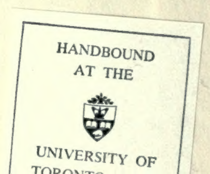
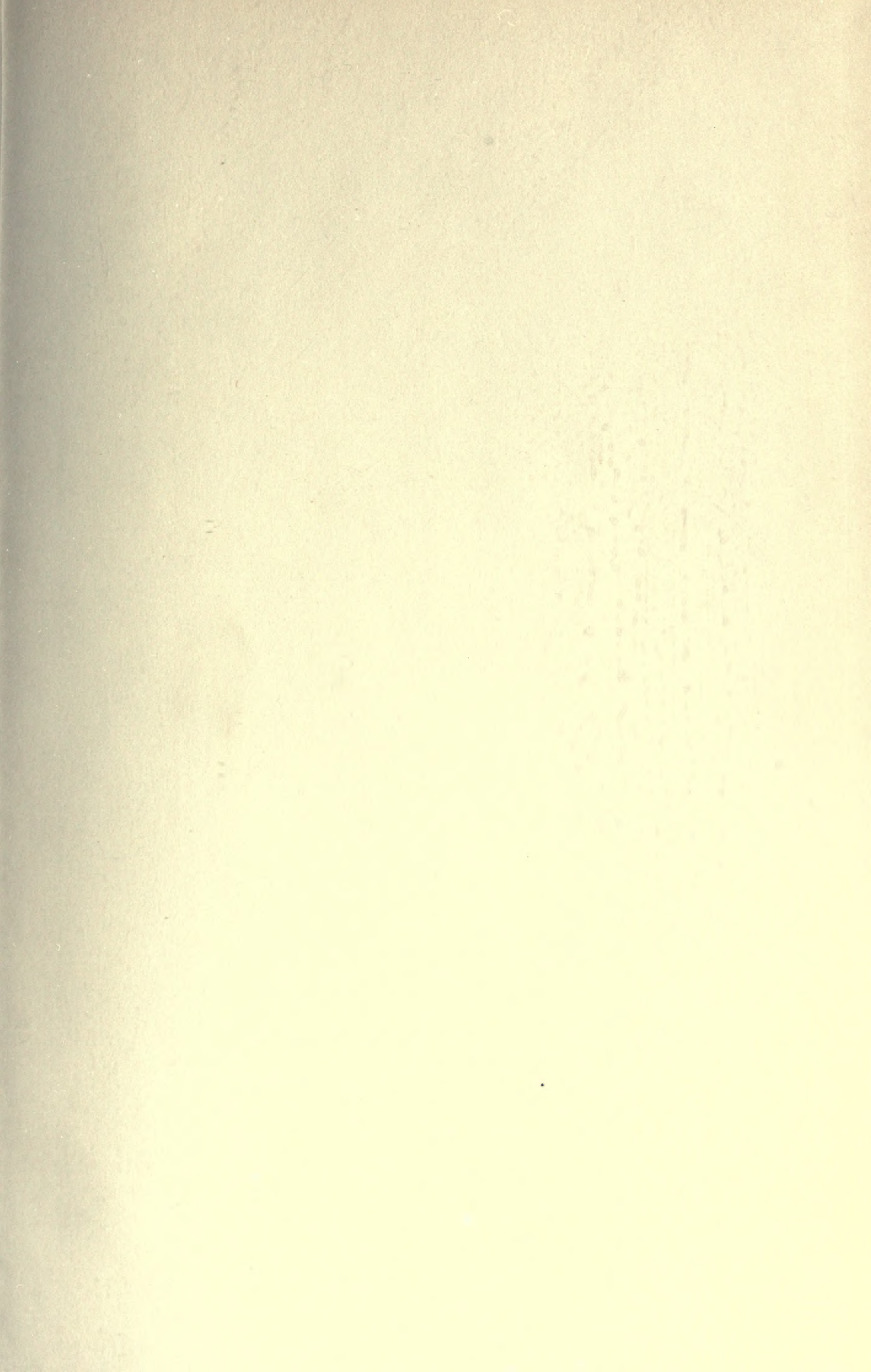
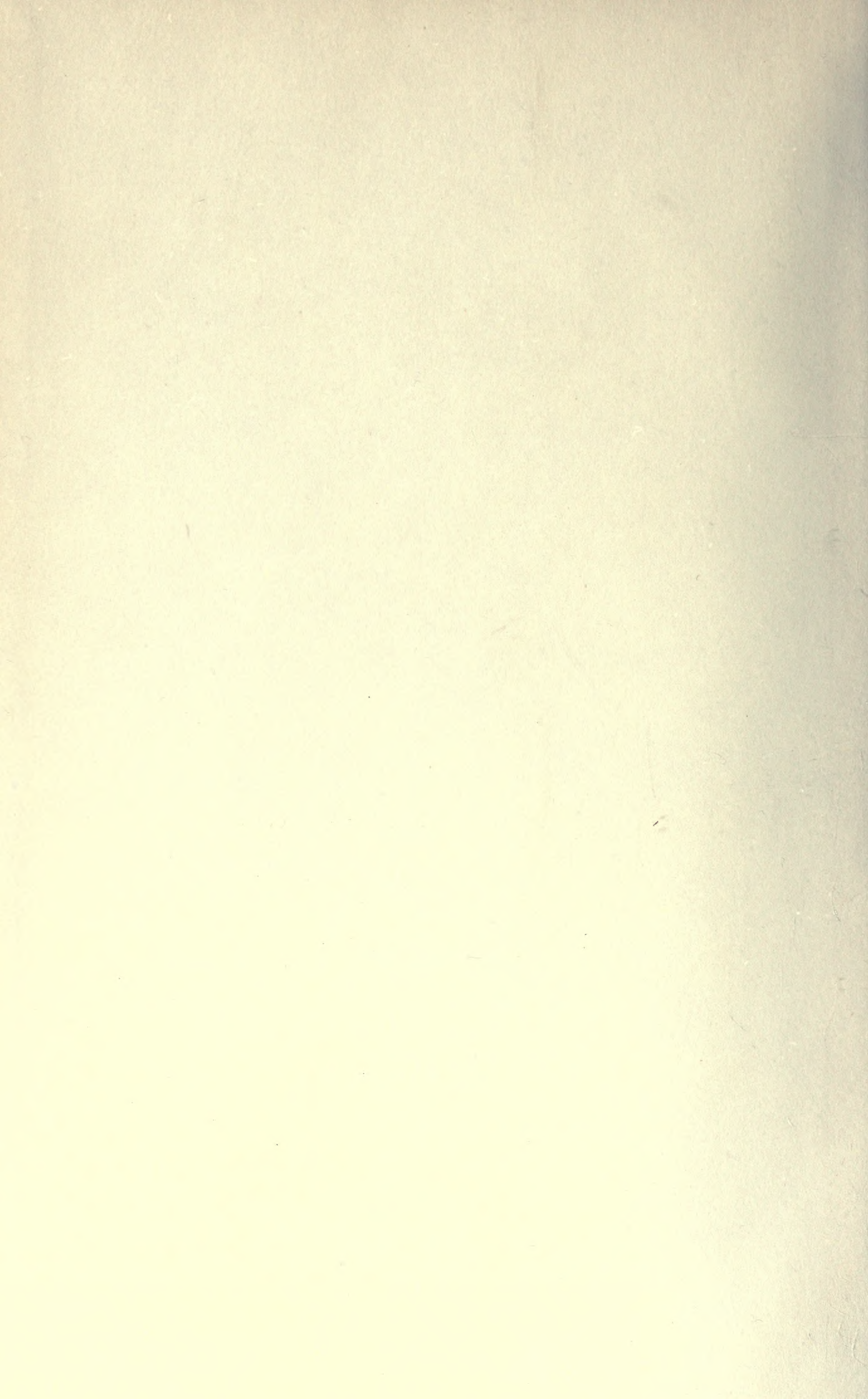
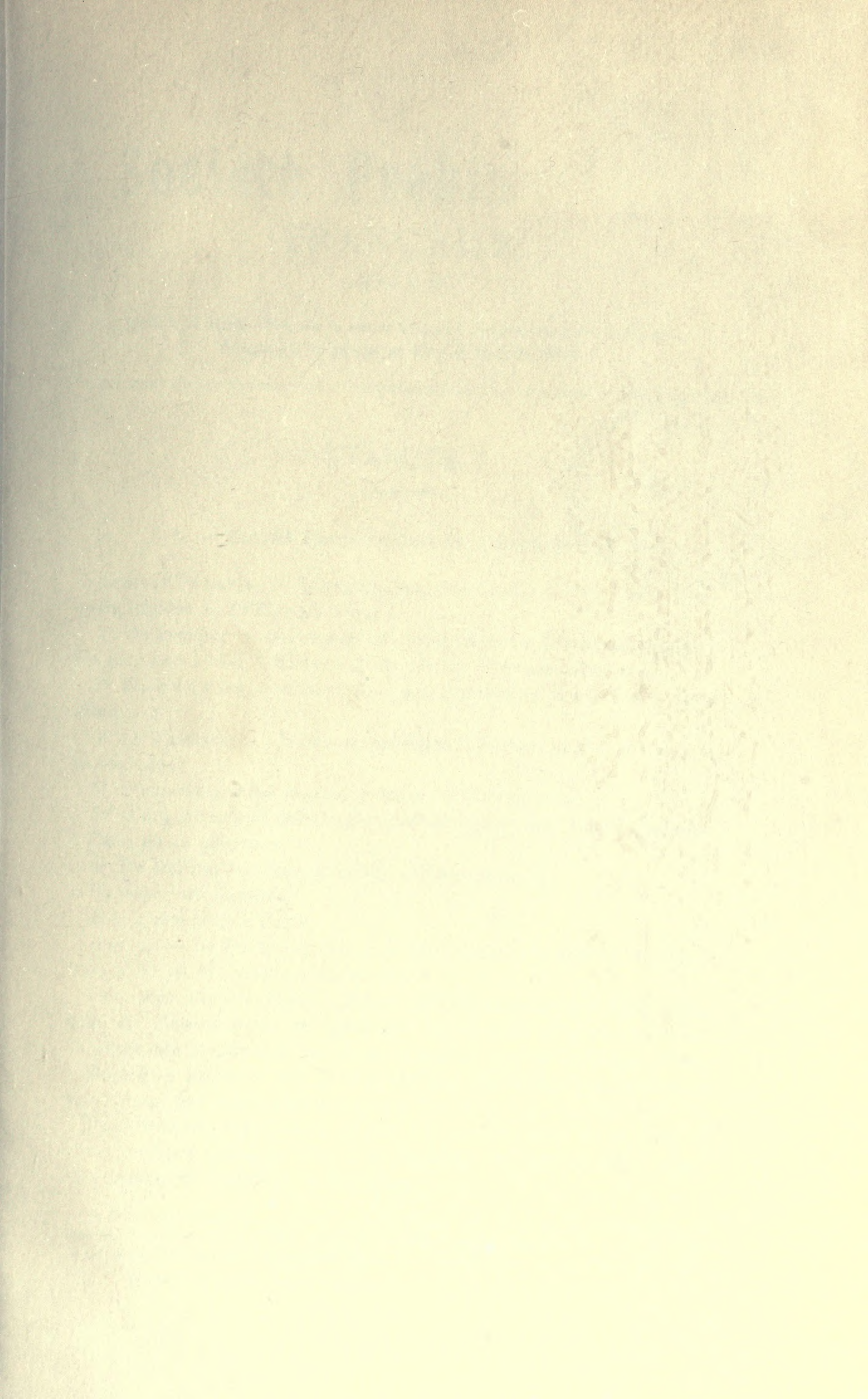
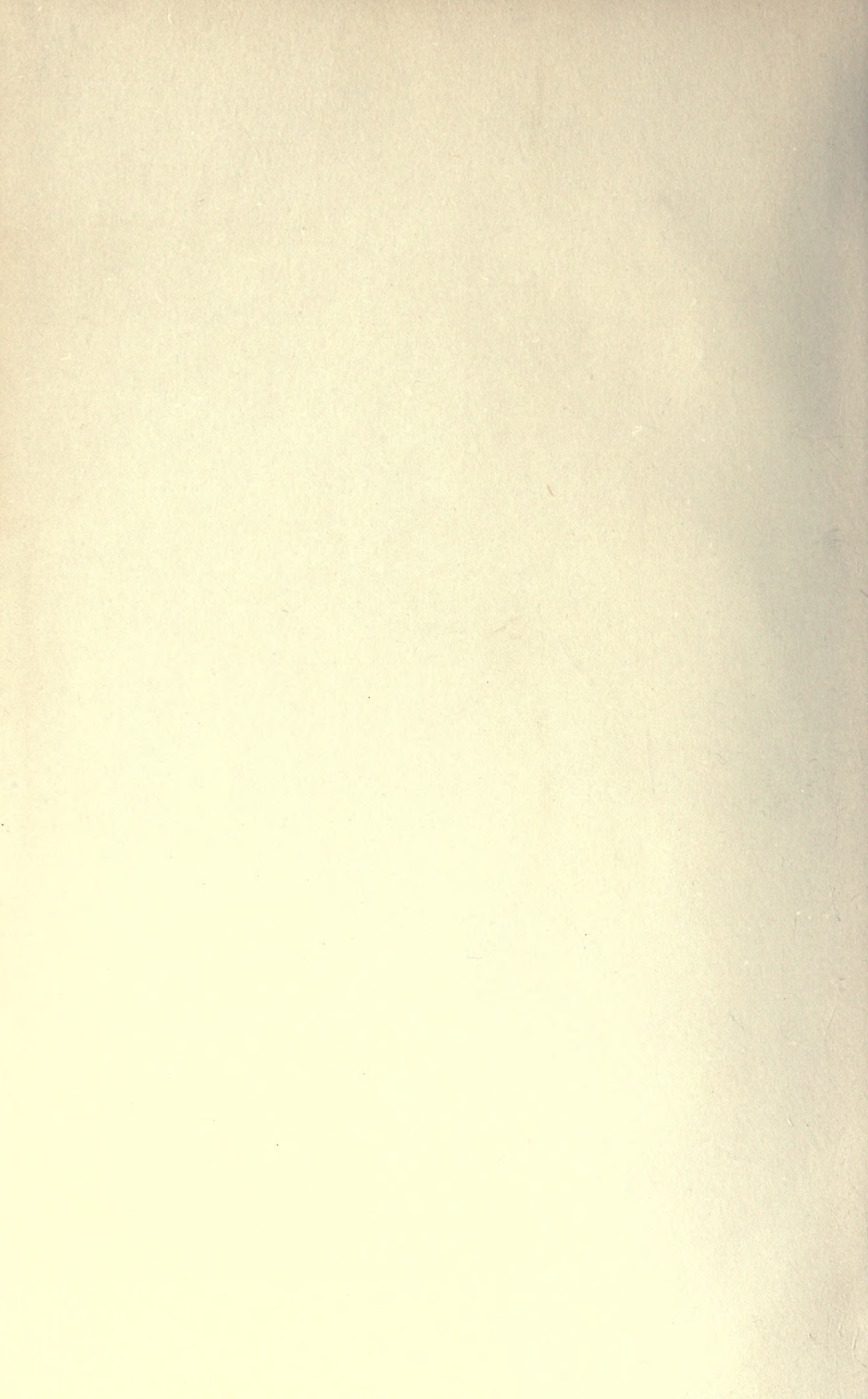








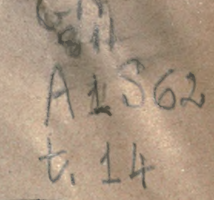




Société Préhistorique FRANÇAISE.

1917.

Fondée le 17 Janvier 1904, sous le nom de Société Préhistorique de France.
Reconnue d'Utilité publique par Décret du 28 Juillet 1910.



STATUTS [1]

I. — But et Composition de l'Association.

Article Premier. — L'Association, dite *Société Préhistorique Française*, fondée en 1904, a pour but :

1° De grouper les personnes qui s'intéressent à l'étude des époques les plus reculées de l'Histoire de la France et de ses colonies ;

2° De réunir les documents qui permettront de reconstituer cette Histoire ;

3° De s'intéresser à la conservation des *Gisements et Monuments* préhistoriques ;

4° D'encourager les *Fouilles* relatives à la Préhistoire ;

5° D'organiser soit des *Congrès préhistoriques* ; soit des *Conférences*, à Paris ou en province ;

6° De faciliter les *Échanges* entre collectionneurs.

Sa *durée* est illimitée.

Elle a son *siège* à Paris.

Art. 2. — La Société se compose de membres titulaires, de membres à vie, et de membres donateurs.

Pour être *Membre titulaire*, il faut : 1° être présenté par deux membres de l'Association, et agréé par le Conseil d'Administration ; 2° payer une *Cotisation annuelle*, dont le minimum est de *douze francs*.

Pour être *Membre à vie*, il faut racheter les cotisations, en versant une somme fixe d'au moins *deux cents francs*.

Pour être *Membre donateur*, il faut être membre *titulaire* ou *à vie*, et avoir versé, *à titre de don* à la Société, une somme d'au moins *cent francs*, en dehors de la cotisation.

(1) Nouveaux Statuts, acceptés par le Conseil d'Etat pour la Reconnaissance comme *Établissement d'Utilité publique* ; ratifiés par le Conseil de la S. P. F. le 19 Octobre 1910, et par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 Novembre 1910.

ART. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la *démission* ;

2° Par la *radiation*, prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

ART. 4. — L'Association est administrée par un CONSEIL composé de *quinze* Membres, *élus*, pour *trois* ans, par l'Assemblée générale. Le vote par correspondance ou par procuration est admis.

Le renouvellement du Conseil a lieu par *tiers* tous les ans.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit parmi ses membres un BUREAU, composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, et d'un Secrétaire des Séances.

Le Bureau est élu de la façon suivante, après l'Assemblée générale de l'année : Le *Président* et les *Vice-Présidents* sont nommés pour une année; ils ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions pour l'année suivante. — Les autres membres du Bureau sont nommés pour *trois ans* et rééligibles.

Les Présidents sortants, en outre, font de droit partie du Conseil pendant *trois ans*.

ART. 5. — Le Conseil se réunit *tous les mois*, et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence du *tiers* des Membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ART. 6. — Toutes les fonctions de Membre du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

ART. 7. — L'Assemblée générale des Membres de l'Association se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande du quart au moins de ses Membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres de l'Association.

Le vote par procuration est admis sur les questions mises à l'ordre du jour.

Art. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 9. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les susdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant du fonds de réserve, et emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives à l'acceptation des dons et legs, ne sont valables qu'après l'approbation administrative, donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1905.

Les délibérations de l'Assemblée générale, relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Art. 11. — La nomination et la détermination des pouvoirs des personnes, chargées de diriger des travaux pour le compte de l'Association, sont réservées au Conseil d'Administration, qui, pour chaque cas particulier, prend les mesures nécessaires.

III. — Fonds de Réserve et Ressources Annuelles.

Art. 12. — Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ; 2° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association ; 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ; 4° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Art. 13. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Art. 14. — Les recettes annuelles de l'Association se composent

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions, qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé; des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Du revenu de ses biens.

IV. — **Modification des Statuts et Dissolution.**

Art. 15. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration, ou du dixième des membres titulaires, soumise au Bureau un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la *majorité des deux tiers des membres présents.*

L'assemblée doit se composer du *quart*, au moins, des *membres en exercice.*

Art. 16. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la *majorité des deux tiers* des membres présents.

Art. 17. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre ne l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 18. — Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — **Surveillance et Règlement intérieur.**

Art. 19. — Le Président devra faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le Rapport annuel et les Comptes sont adressés chaque année au Préfet, au Ministre de l'Intérieur, et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 20. — Un *Règlement*, préparé par le *Conseil d'administration* et approuvé par l'*Assemblée générale*, arrête les conditions de détail, propres à assurer l'exécution des présents *Statuts*. Il doit être adressé au Ministre de l'Instruction publique et au Ministre de l'Intérieur.

RÈGLEMENT

Article premier. — La Société s'interdit toute matière étrangère à son objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 2. — Tout membre nouvellement élu devra acquitter, dans le mois qui suivra son admission, le montant de la cotisation de l'année — Il lui sera adressé les Bulletins de l'année en cours, ayant paru avant son admission.

Art. 3. — Tout membre, qui n'aura pas payé sa cotisation de l'année, après deux avis du Trésorier, dont le dernier sera recommandé, pourra être considéré comme démissionnaire, sur avis du Conseil d'Administration.

Art. 4. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier mois de l'année par les soins et sur les reçus du Trésorier.

Art. 5 — Le Président veille à l'exécution des statuts, dirige les délibérations et représente la Société.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions du Bureau et du Conseil de la Société ; de la correspondance ; de la conservation des documents remis ; de la *Rédaction* et de la *Gérance* du Bulletin périodique ; et, d'une façon générale, de l'exécution de toutes les mesures intéressant la Société.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, et des Assemblées générales annuelles.

Le Trésorier encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses.

ART. 6. — *Le Président-fondateur* et les *Présidents d'honneur* sont admis aux délibérations du Conseil d'administration.

ART. 7. — Une séance est tenue le quatrième jeudi de chaque mois, au siège de la Société. Des séances supplémentaires pourront être organisées, sur la proposition du président.

ART 8. — Les travaux de chaque séance ont lieu dans l'ordre suivant : lecture du procès-verbal de la séance précédente ; lecture de la correspondance, et communications du secrétaire général ; proclamation des nouveaux membres ; présentations de pièces ; communications verbales ; communications écrites.

ART. 9. — La Société publie un Bulletin, dans lequel paraîtront les travaux présentés par ses membres, et dont il aura été donné connaissance en séance. Aucun travail présenté antérieurement à une autre société ne pourra être accepté dans la forme même où il aura été déjà produit.

ART. 10. — Les manuscrits devront être remis au Secrétaire général, dans la semaine qui suivra la séance. Les membres, prenant part à une discussion, remettront au Secrétaire général, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation.

ART. 11. — Tout membre pourra être prié par le Président de condenser un mémoire dont la publication entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a pleins pouvoirs en ce qui concerne la rédaction du Bulletin et décide, en dernier ressort, des manuscrits qui doivent y figurer.

L'enregistrement, dans le Bulletin, des opinions librement émises au cours des séances, n'implique ni approbation, ni désapprobation de la part de la Société, et n'engage en aucune façon sa responsabilité.

ART. 12.— Les auteurs recevront une épreuve, qui devra être retournée, dans un délai maximum de quatre jours, au siège de la Société. Passé ce délai, les corrections seront faites d'office.

Les auteurs devront s'entendre pour les tirés à part avec l'imprimeur de la Société.

ART. 13. — Le Bureau décide du choix des figures.

ART. 14. — Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent seuls les publications de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1917

I. — Bureau.

Président : MM. Dr ATGIER, (Décédé en 1915) (1)
Vice-Présidents : LOUIS GIRAUX (1914).
LE BEL (1914).
EMILE TATÉ (1914).
Secrétaire général : Dr MARCEL BAUDOUIN (1913).
Secrétaire : PAUL DE GIVENCHY (1913).
Trésorier : MAURICE GILLET (1914).

II. — Autres Membres du Conseil.

1° *Membres de Droit.*

MM. ADRIEN DE MORTILLET, *Président d'Honneur.*
LÉON COUTIL, ancien *Président* (1911).
ARMAND VIRE, ancien *Président* (1912).
EDMOND HUE, ancien *Président* (1913).

2° *Membres élus* (2).

MM. BALLET (D^{r}), ancien *Président* (Paris) (1914).
J. BOSSAVY, ancien *Vice-Président* (Seine-et-Oise) (1912).
ADRIEN GUÉBHARD (D^{r}), anc. *Président* (Alpes-Mar.)(1913).
PAGÈS-ALLARY, ancien *Vice-Président* (Cantal) (1912).
O. VAUVILLÉ (Aisne) (1913) (3).

Adresses :

Secrétaire général [*Siège social*] : 21, rue Linné, PARIS-V.
Trésorier : 50, rue des Ruisseaux, Meudon (Seine-et-Oise).
Bibliothécaires : CH. GÉNEAU, 8, rue Abbé-de-l'Epée, PARIS-V.; CHAPELET, 25, rue du Petit-Muse, Paris-IV.
Archiviste : HARMOIS, Office colonial, Palais Royal, Paris.
Conservateur des Collections : EDMOND HUE, 60, rue de la Pompe, PARIS-XVI.

LABORATOIRE et BIBLIOTHÈQUE : 250, rue Saint-Jacques, PARIS-V.

Avocat Conseil de la S. P. F. : M. FÉLICIEN PARIS, 31, rue Baudin, Paris-IX.

(1) Les *Années* indiquent l'année d'entrée au Conseil d'administration.
(2) *Quatre* membres en moins, par suite de décès [Martial Imbert en 1914 et Thiot et Atgier en 1915].
(3) Pas d'Election pour 1915, 1916 ni 1917.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

AU 1er JANVIER 1917 (1).

MM.

ADLER (J.), Pharmacien en chef Hôpital Rothschild, 76, rue de Picpus, Paris-XII.

ALIBERT, D. M., Médecin en Chef de l'Hôpital, rue Villenouvelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

ALMGREN (Oscar), D. M., Dr phil., Professeur agrégé à l'Université, Upsala (Suède).

AMBAYRAC (Hippolyte), Professeur en retraite, 6, place Garibaldi, Nice (Alpes-Maritimes).

ARAGON (Henri), Président de la Société Archéologique et d'Histoire du Roussillon Château Roussillon, par Perpignan (Pyrénées-Orientales).

ARCHAMBAUD (Marius), Commis principal des Postes et Télégraphes, 113, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-VI. — Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

AUDINET, Villa des Muguets, Boulevard Félix-Faure, Châtellerault (Vienne).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), ancien Président de la *Société Polymathique du Morbihan*, Correspondant du Ministère de l'Intruction publique, Château de Trévelay, par Guérande (Loire-Inférieure).

AYMAR (Alphonse), Directeur des Contributions directes et du Cadastre, Montauban (Tarn-et-Garonne).

BACHELAY (Emile), Agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inf.).

* BALLET, D. M., anc. médecin militaire, 20, r. Bonaparte, Paris-VI.

(1) Le nom des Membres fondateurs est précédé d'un Astérisque.

BAQUIÉ (Georges), Géologue, Correspondant de la *Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers*, Nissan (Hérault).

BARBIER (H.), Pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

BARBIER (Antoine), Lorgues (Var).

BARBIER (Paul), Aide-Pharmacien, 31, rue Saint-Corneille, Compiègne (Oise).

BARDIÉ (Armand), Industriel, Président de la *Société linnéenne de Bordeaux*, 59, Cours de Tourny, Bordeaux (Gironde).

BARRAND (Mme G.), 4, avenue du Colonel Bonnet, Paris-XVI.

BARREAU (J.-B.), Conducteur des Ponts et Chaussées, 2, rue Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).

BARTHÈRE F., Officier d'Administration de 1re classe d'Artillerie coloniale, Tananarive (Madagascar).

BAUD (Paul), Préparateur à la Faculté des sciences, 1, rue de Médicis, Paris-VI.

* BAUDOUIN (Marcel), D. M., Homme de lettres, Rédacteur en chef de l'*Homme préhistorique*, Cor. Min. Inst. Publ. (Vendée). — Hiver : 21, rue Linné, Paris-V. — Eté : Croix-de-Vie (Vendée).

BAUDOUX (Jean), Industriel, chez Mme Dot, Villa des Fauvettes, Honfleur (Calvados).

BAURAIN (E.), Propriétaire, 10, rue des Boucheries, Compiègne (Oise).

BAYOL (Edouard), Percepteur, Bonnieux (Vaucluse).

BAZIN (A.), Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, 88, rue Nollet, Paris-XVII.

* BEAUPRÉ (Comte Jules), Membre non résidant du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

BEGOUEN (Le Comte). — Eté : Château des Espas, par St-Girons (Ariège); — Hiver, 16, Rue Velane, Toulouse (Haute-Garonne).

BELLEFONTAINE (A. de), Ingénieur, Villa-Cadio, Binic (Côtes-du-Nord).

BELLUCCI (Joseph), Professeur à l'Université, 9, via Cavour, Perugia (Italie).

BENOIST (Sylvain), Propriétaire, Vachères (Basses-Alpes).

BERTHEAU DE CHAZAL (Jules), Notaire, 31, Rue Jean-Macé, Brest (Finistère).

BERTHIAUX (Paul), Archéologue, Caissier des Usines R. Sachet, Montereau (Seine-et-Marne).

BERTIN (Arcade), Instituteur public dans les Écoles de la Ville, 83, rue du Chemin Vert, Paris-XI.

BLANC (Baron Albert), Privat docent à l'Université de Rome, 56, rue Fontanella di Borghète, Rome (Italie).

BLIN (Charles), 14, Villa des Couronnes, rue Chanzy, Asnières (Seine).

* BLOCH (Adolphe), D. M., 24, rue d'Aumale, Paris-IX.

BOCQUIER (Émile), Inspecteur primaire, Bressuire (Deux-Sèvres).

BOISMOREAU (E.), D. M., Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

BOISSY D'ANGLAS, Ancien Ministre plénipotentiaire, Sénateur de l'Ardèche, 45, Boulevard Berthier, Paris-XVII.

BONAPARTE (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris-XVI.

BONNEAU (Auguste), D. M., ancien interne des Hôpitaux de Paris, 13, rue du Chemin de fer, Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise).

BORDAGE (Edmond), Docteur ès-Sciences, Chef de laboratoire à la Sorbonne (Laboratoire de l'Évolution des Êtres organisés), 3, rue d'Ulm, Paris-Ve.

BOSSAVY (J.), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 12, Avenue de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise).

BOSTEAUX-PARIS, Maire, Cernay-lès-Reims (Marne).

BOTTIN (Casimir), Receveur des postes en retraite, Ollioules (Var).

BOUCHOT (Adrien), Adjudant-chef, 42e régiment d'infanterie de ligne, Belfort (Haut-Rhin).

BOUEX (Paul), 36, avenue Gambetta, Nemours (Seine-et-Marne).

BOUILLET (P.), D. M., 17, rue de l'Annonciation, Paris-XVI.

BOUILLEROT (Raoul), Directeur-fondateur de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, 50, rue des Forges, Dijon (Côte-d'Or).

BOULANGER (C.), ancien Notaire, Péronne (Somme).

BOULET, Villa Sarrobert, Fleurines, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

BOURDON (E.), Rozet-Saint-Albin, par Neuilly-Saint-Front (Aisne).

BOURRILLY (Joseph), Lic. en droit, Juge de paix, Marguerittes (Gard).

BOURRINET (Pierre), Instituteur, Teyjat par Javerlhac (Dordogne).

BOUSQUET (Maurice), 11, rue de la Tour, Paris-XVI.

BOUTANQUOI (Olivier), Instituteur, Nampcel (Oise).

BOUTILLIER DU RETAIL (Madame E.), Saint-Izaire (Aveyron).

BOYARD (Charles), Instituteur, Nan-sous-Thil, par Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

BRASSEUR, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

BROGNARD (L.), Pharmacien, 16, rue Gambetta, Lillebonne (S.-Infre.).

BRUNEHAULT (L.), Archéologue, Pommiers (Aisne).

Cahen (Albert), Receveur des hospices, 19, rue du Bastion, Le Havre (Seine-Inférieure).

Caillaud (Madame G.), Archéologue, Château de La Guérinière, Cormelles-le-Royal (Calvados).

Calmels (L'abbé A.), curé, Saint-Rémy-de-Laguiole (Aveyron).

Camichel, D. M., 8, rue Danton, Agen (Lot-et-Garonne).

Camps (Madame Pauline), Officier d'Acad., 62, rue Cortambert, Paris-XVI.

Carias (Léon), Homme de lettres, 16, cours Molière, à Pézenas (Hérault); été : juillet à octobre, à Méthamis (Vaucluse).

Carnoy, Professeur au Lycée Voltaire, officier de l'Instruction publique, Folkloriste, Warloy-Baillon (Somme).

Cartailhac (Émile), Correspondant de l'Institut, Professeur de Préhistoire à la Faculté des Lettres, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne).

Cartereau, Agent voyer, Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

Castelfranco (Pompéo), Directeur du Musée Archéologique, Via Principe Umbertos, 5, Milano (Italie).

Cassin (Paul), D. M., 15, place du Palais, Avignon (Vaucluse).

Catelan (Louis), 50, Via Belfiore, Torino (Italie).

Cathelin (F.), D. M., 21, rue Pierre-Charron, Paris-XVI.

Cauderay (H.), D. M., 85, boulevard de Strasbourg, Le Havre (Seine-Inférieure).

* Cazalis de Fondouce, Ingénieur civil, 1, rue Levat, Montpellier (Hérault).

Cazenave (le Commandant), Géologue, 4 *bis*, rue Mertens, Bois-Colombes (Seine).

Celos (Gabriel), Archéologue et Folkloriste, 6, rue des Champs, Bernay (Eure).

Cerralbo de Almazza (Le Marquis de), Sénateur, Ventura Rodriguez, 2, Madrid (Espagne).

Chaillan (L'abbé Joseph), curé, Quinson (Basses-Alpes).

* Chapelet (H.), Caissier central de la Compagnie P.-L.-M. en retraite, 25, rue du Petit-Musc, Paris-IV.

Charvilhat (G.), D. M., 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Chatelet (C.), 32, rue du Vieux-Sextier, Avignon (Vaucluse).

Chaumier (Edmond), D. M., Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours (Indre-et-Loire).

* Chauvet (Gustave), Notaire honoraire, 30, rue du Jardin des Plantes, Poitiers (Vienne).

* CHERVIN, D. M., ancien Président de la *Société d'Anthropologie de Paris*, 82, avenue Victor-Hugo, Paris-XVI.

CHEVALLIER (Pierre), 8, Place Dancourt, Paris-XVIII.

CHIRIS (Marcellin), Rec. des Postes et Télég., Grasse (A.-M.).

CHOMEREAU (Gaston de), Lieutenant au 7e Régiment d'infanterie, 18, rue Victor-Hugo, Cahors (Lot).

CLASTRIER (Stanil), Sculpteur-statuaire, Prof. à l'Ecole des Beaux-Arts, villa l'Oasis, Verduron, Banlieue de Marseille (Bouches-du-Rhône).

CLÉMENT (Paul), Instituteur, Artins, par Couture (Loir-et-Cher).

CLOUTRIER, Sous-ing. des Ponts et Chaussées en retr., Gien (Loiret).

COIFFARD (Joseph), Villebois-Lavalette (Charente).

COLLAYE (Adrien), Agent principal des Chemins de Fer, Signy-l'Abbaye (Ardennes).

COLAS, Instituteur, St-Germain-Laval, près Montereau (Seine-et-Marne).

COLAS (Ernest), Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise).

COLIN (Jean), 24, chemin latéral, Bourg-la-Reine (Seine).

COLIN, D. M., ancien médecin militaire, 2, rue d'Ulm, Paris-V.

COLLEU (J.-B.), Huissier, Collinée (Côtes-du-Nord).

COMMONT (V.), Professeur à l'Ecole normale, 7, Avenue d'Edimbourg, Amiens (Somme).

COROT (Henry), Archéologue, Savoisy (Côte-d'Or).

* COSTA DE BEAUREGARD (Comte Olivier), Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

COTTE (Ch.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Notaire, Pertuis (Vaucluse).

COURRENT, D. M., Embres et Castelmaure, Saint-Jean de Barrou (Aude).

* COURTY (Georges), Géologue, professeur à l'Ecole spéciale des Travaux publics, 64, rue Vercingétorix, Paris-XIVe [*Membre à vie*].

COUSSET (Arthur), Commis principal des Contributions indirectes, 65, avenue des Tilleuls, Royan (Charente-Inférieure).

* COUTIL (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure) [*Membre à vie*].

COUVREUR-PERRIN, Viticulteur, Rilly-la-Montagne (Marne).

CROVA (Mme B.), 27, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

CROVA, Capitaine de frégate, 27, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

DABADIE (Frédéric), 132, rue de la Victoire, Bruxelles (Belgique).

* DALEAU (François), Bourg-sur-Gironde (Gironde).

D'ALL-OSSO (Le Professeur), Directeur du Musée, Ancône (Italie).

Dauphin (Louis), Pharmacien-naturaliste, Carcès (Var).

Debruge (A.), Commis principal des Postes et Télégraphes, Constantine (Algérie).

Deglatigny (Louis), 29, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Infér.).

Delamain (Robert), Archéologue, Jarnac (Charente).

Delaporte (R.), Docteur en droit, Avoué, Chateaulin (Finistère).

Delaye (E.), Expert près les tribunaux, 1, place Saint-André, Grenoble (Isère).

Delvincourt (E.), Archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Crécy-sur-Serre (Aisne).

Demitra, Cantonnier-chef de la ville de Reims, Reims (Marne).

Denoyelle (L.), Artiste-peintre, 3, rue d'Amiens, Beauvais (Oise).

Dervieu (Le Lieut.-Colonel), 4, rue du Doyen, Bourges (Cher).

Desailly (L.), Ingén. civil des mines, 134, rue de Rennes, Paris-VI.

Deserces, Avoué, 14, rue de l'Evêché, Angoulême (Charente).

* Desforges (A.), Instituteur, Rémilly, (Nièvre).

Desloges (Armand), ancien Président de la *Société Normande d'Etudes préhistoriques*, Rugles (Eure).

Desmazières (O.), Receveur particulier des finances, Marennes Charente-Inférieure).

Devoir, Capitaine de frégate, Fort de Toulbrock, Front de Mer, Brest (Finistère).

* Deydier (Marc), ancien Notaire, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Cucuron (Vaucluse).

Deyrolle, Médecin-major, au 28e Régiment d'artillerie, Vannes (Morbihan).

Deyrolle (Les fils d'Émile), Naturalistes, 46, rue du Bac, Paris-VII.

Dharvent, Membre de la *Commission départementale des Monuments historiques*, Villa Préhistorique, Ambleteuse (Pas-de-Calais).

* Doigneau (A.), Conservateur du Musée, 161, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Doigneau (Ernest), Président du Tribunal civil, 5, rue de l'Astre, Coulommiers (Seine-et-Marne).

Dollot (Auguste), Ingénieur, Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 136, Boulevard Saint-Germain, Paris-VI.

Doranlo, D.-M., Mathieu (Calvados).

Drioux (G.), Professeur à l'Ecole de Malroy, Dammartin-sur-Meuse (Haute-Marne).

Drouet, D. M., 36, rue de Varenne, Paris-VII.

DRUHER (L.), Voray, canton de Rioz (Haute-Saône).

DUBALEN (E.), Directeur du Musée, Mont-de-Marsan (Landes).

* DUBUS, Économe honoraire des Hospices du Havre, 2 et 4, petite rue du Marquis, Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

DUCOURTIOUX, 14, rue François-Miron, Paris-IV [*Membre à vie*].

DUMAS (Mme Vve U.), Baron, par Saint-Chaptes (Gard).

DUPONT (E.), Directeur des Docks, Le Havre (Seine-Inférieure).

DURAND (Charles), Bourron (Seine-et-Marne).

DUTOT, Ancien Greffier du Tribunal de Commerce, 56, rue Montebello, Cherbourg (Manche).

DUVAUX (Léon), Professeur d'Histoire au Collège, 108, rue du Pont, Bonneville (Haute-Savoie).

ESPINA (Olivier), Commis des Contrib. directes, Gabès (Tunisie).

ESTAUNIÉ (Désiré), Secrétaire de Commune mixte, Montagnac, Arr. d'Oran (Algérie).

EXSTEENS (L.), anc. Pharm., 21, r. de Loxum, Bruxelles (Belgique).

FASSET-ARBOUIN, Industriel, Cognac (Charente) [*Membre à vie*].

FAVRAUD (J.), Palethnologue, Ancien inspecteur primaire, 8, rue des Cordonniers, Angoulême (Charente).

FERRIER, D. M, Dentiste des Hôpitaux, 5, rue de Lisbonne, Paris-VIII.

FERTON (Le Ct Charles), Chef d'escadron d'artillerie de réserve, Bonifacio (Corse).

FESSARD (R.), 2, rue Jean-Bologne, Paris-XVIe.

FEUVRIER (Julien), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dole (Jura).

FIÉVÉ (G.), D. M., Jallais (Maine-et-Loire).

FLEURIEU (Comte Alphonse de), 26, avenue Kléber, Paris-XVI; Été Château de Marzac, par Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

FLORANCE (E.), Archéologue-naturaliste, 16, Boulevard Eugène-Riffault, Blois (Loir-et-Cher).

FONTES (Joaquim), Caminho do Forno do Tijolo, 17-1er, Lisbonne (Portugal).

FORRER (R.), Dr Phil., Conservateur du Musée archéologique, Universitätsstrasse, 4, Strasbourg (Alsace).

* FOUCAULT (Eugène), 50, rue de Messei, Flers (Orne).

FOUCHER, Fabricant d'Orgues, 17-19, rue de la Véga, Paris-XII.

Fouju (G.), Vice-président de la *Société d'Excursions scientifiques*, 33, rue de Rivoli, Paris-IV.

Franchet (L.), 11, rue Barreau, Asnières (Seine).

Fuchs (A.), Libraire-Editeur, Saverne (Alsace).

Gadant (René), Conservateur du Musée de l'Hôtel Rolin, Autun (Saône-et-Loire).

Gadeau de Kerville (Henri), Président de la *Société Normande d'Etudes Préhistoriques*, 7, rue Dupont, Rouen (Seine-Inférieure).

Gaillard, Directeur du Musée, Muséum d'Histoire naturelle, Lyon (Rhône).

Gaillot (Henri), 3, rue des Pavillons, Champigny-sur-Marne (Seine).

Gamber, Éditeur de l'*Homme préhistorique*, 7, rue Danton, Paris-VI.

Garfitt (G.-A.), Homesfield, Scheffield (Angleterre).

Garnier, Logis de Vaux, Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Gasnier (F.), Docteur en Droit, 9, rue de Strasbourg, Nantes (Loire-Inférieure).

Gasser (A.), Directeur de la *Revue d'Alsace*, 20, rue Montchapel, Dijon (Côte-d'Or).

Gaudin, D. M., Archéologue, Les Sables d'Olonne (Vendée).

Gaurichon (Le Commandant J.), de la 9e section militaire, 58, rue de la Fuye, Tours (Indre-et-Loire).

Géneau (Ch.), Etudiant, 17, Bd. Saint-Marcel, Paris-XIII.

Gennevaux (Maurice), Conservateur du Musée de la Société Archéologique, 5, rue Saint-Paul (place Saint-Roch), Montpellier (Hérault).

Genson (Eugène), Domaine de Fontéranes, Béziers (Hérault).

Gérard-Devèze, Diplômé des Langues Orientales vivantes, Rédacteur en chef du Magasin pittoresque, 20, rue du Cherche-Midi, Paris-VI.

Geuthner (Paul), Libraire-antiquaire, 13, rue Jacob, Paris-VI.

Gillet (Maurice), Ancien Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 50, rue des Ruisseaux, Meudon (Seine-et-Oise).

Gimon (Mme), 4, rue de la Terrasse, Castelnaudary (Aude).

Girardot (Abel), Conservateur du Musée, 28, rue des Salines, Lons-le-Saunier (Jura).

Giraux (Henri), 22, rue Saint-Blaise, Paris-XX [*Membre à vie*].

* GIRAUX (Louis), 11, rue Eugénie, Saint-Mandé (Seine) [*Membre à vie*].

* GIVENCHY (Paul de), 84, rue de Rennes, Paris-VI.

GIVORD, Receveur de l'Enregistrement, Roussillon (Isère).

GOBILLOT (Louis), D. M., 132, rue de la Fuye, Tours (Indre-et-Loire).

GOBY (Paul), Ancien vice-président de la *Société Archéologique de Provence*, 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).

GOREY, Homme de lettres, 33, boulevard de Clichy, Paris-IX.

GORODZOW (Basil A.), Professeur, *Musée Historique Impérial*, Moscou (Russie).

GOURY (Georges), 5, r. des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

* GRANET (Léonce), Propriétaire, Roquemaure (Gard).

GRILLET (E.)., Propriétaire, Igé (Saône-et-Loire).

* GUÉBHARD (Adrien), D. M., Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes). [*Membre à vie*].

GUÉBHARD (Roland), Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes).

GUELLIOT (Octave), D. M., 95, boulevard Raspail, Paris-VI.

GUÉNIN (G.), A. U., Professeur au Lycée, 78, rue de Paris, Brest (Finistère).

GUÉRIN (J.-W.-M. de), Lieutenant-colonel, Le Mont-Durand, Guernesey, Ile de Guernesey (Angleterre).

GUICHARD (Xavier), Chef de la Sureté, 36, quai des Orfèvres, Paris-I.

GUIGNABER (A.), Pharmacien, Membre de la *Société d'Archéologie de Bordeaux*, Pauillac (Gironde).

GUILLAUME, D. M., 63, Boulev. de la République, Reims (Marne).

GUILLAUME, Maître-Mineur, Redeyel, par Metlaoui (Tunisie).

GUIMET (Emile), Directeur du *Musée Guimet*, Musée Guimet, Paris-XVI.

GUYOCHIN, D. M., 171, faubourg Poissonnière, Paris-IX (Hiver). — Eté : Héricy-sur-Seine (Seine-et-Marne).

HAMAL-NANDRIN, Conservateur-adjoint du Musée archéologique liégeois, 51, quai de l'Ourthe, Liège (Belgique).

HAMONIC, D. M., 7 *ter*, rue Clauzel, Paris-IX.

* HANOTAUX (G.), ancien Ministre, Membre de l'Académie française, 15, rue d'Aumale, Paris-IX.

HARLÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Ch., 36, r. Émile-Fourcand, Bordeaux (Gironde).

Harmois (A.-L.), Office colonial, Palais-Royal, Paris.

Hautin (Georges), 44, Avenue de Fredy, Villemomble (Seine).

Hémery (M.), Agricultr, 6, route de Clermont, Compiègne (Oise).

Henriot, 183, boulevard Voltaire, Paris-XI.

Hermann, Libraire, 6, rue de la Sorbonne, Paris-V.

Hervé (Max), Etudiant en médecine, rue de l'Alboni, 5, Paris-XVI.

Heuzé (Henri), 110, rue de Paris, Vincennes (Seine).

Hincelin (Marcel), 8 *bis*, Boulevard de l'Ouest, Le Raincy (Seine-et-Oise).

Hommey, D. M., Sées (Orne).

Houry, Géologue, 4, rue de Meudon, Issy (Seine).

Houssay (F.), D. M., Pont-Levoy (Loir-et-Cher).

Hubert (G.), Ancien interne des hôpitaux de Paris, interne de l'Asile de la Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

* Hue (Edmond), Vétérinaire-Major, 60, rue de la Pompe, Paris-XVI [*Membre à vie*].

Hugueniot, Représentant d'Assurance et de Commerce, Notre-Dame de l'Isle, par Port-Mort (Eure).

Hugues (Albert), Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard).

Huret, Ingén. des Arts et Manuf., 24, pl. Malesherbes, Paris-XVII.

Hure (Mlle Augusta), Membre de la *Société géologique de France* et de la *Société des Sciences de l'Yonne*, 14, rue Savinien-Lapointe, Sens (Yonne).

Hutinel, Ex-Professeur de Lycée, Vitteaux (Côte-d'Or).

Hutteau (Léonce), archéologue, Etampes (Seine-et-Oise).

Institut géologique de Mexico, Co Del-Ciprès, 176, Mexico (Amérique Centrale).

Icard, D. M., 8, rue Colbert, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Jacques, D. M., Secrétaire général de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 42, rue du Commerce, Bruxelles (Belgique).

Jacquot (Lucien), Substitut du Commissaire-rapporteur du Gouvernement au Conseil de Guerre de Constantine (Algérie).

Jarraud (Albert), Propriétaire, 10, rue de Metz, Cognac (Charente).

Jodin (Alexandre), Président du Tribunal Hell-Ville, Nossi-Bé (Madagascar).

Joleaud (L.), 208, boulevard Chave, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Jousset de Bellesme, D. M., Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Jullian (Camille), Prof. au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, Paris-VI.

Jullien (J.), D. M., Joyeuse (Ardèche).

Jumeau (P.), Employé de la ville de Paris, Membre de la *Société des Sciences de l'Yonne*, Palethnologue, 35, rue Allix, Sens (Yonne).

Kessler (Fritz), Archéologue, chez Dr Weisgerber, villa Aimé-Jean, boulevard Alexandre-III, Cannes (Alpes-Maritimes).

Lablotier (Anatole), Delle (Territoire de Belfort).

Labrie (J.) (L'abbé), curé, Frontenac (Gironde).

Lafay (Gilbert), 5, rue du Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire).

Laguionie (Gustave), Officier de la Légion d'honneur, Directeur des Grands Magasins du Printemps, 10, avenue Hoche, Paris-VIII.

Laire, Instituteur, Belleval-sous-Chatillon, par Cuchery (Marne).

Lalanne, D. M., D. Sc., Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde).

Lambert (H.-J.), 36, boulevard Saint-Nicolas, Beaune (Côte-d'Or).

Lamotte (Louis), D. M., Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, 65, rue des Halles, Beauvais (Oise).

Langlassé (René), 52, quai National, Puteaux (Seine).

Laprévotte (P.), Membre de la *Société d'Archéologie Lorraine*, 14, rue Victor-Hugo, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Larmigny, Industriel et Archéologue, Château Porcien (Ardennes).

Laroze (Pierre), Courrenson, par Gondrin (Gers).

* Lazard (F.), Propriétaire, Maire de Sivergues, Apt (Vaucluse).

Le Bel, 250, rue Saint Jacques, Paris-V.

Leclerc, Instituteur, Solers (Seine-et-Marne).

Lecompte (J.), Archéologue, 40, boulevard Carnot, Argentan (Orne).

Legrand, Interne en Pharmacie, Asile de la Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Lejay (A.), 12, Rue Richebourg, Lons-le-Saunier (Jura).

Leloutre (Stanislas), Membre de la *Soc. Arch. de Soissons*, 2, Impasse du Château, Soissons (Aisne).

* Le Maire (André), 87, boulevard Saint-Michel, Paris-V.

Lemaitre, Comptable, boulevard Jamin, 62, Reims (Marne).

Lénez, D. M., Médecin-major de 1re classe, Médecin Chef des salles militaires de l'Hospice mixte, Commercy (Meuse).

Leprince (Mlle Marie), Sarcelles (Seine-et-Oise).

Leroux (Alcide), Avocat, Ancien Président de la *Société Archéologique de Nantes*, 2, place Saint-Pierre, Nantes (Loire-Inférieure). — Saint-Germain Langounnet (Morbihan).

Lesueur, D. M., 60, rue Saint-Germain, Bezons (Seine-et-Oise).

Létienne, D. M., 8, rue des Creux, Louveciennes (Seine-et-Oise).

Lewis (A. L.), 35, Beddington Gardens, Wallington Surrey (Angleterre).

Lissajous (Marcel), Géologue, 10, quai des Marans, Mâcon (Saône-et-Loire).

Loppé, D. M., Conservateur du *Muséum d'Histoire naturelle*, 56, rue Chaudrier, La Rochelle (Charente-Inférieure).

Luppé (Mme la Marquise de), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris-VII.

Mac Alister (R. A.), Professeur à l'University Collège, Newlands Clonskcagh Co, Dublin (Angleterre).

Maertens (J.), Conservateur du Cabinet d'Archéologie de l'Université, 66, rue d'Ypres, Gand (Belgique).

Magni (Antonio), D. M., Inspecteur royal des fouilles et des monuments d'antiquité, Via Annunziata, 19, Milan (Italie).

Mahoudeau (Pierre-G.), D. M., Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 188, avenue du Maine, Paris-XIV.

Malaussène (J.), Juge au Tribunal civil, Carpentras (Vaucluse).

Malga (abbé), Cels, par Luzech (Lot).

Manteyer (G. de), Archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, Château de Manteyer, près La-Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes); — 34, quai de Béthune, Paris-IV [*Membre à vie*].

Marchadier (René), 20, rue de l'Isle-d'Or, Cognac (Charente).

Marignan (Emile), D. M., Marsillargues (Hérault).

Marlot (Hippolyte), Géologue, Villa Bellevue, Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Marmagne (A.), Commis des Ponts et Chaussées, Coulommiers (Seine-et-Marne).

Martel (Louis), Notaire, Sault (Vaucluse).

Martin (Anfos), Inspecteur primaire, Montélimart (Drôme).

Martin (Bernard Henri-), Etudiant, Villa Montmorency, 6, avenue des Sycomores, Paris-XVI.

* Martin (Henri), D. M., Villa Montmorency, 6, avenue des Sycomores, Paris-XVI.

Martin (Henri-Charles) (Mme), 60, r. Boulainvilliers, Paris-XVI. [*Membre à vie*].

Martz, Conseiller à la Cour, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Masfrand (A.), Président de la *Société Les Amis des Sciences et des Arts*, Rochechouart (Haute-Vienne).

Massé (Ed.), 14, rue Saint-Faron, Meaux (Seine-et-Marne).

Matthis (Charles), Propriétaire, Niederbronn (Vosges-Alsace).

MAUDEMAIN, Paléoethnologue, 118, Boulevard Voltaire, Paris-XI.

MAUMET (R.), Directeur d'Usine, Sainte-Marguerite, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MAURY (J.), Directeur des fouilles de M. Le Bel, Laugerie, Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

MAURY, Instituteur, Mallargues, près Allanche (Cantal).

MAUTALENT (Mme), 10, rue de la Pompe, Paris-XVI [*Membre à vie*].

MAZÉRET (Ludovic), Archéologue, Gondrin (Gers).

MENAND (Emile), Avoué, rue Saint-Saulge, Autun (Saône-et-Loire).

MENNETRIER (Ch.), Capitaine au 4e Tirailleurs Indigènes, Dar-Caïd-Ito, par Meknès (Maroc).

MERCIER (Gustave), Avocat, Vice-Président de la *Société archéologique de Constantine*. Cor. de l'Inst. publique, 6, rue de France, Constantine (Algérie).

MEUNIER (Henri), 21, rue de Versailles, Bougival (Seine-et-Oise).

MEURISSE (Georges), Archéologue, 33, rue de Tambour, Reims (Marne).

* MIGUET (Emile), 1, Boulevard Henri-IV, Paris-IV.

MIQUEL (Jean), Barroubio, par Aiguevives (Hérault).

* MOIRENC, Agent-voyer cantonal, Bonnieux (Vaucluse).

MOLLANDIN (H.), Capitaine du Train, 7e Escadron, Dôle (Jura).

MONTANDON (Raoul), Architecte, 7, rue Verdaine, Genève (Suisse).

MOREAU, Pharmacien honoraire, 56, Boulevard Blossac, Châtellerault (Vienne).

MOREL (Gaston), 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).

MORGAND (E.), D. M., L. D., 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.

MORIN-JEAN, Artiste-peintre, 33 bis, boulevard de Clichy, Paris-IX.

* MORTILLET (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 154, rue de Tolbiac, Paris-XIII.

* MORTILLET (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris-XIII.

MOURET (F.), Archéologue, Château du Nègre, Vendres (Hérault).

MOUSSON-LANAUZE, D. M., Ancien interne, place de la Tourelle, 3 *bis*, Saint-Mandé (Seine).

MULLER (H.), Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine, Conservateur du Musée Dauphinois, Grenoble (Isère).

Musée des Antiquités (M. le Conservateur), Nîmes (Gard).

Musée Archéologique de Besançon (M. le Conservateur), Besançon (Doubs).

Musée impérial historique de Russie, Moscou (Russie).

Musée National Suisse [*Schweitzerische Landes-Museum*], Zurich (Suisse).

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Bibliothèque des), Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Belgique).

NERSON (Fernand), Valréas (Vaucluse).

NEVEU (Raymond), D. M., 107, rue de Sèvres, Paris-VI.

NŒNS (Joseph. H.), 8, rue du Casino, Saint-Nicolas, (Waës), près Gand (Belgique).

NONY, Ingénieur agricole, Agriculture coloniale, Pension Aurore, Leysin (Suisse).

NOURRY (Emile), Libraire-éditeur, 62, rue des Ecoles, Paris-V.

NOVITAL (Albert de), 5, rue des Dominicains, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

OLIVIER, D.-M., 29, rue du Rhône, Genève (Suisse).

OUDOT (Robert), 14, place de la Bonneterie, Troyes (Aube).

PAGÈS-ALLARY (Jean), Industriel, Murat (Cantal).

PANIAGUA (A. de), Archéologue, 11, rue Christiani, Paris-XVIII.

PAS (Le Comte Edmond de), Brétigny-sur-Orge, (Seine-et-Oise) (Été). — L'Hiver : Cagnes (Alpes-Maritimes).

PASSEMARD (Emmanuel), Villa Naoh, rue d'Alsace, Biarritz (Basses-Pyrénées).

PATTE (Étienne), 79, rue du Connétable, Chantilly (Oise).

PAUL (Mme), 8, rue du Cirque, Paris-VIII.

PAUL (Félix), 8, rue du Cirque, Paris-VIII.

PAVLOW (A. P.), Professeur de Géologie à l'Université, Moscou (Russie).

PEABODY (Charles), Instructor in European Archéology, 197, Brattle Street, Cambridge, Mass. (U. S. A.).

Peabody Museum of Harvard University, Harvard University, Cambridge, Massachusseth (U. S. A.).

PELLEGRIN (Charles), Ingénieur civil des Mines, 24, rue Emile-Zola, Bessège (Gard).

PERRIER (Louis), D. M., Professeur chargé du cours d'Anthropologie à la Faculté libre protestante, rue du Moustier, 8, Montauban (Tarn-et-Garonne).

PÉROT (Francis), Archéologue, 44, rue du Jeu-de-Paume, Moulins (Allier).

PÉZARD (Georges), Capitaine au 94e Régiment d'Infanterie, Bar-le-Duc (Meuse).

PHILIPPE (L'abbé J.), Curé, Breuilpont (Eure).

PHILIPPE (Eugène), Percepteur, 46, rue du Faubourg-Saint-André, Beauvaiss (Oie).

PHILIPPE, Conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Mantes (Seine-t-Oise).

PINON (Paul), Capitaine au 1er Régiment de Zouaves, 37, rue Simplon, Paris-XVIII.

PINCHON, D. M., Médecin-major de 2e classe, au 29e Dragons, Provins (Seine-et-Marne).

PIROUTET, Licencié ès-sciences, Salins (Jura).

PISTAT (Louis), La Napoule, Mandelieu (Alpes-Maritimes).

PLAINCHAMP (M.), 29, boulevard Murat, Paris-XVI.

PLANTIER D. M., boulevard de la République, Anonay (Ardèche).

PLESSIER (L.), Ancien Président de la *Société historique*, 9, rue de Lancry, Compiègne (Oise).

POILANE (Alfred), Huissier, Montrevault (Maine-et-Loire).

POISSON (Georges), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1, Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

POMMERET, Professeur de Première au Lycée, 24, rue Gambetta, Nevers (Nièvre).

PONTIER, D.-M., Géologue, Lumbres (Pas-de-Calais).

POSTEL (Gustave), à la Madone, Corneville-sur-Risle (Eure).

POULAIN (Georges), Archéologue, Saint-Pierre-d'Autils (Eure).

POUTIATIN (Prince Paul Arsenievitch), Basseinaja, 60, log. 68, Saint-Pétersbourg (Russie).

PRUDHOMME (Maurice), Propriétaire, 54, rue Vinchon Laon (Aisne).

QUILLIER, Archéologue, rue des Marins, 9, Châteauroux (Indre).

RAMOND-GONTAUD, Assistant au Muséum, 18, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Seine).

RASPAIL (Mme Juliette FRANÇOIS-), 11, rue Joseph-Bara, Paris-VI.

RASQUIN (Albert de), Ingénieur, 26, rue Martin-Bidouré, Constantine (Algérie).

RATINET (M.), Inspecteur des Contributions indirectes, Chaumont (Haute-Marne).

RAU (Général de division, du cadre de réserve), 67, rue de Miromesnil, Paris-VIII (Hiver); — La Frécheuse, près Sedan (Ardennes) (Été).

* RAYMOND (Paul), D. M., Professeur agrégé des Facultés de Médecine, 34, avenue Kléber, Paris-XVI.

REBER (B.), Conseiller municipal, Conservateur du *Musée épigraphique*, 3, cour Saint-Pierre, Genève (Suisse).

* RENAULT (Georges), Conserv. du Musée, Vendôme (Loir-et-Cher).

REY (Lucien), Ingénieur, 60, rue des Mathurins, Paris-VIII.

REYNIER (Ph.), Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

REYGASSE (Maurice), Administrateur-adjoint, Tebessa (Algérie).

RICAUD (Mme), 118, Boulevard Voltaire, Paris-XI.

RIDOLA (Docteur Dominico), Sénateur du Royaume d'Italie, Matera, province de Potenza (Italie).

ROBERDET (Gaston), 5, rue d'Espagne, Tunis (Afrique du Nord).

RODET (Paul), D. M., 36, boulevard du Righi, Nice (Alpes-Maritimes).

ROLAND, Instituteur, Villevenard (Marne).

ROLLET (H.), Président de l'*Association des Naturalistes de Levallois-Perret*, 62, rue Voltaire, Levallois-Perret (Seine).

ROMAIN (Georges), Courtier, Correspondant de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

ROTHSCHILD (Baron Edmond de), 41, faub. St-Honoré, Paris-VIII [*Membre à vie*].

ROUGÉ (Jacques), Ligueil (Indre-et-Loire).

ROULLEAUX-DUGAGE (G.), Député de l'Orne, Maire, Rouellé (Orne).

ROUSSEAU (Lucien), Propriétaire, Cheffois, par La Chataigneraie, (Vendée).

ROUSSEAU (Philéas), Institutr public, Simon-la-Vineuse (Vendée).

ROUSSEL (Georges), Négociant, Les Grandes Ventes (Seine-Infre).

ROUXEL (Georges), 58, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).

RUTOT (A.), Conservateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, membre de l'*Académie royale de Belgique*, 189, rue de la Loi, Bruxelles (Belgique).

SAGE (Marius), Facteur des Postes, Malemort (Vaucluse).

SAINT-DIDIER (Baron de), 1 *bis*, place de l'Alma, Paris-XVI.

SAINT-PÉRIER (Comte René de), D. M., 24, rue du Bac, Paris-VII.

* SAINT-VENANT (J. de), Inspr des Eaux et Forêts, 1, rue de la Petite-Armée, Bourges (Cher).

SALLE (Robert), Médecin aide-major, 30, rue Jeanne d'Arc, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

SALLE (Louis), Directeur du *Trait d'Union commercial*, 69, rue de la République, Rouen (Seine-Inférieure).

SALOMON (A.), Conducteur des Ponts et Chaussées, 44, rue Gambetta, Bapaume (Pas-de-Calais).

SANDARS (Horace), 10H, Queen Anne's Mansions, Westminster, London, SW (Angleterre).

SARASIN (Fritz), Docteur ès-sciences et en médecine, Directeur du Musée zoologique de Bâle, Spitalstrasse, 22, Bâle (Suisse).

SARTORIUS-PREISWERK (F.), Ninnenweg, N° 58, Bâle (Suisse).

SCHAUDEL (L.), Receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

SCHETELIG (Pr Haakon), Conservateur du Musée, Bergen (Norvège).

SCHLEICHER (Ch.), Palethnologue, 10, rue Oudinot, Paris-VII.

SCHMIDT (F.), Ingénieur civil des Mines, 125, rue de Rome, Paris-XVIIe.

* SCHMIDT (O.), 86, rue de Grenelle, Paris-VII.

SCHMIT (Valdemar), D. M., Professeur à l'Université, Musée national, 12, Frederiksholm Canal, Copenhague K (Danemark).

SELLIER (A.), 24, Rue du Château-d'Eau, Paris-X.

Societa Archeologica, place Roma, 7, Come (Italie).

Société française des Fouilles archéologiques, 29, rue Tronchet, Paris-VIII.

Société Jersiaise (M. E. Toulmin-Nicolle, Secrétaire), 9, Pier Road, Jersey (Angleterre).

Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher (M. le Président de la), Blois (Loir-et-Cher).

SOCLEY, Archéologue, 17, Quai Gauthey, Dijon (Côte-d'Or).

SOUBEYRAN (Emile), D. M., 22 *bis*, rue Pierre-Leroux, Paris-VII.

SOULINGEAS (Joseph-Ambroise), 19, rue Albouy, Paris-X.

SOURDILLE, D. M., Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Chirurgien suppléant des hôpitaux, 11, rue Kléber, Nantes (Loire-Inférieure).

STURGE (Allen), D. M., Icklingham Hall, Mildenhall, Suffolk (Angleterre).

TABARIÈS DE GRANDSAIGNES, 44, rue d'Auteuil, Paris-Auteuil.

TAPP, Archéologue, 27, South-Molton Street, Oxford Street. London W. (Angleterre).

TARBÉ DES SARLONS, 34, avenue de Châtillon, Paris-XIV.

TATARINOFF (Eug.), Professeur, directeur du Musée, Soleure (Suisse).

* TATÉ (.E), 123, avenue Mozart, Paris-XVI.

TATÉ fils (Claude), Etudiant, 123, avenue Mozart, Paris-XVI.

TERRADE (Albert), 4, rue Legoff, Paris-V.

TESTOT-FERRY (A.), Capitaine de frégate, 48, boulevard de la Blancarde, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Théoleyre, Archéologue, 52, rue du Roi de Sicile, Paris-IV.

Thierry (Paul), 106, rue Vercingétorix, Paris-XIV.

* Thiot (Madame L.), Marissel, par Beauvais (Oise).

Touflet (Albert), Palethnologue, Rugles (Eure).

Trassagnac, D. M., Médecin-major de 1re classe, Médecin chef, Ambulance N° 7, 4e Corps d'Armée, Secteur Postal 71.

Tryon-Montalembert (Le Marquis de), 5, rue Monsieur, Paris-VII.

Varaldi (René), Ingénieur-chimiste, Cannes, La Bocca (Alpes-Maritimes).

Vareilles (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

Vassy (A.), Fabricant de produits pharmaceutiques, route de Lyon, Vienne (Isère).

Vauvillé (O.), Archéologue, 17, rue Christiani, Paris-XVIII; — Été : Pommiers (Aisne).

Veber (René), Avocat, avoué agréé au Tribunal de Commerce, 20, rue Rotrou, Dreux (Eure-et-Loir).

Vedel (Louis), Géologue, Molières-sur-Cèze (Gard).

Vésignié (Louis), Capit. d'artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher).

Vetel, Sous Chef de Bureau à la Préfecture de Police, 49, rue Monsieur-le-Prince, Paris-VI.

Vigoureux (E.C.), Consul général de la République Argentine à Monaco, 27, rue d'Angleterre, Nice (Alpes-Maritimes).

Villaret (E. de) (Général), Commandant le 7e Corps d'Armée, Secteur postal 85. [Aux Armées].

Villeneuve (Chanoine L. de), Directeur du *Musée Anthropologique de Monaco*, Monaco.

Villemereuil (Adrien de), 52 *bis*, boulev. Saint-Jacques, Paris-XIV.

Viollier, Conservateur du Musée National Suisse, Zurich (Suisse).

Viot (Jean), Etudiant ès Sciences, 19, faubourg Marceau, Châtillon-Coligny (Loiret).

Viré (Armand), Docteur ès-sciences, Directeur de Laboratoire au Museum d'Histoire naturelle, 8, rue Lagarde, Paris-V (Hiver). — Souillac (Lot) (Eté).

Voinot, D. M., Haroué (Meurthe-et-Moselle).

Vouga (Paul), D. Phil., Conservateur du Musée archéologique, Neuchâtel (Suisse).

Walter (Théobald), Professeur, Rouffach (Alsace).

Westropp (Thomas Johnson), M. A., M. R. I. A., 115, Strand Road, Sandymount, Dublin (Irlande).

Services et Echanges.

A. — France [*Services*].

Bibliothèque : *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques, Paris-V.

Laboratoire : *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques, Paris-V.

Secrétariat Général : *Société Préhistorique Française*, 21, rue Linné, Paris-V.

Trésorerie : *Société Préhistorique Française*, M. M. Gillet, 50, rue des Ruisseaux, Meudon (Seine-et-Oise).

Commissions : *Société Préhistorique Française* (*Enceintes*). — M. A. Viré, 8, rue Lagarde, Paris-V.

Conseil judiciaire : M. Paris (Félicien), Avocat à la Cour d'Appel, 31, rue Baudin, Paris-IX.

B. — France et Etranger [*Echanges*].

Institut de Paléontologie humaine, Boulevard Saint-Marcel, Paris-XIIIe.

Revue Anthropologique [Ecole d'Anthropologie], 15, rue Ecole-de-Médecine, Paris-VI.

Prehistoric Society of East Anglia [W. G. Clarke], 12, Saint-Philip's Road, Norwich (Angleterre).

Royal Anthropological Institute, 50, Great Russelle Street, London-W. (Angleterre).

Academie of Natural Sciences (Office of The Librarian), Philadelphia, Penna., U. S. A.

Nebraska geological Surwey, *The University of Nebraska*, Lincoln city, Nebraska, U. S. A.

Smitshonian Institution, *Bureau of American Ethnology*, Washington, D. C., U. S. A.

The Director of the University Museum, Philadephia, Pa, U. S. A.

The Library of *American Museum Natural History*, 77 th Street and Central Parck West, New-York city, N-.Y., U. S. A.

The Museum of the Américan Indian, 10 East and 33 th Street, New-York city, N.-Y., U. S. A.

University Library, University of California, Brokeley, California, U. S. A.

University of Oklahoma (Chaire d'Anthropologie), Oklahoma, U. S. A.

Wisconsin Archeological Society, *Milwkee*, Wisconsin, U. S. A.



Membres donateurs.

MM. Prince Roland BONAPARTE. — † Lionel BONNEMÈRE. — Mme Lionel BONNEMÈRE. — Léon COUTIL. — Louis GIRAUX. — Docteur A. GUÉBHARD. — M. LE BEL. — † Henri MAROT. — Docteur Henri MARTIN. — Mme MAUTALENT. — J. PAGÈS-ALLARY. — Docteur Paul RAYMOND. — Baron Edmond de ROTHSCHILD. — † Baron Gust. de ROTHSCHILD. — Lucien ROUSSEAU. — R. LANGLASSÉ. — P. DE GIVENCHY. — Marcel BAUDOUIN (1916). — Edmond HUE (1916).

Membres à vie.

MM. G. COURTY (1910). — Léon COUTIL (1911). — DUCOURTIOUX. (1916). — FASSET-ARBOUIN (1912). — Henri GIRAUX (1911). — Louis GIRAUX (1910). — Docteur A. GUÉBHARD (1904). — Edmond HUE (1916). — Georges de MANTEYER (1908). — — Mme Charles-Henri MARTIN (1910). — Mme MAUTALENT (1910). — M. le Baron Ed. de ROTHSCHILD (1904).

Membres décédés (1).

MM. * Marquis de LIGNERIS (†1904). — * GILLET (†1904). — * VOUGA (†1904). — * Marquis de NADAILLAC (†1904).—* Paul NICOLE, *ancien Vice-président* († 1904). — Vicomte René de MONTJOYE (†1905). — * BONNEMÈRE (Lionel), *ancien Président* (†1905). — TOMASI (P.) (†1906). — ALIX (G.) (†1906). PIETTE, *Président d'Honneur* (†1906). — RAMONET (†1906). E. FOURDRIGNIER, *ancien Vice-président* (†1907). — Dr MACHELARD (†1908). — F. ARNAUD (†1908). — HOULÉ (†1908). V. BOGISIC (†1908). — R. de RICARD (†1908). — * LOMBARD-DUMAS (†1909). DUMAS (Ulysse) (†1909). — BABEAU (Louis) (†1909).— PRANISHNIKOFF (Ivan) (†1909). — AUDÉOUD, Général (†1909). — CHANTECLER (Charles) (†1909). — ANDREWS (J. B.) († 1909). — WAVRE (William) († 1909). — CHAMPAGNE

(1) * Membres *Fondateurs*. — (G.), Tués à l'Ennemi (Guerre de 1914-1917). — † Date du *Décès*.

(† 1910). — Léon Robert († 1910). — Bussière († 1910). — Tabariès de Grandsaignes († 1910). — Meyer (Théodore) († 1910). — Bellier († 1910). — Girod (Dr P.) († 1911). — Mallet († 1911). — * H. Marot († 1911). — Rialland († 1911). * Bon G. de Rotschild († 1911). — P. du Chatellier († 1911). Fougerat († 1911). — O. Heuzé († 1911). — Santos Rocha (A. dos) († 1911). — Debens († 1912). — * Bonnet († 1912). — Heierli († 1912). — Delaunay († 1912). — Pol-Baudet († 1912). — * Stalin († 1912). — Moreau de Néris († 1912). — Valérian (Isidore) († 1912). — Forel († 1912). — Dr Naulin († 1913). — Lorrin († 1913). — Th. Baudon († 1913). — Le Coniat († 1913). — C. Viré († 1913). — Solon († 1913). — Puech († 1913). — Brochet († 1914). — * H. Marmottan († 1914). — Martial Imbert († 1914). — Pader († 1914). — J. Déchelette (G.) († 1914). — Audéoud (G.) († 1914). — Letailleur († 1914). — Schwaeblé (G.) († 1914). — Dr Bertholon († 1914). — Cne Maurice Bourlon (G.) († 1914). — Désiré Douet († 1915). — Dr Domezan († 1915). — V. Berthier († 1915). — J.-B. Delort († 1915). — Barthélémy († 1915). — G. Harmois († 1915). — * L. Thiot († 1915). — Dr Atgier (G.) († 1915). — Vialis († 1916). — G. Roché († 1916). — Evrard († 1916). — Vial (Honoré) († 1916). — Bourgeade († 1916). — Brulard († 1916). — Général Gaudelette († 1916). — M. Hébert († 1916). — Urpar (Dr) († 1916). — Blavier († 1916). — Garrisson († 1916). — Capitaine Petit (G.) († 1916).

Membres morts au Champ d'Honneur (1914-1915-1916).

MM. Dr Atgier (Président 1915). — J. Déchelette. — Ct Audéoud. — Ct Schwaeblé. — Cne M. Bourlon. — Capitaine M. Petit.

Événements de Guerre (1914-1916).

Citations à l'Ordre du Jour.

MM. Dr Atgier. — P. Baud. — A. Viré. — Dr Jullien. — — Dr Soubeyran. — Dr Trassagnac. — Cne M. Petit.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE par Pays et Départements français.

I. — France.

1° *Départements*.

Aisne : Bourdon. — Brunehault. — Delvincourt. — Leloutre. — Vauvillé.
Allier : Perrot (F.).
Alpes (Basses) : Benoist. – Chaillan (L'abbé)
Alpes (Hautes) : — G. de Manteyer.
Alpes-Maritimes : Ambayrac. — Chiris (M.). — Goby (P.). — Guébhard (A.). — Guébhard (R.). — Pas (Comte E. de). — P. Rodet. — Varaldi. — Vigoureux.
Ardèche : Boissy d'Anglas. - Jullien (Dr). — Plantier.
Ardennes : Collaye. — Larmigny. — Général Rau.
Ariège : Comte Bégouen.
Aube : Oudot.
Aude : Courrent. — Gimon (Mme).
Aveyron : Boutillier du Retail (Mme). — Calmels.
Belfort : Bouchot. — Lablotier.
Bouches-du-Rhône : Clastrier. — Icard. — Joleaud. — Maumet.
Calvados : Baudoux. — Caillaud (Mme). — Dr Doranlo. — Leroy.
Cantal : Maury. — Pagès-Allary.
Charente : Coiffard. — Delamain. — Deserces. — Favraud. — Fasset-Arbouin. — Jarraud. — Marchadier.
Charente-Inférieure : Cousset. — O. Desmazières. — Garnier. — Loppé.
Cher : Dervieu. — Vésignié (L.).
Creuse : Nony.
Corse : Ct Ferton.
Côte-d'Or : Bouillerot (R.). — Boyard. — Corot (M.). — Gasser. — Hutinel. — Lambert. — Socley.
Côtes-du-Nord : Bellefontaine (de). — Colleu.
Dordogne : Aublant (Ch.). — Bourrinet. — Maury. — Pr Peyrot. — Fleurieu (de).
Doubs : *Laboratoire de Géologie.* — *Musée archéol*
Drôme : Martin (Anfos).
Eure : Barbier. — Célos. — Coutil (L.). — Desloges. — Hugueniot. — Philippe (L'abbé). — Poulain. — Postel. — Touflet. — Veber.
Eure-et-Loir : Jousset de Bellesme. — Fouju.
Finistère : Bertheau de Chazal. — Delaporte. — Devoir. — Guénin.
Gard : Bourrilly. — Ducerf. — Dumas (Me). — Granet. — Hugues. — *Musée des Antiquités.* — Perrier. — P. Raymond. — Vedel.
Garonne (Haute) : Begouen (Cte). — E. Cartailhac.
Gers : Mazéret.
Gironde : Bardié. — Daleau. — Guignaber. — Harlé. — Labrie. — Lalanne.
Hérault : Baquié. — Carias — Cazalis de Fondouce. — Gennevaux. — Genson. — Givord. — Marignan. — Miquel. — Mouret.
Indre : Quillier.
Indre-et-Loire : Barreau. — Chaumier. — Gaurichon. — Rougé. — Gobillot.
Isère : Delay. — Givord. — Müller. — Vassy.
Jura : Feuvrier. — Girardot. — Lebrun. — Lejay. — Mollandin. — Piroutet.
Landes : Dubalen (E.).
Loiret : Cloutrier. — Viot.
Loir-et-Cher : Clément. — Florance. — Houssay. — Renault. — *Soc. d'Hist. nat. de Blois.*
Loire-Inférieure : Gasnier. — Leroux. — Sourdille.
Lot : Chomereau. — Malga. — Viré (A.).
Lot-et-Garonne : Camichel.
Maine-et-Loire : Fiévé. — Mennetrier. — Poilane.
Manche : Crova (Mme). — Crova. — Dutot. — Rouxel.
Marne : Bosteaux-Paris. — Couvreur-Perrin. — Demitra. — Guelliot. — Guillaume. — Laire. — Lemaître. — Meurisse. — Pistat. — Roland.
Marne (Haute-) : Ratinet. — Drioux.
Meurthe-et-Moselle : Beaupré (Cte J.). — Goury (G.). — Laprévote. — Martz. — Novital (de). — Salle (R.). — Schaudel (L.). — Voinot.
Meuse : Lénez. — Pézard. — Trassagnac.
Morbihan : Aveneau de la Grancière. — Deyrolle. — Leroux.
Nièvre : Desforges. — Pommeret. — Saint-Venant (de).
Oise : P. Barbier. — Baurain. — Boulet. — Boutanquoi. — Denoyelle. — Hémery. — Lamotte. — Patte. — Philippe. — Plessier. — Thiot (Mme).
Orne : Foucault. — Hommey. — Lecompte — Roulleau-Dugage.
Pas-de-Calais : Dharvent. — P. de Givenchy. — Comte de Pas. — Pontier. — Salomon.
Puy-de-Dôme : — Charvilhat (G.). — G. Poisson.
Pyrénées (Basses-) : Passemard.
Pyrénées (Orientales) : Aragon.
Rhône : Gaillard.
Saône-et-Loire : Gadant. — Grillet. — Lafay. — Lissajous (M.). — Marlot. — Menand.
Saône (Haute-) : Druher.
Sarthe : Cartereau.
Savoie : Blanc (Baron A.).
Savoie (Haute-) : L. Duvaux.
Seine. Paris : Adler. — Ballet. — Barrand (Mme). — Baud. — Baudouin (M.). — Bazin (A.). — Bertin. (A.) — Bloch (Dr). — Boissy d'Anglas. — Bonaparte (Prince). — Bor-

dage. — Bouillet. — Bousquet — Camps (Mme). — Cathelin (Dr). — Chapelet. — Chervin. — Chevallier. — Colin. . — Courty. — Desailly. — Deyrolle. — Deyrolle (les fils d'Em.). — Dollot. — Ducourtioux. — Drouet. — Ferrier. — Fessard (R.). — Foucher. — Fouju. — Gamber. — Géneau. — Gérard-Devèze. — Giraux (H.) — Givenchy (de). — Gorey. — Guichard. — Guelliot. — Guimet. — Guyochin. Hamonic. — Hanotaux (G.). — Harmois (A.-L.). — Henriot. — Hermann. — Hervé. — Hue (Edmond). — Huret. — Julliau (C.). — Lagmonie. — Le Bel. — Luppé (Mme de). — Martin (Bernard). — Martin (Mme Ch. H.). — Martin (H.). — Maudemain. — — Mautalent (Me) — Miguet. — Morin Jean. — Mortillet (A. de). — Mortillet (P. de). — Neveu (R.). — Nourry. — Paniagua (de). — Paul (Mme). — Pinon. — Plainchamp. — Rau. — Raymond. —Raspail (Mme). — Rey. — Roy. — Rothschild (E. de). — Ricaud (Mme). — Saint-Périer (de). — Saint-Didier. — Sellier (A.). — Schleicher (Ch.). — Schmidt (F.). — Schmidt (O.). — Soubeyran. — Soulingeas. — *Société française des Fouilles Archéologiques.* — Tabariès de Grandsaignes fils. — Tailleur. — Tarbé des Sablons. — Taté. — Taté fils. — Théoleyre. — Vauvillé. — Vetel. — Villaret (de). — Armand (Viré).

Seine. Dép. : Blin. — Cazenave. — Colin (Jean). — Franchet. — Gaillot. — Giraux (L.). — Hautin. — Heuzé. — Houry. — Langlassé. — Meunier. — Morgand. — Mousson-Lanauze. — Plainchamp. — Ramond-Gontaud. — Rollet.

Seine-et-Marne : Bellier. — Berthiaux (S.). — Bouex. — Colas. — Dalmon. — Guyochin. — Doigneau (A.). — Doigneau (E.). — Durand. — Leclerc. — Marmagne. — Massé. — Pinchon. — Reynier.

Seine-et-Oise : Bonneau. — Bossavy. — Colas (E.). — Gillet. — Hincelin (M.). — Hubert. — Hutteau. — Legrand. — Leprince (Mlle). — Lesueur. — Létienne. — Meunier. — Philippe. — Tryon-Montalembert (de).

Seine-Inférieure : Bachelay (E.). — Brasseur. — Brognard. — Cahen (A.). — Cauderay. — Costa de Beauregard. — Deglatigny. — Dubus. — Dupont. — Fleury. — Gadeau de Kerville. — Morel. — Romain. — Salle.

Sèvres (Deux-) : (Bocquier (E.).

Somme : Boulanger. — Carnoy. — Commont.

Tarn : Camichel.

Tarn-et-Garonne : Aymar. — Alibert. — Perrier.

Var : Barbier. — Bottin. — Dauphin (L.). — Moulin. — Testot-Ferry.

Vaucluse : — Barrand (Mme). — Bayol. — Carrias. — Cassin (P.). — Chatelet (C.). — Cotte. — Deydier. — Lazard (F.). — Malaussène. — Martel. — Masse. — Moirenc. — Nerson. — Sage. — Vareilles.

Vendée : Baudouin (Marcel). — Boismoreau. — Gaudin. — Rousseau (Lucien). — Rousseau (Ph.).

Vienne : Audinet. — Chauvet. — Gobillot.

Vienne (Hte) : Masfrand.

Yonne : Hure (Mlle). — Jumeau.

2° *Alsace-Lorraine.*

Forrer. — Fuchs. — Kessler. — Matthis. — Walter.

3° *Colonies.*

Algérie : Debruge. — Estaunié. — Jacquot. — Mercier. — Rasquin (de). — Reygasse.

Calédonie (Nouvelle) : Archambaud.

Maroc : Mennétrier.

Tunisie : Espina. — Guillaume. — Roberdet.

Madagascar : Barthère. — Jodin.

II. — Étranger.

Angleterre : Garfitt. — Guérin (de) (Guernesey). — Lewis. — Mac Alister. — Sandars. — Sturge (Allen). — Tapp. — *Société Jersiaise* (Jersey). — Westropp.

Belgique : Dabadie. — Exsteens. — Hamal-Nandrin. — Jacques (Dr). — Nœns. — Maertens. — *Musées Royaux.* — Rutot.

Danemark : Schmidt (Valdemar).

Espagne : Cerralbo de Almazza (Mis).

Etats-Unis : Pr Peabody.

Italie : Blanc (Bon). — Bellucci (J.). — D'All Osso. — Castelfranco. — Catelan. — Colini. — Magni. — Ridola. — *Soc. arch. Comense.*

Mexique : Institut Géologique de Mexico.

Monaco : Villeneuve (Chanoine de).
Norvège : Schetelig (Pr H.).
Portugal : Fontès (J.).
Russie : Gorodzow. — *Musée impérial historique* (Moscou). — Pavlow (Pr). — Poutiatin (Prince).

Suède : Almgren.
Suisse : Montandon. — *Musée* (Zurich). — Nony. — Olivier. — Reber. — Sartorius-Preiswek. — Sarrazin. — Tatarinoff. — Viollier. — Vouga. — Wiedmer-Stern.

Commission des Monuments Mégalithiques (1917).

Sur la proposition du Conseil d'Administration, il a été créé en 1909, une Commission des Monuments Mégalithiques, chargée de centraliser tous les documents et d'étudier toutes les questions posées au sujet de ces vestiges préhistoriques.

Ont été nommés membres de cette Commission, en dehors du Président, du Secrétaire général, du Secrétaire et du Trésorier, faisant partie de droit des Grandes Commissions : MM. A. de Mortillet, H. Martin, A. Guébhard, A. Viré, L. Coutil, E. Hue, anciens présidents; MM. L. Giraux, ancien trésorier; Fouju (Paris) et O. Desmazières (Province).

Par suite, la Commission est composée, en totalité, pour 1917, des personnalités suivantes : Dr Marcel Baudouin, L. Coutil, O. Desmazières, Fouju, L. Giraux, M. Gillet, P. de Givenchy, A. Guébhard, E. Hue, Dr Henri Martin, A. de Mortillet, A. Viré.

Délégués départementaux de la Société.

Aublant (Dordogne). — Dr Marcel Baudouin (Vendée). — — J. Beaupré (Meurthe-et-Moselle). — J. Bossavy (Seine-et-Oise). — Cazalis de Fondouce (Hérault). — L. Coutil (Eure). — A. Debruge (Constantine). — Doigneau (Seine-et-Marne). — Doranlo (Calvados). — Ducourtioux (Morbihan). — Florance (Loir-et-Cher). — Jullien (Ardèche). — Gaurichon (Indre-et-Loire). — Girardot (Jura). — Gobillot (Vienne). — Dr A. Guébhard (Alpes-Maritimes). — Jacquot (Isère). — E. Passemard (Basses-Pyrénées) — Pagès-Allary (Cantal). — L. Schaudel (Meurthe-et-Moselle).

Liste des Présidents de la Société.

1904. — Émile RIVIÈRE, *Président fondateur.*
1905. — † Lionel BONNEMÈRE.
1906. — Adrien de MORTILLET, *Président d'Honneur.*
1907. — Dr BALLET, ancien Médecin militaire.
1908. — † Dr Théodore BAUDON, ancien Député de l'Oise.
1909. — Dr A. GUÉBHARD, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
1910. — Dr H. MARTIN, ancien *Secrétaire* de la Société.
1911. — L. COUTIL, ancien *Vice-président* de la Société.
1912. — Armand VIRÉ, ancien *Vice-président* de la Société.
1913. — Edmond HUE, ancien *Vice-président* de la Société.
1914-1915. — † Dr ATGIER, ancien *Vice-président* de la Société.
1916-1917. — X...



AVIS DIVERS

Les Membres, prenant part aux discussions, sont priés de remettre au Secrétariat une note, **avant la fin de la Séance** (Art. 10. du Régl.).

Par Décision ministérielle du 20 *mars* 1907 [n° 5449], *les* **Militaires** *sont autorisés à faire partie de la* Société préhistorique Française *et des* Congrès préhistoriques de France ; *mais ils ne peuvent y remplir aucune fonction d'Administration ou de Direction.*



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

Les **Mémoires** *ne sont mis en vente en Librairie qu'au prix de* Vingt Francs, *dans les mêmes conditions que les* Bulletins *de la S.P.F.*

Aucune remise n'est faite aux Libraires sur ce prix.

L'engagement de souscription (Quinze francs) aux Mémoires *n'est valable que pour une année ; mais il sera toujours renouvelé d'office, sauf contre-ordre en temps voulu (c'est-à-dire six mois avant la fin de l'année en cours), de la part des Souscripteurs.*



SEANCE DU 24 JANVIER 1917

Présidence de MM. TATÉ & LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de MM. Taté et Le Bel, Vice-Présidents.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (28 Décembre 1916), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Marcel Baudouin, Harmois, Ratinet et Cotte.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. Guébhard ; — A. Viré ; — Ed. Hue.

Lettres de Remerciements. — MM. Laurent ; Maumet ; Passemard.

Lettres diverses. — MM. Ph. Reynier ; — Viré ; — Barthère.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Lejay (A.). — Le mobilier d'une sépulture hallstattienne de Chamole (Jura) [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1916, 25 mai]. — Tiré à part, 1916, in-8°, 7 p., 2 fig.

Hue (Emond). — Note sur une progression marine à Luc-sur-Mer (Calvados) [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, Paris, 1914]. — Tiré à part, 1914, in-8°, 15 p., 6 fig.

Hue (Edmond). — Le Dolmen de Pierre-Levée, commune de Janville-sur-Juine (Propriété de la S. P. F.) [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, Paris, 1915, 25 mars]. — Tiré à part, 1915, in-8°, 20 p., 3 fig.

Hue (Édmond). — L'Age de la Pierre aux environs de Luc-sur-Mer (Calvados) [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1914]. — Tiré à part, 1914, in-8°, 2 fig. 12 p.

Hue (Edmond). — Note sur l'Usure en cuvette des Dents [Extrait *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1916, 23 mars]. — Tiré à part 1916, in-8°, 4 p.

Hue (Edmond). — Note sur le Tic chez les Chevaux américains [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1915, 23 déc.] — Tiré à part, 1915, in-8°, 4 p., 1 fig.

Baudouin (Marcel). — Le Trou nourricier du Premier Métatarsien, à l'époque de la Pierre polie [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1915, 1er juillet, p. 169-175]. — Tiré à part, Paris, 1915, in-8°, 6 p.

Baudouin (Marcel). — A propos de l'Ambre jaune et de l'Ambre gris [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1915, 17 juin et 15 juillet, 155, 157, 176]. — Tiré à part, Paris, 1915, in-8°, 4 p.

Baudouin (Marcel). — Le Point d'Ossification du 1er Métacarpien Néolithique. Le Point épiphysaire distal du 1er Métatarsien àl'époque Néolithique [Extr. des *Bull. et Mém. Soc, d'Anthrop. de Paris*, 1915, 3 juin, 140, 154, 1 fig.]. — Tiré à part, 1915, in'8°, 16 p., 1 fig.

Harlé (Edouard et Jacques). — Les Dunes maritimes de la côte de Gascogne [Extr. *C. R. Acad. des Sciences*, Paris, 2 janvier 1917, t. 164, p. 52, 54.] — Tiré à part, 1917, in-4°, 3 p.

Guelliot (O.). — Le Marnien: Première Période du second Age du Fer [Ext. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 3 juin 1915]. — Tiré à part, in-8°, 3 p.

M. L. Giraux a offert à la Bibliothèque les publications qui suivent:

Volkow (Th.).— *Découvertes Préhistoriques de la rue Saint-Cyrille, à Kiew.* (Extrait des « *Matériaux pour l'Ethnologie ukraïno-ruthène* », n° 1, 1898).

Dr Atgier. — *Un nègre blanc* (Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 20 octobre 1910).

Dr Regnault (F.). — *Formes du crâne dans l'hydrocéphalie.* (Extrait de la *Revue mensuelle des Maladies de l'Enfance*, juin 1900).

Siret (Louis). — *Etude comparative des signes symboliques représentés sur les monuments ou objets des Temps Protohistoriques (XIVe Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques*, Genève, 1912).

Lieutenant Bernard. — *La Nécropole Mégalithique de l'enchir Bou-Ghaaem* (*Bull. de la Société archéologique de Sousse, 1907).*

Zaborowsky. — *Compte rendu de la section d'Anthropologie, Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès d'Angers*, août 1903. (Extrait de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, octobre 1903).

Thieullen (Ad.). — *Silex anti-classiques présentés à la Société Normande d'Etudes Préhistoriques.* (Extrait *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome X, 1899).

Bourlon. — *L'Industrie des Foyers supérieurs au Moustier. (Revue Préhistorique*, juin 1910).

Bourlon (M.) et Bouyssonie (A.). — *Grattoirs carénés, Rabots et*

Grattoirs nucléiformes. Essai de classification des Grattoirs. (Extrait de la *Revue anthropologique*, décembre 1912).

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS. — *Commission de l'Ethnologie de la France.* (Extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, février 1893).

PIETTE (ED.). — *Les causes des grandes extensions glaciaires aux temps pléistocènes.* (Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome III, 1902).

PALLARY (P.).— *Etude sur le Quaternaire algérien.* (*Société d'Anthropologie de Lyon*, mars 1888).

PALLARY (P.). — *De Carthagène à Alméria* (Extrait de la *Revue Géographique internationale*, Paris 1895).

PALLARY (P.). — *Silex taillés du Sud-Ouest tunisien.* (*Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 1907).

PALLARY (P.). —*Le Néolithique oranais.* (Extrait Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Caen, 1894).

PALLARY (P.).— *Note sur la classification et la Terminologie du Préhistorique algérien. Deuxième Catalogue des stations préhistoriques au département d'Oran.* (Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Besançon, 1893.

PALLARY (P.) et TOMASINI (P.). — *La Grotte des Troglodytes* (Oran). (Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Marseille, 1891).

Dr CARTON. — *Notes hadrumetines.* (*Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 1907).

Abbé VUYO, — *La Pierre à Cent Têtes du Bois de Montaiguillon.* (Etude sur les *Pierres druidiques branlantes*). (*Société Archéologique de Seine-et-Marne*, 1865).

Admission de Membres Nouveaux.

Est proclamé Membre de la *Société préhistorique française* :

Bibliothèque municipale de Caen. — Librairie M. Jouan, 98, rue Saint-Pierre, Caen (Calvados).

[E. TATÉ. — Marcel BAUDOUIN].

Don à la S. P. F.

M. E. PASSEMARD (Biarritz) a offert, aux collections de la S. P. F., un moulage de la table dentaire d'une dent de *Mammouth*, qui se trouve au Musée de Bayonne. — Il s'agit d'une variété intéressante, car elle ne doit pas correspondre à l'*E. primigenius typique*.

Musée de la S. P. F.

Sur la proposition de M. Edouard Hue, Conservateur du Musée, M. Chapelet est nommé Conservateur-adjoint du Musée [Conseil du 24 janvier 1917].

Communications et Présentations.

A. de Mortillet (Paris). — *Présentation de photographies relatives à la Découverte dans les environs de Paris, à Guiry* (*canton de Magny, S.-et-O.*), *d'une Allée couverte à Trou, avec trouvaille du Bouchon d'obturation* [Prise de date].

Langlassé (Paris). — *Les Tatouages en spirale de la Nouvelle-Zélande.*

Passemard (Biarritz, B. P.). — *Présentation du moulage de la Table dentaire d'un Elephas primigenius du Musée de Bayonne.*

Maumet (Rémy) (Marseille, B.-du-R.). — *La Préhistoire dans les Gorges d'Ollioule* (Var).

Dr Trassagnac, mobilisé. — *Découverte d'une Enceinte anhistorique à Mareuil-sur-le-Port* (Prise de date).

Evènements de Guerre (1916-1917).

Capitaine Petit (Maurice). — Officier de haute valeur et d'un courage à toute épreuve, a tenu à aller s'assurer que la liaison avec une unité voisine était bien établie, malgré la violence du bombardement, a été tué au cours de sa mission [Croix de Guerre ; Chevalier de la Légion d'honneur ; etc.].

Œuvres de Guerre.

A l'initiative et sur la proposition de M. le Dr Marcel Baudouin, membre du Conseil de l'A. F. A. S., la *Société Préhistorique française* a été chargée d'établir immédiatement un Répertoire Général des Souterrains-Refuges de France par l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, qui, grâce à l'appui de M. A. de Mortillet, a consacré une somme de Trois mille Francs à cet effet.

De suite, le Bureau de la S. P. F. s'est mis à l'œuvre et il prie nos collègues de vouloir bien lui adresser tous documents relatifs à cette question. — Un avis ultérieur donnera des renseignements précis sur cette Œuvre de Guerre, dont l'intérêt et l'urgence sont évidentes.

Allocution de Rentrée (1917) de M. le Vice-Président, E. Taté.

Mes chers Collègues,

L'invasion allemande et la guerre, qui en est résultée s'est prolongée en dehors de toutes les prévisions ; et la mesure provisoire, prise lors des Elections de 1915, puis de 1916, de proroger les pouvoirs du Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française* devient une nouvelle obligation pour 1917, les circonstances étant toujours les mêmes et les mêmes raisons la réclamant, pour assurer le bon fonctionnement de notre Société.

Non seulement nous espérons, mais nous sommes aujourd'hui convaincu, que 1917 verra la fin de la guerre et qu'en fin d'année nous pourrons, lors de notre Assemblée générale, fêter la Victoire et procéder aux Élections régulières, votre Conseil s'excusant dès maintenant d'avoir détenu aussi longtemps la direction de la Société.

Je dois vous mettre au courant, mes chers Collègues, d'un incident qui a forcé votre Conseil à prendre une décision contre un de nos collègues Suisses.

Celui-ci s'est trouvé dans une situation anormale de Séquestré. Aussi, nous avons cru de notre devoir de faire une enquête à son sujet; et le résultat (vous l'avez lu dans le *Bulletin* du 23 novembre), ce fut la suspension.

Cette enquête a été menée avec toute l'indépendance et le soin désirables; et nos Collègues Suisses peuvent être assurés que, du fait même de sa Nationalité, leur concitoyen a été traité en toute équité et qu'il nous a été pénible d'être forcés d'agir.

Nous avons, et on a su nous le reprocher, mis un certain temps, avant d'arriver à la décision prise ; mais il fallait que votre Conseil put s'entourer de renseignements sérieux et non céder ou sembler céder devant des attaques, plus ou moins venimeuses ou intéressées, dirigées aussi bien contre notre Collègue mis en cause que contre notre Société elle-même.

Attaqués sournoisement, calomniés, mais jamais en face, pour éviter sans doute une réponse ou une riposte, nous avons, tout en rappelant ici que les Polémiques avec l'extérieur sont bannies de nos *Bulletins,* nous avons, dis-je, cru devoir y déroger, les attaques s'adressant à la Collectivité de la Société.

Nous nous sommes toujours, à la *Société préhistorique française*, montrés indépendants et libéraux. Toujours nous avons agi au grand jour, à « la Française », sachant prendre nos responsabilités, qu'il se soit agi de défendre la Liberté des Fouilles, de procéder à l'éviction des Boches, etc...

Vous nous avez toujours approuvés ; aussi nous voulons continuer ces traditions.

Si l'on doit témoigner d'un regret, c'est de voir l'Union sacrée, surtout en Science, ne pas être mieux respectée par des Confrères, qui profitent de la guerre pour exercer leur verve et leurs attaques contre une *Société Française*, au lieu de réserver leurs talents agressifs contre nos ennemis.....

Je regrette d'avoir été forcé de parler de ces incidents. Mais une mise au point était nécessaire et nous devions à des Collègues une clarté, qui ne laisse subsister aucun point obscur ni aucun malentendu pouvant prêter à interprétation.

Nous avons mieux à faire que de combattre entre nous. Notre « Mobilisation civile », c'est de mener le bon combat contre la *Kultur* !

C'est contre elle qu'il faut lutter. Je sais bien qu'elle nous fournit des armes terribles. Après tous ses crimes, n'en est-elle pas arrivée aux Déportations de populations et au rétablissement de l'Esclavage ?

Profitons du dégoût et de l'horreur que la « Kultur » cause à nos Alliés et aux Neutres, pour mettre en parallèle et en opposition la Culture française sous toutes ses formes. La Victoire doit aussi être une victoire latine, dans toutes les branches ; et notre Science préhistorique, éminemment française, doit combattre de tous ses efforts l'emprise que l'Allemagne avait déjà tenté d'y exercer. Conservons toujours notre rang ; tenons toujours la tête du Progrès.

Nous pourrons bientôt reprendre nos travaux sans la préoccupation et l'anxiété de la lutte. Nous profiterons alors de l'appoint de nos braves défenseurs, revenus à la vie civile. Ils nous apporteront le résultat de leurs recherches et de leurs découvertes, car, même au *Front*, ils n'ont pas abandonné leurs chères études. Vous en avez déjà le témoignage dans le *Bulletin*. Ces concours sont la plus solide garantie de notre vitalité et de notre prospérité.

Cette prospérité d'ailleurs s'est maintenue pendant la Guerre. Malgré des difficultés matérielles sans nombre, notre *Bulletin* a paru sans un jour de retard. Nous en sommes redevables à l'activité inlassable de M. le Dr Marcel Baudouin, notre Secrétaire général, qui, malgré son mauvais état de santé, s'est toujours tenu sur la brèche, et nous ne saurions trop le remercier ; grâce aussi à M. de Givenchy, notre Secrétaire des Séances, qui remplit si fidèlement et si consciencieusement son sérieux mandat. Nous devons de la reconnaissance à notre Trésorier, M. Gillet, qui, du fait de la guerre, se heurte à de si nombreuses difficultés, inconnues en temps de paix. Aussi je vous prie de lui faciliter sa tâche.

J'ai encore à nommer nos nouveaux et tout dévoués Archiviste, M. Harmois, et Bibliothécaire-adjoint, M. Chapelet, qui remplace M. Géneau mobilisé, et qui a mis tous ses instants au service de notre Bibliothèque.

J'ai gardé pour la fin notre Conservateur des Collections, notre

ami Hue, qui, bien que mobilisé, absent de France et en mission en Amérique jusqu'à ces temps derniers, n'a cessé de s'occuper de notre Musée et de l'enrichir, nous créant, de plus, de nouvelles et cordiales relations dans les milieux scientifiques aux Etats-Unis.

Après ce juste hommage rendu aux membres actifs de notre Bureau, adressons le tribut de notre admiration aux Nôtres, qui combattent pour le Droit, l'Humanité et la Liberté du Monde.

Faisons des vœux pour le prompt retour à la santé de nos chers malades et des vaillants blessés; et appelons de toute notre âme le jour prochain, où nous pourrons librement pleurer et honorer nos morts sur leurs tombes libérées et exhalter nos soldats vainqueurs rentrés dans leurs foyers après la défaite complète des envahisseurs.



Rapport de M. le Secrétaire général sur la Situation morale et la Gestion du Conseil d'Administration en 1916 de la Société Préhistorique Française.

Mes chers Collègues,

Au nom du Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport, sur la *Situation morale actuelle* de notre Association et la *Gestion*, pour l'année écoulée (1916), de votre Conseil, conformément à la Loi et à nos Statuts (Art. VIII).

Messieurs,

Comme vous avez pu le constater, cette année encore, par la publication, extrêmement régulière en 1916, ainsi que fin 1914 et 1915, de notre *Bulletin* mensuel, la *Société préhistorique française* a tenu, malgré l'état de GUERRE actuel, toutes ses séances publiques, aux dates réglementaires, pendant l'exercice qui vient de s'écouler.

Certes, l'assistance à nos réunions a été comme, en 1915, moins nombreuse qu'antérieurement; mais, d'une manière générale, on peut dire que notre public habituel ne nous a jamais fait défaut, exception faite bien entendu pour ceux des nôtres qui sont aux Armées.

Etant donné que l'état de choses depuis 1914 n'a pas changé, vous avez décidé, en Octobre dernier, qu'*il n'y aurait pas*, *en* 1917, comme en 1915 et 1916, d'*Elections générales* et que le Bureau et le Conseil d'Administration de 1914 serait prorogé encore d'une année.

Il vous a de même paru impossible de procéder, en décembre 1916, à

l'*Assemblée générale annuelle*, vu le nombre des nôtres qui font face à l'ennemi et pour d'autres raisons aussi impérieuses.

Rien n'est plus justifié, car il aurait été profondément illogique de faire cette année ce que vous avez refusé de tenter les années passées.

Mais, quelles que soient les circonstances, votre Secrétaire général vous doit le Compte rendu des Opérations de notre Société en 1916. Il accomplit aujourd'hui ce devoir; et, tout à l'heure, votre Trésorier, conformément à la Loi, remplira également son mandat, en vous présentant le Rapport sur la Situation financière et les Comptes de l'exercice 1916.

Je n'ai pas besoin de vous annoncer que les Rapports du Secrétaire général et du Trésorier pour 1916, ainsi que ceux de 1914 et 1915, ne devront être régulièrement discutés et ne pourront être approuvés qu'à la prochaine Assemblée générale de 1917; mais nous avons tenu, comme en 1916, à vous les présenter, dès le début de 1917 pour vous permettre de vous rendre un compte exact, en ce moment, même, de l'état actuel de la *Société Préhistorique Française*.

Mes chers Collègues,

Depuis le 1er janvier dernier, nous n'avons à regretter la perte que d'un seul de nos collègues, parmi ceux qui sont actuellement *sur le Front;* ou, du moins, l'on ne nous a avisé que du décès de l'un d'eux. Il s'agit du Capitaine MAURICE PETIT (Elbœuf, Eure).

Notre confrère, le Capitaine adjudant-major Maurice PETIT, du 9e régiment de zouaves, a été, en effet, tué à l'ennemi, à l'âge de 45 ans. Il était Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, Médaillé colonial (Sahara et Maroc), Officier d'Académie, Officier du Nicham Iftikar, Officier de l'ordre Chérifien Ouissam à la suite, etc. A diverses reprises, il nous avait adressé des notes sur des découvertes archéologiques au Maroc, où il se trouvait avant la guerre.

Les autres membres de la *S. P. F.*, décédés en 1916, sont: MM. M. HÉBERT, BLAVIER, GAUDELETTE, E. BOURGEADE et BRULARD.

Notre très distingué collègue, M. Marcel HÉBERT, est mort à Paris le 11 février 1916. Né en 1851 à Bar-le-Duc (M.), il fut ordonné prêtre en 1876 à Paris. Il avait fait toute sa carrière professionnelle à l'Ecole Fénelon, comme professeur de philosophie, puis comme directeur. En 1901, après avoir quitté cette école, il avait repris l'habit laïque et été nommé professeur à l'Université libre de Bruxelles. Depuis quelques années, ce Philosophe s'était intéressé à la Préhistoire ; et on lui doit quelques études spéciales, qui ont paru dans nos Bulletins. Il a été *incinéré* à Paris le 15 février 1916.

Nous avons à rappeler aussi les décès de MM. P. BLAVIER, ingé-

nieur, Château de La Bellière, à Montrevault (M.-et-L.); du Général Gaudelette, qui est mort à Paris fin février dernier et qui était en retraite depuis longtemps; et d'Eloi Bourgeade [des Planchettes, Riom-ès-Montagne, Cantal]. Ce dernier était un excellent confrère et un avisé collectionneur. La *Société Préhistorique Française* lui doit quelques *dons* et de nombreux articles intéressants. Il était membre de notre Société depuis plusieurs années.

M. le Dr Brulard, entré à la Société en 1911 et membre de nos Congrès préhistoriques depuis 1907, avait, au Congrès de l'A. F. A. S. de Dijon, en 1911, organisé de très intéressantes excursions et la fouille d'un grand Tumulus pour la section d'Anthropologie. A ce Congrès, il avait donné une étude générale sur les *Tumulus de la Côte-d'Or*, qu'il connaissait fort bien. Déjà, en 1909, il avait publié une étude sur les *Tumulus de Magny-Lambert ;* il avait repris les fouilles d'Abel Maître et de Flouest, et, sur les instances de ce dernier, celles des tumulus du *Monceau Laurent*, de *Combe Bernard*, de la *Vie de Baigneux*, qui n'avaient été qu'incomplètement exploré. Puis il explora de nouveaux *Tumulus*. En 1912, il fouilla, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, un tumulus à *Vaurois*, près Brémur, et deux autres à *Mulson*. Ses recherches dateront dans les annales de la Bourgogne, à côté de celles d'autres éminents confrères. Vous avez su d'ailleurs, par notre *Bulletin*, ce qu'était le Dr Brulard, grâce à la notice nécrologique détaillée que M. Coutil a consacré à ce préhistorien regretté.

Je ne puis ici que redire combien vivement la *Société Préhistorique Française*, et en particulier son Conseil d'Administration, au nom duquel je parle, ressentent les pertes qu'ils ont faites en les personnes de MM. Maurice Petit, Brulard, Hébert, Blavier, Gaudelette et Eloi Bourgeade.

Publications. — *a*) *Bulletin.* — L'activité de notre Société, pendant la période qui vient de s'écouler, le cède à peine, malgré la guerre, à celle des années précédentes. Si notre Bulletin est un peu moins volumineux qu'en 1914, par suite de la suppression forcée des numéros correspondants aux vacances ordinaires et de sa réduction à trois feuilles, en raison de la *modicité* de nos rentrées actuelles, il n'en contient pas moins encore plus de 600 pages et de nombreuses illustrations, dont la plupart sont dues à la générosité de nos collègues, et en particulier à celle, toujours inépuisable, de notre savant ancien Président, Léon Coutil.

Permettez-moi, en tout cas, de vous signaler son récent et superbe article sur la *Spirale préhistorique ;* ceux de MM. Le Bel sur les *Glaciations* anciennes ; Barthère sur les *Menhirs de Madagascar ;* E. Hue sur *l'Usure des Dents* des Chevaux américains; Anfos Martin, sur les *Sculptures sur rocher ;* E. Taté, sur les *Perforations expéri-*

mentales; Harmois et Aveneau de la Grancière sur les *Haches-marteaux de Bretagne*; enfin ceux de MM. Boismoreau, E. Passemard, Doranlo, Desforges, etc., etc.

Une mention particulière doit être, cette année encore, accordée aux recherches préhistoriques qui ont eu lieu dans la zone des Armées et en particulier au niveau des Tranchées militaires. Notre Bulletin a enregistré plusieurs découvertes de cette sorte. J'insiste spécialement sur les notes envoyées à ce sujet par MM. le Dr Trassagnac, Delaye, Bossavy, etc.

Je vous signale, à nouveau et d'une façon toute spéciale, car je le dois vraiment, le Numéro supplémentaire 8 bis du Bulletin, si gracieusement offert par M. L. Coutil, et consacré à l'étude complète de la Spirale, à travers les Ages, du Paléolithique à nos jours. C'est là un cadeau princier, une admirable et précieuse étude, illustrée avec tout le talent artistique que vous connaissez à notre ancien Président. Elle est destinée à rendre les plus grands services aux chercheurs.

Manifestations d'ordre scientifique. — En 1916, la *Société Préhistorique Française* a manifesté son existence par plusieurs initiatives, dignes d'être rappelées aujourd'hui.

1° *Fouille de la Grotte de Fangas (Ariège)*. — M. Lebel nous ayant informé que la Société des Mines de Talc de Montferrier (Ariège) nous réservait l'exploration d'une Grotte à Ossements, qui avait été trouvée dans la Carrière de La Porteille, M. A. de Mortillet fut délégué par votre Conseil pour en effectuer la fouille, à l'aide des fonds attribués dans ce but à la *Société Préhistorique Française* par l'A. F. A. S. — Notre Président d'honneur s'est acquitté brillamment de sa mission; et vous avez pu voir, au Musée, après avoir entendu en séance le récit de son voyage et de la difficile exploration qu'il a menée à bien à la Grotte de Fangas, qu'il avait rapporté des Pyrénées une grande quantité d'*Ossements Néolithiques*, dont plusieurs Crânes en assez bon état. La *Société Préhistorique Française*, qui augmente ainsi, à si peu de frais, ses déjà nombreux spécimens de Squelettes de la Pierre Polie, adresse à MM. A. de Mortillet et Lebel tous ses remerciements pour leur initiative et leur dévouement à la Science.

2° *Mission scientifique*. — Pendant son séjour en 1916 aux Etats-Unis, notre collègue, Edmond Hue, y a rempli, bénévolement et spontanément, en faveur de notre Société, une *Mission de propagande*, qui a porté les meilleurs fruits.

Non seulement elle a enrichi notre Musée d'Objets de Collection de tout premier ordre; mais elle a réussi à établir, pour notre Société, des relations des plus cordiales avec les principaux Centres de Préhistoire et d'Anthropologie dans l'Amérique du Nord. Non seulement

notre « Bulletin » est désormais connu des principales Universités américaines; mais celles-ci, en échange, nous adressent actuellement leurs *Publications*, qui, on le sait, sont de très-grande importance. Pourtant, je ne vous citerai, à titre d'exemple, qu'une de ces institutions, la *Smithsonian Institution*, de Wasghington, parce qu'elle est universellement connue.

3° *Médaille d'Honneur de Joseph Déchelette.* — Quelques amis, plus particulièrement liés avec notre regretté collègue, l'éminent archéologue Joseph DÉCHELETTE, si noblement tombé au champ d'honneur en 1914, ont eu la pensée de conserver son effigie et de glorifier sa mémoire à l'aide d'une Plaquette digne du Savant et du Citoyen qui vient de disparaître ; et ils ont fait exécuter, dans ce but, une Médaille commémorative par M. H. Nocq.

La *Société Préhistorique Française* s'est associée, pleinement et chaleureusement, à cet hommage ; et son Conseil a souscrit à un exemplaire en vermeil de cette Médaille, qui sera déposée dans notre Musée.

Avant que fût connue la décision du Conseil, un ami de province, qui désire garder l'anonyme, nous avait spontanément envoyé un chèque de 50 francs pour une plaquette d'argent, que nous avons été heureux de pouvoir, grâce aussi à la générosité de plusieurs concours amis, transformer en la plaquette de vermeil. En effet, d'autres collègues avaient déjà versé, pour cette souscription, des sommes variant de *cinq* à *quinze francs*. La *Société Préhistorique Française* adresse de nouveau à ces donateurs tous ses remerciements.

4° *La Préhistoire et la Guerre.* — 1° *Manifestation publique.* — Le 26 février 1916, la *Société Préhistorique Française* a voté, sur la proposition de son Conseil d'Administration, le principe de la résolution suivante.

« *La Guerre actuelle terminée,* la Société Préhistorique Française *prendra l'initiative d'une Manifestation, dont la nature et la forme seront précisées ultérieurement, ayant pour but d'honorer et de perpétuer la mémoire de tous les Préhistoriens français ou alliés, membres ou non de la* Société Préhistorique Française, *victimes de la Guerre* [Morts au champ d'honneur; Savants ayant pris les armes pour la défense de la Patrie, de notre Civilisation et de la Science française ou victimes de la Guerre].

2° *Vœu contre la Culture allemande.* — Sur la proposition de M. L. Catelan, mobilisé, la *Société Préhistorique Française* a voté aussi, à l'unanimité, le vœu suivant : « Pendant la durée de la guerre, la *Société Préhistorique Française* recommande à tous ses membres de s'abstenir personnellement d'employer des termes scientifiques d'origine allemande ».

Commission des Enceintes. — La Commission des Enceintes a continué en 1916 la rédaction de l'*Inventaire bibliographique des Enceintes de France*. De nouveaux Rapports sont prêts. — Mais son Président, notre savant et aimable collègue, A. Viré, qui est mobilisé, n'a pu cette année en publier qu'un seul, relatif aux Départements du *Loiret*, *Lot-et-Garonne*, *Lozère*, *Maine-et-Loire*, *Manche*, *Marne*, *Haute-Marne*, *Mayenne* et *Meurthe-et-Moselle*. Nous exprimons, à nouveau, l'espoir que notre cher collègue puisse bientôt être rendu à ses précieux travaux et terminer l'impression des Inventaires rédigés.

Bibliothèque. — Notre *Bibliothèque*, actuellement sans bibliothécaire titulaire, notre collègue, M. Ch. Géneau, étant toujours aux armées en Grèce, a continué à s'accroître chaque mois, dans une proportion que vous connaissez en partie déjà, puisque nous publions, dans chacun de nos *Bulletins* mensuels, la liste des envois de Brochures. Mais je tiens à répéter encore que beaucoup de nos collègues oublient toujours de nous adresser leurs tirés à part.

En 1916, notre dévoué collègue, M. Chapelet, a bien voulu accepter la mission de remplir la fonction laissée vacante par M. C. Géneau. Le Conseil de la Société tient d'autant plus à lui adresser, à cette occasion, tous ses compliments, qu'il a totalement remis en ordre cette année notre importante collection de livres.

Situation de la Bibliothèque à la fin de Novembre 1916. — Le registre des Entrées de la Bibliothèque de la *Société Préhistorique Française* constatait 2.026 ouvrages, brochures, ou périodiques, au 30 novembre 1913. L'absence de M. Géneau, aujourd'hui mobilisé dans les services sanitaires de l'armée de Salonique, avait causé un certain retard dans l'inscription des nouveaux volumes reçus ; il a été pourvu à cet hiatus et notre avoir à la Bibliothèque s'élève à ce jour à 3400 ouvrages, brochures, périodiques ; c'est donc un accroissement de 1500 numéros au minimum.

Nous devons cette augmentation, pour une grande partie, à notre si aimable et dévoué collègue et ancien Président, M. le Dr A. Guébhard, qui, ayant appris que la lacune était comblée, nous a expédié, pour être offerts à la Bibliothèque, environ 800volumes ou brochures, dont plusieurs sont la suite de périodiques Français ou Etrangers déjà existants à la Bibliothèque pour les années antérieures. Nous avons remercié M. le Dr Guébhard en son temps ; nous renouvelons ici nos remerciements, car il a prêché d'exemple : ce qui n'a pas été perdu.

Nous avons à enregistrer aussi le don de M. L. Coutil, aussi ancien Président, qui nous a offert, pour la Bibliothèque, cinq volumes reliés, comprenant 112 brochures, dont plusieurs volumineuses et ornées de

nombreuses planches et figures concernant particulièrement le Préhistorique et surtout la Normandie. Ce sont là des exemples à suivre.

Nous devons signaler enfin que notre collègue M. Hue, ancien Président, alors qu'il était mobilisé et chargé de mission en Amérique pour l'achat des chevaux, nous a réservé une part de son activité juvénile, qu'il a employée au profit de notre Société ; et, en ce qui concerne la Bibliothèque, il a obtenu l'échange de notre *Bulletin* avec ceux de plusieurs Sociétés américaines, dont quelques-uns sont déjà représentés par les exemplaires qui nous ont été adressés dernièrement.

Les fiches alphabétiques de ces ouvrages sont terminées et classées ; nous sommes donc à jour sur ce point. Nous comptons, sur l'avenir et l'après guerre, pour le Catalogue par ordre de Matières, qui n'est pas encore fait.

Tout récemment, M le Dr A. Guébhard vient de nous faire parvenir un nouvel envoi de 140 brochures.

Archives. — Nos *Archives*, administratives et scientifiques, prenant de jour en jour plus d'importance, nous avons dû, l'année dernière, nommer un *Archiviste*, qui voulut bien s'occuper de classer tous les documents, d'ordre préhistorique, qui s'accumulaient, au Laboratoire, dans de multiples cartons, où on ne pouvait plus les retrouver.

Notre collègue dévoué, M. Harmois, a accepté cette charge. Il a déjà commencé son travail de classement; et voici la note qu'il nous a remise à ce sujet pour l'année 1916.

Dès que le classement des Archives sera terminé, nous aurons de véritables volumes, à raison de un par année. Le classement y est fait par année de la manière suivante. Les lettres ou mémoires de chaque correspondant sont réunis par époque et portent un numéro d'ordre, lequel se retrouve à la Table analytique de l'année. Par exemple, M. H... a envoyé dix travaux sur l'Epoque néolithique en 1912; ils sont numérotés de 1 à 10 et, suivant sa lettre nominative, H, ils figurent au N° 8^1 et toutes les communications des auteurs dont le nom commence par H, porteront 8^1, 8^2, 8^3, 8^4, etc. Chaque dossier aura une chemise spéciale pour l'année, laquelle portera le numéro de la la série, le nom de l'auteur, le département, le titre de chaque mémoire, le N° du *Bulletin*, dans lequel l'article aura été publié. Exemple : N° 8^1 M. H. : 10 lettres. N° 1 : Le Dolmen de... (Côtes-du-Nord). N° 3, février 1912. N° 2 Fouille... (Manche). N° 4 mars. N° 3, Haches polies (Mayenne), N° 20 juin 1912. — Une table générale par époque sera jointe à chaque année; on y retrouvera les mêmes indications que sur la chemise de chacun. Les dessins, photographies, gravures, aquarelles, etc., seront fixés sur des cartons avec texte explicatif et au-dessous de chacun d'eux le N° du dossier 8^1, l'année 1912, le nom du correspondant. Placé à côté autant que possible sur la même feuille, le

Cliché publié, fait pour ou par la Société, avec le N° du *Bulletin* où il figure. Mêmes tables et mêmes indications que pour les travaux, de façon à pouvoir s'y reporter facilement.

Toutes nos réserves précieuses en dessins ou manuscrits peuvent donc être consultées dès aujourd'hui par les érudits qui en ont besoin.

Dès qu'il y aura une candidature de bonne volonté, nous pourrons adjoindre un collègue à M. Harmois, pour occuper un deuxième poste d'*Archiviste*, en priant le nouveau titulaire de vouloir bien s'occuper spécialement de classer toutes les pièces importantes relatives à l'Administration même de notre Société.

Laboratoire. — Notre *Laboratoire*, qui est toujours dirigé par notre excellent collègue, Edmond Hue, ancien Président, est désormais sans chef. Le Conservateur, si zélé et si dévoué de nos Collections, n'est pas là encore, en effet.

Comme vous le savez, depuis le début de 1915, comme vétérinaire-major, il a été en mission officielle aux Etats-Unis, chargé d'une fonction militaire des plus importantes et des plus absorbantes, cela jusqu'en juillet dernier. Actuellement, retour des Etats-Unis, il est mobilisé à Alençon. Mais cela ne l'empêche pas de songer toujours à ses précieuses pièces de la rue Saint-Jacques et de chercher constamment à en augmenter le nombre. Nous souhaitons tous son prompt retour ; et je suis sûr que, l'an prochain, j'aurais encore à signaler, à nouveau, les éminents et rares services qu'en 1917 il nous aura rendus, comme en 1916.

Musée. — Certes, en raison des événements, cette année, notre Caisse a continué à se mal remplir. Mais nos *Collections*, au moins, ont encore augmenté d'une façon notable.

1° *Dons*. — Voci la liste des *Dons* de pièces préhistoriques, qui, mensuellement, ont été enregistrés dans notre Bulletin.

1° M. Eloi Bourgeade (Cantal). — *a*) *Hochet gallo-romain*, cassé, de l'Aisne, dont la description a paru dans le Bulletin (1915). — *b*) Un débris d'objet en *terre cuite*, trouvé à l'*Impernal*, de Luzech (Lot) (Bull., 1915).

2° M. Ph. Rousseau (Simon-la-Vineuse, V.). — Objet de *pierre*, non taillé, rapporté de l'Inde par Mgr Léveillé, directeur du *Monde des Plantes*, et recueilli à Color (Mysore, Inde), en 1890.

3° M. Le Bel. — *a*) Un magnifique Crâne de Gorille (*Gorilla gina*), avec maxillaire inférieur et dentition complète. — *b*) Un crâne d'un espèce de Gibbon (*Hylobates Simiang*), en excellent état, complet et tout à fait intéressant.

4° M. A. Desforges (Rémilly, Nièvre). — Un *outil prismatique triangulaire*, sans crochet, qu'il a étudié dans sa communication (Bull., 1915).

5° M. L. JACQUOT (Grenoble). — *a*) Une *pince*, destinée à retirer de la peau les piquants de cactus, quand vient la saison des *figues* de barbarie. — *b*) Un petit *cierge* brun. — *c*) Divers autres petits objets.

6° Mme LANGLOIS (Paris). — *Modèle, en bois,* d'une HACHE EN FER, *avec manche en bois*, provenant de MADAGASCAR.

7° M. le Dr M. BAUDOUIN. — Moulages en plâtre des trois *Sculptures pédiformes* principales (*Pieds* N° I, II et III) du *Rocher aux Pieds*, de Lessac (Charente-Inférieure), en son nom et au nom de notre collègue A. Cousset. — L'une d'elles (N° I), la seule connue jadis, s'appelle *Le Pas de Sainte-Madeleine*.

8° M. Paul DE GIVENCHY (Paris). — Sept beaux *Coups-de-Poing*, de l'époque ACHEULÉENNE, qui proviennent des environs de Paris. — *b*) Une *Herminette* polie en roche dure (Diorite). — *c*) Superbe *Hache, Casse-Tête de la Nouvelle-Calédonie emmanchée* et intacte [Bull., 1916].

9° M. le Dr Allen STURGE (Icklingham, Angleterre) nous a fait don d'une superbe Collection de ses *Silex néolithiques, à Stries glaciaires*, bien connus depuis les présentations qui ont été faites dans les divers Congrès. — Ce sont des pièces de tout premier ordre, qui, dans l'avenir, seront très recherchées.

10° M. BOSSAVY (Versailles). — Un *Crâne*, provenant *de Saint-Acheul,* intéressant, bien que post-néolithique. En effet, il est en très bon état, et sa provenance est incontestable. Cette certitude donne à ce crâne une valeur réelle.

11° M. F. BARTHÈRE (Tananarive, M.). — Une reproduction, par *Impression*, d'un devant de lit malgache de l'Epoque de Radama Ier (1810-1828), et dont l'original en bois d'Hazomena fait partie de sa Collection, très rare spécimen d'un Art déjà disparu, quoique d'importation récente, ayant pour but la Sculpture des Bois de Lit.

12° M. A. GUÉBHARD. — *a*) Une moitié de *Hache polie*, en roche verte, bonne pour l'étude minéralogique. — *b*) Un petit *Ciseau* poli, à tranchant large de 0m012, plus grande épaisseur, 0m008; longueur 0m042.

13° M. le Dr TRASSAGNAC, médecin-major de 1re classe, a fait deux dons de débris de *Poteries*, *Ossements calcinés*, *Clous*, etc., provenant d'une *Sépulture par Incinération gallo romaine*, fouillée dans les TRANCHÉES. Les vases sont tous BRISÉS intentionnellement (*Bris des Pots*), car ils ont été trouvés ainsi dans la fosse, qui n'était certainement pas *remaniée*.

14° G. COURTY, mobilisé. — *Eolithes de la Vallée de l'Aa.*

15° Une mention toute particulière doit être réservée aux magnifiques envois que M. Hue, Conservateur, a fait des États-Unis pour le Musée. Elles sont relatives à de superbes Collections de *Silex taillés*, à des *Objets ethnographiques,* à des *Crânes* authentiques d'Indiens, et à des pièces *zoologiques* de première valeur. Il faut y ajouter la

série unique des Moulages d'Ossements et des Crânes des principaux *Chevaux fossiles américains*, dont l'importance est si grande au point de vue de la Préhistoire de l'Homme.

Grâce à sa grande générosité, à son initiative si éclairée et à son activité légendaire, notre ancien Président a rendu, en l'espèce, à la *Société Préhistorique Française*, un service que personne n'oubliera jamais et qui est au-dessus de tout éloge.

2° *Achats.* — Le Musée s'est en outre enrichi d'*Achats faits par la Société Préhistorique Française pour ses Collections.* — 1° Sur la proposition du Secrétaire Général, vous avez fait, à nos frais, exécuter à Moulins (Allier) : 1° Un moulage de la célèbre Mâchoire inférieure de *Rhinoceros pleuroceros*, découverte dans les Sables de Billy (près de Saint-Germain-des-Fossés), qui se trouve actuellement au Musée de Moulins, et qui porte des *Traces*, que certains attribuent à l'*Homme*. On sait que cet os est d'époque *tertiaire* (Miocène). — 2° Un Moulage de la pièce en *Bois fossile* de la Collection F. Pérot (de Moulins), qui est d'époque *tertiaire* ou *quaternaire*, et qui présente aussi des traces d'*Actions humaines* (19 Encoches en coup de hache de pierre).

Ces deux précieux documents sont actuellement au Musée de la *Société Préhistorique Française*, où ils sont à la disposition, pour examen, de tous nos collègues.

2° Sur la proposition de MM. E. Hue et Ballet, la *Société Préhistorique Française* a acheté aussi, en Angleterre, les Moulages du célèbre *Crâne de Piltdown* et des *Silex paléolithiques* trouvés à côté de lui. Cette dépense, très importante, a été couverte par un don anonyme de dix francs, fait au Laboratoire pour l'achat de Moulages de Silex paléolithiques, et un autre don anonyme de Deux cents francs, également fait au Musée. — Ce sont ces dons qui ont permis l'achat de ces Moulages d'Ossements humains préhistoriques, très précieux.

3° *Collections spéciales.* — Votre Conseil d'Administration a décidé, en 1915, vous le savez, la création, au bénéfice du Musée, de deux Collections nouvelles, qui ont paru indispensables : 1° Collections d'Echantillons types de Silex non taillés ; 2° Collection d'Echantillons de Roches dures, rares ou non, pouvant servir à la fabrication des Haches polies, recueillies dans les mêmes conditions.

En réponse à cette demande, M. le Dr Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.) a adressé au Musée deux tableaux de Silex des plus intéressants.

En conséquence, le Conseil de la *Société Préhistorique Française* prie instamment à nouveau chacun de ses Délégués départementaux de contribuer à la constitution d'une Collection des principaux types de silex et de ces roches, chacune des pièces étant nettement et

dûment étiquetées, et de l'adresser, en caissette, au Laboratoire. La plus grande précision est demandée. Les Collections générales de silex et de roches seront classées, bien entendu, par *Départements*, avec l'indication du nom du Délégué donateur.

4° *Réunions mensuelles au Musée.* — Comme l'an dernier, tous les deuxièmes jeudis de chaque mois a eu lieu, au Musée, à 3 heures de l'après-midi, une Réunion, supplémentaire, des Membres de la *Société Préhistorique Française.* — Cette réunion, spécialement organisée pour l'examen des Collections et la présentation des Pièces encombrantes, dont le transport au local de nos séances est toujours malaisé et compliqué, et destiné aussi à faire connaître à tous nos Collègues les ressources préhistoriques dont nous disposons déjà, a été très suivie en 1916. — Il y a donc lieu de persévérer dans cette voie.

Administration. — La Situation financière de notre Société, comme vous le montrera le Rapport de notre Trésorier, est restée la même qu'en 1915. Certes, en 1916, nos recettes ont diminué, par rapport à 1914, de près de 2.000 francs, puisque près de 150 Cotisations n'ont pas pu être recouvrées et ne sont pas recouvrables actuellement, sans parler des *Démissions* officiellement reçues.

Mais, malgré cela, grâce aux économies réalisées sur les dépenses du *Bulletin* et grâce surtout aux *Dons* en argent (300 fr. + 32 fr.), faits avec tant d'à propos surtout par notre Vice-Président M. Le Bel, notre Réserve reste à peu près la même, puisqu'elle était de près de 9.000 francs en 1915 (au lieu de 8.000 francs en 1914) et qu'actuellement (1916) elle est encore de 8,986 fr. 87, malgré un placement, obligatoire, en Rente sur l'Etat, ayant entraîné une dépense de 884 fr. 30.

Souhaitons qu'en 1917 nous puissions faire au moins les mêmes rentrées qu'en 1916. Sinon il nous faudra évidemment entamer notablement notre Réserve, car nous ne pouvons vraiment pas diminuer chaque fascicule du *Bulletin* au-dessous des trois feuilles, qui, depuis 1906, ont toujours été offertes à nos Souscripteurs, étant obligé d'autre part de conserver notre chiffre de tirage à 550 exemplaires au moins (au lieu de 700), en raison de ce qui se passera probablement à la fin de la Guerre.

Pour 1916, nous avons en outre à enregistrer la nomination d'un *Membre à vie*, M. Edmond Hue, également nommé *Membre Donateur.*

1° *Dons.* — Des dons en espèces ont été heureusement cette année encore recueillis (M. Denoyelle, etc.). — Sans parler de ceux très-importants (plus de mille francs), relatifs à l'impression et à l'illus-

tration du *Bulletin* et dus surtout à M. L. Coutil, il me faut signaler particulièrement aussi les dons, *anonymes*, faits à notre Musée, car ils ont dépassé la somme de Deux cents francs.

Mais je dois ajouter que le don en l'espèce le plus considérable est dû, comme les années précédentes, à notre très distingué et dévoué Vice-Président, M. Le Bel, dont la générosité constante vous est désormais bien connue. — Qu'il en soit ici à nouveau très spécialement remercié à ce sujet par la Société tout entière, ainsi que M. L. Coutil.

2° *Mouvement des Membres.*— Cette année, nous n'avons pas eu, forcément, de très nombreux départs aux Armées à enregistrer; et la plupart des collègues profondément dévoués à notre Société sont encore parmi nous. De plus, nous n'avons eu à noter que quelques *Démissions*, si bien qu'en réalité, à l'heure présente, nous n'avons perdu depuis 1914 environ que 180 membres *payants*. Il ne nous reste, en effet, que 349 membres [au lieu de 528 en 1914] ayant soldé leur cotisation en 1916.

Enfin, pour 1916, nous n'avons à enregistrer que quelques très-rares *Admissions nouvelles*, la guerre empêchant tout recrutement sérieux.

Nous avons cependant encore inscrit sur nos listes près de 400 *Membres titulaires*; mais cela tient uniquement à ce que les *Mobilisés*, non payant, n'ont pas été effacés.

Souhaitons que l'état anormal que nous subissons ne dure pas trop longtemps et que nos finances ne se ressentent pas trop de nouvelles défections, qui, en 1917, paraissent inévitables encore.

3° *Gestion.* — En terminant, je dois vous redire que le zèle de votre Conseil d'Administration ne s'est pas cette année ralenti une seule minute, malgré la perpétuelle mélancolie des jours présents. Chacune des séances de votre Conseil a été aussi suivie qu'à nos débuts et que l'an passé.

Notre excellent Trésorier, M. Gillet, toujours à la peine, et qui n'est pas toujours récompensé de son dévouement, vous montrera, dans un instant, que nos finances restent en bon état, malgré les trop nombreuses désertions prévues et nos dépenses obligatoires. Notre très aimable Secrétaire, M. P. de Givenchy, nous apporte toujours un concours des plus dévoués et des plus précieux pour le Secrétariat.

L'avenir reste donc, malgré les jours très sombres qui nous restent à traverser, plein d'espérance.

J'ai enfin à vous remercier, personnellement, de votre extrême bienveillance à mon égard, et à adresser, en votre nom, à tous ceux qui soutiennent constamment le Bureau dans sa tâche ardue, l'hommage reconnaissant de vos Vice-Présidents et de votre Secrétaire Général.

Messieurs et Chers Collègues,

Les douze mois qui viennent de s'écouler nous ont apporté certes quelque répit, mais encore bien des tristesses. Toutefois, malgré la persistance de la Guerre, notre Situation ne semble pas plus mauvaise que l'an dernier à pareille époque. En tout cas, chez nous, en 1916, les Barbares ont reculé et ont perdu un peu du sol conquis ! — Désirons vivement des temps meilleurs. Mais, en attendant, continuons à travailler avec le même zèle que par le passé. Soutenons de tous nos efforts l'édifice que nous avons construit il y a déjà douze ans, et qui, hier encore, était si florissant qu'il était digne de servir de modèle à tous les analogues dans les autres pays. Demeurons surtout convaincus qu'à la Paix nous retrouverons tous les Collègues, que la nécessité présente a éloignés de nous, et qu'avec leur appui nous pourrons accroître encore notre rayon d'action.

En 1914, à un moment pénible pour la Science française, nous n'avons pas faibli ; en 1915 et en 1916, nous avons peu à peu repris nos coutumes d'avant la guerre.

Souhaitons qu'en 1917 et les années suivantes nous puissions continuer à nous instruire ainsi les uns les autres. Mais songeons déjà à nos devoirs vis-à-vis de l'Etranger, à la nécessité où nous allons être d'imposer, outre Rhin et outre Mer, notre « Culture » propre.

Il nous faudra donc nous mieux organiser encore et perfectionner les rouages de notre machine, pour étendre plus loin notre action.

Puisse l'époque, patiemment attendue, où nous pourrons enfin travailler en Paix, n'être pas trop lointaine ! C'est le principal vœu que je fais pour nous à cette première séance de l'année qui commence.

II. — Rapport de M. le Trésorier sur l'Exercice 1916.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes de la *Société Préhistorique Française* du 1[er] novembre 1915 au 31 Octobre 1916, comptes approuvés par votre Conseil dans sa séance du 28 décembre 1916.

I. — Recettes.

1° En caisse au 1[er] novembre 1915		8.840 30
2° Cotisations 1916 (349 × 12)	4.188 »	
Cotisations 1915 (2 × 12)	24 »	4.212 »
3° Arrérages de Rentes	247 »	
Souscription du Ministère de l'Instruction Publique	270 »	
Remboursement de Clichés (Photogravures)	55 »	
Vente de Collections et de Numéros	345 »	
Souscription à la Plaquette Déchelette	80 »	
Rachat d'une Cotisation (Membre à vie)	200 »	
Don de M. Le Bel	300 »	
Versement de deux membres donateurs	32 »	
		1.529 50
Total des Recettes		14.581 80

II. — Dépenses.

1° Bulletin. — Frais d'impression	3.295 74	
Frais de Clichés (Photogravures)	262 20	
2° Frais généraux. — Imprimés divers	100 05	
Papier et enveloppes	6 50	
Loyer du Local de la rue Saint-Jacques et de la Sorbonne	470 »	
Souscription de la Plaquette Déchelette	80 »	
Impôt des Dolmens appartenant à la Société	1 34	
Entretien du Laboratoire et de la Bibliothèque [Assurances et Achats]	190 20	
Cotisation de l'Association française pour l'avancement des Sciences (1916)	20 50	
Dépenses du Secrétariat général	195 »	
Dépenses du Secrétariat	20 »	
Dépenses de la Trésorerie (Défalcation faite des recouvrements postaux)	70 »	
Achat d'un titre de Rente de 50 fr. à 5 0/0 [Capital immobilisé, comprenant la Cotisation à vie 1916]	884 30	
		5.595 93
Total des Dépenses		5.595 93

III. — Récapitulation.

Recettes	14.581 80
Dépenses	5.595 93
	8.986 87

Au 31 Octobre 1916, l'actif de la Societé est de 16.416 fr. 72, ainsi constitué :

Espèces en caisse	8.986 87
260 francs de rente française (3 et 5 0/0) [Montant du Capital immobilisé]	7.429 85
	16.416 72

Annexe.

Compte des Mémoires [Vol. IV *en Préparation*].

Actif.

En caisse	330 27
Cession de Collections des *Mémoires* au Ministère de l'Instruction Publique [Subvention]	700 »
Total	1.030 27

Projet de Budget pour 1917.

I. — Recettes.

Recettes. — 400 cotisations à 12 francs	4.800 »
Arrérages de rentes	260 »
Souscription du Ministère de l'Instruction Publique	270 »
	5.330 »

II. — Dépenses.

Impression et envoi de Bulletins	3.400 »
Frais de Clichés	200 »
Frais d'impressions diverses	100 »
Frais généraux	250 »
Location et frais de salles	480 »
Impôts	30 »
Divers et Imprimés	150 »
	4.610 »

Le Trésorier,

M. Gillet.



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

L'Ornementation Spiraliforme.

M. Langlassé, à l'occasion du récent Mémoire de M. L. Coutil sur la *Spirale préhistorique*, présente une série très considérable de Dessins, montrant des *Tatouages* de Primitifs de l'Australie, venant compléter très heureusement la figure de la Planche 143 du N° 8 bis. — En effet, tous ces Tatouages représentent des *Spirales* absolument typiques.

M. Marcel Baudouin fait remarquer que ces Spirales reproduisent surtout le type Néolithique de New-Grange et les Spirales du Bronze du Nord de l'Europe. Comme ces Peuplades d'Australasie n'ont jamais eu le moindre rapport avec l'Irlande et les Pays Scandinaves, il faut en conclure, une fois de plus, que le Symbole de la Spirale, qui remonte au moins au *Solutréen* (Pièces de Lourdes et d'Arudy), a éclos, spontanément, dans le Cerveau humain et sur toute la surface de la Terre, dès que l'Espèce *Homo* eut acquis la Ciconvolution cérébrale voulue pour que cette invention puisse se réaliser.

Comment les Astronomes enseignent la Préhistoire.

M. Marcel Baudouin. — Un astronome connu, journaliste à ses heures, qui d'ailleurs ne manque pas d'esprit, n'a pas craint d'écrire les lignes qui suivent (il est vrai que c'est dans *Le Matin*) :

« J'ai idée que les ossements d'*Éléphants*, qu'on trouve dans nos régions et dont les Géologues tirent maintes déductions savantes, mais hasardeuses, pourraient bien provenir de là [c'est-à-dire des Eléphants des *Armées romaines*]. Il est si dificile de savoir la vérité, même sur ce qui se passe aujourd'hui, qu'il est vraiment permis d'exercer sa censure personnelle sur les nouvelles qu'on nous mande d'il y a quelques millénaires ! »

Cela est signé : « Charles Nordmann », et est sensé expliquer les *Elephas primigenius, meridionalis*, etc., etc.....

Comment veut-on, après cela — car M. Nordmann sera un jour de l'Institut — qu'on prenne au sérieux, à l'*Académie des Inscriptions*, ce que nous faisons ici !

Discussion sur les Cupules, Saint-Ours et le Soleil.

M. L. CATELAN (Buis-les-Baronnies, Drôme). — En parcourant un des nombreux calendriers que l'on nous a donnés pour le *Capo d'Anno*, nous remarquons que notre calendrier de *Studio* porte au 1[er] février la fête de *Saint-Ours* !

Or un proverbe provençal Alpin dit que : « Si, pour la Chandeleur, l'*Ours* sort de sa tannière et voit son *ombre*, il rentre et de quarante jours ne sort plus ! »

Nous avons pensé intéresser nos collègues en signalant cette date du 1[er] février et celle du 2 février (*La Chandeleur*), qui, toutes deux, ont trait à l'*Ours*, en même temps que le *Soleil* intervient aussi.

En tout cas, nous apportons une *pierrc*, peut-être utile, au Temple que l'on reconstitue.

Quoique n'étant point partisans de *Peyrouse* (Père-ourse), dont nous trouvons les pendants *Perosa* en Piémont et plus loin, nous signalons, dans le coin Nord-ouest du département des Basses-Alpes, à deux pas de la frontière italienne, le village de Saint-Ours (canton de Saint-Paul), sur l'Ubayette, au Nord duquel s'élèvent les ROCHERS DE SAINT-OURS (3080 m. d'alt.).

Les Alpes ont été très fréquentées à l'époque Néolithique ; et nos précurseurs alpins ne craignaient pas d'affronter les pires escalades, comme nous en avons cent preuves. Les gravures rupestres du Lac des Merveilles entre 1800 et 2600 mètres d'altitude sont encore là pour l'affirmer.

Il faut ajouter le *Monte Orso*, le *Mont Ours*, ancienne Enceinte située au-dessous de Sainte-Agnès (A.-M.).

M. Marcel BAUDOUIN. — Je ne puis que répéter ici ce que j'ai dit en 1916. — Il y a PERROURSE et PÉROUSE, même en Vendée. Ce sont deux choses bien différentes. — Voici simplement mes deux preuves : *a*) Près les Sables-d'Olonne, existe un récif marin, appelé *Péruse* ; ce mot vient probablement de *Petrosa*, comme *Peyrouse* ou *Pérouse*, en effet. *b*) Mais, à Croix-de Vie, existe un *îlot*, près de l'entrée du port, qui s'appelle aujourd'hui *Pilours* et qui en 1482 (1) s'appelait PERROURSE, de *Peyre* (Pierre) et OURSE, puisqu'il y a, à l Ile d'Yeu, des rochers dits Les *Ours*.

La *Chandeleur* est une ancienne fête, en rapport avec les *Pléïades — Soleil* (et non le *Soltice d'Hiver*). Elle correspondait, il y a 3.500 ans,

(1) Pierre Garie FERRANDE, dans son *Grand Routier* (1482), répète ce mot DEUX FOIS. [Edition de Poitiers — B. N. *Reserve* = V. 1674]. — Les autres éditions, plus récentes, en particulier celle de La Rochelle (1572), que je possède, ont cru devoir modifier ce terme et écrire à tort « *Perrouse* ».

à l'*Equinoxe de Printemps* (1). La *rétrogadation* d'un mois et demi n'est dû qu'à la *Precession des Equinoxes* (un mois pour 2.000 ans).

L'*Ours* est ici la constellation polaire, qui jadis, associée aux Pléïades, dirigeait les *Saisons*. Les 40 jours rappellent le *Déluge*.

Le CHANDELIER (de La Chandeleur est celui des *Pléïades* (*Hastiers* et *Chenets* des *Hallstattiens*) et de la Bible ; la CRÊPE est l'image du *Soleil* (2).

Les Glaciations en Bretagne.

M. HARMOIS communique le texte d'un intéressant article, signé E. D., paru dans l'*Ouest-Eclair* (Août 1912), et intitulé : « *Le Glacier du Bourg-des-Comtes* (arr. de Redon, Ille-et-Vilaine) ».

Cet auteur, E. D., a constaté l'existence d'une importante moraine frontale dans cette localité, c'est-à-dire dans le Bassin de la Vilaine, entre Pont-Réan et Bourg-des-Comtes.

M. Marcel BAUDOUIN fait remarquer qu'en Vendée il connaît des sortes de *Digues* assez comparables, qui obstruent complètement les ruisseaux et aujourd'hui presque détruites. Il les croit des *œuvres humaines* du haut Moyen Age, destinées à fabriquer des *Étangs* artificiels assez étendus. Mais il se pourrait bien qu'il y en ait qui ne soient, comme en Bretagne, que des Moraines. — C'est là une question toute nouvelle que celle de ces *Digues !* Il importe de l'étudier avec soin.

Hache polie à Pans.

M. RATINET (Chaumont, H.-M.). — J'ai une Hache *à pans*, trouvée par un berger sur les limites de la Champagne et de la Bourgogne. C'est une pièce assez rare, mais qui se rencontre parfois, je crois, en Champagne.

Discussion sur les Billes en pierre polie.

M. Ch. COTTE (Pertuis, V.). — Comme suite à ma note précédente (séance du 25 mai 1916, T. XIII, p. 251), je crois utile de rappeler une découverte, signalée dans les *Matériaux* (1893, p. 212).

La Palafitte de Locras, dans le lac de Bienne, a fourni à V. Gross

(1) Sur *La Chandeleur*, lire : *Vendée histor.*, 1906, p. 56 : *Intermed. Nant.*, 1910, p. 1.

(2) MARDI GRAS est une fête de même origine et de même nature, mais forcément plus récente [*Taureau*, tué par *Mithra*, quand le *Bélier* vint à l'Equinoxe].

plusieurs petites boîtes ovales, en écorce de bouleau, avec couvercle fixé par une ficelle, formant charnière. Elles mesuraient 0m06 de longueur. Dans chacune d'elles étaient huit petits cailloux arrondis, de la grosseur d'une petite noisette.

Ces billes avaient certainement un rôle de luxe ou religieux. La constance de leur nombre, la régularité des boîtes, rendent improbable une utilisation pour la toilette. Etait-ce un jeu ?

Les Dolmens Serpentiformes.

M. Marcel BAUDOUIN. — J'attire l'attention de la *Société préhistorique française* sur une forme, très particulière, de Mégalithes funéraires, que je n'ai vu signalée nulle part. Je veux parler des *Dolmens à Replis serpentiformes* parallèles, ou *Dolmens en Serpent*. J'en connais *deux* cas très typiques.

1° *Dolmen de Pillared, près Carheraneden* (Irlande) (1). — Monument d'ailleurs assez délabré. Ouverture du *2e repli* : *Sud-Sud-Ouest* [c'est-à-dire SUD]. Orientation des replis : 198° Sud [*Ligne Méridienne*]. Deux replis seulement. — Dév. magn. 18° au moins. — 198° = 180° + 18°. Déviat. — préc. = O° [environ 13.500 av. J.-C.]. — Ouverture au Soleil à Midi.

2° *Dolmen de Kervihan* [Commune de Carnac, Canton de Quiberon, Morbihan]. Ouverture du *dernier repli* : *Sud-Est* (2). Orientation générale (Plan de L. Galles) des *Replis* parallèles : 153° Est. — *Trois* replis en totalité. — Dév. magn. 18° au moins. — 153° = 18° + 127° + 8°. — Ouverture au Lever au *Solstice d'Hiver* (127°), avec 8° de Déviation [8.200 av. J.-C.].

Ces Dolmens méritent d'être signalés à de nombreux points de vue, en particulier en ce qui concerne la théorie des *Axes de Construction* et de l'*Orientation de l'Entrée*. — Mais ce n'est pas le lieu d'étudier ces points très particuliers.

Toutefois, avant d'insister davantage sur leur signification, il importerait de savoir si les *Plans* publiés sont bien rigoureusement *exacts*, c'est-à-dire de visiter à nouveau les lieux et de constater si vraiment les *Ondulations serpentiformes* sont réelles...

Ce qui m'oblige à faire cette restriction, c'est une note de M. l'abbé Labrie (Gironde), faisant remarquer que le prétendu

(1) T. J. WESTROPP. — *The Journal of the Royal Soc. of Antiq. of Insland.*, 1915, XLV, p. 4, p. 259, fig.

(2) Le *Musée Préhistorique* (de Mortillet) (Planche LXII ; N° 684) donne une orientation un peu différente.

Dolmen serpentiforme (1) de Peyrelevade, à Bellefond (Gironde), n'est pas autre chose, en réalité, que le résultat du *simple voisinage* de deux Allées couvertes, pourtant séparées par un *chemin* (2)!...

Aujourd'hui, je doit donc me borner à rapprocher ces Monuments d'une autre forme de Dolmens, qu'on appelle les Dolmens coudés [à *angle droit* ou à peu près], qui sont, sous le nom d'Allées couvertes coudées, bien connues en Bretagne, quoique rares.

Ces Mégalithes sont d'ailleurs *beaucoup plus récents,* comme je le prouverai ailleurs.

Je dois ajouter encore que c'est bien le Dolmen irlandais, établi sur la *Méridienne Céleste*, qui est le plus vieux, conformément à la théorie que je soutiens. D'ailleurs il est moins compliqué (*Deux* replis, au lieu de *trois*) que celui de Bretagne, établi sur la *Solsticiale Sud-Lever*.

Une fois de plus, cette comparaison montre que les Dolmens bretons sont les plus récents du Nord-Ouest de la France.

Il est possible que ces « Ondulations » ou « Replis » Serpentiformes aient eu pour but de reproduire, en somme, le Dragon polaire, c'est-à-dire la Constellation du Pôle à l'époque Néolithique (3), dérivé du *Serpent polaire* du Paléolithique supérieur.

Le Monument funéraire représenterait bien alors une « Demeure souterraine pour les Morts », puisque cette Constellation, à l'Age des Métaux, est devenue le Symbole de la *Mort de l'Année* et puis de la Mort en Général.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Objets en silex peu adoptés dans l'industrie préhistorique Sénonaise. Hache-spatules et Haches à pédoncule.

PAR

Mlle Augusta HURE (Sens, Y).

Les silex que nous allons décrire sont assez rares dans le Sénonais et font partie des instruments qui furent peu adoptés dans l'outillage préhistorique et ne constituent guère dans les collections que de petites séries. Nous reproduisons ici les types.

(1) Au dire de Léo Dronyn (*Soc. Arch. de Bordeaux*, I, p. 157; — *Var. Gir.*, I, p. 385), cette Allée couverte serait « ondulée comme les replis d'un Serpent ».

(2) Labrie. — *Le Dolmen de Jugazon.* — Bordeaux, 1906, in-8°.

(3) Cela expliquerait aussi le *Dolmen de l'Aspic*, de Xanton-Chassenon (Vendée).

Les dessins (*Fig.* 1) sont de la *Plaine Champbertrand*, près Sens, remarquable par ses stations à la surface du sol et voisines des bords de l'Yonne. Ce qui rend leur position intéressante, (c'est qu'elle vient souligner une *troisième* période du Néolithique phase finale) qu'avec la Géologie nous avons pu établir (1).

Ces pièces sont d'une forme peu commune et retouchées des deux côtés. Une de leurs faces méplates est travaillée avec habileté ; l'extrémité, qui constitue le tranchant, dessine un demi-cercle. L'autre, au contraire, a été taillée de manière à former une soie, destinée à être fixée à un manche. Ces instruments, à *patine blanche*, se distinguent par la conservation de leur taillant qui, quoique non poli, est coupant.

Dimensions du N° 1 : longueur 0m10, dont 0m05 pour l'appendice. Largeur dans sa partie la plus forte 0m048.

Dimensions du N° 2 : longueur 0m08, dont 0m05 pour l'appendice. Largeur dans sa partie la plus forte 0m048.

On rencontre difficilement de semblables silex. Cependant nous en retrouvons un, à peu près similaire, sous la figure 38 des *Ages de la Pierre* de John Evans. L'auteur l'a fait dessiner, *à cause de sa forme particulière.* La crosse, terme dont il se sert pour désigner la soie, a une longueur de près de 0m052 avec des côtés presque parallèles ; puis la « lame » s'élargit soudain et se termine par un tranchant semi-circulaire, *poli avec soin* ; le reste de l'outil n'a pas été poli. La forme de cet instrument, ajoute Evans, semble indiquer qu'il était destiné à être fixé dans un manche. L'axe de la crosse ne se retrouve pas exactement dans le même plan que celui du reste de l'outil. Provenance : territoire de Lakenheath (Suffolk).

Le N° 3 de notre *Figure* 1 est un outil à corps plat, allongé, en silex blond, sans patine et sans polissage, pourvu d'une sorte de manche se rapprochant de celui des deux premiers numéros, mais de dimensions plus grandes et d'un travail moins fin. Le tranchant décrit une courbe régulière, et comme il est émoussé indique qu'il a servi.

On remarquera que ces trois spécimens sont méplats d'un côté, légèrement bombés de l'autre ce qui ferait aussi songer à l'erminette. Dimensions : longueur 0m155, dont 0m087 pour l'appendice. Largeur 0m065. Provenance : Station *de la Butte* (commune de Paron, près Sens), sur les plateaux.

Ce qui frappe dans le N° 4, ce sont ses dimensions réduites,

(1) Augusta Hure, — *Association dans la vallée Senonaise de l'Yonne des vestiges de l'Age de pierre à ceux des Epoques gauloise et gallo-romaine.* Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 2e sem. 1909. — *Ibid. Notes geologiques et archéologiques sur la vallée de la Vanne*, Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 1er sem. 1912.

son court appendice, son tranchant poli sur les deux faces décrivant un arc régulier. Il s'agit d'une hachette sans patine dont le petit volume évoque un caractère votif, religieux, de fantaisie ou de luxe. Dimensions : longueur 0m057, largeur 0m04. Provenance : Station *de la Butte* (commune de Paron, près Sens), sur les plateaux.

C'est encore dans l'ouvrage d'Evans que nous retrouvons un type à peu près équivalent. En effet, la Fgure 81 nous représente une Hachette en diorite avec pédoncule prononcé, dont le tranchant poli avec soin *s'élargit avec moins d'ampleur* que celui de notre numéro. Provenance : Malton (Yorkshire).

Le N° 5 est la reproduction d'un silex à côté méplat, légèrement bombé de l'autre, sans patine et sans polissage, dont le large pédoncule est bien accusé. Dimensions : longueur 0m095, dont 0m055 pour le pédoncule. Largeur dans sa partie la plus forte 0m07. Provenance : plateau *de Flandre* (commune de Villeneuve-sur-Yonne).

Comme démonstration, nous donnons sous le N° 6 un instrument, dans lequel nous trouvons un même faciès. Il fut recueilli à Venizel, sur les bords de la rivière l'Aisne, dont la position géographique semble correspondre aux stations, précitées, de Champbertrand, près Sens. Il y a là une connexité de fait qui n'échappera à personne. Sa découverte fut l'objet de deux communications à la *Société d'Anthropologie de Paris*, dans les séances du 21 octobre et 4 novembre 1897, sur lesquelles nous nous réservons plus loin de revenir.

Un outil de même catégorie se trouve au Musée principal de Sens, dans la vitrine de la Collection Feineux, et provient des plateaux du Nord de l'Yonne. Son tranchant est poli avec régularité, et peut offrir dans sa largeur, prise aux coins de l'arc, 0m07. Sa longueur équivaudrait à 0m072.

Le N° 7 décrit une variété de Hache ou de tranchet de lignes assez différentes. Cet instrument poli avec soin est mince à l'excès, et paraît trop fragile pour avoir été destiné à servir d'outil. La base est sectionnée en biseau. Sur le tranchant évasé, trois millimètres de longueur sur un millimètre de hauteur de silex, restent d'un côté à polir, ce qui viendrait prouver que cette pièce de faible épaisseur a dû se rompre en cours de fabrication. Le silex est gris sans patine. Comme nous l'avons dit, le manche allongé n'existe plus s'étant brisé à 0m038 du corps de l'objet. Ce devait être un élégant spécimen que plus tard on a imité avec le métal, car il ressemble, quoique incomplet et de dimensions réduites, à certaines haches en bronze à tranchant relevé et élargi par le martelage. Malgré que son taillant soit un peu diffé-



Fig. 1. — Haches spatules et Haches à pédoncule.

rent, on pourrait aussi à la rigueur le rattacher à diverses haches ou tranchets en silex particuliers aux stations néolithiques scandinaves. Dimensions telles quelles : longueur 0m038, largeur du taillant 0m045, largeur de la soie 0m025. Provenance : Station *du Glacier* (commune de Saint-Martin-du-Tertre), près Sens, sur les plateaux.

Nous possédons une autre hache polie dont la partie pédiforme est moins développée et rentre par conséquent dans le type de la hache ordinaire. Elle diffère des pièces précédentes tout en remplissant encore les conditions des numéros 4, 5, 6. Un des côtés du pédoncule est plus oblique que l'autre, soit que la chose ait été voulue, soit ce qui est fréquent que le coup fut mal dirigé. Provenance : Station *de la Butte* (commune de Paron, près Sens) sur les plateaux.

Conclusions. — Un coup d'œil jeté sur ces objets permet de saisir leur ressemblance. La patine pour le chercheur expérimenté viendra les différencier dans leur provenance. Il est certain que les instruments néolithiques de nos plateaux ne se confondront jamais, à cet effet, avec les instruments des bords de nos rivières. Les premiers furent tirés dans les rognons de silex que l'époque Tertiaire a déposé en abondance dans le Sénonais; ils sont généralement blonds et transparents, ne supportant que le vernis particulier que donne à leur surface le frottement des terres argilo-siliceuses. Les seconds furent prélevés sur les gros silex que les cours d'eau déposèrent aux temps antérieurs sur le sol ; ils sont recouverts d'une patine blanche, grise ou bleutée, parfois ces teintes sont réunies. La patine ne relève donc pas, dans ce cas, du milieu où les outils furent trouvés.

Tous les instruments Sénonais ici décrits furent rencontrés dans des stations qui se placent chronologiquement à une période très avancée de la Pierre polie. Les tranchants des Nos 1, 2, 3, 5, 6 sont retouchés soigneusement, alors que ceux des Nos 4, 7 se présentent polis sur les deux faces. Nous sommes donc bien en présence de Haches, dont quelques-unes pouvaient être préparées pour le polissage; les taillants des Nos 1 et 2 minces et coupants indiquent qu'ils devaient ainsi servir.

Avec l'objet de Venizel, il s'agit donc aussi d'une hache.

Malgré les preuves apportées par M. O. Vauvillé, auteur de la communication, à la *Société d'Anthropologie*, son ancienneté fut vivement contestée par un membre de cette compagnie. « Il est probable, terminait notre collègue, que cet instrument n'est pas unique et qu'il en existe dans d'autres régions. » Aujourd'hui, nous venons à l'appui de ce dire, en présentant une série de formes

semblables. On ne peut nier qu'il s'agit là d'outils inspirés par la même pensée qui guide l'ouvrier dans l'objet qu'il veut produire. Quant à l'idée que la pièce de Venizel fut fausse, nous l'écartons complètement ; sa rareté avait seule pu le faire croire un instant. Elle ne fait même plus partie de ces formes fortuites qu'on trouve par hasard et qui correspondent à un usage momentané et ne s'est pas répété. Désormais, il n'y a plus lieu de lui refuser sa haute origine.

Tous ces instruments se font remarquer par une soie plus ou moins allongée permettant leur emploi commode. Quatre seulement portent un pédoncule semblant issu d'un type unique.

Comme il fallait donner un nom à ces haches (ou hachettes) pour les distinguer des haches communes, nous avons appliqué aux Nos 1, 2, 3, celui de *Hache-spatule* et aux Nos 4, 5, 6, dont la particularité est d'avoir un appendice plus court, celui de *Hache à pédoncule*.

Si nous avons ainsi dénommé les Nos 1, 2, 3, ce n'est pas sans raison, ayant trouvé des équivalents parmi les haches de l'Age du Bronze, dont quelques-unes se distinguent également par des appendices plus ou moins allongés, mais peu variables.

Certes entre les modèles lithiques et les modèles de métal, on trouvera toujours des nuances dans les détails que la taille du silex surtout rend inévitable.

Cependant, si on compare nos haches 1, 2, 3, avec certaines *Haches à bords droits* et *à spatule* de la *Période II* du Bronze, on y retrouve de mêmes allures.

On admet généralement que des séries de haches courantes en pierre ont pu servir de modèles à la hache plate en bronze. Il est certain que des instruments en métal, de la période ayant succédé au Néolithique, eurent pour prototypes des objets en silex, dont nous pouvons ainsi suivre la longue filiation typologique. Ces analogies, d'après la comparaison des deux industries, sont fréquentes. Le petit poignard triangulaire en cuivre et en bronze de la première période a dû succéder au poignard en silex ; il en est de même du tranchet, de la pointe de flèche et de javelot, de la gouge en pierre, en os ou en bois de Cervidé, qui fut remplacée par la gouge de bronze...

Mais à la *Période II*, déjà avancée du Bronze, en a-t-il été de même, et ses artisans étaient-ils encore parfois les imitateurs des tailleurs de silex ?

Il faudrait pour se prononcer que l'on connaisse nombre de formes semblables à celles de l'Yonne et les conditions exactes dans lesquelles elles furent rencontrées.

Dans le cas contraire, si les *Haches-spatule* en silex étaient

des copies ou des influences de *Haches-spatule* en bronze, cela rajeunirait la date de l'occupation néolithique des bords de nos rivières et porterait à penser que, dans nos provinces, l'emploi de la pierre aurait subsisté jusqu'à la seconde phase du bronze et évolué encore de concomitance avec le métal.

Nous verrons, dans un travail d'ensemble sur le Sénonais, combien cette conception n'a rien d'invraisemblable et qu'elle peut correspondre aux observations que nous ont suscité une série de découvertes.

A notre avis, les *Haches à pédoncule*, en pierre, sont moins rares que les *Haches-spatule*, et l'on peut en trouver dans les collections. On connaît des haches exotiques avec des genres variables de pédoncule; et M. Ed. Hue en a signalées récemment provenant de la Guadeloupe (1). Dans le matériel européen, il s'en trouve de semblables au Musée cantonal Vaudois (Suisse), sous les N°s 5, 17, 275, exhumées des palafittes, puis au Musée de Genève (N°s 5, 048 et 2.440) originaires, des stations lacustres de Beaulieu et de Nyon (2).

En résumé, il résulte qu'à la fin de l'*Epoque de la Pierre polie* il existait des populations qui ont adopté dans leur industrie des types de Haches s'écartant des formes courantes ; d'après leur rareté on peut conclure qu'elles étaient d'un faible emploi. Il serait utile de savoir si elles se sont étendues à d'autres régions, ce qui aurait l'avantage de nous renseigner sur l'aire de leur distribution.

La question des *Haches-spatule* peut devenir intéressante si peu que d'autres faits viennent s'ajouter aux nôtres.

Gisement néolithique de Bonnefont, Commune de Malemort (Vaucluse).

PAR

Marius SAGE (Malemort, Vaucluse).

Le 20 décembre 1913, en cours de promenade au quartier de Bonnefont, j'aperçus, sous mes pas, parmi des pierrailles comblant les ornières du chemin, une petite *Hache polie* en serpentine. Or ces pierres provenaient du champ immédiatement voisin. Je me mis à l'instant à explorer la surface d'un coin dudit

(1) Ed. Hue. — *Haches néolithiques de la Guadeloupe*. — *Bull. de la S. P. F.*, décembre 1914, p. 482.

(2) Dr Gosse. — Congrès de l'As. Fr. p. l'avanc. des Sciences, Nancy 1886, p. 171.

terrain ; j'y recueillis quelques tessons de *Poterie néolithique* et des silex assez caractéristiques. Ce fut le point de départ de futures et plus minutieuses recherches. La découverte était d'autant plus heureuse que le gisement se trouvait à quelques centaines de mètres seulement de mon habitation. J'eus donc la facilité d'y occuper les petits loisirs dont je disposais.

Les propriétaires, MM. A. Tondut, P. Benoit, P. Neyron, E. Flandrin, etc. ; m'autorisèrent gracieusement (autant que l'état des récoltes le permettaient) de faire toutes fouilles ou recherches pour l'étude du gisement. Qu'ils reçoivent ici mes sincères remerciements.

Topographie, voies d'accès, altitudes. — La station est comprise dans la Section A du Cadastre de la commune de Malemort, entre Saint-Joseph, Malautière, Le Castelan et Loubigue.

Sur la carte d'Etat-major, le centre est indiqué par une croix encadrée (Cimetière actuel), entre les noms de Bonnefont et Le Castelan.

Un lieu dit *Les Grottes*, entre Bonnefont et le cimetière, n'est pas indiqué sur le cadastre communal ni sur la Carte d'Etat-major. On n'aperçoit actuellement aucune trace de grottes; mais il a dû en exister. D'après la croyance populaire, elles auraient servi à y reléguer les *Lépreux* ; elles ont disparu depuis, soit par effritement naturel des roches, ou plus probablement par l'*extraction* (1) *de la pierre* (à bâtir); l'endroit nous a fourni de nombreuses pièces de silex, débris de poterie et pierre polie.

Le gisement commence immédiatement à droite sur la route de Mazan, après les dernières maisons au Nord du village; il est formé par quelques petits plateaux étayés sur la pente Ouest du mamelon appelé LE CASTELAN ; les terres toutes cultivées sont ensemencées de blé, sainfoin, ou plantées en vignes, et vergers fruitiers ; au bas sont des jardins, arrosés par le refus des eaux de la *Bonnefont.*

Contrairement aux anciens usages régionaux, il n'existe, sur le faîte de ce mamelon, aucun monument religieux, tandis qu'au pied existe encore : une *Chapelle*, dédiée à SAINT JOSEPH (elle est à une trentaine de mètres de la *Bonnefontaine*) (2) ; au sud un oratoire, dédié à SAINT JEAN, a disparu ; l'emplacement porte encore ce nom ; au Sud-est existait, il y a peu de temps, un oratoire de SAINT Marc ; il n'en reste actuellement plus que le socle.

(1) Ce nom peut correspondre à des *Mégalithes funéraires* détruits ou à des *Cabanes néolithiques.*

(2) Christianisations successives de la SOURCE SACRÉE, probablement *fécondante* (Saint-Joseph); autrefois plus tard *curative.*

L'altitude, où coule actuellement la *Bonnefontaine*, est de 210 mètres ; le cimetière est à 220 mètres ; la grange de Loubigue à 233 mètres ; et le sommet du Castelan à 264 mètres.

Foyers. — Nous avons creusé deux petites tranchées dans la propriété de M. Abel Tondut; la terre végétale atteint en moyenne un mètre de profondeur; elle repose directement sur le banc de molasse, sauf en quelques points, où une légère couche de tufs englobent quelques rognons siliceux roulés à croûte lisse d'un noir verdâtre. La terre de surface, remaniée par les travaux agricoles, notamment par l'extraction des racines de *garance*, ont ramené à la surface les silex, débris de poterie, etc., qui gisaient dans les foyers ; une partie des pierres libres constituant les fonds de foyers sont restées en place ; c'est entre ces pierres que nous avons recueilli les rejets de cuisine, mâchoires de moutons ou de chèvres, dents et ossements de bœufs, de lapins et de volailles indéterminées, ainsi que de nombreux éclats de silex, surtout des couteaux, plus ou moins fragmentés. Toutes ces pièces sont en partie recouvertes de concrétion calcaire. On rencontre aussi de petits charbons, des terres noires et cendreuses, ainsi que des grains d'ocre rouge et jaune.

On a extrait de la pierre à bâtir, pour agrandir l'aire de M. Tondut : ce qui a laissé une excellente coupe de terrain et confirme pleinement ce qui est dit ci-dessus ; on aperçoit les *pierres libres* dans la terre noire et cendreuse du fond des foyers. En grattant avec une petite pioche la paroi de ces foyers, nous avons trouvé, sous un bloc, un broyon à grains; c'est un rognon de silex démuni de son écorce ; cette pièce, fortement recouverte de concrétion pierreuse, laisse à peine entrevoir un peu du silex, suffisant, croyons-nous, pour y reconnaître un broyon.

Source. — La source de Bonnefont alimentait les habitants de la station ; elle coulait presque au centre du gisement ; elle est depuis assez longtemps canalisée sur un petit parcours pour en faciliter l'accès à la population actuelle.

Depuis un temps immémorial, cette fontaine est désignée pour y laver le linge des *malades* ! Beaucoup de personnes attribuent a ses eaux des vertus curatives contre les *douleurs* ; d'autres y croient des propriétés *purgatives*.

C'est une excellente eau potable; et son nom se trouve largement justifié.

Géologie. — De l'Ere tertiaire, début du Miocène, la molasse marine (dépôt de plage) contient un nombre considérable de débris coquillers ; on y rencontre des dents de *Squales, Pecten*, *Murex*, *Cerithium*, *Ostrea*, *Venus*, etc.

Dans l'aire Tondut, la coupe du banc de molasse montre une poche dont les tufs de remplissage englobent des gros blocs détachés. Une énorme faille, au midi de la ferme Elie Eymenier, se dirige à l'Est de Loubigne et de la Sur-la-Font ; le banc est alors calcaire et ne contient plus de coquilles ; quelques lames contiennent de nombreux *Potamides*, *Cerithium mutabile*, et *Turritella fasciata*.

La faille coupe aussi un banc argileux et laisse remonter par syphonement les eaux de la Bonnefont, qui n'avaient pas trouvé d'issues (à cause de l'imperméabilité des argiles) depuis leur infiltration probable, près des Bertières.

Historique. — *Le Castelan*, mamelon sur lequel repose *Bonnefont*, tire son nom de la forteresse, qui a dû y exister ; malgré l'amoncellement de pierres sur son faîte, il ne reste plus de traces visibles pouvant justifier son existence ; nous laisserons momentanément l'étude de cette question ; mais une coutume, qui se pratique encore de nos jours, sur cet emplacement, mérite d'être signalée. La voici.

Coutume (1). — Tous les ans, le Vendredi-Saint, à l'heure du *coucher du soleil*, les enfants réunis en troupe, dont quelques-uns allument des bouts de cierges au départ, gravissent par le sentier du versant Sud la colline du *Castelan*. Sur un immense tas de pierres qui couronne le sommet, le chef qui a été choisi rassemble son monde et le range en ordre autour de lui ; croisant alors les mains sur la tête, il récite les paroles du psaume *Miserere mei Deus*, etc. Aussitôt, comme à un signal, la petite troupe, au risque de se rompre le cou, se précipite en avalanche sur la pente Est la plus rapide, en poussant de grandes clameurs, chassant devant elle de grosses pierres, et en brandissant les masses et les crécelles dont elle est munie ; arrivée au bas elle entre dans les Pramaï (prairies marécageuses), en passant sous la voûte d'un long et vieil acqueduc d'écoulement des eaux de pluie et rentre au village où la plupart des enfants se rendent à l'Eglise, pour assister à la cérémonie des *Ténèbres*.

C'est bien là, croyons-nous, une coutume des plus curieuses, une survivance à peu près intacte, se rattachant directement à quelques assauts furieux, que dût subir la population Celtique cernée dans la forteresse.

Depuis, chaque année au Printemps, on commémore cette sortie suprême, qui vit sans doute la chute du *Castelar*. Le Christianisme a adopté cette coutume, en la plaçant, dit-on, au jour

(1) Le capitaine Rousset l'a décrite en 1878 dans une brochure locale intitulée *Machovilla*. — Un journal local, publié à Carpentras, la décrivait en 1879.

du Vendredi-Saint et en y récitant une prière; mais c'est surtout la population civile qui l'a perpétuée.

Peut-on y voir quelque survivance avec les anciens *cultes du Soleil et du Feu*, etc., cette coutume ayant lieu le Vendredi-Saint (vers l'Equinoxe du printemps); à l'heure du coucher du soleil (soleil couchant); cierges allumés au départ (culte du feu); ascension par le Sud (soleil à midi); descente à l'Est (soleil levant); grandes clameurs (mœurs de guerriers gaulois); brandissant les masses (armes très primitives, ayant quelques aspects avec la hache polie emmanchée)? — C'est des plus probable.

L'origine serait la *Source sacrée*, christianisée par Saint Joseph, puis Saint Jean (ce qui rappelle le *Solstice d'Eté*) et Saint Marc [Saints guérisseurs].

Provenance et nature des diverses roches. — Quelques objets en roche éruptive, ainsi que l'obsidienne, ont été importés à Bonnefont. Le Rhône et la Durance ont fourni les éléments roulés qui ont servi à confectionner les haches. Tout le reste est en silex que le Préhistorique trouvait abondamment sur place.

Nucleus. — Ils sont nombreux, et de diverses grosseurs, et, malgré l'abondance du silex, on en rencontre de très petits; l'arête autour du plan de frappe présente un léger écrasement produit par les chocs du percuteur; l'empreinte des lames enlevées est si régulière sur quelques-uns que l'objet devient un vrai bijou; ils devaient alors servir d'amulettes ou de fétiches.

Percuteurs. — Ce sont des outils bien déterminés, ayant subi une préparation avant d'être mis en usage; les formes arrondies, ou ovoïdes, bien en mains ne sont pas rares; nous rencontrons des percuteurs usagés au point d'être devenus concaves. Quelques rognons et éclats de formes diverses ont servi de percuteurs; ils sont reconnaissables à leurs arêtes usées portant des étoilures.

Grattoirs. — On en rencontre de formes diverses, la plus répandue est la forme Castagnette; on trouve des discoïdes, avec léger appendice; les formes allongées sur lames ont moins d'épaisseur; quelques grattoirs, avec encoches au pédoncule, devaient être portés suspendus; ceux retouchés tout autour sont assez nombreux; ils ont dû servir quelquefois de retouchoir-écrasoir; beaucoup ne portent aucune trace d'usure.

Les grattoirs concaves, sur simples éclats, sont rares; ils sont toujours usagés.

Couteaux. — Les couteaux sont excessivement répandus; sauf quelques rares exceptions, la presque totalité est en silex local; les couteaux entiers vont du très minuscule à une longueur dépassant rarement $0^{m}10$; ils sont biseautés et peu épais; les

formes en bec de perroquet ont leur pointe acérée; ceux à crans portent quelques retouches facilitant la préhension ou l'emmanchement; il y en a de si minces qu'on peut y lire au travers en les appuyant sur la page d'un livre; un couteau avec encoche, à base arrondie a $0^{m}052$ de longueur et ne pèse qu'un gramme; il est trop fragile pour une pièce d'usage; beaucoup portent des concrétions pierreuses; nous en possédons un qui en est recouvert complètement.

Les lames à dos abattu sont très rares.

Lames retouchées. — L'obsidienne, quoique rare, donne quelques lames épaisses, de formes très régulières avec de nombreuses retouches; deux lames ont un bout arrondi et l'autre cassé franchement; une troisième est cassée net d'un bout; elle est appointée en demi-losange de l'autre; les retouches atteignent seulement la face supérieure au tranchant droit; et la face inférieure au tranchant gauche.

Quelques lames, en roche éruptive, sont légèrement retouchées aux tranchants; cassures franches aux deux bouts.

Toutes les autres lames retouchées sont en silex local; le bout conchoïdal est quelquefois arrondi; les retouches atteignent quelquefois tout le tour de la pièce; on en rencontre retouchées sur un seul tranchant, d'autres ayant des retouches plus fines sur un tranchant que sur l'autre. Les lames à une ou deux encoches, ou à cran latéral, soit à droite, soit à gauche, sont rares.

Quelques lames courtes, larges, ont servi de scies; nous les avons essayées sur du bois sec et dur; l'essai en a été parfaitement concluant.

Certaines lames plus soignées, à pointe entièrement retouchée ainsi que la base, pourraient être classées parmi les pointes de saule. Quelques-unes, très usagées, paraissent avoir servi de retouchoirs.

Perçoirs et poinçons. — De formes typiques, ils ont généralement une poignée avec retouches d'accommodation pour préhension de la main droite, ou de la gauche. Une de ces pièces porte une encoche retouchée vers la droite; elle ne peut être utilisée que de la main gauche; d'autres ne peuvent être utilisées que de la main droite; ce qui démontre qu'il n'était pas encore en usage; d'être droitiers, comme de nos jours.

Quelques-uns sont sur lames plus allongées; ils ont toujours une pointe soigneusement retouchée, très résistante; on rencontre rarement ces pièces ébréchées.

Pointes de flèches, javelots, lances. — Les pointes de flèches recueillies sont losangiques ou amygdaloïdes, de faible épaisseur,



Fig. 1. — Outillage Néolithique de la Station de Bonnefont, à Malemont (Vaucluse). — *Echelle* : 3/4 Grandeur. — *Légende* : 1, 2, 3, couteaux ; — 4, 5, 6, lames en obsidienne ; — 7, percuteur ; — 8, poinçon ; — 9 à 12, lames retouchées ; — 13, lame en roche éruptive cendrée ; — 14 et 20, grattoirs ; — 15, tranchet ; — 16, 17, 18, pointes de flèches ; — 19, pointe amygdaloïde ; — 22, nucléus ; — 23 à 26, haches en pierre polie.

retaillées sur les deux faces; l'aspect est gracieux; nous trouvons une seule pointe à crans; quelques pièces losangiques, peuvent être comparées exactement aux numéros 490 et 511 du « Musée Préhistorique » de G. et A. de Mortillet (1903).

Une pointe amygdaloïde extra-plate, retaillée partout, sauf un très petit point au côté vers la base, tranchants rectilignes; c'est l'imitation miniature du coup-de-poing classique; elle servait probablement d'amulette ou fétiche. Nous croyons à une survivance du coup-de-poing alors disparu.

Deux pointes de javelots ont des crans peu prononcés; deux autres lames, que nous classons avec les pointes de javelots, ne sont retouchées que sur une face, sauf vers la base où elles sont adoucies par quelques retouches sur les deux faces ; elles peuvent être comparées assez exactement au n° 471 du « Musée Préhistorique, 1903 ».

Jusqu'à ce jour, la pointe de flèche à pédoncule et barbelures bien prononcées, fait défaut.

Tranchets. — Les tranchets peu nombreux, affectent des formes trapézoïdales, rarement triangulaires ; deux ont des retouches sur trois de leurs côtés; le quatrième qui était tranchant est usagé; plus souvent, les retouches n'atteignent qu'un seul côté, pour en faciliter l'emploi de la main gauche, ou la droite; un tranchet carré long porte la croûte du rognon sur le dos opposé au tranchant, ce qui en facilite beaucoup son emploi.

Pierres de jet. — Certains rognons globuleux plus ou moins démunis de leur croûte, et ayant de nombreuses aspérités angulaires très irrégulières, peuvent être pris pour des pierres de jet; mais rien ne vient bien à l'appui pour soutenir aisément que ce sont des pièces ayant servi à cet usage.

Retouchoirs. — Souvent assez grossièrement retaillés, toujours usagés, ils sont bien en mains ; quelques-uns ont des formes se rapprochant du grattoir.

Pierre polie. — Nous éviterons de décrire en détail chacune des haches fragmentées recueillies à Bonnefont; nous décrirons les deux seules entières trouvées. La hache (N° 25, *Fig.* 1) très petite est en serpentine; elle a la forme d'un triangle isocèle; son tranchant poli est très évasé; le restant de la pièce est entièrement repiqué; elle pèse 33 grammes.

La hache (N° 24, *Fig.* 1) est un simple caillou de quartz roulé de forme arrondie, légèrement équarrie vers le tranchant qui est seul poli; le restant est entièrement repiqué ; longueur 0m07; poids 150 grammes.

Une autre hache dédoublée à la façon d'un livre ouvert, con-

serve sa forme ; elle est en roche ignée d'un gris-bleuâtre, tranchant évasé ; longueur 0m07.

Quelques haches fragmentées ont leurs tranchants légèrement évasés, non usés (Nos 23 et 26, *Fig.* 1); elles sont en roche noire et proviennent fort probablement du lit du Rhône.

Un fragment de hache aplatie est en roche azurée mouchetée.

Rien de particulier pour les autres haches fragmentées.

Nous remarquons que les deux haches entières ont leurs tranchants légèrement usagés ; au contraire, celles plus nombreuses, mais fragmentées, ont encore leurs tranchants intacts ; leur fractionnement est à l'endroit même le plus résistant de la pièce, c'est-à-dire vers le talon, qui est la partie la plus épaisse ; ces haches ont dû être emmanchées avec du bois, os, ou corne ; nous ne croyons donc pas que les cassures aient pu se produire par l'usage ; nous penchons plutôt pour y voir une cassure intentionnelle. Voici quelques détails qui aident, semble-t-il, à soutenir cette thèse.

A la surface, et dans les foyers même, nous trouvons de nombreux galets roulés en roches diverses, se rapprochant beaucoup de la forme des haches polies ; ils ne sont naturellement ni polis ni repiqués ; beaucoup portent une fracture qui ne paraît pas naturelle ; le Préhistorique de Bonnefont ne les trouvaient pas sur place, car ni les tufs, ni les roches n'en contiennent pas ; leur provenance paraît être les Poudingues des Guarigues et le lit de la Nesque et de l'Auzon, distants de un, deux et trois kilomètres. Il devient alors à peu près évident que la hache polie jouissait déjà d'une certaine vénération — ce qui tiendrait à prouver également que la hache en bronze, remplaçait, au moins partiellement, la hache en pierre ; et, quoique nous n'ayons jusqu'à présent, trouvé aucun objet de bronze, il n'est pas douteux qu'il en existe ou qu'il en ait existé. Pour ces raisons, le gisement paraît prendre date vers le début du Bronze.

Poteries (*anses*). — Les anses mamelonnées non perforées sont nombreuses, de diverses grosseurs et grandeurs, depuis le relief à peine ébauché, aux dimensions très accentuées. Il en est de même des anses à ailettes.

Nous trouvons quelques grandes boucles de préhension de forme épaisse ; elles ont été rapportées sur la panse (1).

Nous croyons utile de donner ci-dessous le détail de quelques anses que nous numérotons.

(1) Bonnefont se trouvant à proximité de la *Nécropole gallo-romaine* du Cère (que nous décrirons plus tard), il convient d'être très circonspect quant aux tessons trouvés à la surface; nous avons en effet recueilli quelques rares fragments de poterie grise et *samienne*, qui appartiennent certainement au Gallo-romain.

1. Anse tubulée, en flûte de Pan (brisée à la 4e tubulure), avec sillons intertubulaires et traits en creux entre les sillons, pâte blanc-crème lissée, bande équarrie au lissoir ; tubulures faites au poinçon, qui a laissé une empreinte sur la panse.

2. Tesson avec protubérance perforée horizontalement sur le carène même.

3. Anse à double perforation verticale sur bande en relief ; les deux perforations parallèles au départ aboutissent, l'une à l'intérieur du vase, l'autre à l'extérieur ; quelques traits indiquent un dessin curviligne.

4. Tesson pâte lissée extérieurement, noire à l'intérieur, perforé de tubulures horizontales, pratiquées dans l'épaisseur de la paroi, formant reliefs lissés sur les tubulures ; les cassures ne permettent pas de connaître la longueur des tubulures, aucune des extrémités n'étant apparente ; le nombre qui est de trois pouvait être supérieur.

5. Tesson à pâte fine noire avec liant, couleur gris-cendré, lustré à l'extérieur, noir mât à l'intérieur, protubérance et tubulure perforée verticalement ; bord supérieur de la ceinture équarrie au lissoir.

6 et 6 *bis*. Anses biforées en B, pâte un peu grossière.

Ornementation des poteries. — Nous ne possédons que des petits fragments ornés de dessins en creux ; un seul l'est en relief, leur exiguité ne nous permet pas de reconstituer la totalité des dessins sur un même vase.

Trois fragments sont ornés de dessins à l'intérieur du vase ; le premier sur rebord d'une espèce d'écuelle est un losange formé de hachures peu régulières ; les traits sont peu prononcés, le deuxième porte des traits en diagonale ; le troisième est formé de deux lignes parallèles horizontales près du bord supérieur ; un tesson de bordure supérieure est orné sur la lèvre de traits en creux rapprochés ; un deuxième est orné de fossettes ; un fragment de panse porte un dessin formant rayons, quelques petits fragments ont des dessins curvilignes, dont un est orné, en relief ; une baguette sur carène est ornée de zones hachurées, à peine visibles sous une couche de concrétion calcaire.

Forme générale des vases. — La poterie peut se diviser en deux parties bien distinctes ; une poterie fine et une plus grossière. La première à pâte noire lissée est mélangée d'un fin liant granuleux ; la cuisson est bonne, la technique irréprochable, la hauteur des vases devait être faible, les bords évasés, la panse carénée, avec ceintures multiforées, les dessous relativement plats. Cette poterie a par ses formes et ses dessins beaucoup

d'analogie avec la poterie du Gard et de Chassey (Saône-et-Loire) (1); on peut supposer même que c'est de l'un de ces pays qu'ils ont été importés à Bonnefont.

La deuxième catégorie, à pâte plus grossière, donne généralement des vases plus grands, mais jamais carénés; les dessous plats devaient à peine suffire à les tenir en équilibre ; les panses plus ou moins bombées ont des parois épaisses, la surface extérieure est parfois bien lissée; les bordures supérieures sont irrégulièrement droites, peu rentrantes ou peu évasées; l'oxydation pendant la cuisson y a laissé extérieurement, des reflets noirs et rouges; les anses sont mamelonnées ou en ailettes, quelquefois percées d'un trou de suspension vertical, très rarement de deux.

L'ensemble des formes de ces derniers n'est pas gracieux ; nous les croyons fabriqués sur place où l'on trouve l'argile plastique en abondance (2).

Ossements. — On trouve de nombreuses dents de bœufs et moutons sur toute l'étendue du gisement ; les foyers en contiennent également; les ossements dits rejets de cuisine ont été énumérés à l'article « Foyers ». — Nous n'avons pas trouvés d'ossements humains (3).

Nous trouvons un os aplati sans être refendu, dont les deux bouts sont taillés en languettes de sifflets opposés ; la surface de l'os est d'aspect rougeâtre; il porte un peu de concrétion pierreuse; sa longueur est de 0m055 sur 0m018. Serait-ce un double lissoir? Il est permis d'avoir des doutes.

Conclusions. — Bonnefont n'est qu'à deux kilomètres de la Station néolithique de Lagardy; nous aurons quelquefois à rapprocher certains objets de Bonnefont avec ceux dudit Lagardy; leur industrie paraît sensiblement la même ; et, quoique paraissant contemporains, nous y trouverons je crois une notable différence d'âge.

Nous tenons de donner ici quelques rectifications importantes

(1) Dr A. Guébhard. — *Sur les anses multiforées à trous de suspension verticaux. Congrès Préhistorique de France de Chambéry*, 1908.

(2) Deux maçons, MM. Jean François et Tenon Marcien, en construisant une tombe dans le cimetière actuel, trouvèrent un four, qu'ils prirent pour un *four à poterie*, à cause des nombreux tessons de vases qui gisaient au tour, le tout mélangé à des terres noirâtres; nous n'avons pu contrôler le fait; mais, en cherchant aux environs, nous avons recueilli un fragment de pâte argileuse recouvert d'une couche vitreuse verdâtre, pareil à ceux que nous trouvons à l'Anonciade, qui proviennent d'un four à verrerie très ancien, mais d'âge indéterminé.

(3) M. Augier, en creusant les fondations d'un hangar à l'angle Est du cimetière, trouva, dans le terrain vierge detout remaniement agricole, *deux Squelettes*, qui étaient probablement néolithiques; les terres charbonneuses les avaient assez bien conservés ; il nous dit que les crânes portaient des rayures ressemblant à l'écriture; il présenta sa trouvaille à M. le Maire, qui les fit réinhumer.

sur ce que nous avons écrit sur Lagardy (1). Nous avons indiqué des tombeaux bouleversés ; c'est à tort. Ce sont des Foyers. Partant ce n'est pas une Nécropole, mais une Station. Sur la poterie, nous avons indiqué une double carène ; c'est une double baguette faisant le tour du vase. Donc rectification.

A Bonnefont n'ayant pas de stratification, ce sont les objets recueillis en surface, et surtout ceux des fonds de foyers qui nous serviront de point d'appui pour nous former un opinion sur l'âge approximatif du gisement.

L'ornementation des poteries est exécutée avec aisance ; l'ouvrier travaille habilement ; mais il est plus copiste qu'artiste ; au contraire la technique de fabrication est très bonne, l'art du potier y a gagné, dirait-on, ce que l'art ornemental y a perdu.

A Lagardy le dessin est plus lourd, tâtonnant; les lignes, plus profondes, sont moins régulières; les dessins variés sont bien plus beaux qu'à Bonnefont; l'ouvrier est ici un artiste. Pourtant la ressemblance des dessins de Lagardy est frappante de comparaison avec les dessins des vases dolméniques de Bretagne.

Pour ces raisons nous croyons Bonnefont d'un âge moins reculé que celui de Lagardy. Les mêmes constatations peuvent être faites pour le silex et la pierre polie.

Les petits silex de Bonnefont, bien dégagés, atteignent quelquefois l'élégance; l'ouvrier de Bonnefont donne à son travail sur silex un degré de perfection dépassant le nécessaire; il symétrie, pour donner à sa pièce un fini parfait. Tandis qu'à Lagardy les pièces les plus belles conservent plus d'épaisseur, un peu moins de régularité (surtout dans la symétrie) ; l'ensemble est plus varié et porte néanmoins un fond artistique plus solide.

Mêmes raisons pourraient être soutenues pour la pierre polie ; tout concourt donc à donner à Bonnefont un âge un peu moins reculé qu'à Lavardy. Nous récapitulons donc : la finesse dans la taille des silex dépassant l'utile ; la confection de haches polies, nécessitant l'usage de polissoirs ; l'usage de broyons à grains ; les ossements d'animaux domestiques trouvés au fond des foyers ; la variété dans la forme des poteries fines ; l'emploi de grands vases, sont de nature à favoriser des populations paisibles, sédentaires, vivant en famille, par agglomération, s'occupant d'agriculture, de l'élevage et de la chasse.

Pour toutes ces raisons, c'est ainsi que nous croyons pouvoir dépeindre le Préhistorique qui a vécu à Bonnefont pendant une assez longue période, vers la fin du *Néolithique* (*Robenhausien*).

(1) *L'Homme Prehistorique*, 1914, N° 8, pages 233 et suivantes.

La Mèche néolithique.

PAR

E. CARTEREAU (Montfort-le-Rotrou, Sarthe).

Dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (N° 12, T. XII, déc. 1915), M. le Dr Marcel Baudouin a soulevé une question intéressante : l'étude d'un *Outil lithique*, mal défini, très peu ou point connu jusqu'à ce jour, rappelant notre *Mèche métallique*.

J'ai eu la bonne fortune de recueillir, dans l'atelier néolithique de la Butte, en Marollette (Sarthe), avec notre ami, M. E. Aubin, non seulement la plupart des spécimens d'outils très variés que notre collègue a décrit dans le *Bulletin* (N° 10, T. V, déc. 1908), mais aussi quelques pièces remarquables, parmi lesquelles je crois reconnaître les outils dont il s'agit ; je les ai dessinés grandeur nature (*Fig*. 1 ; Nos 1 et 2).

Je profite de cette occasion pour présenter deux autres outils, provenant du même atelier : un *Lissoir-perçoir* très habilement réussi (*Fig*. 1 ; N° 3), et un *Tranchet-hachette*, à cran d'*emmanchure*, taillé au milieu de la pièce (N° 4). Celle-ci tient beaucoup, au point de vue aspect et façon des détails, de la hache avant polissage ; je crois que nous sommes en présence d'un modèle, intermédiaire entre le tranchet et la hache. Je possède d'ailleurs plusieurs tranchets provenant de La Butte, portant le cran d'emmanchure ressortant nettement. Il ne sera pas inutile d'ajouter ici que nous trouvons dans la région des haches brutes, à peine dégrossies, qui n'ont de poli que le tranchant (Collection Aubry, pharmacien, à Connerré).

Un mot préalable sur les caractéristiques de l'atelier de La Butte ; j'estime que, par la diversité des outils, la trouvaille de haches partiellement ou totalement polies, de toutes dimensions, et surtout par la présence d'outils à double et triple fins et la taille spéciale de ces outils. Les tranchants et pointes, ainsi que les lignes, surfaces et épaisseurs recherchés, sont obtenus au moyen du nombre minimum d'éclats, ou de coups de frappe, et presque sans retouches, à part le genre tranchet et hache ; ce qui dénote une expérience consommée de la taille de la pierre.

J'estime, dis-je, que pour ces raisons nous sommes en présence d'une des plus récentes manifestation néolithique, proche de la période romaine, si l'on envisage, d'autre part, que l'Age de Bronze a laissé peu de traces dans notre pays et y fut certainement de courte durée, parce que loin des points de pénétration du bronze : ports maritimes très fréquentés, grands

fleuves, voies de terres importantes, régions d'envahissement des peuples de l'Age du Bronze, dans l'Est et le Nord, qui n'atteignirent que tardivement nos pays intermédiaires et ne se substi-

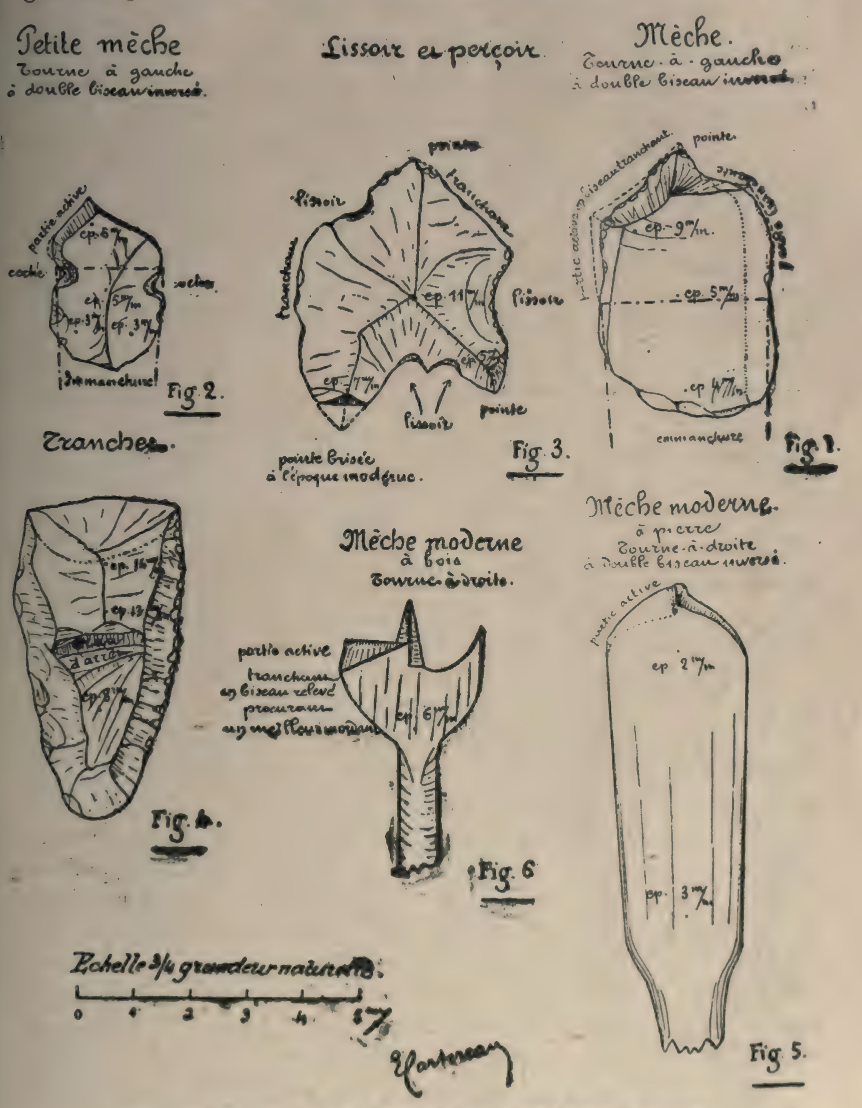


Fig. 1. — Mèches en Silex et comparaison avec la Mèche ordinaire.

tuèrent qu'imparfaitement à nos populations carnutes, d'origine néolithique.

Voici, sommairement décrites, les pièces que je présente aujourd'hui sous le nom de *Mèche*.

Je fais d'abord remarquer que la première pièce, particulièrement, est très usagée, probablement rebutée; le pourtour pointillé en donne la forme primitive supposée, d'après les éclats apparents, du pourtour, provenant de son maniement ou usage; en sorte que, pour faire une description utile, scientifique, de ladite pièce, il faut la concevoir sous cette forme, avant tout usage, telle qu'elle sortit des mains de son fabricant.

N° 1. — Outil plat des deux côtés; tête très légèrement plus large que le talon et d'environ 0m033; un biseau prononcé, évasé, d'un côté, formant la partie particulièrement active; pièce renforcée au point précis qui a le plus besoin de force de résistance: 0m009, réduite à 0m005 et à 0m004, vers le talon; une pointe centrale, assez courte, permettant la prise et la fixité de l'instrument, d'où facilité du travail et régularité du trou; un biseau évasé taillé de l'autre côté, en sens inverse du premier secondant ou parachevant l'œuvre principale de ce premier biseau; emmanchure simple. Cet outil se manœuvrait en le tournant à gauche, si l'on considère comme point de départ de la rotation le sommet du cercle décrit; c'est un tourne-à-gauche.

N° 2. — Outil plat des deux côtés; épaisseur maximum: 0m005; largeur en tête: 0m021; partie active, côté gauche, en biseau assez prononcé, peu développée latéralement; l'autre côté, en biseau inversé, très peu accusé cependant; de chaque côté, deux coches propres à l'emmanchure; pointe centrale peu prononcée; tourne-à-gauche.

Pour faire bien comprendre le but de ces instruments, j'ai reproduit deux outils modernes: une mèche à pierre et une mèche à bois (à fût). En dehors des particularités que l'on y observe pour amplifier le résultat recherché et que peu seul donner le métal: pointe légèrement détachée et tortillée par de simples coups de lime (N° 5); partie active relevée de manière à présenter son biseau, par rapport à la surface à attaquer, sous un angle des plus favorable (N° 6). Dans ce dernier outil, l'allongement exceptionnel de la pointe, elle-même façonnée en biseau, a pour but spécial d'opérer une petite et première percée et de prévenir que l'opération principale, par l'écoulement d'un faible jet liquide, touche à sa fin; de même l'allongement exceptionnel de la partie secondaire, taillée en pointe et en biseau inverse légèrement à son extrémité, a pour but de former une rainure circulaire dans le bois, d'en couper les fibres, ce qui facilite le détachement complet de la rondelle de bois opéré par la partie active proprement dite); en dehors de ces particularités, dis-je, fruits du progrès, nos deux instruments

modernes ont exactement les mêmes caractéristiques primordiales que ceux néolithiques, sauf que ce sont des « tourne-à-droite » ; je les résume : partie active principale fortement en biseau évasé, d'un côté ; partie active mondaine en biseau inversé, évasé, et moins prononcé, légèrement en retrait par rapport à l'autre biseau, de l'autre côté (cette deuxième partie peut faire défaut (N° 6), en faisant abstraction, ici, du rôle spécial qui lui est assigné et que je viens de décrire).

Comme on le voit, les outils (N°s 1 et 2) ne sont plus de simples perçoirs néolithiques, constitués seulement par une pointe plus ou moins prononcée, mais bien des forets perfectionnés, intelligemment conçus et présentant déjà les caractéristiques fondamentales de nos mèches modernes, pour la pierre et e bois.

Il est très admissible que ces instruments lithiques aient servi à forer la pierre tendre, le bois et, le plus petit, l'os, l'ivoire.

Ils sont les ancètres directs de nos mèches métalliques, les formes primordiales de ces instruments ; il est tout naturel de les appeler du même nom.

Passons maintenant en revue les diverses appellations des outils servant à forer ou percer, en vue de rechercher la meilleure, dans l'espèce.

Il faut tout d'abord écarter celles évoquant nécessairement, par suite de leurs dispositions spéciales, des outils en métal, telles que tortil (outil de sabotier), vrille, taraud ; ainsi que celles ayant trait à des opérations spéciales : agrandissement de l'entrée d'un trou, ou polissage des bords d'un trou ; soit : fraise, alésoir.

Il nous reste donc *foret*, *trépan*, *tarière*, *mèche*.

Foret s'applique bien, entre autres, à un perçoir du genre considéré. Mais l'étymologie latine du mot ne semble pas remonter au delà de cette époque ; pour cette raison il convient de rejeter ce mot, dont le verbe évoque d'ailleurs l'idée trop générale de faire un trou, quel que soit le genre d'instrument employé.

Trépan se rapporte bien à une sorte de mèche, mais dont les biseaux sont droits. L'opération de la trépanation est spéciale ; elle s'est pratiquée, dit-on, à l'Epoque Néolithique ; le mot est d'origine grecque (*trupane*, *trupanon*) et semble évoquer l'idée de faire un trou (*trupa*) : au moyen d'un instrument rotatif et par usure ; pour ces divers motifs, il n'y a pas lieu de retenir cette appellation.

Tarière, bien que l'étymologie en soit celtique, évoque actuel-

lement des outils spéciaux en vrille, en spire, ou présentant une gouge, dont la forme, par conséquent, n'a pu s'appliquer à des outils en pierre ; ce nom n'est donc pas approprié à cette dernière espèce d'outils. La racine de ce mot semble être *tara* et correspondre à une onomatopée qui serait le bruit du taret forant le bois ; cette même racine, ou quelque chose d'approchant, se retrouve en grec dans les mots désignants le taret (*teredon*), ainsi que l'outil propre à percer (*teretron*). Il est présumable que *tara* est l'équivalent du latin *foro* et a le sens général primitif de percer par une action rotative amenant l'usure. D'ailleurs *trupa*, *teiro* (user) et *teretron* paraissent être des mots grecs de même famille.

Reste le mot *mèche*, dont l'origine, précisément, est inconnue et pourrait bien remonter par conséquent à l'Epoque Protohistorique nationale.

Examinons enfin ce qu'on a entendu par *mèche* dans l'histoire du temps. On l'a vu, présentement, ce mot est usité pour désigner des outils en métal, dérivant de ceux lithiques dont je fais l'étude; mais il y a mieux. Ce même mot *mèche* désignait encore hier « le silex taillé en biseau », qui venait s'abattre sur le bassinet dans les armes à pierre (Cf. *Larousse illustré*)! N'est-il pas fort intéressant de constater que l'appellation *Mèche* est restée attachée, jusqu'à notre époque, à certains instruments en pierre en forme de biseau. N'est-ce pas une révélation, le biseau étant caractéristique de ce genre de *perçoir* ?

Il résulte des diverses déductions ci-dessus que le mot *Mèche* convient bien et semble convenir seul, technologiquement, historiquement, peut-être aussi étymologiquement, au Perçoir lithique perfectionné, qui se caractérise, en plus de la *pointe du simple perçoir*, par un *biseau évasé*, formant tout particulièrement la partie active de l'instrument.



SEANCE DU 22 FÉVRIER 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (24 Janvier 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de M. le Comte Bégouen et de M. Marcel Baudouin.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. Guébhard ; — A. Viré ; — Ed. Hue.

Lettres diverses. — MM. Gaurichon ; — Jacquot.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Westropp (Thomas Johnson). — On certain typical earthworths and ring-walls in the County Limrick. The royal Forts in Coshlea [Extr. *Proced. of the Roy. Irish, Academy.*, 1917, VXXXIII, Son C, N° 12, 1 fig., 444-492, 4 pl.]— London, 1917, in-8° grd, 1 fig., 4 pl. h. texte.

Westropp [Thomas J.].—The Progress of Irish Archœology [Plan de Lhuyd, pour New-Grange]. — Dublin, in-8°, 1916, 32 p., Fig.

Baudouin (Marcel). — La différence des racines dans les Dents monoradiculaires néolithiques et modernes : Fréquence de la Bifidité des Dents antérieures Néolithiques [Ext. *Presse Dentaire*, 1916]. — Vannes, 1917, in-8°, 37 p., 4 fig.

Bossavy. — Pieds et Polissoirs [Extr. *Bull. Soc. d'Etud. scient. et Arch. de Draguignan*, 1916-7, t. XXXI]. — Draguignan, 1916, in-8°, 7 p.

Labrie (J.). — Monuments Mégalithiques de la Gironde (Nomenclature en vue du Classement) [Extr. des *Actes Soc. Arch.*, Bordeaux, 1909]. — Bordeaux, 1909, in-8°, 9 p.

Labrie (J.).— La caverne préhistorique de Haurets à Ladaux (Gironde) [Extr. des *Proc. verb. de la Soc. Lin. de Bordeaux*, 1905]. — Bordeaux, 1905, in-8°, 7 p., 1 pl. hors texte.

Labrie (L'abbé J.). — Le Dolmen de Jugazan et les Monuments mégalithiques de l'Entre-Deux-Mers [Extr. des *Actes de la Soc. Arch. de Bordeaux*, 1906]. — Bordeaux, 1906, in-8°, 30 p., 5 pl. hors texte.

Labrie (J.). — Le Dolmen ou Allée couverte de Pitray, à Gardegan (Gironde). Le Dolmen sous tumulus de Barlahève, à Potensac, près Ordonnac (Gironde) [Extr. *Actes de la Soc. Arch. de Bordeaux*, t. XXIX]. — Bordeaux, 1909, in-8°, 15 p., 1 pl. h. texte.

Labrie (J.). — Les Gallo-romains au centre de l'Entre-deux-Mers [Extr. des *Actes de la Soc. Arch. de Bordeaux*, t. XXX et XXXI]. — Bordeaux, 1911, in-8°, 69 p., 11 pl. hors texte.

Hutinel (F.). — La Préhistoire dans la région Lyonnaise (Saône-et-Loire, Rhône, Ain, Isère, Drôme, Ardèche, Lyon). — A. Rey, Imprimeur-Editeur, in-8°, 178 pages, avec Gravures et Cartes.

Catalogue du Musée départemental de Moulins (1re Partie). — Moulins, 1885, 144 pages, 39 planches.

Catalogue du Musée départemental de Moulins (2e Partie). — Moulins, 1896, 90 pages, 5 planches. [Dons de M. Chapelet].

Brochures offertes à la *S. P. F.* par M. Paul de Mortillet :

Mortillet (G. de). — *Terrasse inférieure de Villefranche-sur-Saône. Industrie et Faune.* (Extr. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*), 17 janvier 1895, 6 p. 2 fig.).

Mortillet (G. de). — *Statuette fausse des Baoussé-Roussé.* (Extr. *Bull. Soc. Anthrop. de Paris*, 7 avril 1898, 8 p.).

Mortillet (G. de). — *Réforme des Livres d'enseignement.*

Mortillet (G. de). — *Silex tertiaires intentionnellement taillés.* (Extr. de *L'Homme*, 2e année, n° 10, p. 289-299).

Mortillet (G. de). — *Faux Palæethnologiques.* (Extr. de *L'Homme*, 3e année, n° 17, p. 513-526).

Mortillet (G. de). — *Nouveau Caveau funéraire dolménique de Crécy* (S.-et-M.). (Extr. de *L'Homme*, 8e année, n° 23, p. 705-712).

Mortillet (G. de). — *Les Epoques Paléolithiques en Italie et à Breonio.* (Extr. de *L'Homme*, 3e année, n° 13, p. 385-394).

Mortillet (G. de). — *Age du Bronze en Belgique.* (Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 8e année, 15 septembre 1898, p. 280-284, 4 fig).

Mortillet (G. de). — *Carte des glaciers quaternaires France. — Carte des Mers du Miocène moyen. — Magenien et Helvétien. — Epoque des Faluns. — Deux planches : Silex de Thenay. — Tableau de la Classification Palethnologique. — Tableau ordre d'apparition des Végétaux. — Tableau ordre d'apparition des Animaux.*

Mortillet (P. de). — *La Pierre longue de Bellefontaine et la Pierre droite de Gadancourt* (S.-et-O.). (Extr. *Homme Préhist.*, n° 5, 1er mai 1906, p. 144-146, 2 fig).

Mortillet (P. de). — *Monuments mégalithiques modernes du Bois de Meudon* (S.-et-O.). (Extr. *Homme préh.*, p. 340-341).

MORTILLET (P. de). — *Grattoir en grès de La Vignette* (S.-et-M.). (Extr. *Homme préh*, n° 8, août 1912, p. 232-236, 2 fig.).

MORTILLET (P. de). — *Cachette d'ébauches de Haches en silex de Linas* (S.-et-O.) (Extr. *Rev. Anthrop*, 26e année, juin 1916, p. 231-234, 2 fig).

MORTILLET (P. de). — *Cachette de Haches en bronze de Plaisir* (Extr. *Rev. Anthrop*, 25e année, septembre 1915, p. 327-337, 7 fig.).

COURTY (G.). — *La fonction épipolhydrique dans la région d'Etampes.* (Extr. 3 p., 2 fig).

Don à la S. P. F.

M. JACQUOT envoie, de Constantine, pour les Collections de la S. P. F., une belle *Hache en fer, emmanchée*, du type *africain* classique, appelée *Gadoum* (1).

Des remerciements très vifs sont adressés au généreux donateur.

Admission de Membres Nouveaux.

Est proclamé Membre de la *Société préhistorique française* : M.

COLIN (Jean), Étudiant en Philosophie, Chemin latéral, Bourg-La-Reine (Seine). [Adrien de MORTILLET. — PISTAT].

Commission des Souterrains-Refuges.

Sont nommés Membres de la Commission, en dehors des Membres du Conseil : MM. Paul de MORTILLET, HARMOIS et CHAPELET.

M. BOSSAVY est nommé Secrétaire-Trésorier, et M. Adrien de MORTILLET, Président.

Communications et Présentations.

M. LANGLASSÉ (Paris). — *Les Tatouages en Spirale* (*suite*).

C. COTTE (Perthuis, V.). — *A propos des Pseudo-Eolithes*.

E. TATÉ (Paris). — *Le Polissoir de Neuilly-Saint-Front* (*Aisne*) *et sa Légende*.

Anfos MARTIN (Montélimar, Dr.). — *A propos de la Chèvre en Préhistoire.*

Evènements de Guerre (1917).

M. le Cne PINON. — M. le général Debenney, Commandant la 25e Division, cite à l'Ordre de la Division (Ordre de la Division N° 177), M. le capitaine PINON (Paul), du 1er Régiment de marche de

(1) Voir plus loin (p. 87) sa description.

Zouaves : « A donné le plus bel exemple de valeur militaire, en entraînant sa Compagnie à l'assaut d'une tranchée allemande, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1914 devant Verbranden-Molen (Ypres), contribuant à faire des prisonniers, se maintenant pendant plus de vingt-quatre heures sous un bombardement des plus violents, qui lui fit perdre le quart de son effectif et ne quittant la position qu'après avoir été relevé par une autre unité ».

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Discussion sur les Buttes Coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée).

M. le Comte Begouen (Toulouse). — Dans une série d'articles sur les Buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), publiés dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (1916, N[os] 7-8, p. 369; N° 9, p. 503; N° 10-11, p. 562; N° 12, p. 603), M. le D[r] Marcel Baudouin prétend être *le premier* à publier la découverte de traces existant du fait d'une action humaine sur les coquilles d'huîtres — même celles qui paraissent encore fermées — qui composent ces buttes.

Or, il y a trois ans, le 13 novembre 1913, en collaboration avec le D[r] Thomas de La Pintière, j'ai fait à l'*Institut français d'Anthropologie* (Voir Comptes-rendus... Masson, éd. 1913, p. 206), une communication dans laquelle nous faisions remarquer pour la *première fois* que les coquilles d'huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm, Beauvoir-sur-Mer, etc., présentaient d'indiscutables traces d'ouverture par l'homme.

M. le D[r] Baudouin prétend, il est vrai, qu'il avait remarqué ces traces dès 1907; mais il n'a *jamais* publié ses observations, même dans l'étude si complète qu'il a consacrée aux huîtres de Beauvoir-sur-Mer en 1912.

Me basant sur la jurisprudence des Congrès internationaux de zoologie (1), invoquée dernièrement par le D[r] Baudouin lui-même (*Bul. S. P. F.*, 1916, p. 345), je viens revendiquer, pour le D[r] Thomas de La Pintière et moi, la priorité de cette découverte.

(1) Jurisprudence des Congrès internationaux de Zoologie : « La priorité ne part pas du jour où est faite devant une société savante, soit une communication orale, soit la présentation d'un manuscrit ou d'un dessin, mais bien du jour où un *travail imprimé a été publié*, c'est-à-dire mis en distribution, de telle sorte que les intéressés puissent en prendre connaissance (*Bul. Acad. Médecine*, Paris, 1916, p. 69).

M. le Dr Marcel Baudouin ne peut arguer de son ignorance de nos travaux, puisque non seulement il y fait allusion — sans nous nommer — au début de son premier article, mais encore qu'il en a parlé — en me nommant cette fois — à la séance du 4 mars 1915 de la Société d'Anthropologie de Paris (*Bul. de la Soc. d'Ant.*, 1915, p. 61).

Il y a donc lieu, en outre, d'ajouter à la bibliographie donnée par le Dr Baudouin (*Bul. S. P. F.*, 1916, p. 620) et qu'il avait promise *complète* (*ibid.*, p. 372) la mention suivante :

« Comte Begouen et Dr Thomas de la Pintière. — Les amas d'huîtres de la côte vendéenne. — Comptes-rendus de l'Institut français d'Anthropologie, Paris, Masson, édit., 1913, p. 206 ».

M. Marcel BAUDOUIN (Paris). — 1° Mon article a été ÉCRIT en 1911, comme je l'ai dit (*Bull. Soc. Préh. franç.*, 1916, p. 369). Celui de M. Begouen est daté de fin 1913. — Je ne pouvais donc, en 1911, le citer, à moins d'être *somnambule* !

2° D'ailleurs, M. Begouen connaissait l'existence de ce travail dès 1912, *puisqu'il l'a mentionné lui-même* en 1913 (*Inst. franç. d'Anthr.*, 1913, p. 207, note 1 de la page 206, neuvième ligne), en ces termes *précis* : « Dr M. Baudoin (*sic*), 1912 (*re-sic*) ».

3° J'ai ajouté (*B. S. P. F.*, 1916, p. 369) : « Désirant n'y rien changer [à cet article de 1911], *nous ne discutons pas ici les Mémoires publiés depuis cette date et ne rappelons pas les Discussions* qui ont eu lieu, à Paris, dans diverses Sociétés savantes... ». — C'était dire que je voulais, *de parti pris*, ignorer TOUT ce qui avait été dit, depuis 1911, à *l'Inst. franç. d'Anthr.* et ailleurs. — Rien n'est plus clair. Je suis libre de discuter comme je l'entends.

4° Mon article a pour titre : « *Démonstration de l'existence d'un Monument cultuel du type des Tertres animaux, en forme de Serpent*, etc. ». — Celui de M. Begouen, qui est intitulé : « *Les Amas d'Huîtres de la Côte* Vendéenne », et est *postérieur* à mes propres recherches de Saint-Michel-en-l'Herm (1907) et de Beauvoir-sur-Mer (1912), avait pour but de prouver que ce monument n'était qu'un Kjokkenmœdding. Mais cette *opinion a été* REPOUSSÉE *par* l'INST. FRANÇ. D'ANTHROP. lui-même (1913) !

5° J'ai montré de mon côté, preuves en mains, que cette hypothèse, qui est celle de nos PAYSANS VENDÉENS, était insoutenable en effet, d'accord en cela avec M. le Prof. Boule [« M. Bégouen n'apporte pas là-dessus de solution satisfaisante, a dit, textuellement, en 1913, le grand maître de M. Bégouen »...].

Je n'ai donc rien à ajouter, puisqu'il s'agit de DEUX CONCEPTS INTELLECTUELS, RADICALEMENT OPPOSÉS ET SANS AUCUN RAPPORT !

Formation de Pseudo-Éolithes.

M. Ch. Cotte (Pertuis, Vaucluse). — J'ai l'honneur de transmettre, à la *Société Préhistorique Française*, une observation de M. Philippot, sur la formation de pseudo-éolithes. Ce préhistorien attentif a déjà fait connaître un certain nombre de découvertes. Celle qu'il signale aujourd'hui me paraît intéressante.

Ayant eu à exploiter une carrière dans la falaise crayeuse de la Roque, près Pont-Audemer, pour en extraire les blocs d'enrochements destinés aux endiguements de la Basse-Seine et de la Risle, M. A. Philippot a noté que la rupture d'une lentille siliceuse peut donner des éclats avec conchoïdes.

Cette carrière est située dans le promontoire qui porte le Phare de la Roque (exactement en face de Tancarville), rongé au Nord par la Seine, qui y a laissé les Marais Vernier, et au Sud par la Risle et même par la mer il n'y a que peu d'années. Elle a environ 30 mètres de hauteur et est entièrement dans la Craie blanche des falaises de Normandie.

Cette craie, est traversée horizontalement par plusieurs bancs de silex en rognons, dont l'épaisseur va de 0 à 0,20 centimètres qui l'aspect *des fougasses* que l'on fabrique encore chez nos boulangers de la campagne provençale.

Ces bancs de silex sont peu nombreux ; ils sont séparés par des épaisseurs de craie de plusieurs mètres. La façon d'exploiter ces carrières est la même dans toute la région. Il consiste à creuser des chambres au pied de la falaise, en réservant des piliers que l'on fait sauter au dernier moment, au moyen d'explosifs. La falaise manquant d'appui, s'abat en avant et se disloque en quantité de blocs plus ou moins volumineux. Les eaux rongeant la falaise n'agissent pas autrement ; le résultat est le même.

Dans le travail de rupture, le banc de silex étant maintenu dans la craie comme dans un étau, il se produit des éclats nombreux, généralement en amande, avec des conchoïdes parfaits.

Les faces, et par suite la longueur des éclats, sont dans le plan de fracture ou parallèles à ce plan.

Ces silex sont aussi fréquemment divisés par des chocs secondaires ; ils prennent alors toutes les formes des silex éclatés et nul doute que, recueillis isolément, ou mieux loin de leur lieu d'origine, dans des alluvions ou en surface, ils ne soient pris pour des silex éclatés intentionnellement.

L'épaulement formant plateau, qui porte le Phare de la Roque, est pris dans l'épaisseur du plateau, plus haut en arrière ; il est couvert d'une grande quantité de silex de toutes formes et de toutes dimen-

sions, les plus gros échantillons ayant été transportés par les cultivateurs dans les ravins, où ils forment des clapiers. La charrue ou la bêche continuent à modifier les formes de ces silex ; et l'on serait tenté de les classer comme échantillons de l'industrie humaine.

M. Philippot en conclut que, dans un silex, le conchoïde dit de percussion peut ne pas être une preuve de travail intentionnel ; il lui faut d'autres preuves, telles les retouches, le lieu de découverte, le milieu, etc..., pour qu'il admette cette authenticité.

Il me semble que le fait signalé par M. Philippot pourrait être reproduit artificiellement, en ployant une lame de verre, par exemple, maintenue dans une gangue soumise elle aussi à la rupture.

Aalett' ta nedjar (Outil arabe).

PAR

Le Capitaine L. JACQUOT,

Rapporteur au Conseil de Guerre, à Constantine.

J'adresse, pour les Collections (1) de la *Société Préhistorique Française*, un outil indigène, appelé improprement par la généralité des petites gens *Gadoum*, mais dont le véritable nom serait plutôt *Aalett' ta nedjar* (instrument du menuisier), d'après les professionnels qui l'emploient à Constantine ; ou *lioun* (outil à creuser, à détacher des morceaux), dans la région de l'Aurès.

L'outil type, employé par les menuisiers de la ville, a son tranchant plus large, arrondi en forme de demi-cercle, et allant en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur jusqu'aux oreilles.

Celui-ci, que j'ai rencontré tout emmanché au marché arabe à la ferraille (à Constantine), et dont j'ai vu des similaires entre les mains de pas mal d'indigènes, paraît être un outil de fortune, fait avec un pied de houlette arabe, emmanché à la façon des *Aalett' ta nedjar*, mais employé plutôt comme PIOCHE-HACHE (*Gadoum*) que comme Doloire.

Le fer me rappelle assez le talon, ou sabot, des sagaies de Madagascar, dont j'ai parlé il y a quelques années, et dont les Malgaches se servent pour couper le menu bois ou déterrer les racines comestibles, selon qu'ils l'adaptent à la sagaie ou le fixent à une branche recourbée. C'est aussi l'outil à tout faire, en pierre, des anciens Néo-Calédoniens, et le descendant de l'instrument en pierre, communément appelé *Hache* par les Archéologues. J'ai été surtout frappé de son grand air de ressemblance avec les instruments en bronze, également dénommés *haches*, et qui ont bien pu n'être que des sabots de lances guerrières !

(1) Voir p. 83.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les Gravures et Sculptures sur Rochers du Mont Dosne (Luzy, Nièvre).

PAR

A. Desforges (Rémilly, Nièvre),

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Instituteur.

Le voyageur qui va de Nevers à Chagny aperçoit à droite et à 1500 mètres de la gare de Millay, une montagne de 540 mètres d'altitude, en forme de dôme, et couverte de forêts. C'est le Mont Dosne, situé sur le territoire de Luzy (N.), à la limite des départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire.

Sur le sommet de cette montagne se trouve un Oppidum, de 3 hectares 30 ares de surface, dont on distingue encore parfaitement les restes : débris de murs en *pierres sèches*, paraissant *calcinés* en divers points ; rochers formant défense naturelle ; *vallum* et *fossé*, divisant transversalement l'Oppidum en deux parties inégales, dont la plus petite, à l'Ouest, devait constituer l'arx ou citadelle.

A l'extrémité Est de l'Oppidum, et dans sa partie la plus élevée, se voit une sorte d'Enceinte circulaire, de 18 à 20 mètres de diamètre, formée d'énormes blocs de granit. L'intérieur du cercle domine le terrain avoisinant de 0^m20 à 0^m50. S'agit-il d'un cromlech, d'un dernier retranchement cyclopéen, ou d'une enceinte sacrée ? Peut-être des trois à la fois !

Sept au moins de ces rochers sont ou *gravés* ou *sculptés*.

Le groupe le plus connu, sinon le plus curieux, est celui qui a été décrit sous le nom de *Monument druidique* par Xavier Garenne, dans son ouvrage sur *Bibracte* (1) et sous celui d'*Autel à Sacrifices* par le D[r] H. Jacquinot, dans son travail sur les *Mégalithes de la Nièvre* (2). Il se compose de trois rochers principaux, juxtaposés, portant chacun à leur partie supérieure un *Bassin* de grandes dimensions.

1° Le premier Rocher est orienté Sud-sud-ouest-Nord-nord-est) (15° Est ou 195° Ouest) ; il mesure 3^m20 de longueur, 2 mètres de largeur et 1^m50 de hauteur (*Fig.* 1). Un bloc, plus

(1) X. Garenne. — *Bibracte*, Autun, Duployer, imp. 1867 [p. 201 à 205].

(2) D[r] H. Jacquinot. — *Les Mégalithes de la Nièvre, Bull. de la Soc. Acad. du Nivernais*, t. II, 1887, p. 176 à 178.

petit, de 0m75 de long, lui sert d'appui et se confond avec lui (*Fig.* 1 ; I). Sur le côté Ouest du rocher principal, se trouve un *Bassin*, dont la forme rappelle, en grand, celle d'un *Enfant au maillot*, orienté de la tête aux pieds Nord-est-Sud-ouest (45° ou 225°) (*Fig.* 1 ; A, B, C). La cavité représentant la tête (*Fig.* 2 ; A) a 0m40 à l'ouverture ; mais, au fond, elle n'a que 0m26 ; sa profondeur est de 0m25. Entre la tête et le tronc se trouve une sorte de *Bourrelet*, de 0m04 de large sur 0m02 de relief (*Fig.* 2). Le tronc mesure 0m46 de long sur 0m45 de large ; sa profondeur est également de 0m25 (*Fig.* 2 ; B). Les parois

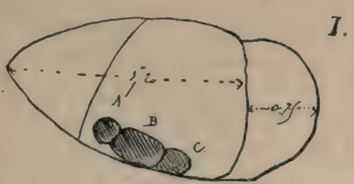


Fig. 1. — Vue d'ensemble du Rocher à Bassin. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : A, B, C, *l'Enfant au Maillot*. — I, Bloc annexe.

de ces deux cuvettes sont concaves. A l'extrémité de la seconde, sur le côté droit, se trouve une *échancrure* ou *rigole* (*Fig.* 2 ; R), par laquelle le liquide peut s'écouler sur la face verticale du

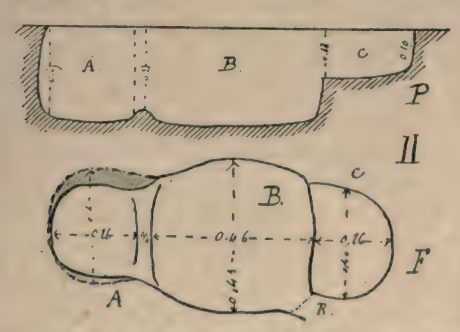


Fig. 2. — Coupe et plan du Bassin de la *Fig.* 1. — *Echelle* : 1/20.

rocher. La troisième partie du bassin (*Fig.* 2 ; C) est moins profonde : elle n'est creusée que de 0m12 vers le tronc et de 0m10 à l'extrémité ; elle mesure 0m26 de long et autant de large. L'ensemble atteint donc un peu plus de 1 mètre de long (*Fig.* 1 et 2).

On trouve, dans le Morvan, d'autres Bassins de forme à peu près semblable, à Lormes (La Roche aux Loups), à Saint-Agnan (Dos de l'Ane), à Dettey (S.-et-L.) (La Griffe du Diable).

2° Le second Rocher, qui fait suite au premier, au Nord, porte, à 1 mètre du sol, une grande *Cuvette* de 1 mètre de long sur 0m70 de large, et de 0m10 à 0m12 de profondeur, orientée Sud-ouest-Nord-est (40°) ayant vaguement l'aspect d'un évier. Au Nord se voit une assez large *Echancrure* (*Fig.* 3, D).

D'après la tradition locale, c'est dans cette cuvette que l'on sacrifiait le Veau !

3° Un troisième bloc, perpendiculaire aux deux précédents, repose sur trois cales, *taillées* intentionnellement en berceau et formant à son pied comme une marche d'autel. Il est long de 2m40, large de 0m55 à 0m80, haut de 1m20 à 1m50 et orienté

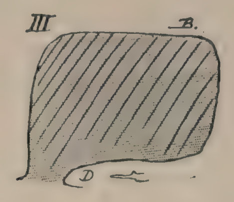


Fig. 3. — Grand Bassin. — *Echelle* : 1/40.

Sud-ouest-Nord-est (125°). Sur ce bloc se voit une Cuvette de 0m75 sur 0m70, profonde de 0m10 à 0m30 et orientée Nord-est-Sud-ouest (45°) (*Fig.* 4, B). Une large rigole se trouve au Nord-est (*Fig.* 4, D).

Sur la face verticale Sud-ouest, en retour, de ce même rocher, au point C, j'ai découvert, le 4 mai 1916, une *Croix* gravée

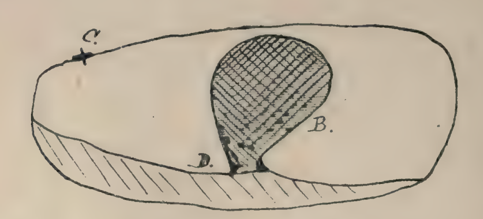


Fig. 4. — Bassin profond du 3e Rocher. — *Echelle* : 1/50.

(*Fig.* 4, C), placée à 1 mètre du sol et à 0m25 du sommet, orientée à 50°, et dont chaque bras a environ 0m21 de longueur. Le trait a 0m02 de largeur et autant de profondeur ; sa section est triangulaire. Au sommet et au centre se voient deux pétites *Cupulettes*. Sur la droite se trouve un trait, oblique, de 0m65 de long, joignant le bras de droite à celui de bas (*Fig.* 5).

Cette Croix, irrégulière, en forme de Swastika, avec ses bras

égaux, où se retrouve la Commune-mesure ($21 = 7 \times 3$) et les deux Cupulettes, est-elle contemporaine des autres gravures ? Je suis assez porté à le croire. — Ce serait, sans nul doute, une *Roue* solaire incomplète, comparable à celles des Vosges et de Bretagne.

Faut-il la considérer plutôt comme un signe de christianisation postérieure ? Cette hypothèse n'est pas non plus invraisemblable.

On sait que les conciles d'Arles (452), de Tours (567), de Nantes (668), de Rouen (689), de Tolède (681 et 693), de Leptines (743), accablèrent d'anathèmes les vénérateurs de pierres ; que Chilpéric, saint Eloi, Charlemagne, en France ; Edgar et Canut le Grand, en Angleterre, interdirent le culte des pierres et ordonnèrent la destruction des monuments. Cette destruction en masse étant souvent impossible, en tout cas difficile et dispendieuse, on eut alors recours à de pieuses fraudes, en sanctifiant les rochers.

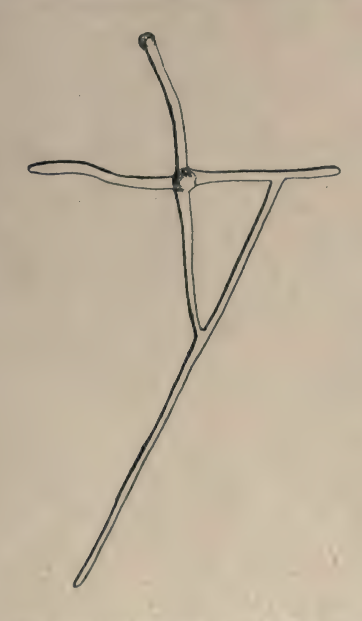


Fig. 5. — Croix gravée. — *Echelle* : 1/10.

Et, ce qui donne un certain poids à cette manière de voir, c'est qu'à une époque indéterminée on a essayé de détruire les « Pierres » de Dosne. — Sur un rocher de moindre importance, situé au pied du monument principal, entre les deux grandes cuvettes, j'ai remarqué qu'on avait détaché plusieurs blocs ; de plus on peut voir sur sa croupe quatre *cavités*, de $0^{m}10$ de long

sur 0^m03 à 0^m04 de large et 0^m05 de profondeur, espacées entre elles de 0^m10 et placées en ligne droite pour aboutir, sur une face verticale, a une cuvette triangulaire de 0^m20 de base, sur autant de hauteur et 0^m07 de profondeur; ces rainures étaient vraisemblablement destinées à recevoir des coins, qui devaient provoquer l'éclatement de la roche.

Le groupe principal seul a, jusqu'ici, été décrit et encore imparfaitement, puisque la *Croix* n'avait pas été signalée. A côté de lui, les autres rochers sont passés inaperçus. Il est vrai que, placé au point culminant de la montagne, sous un bouquet de hêtres centenaires, sa masse imposante captive la vue et ne peut être contemplée sans laisser une profonde impression.

Cependant d'autres blocs portent également des gravures ou des sculptures du plus haut intérêt.

Un peu au-dessous et à l'Ouest du groupe principal se trouve un rocher, de 2 mètres de long, sur 1^m40 de large et environ

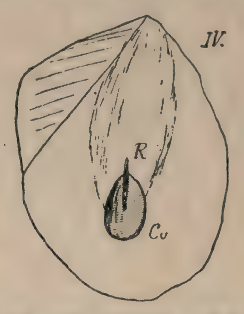


Fig. 6. — Cuvette à Rainure. — *Echelle* : 1/50.

1 mètre de haut. Sur la face supérieure se voit une *Dépression* de 1^m50 sur 0^m30 à 0^m40, plus accentuée à la base où elle devient une *cuvette*, ovale, de $0^m32 \times 0^m20$ (*Fig.* 6). Peut-être s'agit-il d'une cuvette de *Polissoir*, car, au centre, se trouve une *Rainure*, de 0^m21 de long sur 0^m04 de large et 0^m06 à 0^m09 de profondeur. Cette rainure est orientée Est-nord-est-Ouest-sud-ouest (75°).

Le rocher, qui fait suite à ce bloc, mesure 2^m50 de longueur, 2 mètres de largeur et 1^m20 de hauteur. Il est très intéressant. Sur une face Nord-est (50°) oblique, presque verticale, sont creusées deux *Cupules*, circulaires (*Fig.* 7).

Celle de gauche se trouve au ras du sol. Elle a 0^m20 de diamètre et 0^m07 de profondeur. Celle de droite, placée à 0^m07 de distance de la première, et à 0^m08 du sol, est plus petite ; elle ne mesure que 0^m14 de diamètre ; mais sa profondeur est la même.

La commune-mesure 0^m07, observée sur la Pierre de Saint-Maurice, non loin de là, est ici évidente.

J'ai signalé ces deux cupules dès 1905 (1) ; et, comme je le laissais pressentir, il s'agit bien de gravures en rapport avec le culte solaire. J'ajoute que la Pierre du Pas de l'Ane de Saint-Martin, à Montigny-sur-Canne (Nièvre), formée d'un pointement de poudingue siliceux, présente deux Cupules, disposées de façon identique.

Le dernier groupe, au Nord, est composé de deux rochers appuyés l'un sur l'autre en formant une sorte de petit abri. Vu de dessus, l'ensemble qui est en plan incliné, bien régulier, donne un losange de 5 mètres de grande diagonale sur 2m30 de petite.
Le plus gros bloc qui, a 1m15 de hauteur, à l'Est, est sculpté et représente un dieu préhistorique, à mon avis un SPHINX, un



Fig. 7. — Pierre à Cupules. — *Echelle* : 1/50.

peu fruste, il est vrai, mais parfaitement reconnaissable vu de face et de profil, des deux côtés (2). Dans la tête qui a 0m60 et qui ressemble à la proue d'un navire, on distingue facilement les yeux, le nez, la bouche, le menton. Le cou est distinct de l'avant-gorge et a été dégagé de chaque côté où se voient des sortes de rigoles. Le crâne porte deux cavités symétriques, peut être la place de cornes ou d'oreilles !

Ce qui ajoute à l'intérêt de la découverte, c'est que le Sphinx est orienté à l'Est au solstice d'été (85° à 90°) (3) !

Il n'y a pas de doute possible : comme le Dieu-bête d'Harmakhis chez les anciens Egyptiens, celui de Dosne représente le Soleil levant !

Et tout cela devient singulièrement troublant, si l'on songe au Pied de Bœuf gravé de la Pierre de Saint Maurice, situé au bas

(1) A. DESFORGES. — *Notes sur les stations préhistoriques et protohis. de la vallée de l'Alaine* (*Nièvre*). — *Bull. de la Soc. Acad. du Nivernais* t. XIV, 1905, p. 66 et 67.

(2) C'est notre collègue M. Pommeret, professeur au lycée de Nevers, qui le premier, en 1913, m'a fait remarquar le profil humain de ce rocher.

(3) Le rocher a pu s'affaisser légèrement à gauche, à la suite de fouilles plus ou moins intelligentes pratiquées par un ancien propriétaire qui a dû déplacer et oublier de remettre deux cales qui gisent au pied du monument. Comme son poids était un obstacle naturel au déplacement, il en résulte que son orientation primitive n'a guère varié et n'allait pas au-delà de 95°.

de la montagne, à 1500 mètres de là ! Le Pied de Bœuf rappelle Apis, le Dieu suprême des Egyptiens, sous la forme animale, que les prêtres noyaient dans une Fontaine, consacrée au Soleil.....

Il faut donc admettre qu'à l'époque néolithique la civilisation égyptienne avait déjà fortement influencé notre région, à moins que notre Sphinx ne soit lui-même l'Ancêtre de celui d'Egypte !

M. Marcel Baudouin. — Le grand Bassin, qui peut en effet représenter un Corps humain en petit, est orienté de telle sorte qu'il est placé sur la *Méridienne Céleste* [Ligne polaire — Terre], avec une Déviation précessionnelle de 30° (En effet : 45° = 0° + 15° Dm. + 30° D. pr.) (*Fig.* 1). — Le 2e Bassin (*Fig.* 3) donne de même : 40° = 0° + 15° Dm. + 25° Dp. — Le 3e Bassin (*Fig.* 4) a même orientation que le 1er (45°), et partant même Déviation précessionnelle. Il en résulte que le Bassin-cuvette (*Fig.* 3) est plus ancien de 5° que les deux autres, qu'on peut dater de 6,700 ans av. J.-C. — On remarquera que les Bassins des *Fig.* 3 et 4 s'ouvrent au *Nord* [La *Rigole* représente la *Méridienne* céleste et le Bassin le *Soleil* à *Midi*].—J'ai décrit un Bassin absolument semblable aux Amporelles (Ile d'Yeu, V.).

La *Croix* étant à 50° est un peu plus récente encore (Déviation préc. de 35° = 5.700 av. J.C., maximum).

Le trait annexe de la Croix, dit de *traction* entraîne la « Roue » en tournant de *gauche* à *droite* (sens des aiguilles d'une montre), c'est-à-dire dans le sens du *Soleil*, quand on regarde le *Midi*. — C'est classique au Néolithique.

D'après le texte, il me semble que la *Branche à Cupulette* doit correspondre à la *Méridienne céleste* et la Cupulette à l'*Etoile polaire*; mais je ne puis le certifier. La Cupulette centrale de cette Croix se retrouve sur l'*Etoile* des Vaux (Saint-Aubin-de-Baubigné, D.-S.).

Je n'insiste pas sur le Sphinx, orienté au *Solstice d'Eté*, avec une déviation d'au moins 20° (90° = 55° + 15° Dm. + 20° Dp.); j'y reviendrai plus tard et ailleurs.

Contribution à l'étude de la Perforation à l'époque Néolithique [Objets préhistoriques du Département du Jura].

PAR

A. LEJAY (Lons-le-Saulnier, Jura).

Mon intention est de présenter à mes collègues de la *Société Préhistorique Française* la photographie de deux objets perfo-

rés, de nature différente, recueillis dans le Département du Jura.

L'un d'eux provient de l'une des Stations lacustres de Chalain, des fouilles faites dans la propriété de M. Caillet, située sur le territoire de la commune de Villard-sur-l'Ain, et bordant la rive *ouest* du lac. C'est un objet en corne de cerf (*Fig.* 1), qui a pu indifféremment servir de pic, de pioche ou de hache, dont le premier œil foré, servant à l'emmanchement, a été fracturé après un long usage, son possesseur pensant utiliser encore cet outil, a commencé sur les deux faces opposées une nouvelle perforation. Le travail n'étant pas achevé, il est possible de voir de quelle façon il avait été procédé pour arriver à ce but.

L'examen attentif de l'objet permet de relever deux opérations



Fig. 1. — Galet plat, percé de deux trous bi-coniques [Amulettes] [Jura]. — Pièce en *Corne de Cerf*, perforée [Jura].

distinctes : une première, qui consistait à régulariser la surface rugueuse de la corne par une série de petites *entailles*, très rapprochées, dirigées dans le même sens (faites sans doute au moyen de la hache); puis une nouvelle série de petites *entailles*, rapprochées également, dirigées obliquement par rapport aux premières. En répétant cette manière de faire plusieurs fois, on arrivait ainsi à *esquiller* la corne à l'endroit voulu, en vue d'obtenir une surface plane.

La seconde opération seulement ébauchée, consistait à utiliser un silex, dont la forme répondant le mieux à ce travail devait être la lame à extrémité incurvée. La régularité de la cuvette produite ne laisse pas de doute à cet égard. Ce silex, tenu à la main, dans une position perpendiculaire à l'objet à forer devait, en lui imprimant un mouvement tournant, agir ainsi que pourrait le faire l'outil désigné actuellement sous le nom de *Tarière*.

Dès que l'on atteignait la partie médullaire, il était facile d'établir la communication entre les deux cupules simultanément pratiquées sur les deux faces. Tel serait du moins le mode employé pour perforer l'objet du lac de Chalain. Ce n'est pas, évidemment, une belle pièce de collection; mais elle comporte néanmoins son enseignement.

Le deuxième objet est un *Galet* plat (*Fig.* 2), que je considère comme une grosse amulette dont les contours extérieurs ont une forme régulière, ovoïde. Il est en roche noire, bien poli, lustré, et

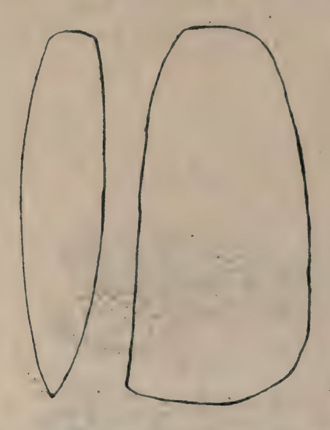


Fig. 2. — Hache polie, de Villards-d'Héria (Jura).

a été trouvé dans la région de Villards-d'Héria (arrondissement de Saint Claude) (1). Il a été percé à l'une de ses extrémités, de deux trous bi-côniques destinés à le suspendre. Pour l'un de ces trous, les deux cônes sont opposés d'une façon normale, alors que, pour le second, par suite d'un manque de sûreté ou d'habileté de l'opérateur, la *direction des cônes n'étant pas la même*, c'est par tâtonnement et accidentellement que la rencontre s'est faite. Aussi, ce trou n'offre-t-il pas la régularité du premier. Cette pièce était intéressante à signaler en raison de ses dimensions; longueur 0^m095: largeur 0^m05; plus grande épaisseur 0^m015; de son poids 110 grammes et de la double perforation.

(1) Je possède des environs de la même localité, une hache en roche noire, longue de 0^m10, large de 0^m046 et ayant comme plus grande épaisseur 0^m022, qui a été possédée pendant de longues années par la famille Altieri, doreur, à Lons-le-Saunier, originaire de Villards-d'Heria. Cette hache (*Fig.* 2) a certainement servi de pierre de touche, car elle porte à sa surface la trace laissée par le frottement de divers métaux. On peut se demander si la trouvaille de ces deux objets, à proximité du lac d'Antre, ne révèlerait pas la présence d'une Station lacustre.

A propos de la Chèvre en Préhistoire (1).

PAR

M. Anfos MARTIN (Montélimar, Drôme),

Inspecteur de l'Enseignement primaire, Directeur de la revue *Le Bassin du Rhône*.

A droite du chemin qui va de Souspierre (Drôme) à Salettes, entre la nouvelle route qui monte à Eyzahut et le ruisseau le Vermenon, au n° 117 du plan cadastral de Souspierre, section de Saint-Paulet, quartier de la Blanche, se trouve un vieux Cimetière, que les prestataires de Souspierre et de Salettes sont en train de ruiner, en venant y extraire du gravier pour leurs chemins.

Ce cimetière est tellement vieux que le plan cadastral et les matrices qui l'accompagnent n'en font pas mention et que le terrain qu'il occupe n'est pas propriété communale.

La coupe de terrain de la gravière montre, entre la couche de terre arable et le gravier que l'on extrait, une rangée de tombes ouvertes par où sortent des crânes, des tibias et divers ossements.

Ces tombes sont constituées sur les côtés par de larges pierres plates posées de champ, les unes à la suite des autres, et, à la partie supérieure, de pierres semblables disposées de la même façon, mais posées à plat.

Dans la terre provenant de la couche arable, on trouve, avec les débris d'ossements, de petits vases en poterie bleutée.

Le piédestal assez original d'une ancienne croix dont le bras horizontal manque, occupe l'angle du chemin de Salettes et de la nouvelle route d'Eyzahut.

Depuis neuf ans, je passe chaque année en cet endroit, et je m'y arrête dans l'intention de voir s'il n'y a rien à glaner pour l'histoire du pays.

Je n'y ai encore recueilli jusqu'ici qu'une légende. Cette légende est d'autant plus intéressante que les fermiers des environs la tiennent pour un fait véritable.

En voyant la vieille croix mutilée, je demandai, il y a quatre ans, au propriétaire actuel du terrain, M. Chavagnac, qui habite dans une ferme à côté, s'il connaissait l'auteur de cette mutilation et de la mutilation d'ailleurs de toutes les croix des environs. Il me répondit qu'il ne le connaissait pas. Je le questionnai alors, et c'est là que je voulais en venir, sur l'ancienneté de la croix et sur le cimetière.

Nous causâmes longuement. Je lui fis remarquer combien il était attristant, pour un homme qui avait un peu de cœur, de voir profaner un cimetière, de voir des squelettes humains foulés aux pieds

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. Franc.* 1916, N° 3, p. 137.

et broyés par les roues des tombereaux ; je gagnai sa confiance et il me raconta ce qui suit.

« Mon père, lorsqu'il acheta, peu après la guerre de 1870, la propriété que je possède, trouva la vieille croix complètement démolie. Il la releva avec le concours des fermiers voisins et cela, à la suite de l'apparition mystérieuse, la nuit, sur le cimetière, d'une Chèvre noire, qui sautait, bondissait, lançait des coups de cornes terribles dans l'air, puis disparaissait subitement, losqu'on voulait s'en approcher.

Cette Chèvre qui lui était apparue plusieurs fois ainsi qu'à d'autres personnes, ne se montra plus dans le cimetière dès que la croix en eut été relevée ; mais... « Ah ! Monsieur quelle affaire ! Depuis que cette croix a été mutilée, la chèvre est revenue. Je l'ai vue, il y a peu de temps encore, une nuit de clair de lune, en rentrant un peu tard de la foire de La Bégude, où j'étais allé vendre des bestiaux. Elle était au-dessus des tombes et regardait dans la gravière. Tout à coup elle se retourna, tournoya dans les touffes de buis, se cabra et fonça tête basse dans la nuit. Je hâtai le pas pour être, au plus tôt, en sécurité, au milieu de ma famille. »

Ce récit d'un paysan que je jugeai superstitieux, poltron et sujet à des hallucinations après avoir bu, peut-être, plus que de coutume les jours de foire, aurait certainement disparu à son esprit, si la lecture de l'article de notre collègue M. Guénin, de Brest, sur « La Chèvre en Préhistoire » ne me l'avait rappelé.

Pensant que la chèvre du cimetière de Saint-Paulet pouvait bien être celle qui accompagne, sur les bas-reliefs, le Mercure gallo-romain, ou bien une de celles qui sont représentées sur les Sarcophages de la Narbonnaise, et certainement une des chèvres légendaires qui peuplent les cimetières gallo-romains, j'ai profité, aujourd'hui, de mon passage annuel à Salettes pour faire une enquête sur ses apparitions.

Le secrétaire de mairie, M. Brès, qui s'est mis aimablement à ma disposition pour l'examen du cadastre, n'en avait jamais entendu parler ; mais il s'est rappelé, qu'il y a environ quatre ans, époque qui correspond à mon entretien avec M. Chavagnac, les gens de Souspierre et des environs furent bien surpris de voir, un beau jour, appendu à la vieille croix, un magnifique pain au-dessous duquel avait été placés quelques sous, cinq, dit-il, en menue monnaie. Ce pain et ces sous restèrent plus de trois semaines sur la croix. On ne sut jamais qui les avait mis. M. Brès pense maintenant qu'il y a un rapport entre ce fait et celui de l'apparition de la chèvre à cette époque. A son avis le pain et les sous étaient une offrande pour apaiser la chèvre irritée par la profanation du cimetière, et dont l'apparition était rendue possible par la mutilation de la croix.

Cette offrande, par sa nature, semble d'ailleurs bien être elle-même la survivance d'une coutume gallo-romaine.

Le propriétaire de la ferme qui est un peu avant d'arriver au vieux cimetière, M. Armand, un homme de 73 ans, qui a tout son bon sens m'a déclaré qu'il n'avait jamais aperçu la chèvre, mais que son voisin, M. Thomas qui demeurait dans une ferme au-dessus de la sienne et dont les trois enfants vivent encore, avait vu dans le cimetière, par une belle nuit étoilée, trois ou quatre chèvres qui se poursuivaient et se battaient, qu'il avait voulu s'en approcher, mais qu'elles avaient disparu tout aussitôt.

M. Armand était parmi ceux qui, vers 73, relevèrent la vieille croix du cimetière ; il ne se permet pas de douter du dire de ses voisins, Thomas et Chavagnac.

Questionné sur le pain et les sous qui se trouvaient sur la croix il y a environ quatre ans, M. Armand, assez embarrassé, m'a dit à peu près textuellement :

« Ah ! Monsieur, vous savez, c'est là un vieil usage. Des gens qui avaient ou qui redoutaient un malheur dans leur maison, ont placé là ce pain et ces quelques sous pour quelqu'un, en les emportant, emportât aussi avec lui le malheur ».

Cette explication de M. Armand n'est pas en contradiction avec celle de M. Brès ; elle paraît au contraire la confirmer.

Quoi qu'il en soit, j'ai été bien intéressé par mon enquête dont les résultats montrent, une fois de plus, combien, pour tout ce qui touche surtout au culte des Morts, le passé, malgré les apparences, est encore vivant parmi nous.

M. Marcel Baudouin. — A mon avis, l'origine de toutes ces affaires de *Chèvre* est relative au signe du Zodiaque, bien connu, qui est le *Capricorne.* — Celui-ci était au Solstice d'Hiver, quand, 1500 ans avant J. C., le *Bélier* était à l'Equinoxe de Printemps et fut lui-même à l'*Equinoxe d'Automne* au Néolithique supérieur (8.000 ans av. J. C.) (1).

Or qui dit *Equinoxe d'Automne* dit — C. Flammarion l'a reconnu il y a longtemps — Fête de la Toussaint, Fête des Sépultures, Fête des Morts ! — D'où l'histoire des Chèvres dans les Cimetières....

On en a une preuve *matérielle* : « Les Représentations de Mercure [le *Dieu-Soleil de l'Equinoxe*], qui, pour le *Printemps*, est accompagné du *Bélier* et du Coq (*La Poussinière* : Les Pléïades), et qui, pour l'Automne, est accompagné de *La Chèvre*, comme vient de le redire M. Antos Martin !

L'ancêtre du *Capricorne* est d'ailleurs l'*Antilope saïga* paléolithique, et non pas le *Capra hircus*, comme je l'ai indiqué ailleurs.

(1) Le Zodiaque est, en effet, *Paléolithique* !

La Survivance de l'Oursin fossile.

PAR

Fr. PÉROT (Moulins, Allier).

Les hommes de toutes les époques ont toujours été frappés par les pierres qui représentaient certaines formes particulières (les Fossiles, les *Lusi naturæ*); ou bien affectant des représentations anthropomorphes ou zoomorphes. Ces pierres, ces fossiles, étaient recueillis et conservés dans la grotte, dans l'habitation, au foyer familial, ou placés dans les tombes gallo-romaines. Fétiches, talismans ou totems, on leur attribuait des pouvoirs surnaturels et des vertus magiques. Telles sont aussi les Pierres Précieuses, dont les sorciers se servaient dans leurs incantations et pour charmer leurs sujets, prévenir ou enlever les sorts.

Plusieurs tombes *gallo romaines* de Vichy possédaient ces fétiches, restes d'un culte antérieur, lequel, perdu dans la nuit des temps à son origine, a survécu jusqu'à nos jours, traversant les crises, les guerres, les bouleversements par lesquels toutes les nations et les peuples ont passé.

Il n'y a guère que les croyances cultuelles, qui nous sont révélées par leur persistance, et que l'on retrouve au fond des campagnes et surtout chez les habitants des montagnes !

L'Oursin, pour sa forme qui plaît et qui rappelle de loin l'*Œuf* cosmique, symbole créateur, est peut-être le fossile auquel on a le plus attaché d'importance et attribué le plus de vertus; de plus, il est ordinairement *silicifié*; et des lignes ponctuées ou perlées, des rayons étoilés ornent sa surface.

On sait que les devins, les magiciens, les médecins et les druides vantaient les puissances magiques du *Gui* du rouvre, et attribuaient les mêmes spécifiques aux *Oursins pétrifiés*, qualifiés par eux d'*œufs de Serpents* (sans doute ceux des serpents sacrés), et dont la tradition pourrait bien nous être parvenue de l'Inde (1).

Nous possédons un *Cidaris coronata*, en silex jaune, trouvé à la Motte-Saint-Jean (Saône-et-Loire), en 1880, entièrement *perforé au centre*; il a été trouvé réuni à deux autres mêmes fossiles, dont les *tentatives de perforation* se voient sur les deux faces; et avec une *hache polie* (N° 1684 de notre Coll. préh.). — Le *Cidaris* percé est tout un mythe, se rapprochant de celui de l'*Œuf* créateur, qui a tant occupé la philosophie ancienne; il résume la forme des antiques

(1) Voir : *Revue Arch.*, ancienne série, 1878, t. 1, p. 384, etc. — SALOMON REINACH. *Orpheus, Hist. gén. des Religions.* Paris, Picard, 1909, p. 178.

croyances, comme celle des traditions, témoignage parlant de la vie cultuelle des hommes vivant aux temps de la Pierre polie.

Nous avons rencontré un jour une femme, qui, de Chamaillère, se rendait au marché de Clermont-Ferrand, portant au cou un *Cidaris coronata*, en silex perforé, suspendu par un gros lien en laine rouge. Étonné, je la regardais; elle s'arrête; je me crus autorisé de lui demander ce qu'elle portait au cou; elle me répondit en bon patois : « Quand je vous le dirai, vous n'y comprendriez pas, gens de la ville ». Elle reprit son chemin; elle se retourna; alors je lui dis : « C'est le porte-bonheur de votre maison que vous portez au cou ? » — Tout juste, me répondit-elle; les vieux Parents l'ontporté avant moi; et je ne le laisse jamais à la maison quand je vais à Clermont. C'est pas une chose à perdre ni à laisser seule...!

L'Oursin que nous décrivons est en silex brun, de l'espèce des



Fig. 1. — Oursin fossile. — Tête dite de l'Enfant Jésus. — Grandeur nature. C^on^ Perrot (N° 3422).

Micraster Brevipariis Agassiz, de l'*étage turonien*. Il mesure 0m060 de longueur, 0m052 de largeur, et 0m047 de hauteur; son poids est 173 gr. (N° 3.422 de notre Coll.). Nous venons de l'acquérir d'un soldat blessé, revenant du front, et qui l'avait reçu d'un vieillard, habitant les ruines de sa maison incendiée et détruite par les obus allemands, à Grozilles, non loin d'Arras. Ce pauvre vieillard quittait le pays et mourut dans un hôpital en vue d'Arras; il laissa ce fossile au Poilu, qui lui avait donné ses soins, en lui disant : « Je vous donne ce qui me reste de mes parents; cette pierre ronde est une *Tête de l'Enfant-Jésus*, que nous avions toujours conservée de père en fils, depuis des *cent ans*; c'était un porte-bonheur de chez nous; je ne veux pas que les Prussiens le prennent; il faut qu'il

reste chez les Français ; gardez-le, brave soldat, en souvenir de ce pauvre vieux qui a fait tous les jours sa prière devant cette tête ».

Ce *Micraster*, victorieux des siècles, est en silex fort altéré ; des rayures transversales ont changé son aspect primitif, vu de profil ; on distingue nettement le front d'une figure formé par la croupe du fossile, un œil très saillant est formé par une altération profonde du silex, auteur d'un globule ovale formant l'œil lui-même, au-dessous est une autre rayure transversale qui accuse la bouche large et arquée ; le menton est formé par la base même de ce *Lusi naturæ* ; l'oreille même est indiquée (1).

C'est à cause de cette configuration que ce fossile a été remarqué et recueilli, puis transmis de générations en générations. L'imagination des premiers possesseurs en a fait une figure humaine ; puis, l'idée du Catholicisme aidant, l'a transformé en *Tête de l'Enfant Jésus* ; et, c'est sous cette dénomination d'un vieillard convaincu, que le poilu l'a reçue. Celui-ci, blessé, avait été envoyé à l'Hôpital de Saint-Gilles, à Moulins, pour y être soigné. Rétabli et guéri, il a reçu l'ordre de rejoindre le front. Sans famille, et l'ayant vu avant son départ, il ne voulut point emporter la *Tête de l'Enfant Jésus*, ni la tête non plus d'un saint personnage qu'il avait ramassé parmi les ruines d'une vieille chapelle dans laquelle il avait couché ; et, « dans la crainte de perdre ces objets respectables, nous dit-il, je vous les offre ». — Et nous en avons fait l'acquisition, avec la promesse de les conserver religieusement.

Paléolithique et Glaciations.

PAR LE Dr

JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.).

L'union sacrée de la France et de l'Angleterre ne date pas d'hier, ni même d'avant-hier ! — Aux temps préhistoriques ces deux pays étaient unis à ce point qu'on eut pu aller à pied sec de Paris à Londres, si ces villes eussent existé. Leur séparation ne date que de la fin de l'Époque pliocène ou des premiers temps du Quaternaire. Un affaissement général de tout le Nord-ouest de l'Europe occasionna la formation de la Manche et de la mer du Nord.

Des sondages ont montré que cette dernière occupe l'emplacement d'un vaste estuaire, dans lequel se déversaient les grands fleuves du Nord de l'Europe, la Tamise, le Rhin, l'Ems, le Weser,

(1) Nous donnons ci-joint (*Fig.* 1) le dessin de cette pièce, lequel fera bien comprendre la description.

l'Elbe, etc., estuaire formant un immense fleuve, qui charriait toutes ces eaux réunies dans l'océan Arctique.

D'autre part, il n'est pas douteux que les extensions glaciaires du Quaternaire, dont les traces ont fait l'objet de nombreuses études depuis une vingtaine d'années, n'aient coïncidé avec le cycle de la *Précession des Équinoxes*, chacune de ces périodes de vingt-cinq mille années ayant déterminé alternativement dans les régions Arctique et Antarctique une extension considérable de la calotte de glace.

On peut juger par ce qui se passe de nos jours autour du pôle antarctique de ce qui a eu lieu et de ce qui aura lieu encore à l'avenir dans nos régions. La formidable barrière de glaces de deux cents mètres de haut, contre laquelle vient de se briser l'expédition de Sakleton, peut nous en donner une idée exacte.

Pendant la durée du Quaternaire, trois fois une pareille accumulation de glaces a eu lieu autour de notre pôle arctique. Graduellement les glaces descendirent du Nord vers le Sud poussant devant elles cette haute barrière.

On comprend donc très bien que, lorsque les glaces atteignirent dans leur lente progression l'embouchure de ce fleuve qui drainait les eaux de tout le Nord-ouest de l'Europe, elles rendirent impossible leur écoulement dans l'Océan Arctique.

Les eaux n'ayant plus de débouché refluèrent donc et s'étendirent sur les parties basses du continent. De là ces innondations considérables, qui ont déposé dans les plaines du Nord de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, et même jusqu'à la hauteur de 160 mètres pour quelques-unes, ces dépôts d'alluvions caillouteuses et limoneuses, dans lesquelles nous recherchons aujourd'hui la trace des industries que ces primitifs y ont laissé, les abandonnant sur le sol au fur et à mesure qu'ils étaient forcés de se retirer devant l'invasion des eaux.

Ces quelques détails étaient nécessaires pour la compréhension du Tableau suivant, forcément assez succinct, qui résume les diverses phases par lesquelles ont dû passer chacune de ces Glaciations. L'exemple que j'ai choisi est celui de la Glaciation *Mindélienne*, qui se trouve bien représentée dans la vallée de l'Huisne par les graviers, sables et glaises, que la crue Moséenne conséquence de l'extension du Glacier Mindel y a laissés.

INTERGLACIAIRE

Rapports des Périodes Glaciaires av
et les Indus

Application au glacier Mindelien et à la crue Moséen

Détail d'une Période Glaciaire.

FIN de la Période glaciaire.		L'écoulement total de la crue est termi Emersion graduelle des terrains déposé eaux. Apparition de nouveaux sols. Localisa cours d'eau dans les parties déclives de terrasse. Les primitifs s'installent au bord des r utilisent les silex déposés par la crue.
RECUL ET FUSION DU GLACIER.	2° Période de fusion, les fleuves débouchent librement dans la mer.	L'eau qui remplissait le bassin se préc rentiellement par les embouchures, d'où érosions, creusement des vallées, transpor tériaux plus ou moins roulés. Courants violents du Sud vers le Nord.
	1° Période de fusion, les embouchures sont encore obstruées.	Au fur et à mesure que le glacier recule un nouvel apport d'eau de fusion a lieu. A tation de la crue qui atteint son maximum. violents déterminés par l'eau de fusion; ils le brassage de matériaux déposés initialem la crue et les accumulent en ballastières.
ARRÊT de la progression		. La crue a envahi toutes les parties ba bassin. L'eau plus calme alors dépose to particules fines qu'elle tenait en suspension ment des argiles et des sables calcaires fi
PROGRESSION DU GLACIER	2° Période de progression du glacier. Les embouchures fluviales sont obstruées par l'avance de la banquise.	L'écoulement de l'eau des fleuves dans glacial n'a plus lieu. Les fleuves déborde monte et s'étend lentement sur tout le fond sin, chassant devant elle les populations et vrant leurs industries. Des courants s'éta dans cette masse d'eau, transportant et b les matériaux meubles arrachés au sol, des des sables qu'elle dépose. La crue monte e le bord des crètes qui forment la ceinture sin. Si elles ne sont pas très élevées et si augmente, l'eau passe par dessus les crê plus basses où s'infiltre par les cols dans l lées appartenant aux bassins voisins.
	1° Période de progression. Les embouchures des fleuves ne sont pas encore obstruées par le front de la banquise.	Pendant toute cette première période de ciation, les cours d'eau continuent à s'écoule brement dans la mer. Les fleuves ont leu minimum. Sur leurs bords les primitifs hab développent leurs industries. Ils cherchent c cailloutis de base provenant de l'érosion creusé précédemment la vallée, les fragme silex étalés sur la craie qui borne le fond.
DÉBUT de la Période glaciaire interglaciaire		

(1) Lire ce Tableau de bas en haut.

…ion des terrains quaternaires (1)
…toriques.
…de Paris, la Belgique, et la vallée de l'Huisne.

Coupe du Dépôt Moséen à la Ballastière de l'Abattoir. Vallée de l'Huisne.

…iveau sol est asséché et couvert de rognons … jaune arraché par la crue aux pentes du …a moyen. Les populations chassées par la …viennent au bord des cours d'eau de la …rrasse et utilisent pour leurs industries ces … qu'elles sont amenées à débiter afin de se … des éclats. *Industrie Mesvinienne.*	Dépôts moséens de la crue Mindelienne dans la vallée de l'Huisne.	Cail'outis supérieur avec industrie Mesvinienne.	Nouveau sol.
…port de graviers et de silex arrachés aux … de la vallée. Silex jaune provenant du bi… la moyenne terrasse.		Cailloutis et rognons de silex.	
…le 60 mètres. Dépôts de glaises de sables et …utis sur la basse et la moyenne terrasse. …e dernière elles recouvrent l'industrie Reu…		Sables et graviers.	
…au recul des Maffliens qui se réfugient sur … terrasse où ils ne trouvent plus les mêmes …ix.		Glaise.	
… des Maffliens qui s'éloignent du bord des …et se réfugient sur la moyenne terrasse. …tillage resté sur le sol est recouvert par des …laiseux de la crue Moséenne. Cette indus…e en place et n'est pas roulée, l'eau de la …endant graduellement.		Sables glaiseux avec lits de petits graviers.	
…strie Mafflienne pendant toute cette période …s eaux se développe et utilise le silex noir …se de la craie sénonienne ravinée lors du …ent définitif de la vallée par la précédente …n. Ces silex par la suite des temps et par …mpéries se sont fissurés en innombrables …aturels parmi lesquels les Maffliens choi…ceux qui sont utilisables pour leurs besoins. *Industrie Mafflienne.*		Glaise Cailloutis de base avec industrie Mafflienne.	Ancien sol.
		Craie Sénonienne Craie	Craie.

Dr Jousset de Bellesme.

Les Losses.

Par le Dr

MARIGNAN (Marsillargues, Hérault).

M. Marcel Baudouin, dans la séance du 23 décembre 1915, a attiré l'attention de la *Société Préhistorique française* sur un outil, en pierre, à pointe mousse, qui a dû, ce sont ses propres paroles, servir, soit pour agrandir les petits orifices exécutés sur le bois ou sur l'os d'abord au *Perçoir*, soit pour réaliser des *trous* énormes relativement, destinés à l'emmanchement des gros outils perforés.

J'ajouterai à la définition de M. M. Baudouin : soit aussi, pour agrandir des trous pratiqués dans le bois, troncs d'arbres, planches, etc., utilisés dans la construction des huttes.

M. Marcel Baudouin a appelé ces outils des *Tarauds*, tout en reconnaissant, sagement, que le terme ne valait pas grand chose.

M. Desforges a proposé le nom d'*Alésoir* : « Alésoir, foret ou broche, qui sert à polir les trous, disent les dictionnaires ». — Nos outils ne polissaient pas les trous ; ils se contentaient de les agrandir.

Or, depuis le début de la discussion sur les prétendus *Tarauds*, je me souvenais vaguement d'avoir vu, dans mon enfance, je ne sais trop où, probablement entre les mains des tonneliers qui venaient réparer nos futailles, un outil qui, par sa forme et par sa fonction, répondait bien à l'outil préhistorique sur lequel nous discutons.

J'ai cherché depuis un an cet outil. Je l'ai demandé à plusieurs tonneliers. Ils m'ont tous montré l'outil moderne, dont ils se servent pour agrandir la bande des barriques ; mais ce n'était toujours pas ce que je cherchais.

Je n'avais cependant pas rêvé ; et j'ai enfin fini par dénicher, ces jours derniers, l'oiseau rare, dans une vieille ferme de La Camargue (1).

Figurez-vous un beau cornet de dragées, amputé de sa pointe. Voilà la forme et les dimensions de notre outil. C'est un cône à sommet tronqué. Il est en fer massif ; il est long de $0^{m}32$; il pèse 4 kilog. Son diamètre inférieur est de $0^{m}02$ et demi, son diamètre supérieur de $0^{m}06$ et demi. Il est surmonté d'une tige carrée, qui s'adapte à un manche en bois amovible.

Toute sa surface est recouverte de petites *dents*, pareilles à celles d'une *râpe* à bois.

(1) Ferme d'autant plus vieille qu'elle s'appelle Sénebier et qu'elle était la propriété de la famille Senebier, de Marsillargues (Hérault), réfugiée à Genève lors de la Révocation de l'édit de Nantes, et dont le membre le plus connu est le Naturaliste physicien Jean Sénebier, né à Genève, en 1742, mort en 1809.

Cet outil s'appelle une *Losse*.

Ne cherchez pas ce mot dans Littré ; pour lui c'est un terme de marine, qui n'a rien à voir ici.

Mais, pour Bescherelle, Larousse, Raymond, seuls dictionnaires qui soient à ma disposition, la *Losse* est un outil des tonneliers, pour percer la bonde des barriques. C'est la définition de Larousse.

Or, probablement, les auteurs de ces dictionnaires n'ont jamais vu travailler un tonnelier.

Leur définition ne vaut rien.

La *Losse* ne perce pas les barriques, ne peut pas les percer; elle ne fait qu'agrandir le trou déjà fait.

Et comment l'outil que je vous présente pourrait-il percer ; un trou?

Les tonneliers ont aujourd'hui des *Losses* moins primitives (1).

L'une, d'après la description de Bescherelle, est « un outil de fer acéré, tranchant, fait en demi-cône, coupé de haut en bas dans l'axe et concave en dedans ».

L'autre, le plus en usage, est un gros tire-bouchon, conique, dont le bord supérieur des spires est tranchant. Ni l'une ni l'autre ne peuvent percer un trou !

L'opération se fait toujours en deux temps. L'ouvrier perce son tonneau avec une mèche et l'agrandit ensuite, à sa volonté, avec la Losse. C'est absolument de cette façon que procédaient les Préhistoriques.

Les *Losses* actuelles agissent, il est vrai, en enlevant des copaux, comme le fait la mèche, et non en râpant. Mais la *Losse* ancienne agit absolument comme nos outils de l'âge de la pierre.

Il y a, autant toutefois qu'un outil moderne peut être comparé à un outil préhistorique, identité de forme, et mieux encore, identité de fonction et d'action entre cette *Losse* et nos prétendus *Tarauds*.

Conclusion : Nous n'avons plus le droit de maintenir le terme *Taraud ;* mais nous avons le droit et le devoir d'adopter le terme *Losse*.

Cet outil est assez rare dans nos stations néolithiques; il se rencontre plus souvent dans les stations à facies grossier, que M. Cotte en Provence et moi dans le Languedoc, avons été, à peu près en même temps, les premiers à signaler pour le Midi et que je classe dans le Mésolithique. — C'est chronologiquement le Flénusien de Rutot.

(1) Les tonneliers ignorent, d'ailleurs, absolument ce nom de LOSSE. — Ils appellent leur outil, je ne sais pourquoi, une *Cannilière*,

M. Cotte a fait, sur ces industries, un très bon rapport à la II[e] Section de l'*A. F. A. S.*, à Nîmes, en 1912.

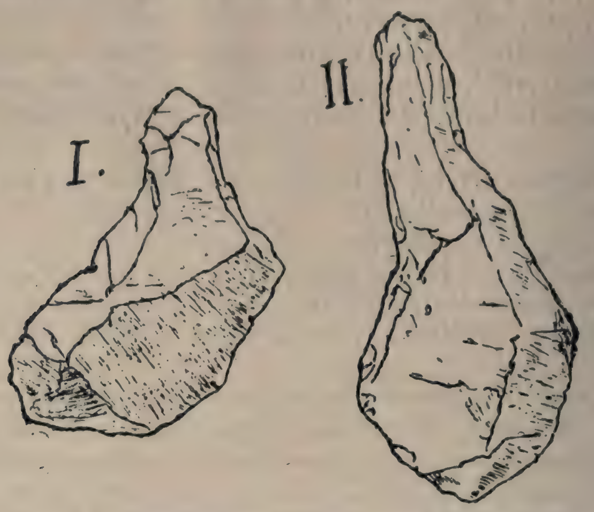


Fig. 1 et 2. — Perçoirs-Losses en *Silex*. — Les Salinelles (Gard). — *Echelle* : 3/4 Grandeur nat.

Ces stations se distinguent nettement des gisements néolithiques, non seulement par le facies spécial de l'outillage, mais encore par



Fig, 3, 4 et 5. — Perçoirs-Losses en *Quarzite*.— Saturargues (Hérault). — *Echelle* : 3/4 Grandeur nat.

l'absence totale de la poterie. Elle n'était pas inventée à cette époque. L'apparition de la poterie date la fin du Mésolithique et le début du Néolithique.

Quelques-uns des silex, dont M. Cotte donne la photographie, dans son étude sur la Station du Pic d'Orion, sont certainement des *Losses*. Tel est, par exemple, l'outil qu'il désigne sous le nom de gros Perçoir (n° 13, planche IV).

Les pièces reproduites ci-joint (*Fig*. 1 à 5) ont été récoltées dans la vallée du Vidourle. Les numéros 3, 4 et 5 sont en *quartzite* et proviennent de Saturargues (Hérault); les numéros 1 et 2 sont en *silex* et proviennent de Salinelles (Gard).

M. Marcel Baudouin. — Dans une Station que j'ai considérée autrefois comme paléolithique (1), mais qui est pour moi désormais du *Néolithique inférieur*, antérieure au *Campignien*, et peut-être antérieure encore au *Flénusien* de Rutot,—j'ai appelé cela le Girien, du nom de la Station de Saint-Gilles-s-Vie, actuellement *sous-marine* (2),— j'ai trouvé plusieurs Outils, du genre de ceux figurés ici par M. Marignan. Ils proviennent de la station du *Moulin Cassé*, à Saint-Martin-de-Brem (Vendée). Je les considère, non comme de gros Perçoirs, mais comme de véritables *Tarauds*, *Mèches*, *Alésoirs*, *Losses*, etc., *agissant par les* PARTIES LATÉRALES *de la* TIGE *effilée*, et non pas par la *Pointe* (*Fig*. 6).



Fig. 6. — Gros *Tranchet-Taraud* du Moulin-Cassé, à Saint-Martin-de-Brem (V.). — *Echelle* : 1/2 Grandeur. — *Légende* : P, *Perçoir*; — E, Encoche, indiquant le *Taraud* ou *Losse*; — Tr. Tranchet; — e, e, ébréchures d'usage.

Ces pièces sont donc surtout fréquentes dans le Néolithique *inférieur*, antérieur au Robenhausien et *où la Céramique manque !*

Je n'en connais pas dans le Néolithique moyen et supérieur de Vendée, car on n'en trouve ni dans nos Dolmens, ni dans nos Stations à Silex du Grand-Pressigny.

J'en reproduis une (*Fig*. 6) entre autres, pour qu'on puisse la comparer à celles du Dr Marignan.

(1) *Découverte d'une station de silex taillés de l'époque moustérienne au Moulin-Cassé de Saint-Martin-de-Brem* (Vendée). — Broch., 1903, in-8°, 2 fig.

(2) M. Baudouin et Ed. Bocquier. — *Bull. Soc. Préh. France*, 1914, 26 mars, — Par. 1914, in-8°, 28 p., 14 *fig*.

Note sur les Grattoirs.

PAR

BRASSEUR (Gournay, Seine-Inférieure).

Dans la localité que nous habitons, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure) et dans ses environs, nous avons pu recueillir, sur les hauts plateaux, à la surface du sol, et ce, après les labours et le hersage des terres, une infinité de silex taillés et d'outils de toute sorte, parmi lesquels dominent lès Grattoirs.

Ayant rangé ces outils par types, nous les avons ensuite classés par catégories et nous donnons ci-dessous tous les types et les variétés d'un de ces outils, le *Grattoir*.

Dans ce classement nous avons rencontré quatre types principaux, savoir : 1° Le Grattoir *à bords convexes ;* 2° Le Grattoir *à bords droits* ; 3° Le Grattoir *à bords concaves ;* 4° Le Grattoir *à bords dissemblables*.

Ces grattoirs ont le tranchant convexe, droit, concave ou en S.

1° *Grattoirs à bords convexes.* — Notre classement nous a fourni : des Grattoirs oblongs ; en fer à cheval ; circulaires ; en Ballon ; elliptique ; ovalaire ; à pointe ; ogival.

2° *Grattoirs à bords droits.* — Nous avons rencontré trois types : Le Grattoir rectangulaire ; Le Grattoir trapèze ; Le Grattoir triangulaire.

3° *Grattoirs à bords concaves.* — 3 types ont été égalament rencontrés : Le Grattoir rectangulaire ; Trapèze ; Triangulaire.

4° *Grattoirs à bords dissemblables.* — Notre classement nous a fourni six types différents : Le Grattoir à bord droit et convexe ; droit et concave ; concave et convexe ; concave et droit ; convexe et droit ; convexe et concave.

Grattoirs multiples. — 1° *Grattoirs à bords convexes.* — Le même classement nous a donné : Des grattoirs à encoches en bout ; à encoches de côté en bout ; à encoches de côté ; à encoches de côté en bas ; à entaille de crochet ; à entaille de côté en esse et en bout ; à entaille de côté et en bout ; à encoche transversale en esse ; à entaille transversale en esse oblique ; à entaille rectiligne.

2° *Grattoirs à bords droits* (Forme rectangulaire). — Ce classement a donné : Grattoir à encoche en bout ; à encoche en bout de côté ; à encoche de côté ; à entaille en esse de côté ; à entaille en esse de côté et en bout ; à tranchant rectiligne.

3° *Grattoirs forme trapèze.* — 2 variétés ont été rencontrées : Le Grattoir avec encoche au taillant ; le Grattoir avec entaille à crochet.

4° *Grattoirs forme triangulaire.* — 2 variétés ont été rencontrées : Des grattoirs avec encoche au mllieu du tranchant ; des grattoirs avec entaille en esse en bout de côté.

Nota. — Les encoches et les entailles pratiquées sur les côtés des grattoirs sont tantôt à droite et tantôt à gauche.

Les outils présentant l'entaille sur le bord gauche quand on regarde la face d'éclatement, sont faits pour un gaucher ; et ceux présentant l'entaille à droite pour un droitier.

Parmi les grattoirs ci-dessus se trouvent des grattoirs plats, sans arête dorsale, simples éclats à double conchoïde de percussion retouchés sur les bords.

Des grattoirs-gouges, dont la face d'éclatement au lieu d'être plane est concave.

Des grattoirs nucléiformes, très épais au tranchant et dont l'angle se rapproche de l'angle droit.

Des grattoirs retroussés dont la face d'éclatement est formée de deux plans formant entre eux un angle obtus.

Enfin des grattoirs avec appendice sur le côté, tantôt au milieu et tantôt au bas formant perçoir,

Ces différentes formes de grattoirs ne sont probablement toutes voulues mais elles existent. C'est certainement la forme de l'éclat qui a conduit l'ouvrier à donner à l'outil ces formes si variées.

Si on examine la face taillée des grattoirs, on constate que presque tous sont taillés sur le dos : ce qui atteste qu'ils ont été faits au moyen d'éclats transversaux de nucléus prismatiques ; mais on en rencontre également qui ont été faits avec des éclats latéraux des mêmes nucléus et qui présentent tantôt, une seule arête dorsale médiane, tantôt deux arêtes parallèles et encore trois arêtes convergentes. Ces grattoirs fabriqués à l'aide d'éclats latéraux sont plus rares et d'une moins belle venue. Généralement les grattoirs sont taillés sur le dos ; mais on en rencontre qui sont encore recouverts de cortex à la partie supérieure. Ces grattoirs ont été faits avec les premiers éclats du nodule.

Une deuxième Pierre de Saint Maurice, à La Boutrille, commune de Millay (Nièvre).

PAR

A DESFORGES (Rémilly, Nièvre).

Lorsque j'étudiais le Sphinx et les Roches gravées du Mont Dosne, un habitant du hameau de la Boutrille (1), à qui je parlais de la *Pierre de Saint Maurice* (2), me dit qu'il en existait jadis une seconde, au lieudit l'*Eschart*, mais qu'elle avait été détruite, il y a une dizaine d'années, par le propriétaire du champ dont elle gênait la charrue.

Ce renseignement, qui me mit sur la trace de la nouvelle roche à gravures, était, heureusement, inexact en partie ; le propriétaire de l'*Eschart* a bien fait sauter un morceau de la pierre ; mais il a conservé la partie gravée, que j'ai pu retrouver et étudier (*Fig.* 1).

Cette seconde *Pierre de Saint Maurice* est située à 300 mètres à l'est de la première maison de La Boutrille, à l'extrémité d'un petit chemin de desserte, dans une pâture, à mi-côte de la montagne, entre la rivière d'*Alène* et le Mont Dosne. C'est un pointement de *chlorite*, émergé du granit à gros grains d'orthose, qui forme la charpente de la montagne.

Elle est vaguement hexagonale et ne mesure plus que 1^{m}10 sur un mètre avec une hauteur maximum de 0^{m}40. Elle est orientée Nord-est-Sud-ouest. C'est à la partie Sud-ouest qu'elle a été mutilée et qu'elle s'élève de 0^{m}40 au-dessus du sol.

Sur le côté Sud, non loin de la cassure, se voit un grand *Pied de Cheval*, orienté Sud-sud-est-Nord-nord-ouest (165° ou 345°), mesurant 0^{m}30 de longueur totale, 0^{m}18 de largeur et 0^{m}035 de profondeur ; la fourchette, qui est en relief, a la forme d'une demi-lune, avec un croissant en creux au milieu (*Fig.* 1, A). En rectifiant l'orientation de cette gravure d'après la méthode de M. le Dr Marcel Baudouin, c'est-à-dire en tenant compte de la déclinaison et de la déviation précessionnelle, on trouve qu'elle était dirigée à l'Ouest et donnait le *Coucher du Soleil au Solstice d'Été*. La déviation, qui est de 25°, indique une gravure de la fin du Néolithique ; ce qui cadre bien avec les observations faites précédemment sur des roches voisines.

Tout à côté, et au Nord-ouest de ce Pas, se trouve l'ébauche d'un second *Pied de Cheval*, ayant environ 0^{m}105 de long, autant

(1) Hameau de la commune de Millay, au pied du mont Dosne.
(2) *Bulletin de la S. P. F.*, décembre 1915.

de large, et dont la fourchette est indiquée par un *bouton*, en relief, de 0m035 de diamètre. Elle est orientée Nord-est-Sud-ouest (45° ou 225°). Cette orientation donne la *Méridienne* de l'époque (*Fig*. 2, B).

A l'opposé, sur le côté Nord-ouest et à 0m42 de la première gravure, se trouve un autre *Pied de Cheval*, bien net, orienté de l'Ouest-nord-ouest à l'Est-sud-est (300° ou 120°), de 0m14 de longueur sur autant de largeur, et 0m03 à 0m07 de profondeur (*Fig*. 2, C). Il indique l'Est néolithique, c'est-à-dire le *Lever du Soleil à l'Équinoxe;* mais avec une déviation de 15°; ce qui est l'indice d'une plus grande ancienneté.

A 0m25 de ce pied et à 0m59 de la première gravure, sur la

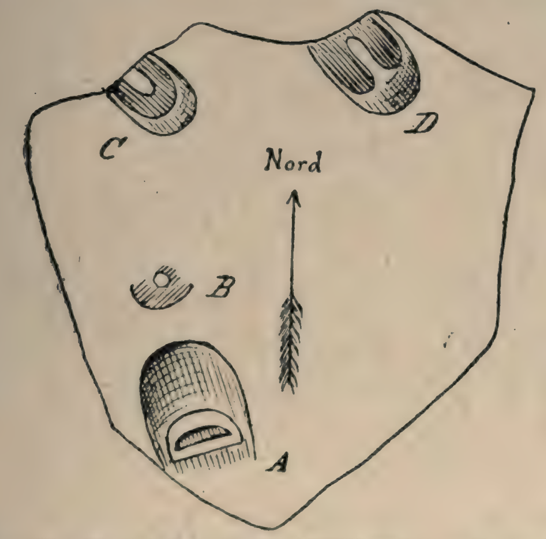


Fig. 2. — La deuxième Pierre de Saint Maurice, à Millay (Nièvre). — Schéma du bloc, vu du côté Sud. — *Légende* : A, Pied de Cheval ; — C, 2e Pied de Cheval ; — D, Pied de Bœuf; — B, autre Sculpture.

face Nord, au ras du sol, se voit un *Pied de Bœuf*, orienté du Nord-ouest au Sud-est (315° ou 135°), et qui a 0m175 de longueur, autant de largeur, et 0m07 de profondeur; les onglons ont environ 0m105 de long sur 0m07 de largeur; la lacune interdigetée mesure 0m035 de largeur sur 0m02 à 0m03 de hauteur (*Fig*. 1, D). L'orientation, un peu différente de celle qui précède (3e pied de cheval, C), indique également l'Est néolithique, c'est-à-dire le *Lever du Soleil à l'Équinoxe*, mais avec une déviation de 30°. Cette gravure serait donc moins ancienne que les trois autres.

Il résulte de ces observations :

1° Que les gravures sont relatives au *Culte solaire;*

2° Qu'elles sont *néolithiques ;*

3° Qu'elles sont d'âges différents, les Pieds de Chevaux étant plus anciens que le Pied de Bœuf.

Tout cela confirme ce que l'on sait sur le Culte du soleil : le Cheval solaire seul est, en effet, plus ancien que le Zodiaque, d'où dérive *Apis*.

La Commune mesure ($0^{m}07$), observée dans les gravures de la première Pierre de saint Maurice et dans celles du Mont Dosne, se retrouve ici, parfaitement indiquée.

Première Gravure : longueur $0^{m}30 = 7 \times 4.5$; largeur $0^{m}18 = 7 \times 2.5$; profondeur $0^{m}035 = 7 \times 0.5$.



Fig. 1. — Pierre de Saint Maurice, à La Boutrille (Mellay, Nièvre). — D'après une Photographie, exécutée à l'Est. — *Légende* : A, B, C, D, les quatre Sculptures.

Deuxième Gravure : longueur $0^{m}105 = 7 \times 1.5$; largeur $0^{m}105 = 7 \times 1.5$. Diamètre du bouton : $0^{m}035 = 7 \times 0.5$.

Troisième Gravure : longueur $0^{m}14 = 7 \times 2$; largeur $0^{m}14 = 7 \times 2$; profondeur $0^{m}07 = 7 \times 1$; profondeur $0^{m}035 = 7 \times 0.5$.

Quatrième Gravure, Pied de Bœuf : longueur $0^{m}175 = 7 \times 2.5$; largeur $0^{m}175 = 7 \times 2.5$; profondeur $0^{m}07 = 7 \times 1$; Onglons $0^{m}105 = 7 \times 1.5$; lacune $0^{m}035 = 7 \times 0.5$.

Distance de la première gravure à la troisième $0^{m}42 = 7 \times 6$; distance de la première gravure à la quatrième $0^{m}59 = 7 \times 8.5$; de la troisième à la quatrième gravure $0^{m}25 = 7 \times 3.5$.

A vrai dire, on pourrait plutôt prendre ici pour commune mesure la moitié de $0^{m}07$, soit $0^{m}035$, longueur qui correspond vraisemblablement au *Pouce* de l'époque.

Aux personnes qui nieraient le caractère *intentionnel* des gra-

vures, je réponds que le hasard n'a pas de ces précisions mathématiques!

La roche gravée de La Boutrille est inédite; elle n'a été signalée ni par Duvivier, ni par X. Garenne, ni par Bulliot, ni par L. Gueneau, qui ont plus spécialement étudié cette région.

Il est vraisemblable qu'elle a été christianisée au IV[e] siècle par *Saint Martin*, comme l'ont été à cette époque tous les monuments païens du Morvan.

La légende qui s'y rapporte, et qui est bien connue des habitants de la Boutrille, est la même que celle relative à la première Pierre de Saint Maurice.

« Saint Romain et Saint Maurice s'étant rencontrés sur le Beuvray, joûtèrent à qui sauterait le plus loin avec sa monture. Ils s'élancèrent, le premier au Nord, le second au Sud de la montagne. Saint Romain alla tomber sur la colline de Château-Chinon où l'on célèbre son culte, tandis que saint Maurice, qui voulait atteindre le mont Dosne, ne put arriver qu'au pied du mamelon où son cheval imprima ses pieds de derrière sur la première Pierre, dans les Hauts de Lavault, et ses pieds de devant, un kilomètre plus au Sud, sur la roche de la Boutrille ».

Saint Maurice est le patron de la paroisse de Millay. J'ai dit, dans ma première étude sur les Roches gravées, comment son nom avait été substitué dans le Bas Morvan à celui de Saint Martin.

Les Menhirs de l'Emyrne (Madagascar).
(*Suite et fin*).

PAR

F. M. BARTHÈRE (Tananarive, Madagascar).

Les remarques savantes et judicieuses de notre distingué Secrétaire Général incitent le chercheur à fouiller plus avant dans la source de ses informations et à augmenter ainsi le plus possible le bagage des documents qu'il croit utile de porter à la connaissance des Membres de notre Société.

Aussi me suis-je mis de nouveau en quête de nouvelles recherches, intéressant les Menhirs de l'Emyrne, afin de voir si leur destination, comme le croit M. M. Baudouin, n'a pas subi, au cours des années qui ont suivi leur érection, des modifications telles que l'idée première de leur implantation se soit complètement transformée.

J'ai fouillé et étudié jusqu'à ce jour plus de cinquante Menhirs; le résultat des fouilles, faites très minutieusement et sans porter atteinte à la solidité des monuments, est nul. Leur

étude approfondie n'a fait que confirmer, pour le plateau de l'Emyrne, les renseignements déjà donnés (1).

Les Menhirs à Madagascar se rencontrent surtout dans le Sud-Est et au centre de l'Ile.

Cette coutume paraît avoir été importée par les Indonésiens, qui, chez eux, « plantent, auprès de leurs villages ou le long des routes, des poteaux en mémoire de ceux qui sont morts au loin et qui n'ont pu être enterrés dans le tombeau de famille. On trouve également des monuments mégalithiques dans plusieurs îles (2). »

Même destination et certainement même origine.

Si l'on considère que ces Indo-Océaniens ne sont devenus définitivement les maîtres de l'Emyrne que vers le commencement du XVIe siècle, l'opinion que j'ai déjà émise (3) sur la date prochaine de l'apparition des Menhirs dans le centre de l'île ne doit pas s'éloigner beaucoup de la réalité.

Ce qui paraît également confirmer cette hypothèse de l'introduction des Menhirs par les Indonésiens, c'est que, sur les plus anciens tombeaux réputés « Vazimba », premiers occupants de l'Emyrne, les Menhirs sépulcraux (4), que l'on voit encore auprès des sépultures hovas, n'existent pas. La petite pierre, qui se trouve quelquefois, au-dessus du tumulus et exactement à la tête de la fosse, n'était mise là que comme indication, comme marque.

Ce n'est que plus tard, sous l'idée des Menhirs cénotaphes que ces petites pierres, d'abord presque invisibles pour le passant, sont devenues petit à petit des Menhirs, inconnus des « Vazimba ».

Tous ceux que l'on rencontre au Sud et à l'Est de l'île et qui paraissent jalonner l'invasion des Indo-Océaniens ne sont que des cénotaphes.

Ce n'est qu'en Emyrne que les premiers rois en ont fait également des monuments commémoratifs d'un fait de guerre.

Au sujet des Menhirs du Sud-Est, je relate ci-dessous un passage d'une étude ethnographique faite par le Capitaine Vacher et parue dans la *Revue de Madagascar* (N° 10 du 10 Octobre 1904).

M. Vacher s'exprime ainsi au sujet de ces Menhirs, dont la destination ne laisse aucun doute.

« On appelle Vatolahy (Tsang ambato dans l'Emyrne) les monolithes, atteignant parfois cinq ou six mètres, que l'on rencontre très nombreux dans la région de Tsivory, soit au carrefour des sentiers, soit sur la crête des mamelons, en tout cas toujours très visibles pour le passant. Ils constituent toujours

(1) *Bulletins de la S. P. F.*, N° I, 1916.
(2) A. Grandidier. — *Ethnographie de Madagascar*. Cimetières, page 40.
(3) *Bulletin de la S. P. F.*, N° I, 1916.
(4) Pierres placées à la tête même du tombeau.

des cénotaphes, c'est-à-dire des tombeaux vides, véritables monuments funéraires élevés à la mémoire de morts illustres ou riches. Chez les Tanala, les Vatolahy sont aussi réservés aux rois, aux princes et princesses, aux gens ayant possédé beaucoup de bœufs, ainsi qu'aux guerriers morts aux combats et restés sans sépulture.

« La table (1) du Vatolahy dépend d'ailleurs de l'âge et de la condition sociale du défunt.

« Chez les Antandroy, les Zafindravolo et les Tanosy, les soldats restés entre les mains de l'ennemi jouissent seuls de ce privilège.

« Parfois, le Vatolahy est surmonté d'un encadrement en bois, supportant les cornes des animaux immolés à l'âme du mort. Ajoutons que, depuis notre arrivée, l'abolition de l'esclavage a presque totalement supprimé cette coutume, exigeant pour le transport des monolithes, le concours d'un nombre considérable de bras. »

Un peu plus loin, le même auteur décrit l'Alvalo, que l'on ne rencontre pas dans le centre de Madagascar et qui a la même signification que le Vatolahy qu'il remplace dans les régions où les monolithes n'existent pas.

« Il consiste, dit M. Vacher, en un pilier de bois, parfois simplement entaillé, d'autres fois grossièrement sculpté et représentant à peu près en grandeur naturelle, une femme ou un homme dans des poses symboliques.

« La femme est généralement figurée sans vêtements avec une cruche ou une Sobika (2) sur la tête, d'une main pudique elle cache sa nudité, et de l'autre placée sur sa bouche, elle exprime sa confusion.

« Cette manière de statue symboliserait une femme surprise au milieu de ses ablutions et immobilisée par la honte dans un geste à la fois pudique et ému.

« Sur le socle qui la supporte, figure également un caïman, symbole de la tentation et de la mort.

« L'homme est généralement représenté en tenue de combat avec son fusil, sa sagaie, sa baguette de fusil et tous ses attributs guerriers.

« L'Alvalo, au contraire du Vatolahy, est toujours un hommage rendu à la mémoire d'une personne restée aux mains de l'ennemi, c'est-à-dire, qu'il n'est élevé qu'aux hommes.

« Chez les Tanosy et les Tanala, il consiste le plus souvent en une statue de femme analogue à celle décrite plus haut.

(1) Pierre plate, placée horizontalement au pied d'un grand nombre de Menhirs. (F. Barthère).

(2) Corbeille indigène, ronde sans anses (F. Barthère).

Chez les Antandroy, au contraire, la femme est généralement représentée seule et généralement l'Alvalo comprend à la fois et sculptés dans le même pilier de bois, un corps d'homme et un corps de femme enlacés. »

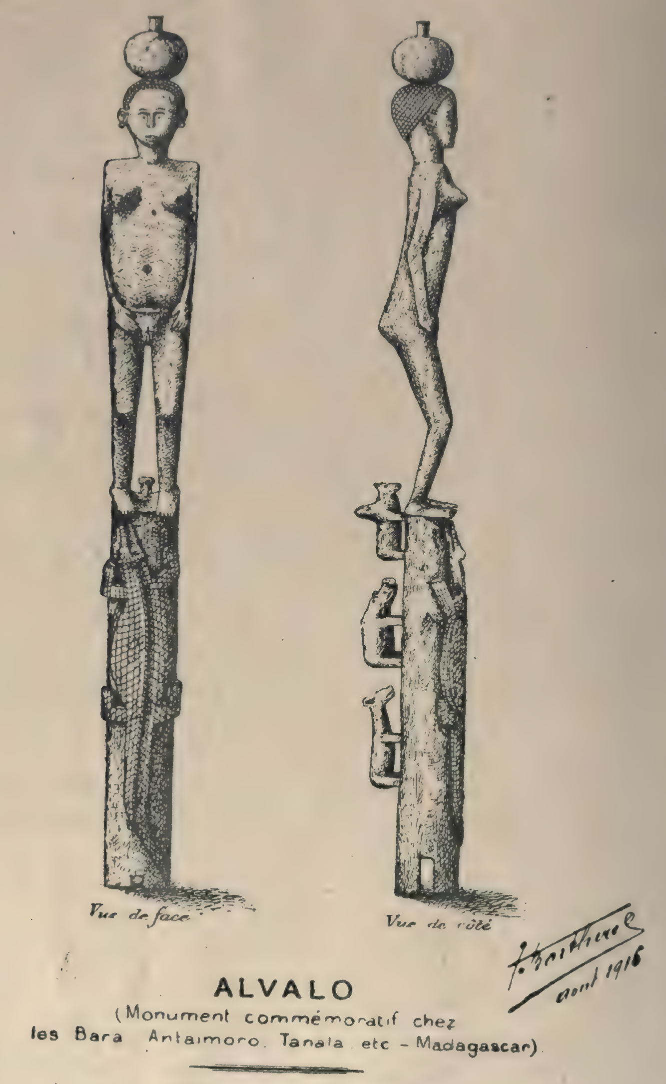


Fig. 1. — Une Stèle, à Madagascar.

G. Grandidier, dans l'*Ethnographie de Madagascar*, dit également (page 51) que ces fétiches sont non des idoles, mais des figures commémoratives, représentant les mânes des ancêtres, qui sont censés doués du pouvoir d'écarter du village les Esprits malins. Souvent comme chez les Indo-Océaniens, ces monuments

sont remplacés par des pierres ou des rochers, placés d'ordinaire au sommet des montagnes et qui sont considérés comme les asiles d'esprits follets (*Fig.* 1).

Ces rochers, nombreux ici, qui sont l'objet d'un culte fervent, surtout et toujours de la part des femmes qui les consultent principalement pour obtenir une grossesse heureuse, invoquent au passant l'idée de puissance, le symbole de la force. Il n'en est rien pour l'indigène. Il ne voit dans ce bloc que le refuge probable de l'âme d'un Vazimba.

Ainsi, au Sud-Ouest de Tananarive, près du village d'Amarombato, au passage à gué d'un ruisseau, il existe un énorme rocher de granit, qui est l'objet d'une grande vénération.

Les femmes y entretiennent une ceinture de graisse de plusieurs mètres de longueur.

La raison, qui a motivé son choix au milieu de plusieurs autres blocs aussi volumineux, est des plus simples ; elle tient à la superstition du peuple, qui attribue aux esprits follets, aux âmes des morts, le droit d'attirer sur les vivants, le malheur ou le bonheur, la maladie ou la santé.

Il a donc suffit qu'une personne quelconque, homme ou femme, se soit trouvée indisposée en passant près de ce rocher, pour qu'immédiatement cette personne ait cru devoir son malaise aux esprits cachés sous la pierre.

Aussitôt pour calmer ces esprits et éviter le retour de la maladie, elle fit des prières et des offrandes, commença l'onction de la graisse; petit à petit tous les passants suivirent l'exemple et bientôt le rocher devint un véritable sanctuaire.

*
* *

De toutes ces constatations, de la similitude de tous ces renseignements, il semble que l'on puisse conclure en émettant l'avis qu'à Madagascar tous les Mégalithes sont des monuments commémoratifs et que l'érection du plus grand nombre a été inspirée par le Culte des Morts.

Sur les Pointes de Sagaies fourchues.

PAR

E. PASSEMARD (Biarritz, B. P.).

Parmi les nombreuses formes de pointes de Sagaies des différents étages du Paléolithique, exécutées soit en os, soit en ivoire, soit en bois de Cervidés, la pointe fourchue est certainement une des plus remarquables.

Excessivement rare dans la plupart des gisements des

autres régions de la France, elle est beaucoup plus abondante dans le voisinage et le long des Pyrénées, où elle a été signalée, notamment à Brassempouy, à Gourdan, dans l'Ariège, etc.

Elle se trouve exclusivement dans les niveaux de la fin du Magdalénien Pyrénéen et fut parfois confondue, bien à tort, avec la Pointe *fendue*, beaucoup plus ancienne et caractéristique de l'Aurignacien.

Cette forme, qui est remarquablement étudiée pour l'usage auquel elle est destinée, semble bien être la plus perfectionnée que les artisans paléolithiques aient créée pour armer leurs sagaies; c'est en tout cas celle, qui, hormis les harpons magdaléniens, devait être la plus difficile à exécuter et demandait le plus de soins.

Mes fouilles de la Grotte Saint-Martin-d'Arberoue, improprement dénommée d'Isturitz, m'ont permis d'étudier sa position stratigraphique ; et il y a lieu de croire que ces observations s'appliquent à tous les gisements de cette région.

Je n'ai jamais rencontré la pointe fourchue qu'accompagnant ou même surmontant les harpons ronds évolués du Magdalénien supérieur; et, dans les Pyrénées en l'absence de ces belles pièces, généralement rares, elle peut-être considérée comme un criterium de la fin de cette époque, que l'industrie lithique ne saurait différencier suffisamment. Elle *fait toujours suite* à la pointe à double biseau, dont elle n'est à proprement parler, qu'un perfectionnement, comme il est facile de s'en rendre compte en étudiant la série des formes intermédiaires, qui vont du double biseau à peine encoché, pour arriver par différents stades à la pointe fourchue parfaite largement entaillée.

Une des principales préoccupations des chasseurs paléolithiques était assurément de posséder une armature de sagaie absolument fixe à l'extrêmité de la hampe.

L'emmanchement de pointes bicylindro-coniques dans des hampes creuses était certainement la solution la plus simple et la plus pratique ; aussi ces formes se rencontrent-elles dans presque tous les niveaux, avec prédominance cependant dans ceux les plus inférieurs ; mais ce procédé est subordonné à la facile récolte de hampes naturellement forées comme celles fournies par les différentes variétés de roseaux.

La perforation d'un trou cylindrique suffisamment profond, dans une hampe en bois dur, devait être, même pour ces très adroits artisans, un problème des plus ardu ; aussi le jour où pour une raison quelconque ces plantes ne purent être employées, firent-ils tous leurs efforts pour tourner la difficulté.

De là est née la pointe en bec de flûte à un seul biseau, relativement abondante dans les couches solutréennes, où elle est

le plus souvent en os, et dans les couches magdaléniennes inférieures où le bois de Renne est surtout représenté.

Malheureusement ce mode d'emmanchement avait le grave inconvénient d'un glissement relativement facile, soit dans le sens de l'axe de l'arme, soit dans le sens latéral.

Malgré la perfection du travail des biseaux et des ligatures, certainement faites avec le même soin dont nous retrouvons de constants exemples chez la plupart des primitifs, malgré même la fixation par encollage à la gomme ou à la résine, comme cela était très probablement pratiqué, on ne devait obtenir qu'une solidité relative et une résistance iusuffisante aux chocs violents.

Du reste on trouve déjà, vers la fin de cette période, au moment où cette forme va disparaître, une modification du biseau qui est intéressante.

Au lieu d'être absolument plein, il se creuse et se recourbe légèrement vers sa partie supérieure, pour former une légère butée qui empêchera le glissement.

L'invention de l'emmanchement à double biseau, qui ne fut peut-être qu'une réadaptation à l'envers de la pointe fendue de l'Aurignacien, fut un perfectionnement nécessaire.

Le double biseau venant buter dans une encoche qui le serre de deox côtés supprima complètement le déplacement selon l'axe mais imparfaitement celui résultant de l'action latérale.

Il fallait donc chercher autre chose et ce fut de la difficulté même d'exécution de la fente d'insertion dans la hampe que naquit le nouveau perfectionnement qui donna la pointe fourchue.

La hampe entaillée alternativement des deux côtés pour faciliter le travail, comme le faisaient toujours les préhistoriques, la hampe conservait dans la partie médiane de l'encoche, destinée à recevoir le double biseau, un petit dos-d'âne, sur lequel la base rectiligne du biseau s'appuyait mal.

De là à penser à entailler ce double biseau et à lui faire épouser cette forme, *ce qui était plus facile que de supprimer le dos-d'âne*, il n'y avait qu'un pas ; il fut vite franchi et nous retrouvons tous les stades de cette évolution, dont un exemple est figuré ici (*Fig*. 1).

Puis la fourche se dessina petit à petit, s'affirma et finit par être dans les pointes parfaites, entaillée de telle sorte que les quatre pointes de la hampe, et de l'armature taillées selon des diamètres perpendiculaires, de la circonférence, s'emboîtaient exactement, sans qu'il put se produire aucun déplacement.

C'était l'apogée et aussi la fin, car les formes qui suivent s'abatardissent.

Mes fouilles à Saint-Martin, quoique loin d'être terminées, m'ont déjà permis de recueillir plus de cent cinquante pointes fourchues entières de toutes tailles et un nombre considérable de

fragments provenant de la partie supérieure ou moyenne de la couche F (1). Presque toutes sont d'un très habile travail et certaines sont de véritables petits chefs-d'œuvres d'exécution et de finesse.



Fig. 1. — Pointe de Sagaie à fourche réduite.

La plus grande (*Fig*. 2) rencontrée mesure 0m0020 de long, 0m016 de large et 0m010 d'épaisseur ; elle doit être une des plus importantes connues et affecte la forme quadrangulaire particulière aux grandes pièces, alors que les moyennes ou les petites sont généralement très arrondies ou complètement cylindriques.



Fig 2. — Pointe de Sagaie très-grande.

Je possède un fragment, qui, par sa largeur, me permet de croire qu'il s'agissait d'une pointe encore plus grande.

L'exemplaire non retaillé le plus réduit que m'ont fourni les fouilles est une jolie petite pointe, presque cylindrique de 0m068 de long, 0m007 de large et 0m006 d'épaisseur.

D'autres retaillées sont plus petites encore; mais dans ce cas la largeur et l'épaisseur sont plus considérables comme le montrent les dimensions d'un très petit spécimen de 0m048 de long, 0m007 de large et 0m0066 d'épaisseur (*Fig*. 3).



Fig. 3. — Pointe de Sagaie minuscule.

Enfin une des plus belles pièces trouvées jusqu'ici, est une très fine pointe arrondie, de 0m00118 de long, 0m006 de large, 0m006 d'épaisseur, et dont l'écartement des pointes de fourche ne dépasse pas 0m0025.

En général, leurs dimensions lorsqu'elles ne sont pas retaillées varient entre 0m0100 et 0m0120 de long, 0m007 à 0m010 de large et de 0m006 à 0m009 d'épaisseur (*Fig*. 4).

Elle sont toutes en bois de renne ; et je n'en ai pas rencontré de décorées.

(1) Voir *Bull*, *S. P. F.*, 27 Nov. 1913 (*Fouilles, à Isturitz*).

Il est à remarquer que la partie interne du double entaillement qui détermine la fourche, n'est pleine que dans certaines grosses pièces, très fortes et très résistantes, tandis que dans la majorité des cas, cette coupure comporte pour chaque pointe de la fourche, partie interne de l'entaillement, deux faces formant angles dont les sommets se trouvent l'un vis-à-vis de l'autre.

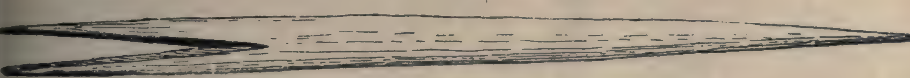


Fig. 4. — Pointe de Sagaie à fente profonde.

J'ajouterai qu'il est rare qu'une des faces de ces sagaies ne soit pas toujours formée par la partie spongieuse du bois de Renne, sitôt que l'épaisseur dépasse $0^{m}007$, remarque que j'ai déjà faite pour les Baguettes demi-rondes (1).

L'appointement est généralement cylindrique ou quadrangulaire, très arrondi dans les pièces entières. Dans les pièces retaillées, il affecte parfois une forme plate à double biseau très allongé, qui change considérablement l'aspect général.

En résumé les pointes fourchues étaient excessivement employées et devaient, malgré leur apparence fragile, être soumises à un très dur service comme le prouvent les nombreuses pièces retaillées à la pointe ; par contre leurs extrémités fourchues sont rarement fracturées et je n'ai jamais remarqué qu'elles fussent retaillées.

Un autre fait très particulier avait, dès le debut, attiré tout



Fig. 5. — Deux Pointes emmanchées l'une dans l'autre.

spécialement mon attention : il m'était arrivé plusieurs fois de rencontrer en place dans le gisement, *deux pointes emmanchées l'une dans l'autre par leurs extrémités fourchues* et soudées par le dépôt calcaire (*Fig.* 5).

Cette étrange position ne pouvait être attribuée au hasard, surtout après plusieurs découvertes. Je me suis mis à chercher une explication ; et, en désespoir de cause, je m'étais arrêté à penser que c'était peut-être un moyen de transporter les armatures de rechange en paquets sans craindre de casser leurs fragiles extrémités, lorsqu'une visite à Bourg-sur-Gironde me fit découvrir la véritable solution.

Qui se rend à Bourg-sur-Gironde et visite le Musée de l'Abbaye est assuré d'y voir d'intéressantes choses et surtout d'y trouver le plus charmant accueil qui se puisse faire.

(1) Voir *B. S. P. F.*, mai 1916, sur les *Baguettes demi rondes*.

C'est un agréable devoir pour moi de remercier ici M. F. Daleau de son inlassable amabilité à mon égard et du désintéressement si rare avec lequel il a mis ses documents à ma disposition.

Donc, en entrant à l'abbaye, je remarquais immédiatement au centre de la galerie un superbe paquet de sagaies artistement disposées en gerbe et qui provenaient, me dit-on, de Mallicolo, Spiritu Santi, etc. (*Fig*. 6).

Un examen rapide me permit de me rendre compte que leurs armatures étaient en os et en tous points semblables, comme forme et dimensions, aux pointes fourchues du Magdalénien des Pyrénées.

Bien plus, un certain nombre étaient faites de *deux parties*, *en os*, *emmanchées pas des extrémités fourchues* et reliées par une très fine ligature, pour ne plus former qu'un tout parfait, presque sans solution de continuité apparente.

Le problème était donc résolu et tout s'expliquait d'une façon très simple : après fracture de la pointe ou pour lui donner plus de longueur dans sa partie offensive, deux pièces minutieusement adaptées avaient été solidement fixées au moyen d'une ligature.

Il n'est donc pas inutile de décrire rapidement les très belles sagaïes de Mallicolo, Spiritu Santo, etc., car leur emmanchement nous permet de nous faire une idée de ce qu'étaient les sagaies magdaléniennes.

Faites avec un soin infini, minutieux, d'un aspect vraiment artistique, elles se composent d'une hampe en roseau, d'environ un mètre, soigneusement polie et régularisée ; une des extrémités, la plus grosse, est ligaturée toujours très finement pour éviter l'éclatement. Elle reçoit un corps de bois dur quadrangulaire, mais cylindriquement appointé à son extrémité inférieure, qui pénètre dans la hampe.

Ce corps quadrangulaire est délicatement décoré, dans toute son étendue, de facettes, de chamfreins, de cannelures, rehaussées sur leur méplats de rouge vif et de blanc. C'est d'un effet charmant et parfaitement composé.

L'autre extrémité de ce corps est taillée en fourche et reçoit tantôt une pointe fourchue entière et d'une régularité parfaite, tantôt une tige cylindrique fourchue elle-même à ses deux extrémités, à l'une desquelles se fixe la pointe terminale.

Le tout est très finement, très soigneusement ligaturé et probablement collé avec une gomme quelconque.

Cette arme, très résistante, est extrêmement légère et bien équilibrée.

Il n'y a pas de raison de croire que les Paléolithiques fussent inférieurs à ces indigènes Polynésiens ; et l'identité des deux caté-

gories de pointes me fait au contraire supposer que l'aspect des sagaies magdaléniennes devait être très voisin de celui des sagaies de Mallicolo (*Fig.* 6).

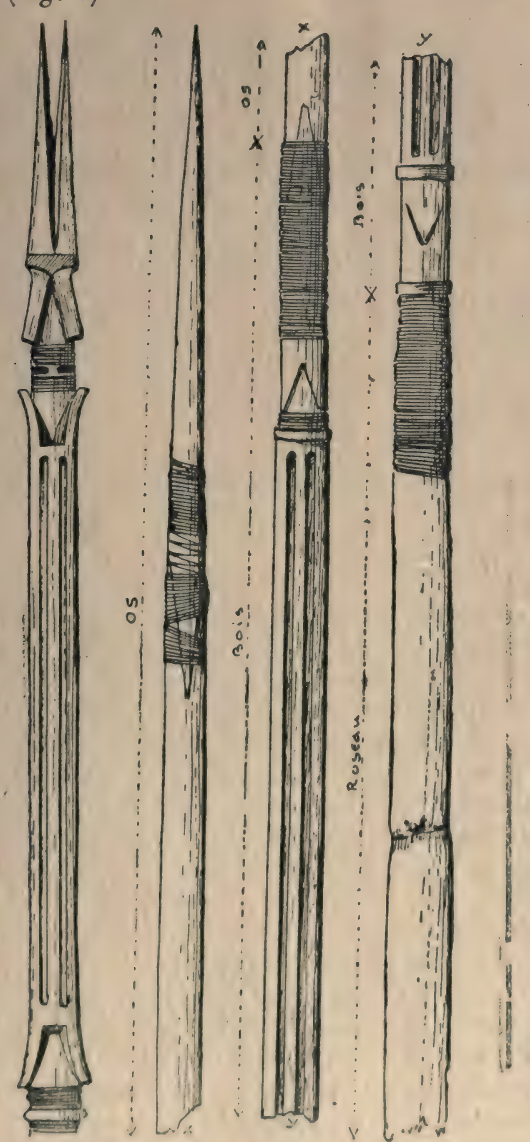


Fig. 6. — Sagaies de MALLICOLO.

On peut aussi penser que les habiles graveurs et sculpteurs des figurines en bois de renne et en ivoire savaient travailler le bois avec art ; et nous ne pouvons que regretter que leurs œuvres ne nous soient pas parvenues.

Peut-être certaines pièces, doublement fourchues et dont j'ai trouvé un exemplaire à l'état d'ébauche, doivent-elles être rangées, pour une part, dans la catégorie des raccords et des allonges, bien plutôt que dans celles des navettes.

Mais je ne voudrais pas terminer cette courte étude sans insister sur ce fait que, quelque soit la valeur attribuée par certains à la naissance spontanée des formes identiques dans des régions éloignées, sans communications entre elles, il n'en est pas moins remarquable de retrouver, au fond de la Polynésie, une forme en tous points semblable à la plus compliquée des pointes de sagaies quaternaires !

Il n'était pas sans intérêt de rechercher si, parmi les différentes formes des autres niveaux, il ne s'en trouvait pas présentant des modifications analogues à celle des pointes fourchues.

Les séries de pointes à double biseaux, immédiatement sous

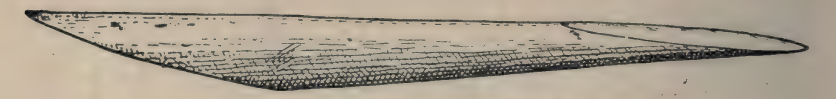


Fig. 7. — Pointe de Sagaie en bec de flûte.

jacentes, ne m'ont rien donné, et je n'ai pu y trouver aucune pièce présentant des traces évidentes d'allongement ou de réparations.

Il n'en a pas été de même des pointes en bec de flûte et je figure ici un très beau spécimen, parfaitement conique et dont les deux extrémités sont biseautées (*Fig.* 7).

Par comparaison avec d'autres exemplaires entiers ou cassés, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une réparation par juxtaposition d'une petite pointe bisautée.

Cette petite pointe ne s'est malheureusement pas retrouvée ; mais j'en possède d'autres minuscules à un biseau, que j'avais rangées dans la catégorie des barbelures et qui pourraient parfaitement n'être que des pièces de réparations.

Il y a donc lieu d'attirer l'attention des chercheurs, qui fouillent avec assez de soins pour s'occuper de semblables détails, sur cette série de faits, certainement moins importants que les grands problèmes de stratigraphie générale, mais qui ne sont pas sans intérêt même à ce point de vue.

Hache polie percée provenant du Luisigneul, Commune de Beaumontel (Eure).

PAR

Albert CAHEN (Le Havre, S.-I.).

La petite hache polie que représente la (*Fig.* 1) a été trouvée, en hersant les terres pour les semailles, au printemps de 1913, à 30 mètres de la lisière de la Forêt de Beaumont, sur le territoire du hameau du Luisigneul, commune de Beaumontel. Le gisement de Vieilles qui a donné une riche industrie tardenoisienne associée à du néolithique récent, est à environ 1.800 mètres au Sud-est de cet endroit.

Cette pièce m'a été gracieusement offerte par M. Alfred Lesage (de Beaumont-le-Roger), qui avait déjà trouvé à 100 mètres de l'endroit où fut recueillie la hachette faisant l'objet de cette communication, une pointe de flèche triangulaire, et une autre pointe à pédoncule et barbelures.

La petite hache du Luisigneul est en *jadéite* ; elle est percée à sa partie supérieure d'un orifice circulaire, formé de deux troncs de



Fig. 1. — Hachette percée de Luisigneul, Commune de Beaumontel (Eure).
Légende : I, Face ; — II, Profil ; — III, Tranchant.

cône opposés par leur sommet, mesurant 0m005 de diamètre à l'ouverture et 0m002 au rétrécissement médian. Il est à remarquer que l'un de ces cônes a été foré obliquement de façon à pouvoir rejoindre l'ouverture faite du côté opposé. La légère différence de technique que l'on observe dans la perforation des deux faces est-

elle voulue ou accidentelle? C'est ce que l'examen d'un certain nombre de pièces similaires pourrait seul déterminer.

Les dimensions de cette hachette sont : longueur, 0^m040 ; largeur maximum au tranchant, 0^m036 ; largeur au talon, 0^m020 ; épaisseur maximum, 0^m012 ; poids, 38 grammes.

Ainsi que le montre la *Figure* ci-contre, une des faces est plus aplatie que l'autre.

Le bon état de conservation de cet objet et ses proportions tout à fait réduites, permettent de croire qu'il n'a jamais servi d'instrument ; très facile à porter, il représente tout à fait le type de la hache amulette. D'ailleurs, le talon offre une légère dépression qui peut avoir été provoquée par le mode de suspension de cette pièce comme pendeloque.

Les haches polies percées sont assez rares ; c'est la raison pour laquelle j'ai cru utile de faire connaître celle qui a été trouvée au Lusigneul et d'en donner une courte description.

M. Paul de Mortillet a publié, en 1905, dans l'*Homme Préhistorique*, un premier inventaire des haches polies percées ; il cite pour la France une centaine d'exemplaires. D'après ce travail, le département de l'Eure paraît être un de ceux qui, après le Morbihan, ont donné le plus de pièces de ce genre ; il est indiqué comme ayant fourni 9 haches percées. L'une d'elles qui présente les mêmes dimensions que celle que je signale aujourd'hui, a été recueillie à Nassandres, commune située à environ 4 kilomètres du Lussigneul. Cette hache-amulette trouvée à Nassandres, fait partie des collections du Musée d'Evreux.

Les haches pourvues d'un trou de suspension ont été tout particulièrement rencontrées dans les dolmens ; les palafittes suisses en ont aussi donné un grand nombre d'exemplaires.

M. J. Déchelette, dans son *Manuel d'archéologie préhistorique*, attribue aux petites hachettes perforées un caractère votif se rattachant au culte de la hache. D'une façon générale, on peut dire qu'elles rentrent dans la catégorie des pendeloques servant en même temps de parures et de talismans, objets dont l'usage remonte aux époques les plus reculées et s'est conservé jusqu'à nos jours.



SEANCE DU 22 MARS 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (24 Janvier 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Ramond Gontaud, Desforges, Hugues et Marcel Baudouin, etc.

M. le Président annonce que MM. Edmond Hue (Paris), Michel (Besançon), Dr Soubeyran (Oise), *mobilisés* en uniforme, et M. M. Archambault, retour de mission en Nouvelle-Calédonie, assistent à la séance.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. Guébhard ; — A. Viré ; — Léon Coutil ; — M. Gillet ; — Ch. Schleicher.

Lettres diverses. — MM. Bacquié ; — Jacquot.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Joleaud (L.). — Sur l'âge des Eléphants quaternaires d'Algérie [Extr. *Bull. Soc. Hist. Nat. de l'Afrique du Nord*, X, N° 5, 15 mai 1914, 130-134]. — Alger, 1914, in-8°, 4 p.

Joleaud (L.). — Sur le Cervus (Megaceroïdes) algericus Lydekker 1890 [Extr. C. R. *Sc. Soc. Biol. de Marseille*, 1914, 21 avril, LXXVI, p. 737-378]. — Tiré à part, Marseille, 1914, in-8°, 2 p.

Joleaud (L.). — Cervus (Megaceroïdes) algericus Lydekker [Extr. *Rec. et Not. de la Soc. Arch. de Constantine*, XLIX, 1915]. — Constantine, 1915, in-8°, 67 p., 4 pl. h. texte, 3 tabl.

Joleaud (L.). — Sur l'âge de l'Elephas africanus en Numidie [Extr. *Rec. de Not. et Mém. de la Soc. arch. de Constantine*, XLVIII, 1914]. — Constantine, 1914, in-8°, 2 p.

Baudouin (Marcel). — Le Canal Rachidien, à la Région Lombaire, chez l'Homme [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1915, 7 oct., t. VI, 6e série, fasc. 4., p. 190-208, 3 fig.]. — Tiré à part, Par., 1915, in-8°, 18 p., 3 fig.

Baudouin (Marcel). — Démonstration de l'existence de l'Os vesalianum à l'époque de la Pierre polie [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 4 nov. 1915]. — Tiré à part, Par., 1915, 3 p.

Baudouin (Marcel). — L'Ecuelle à Cupulettes cardinales des Rochettes, à l'Ile d'Yeu (Vendée) [Sculpture sur Rocher fixe] [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1915, 21 oct., fasc. 4, t. VI, 6e s., 216-228, 4 fig.].— Paris, 1915, in-8°, 12 p., 4 fig.

Westropp (T.-J.). — Notes on certain primitive Remains (Forts and Dolmens) in Inagh and Killeimer, Co Clare [Extr. *The Journ. of the Roy. Soc. of Antiq. of Ireland*, 1916, XLVI, Pl. II, p. 97-120].— Tiré à part, Dublin, 1906, in-8°, 124 p., nomb. fig.

Nous avons reçu de l'A. F. A. S. le Vol. C. R. du Congrès de Nîmes, 1912, qui manquait; et une brochure, extr. des Mémoires hors volume : A. DE MORTILLET. *Evolution et Classification des Fibules* C. R. A. F. A. S. Congrès de Nîmes, 1912, 31 p., 56 fig.

M. CHAPELET a remis, pour la Bibliothèque, deux numéros de la Revue *La Géographie* (Vol. XXXI, années 1916-1917, Nos 1 et 3), contenant les articles ci-après : *Le recul de la falaise, entre l'embouchure de la Seine et la baie de la Somme*; — *La Vigne dans l'antiquité*; — *Les Forêts submergées de Belle-Isle-en-Mer*, par La Porte ; — *Modification de la Côte-Sud de Bretagne entre Penmarc'h et la Loire*, de M. Florian.

Il remet, en outre, de la part de M. Rivière, une brochure intitulée : *Jeux de cartes étrangers et Jeux français de cartes historiques impériales* [Extr. des *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1917].

M. L. GIRAUX offre les ouvrages suivants :

Gabriel DE MORTILLET. — *Les Potiers Allobroges*. — In-4°, 37 p., 2 pl., Annecy, 1879.

Dr Paul GIROD. — *Aurignacien et Solutréen* [Réponse à M. l'abbé Breuil]. — Paris, 1907.

Dr Janko JANOS. — *Magyar Typusok-Elso Sorozat : a balaton mellékérol*. — Avec 24 planches, 9 pages, Budapest, 1900.

Dr F. GARRIGOU et H. FILHOL. — *Age de la Pierre polie dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises*. — 78 p., avec 9 planches, in-4°.

Nîmes et le Gard [Publication de la ville de Nîmes, à l'occasion du XLIe Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences]. — Tome I et Tome II. — Nîmes, 1912, 586 et 559 pages, nombreuses planches, figures et cartes.

Don spécial à la Bibliothèque.

Nous signalons *particulièrement* le don, fait par Mme Dramard, à la Bibliothèque de la *Société Préhistorique Française*, en souvenir de son mari, notre ancien collègue, décédé récemment, de toute une série de livres, revues et brochures, concernant le Préhistorique.

Ci-dessous les principaux :

Volumes remis par les Villes où se tiennent les Congrès de l'A. F. A. S., aux membres assistant à ces Congrès : *Cherbourg et le Cotentin*, 1 vol. ; *Saint-Etienne*, 3 vol. ; *Boulogne-sur-Mer et la région Boulonnaise*, 2 vol. ; *Tarn et-Garonne*, 1 vol. ; *Toulouse*, 2 vol. ; *Lyon*, 2 vol. ; *Lille*, 2 vol. ; *Dijon*, 2 vol.

Congrès Préhistorique de France [8 vol.].

Bulletins de la Société Préhistorique Française [Années 1904 à 1914].

Mémoires de la Société Préhistorique Française [1re et 2e Années].

L'Homme Préhistorique [années 1903 à 1914].

Bulletins de la Société d'Excursions Scientifiques [7 vol.].

Revue *Spelunca* [années V à VII].

Promenades au Musée de Saint-Germain; par G. de Mortillet.

Cours de Géologie appliquée. Lithologie pratique ; par Stanislas Meunier.

Monographie de la double Sépulture gauloise de la Gorge Meillet (avec planche) ; par Fourdrignier.

Les Alignements de Kermario (avec planches) ; par Miln.

Plusieurs brochures de Broca sur la Craniologie et une centaine de Brochures diverses.

Mme Dramard réserve, en outre, pour notre Société, une trentaine de *volumes* des C. R. de l'A. F. A. S. ; le *Moulage du Casque gaulois de la Gorge Meillet* et d'un petit *plateau* qui l'accompagne ; un fragment de défense d'*Eléphant* ; un maxillaire de *Cheval* et autres *Fossiles*.

Une lettre de remerciements a été écrite officiellement par M. le Président à Mme Dramard, pour ce don considérable.

Dons au Musée de la S. P. F.

1° M. P. de Givenchy offre une *Hache polie* de, 0m163 de long., 0m063 de larg. et 0m028 d'épaisseur, en *Chloromélanite*, sans provenance, à titre d'échantillon de roche. — Cette hache, d'après M. A. de Mortillet, pourrait être ethnographique.

2° M. Chapelet remet : 1° un *Crâne humain* et son maxillaire, trouvés dans les fouilles pour l'établissement du Métropolitain, place d'Austerlitz, à Paris ; — deux crânes de petits *Singes* ; — un crâne de *Putois*, provenant de l'Allier.

3° M. le capitaine JACQUOT (Conseil de Guerre, Constantine), envoie pour les Collections de la *Société Préhistorique Française*, trois pièces achetées à Constantine :

1° Un Fer de *Hachette*, du type *Gadoum*, destiné à compléter le *manche en bois*, envoyé précédemment.— 2° Un *Fer de Houlette*, à tranchant sur aciéré, destiné à être emmanché au bout d'une houlette (outil de *berger*, utilisé pour chercher les racines comestibles).— 3° Un objet en *Fer*, en forme de TRIDENT, à trois très longues tiges pointues, d'usage peu connu (1).

De vifs remerciements sont adressés aux donateurs.

Présentations et Communications.

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — *La Nécropole de Jezerine, près Bihac* (*Bosnie*) (Supplément à *l'Ornementation spiraliforme*; avec une planche).

LANGLASSÉ (Paris). — Présentations de *nombreux Dessins relatifs à la Déformation crânienne chez les Primitifs et au Mode d'Emmaillotement des Enfants*.

M. M. ARCHAMBAULT (Nouvelle-Calédonie). — *Sceptre de Pierre schisteuse, trouvé dans des fouilles en Nouvelle-Calédonie.*

LAFAY (Mâcon) et JEANTON (Tournus, S.-et-L.). — *Nouvelles Découvertes archéologiques faites dans la Saône, en aval de l'Ile Saint-Jean, près de Mâcon* (S.-et-L.) [Nombreuses Figures].

Marcel BAUDOUIN. — *Découverte du Campignien en Vendée* [Présentation de Pièces] et *Démonstration qu'il s'agit bien d'une Epoque spéciale du Néolithique inférieur, distincte du Robenhausien.*

Commission des Souterrains-Refuges et Excavations artificielles.

MM. RAMOND GONTAUD et le D[r] O. GUELLIOT sont nommés membres de la Commission.

Evènements de Guerre.

Nécrologie :

Adrien BOUCHOT, adjudant-chef au 42e Régiment d'Infanterie (Belfort).

Notre collègue, M. Lablotier (de Delle) nous adresse aujourd'hui, seulement, la notice ci-dessous.

« M. Adrien BOUCHOT est tombé glorieusement, frappé d'une balle en pleine poitrine, à Donnach, près Mulhouse, dans la matinée du 19 août 1914, au moment où il allait prendre le commandement de la

(1) Voir, plus loin, p. 137.

section de mitrailleurs, dont le chef venait d'être tué. Il expira peu à après; il est enterré près de la gare de Donnach.

« C'est une vraie perte pour la Préhistoire de notre région. Nous nous connaissions par des amis communs. Je savais ses patientes recherches dans tout le pays, dont coins et recoins avaient été visités par lui. Etangs, cavernes, forêts, tout avait attiré son attention experte. Nous n'avions pas encore eu l'occasion de nous rencontrer, lorsqu'un soir, peu avant la moiblisation, je le trouvai installé chez moi, à B..., où il s'était fait mettre en logement. Son bataillon était occupé au défrichement d'une forêt pour l'établissement d'un champ de manœuvre ; il y resta quatre jours et ce furent, chaque soirée et tard, d'intéressantes causeries sur la Préhistoire de la région. Il parlait de ses observations et de ses réflexions de la journée ; il apportait des pierres étrangères au pays (rognons de silex, aphanite, etc.), récoltées au cours des travaux — il avait un véritable flair — ; des calcaires roulés indigènes (molasse), sur lesquels il faisait des expériences, montrant qu'aux temps préhistoriques ils avaient très bien pu servir à la confection d'outils et qu'on en a trouvé. Nous formions des projets d'excursions. Je ne devais plus le revoir. M. Adrien Bouchot s'était marié quelques jours seulement avant la mobilisation. »



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Une preuve de l'existence d'une Glaciation Néolithique en Auvergne.

M. Marcel BAUDOUIN. — J'ai dit antérieurement (1) ceci :

1° Il est à remarquer que l'on ne trouve pas en France de Silex du Grand-Pressigny dans les régions qui sont situées de telle sorte que, s'il avait existé une *Période glaciaire Néolithique*, elles auraient été alors couvertes de glaciers.

Cette idée m'est venue, en examinant attentivement la Carte dressée, par mon ami Ed. Hue, en ce qui concerne la distribution géographique de ces pièces. C'est là un fait matériel, facile à vérifier.

2° On devait en déduire que cette période glaciaire, si atténuée qu'elle ait été, *avait dû exister*.

3° J'ai essayé de le prouver, pour le centre de la Bretagne, par des considérations diverses (*Haches polies striées; absence de Dolmens*, etc.).

(1) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1916, p. 128 et 499.

J'apporte aujourd'hui une preuve, recueillie au hasard dans la littérature, que ce que j'avais prévu pour la Bretagne a dû se passer aussi sur les confins du Plateau Central, où le Pressigny manque. — Voici cette preuve.

M. le Dr Pommerol (1) a trouvé, dans des *Alluvions sableuses à lits de limons marneux*, *à 2 mètres de profondeur*, dans la vallée de la Limogne, un superbe *Poignard* du Pressigny, en compagnie d'une Hache polie.

Pour que ces pièces aient pu être trouvées à deux mètres de profondeur, il a sûrement fallu que le régime géologique de l'époque qui a suivi leur perte, dans ce pays, ait été différent de celui d'aujourd'hui, car, nulle part ailleurs que dans les régions à *glaciations* récentes possibles, nous ne trouvons du Néolithique dans de telles conditions, en dehors des contrées purement montagneuses.

Ces alluvions puissantes ne peuvent s'expliquer d'après moi que par un *régime glaciaire* ; et j'en déduis qu'il y a eu, en Auvergne, comme en Bretagne, une PÉRIODE GLACIAIRE, *postérieure au début d'exportation du Pressigny*.

On sait que je la date astronomiquement de 10.000 ans av. J. C. environ, et que j'admets que l'exportation du Pressigny n'a dû débuter que peu de temps auparavant.

On ne trouve pas en effet de Pressigny, dans les Dolmens ou au pied des Menhirs (2) de l'Ouest, qui ont moins de 10° de Déviation précessionnelle (datables de 11.000 ans av. J. C.; Drayson).

Il n'y en avait pas à Vendrest (S.-et-M.), dont la sépulture est de cette époque lointaine (12.000 ans av. J. C.; Drayson).

Discussion sur les Gravures à Sculptures sur Rochers du Mont Dosne.

M. DESFORGES (Rémilly, N.). — A propos du Procès-verbal, je tiens à donner sur les Gravures et Sculptures du Mont Dosne les précisions suivantes.

a) *La Croix gravée*, rappelant un Swastika, se trouve sur une face verticale Sud-ouest (230°) du rocher. Quand on la regarde, on a devant soi le Nord-est, à 50°.

b) Les deux *Cupulettes* sont placées l'une à l'extrémité *supérieure* de la branche du haut, l'autre au centre de la gravure.

Je tiens également à répondre préventivement à des objections possibles.

(1) A. F. A. S., Reims, 1880, p. 779.
(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1916, p. 53.

1° *Pourquoi, sur un même rocher, voit-on des gravures d'âges différents ?*

Dans tout centre cultuel, on trouve des manifestations d'époques diverses. La cathédrale de Nevers a deux absides opposées : l'une *romane* et l'autre *gothique*, et une chapelle latérale de la *Renaissance*. Dans l'église de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre, le portail, la crypte, le chœur et le clocher sont du XIIe siècle; les pans coupés extérieurs de l'abside sont du XVe siècle et la nef du XIXe. Dans la même église se trouvent un sarcophage du VIe siècle, une pierre tumulaire de 1310, deux statues de 1625, et d'autres des XVIIIe et XIXe siècles. Notre génération n'a-t-elle pas vu les statues de Notre-Dame de Lourdes, du Sacré-Cœur, de saint Antoine de Padoue, enfin de Jeanne d'Arc, prendre successivement la place d'honneur dans les églises catholiques ?

2° *Quelle relation peut-il y avoir entre l'Oppidum de Dosne et les Gravures sur Rochers beaucoup plus anciennes ?*

L'Age des Enceintes est très incertain. Un *Oppidum* a fort bien pu prendre la place d'une ancienne Enceinte cyclopéenne, comme des châteaux féodaux et des villes ont été plus tard construits au milieu d'enceintes déjà existantes et fort anciennes. D'ailleurs rien ne prouve que l'*Oppidum* de Dosne n'a pas été construit au moment des Invasions, dans l'unique but de protéger contre les Barbares les vieux Monuments cultuels !

M. Marcel BAUDOUIN. — Je remercie mon collègue de sa précision, en ce qui concerne la *Croix gravée*. — Elle vient PROUVER ce que j'avais DEVINÉ. — Cela ne peut démontrer qu'une chose : A savoir que ma théorie a au moins un peu de bon, puisqu'elle me permet de voir... à la distance de 400 kilomètres !

On retrouve cette même Croix en Suède (O. Montelius, *Temp. préh.*, 134, p. 101), à Tegneby (Bohuslän), accompagnée des DEUX OURSES (la *Petite* et la *Grande*). — Or on a pris cela jusqu'à présent pour une Charrue et deux Bœufs et un Laboureur C'est le SOLEIL, les OURSES, les *Lignes solaires*, et l'origine des « Chariots

Inutile d'ajouter que, sur les deux autres points soulevés ici, je suis encore plus royaliste que le roi, c'est-à-dire plus affirmatif que M. Desforges ! — C'est l'évidence même.
de David »...

A propos de la Chèvre en Préhistoire (*Suite*) (1).

M. Albert Hugues (Saint-Geniès-de-Malgoirès, Gard). — Une légende identique à celle de la Drôme existe à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard).

C'est encore sur l'emplacement d'un ancien cimetière, au quartier dit *Croix de Georges* ou *Croix de saint Georges*, que les apparitions d'une chèvre noire et barbue, d'un bouc suivant le conteur, se produisaient autrefois. Les habitants du pays n'ont conservé aucun souvenir du cimetière et de la croix, dont la disparition doit être très ancienne. Le terrain de *Croix de Georges*, vague et communal, sert aujourd'hui de lieu de décharge. Les fonds de bouteilles, les débris de démolitions et les ferrailles le recouvrent en entier. Tout à côté, dans les champs, la culture met à jour des tombes peu profondes, formées de pierres plates («lauzes » du pays), placées de champ pour les côtés et à plat formant couvercle.

J'ai pu, en 1910, retirer de l'une d'elles un crâne humain intact, se laissant deviner sur le bord du fossé attenant. De nombreux chemins se croisent en cet endroit. Le terrain vague est limité par la route de Nîmes passant au Sud, et deux chemins ruraux, le tout formant un triangle à peu près équilatéral.

Dans les champs avoisinant, la poterie bleutée, dont parle M. Martin, est abondante par fragments menus de vases de formes différentes ; des restes de constructions anciennes se cachent sous la terre arable.

Un grand vase entier (genre dolium), recueilli par. J.-M. Brunel, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, fut découvert dans une vigne lui appartenant, sur la partie Nord du quartier.

C'est sous la forme d'une chèvre, ou d'un bouc noir, que, la nuit venue, un grand diablotin polisson se livrait, à *Croix de Georges*, à une danse fantastique et à des gambades extraordinaires sous les regards épouvantés des passants attardés. Auprès des femmes, notre diable s'octroyait certaines privautés...

Pour les hommes, il les obligeait à déposer un baiser sur son derrière, profitait de ce qu'il était armé en cet endroit, de trois poils piquant comme une alène de cordonnier, pour les blesser cruellement, à moins qu'il ne se servit au moment voulu de son gaz asphyxiant. Les malins, refusant de se soumettre à des pratiques aussi facétieuses, recevaient, sur tout le corps, une bordée de coups de cornes ; jusqu'à soumission complète de la victime. Cela fait, le capridé disparaissait, en ricanant dans la nuit ; et malheur à l'imprudent assez hardi pour le suivre.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. Franç.* 1917, N° 2, p. 97.

Les conclusions de M. Guénin (1) terminant son intéressant article me rappellent une phrase, écrite par M. le D[r] Marignan : « On ne peut faire trois pas à la campagne, dans le *Pagus Nemausensis*, sans découvrir du gallo-romain. » Je cite de mémoire. Mais je ne rentrerai cependant pas dans le débat, ayant voulu simplement... sauver une légende locale, et laisserai à de plus compétents, tel notre savant Secrétaire général, M. le D[r] Marcel Baudouin (2), le soin de faire remonter très avant dans les temps préhistoriques « l'origine de toutes ces affaires de chèvre. »

Aalett' ta nedjar (Outils arabes).

PAR

Le Capitaine L. JACQUOT,

Rapporteur au Conseil de Guerre, Constantine.

J'ai adressé, pour les Collections de la *Société Préhistorique Française* (3), deux outils indigènes, appelés du nom générique de *aalett* (pl. de aala, outil ou instrument). L'un, celui qui a le fer le plus large et arrondi en arc de cercle, est le *aala en nedjar* (outil du menuisier). Il s'emmanche sur une branche recourbée à angle légèrement aigu et sert, comme nos doloires de tonneliers, à tailler le bois dont on fait les soques et à exécuter un assez grand nombre de menus travaux. L'autre, dont le fer est coupé carrément et n'a que la largeur des oreilles, est le *aala er raï* (instrument du berger) ; il s'emmanche à l'extrémité d'un bâton rectiligne et représente assez bien la houlette de nos bergers métropolitains. Il sert à arracher les mauvaises herbes et à déterrer les racines comestibles. Ce fer me rappelle assez le talon, ou sabot, des sagaies de Madagascar, dont j'ai parlé il y a quelques années, et dont les Malgaches se servent pour couper le menu bois ou déterrer les racines comestibles, selon qu'ils l'adaptent à la sagaie ou le fixent à une branche recourbée. C'est aussi l'outil à tout faire, en pierre, des anciens Néo-Calédoniens, et le descendant de l'instrument en pierre, communément appelé *Hache* par les archéologues. J'ai été surtout frappé de son grand air de ressemblance avec les instruments en bronze, également dénommés *Haches*, et qui ont bien pu n'être que des sabots de lances guerrières. Les Touareg ont aussi un talon de lance aplati ; mais, quoiqu'en disent certains archéologues, les Primitifs ont et ont eu surtout des outils à tout faire, les spécialisations étant inconnues chez eux.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1916, N° 3, p. 140.
(2) Voir *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1917, N° 2, p. 99.
(3) Voir plus haut, p. 132.

La Préhistoire dans les Gorges d'Ollioules.

[*Prise de Date*].

PAR

M. Rémy MAUMET (Marseille, Bouches-du-Rhône).

1° *Atelier d'Hugueneuve.* — J'ai l'honneur de signaler l'existence dans les Gorges d'Ollioules, sur le territoire de la commune d'Evenos (Var), d'une vaste exploitation de silex dans les temps préhistoriques. Je la crois inédite et je vérifierai ce détail; mais ce n'est pas à ce point de vue qu'elle m'intéresse; son importance majeure réside dans ce fait qu'un atelier néolithique est superposé à un atelier moustérien parfaitement caractérisé; et cette circonstance est d'autant plus heureuse que les découvertes relatives à l'homme du Paléolithique moyen sont particulièrement rares dans toute la Provence.

Emplacement. — A 1100 mètres au Sud-est du hameau de Sainte-Anne-d'Evenos, la Reppe et la route nationale n° 8 de Marseille à Toulon, qui la côtoie à droite, s'engagent dans l'étroit défilé portant le nom des Gorges d'Ollioules; exactement au point kilométrique 18, un ravin dévalant de l'Ouest, entre la hauteur d'Hugueneuve et un petit contrefort très oblique finissant en promontoire arrondi, ouvre ses flancs escarpés devant la rivière, et un ponceau ménagé sous la route laisse passer les eaux d'orage.

Les éclats de silex se montrent dès l'entrée dans ce ravin, sur les deux pentes. A gauche, l'atelier escalade la hauteur d'Hugueneuve, jusqu'à l'altitude de 200 mètres environ à laquelle il maintiendra sa limite supérieure; en face, du côté du couchant, il s'élève avec le ravin, dépasse son point de départ, descend dans un autre ravin, ouvert au Nord, dont il occupe toute la surface, remonte au delà et se poursuit sur la pente, maintenant continue, pendant 200 mètres environ, pour finir à une égale distance en avant de la ferme de la Toulousane; à droite, il passe par dessus la crête du contrefort, recouvre sa pente Nord en descendant au niveau du chemin forestier qui dessert la Toulousane et la Jaume, déborde ce chemin et s'étend sur une partie des terrasses avoisinantes.

Surface approximative. — 8 hectares; entièrement explorée; périphérie parfaitement reconnue.

Industrie. — Les éclats de taille, mélangés à des éclats naturels, sont très nombreux et disséminés un peu partout sur les pentes ou les parties plus ou moins étalées, avec, çà et là, des traînées plus denses; certains éboulis de pentes en renferment de grandes quantités, surtout dans le chemin qui parcourt le thalweg du ravin initial. Les bonnes

pièces sont rarissimes. Les deux industries, partout mélangées, se distinguent à leur facture différente et surtout à la patine, très superficielle et même absente pour le néolithique, blanche et très profonde pour le moustérien. En attendant, une étude complète, je signale seulement ici :

Néolithique. — Un perçoir de grandes dimensions, 0m105 × 0m055, un autre perçoir, plus petit, semblable aux instruments publiés par M. Paul Berthiaux (*Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. X, 1913, p. 189), quelques racloirs et lames. Pas de poterie.

Moustérien. — Pointes à main, racloirs, perçoirs, scies, lames coches grattoirs, un outil de forme identique à ceux de M. Berthiaux, mais qui est incontestablement un alésoir, etc.

La matière brute est excessivement abondante dans la roche, sous forme de rognons de toutes grosseurs et de toutes nuances, en place ou libérés, entiers ou éclatés naturellement. Les limites de l'affleurement ont déterminé celles de l'atelier, exception faite pour les terrasses inférieures où l'homme a recherché des matériaux charriés.

J'ai recueilli des éclats de décorticage avec et sans plan de frappe, avec et sans conchoïdes de percussion, et des échantillons de débitages en tranches parallèles, naturels et artificiels, utilisés et non utilisés.

Pas d'ossements.

J'ai dénommé ce gisement, l'atelier d'Hugueneuve, en égard à sa situation sur les pentes Nord de cette hauteur, mais, pour faciliter la localisation des pièces que j'aurai à décrire, je distinguerai deux subdivisions ou sections, celle d'Entre-Ravins, depuis la Reppe jusqu'au ravin transversal, et celle de La Bergerie, à partir de ce ravin, cette dernière dénomination tirée de la présence de quelques pans de murailles d'une construction ayant eu cette destination, sur la crête Ouest de ce même ravin ; l'emplacement des pièces trouvées sur les terrasses inférieures sera aussi plus aisément repérable en les rapportant à la section la plus voisine ; à moins, toutefois, que j'aie le temps d'ici-là, de relever le plan cadastral de l'ensemble de l'atelier.

2° *Atelier du Pont d'Evenos.* — Au point kilométrique 18,3, se détache de la route nationale, en franchissant la Reppe sur un pont, le chemin qui monte au village d'Evenos. On remarque, dominant le pont, un rocher d'une cinquantaine de mètres de hauteur, qui est le prolongement, coupé en amont par la Reppe, du promontoire dont j'ai parlé à l'article précédent. En arrière de ce rocher sont des terrasses cultivées, étagées, plongeant à l'Est et à l'Ouest, et sur

lesquelles j'ai trouvé des éclats de taille que je rapporte au Néolithique.

Pas de bonne pièce, pas de poterie, un fragment insignifiant du tranchant d'une hache polie. J'en fais l'Atelier du Pont d'Evenos ; c'est peut-être une dépendance de l'atelier Néolithique d'Hugueneuve, mais, par l'ensemble des caractères de la taille, il se rattache beaucoup mieux au suivant.

3° *Atelier de la Toulousane.* — Les terrasses sur lesquelles cette ferme est bâtie, sont limitées à l'Ouest par un ravin large et profond, au delà duquel se dressent les curieuses falaises des Grès de Sainte-Anne ; ces terrasses, cônes de déjections descendus de la hauteur d'Hugueneuve, s'appuient sur un petit prolongement rocheux appartenant à cette hauteur et qui les a protégées contre les empiètements du ravin des Grès ; l'extrémité occidentale des terrasses, le prolongement rocheux et la partie supérieure du ravin sont boisés.

La partie des terrasses voisine du bois et les surfaces non dénudées du rocher m'ont donné une petite industrie Néolithique : quelques lames, grattoirs, surtout des éclats. Pas de poterie.

4° *Atelier du vallon des Grès.* — Le ravin des Grès de Sainte-Anne s'ouvre au Nord-est sur la Reppe ; au-delà des terrasses de la Toulousane, il s'étale largement et sa pente devient à peine sensible. Dans les vignes qui bordent la route nationale, j'ai recueilli des éclats de taille et un joli tranchet double, pris dans un éclat qui est une petite merveille d'adaptation. Absence de poterie, mais industrie Néolithique.

5° *Station Casimir Bottin.* — Quelques fonds de cabanes néolithiques sur un petit talus de la rive gauche de la Reppe, au pied d'un escarpement, en face du point kilométrique 19,4.

A 200 mètres en aval notre collègue, M. C. Bottin, d'Ollioules, a fait des fouilles fructueuses ; en remerciement pour son exquise bienveillance, je lui dédie cette petite annexe de son domaine scientifique, avec l'immense regret qu'elle ait été inconsidérément bouleversée par des fouilles faites dans un but étranger à la préhistoire.

Magnifiques pointes de flèches, grattoirs, ébauches et éclats de silex, une hache polie, innombrables tessons de poteries de tous les âges, fibule de bronze sans doute gallo-romaine (tégulæ), ossements divers, fragment de maxillaire humain.

En face, sur la rive droite, fond d'une grotte (3 × 3 × 3 mètres), épargné lors de l'élargissement de la route nationlae : dépendance évidente de la station.

6° *Eclats non préhistoriques.* — Je signale en outre, pour ce qui rentre dans le cadre de nos études :

a) Des éclats de silex très noir, brillants, en place dans la roche au sommet du prolongement qui soutient à l'ouest les terrasses de la Toulousane. Les fragments ont des dimensions variant de quelques millimètres à près d'un décimètre; j'en ai réuni une suite intéressante; ils présentent des faces conchoïdales et des ébréchures; ils ne paraissent pas avoir été roulés et ne sont pas patinés. La formation qui les englobe est une brèche, évidemment produite par la resédimentation sur place de matériaux démolis. On y trouve également des rognons intacts et d'autres plus ou moins fragmentés, noirs et blonds, ces derniers moins abondants.

Le gisement finit brusquement par deux pointements au midi du chemin de la Jaume; au delà, le ciment de la brèche passe du blanc au rose et donne à la pierre un aspect marbré assez agréable.

b) Les terrasses de la Toulousane s'appuient au nord-est sur un mamelou rocheux qui forme en même temps la bordure orientale du vallon des Grès. La roche renferme dans ses minces assises des lits diffus d'un silex noir brunâtre que le préhistorique a recherché sur les pentes pour les besoins de son industrie. Au bord de la route nationale, en face d'un moulin à huile, elle est exploitée pour l'empierrement du segment de la voie compris entre Sainte-Anne et Ollioules.

J'ai étudié dans la carrière même les effets du marteau de cantonnier sur ces minéraux et j'ai recueilli une série d'éclats à faciès néolithique : plans de frappe, conchoïdes, esquillages y sont abondants, avec, parfois, les retouches subséquentes produites par le remuement à la pelle de ces matériaux concassés.

c) Cette observation m'a conduit à rechercher les produits du même marteau dans les exploitations où la roche ne contient pas de silex; au point kilométrique 19,1 et 20 j'ai trouvé de mêmes éclats, mais avec des caractères plus atténués; le conchoïde est remplacé par l'éclatement conchoïdal se développant en pale d'hélice, néanmoins des lames minces avec plan de frappe dépassent encore le décimètre en longueur.

d) Le chemin de la Jaume traversant l'atelier d'Hugueneuve, j'ai recherché sur son tracé déclive lavé par les eaux de ruissellement, des témoins du travail produit sur le silex par le passage des véhicules, pression des roues et chocs des fers des chevaux, et j'ai rassemblé lentement un lot d'excellentes pièces d'étude, bien repérées et prises sur le vif pour ainsi dire.

L'éclatement conchoïdal est la règle, moyennant certaines conditions faciles à déterminer; il se produit aussi des conchoïdes très nets avec plan de frappe, esquillages, et parfois les fractures détachent de bonnes petites lames auxquelles des écaillures, quoique non toujours synchroniques, fournissent les caractères de la taille

voulue. L'intrusion de ces quelques faux dans un nombre plus considérable d'authentiques, similaires, serait certainement sans danger, encore qu'il s'y ajoute, par voie de conséquence, quelques nucleus douteux; malheureusement, les mêmes actions, en s'exerçant sur d'autres fragments de silex, dans des circonstances un peu différentes, produisent, en d'autres types également classiques, des pièces dont il est difficile de reconnaître l'origine adventice sans une connaissance exacte du gisement. Et encore...

La presque totalité des percuteurs de l'atelier d'Hugueneuve, et les plus remarquables comme étendue des services (?), de très nombreuses coches-grattoirs, irréprochables d'exécution et de conception (?), m'ont été procurées par les ornières des chemins. Libérés par le ravinement et roulés au bas des pentes, dans les terres où se continue l'atelier, ces pseudo-outils seront retrouvés tôt ou tard et placés dans les collections; ils seront alors appelés à fournir des indications sur la technique et l'abondance de l'outillage de notre ancêtre, la présence des éléments ferrugineux que les cercles des roues laissent sur leurs surfaces pouvant s'expliquer sans peine par l'intervention des instruments de culture.

Et cette fabrication de faux valides, déjà ancienne, est assurée d'une longue durée, au cours de laquelle son activité ne peut que s'accroître.

7° *Pierre orthostatique.* — En montant au village d'Evenos par le vieux chemin qui passe contre l'atelier signalé au n° 2, on arrive, après un parcours d'environ 1800 mètres, devant l'ancienne entrée de la propriété de M. le comte de la Phalèque; en face de la grande grille, au point où le chemin tourne brusquement à l'Est, se voit un monolithe placé debout, un peu en arrière de la crête du talus Nord : c'est un bloc basaltique roulé, cylindro-ovoïde; hauteur visible : 2 mètres; diamètre à la base : $1^{m}25$; hauteur du talus : 4 mètres environ, dont $1^{m}25$, tranchée dans le grès, et le reste, muret en pierres sèches.

Sa position anormale retient l'attention; je ferai le possible pour en apporter une explication satisfaisante.

Opinion. — Il est bien peu probable que l'homme moustérien ait fixé sa demeure sur les pentes septentrionales, fort incommodes et peu défendables, de la hauteur d'Hugueneuve, alors qu'il avait, tout à côté, de nombreux emplacements réunissant des avantages de sécurité et de bien-être. La découverte d'un habitat bien défini est éminemment désirable car elle nous permettrait de connaître, mieux que par son industrie, ce lointain ancêtre; mais, étant donné le peu de résistance aux actions érosives et corrosives de la roche locale, bien des terrasses ont du être abolies ou recouvertes par d'impor-

tantes couches de matériaux éboulés et ce n'est que dans les grottes qu'on peut entreprendre des travaux de fouilles avec quelque facilité. A ce point de vue, le groupe qui existe autour de la cascade d'Evenos, dans la gorge du Destel (affluent de la Reppe), se désigne à mes premières recherches.

Il reste également à rétablir la chaîne des âges entre le Moustérien et le Néolithique.

Enfin, pour cette dernière période, les grottes de la Reppe et du Destel ne me paraissent pas être des habitations, malgré l'opinion contraire émise. L'indigence de leur mobilier lithique contraste singulièrement avec l'étendue des ateliers voisins que je viens de signaler; celle qui ont été fouillées ont toutes livré des ossements humains, parfois plusieurs squelettes entiers, ce qui est une indication formelle. Je les considère donc comme la nécropole commune d'un groupe de stations dont le plus grand nombre est encore à trouver.

A propos des Mesures conservatrices proposées pour le Mont Saint-Michel.

M. G. Ramond Gontaud. — Comme suite à la communication qu'il a faite antérieurement sur ce sujet et aux observations du Dr Marcel Baudouin (1), M. G. Ramond Gontaud met sous les yeux de ses confrères le texte d'une Note de M. J. Renaud, qui a été présentée, le 2 de ce mois, à l'Académie des Sciences, par M. Ch. Lallemand (2).

L'auteur conteste les conclusions de MM. Galaine et Houlbert : « *La digue du Mont Saint-Michel ne joue aucun rôle dans le phénomène d'exhaussement du fond de la Baie, et sa transformation ou sa suppression ne ramèneraient pas les eaux autour du célèbre rocher* ».

M. J. Renaud fait remarquer que les saillies, formées sur la plage par les récifs d'Hermelles et par le sable accumulé à leur abri, n'empêchent pas les eaux du large de pénétrer dans la baie. Il ne résulte de cet obstacle qu'un courant plus fort en certains points de la section transversale.

Une digue, alors même qu'elle est continue et qu'elle dépasse le niveau des pleines mers, n'empêche pas la marée de pénétrer dans la partie de mer qu'elle abrite. La digue de Cherbourg, par exemple, permet, dans la rade, le libre jeu de la montée et de la baissée de l'eau ; un rôle analogue est joué par les récifs madréporiques qui

(1) Voir *Bull. Soc. Preh. Franç.*, tome XIII, p. 589-591, séance du 28 Déc. 1916.
(2) De l'influence des Hermelles sur le régime de la Baie du Mont Saint-Michel. *C. R. Acad. Sc.* T. CLXIV, p. 549-551, séance du 2 Avril 1917.

entourent une partie du continent australien et des nombreuses îles des mers tropicales.

Le régime de la masse d'alluvion, qui occupe le fond de la Baie du Mont Saint-Michel, dépend de multiples conditions (*Fig.* 1). Mais on peut affirmer que, par les ouvrages qu'il a exécutés, a l'homme a *sys-*



Fig. 1. — Carte composée de l'ancien et du nouveau rivage des côtes d'une partie du littoral normand et breton, comprenant la Baie du Mont Saint-Michel. (*Figure extraite* de l'*ouvrage* « Le Mont Saint-Michel et ses Merveilles ».

tématiquement favorisé le colmatage et qu'il a produit, *en quelques années*, une œuvre que la nature n'aurait accomplie qu'au cours d'une période de plusieurs siècles. Les récifs formés par les Hermelles, constituent, sans doute, pour l'insularité du Mont, un

nouveau danger. Mais les ouvrages construits par l'homme sont des causes d'atterrissement plus directes et *beaucoup plus importantes*. M. Renaud conclut « qu'il y a un grand intérêt à ne pas laisser répandre l'opinion que, dans la question si grave du colmatage des abords du Mont Saint-Michel, les Hermelles sont seules en cause ».

M. Marcel Baudouin. — Je remercie vivement notre collègue, M. Ramond Gontaud, de n'avoir pas hésité à reproduire ici les observations de M. Renaud, non pas parce qu'elles justifient complètement mes réflexions sur le rôle des Digues en général, mais parce qu'elles ramènent la question du Mont Saint-Michel dans le domaine scientifique ; ce qui ne peut être qu'une bonne chose.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

La Nécropole de Jezerine, près Bihac (Bosnie) (Supplément à l'Ornementation spiraliforme).

PAR

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, E.).

Dans notre étude sur l'Ornementation spiraliforme, nous avons oublié de nombreux documents. — C'est ainsi que notre Collègue L. Giraux a eu l'amabilité de mettre à notre disposition un très important travail de W. Radimsky, sur la *Nécropole de Jezerine*, publié en 1895, dans les Mittheilungen de Bosnie-Herzégovine (1).

Cette vaste Nécropole, située à 6 kilomètres de Bihac, se trouvait entre la Croatie et la Bosnie et au Nord de cette province ; elle occupait environ 60 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur, et comprenait environ 525 sépultures orientées généralement *Nord-Sud* et exceptionnellement *Ouest-Est*. La crémation avec urne était le mode de sépulture le plus fréquent ; il s'y trouvait aussi des squelettes avec tombes de pierres ; quelques autres à crémation avec urne de pierre ; dans la partie Ouest, quelques cercueils de pierres sans urne, et d'autres avec urne. Nous citerons aussi un squelette avec urne ; une urne posée au-dessus d'un squelette, et un squelette au-dessus d'une urne ; enfin, quatre bûchers pour incinérations ; deux étaient situés à l'Ouest et deux à l'Est, sur leur emplacement

(1) W. Radimsky. — *Die Nekropole von Jezerine in Pritoka bei Bihac*. — Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Hercegovina. III Band, 1895, Wien, 1895. — Tirage à part, 180 p., 624 fig., 4 pl. en couleur.



Fig. 1. — NÉCROPOLE de JÉZERINE près BIHAC (BOSNIE)

on a trouvé deux incinérations ; une autre fois, huit incinérations et neuf inhumations. Ces sépultures ont été disposées après l'abandon de l'emplacement. En général, les différents genres de sépultures sont groupées par deux, accolées, légèrement séparées, placées en triangle, ou alignées suivant l'orientation Nord-Sud ou Ouest-Est, pour les incinérations, ou Nord-Sud pour les inhumations.

Le mobilier funéraire remonte à la fin du 5e groupe de la Hongrie et de l'Allemagne du Sud ou période de Hallstatt (*Fïg*. 1).

Fibules. — Certaines fibules ont l'arc formé d'une sorte de natte en 8 ou enlacements dont les extrémités diffèrent de nos Planches 71, 72 et 73.

Les Figures 1 et 2 de la présente étude nous montrent des fibules

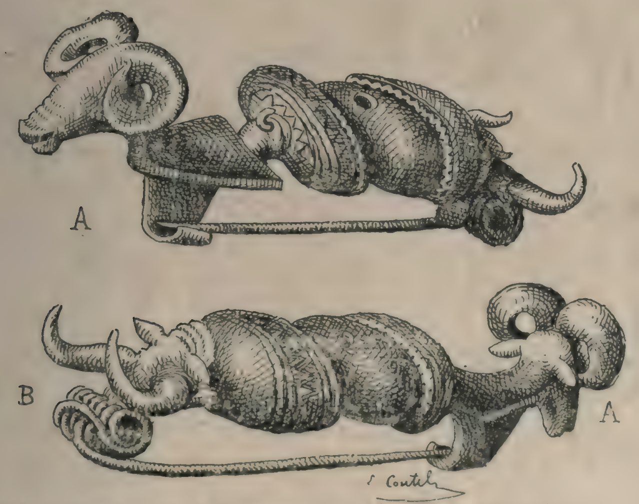


Fig. 2. — FIBULE de la NECROPOLE de JEZERINE (BOSNIE)

tantôt terminées par deux ressorts à boudin (*Fig*. 1 ; n° 2), ou avec un ressort et un porte-ardillon. Cette modification et perfectionnement dans la fibule nous ramène vers le type de la Tène ; donc les plus anciennes fibules de cette nécropole, telles que les Nos 1 et 2 (*Fig*. 1) que nous avons figurés, sont de la fin du Hallstatt. Nous retrouvons aussi parmi les objets des ornements en lunettes ou crochets, tels que ceux que nous avons figurés sur notre planche 108. On a recueilli aussi des fibules à gros enroulements (*Fig*. 1 ; nos 7 et 7'), avec plaque de soutènement en dessous, bien typiques du Hallstatt et reproduites sur nos Planches 78, 79, 80, 82, telles que celles des nécropoles de Glasinac, de Visoko, Catici (Bosnie).

Nous retrouvons encore les ornements nattés sur des plaques

ajourées munies de pendeloques (*Fig*. 1 ; n°s 6 et 8), parfois isolées ou fixées à des fibules à ressort et porte-ardillon, dont l'arc est formé d'une tige dans laquelle sont enfilées une ou plusieurs grosses perles d'ambre, de lignite ou de verre polychrome. Nous avons figuré de ces sortes de pendeloques sur les figures 118, 119, 120, 121, de notre étude ; mais lorsqu'elles sont fixées à des fibules, elles sont du début du Hallstatt (*Fig*. 119) ; l'une porte des sortes de petites bulles (notre *Fig*. 1 ; n° 5, que l'on peut rapprocher de notre Planche 120 de Reno).

Nous reproduisons sous deux aspects (avant et arrière), une très curieuse fibule zoomorphe, munie de cornes à l'avant et à l'arrière, rappelant les cornes placées sur les manches de poignard de la nécropole de Koban (Caucase) sur la planche 32 de notre étude (*Fig*. 2).

Parmi les autres fibules, il en est à tête terminée en bouton du type de la Certosa, d'autres assez nombreuses de la Tène I, II, avec boutons de corail, et même de nettement romaines.

Armilles, bracelets et boucles d'oreilles. — Les armilles formées d'une tige plate ou ronde ressemblent à celles de Hallstatt. — Les bracelets sont composés d'un cercle uni dont les branches s'enroulent l'une contre l'autre en formant à leur extrémité des petites spirales, et des glissières permettant parfois de les agrandir. Des perles d'ambre ou de verre émaillé sont souvent enfilées dans ces bracelets ou boucles d'oreilles ; il existe même des cercles semblables passés dans les fibules (notre *Fig*. 1 ; n° 3).

Céramique. — Les urnes sont de forme généralement carénée, la panse très saillante est arrondie et munie tantôt d'une petite anse, parfois de deux anses ; ces vases sont ordinairement unis, ornés de bandes horizontales, de chevrons ou de dents de scie.

Il existe des urnes plus oblongues, et d'autres en forme de cruches sans bec, munies parfois de petits mamelons ; nous en avons reproduit une (*Fig*. 1 ; n° 10) ornée de spirales peintes. Nous citerons aussi plusieurs SCYPHOS, d'origine grecque ; ce sont des urnes élégantes avec anses saillantes placées sur le bord, avec un petit pied ; la panse est peinte de zones horizontales ou verticales ; leur hauteur est de 0^m^09, 0^m^15 et 0^m^20 ; on retrouve ces mêmes vases dans les nécropoles étrusques.

Une céramique beaucoup plus grossière n'est représentée que par des tessons ornés de lignes de points saillants obtenus par l'écrasement d'une bande, ou de boulettes aplaties au centre, ou encore de trois lignes obliques incurvées, de spirales (*Fig*. 1 ; n° 11) ou de sortes d'animaux stylisés ; cette poterie évoque un peu celle de la fin de l'Age du Bronze que l'on a trouvée dans les stations lacustres de la

Savoie et du Jura, et que nous avons recueillie à Baume-les-Messieurs (Jura) (1).

Parures de verre. — Cette nécropole a fourni de très nombreuses perles de verre bleu, violet, vert, jaune, parfois émaillées de cercles, de *spirales*, de dents de scie : les planches III, IV et V, en couleur, nous donnent la reproduction de ces élégants colliers, où figure même un bracelet et les fragments des deux autres.

Cette nécropole rappelle un peu celle du Hadrisch de Stradonic, et d'autres du Sud de la Hongrie, ainsi que celle de Giubiasco (Tessin), au Musée de Zurich, dont le mobilier commence avec la période *Hallstattienne* et se continue jusqu'au début du premier siècle de l'ère chrétienne. Nous pouvons aussi la rapprocher de la sépulture d'Oppeano, près Vérone (Italie), dont le mobilier se trouve au Musée de Florence, parmi lequel on remarque des fibules en arc de violon et à collerettes de la fin de l'Age du Bronze (Larnaud, Mœringen) des terramares, et du Premier Age du Fer, ainsi qu'un casque conique très original ; nous avons reproduit le tout dans nos *Casques antiques* (2).

Nous ajouterons que les ornements spiraliformes composés de tiges terminées en volutes ou parfois en S, se voient sur toute une série de tombeaux de Krizevici, Bakici, Gostilja, Vlagjevina (Bosnie), qui peuvent remonter aux XIIe et au XIIIe siècles (3).



Le Polissoir de Neuilly-Saint-Front et sa Légende.

PAR

E. TATÉ (Paris).

La vallée de l'Ourcq qui a été habitée depuis les temps les plus lointains est certainement une des plus riches en préhistoire.

C'est d'ailleurs à quelques centaines de mètres de sa source que se trouve situé le dolmen de Caranda, dont le nom rappelle les fouilles

(1) L. Coutil. — *Abris sous roche larnaudiens et hallstattiens de la Cascade du Dard à Baume-les-Messieurs* (Jura). — AFAS, Congrès du Havre, 1914.

(2) L. Coutil. — *Casques antiques proto-étrusques, Hallstattiens, Illyriens, Corinthiens, Ioniens, Attiques, Phrygiens, Etrusques, Gaulois et Romains.* — Extr. Mém. Soc. préhistorique française, T. III, 1915. — L. Pigorini. — *Oggetti della prima eta dell ferro scoperte in Oppeana vel Veronese.* — Bulletino di paletbnologia Italiana, 1878, 20, p. 2 pl. — *Materiaux*, 1878, T. III, p. 496 à 499, pl. 11, pl. 556. (Note de E. Chantre).

(3) Dr Ciro Truchelka. — Die Bosnischen Grabdenkmäler des Mittelalters. Wien, 1895.

nombreuses faites dans les environs par M. Frédéric Moreau et dont la collection a enrichi le Musée de Saint-Germain.

En suivant le cours de l'Ourcq, nous rencontrons Fère-en-Tardenois qui a donné son nom au Tardenoisien.

C'est en effet, à Coincy commune du canton de Fère-en-Tardenois que j'ai trouvé à la Sablonnière et au Géant de Montpreux (atelier), les petits silex géométriques publiés dans l'*Homme* [26 novembre, 1885]. Ces mêmes silex ont été trouvés aussi sur le territoire de Fère même, par M. Vieille, juge de paix, qui les a signalés à la *Société d'Anthropologie de Paris*, le 18 décembre 1890.

En quittant Fère-en-Tardenois, l'Ourcq et ses petits affluents sont bordés d'une énorme quantité de troglodytes (*grottes*, *creuttes*, *crouttes*), dans les falaises en *orles* (1) de la rivière.

Ces grottes creusées facilement dans le tuff sont encore actuellement habitées, si bien que certaines de ces demeures ont pu être habitées sans discontinuité depuis les temps néolithiques.

On trouve actuellement encore des villages entiers dont les façades seules sont en maçonnerie, où les dispositions intérieures peuvent remonter sans changement à l'époque des premiers constructeurs; l'aménagement seul diffère.

Des bergeries y sont installées qui contiennent plusieurs centaines de moutons; pour ne citer que quelques noms, j'indiquerai les Crouttes, Oulchy, Breny, Rozet, Saint-Albin, Nanteuil, Vichel, etc.,

Sur tout le parcours de l'Ourcq, on rencontre, dans sa vallée, de nombreux ateliers de toutes les époques.

A Vichel, en 1877, M. le comte des Cars trouve un ossuaire du même genre que celui de Vendrest. Il était situé à environ 80 mètres de la rivière et contenait près de 200 squelettes et un outillage néolithique. La description de la trouvaille fut faite dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Château-Thierry*, le 4 décembre 1877, et un rapport adressé au Ministère de l'Instruction Publique, le 7 décembre 1877. Enfin une étude fut faite des ossements à la Société d'Anthropologie de Paris.

Ce voyage le long du cours de l'Ourcq nous amène à la petite ville de Neuilly-saint-Front qui est située à 1500 mètres environ de la rivière. Le polissoir qui nous occupe se trouve dans le faubourg de Neuilly, nommé la Chapelle et à quelques centaines de mètres des dernières maisons de la localité.

A main gauche sur la route qui conduit à Rassy, se trouve une chapelle dénommée Chapelle de Saint-Front, bâtie en 1343. C'est

(1) Orles (dont le diminutif est ourlet) se prononce souvent eurles dans le pays.

contre l'abside de cette chapelle que l'on voit le *polissoir en grès* entouré actuellement (grâce à la légende) d'une grille en fer placée par les soins du clergé et qui forme une protection que peu de monuments mégalithiques possèdent.

Ce polissoir formé d'une large dalle de grès que je n'ai pas revu depuis 1871 (époque ou il n'était pas encore entouré) présente deux sillons de polissage très profonds et très accusés; d'autres sillons ou cuvettes de polissage existent bien encore à la surface, mais paraissent effacés devant la vigueur des deux principaux sillons.

En 1877, M. Pilloy a bien publié un dessin de ce polissoir; mais il y aurait nécessité à en faire une photographie, les sillons ou cuvettes secondaires ayant dans son dessin presque la même importance que les deux sillons principaux. Je me promets, dans des temps meilleurs, alors que Neuilly ne sera plus dans la zone des armées, de prendre ces photographies de les publier et d'indiquer aussi les dimensions exactes.

Passons maintenant à la *légende*. L'administration ecclésiastique a fait placer, contre l'abside de la chapelle, une inscription (dont je n'ai pas copie du texte), mais qui dit en substance: « La légende « rapporte qu'une colombe vient sur cette pierre apporter à saint « Front le vin et ce qu'il fallait pour dire la messe » :

La légende qui a cours et qui est représentée d'ailleurs sur d'anciens tableaux dans la chapelle, est que saint Front venant de Périgueux, évangélisa vers le IIIe siècle la contrée. A cette époque un dragon ravageait le pays; saint Front le combattit étant à cheval et le tua avec sa crosse. Dans son agonie le dragon frappa deux fois la pierre avec sa queue: ce qui produisit les deux entailles.

Il faut ajouter qu'à quelques mètres du polissoir, on montre une autre pierre ou se trouve le pied de cheval de saint Front et un trou fait par sa crosse.

C'est après cet exploit que le saint fut incité à dire la messe et qu'une colombe lui apporta ce qui lui était nécessaire ; on montrait encore il y a quelques années l'ampoule qui avait contenu le vin.

Il est probable que la pierre était vénérée dans la localité au moment de l'arrivée du christianisme dans le pays et que saint Front fit ce que d'autres évêques pratiquaient dans d'autres régions, il christianisa la pierre.

Cette christianisation de la pierre, puis l'édification de la chapelle en 1343, ne supprima pas des pratiques superstitieuses, assurément très anciennes et que je vais citer d'après Brayer, qui les donnait dans sa statistique du département de l'Aisne (1824), mais qui se sont perpétuées jusque vers 1870.

« Usage pratiqué à Neuilly-saint-Front de *temps immémorial*.

« Les époux se rendaient accompagnés de leurs proches et de « leurs amis, à un quart de lieue de Neuilly, dans un lieu connu « jadis sous le nom de Désert, et depuis, sous celui de l'Hermitage « ou Chapelle de Saint Front ; là, on trouve un grès de forme « cylindrique (?) d'environ quatre pieds et demi de diamètre, dont « la face supérieure présente deux sillons d'inégale profondeur sur « quinze pouces environ de longueur.

« Arrivés à la chapelle, les époux s'agenouillent devant le grès « pour boire le vin qui leur était versé dans chacun des sillons. Cet « usage, sur l'origine duquel on n'a établi que des conjectures, « pourrait provenir des libations qui avaient lieu chez les païens à « la cérémonie du mariage. »

A côté de cette coutume fortement entaché de paganisme, il existait jusqu'à ces années dernières et sans doute encore maintenant, une coutume religieuse, assez curieuse, qui se nommait la « Vente du bâton de saint Front » à laquelle j'ai assisté.

En dehors de la chapelle de Saint-Front, on installait, en présence du prêtre desservant, une table sur laquelle se tenait le bedeau ou le suisse, et on vendait aux enchères le bâton de saint Front pour l'année, c'est-à-dire le droit de porter ou faire porter à la procession de la Neuvaine de saint Front, ce bâton, qui était couronné de la statuette de saint Front encadrée d'ornements.

L'adjudication se faisait non sous forme d'espèces monnayées, mais en quantité de livres de cire ou cierges.

La personne qui s'était rendue adjudicataire faisait le plus souvent porter le bâton par sa bonne.

La possession du bâton de saint Front conférait à la famille qui s'en était rendue acquéreur la certitude de marier la fille de la maison dans l'année.

La chapelle de Saint-Front possède encore un reliquaire ou châsse que l'on exposait à l'entrée de la chapelle au moment de la neuvaine de saint Front, et l'on faisait passer les petits enfants sous la châsse pour augmenter leur faculté de marcher et en même temps pour les préserver de certaines maladies.

Le reliquaire contient, dit-on, un doigt de saint Front, que des habitants de Neuilly sont allés à pied, en pèlerinage, chercher à Périgueux, à une époque très reculée dont je n'ai pu avoir la date approximative.

Le Camp, dit « Fossé des Sarrazins », de Mareuil-le-Port (Marne).

PAR LE Dr

TRASSAGNAC, Médecin-major de 1re cl., mobilisé.

Sur le territoire de la commune de Mareuil-le-Port, à 3 kilomètres au Sud du village, s'élève, par terrasses successives, une haute colline aux pentes couvertes de vignes, qui se prolonge à

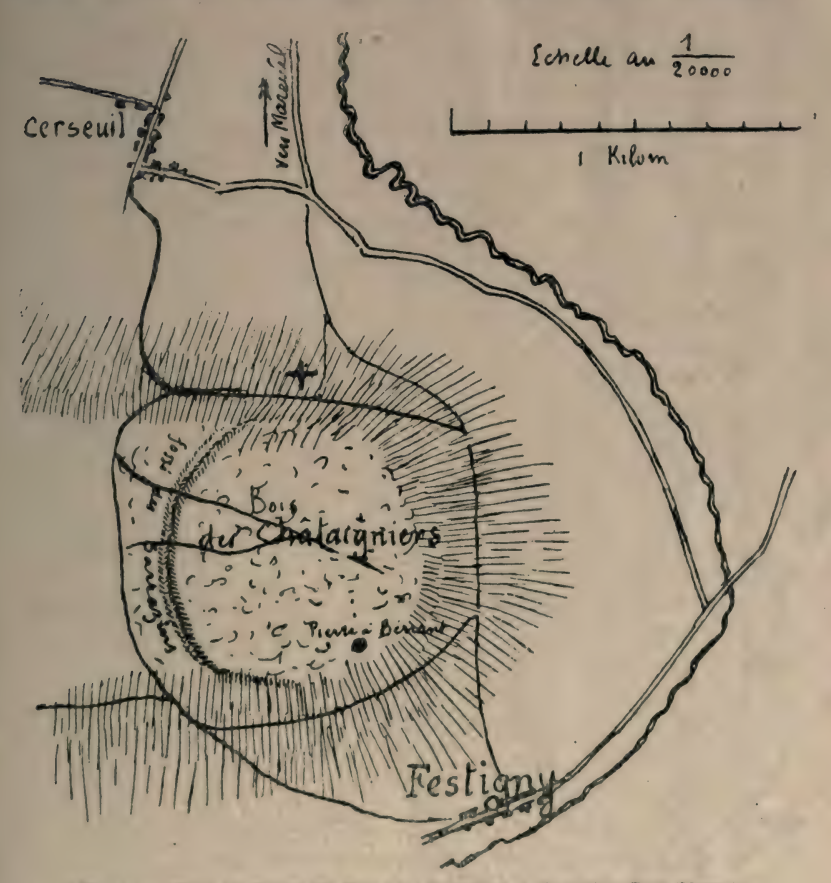


Fig. 1. — Plan du Camp dit Fossé des Sarrazins, à Mareuil-le-Port (Marne).

l'Ouest, en suivant la rive gauche de la Marne et se termine brusquement à l'Est par un éperon, dominant de plus de 100 mètres une petite vallée où coule un ruisseau, affluent de la Marne, le Flagot.

Au pied de cette colline, se trouvent au Sud le village de Festigny, et au Nord le hameau de Cerseuil, dépendant de Mareuil-le-Port.

Le sommet de cet éperon est constitué par un plateau couvert de bois et de terres marécageuses. Son altitude, d'après la carte d'état-major est de 218 mètres, alors que la vallée de la Marne qu'il domine est à 83 mètres. L'extrémité même de ce plateau, où nous avons reconnu l'existence d'un camp, est aujourd'hui couverte d'un bois de chênes et de châtaigniers très épais, dénommé « Bois des Châtaigniers ». Ce bois marécageux par endroits est au contraire très rocailleux à l'extrémité Est, où cependant existe une source qui ne tarit jamais, même en été. Le sous-bois est parsemé vers la partie Sud-est d'énormes rochers de calcaire, dont la plupart font partie de la charpente rocheuse de la colline. L'un de ces blocs est remarquable par son isolement et ses énormes dimensions. C'est une sorte de cube irrégulier de 4 à 5 mètres de hauteur et de 7 à 8 mètres dans tous les sens, qui dresse sa masse imposante sur le versant Sud du plateau. Des saillies le long des parois permettent d'en faire l'ascension et d'atteindre le sommet qui représente une sorte de plate-forme hérissée d'aspérités, où une quinzaine de personnes peuvent facilement se tenir debout. De là, on jouit d'une vue très étendue sur la vallée et les premiers hommes qui ont séjourné sur le plateau ont dû l'utiliser comme poste d'observation. Les parois remplies d'anfractuosités ne présentent rien d'intéressant, si ce n'est vers le Sud où un véritable abri à demi-comblé, utilisé par les bergers pour se préserver de la pluie, a pu être occupé aux temps préhistoriques. Ce bloc rocheux qui porte dans le pays le nom de « Pierre à Bénant », m'avait été signalé comme un dolmen; mais j'ai pu me rendre compte qu'il n'en est rien, et qu'il constitue seulement une curiosité géologique très commune dans les terrains jurassiques du Midi de la France. Son nom lui viendrait d'un habitant du pays, nommé Binant qui serait allé vivre en ermite auprès de cette roche. Personne d'ailleurs, n'a connu ce personnage et ne peut dire à quelle époque il a existé. L'énormité de ce bloc qui a dû frapper l'imagination des premières populations qui ont vécu dans le pays, sa situation dans un lieu élevé et écarté, auraient fait naître dans d'autres provinces une foison de légendes, mais le vigneron champenois a trop le sens des réalités pour avoir beaucoup le goût du merveilleux et de fait aucune légende n'est attachée à cette roche..

L'éperon que nous venons de décrire, est barré à environ 700 mètres de son extrémité par un large fossé connu dans le pays sous le nom de « Fossé des Sarrazins ». Ce fossé qui a encore par endroits une profondeur de 2 à 3 mètres, est bordé à l'intérieur du camp par un épaulement de terre dont la hauteur très variable fait parfois une saillie de plus de 2 mètres au-dessus du sol naturel, mais a dû autrefois être bien plus élevé si l'on en juge par l'amas alluvionnaire qui s'est accumulé à sa base. Cet épaulement est vraisem-

blablement constitué par les terres rejetées du fossé. Notons que ce dernier contient encore de l'eau partout où le sol est marécageux. Il devait être autrefois plus profond et rempli d'eau sur toute sa longueur. La forme de ce retranchement est semi-circulaire; et il est coupé en deux points par des chemins d'accès (*Fig.* 1). J'ai suivi ce fossé péniblement à travers les ronces et les broussailles qui y ont poussé; et j'ai pu constater qu'il barre complètement l'extrémité du plateau et qu'il se continue le long des bords Nord et Sud où il disparaît progressivement sans qu'on puisse nettement reconnaître le point où il se termine. Sur le bord du plateau, l'épaulement fait place à un simple talus rendu abrupt artificiellement. Des rangées de pieux devaient être plantés tout autour de l'espace ainsi délimité et rendre son accès très difficile. La forme générale de ce camp est à peu près circulaire.

J'ai cherché à me rendre compte de l'époque à laquelle remonte ce retranchement. Le nom de « Fossé des Sarrazins » ne donne bien entendu aucun renseignement sur les occupants, car les Sarrazins n'ont jamais étendu leurs invasions jusqu'en Champagne, mais leur passage en France a dû laisser dans la mémoire des peuples, des souvenirs profonds et leur nom, quelques générations après leur passage, dut être appliqué à tous les anciens envahisseurs.

C'est ainsi que M. Marcel Baudouin a l'obligeance de me signaler un très vaste Camp néolithique portant le même nom, reconnu par lui en Vendée.

C'est également pour la même raison que nous voyons tant de « camps de César », de « camps romains », de « camps d'Attila », qui n'ont aucun rapport ni avec les Romains, ni avec les Huns. Il est très probable que ce retranchement est antérieur aux Romains qui donnaient plus volontiers une forme polygonale aux camps qu'ils construisaient. Il ne me paraît pas être de l'époque néolithique, car on ne m'a pas signalé l'existence de silex taillés à l'intérieur du retranchement, quoiqu'il en ait été trouvé quelques-uns sur le plateau. Il n'est pas non plus de l'époque du bronze, cette période n'étant pour ainsi dire pas représentée dans la Marne. Par contre, des objets des diverses époques du fer sont extrêmement communs sur le sol de ce département; et c'est aux hommes de cet âge qu'il faut vraisemblablement rapporter sa construction.

Sa forme arrondie rappelle beaucoup celle des enceintes défensives si communes dans la région du camp de Châlons. Le camp d'Attila où l'on a trouvé et où l'on trouve encore tant de monnaies gauloises, le village fortifié de Baconnes, ont une forme circulaire caractéristique; et leurs remparts de terre très bien conservés sont également précédés d'un fossé profond. Du reste, la plupart des vil-

lages des plaines de Champagne ont dû être construits sur l'emplacement d'enceintes défensives gauloises, car on retrouve autour de presque tous des traces de remparts circulaires. A l'extrémité d'un éperon, le rempart n'avait pas besoin d'être continu, mais la forme circulaire persiste néanmoins. Je crois donc, sans pouvoir en donner de preuves absolues, que le « Fossé des Sarrazins » est de l'époque du Fer. Cette opinion est corroborée par la trouvaille qui a



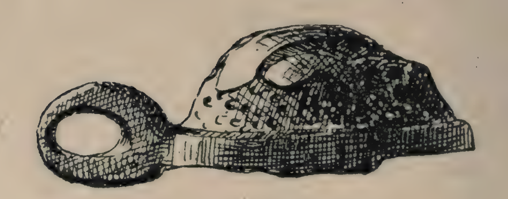


Fig. 2. — Plaque en Bronze.

été faite autrefois dans l'enceinte d'une Monnaie gauloise. Si ce plateau était en culture, il est probable que les récoltes d'objets préhistoriques y seraient très fréquentes. M. Remy, habitant du hameau de Cerseuil, m'a dit en effet, y avoir trouvé divers objets de métal dont un seul avait été conservé par lui. Cet objet qu'il voulut bien me remettre est en bronze et paraît être une plaque de ceinture. Il a la forme d'une hémisphère, creuse de $0^{m}02$ de diamètre environ, ornée sur la face convexe d'une sorte de triangle ou de cœur accosté de deux figurations un peu confuses où l'on peut reconnaître un rameau ou un lézard. Je pencherais pour cette dernière hypothèse (*Fig.* 2).

Au point de vue technique, cet objet a été obtenu par coulage et a été retouché au poinçon et au burin. Il devait être fixé sur du cuir au moyen de deux rivets, dont la place est représentée par deux petits orifices. Le bord opposé à ces orifices porte un anneau qui devait servir à recevoir l'agrafe de l'autre plaque et a dû avoir un long usage, car son bord est usé et aminci par le frottement. Je ne me prononcerai pas sur l'époque à laquelle on peut faire remonter cet objet. Il a à première vue un aspect médiéval, qui pourrait le faire supposer assez récent; mais sa facture grossière peut aussi bien le faire remonter au beuvraysien. Il ne paraît pas en tout cas pouvoir être rattaché au hallstattien, ni à la Tène, ni au marnien : époques où le sentiment artistique était plus vif et le style très différent.

A proximité de ce camp et sur les pentes Nord de la colline, j'ai remarqué au milieu des vignes, plusieurs énormes amoncellements de pierres. Ils portent dans le pays le nom de murgers et les habitants les attribuent simplement à l'épierrement des vignes voisines. Le fait est possible; mais il y a lieu de remarquer que ces tas de pierre n'existent qu'au voisinage du camp. Il est donc possible aussi que leur présence ne soit pas là une simple coïncidence et que des tumulus aient été recouverts peu à peu par les vignerons avec les pierres ramassées au jour le jour dans leurs vignes. Il est malheureusement bien difficile de fouiller ces murgers qui constituent d'énormes amas de pierres, dont la démolition nécessiterait des travaux hors de proportion avec l'importance du but poursuivi; mais quelques-uns sont en ce moment utilisés pour l'empierrement des routes et leur destruction pourra peut-être mettre à jour des sépultures sous tumulus.

Au point marqué par une croix sur le versant noir de la colline (*Fig.* 1), j'ai noté l'emplacement d'un cimetière mérovingien non fouillé. M. Remy qui a eu l'obligeance de me donner tous les renseignements qu'il possédait à ce sujet, m'a raconté qu'en défrichant une terre en ce point, il y a plusieurs années, il avait mis à jour des ossements et trouvé des monnaies romaines et divers objets qu'il n'avait pas conservés. Cependant, il retrouva un débris de fer oxydé que je reconnus immédiatement pour être un fragment de scramasaxe. On reconnaît très bien la forme du large coutelas à un tranchant et à dos épais, caractéristique des sépultures franques. Il est certain que des fouilles méthodiques en ce point feraient découvrir d'autres sépultures. Le cadastre consulté ne m'a donné aucune indication ni sur ce cimetière, ni sur le camp. Le retranchement lui-même n'est pas figuré sur le plan.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur une région de la Champagne encore inexplorée par les préhistoriens. Le temps

m'a manqué pour mener à bien une enquête plus approfondie ; mais les ardents fouilleurs si nombreux dans le département de la Marne pourront trouver là un champ d'investigations des plus intéressants et compléter le travail que je n'ai pu qu'ébaucher.

Notes à propos de l'Utilisation thérapeutique des Mégalithes dans la Bretagne.

PAR LE Dr

E. BOISMOREAU (Saint-Mesmin-le-Vieux, Vendée).

Dans les premiers mois de 1915, je fus mobilisé dans une petite ville du Finistère, pour assurer le service médical de la population civile. Au cours de mes nombreuses périgrinations dans les landes de l'Armorique, je pus recueillir quelques notes de folklore et de préhistoire, fort incomplètes certes mais assez curieuses cependant.

Voici quelques pratiques médicales, intéressant les mégalithes et les gravures de l'époque néolithique.

MENHIRS. — Dans la région de Carnac, les jeunes filles qui désirent un mari, vont se frotter le nombril à un menhir, spécialement affecté à cet usage. L'opération se fait la nuit ; les filles *se déshabillent* complètement. C'est la " friction phallique ", caractéristique.

A Maël Pestivieu, dans les Côtes-du-Nord, on remarque sur un bloc de granite une sorte de *saillie*, travaillée de main d'homme (?). Les femmes stériles viennent s'y frotter pour faire cesser leur infécondité.

A Plourzel (Finistère) se rendent les nouveaux mariés, la seconde nuit de leurs noces. Ils *se dévêtent en partie* ; puis la femme d'un côté, le mari de l'autre, se frottent le ventre contre la *saillie* du menhir. En agissant ainsi le mari espère avoir des enfants mâles et la femme être maîtresse au logis et « porter la culotte ».

Près du bourg de Moclau (Finistère), on remarque un autre menhir, sur lequel se pratiquent les mêmes frictions.

A Laudunvez (Finistère), les gens qui souffrent de l'épaule vont se frotter au menhir de Saint-Samson.

A l'île de Sein, les fiévreux font apporter dans un de leurs mouchoirs, *neuf* petites pierres, que l'on dispose aux *pieds des menhirs*. — Le premier qui prend ces cailloux contracte la fièvre du malade et le guérit (1).

(1) Transfert des maladies aux pierres.

Pierres Branlantes. — La plus célèbre est peut-être celle de Trégunc. Elle est consultée par les maris jaloux. Elle suspend ses oscillations si la femme est fidèle; elle les reprend, si le mari est trompé.

Bassins. — A Dirinon (Finistère), près de la fontaine de Sainte-Nonne, on remarque de gros blocs de granite. Ces pierres présentent des gravures probablement néolithiques et des cavités qui sont les *empreintes des genoux* de sainte Nonne. Celle-ci guérit les coquelucheux, les enfants qui ont des envies ou sont atteints de méningite.

Près de Brest, dans un champ de Gouesnon se trouve une grosse pierre, à la partie supérieure de laquelle on remarque une cuvette. Les personnes qui veulent se guérir d'une plaie ou blessure d'un membre vont le placer dans cette anfractuosité.

Les cavités de celle de Saint Marec guérissent la coqueluche; celles de Saint Pabin, Saint Théodore, Saint Adrien, font disparaître les rhumatismes, fièvres et bronchites.

La pierre de Saint Cado, creusée en forme de *lit*, guérit les sourds qui s'y couchent.

Pour tous ces mégalithes le rite est identique : *friction de la partie malade sur le rocher.*

A Plouescat, non loin de Saint Eden, on remarque une roche creusée de vingt-cinq excavations, qui contiennent toujours de l'eau, remède souverain contre les maladies humaines ou celles des bestiaux. Les pèlerins ne manquent jamais d'en apporter chez eux dans une bouteille.

Pierres a Glissades. — A Plouër, dans les Côtes-du-Nord, les filles ont l'habitude, depuis fort longtemps, de se laisser glisser sur un bloc de *quartz blanc*, qui a la forme d'un cône. La pierre est extrêmement lisse du côte où s'effectue la glissade. Avant de se laisser glisser, la jeune fille relève sa chemise. Si elle arrive en bas sans être écorchée, elle est sûre de se marier dans l'année.

A Loc Mariaker (Morbihan), le fait existe également, mais seulement dans la nuit du 13 mai.

Fauteuils *(?)*. — Au moment de la procession de Saint Ronan, les fiévreux et les épileptiques vont *s'asseoir* dans une *anfractuosité* de rocher, taillée en forme de *chaise* où le Saint venait méditer.

A Trégastel, sur le rocher de Saint Samson, les rhumatisants vont se frotter à une *échancrure*, qui serait produite par l'ardeur des pèlerins.

Rigoles. — A Locronan, les femmes stériles se frottent sur un rocher où l'on distingue l'empreinte des *roues* de la *Charette de Saint*

Ronan. — La mère du duc de Coigny serait née de cette pratique, vingt ans après le mariage de ses père et mère.

PIEDS HUMAINS. — A Ménac (Morbihan), on pose les pieds des enfants qui tardent à marcher dans les *trois* empreintes de pas laissées par la Vierge sur un rocher [Pieds divins].

MÉGALITHE SUBMERGÉ. — Jusqu'en 1789, on disait la messe en barque, au-dessus des *pierres druidiques*, que l'on distingue à 15 pieds sous la mer, entre Penmarch et Guilvinec.

ROCHERS. — Le Goffic, dans l' « *Ame Bretonne* », décrit la ronde des feux de Saint Lyphard avec un simulacre de sacrifice humain, sur les rochers du Crugo.

ASTRES. — On peut encore recueillir quelques vieilles formules de pharmacopée populaire dont l'origine remonte au *culte des astres.*

Ainsi un drap rouge, imbibé de salive et frotté contre le fond d'une poële, guérit le zona ; mais l'opérateur doit faire *marcher ses mains dans le même sens que le Soleil.*

On retrouve des vestiges du culte de la lune, du feu, des fontaines, dans les superstitions populaires bretonnes. Mais je ne signale dans ces quelques notes, que quelques coutumes médicales se rattachant aux Mégalithes.

Nouvelles Découvertes archéologiques, faites dans la Saône, en aval de l'île Saint-Jean, près de Mâcon (Saône-et-Loire).

PAR

M. JEANTON,
Conservateur-adjoint du Musée de Tournus,

Et M. LAFAY,
Conservateur du Musée de Mâcon (Saône-et-Loire).

En 1874, Arcelin (1) signalait, dans sa *Chronologie des berges de la Saône*, des stations des époques préhistorique et gallo-romaine sur le territoire des communes de *Sancé* (2) et de *Feillens* (3). Cette mention, bien succincte, ne pouvait laisser supposer qu'une très riche station des époques du bronze et du fer, voire même de la période gallo-romaine, devait être prochainement découverte en cet endroit, en aval de l'île Saint-Jean.

Il est cependant probable que, dès avant 1888, époque où l'un de nous (M. Lafay) fit ses premières trouvailles, l'emplacement que nous venons de mentionner a fourni à des collectionneurs, comme M. Lacroix (4), et au Musée de Mâcon, certaines pièces curieuses, désignées seulement comme provenant de « la Saône à Mâcon » (5).

On n'aimait pas jadis les précisions, surtout lorsqu'il s'agissait d'objets trouvés dans la Saône; et c'est ainsi que beaucoup d'emplacements, riches en vestiges des époques préhistorique ou gallo-romaine, restent encore à peu près ignorés. C'est le cas non seulement de la station de l'île Saint-Jean qui nous occupe, mais aussi de celles d'Uchizy (6), de Fleurville (7), de La Truchère (8), de Préty, du Villars (9), de La Grange, près de Tournus (10), etc...

(1) Arcelin. — La *Chronologie des berges de la Saône*. Mâcon, 1874, in-8°, p. 50. — Ce même auteur signale de nombreux vestiges des temps préhistoriques (époque néolithique) sur les berges de la Saône (Communes de Sancé et Flacé, rive droite; de Feillens et de Replonges, rive gauche). Il mentionne en revanche très peu de trouvailles de l'époque du bronze, à l'exception de quelques poteries et d'une épingle recueillie sur le rivage, commune de Feillens.

(2) Sancé, canton de Mâcon-Nord (Saône-et-Loire).

(3) Feillens, canton de Bâgé-le-Chatel (Ain).

(4) Lacroix (François-Pierre, dit Francisque), né à Mâcon, le 11 novembre 1835, mort à Cluny, le 6 octobre 1905, pharmacien à Mâcon, Conservateur du Musée de cette ville, Archéologue et numismate, Membre et Président de l'Académie de Mâcon (V. Demaizière. *Les Membres de l'Academie de Mâcon* de 1805 à 1905. Mâcon, Protat, 1905).

(5) Voir ce que nous disons plus bas dans la note consacrée au passage des Helvètes et la mention des découvertes archéologiques faites avant 1862, par Gravot, dans son étude sur Alésia.

(6) Uchizy, commune du canton de Tournus. Station au Port d'Uchizy.

(7) Fleurville, commune de Viré-et-Fleurville, canton de Lugny. Station au Pont de Fleurville.

(8) La Truchère, commune du canton de Tournus. Station à La Ferté.

(9) Préty et Le Villars, communes du canton de Tournus. Station entre ces deux communes, situées l'une à gauche, l'autre à droite de la Saône.

(10) La Grange, commune de Tournus. Station à Palafittes.

Nous ne croyons pas devoir être aussi réservé que tant d'autres de nos prédécesseurs; et nous jugeons utiles que la Science préhistorique ou archéologique puisse profiter de nos recherches et de nos modestes découvertes.

L'emplacement, où ont été faites toutes les trouvailles que nous allons décrire et que nous désignerons sous le nom de station, en aval de l'île Saint-Jean ou île Palme (1) est localisé entre l'extrémité Sud de ladite île et les premières maisons de Mâcon autrement dit entre les kilomètres 82 et 84 de la rivière la Saône. Les points les plus riches sont au Nord de l'écart des Nives (2), entre les Nives et la Maison de Sang (3), et en face la Maison Brun (4).

La station en question se trouve ainsi à cheval sur quatre communes, Flacé et Sancé (Saône-et-Loire), Feillens et Replonges (Ain).

Nous allons voir bientôt que l'immense majorité des trouvailles se rapporte à l'époque du Bronze, surtout à la fin de cette période; mais les époques Néolithique, celle du Fer (Hallstatt et La Tène), et les périodes gallo-romaine et barbare, voire même du moyen âge, sont également représentées dans nos trouvailles.

Cette station paraît donc avoir été habitée dès l'époque de la pierre polie, avoir atteint son apogée dans les derniers temps de l'âge du bronze, puis ensuite avoir déclinée au cours des âges du fer et aux époques suivantes, pour disparaître complètement au moyen âge.

Il ressort également de notre enquête qu'il s'agit d'une station à palafittes, c'est-à-dire construite sur pilotis au milieu ou sur les bords de la Saône. Les patrons dragueurs ont en effet, remarqué au centre de la rivière, dans le prolongement de l'île Saint-Jean (côté aval), une échine d'une grande dureté, contre laquelle les godets des dragues se brisent, ramenant à la surface des débris de pieux noircis et très durs. Cette station, qui fut une station à palafittes aux époques préhistoriques, semble avoir persisté sous cette forme jusqu'au moyen âge, comme nous le verrons bientôt; mais, dès l'époque romaine, elle s'étendit sur les deux berges de la Saône, rive gauche, près de l'embouchure du ruisseau de Loëse ou bief de Manziat, rive droite sur le territoire de la commune de Sancé. Ces deux stations gallo-romaines ont été jadis explorées par MM. Arcelin (6), Lafay

(1) Ile sise dans la Saône à 2 kilomètres et demi au nord de Mâcon, appelée aussi Ile Notre-Dame.

(2) Les Nives, écart de la commune de Flacé (Saône-et-Loire).

(3) La Maison de Sang ou Café de l'Hippodrome, *idem*.

(4) La Maison Brun, écart de la commune de Feillens (Ain).

(5) Arcelin (Godefroy-Marie-Victor-Adrien), né à Fuissé (Saône-et-Loire), le 30 novembre 1838, mort à Saint-Sorlin (Saône-et-Loire), le 21 décembre 1904, archiviste paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de la Haute-Marne (1866), membre, secrétaire perpétuel, puis président de l'Académie de Mâcon, archéogue distingué connu par ses travaux sur Solutré.

et Gayral (1). Il ne parut pas douteux que l'île Saint-Jean, elle-même, et la petite île actuellement disparue, qui la prolongeait au Sud presque jusqu'à l'entrée de Mâcon, aient également reçu des constructions à cette époque, car les dragueurs ont ramené à la surface de l'eau des fragments de bétonnage et des pierres provenant de l'échine, dont nous avons parlé, et qui paraît être tout ce qui reste aujourd'hui de la petite île Saint-Jean, dont l'existence est encore révélée au XIIIe siècle.

Pour être complet, disons que certains dragueurs prétendent qu'il existait un gué pavé en face cette petite île, au droit de la Maison de Sang.

Si l'on en croit l'opinion la plus répandue jusqu'ici, il faudrait identifier l'île Saint-Jean avec celle où se réunirent, près de Mâcon, en 842, les fils de Louis le Débonnaire pour jeter les bases du fameux traité de Verdun, qui partagea l'Empire de Charlemagne (2).

Au XIIIe siècle, deux chartes de l'abbaye de Tournus nous donnent des renseignements précieux sur la topographie de cette partie de la Saône.

Le 11 novembre 1233, Jean, comte de Mâcon et Alaïs sa femme, donnèrent à l'abbaye de Tournus, dirigée par l'abbé Bérard, *insulam nostram, sitam in medio Sagonæ supra Matisconem propre Parcum* (3), *quam idem abbas emit a Martino Charbonæo, qui ipsam tunc temporis tenebat a nobis et omnes res eidem adjacentes et volumus ut ibidem ædificent, sive in terra, sive in aqua, bastimenta omnimodo... necnon ut ipsi habeant introitum et exitum navem et portum et vias publicas ultra Sagonam et citra, per loca magis congrua et idonea loco illi* (4).

En avril 1236, le même comte de Mâcon confirma cette donation dans les mêmes termes (5), mais en y ajoutant de nouvelles largesses, notamment : *sex denarios censuales, quos habeamus super insulam quæ dicitur Parva et omnimodam piscationem circa easdem insulas et a fine insulæ Parvæ usque ad principium Magnæ insulæ in qua sunt bastimenta.*

Il résulte de ces deux textes qu'il existait alors, près du Parc, com-

(1) GAYRAL, artiste dramatique et collectionneur mâconnais, décédé.

(2) *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1856. — On peut hésiter au sujet de cette identification.

NITHARD (790-858), livre IV de l'*Histoire des divisions entre les fils de Louis le Debonnaire* s'exprime ainsi : *Propter civitatem Madasconis in insula, quæ Ansilla dicitur, cum Lodharius, Lodhuvuicus et Karolus conveniunt.* Le nom d'*Ansilla* a pu faire penser, et non sans raison, qu'il s'agissait de l'île située dans la Saône, près de Saint-Symphorien d'Ancelles, à 15 kilomètres en aval de Mâcon.

(3) *Parcum*. Le Parc, écart de la commune de Sancé, ancien château féodal. L'île Saint-Jean se trouve en effet vis-à-vis du Parc.

(4) JUÉNIN. — *Preuves de la nouvelle histoire de l'Abbaye royale et collégiale de Tournus*, 1733, in-4°, de Fay, imprimeur à Dijon, tome II, p. 195.

(5) *Idem*, p. 196.

mune de Sancé, une grande île appartenant aux comtes de Mâcon et à côté, séparée par un chenal, une autre île appelée la Petite île (*insula parva*), que la première portait seule des constructions, et que les moines de Tournus se proposaient d'en édifier de nouvelles, soit sur le sol de l'île, soit au-dessus de l'eau (*in aqua*). Il est à supposer que la Petite île était sise au Sud de la Grande, c'est-à-dire du côté de Mâcon et qu'elle couvrait l'emplacement où ont été recueillis la plupart des objets par nous découverts. C'est l'existence de cette *insula parva* qui expliquerait la présence d'une échine au milieu de la Saône, en face de la Maison de Sang. C'est vraisemblablement sur cette île ou le long de ses rives qu'étaient établis les pilotis des habitations plus haut signalées.

Cet usage de construire sur pilotis au-dessus de l'eau, si fréquent à l'époque du Bronze et du Fer, ne semblait pas absolument perdu au XIII[e] siècle, puisque le comte de Mâcon concède à l'abbaye de Tournus le droit de bâtir des constructions comme elle l'entendra, soit sur le sol de l'île, soit sur l'eau (*in aqua*).

Il est difficile d'établir maintenant l'importance des bâtiments édifiés dans la *grande île*; nous connaissons seulement leur existence attestée par la charte de 1236; nous savons qu'il s'y trouvait une chapelle que nous signale plus tard, en 1515, le pouillé de Seyvert; elle fut pillée et détruite par les Huguenots en 1562 (1) et semble avoir été le dernier vestige de l'agglomération de l'île Saint-Jean; ses traces se voient encore aujourd'hui. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et antérieurement à 1313, ceux de l'Ordre des Templiers, possédèrent des biens dans l'île Saint-Jean (2); et c'est vraisemblablement d'eux qu'elle tire sa dénomination actuelle (3).

(1) *Annuaires de Saône-et-Loire*, 1834 et 1856.

(2) Le nom d'île Saint-Jean fut porté au moyen âge et jusqu'à la Révolution, par deux îles de la Saône, qui appartenaient toutes deux aux chevaliers de Saint-Jean.

La première est celle qui nous occupe, et qui porte encore aujourd'hui ce nom, concurremment avec celui d'*île Palme* et jadis d'*île Notre-Dame*, à cause de la chapelle qui y était édifiée sous ce vocable.

La seconde île Saint-Jean se trouvait en face l'Hôtel de Ville actuel de Mâcon, entre l'extrémité du square Lamartine et le Pont Saint-Laurent. La Commanderie de Saint-Jean de Mâcon était construite dans cette ville.

(3) C'est aussi à l'île Saint-Jean que Monnier a placé le célèbre passage des Helvêtes rapporté dans les Commentaires de César (*Annuaire de Saône-et-Loire, 1824*). Nous ne savons pas si Monnier fut le premier érudit à soutenir cette thèse, en tout cas elle fit longtemps fortune. Napoléon III aurait, dit-on, fait opérer des fouilles à l'île Saint-Jean, pour vérifier cette hypothèse, lorsqu'il édita son *Histoire de Jules César*. Il faut croire qu'elles ne donnèrent rien de précis, car il dit (tome II, p. 61) que les fouilles faites entre Trévoux et Riottier ont donné la preuve péremptoire du passage des Helvètes sur ce dernier point.

Nous ne savons pas sur quelles raisons se fondait Monnier, pour placer à l'île Saint-Jean le passage des Helvètes, mais il est à croire que c'est à cause de trouvailles d'armes et d'objets de toutes sortes recueillis dans cet endroit de la Saône au début du XIX[e] siècle.

Quant au nom d'île Palme, que porte également cette même île, il est difficile d'en indiquer l'origine. Il semble en tout cas postérieur à 1233-1236, puisque les deux chartes citées plus haut n'en font pas mention; peut-être, puisqu'il y existait une maison de l'ordre des Templiers ou des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, faut-il y voir la survivance du nom de l'emblème des pélerins de Terre-Sainte *la Palme*; d'où le nom de *Palmarii, Paulmiers*, donnés à ces derniers au moyen âge.

Ce qui est à retenir, c'est la persistance des habitations sur cette île jusqu'à une époque avancée du moyen âge, survivance vraisemblable d'une ancienne agglomération celtique et préceltique, qui se réduisit au xv[e] siècle à une simple chapelle, qui disparut elle-même en 1562.

Cette antique agglomération, importante à l'époque du bronze et qui paraît avoir été en s'étiolant jusqu'au moyen âge, n'est-elle pas l'embryon préceltique du Mâcon éduen et gallo-romain ?

De même que la Lutèce antique, d'abord renfermée dans son île, de même que Verdun-sur-le-Doubs, la cité de Mâcon a pu prendre naissance dans une île pour émigrer dans des temps moins barbares sur l'éperon rocheux à peine distant d'une demi-lieue où les Romains construisirent leur *castrum* (1).

C'est là le domaine des hypothèses et nous nous garderions d'aucune affirmation ; mais qu'on veuille bien se souvenir que presque toutes les vieilles villes celtiques ou pré-celtiques ont pris naissance sur des montagnes ou dans des îles, pour émigrer soit dans la plaine plus propice au commerce ou sur des rives plus accessibles.

Les quelques cités qui sont restées confinées sur les montagnes ou dans les îles se sont peu à peu étiolées comme en Saône-et-Loire, Verdun-sur-le-Doubs, Brancion, Suin, Dun-le-Roi, Aluze, etc. (2)...

Lutèce n'a gardé son importance antique qu'en franchissant les

(1) GRAVOT, dans son *Etude sur Alésia* (Nantua 1862, p. 71) mentionne en effet que « des médailles, des armes gauloises, des amas d'ossements ont été plusieurs fois découverts entre cette localité (Bâgé) et la Saône, sur une ligne d'environ 3 kilomètres, qui va s'arrêter à la hauteur de l'île Saint Jean ». Il dit plus loin : « Je sais bien que les antiquités exhumées sur les bords de la Saône ont fait supposer que c'est là le point où les légions atteignirent les Helvètes et les écrasèrent pendant qu'ils passaient la rivière ».

(1) Il est à remarquer que la cité romaine de Mâcon se trouvait bâtie dans le quartier nord de la ville, sur la Rochette, qui est resté le centre administratif de Mâcon. Au moyen âge et à l'époque moderne, Mâcon s'est étendu vers le Sud.

(2) Les anciennes cités celtiques construites sur des montagnes ont disparu d'autant plus rapidement que l'élévation où elles se trouvaient était plus grande.

Tourveon, près de Beaujeu, existait encore au début du moyen âge.

Dun-le-Roi en Saône-et-Loire, était encore une ville importante au xi[e] siècle ; il n'en reste plus qu'une église.

Bibracte est descendue dans la plaine et s'est dépeuplée peu à peu au profit d'Autun. Suin, Aluze et Brancion ne sont plus que des villages.

rives de son île, et en restant le cœur administratif du nouveau Paris (1).

Catalogue des objets trouvés dans la Saône en aval de l'île Saint-Jean, de 1888 à 1914,

conservés dans les collections du Musée de Tournus et dans celle de M. Lafay.

Nous rappellerons que ces trouvailles ne représentent qu'une partie des découvertes faites, car un grand nombre d'objets sont allés enrichir des collections particulières, que nous ne pouvons décrire ici ; pour des raisons diverses, la plupart des collectionneurs, dont s'agit, ayant préféré ne pas donner de publicité à leurs collections ou n'ayant pu être touchés par nous.

La description des 157 objets qui vont suivre permettra néanmoins de se rendre compte de l'importance de la station de l'île Saint-Jean et d'en préciser les dates extrêmes, en même temps que d'indiquer les périodes ou elle eut vraisemblablement son plus grand développement. Nous avons vu plus haut que la station qui nous occupe paraît avoir été habitée depuis l'époque néolithique jusqu'au milieu du moyen âge; elle semble avoir atteint son apogée à la fin de l'époque du bronze.

Période Néolithique.

Cette période, qui paraît antérieure dans nos régions au milieu du troisième millénaire avant notre ère (2), a été révélée dans la portion du cours de la Saône, qui nous occupe, par plusieurs petites stations sises sur les berges de cette rivière, notamment par celle de Saint-Laurent-les-Mâcon (3), décrite par M. Limard (4) dans les procès-verbaux de l'Académie de Mâcon (année 1890) (5);

(1) Les villes celtiques, bâties dans les îles, ont eu généralement une fortune meilleure, car il leur fut facile à l'époque moins troublée de la conquête romaine, de se développer sur les rives voisines. Paris s'étendit d'abord sur les coteaux de la rive gauche (la montagne Sainte Geneviève), qui était à l'abri des inondations, et ce n'est que plus tard, au moyen âge, qu'il prit pied sur la rive droite dans les terrains moins sains du Marais.

(2) Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhistorique.*

(3) Saint-Laurent-lès-Mâcon, canton de Bâgé, arrondissement de Bourg (Ain).

(4) Limard (Louis-François), né à l'Abergement-Sainte-Colombe (S.-et.-L.), le 1er octobre 1852, pharmacien à Saint-Laurent-lès-Mâcon, naturaliste et archéologue (Demaizière. *Les Membres de l'Académie de Mâcon, de 1805 à 1905*, ouvrage cité).

Ce collectionneur a bien voulu nous communiquer les objets trouvés par lui dans la station de l'île Saint-Jean, nous lui en exprimons nos vifs remerciements. La description en sera faite plus bas.

(5) Limard. — *Sur la station Robenhausienne de Saint-Laurent*, 1890 [An. *Académie de Mâcon*, 1890].

par celle de Feillens, située rive gauche de la Saône en face l'extrémité de l'île Saint-Jean, et signalée par de Ferry (1) et Arcelin, dans le *Mâconnais préhistorique* (p. 95 et 120) ; enfin par une troisième station établie vis-à-vis de la précédente, sur le territoire de la commune de Sancé (2), rive droite de la Saône, explorée par MM. Lafay et Gayral (3) vers 1890. Pour être complet, signalons que l'importante station néolithique des Varennes (4), commune de Sancé, se trouve à proximité de l'île Saint-Jean et de la Saône.

C'est principalement l'ensemble des trouvailles de l'époque du

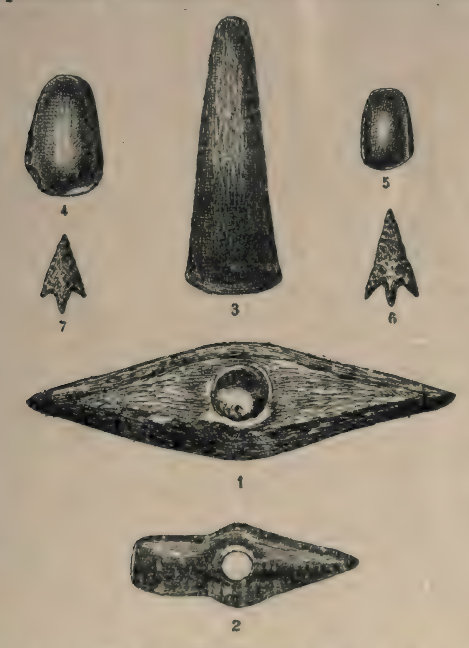


Fig. 1 à 7. — Objets de la PÉRIODE NÉOLITHIQUE. — Haches polies; — Haches-marteaux. — Pointes de Flèches.

bronze et du fer qui sera l'objet d'une description détaillée, néanmoins nous devons citer les quelques objets de l'époque néolithique recueillis par nous et dont quelques-uns ont leur importance.

1. *Hache double ou bipenne en grès* (*Fig*. 1), trouvée par M. Jeanton en 1912, et cataloguée au Musée de Tournus sous le n° 713, cet instrument de forme naviculaire, terminé en biseau aux deux extré-

(1) DE FERRY (Henri-Bernard-Alfred), TESTOT-FERRY (Alias), né à La Chapelle-la-Reine (S.-et-M.), mort à Brussière (S.-et-L.), le 9 novembre 1869, géologue et préhistorien, connu par ses travaux sur Solutré.

(1) Sancé, canton de Mâcon-nord.

(2) GAYRAL. — Voir plus haut.

(3) Les Varennes. — Voir sur cette station une notice de M. Lafay dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Mâcon*.

mités, est perforé dans sa partie centrale pour permettre de l'emmancher; il se rapproche du type figuré dans Déchelette, ouvrage cité, tome I, figure 185, n° 5, dimension, 0m210.

2. *Hache-marteau en jadéïte* (*Fig.* 2), trouvée par M. Colin (1), de Saint-Clément-lès-Mâcon, en 1913; cette pièce correspond au type reproduit par Déchelette, tome I, figure 185; elle a fait l'objet d'une communication au Congrès préhistorique de Lons-le-Saunier 1913, et se trouve actuellement dans la collection de M. Colin, dimension, 0m120.

Ces deux pièces sont assez rares : il en existe néanmoins quelques autres spécimens recueillis dans cette région de la Saône; deux haches-marteaux, du type de celui découvert par M. Colin, existent au Musée de Tournus et proviennent de la Saône où elles ont été trouvées non loin de cette dernière ville. M. Lafay a recueilli une hache du type bipenne à La Grisière (Flacé)(2); enfin MM. de Ferry et Arcelin, p. 101 du *Mâconnais Préhistorique* signalent, la découverte d'une hache-marteau dans la rue de La Guéronnière (*alias* de Strasbourg), à Mâcon, sur l'emplacement des anciennes berges de la Saône.

3. *Une grande hache en jadéïte* (Coll. Lafay) (*Fig.* 3), long. 0m145.

4. *Une autre hache en jadéïte* (Coll. Colin) (*Fig.* 4), long. 0m060.

5. *Une petite hache en jadéïte* (Coll. Lex) (3) (*Fig.* 5), long. 0m040.

6. *Des pointes de flèches* à ailerons, récoltées par MM. Culoz (4) (*Fig.* 6), instituteur à Sancé, Biot (5), docteur en médecine à Mâcon, Lafay (*Fig.* 7).

7. *Deux fusaioles* (Coll. Lafay).

Pour les trouvailles faites par M. Limard (6), avant 1890, nous renvoyons à sa *Note sur la station robenhausienne de Saint-Laurent* (Ann. Académie de Mâcon, 1890, p. 378).

Age du Bronze.

C'est, nous l'avons vu, la période la mieux représentée dans nos trouvailles. Il est, semble-t-il, certain qu'il s'agit, en l'espèce, des vestiges d'une agglomération humaine construite sur pilotis. Disons

(1) Colin, collectionneur mâconnais, qui nous a aimablement autorisé à mentionner sa trouvaille et à la figurer; ce dont nous le remercions vivement.

(2) Flacé, canton de Mâcon-nord.

(3) Lex (Léonce), né à Remiremont, le 11 mai 1859. Archiviste paléographe. Ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes études. Archiviste des départements de la Haute-Saône, puis de Saône-et-Loire (1885), Président de l'Académie de Mâcon (1915).

(4) Culoz, instituteur à Sancé.

(5) Biot (Félix-Camille), né à Chatenoy-le-Royal, le 19 décembre 1850, docteur en médecine, président de l'Académie de Mâcon, auteurs de travaux scientifiques (Demaizière, ouv. cité).

(6) Limard, voir plus haut.

aussi que la plupart des objets découverts n'étaient pas isolés, mais qu'ils ont été trouvés groupés; c'est ainsi qu'en 1889 M. Lafay recueillit en une seule fois 25 objets en bronze, et qu'en 1913 M. Jeanton découvrit d'un coup 14 objets différents, haches, faucilles, ciseau, etc..., presque tous fragmentés ou ébréchés.

Voici la description des objets découverts; étant donné le nombre de ces derniers nous procéderons par chapitres ou paragraphes.

Armes.

Poignards. — 1. Lame de poignard en bronze, de forme dite à languette, munie de trois trous de rivets. Bien qu'assez différente des lames figurées par de Mortillet et par Déchelette, [tome II (1re partie), figure 1031], il y a lieu de faire un rapprochement avec une lame trouvée à Auxonne, également dans la Saône, et figurée dans le *Musée préhistorique* de de Mortillet. Dans notre exemplaire on remarque trois trous de rivets, deux seulement dans celui d'Auxonne (*Fig.* 8); trouvaille L... (1), 1890. Collection L...



Fig. 8.

Epées. — Nous n'avons pas eu la bonne fortune de recueillir des épées dans la station de l'île Saint-Jean, qui a été moins riche en cette matière, que celle de la Truchère (2), cette dernière en effet en a fourni récemment trois au Musée de Tournus. Mais nous devons signaler, bien que la découverte soit déjà ancienne, deux lames d'épées en bronze, exposées au Musée de Mâcon comme provenant de la Saône à Mâcon. Ces deux épées avaient été offertes au Musée par M. Laval (3), ingénieur des Ponts et Chaussées; elles ont été décrites dans le *Mâconnais Préhistorique*. Il est assez vraisemblable qu'elles proviennent de la station de l'île Saint-Jean.

Lances. — Les abords de cette île nous ont fourni un assez grand nombre de lances, au moins dix-neuf, dont quinze du type commun, aux tranchants plus ou moins étroits, et à douille plus ou moins longue; deux autres lances du même type, mais décorées de dessins au trait; une lance à tranchants étroits, à douille longue, portant un

(1) L... signifiera par abréviation Lafay; J... désignera Jeanton.

(2) La Truchère, canton de Tournus.

(3) Laval (Jacques-Raymond), né à Pergain-Taillac (Gers), le 28 novembre 1790, décédé à Paris, le 14 janvier 1854. Ingénieur des Ponts et Chaussées à Mâcon (1835), retraité (1852). Membre de l'Académie de Mâcon (1847-1852) (Cf. Demaizière, ouvrage cité).

renflement à la naissance des tranchants; enfin une dix-neuvième lance à tranchants étroits descendant presque à la base de la douille qui est très large et finissant en pointe aiguë.

§ 1. — *Lances du type commun* (1).

3.	Dimension	0,087	Trouvaille	J...	1913.	Musée de Tournus, n° 873.	
4.	—	0,124	—	L...	1889.	Coll. L...	
5.	—	0,130	—	L...	1889.	Coll. L...	
6.	—	0,140	—	L...	1889.	Coll. L...	
7.	—	0,148	—	J...	1913.	Musée de Tournus, n° 884.	
8.	—	0,153	—	J...	1913.	— n° 883.	
9.	—	0,154	—	L...	1889.	Coll. L...	
10.	—	0,158	—	L...	1889.	Coll. L...	
11.	—	0,160	—	J...	1913.	Musée de Tournus, n° 883.	
12.	—	0,165	—	L...	1889.	Coll. L...	(*Fig.* 9).
13.	—	0,165	—	L...	—	—	
14.	—	0,172	—	L...	—	—	(*Fig.* 10).
15.	—	0,180	—	L...	—	—	
16.	—	0,184	—	L...	—	—	
17.	—	0,280	—	L...	—	—	

§ 2. — *Lances décorées de gravures au trait.*

18. Lance à douille, avec trous, décorée sur la douille de dessins gravés au trait, tant au sommet qu'à la base (bandes, demi-cercles, triangles) (*Fig.* 11), trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0m175.

19. Lance à douille décorée, portant à la base et vers le sommet de la douille des traits circulaires et triangulaires gravés (*Fig.* 12), trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0m120.

Voyez Déchelette et Mortillet, ouvrages cités, planche LXXXVIII, figures 1091, 93 et 95.

§ 3. — *Lance à douille renflée à la naissance des tranchants.*

20. Lance à tranchants étroits, à douille allongée, élargie à la base, portant à la naissance des tranchants un renflement en forme de cordon (*Fig.* 13), trouvaille J..., 1913 Musée de Tournus, n° 884, dimension, 0m210; ce type n'est figuré ni dans Déchelette, ni dans de Mortillet (*Musée préh.*).

(1) Tous les objets de l'époque du Bronze qui vont suivre, dont le métal ou la composition n'est pas indiqué, sont en bronze.

§ 4. — *Lance en forme d'épieu.*

21. Lance à tranchants très étroits, descendant jusqu'à la base de la douille, qui est très large (*Fig*. 14), brisée au sommet, trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 884, dimension, 0^m160; ce type n'est figuré ni dans Déchelette, ni dans de Mortillet (M. P.); mais

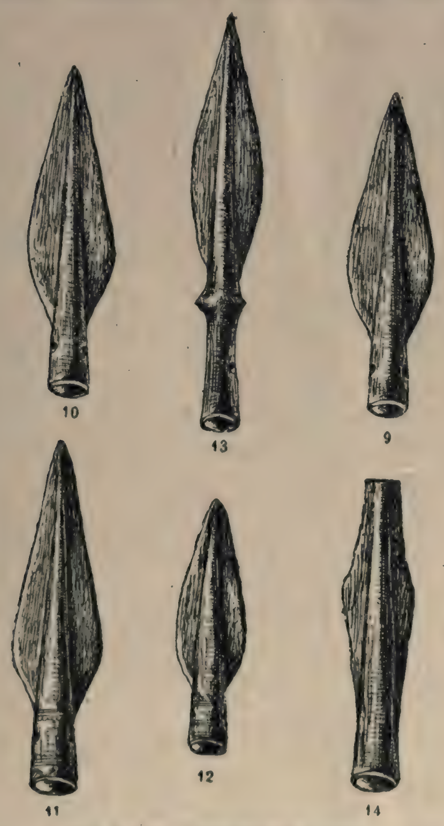


Fig. 9 à 14. — Pointes de Lance.
Légende : 9 et 10, Types communs.— 11 et 12, Gravures au trait.— 13 et 14, Pointes spéciales.

il se rapproche du type représenté par de Mortillet (M. P., planche LXXXVIII) (1).

Outils.

Haches. — Des haches ont également été trouvées en grand nombre dans la station de l'île Saint-Jean ; elles sont de divers types :

Haches à bords droits ; haches à ailerons terminaux avec anneau ; haches à ailerons terminaux sans anneau ; haches à douille quadrangulaire ; haches à douille ronde.

(1) D'autres lances provenant de la même station, existent dans plusieurs collections de Mâcon et de Chalon.

§ 1. — *Haches à bords droits.*

22. Hache à bords droits, reproduisant le type 2 de la figure 81 de Déchelette, ouvrage cité (*Fig.* 15), trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 897, dimension, $0^{m}155$.

§ 2. — *Haches à ailerons terminaux avec anneau.*

Nous avons recueilli six exemplaires de ce type, se rapportant à celui reproduit par Déchelette, ouvrage cité, figure 87, n° 1 et 3. En voici l'énumération.

23. Fragment. Trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 877.

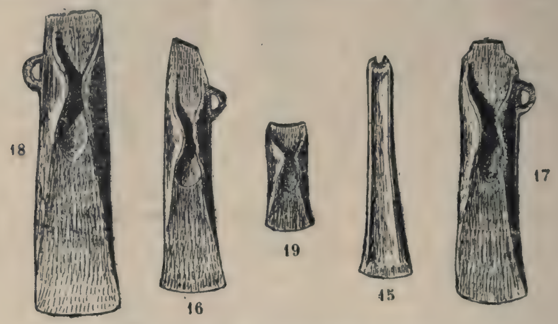


Fig. 15 à 19. — HACHES DE BRONZE.
Légende : 15, Bords droits. — 16 à 19, Haches à ailerons.

24.	Dimension	0,120	Trouvaille	L... 1889.	Coll. Lafay	(*Fig.* 16).
25.	—	0,150	—	L... 1889.	—	(*Fig.* 17).
26.	—	0,160	—	L... 1889.	—	(*Fig.* 18).
27.	—	0,180	—	J... 1913.	Musée de Tournus,	n° 878.
28.	—	0,190	—	J... 1913.	—	n° 879.

§ 3. — *Haches à ailerons sans anneau.*

29. Type se rapprochant de celui figuré dans de Mortillet (M. P.), planche LXXIX, figure 913, trouvaille J.., 1913. Musée de Tournus, n° 880 (*Fig.* 19), dimension, $0^{m}120$.

§ 4. — *Hache à douille quadrangulaire* (avec ou sans anneau).

Nous avons recueilli sept exemplaires de ce type.

30.	Longueur	0,070	Trouvaille	L... 1889.	Coll. L...	(*Fig.* 20).
31.	—	0,080	—	J... 1913.	Musée de Tournus,	n° 896.
32.	—	0,095	—	L... 1889.	Coll. L...	
33.	—	0,100	—	L... 1889.	—	(*Fig.* 21).
34.	—	0,110	—	L... 1889.	—	
35.	—	0,110	—	L... 1889.	—	
36.	—	0,115	—	L... 1900.	—	(*Fig.* 22).

Cette dernière, dont la douille est décorée, est à rapprocher de la figure 88, n° 2 de Déchelette, ouvrage cité.

§ 5. — *Hache à douille ronde.*

37. Hache à douille ronde, présentant un bourrelet à la naissance du tranchant (fin de l'époque du bronze).



Fig. 20 à 23. — HACHES DE BRONZE A DOVILLE.
Fig. 26. — GOUGE.

Ce type rare n'est signalé ni dans Déchelette ni dans de Mortillet (M. P.), trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 876, dimension, 0,105 (*Fig.* 23).

FAUCILLES. — Cet instrument est assez rare dans cette région de la Saône; il en a pourtant été trouvé deux exemplaires en amont du Port d'Asnières, c'est-à-dire tout près de l'île Saint-Jean et près de Trévoux (de Ferry et Arcelin, *le Mâconnais préh.*, pl. 40, *Fig.* 2 et pl. 42, *Fig.* 2). Nous savons, d'autre part, qu'un collectionneur Mâconnais en a découvert une à l'île Saint-Jean vers 1910. La station de l'île Saint-Jean est l'une des dernières stations en remontant la Saône où l'on ait trouvé des faucilles. Les stations, cependant si riches, des environs de Tournus n'en ont pas fourni une seule (1).

Nous avons personnellement découvert deux de ces instruments à l'île Saint-Jean.

38. Longueur, 0m120, trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 886 (*Fig.* 24).

39. Longueur, 0m130, trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 885 (*Fig.* 25).

(1) Les données archéologiques, historiques et linguistiques, si bien résumées par Déchelette, nous ont appris que notre région se trouvait presque à la limite des trois grandes zones qui partageaient l'Europe occidentale : la zone Ibéro-Armoricaine, qui comprenait toute la Gaule, entre l'Océan, la Loire et la Seine ; la zone Ligure qui remontait jusqu'à un point indéterminé, voisin de Lyon ; et la zone Celto-Ligure, qui s'étendait sur le Nord et l'Est de la France. — La faucille est, on le sait, par excellence un instrument ligure. Sur 438 faucilles trouvées en France, avant 1912, 34 seulement ont été découvertes en dehors du bassin du Rhône (Cf. Déchelette).

Gouges et Ciseaux. — Nous avons recueilli un spécimen de chacun de ces types d'instruments.

40. Gouge, type correspondant au n° 2 de la figure 99 de Déchelette (*Fig*. 26), trouvaille L..., 1913 (Coll. L...), dimension, 0m070.

41. Ciseau à douille, trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus n° 875 (*Fig*. 27), dimension, 0m085.



Fig. 24 à 27. — Faucilles en Bronze et Ciseau.

42. Poinçon. — Grand poinçon à tige arrondie et aplatie à la base pour lui permettre de mieux tenir dans le manche; se rapprochant du type de de Mortillet (M. P., pl. LXXXII, *Fig*. 967) (*Fig*. 28), trouvaille L..., 1889 (Coll. Lafay), dimension, 0m122.

Hameçons. — Ces instruments, généralement rares, sont relati

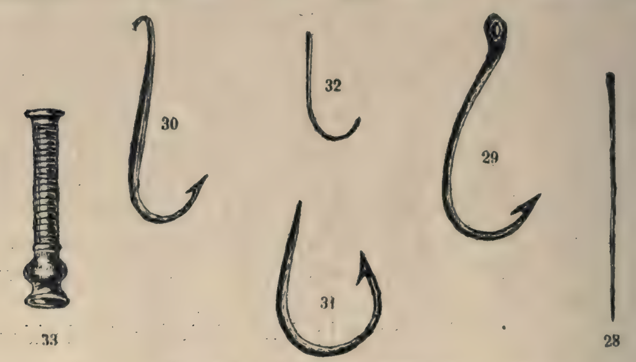


Fig. 28. — Poinçon en Bronze.
Fig. 29 à 32. — Hameçons en Bronze.
Fig. 33. — Autre Pièce.

vement abondants dans cette région de la Saône. Le Musée de Tournus en possède quatre exemplaires, dont un trouvé au port de Fleurville (1), par Le Grand de Mercey (2), un autre à Uchizy (3),

(1) Fleurville, voir plus haut.

(2) Le Grand de Mercey (Alexandre-Charles-Etienne), né à Mercey, commune de Montbellet (S.-et-L.), le 10 mai 1828, décédé au même lieu le 4 novembre 1884. Archéologue et préhistorien, Président de la Société des Amis des Arts de Tournus. Il légua au Musée de cette ville la belle collection qu'il avait recueillie en Saône-et-Loire et dans l'Ain.

(3) Uchizy, voir plus haut.

par M. Drevet, maître pêcheur, et quatre près de l'île Saint-Jean ; en voici la description :

43. Hameçon en bronze, barbelé, avec sommet enroulé, analogue au type de la figure 103, n° 4, de Déchelette (*Fig.* 29); trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 970 ; dimension, 0m110.

44. Hameçon en bronze barbelé, recourbé au sommet et aplati, analogue au type trouvé au Port d'Uchizy (1) (*Fig.* 30) ; trouvaille L..., 1910 (Coll. L...), dimension, 0m100.

45. Hameçon en bronze, barbelé, avec sommet finissant en biseau (*Fig.* 31) ; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus, n° 889, dimension, 0m098.

46. Hameçon en bronze avec sommet aplati, sans barbelure (*Fig.* 32) ; trouvaille Limard, 1890 (Coll. Limard), dimension, 0m030.

Bouterole. — 47. Bouterole en bronze de petite dimension ; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 870.

Pièce de harnachement. — 48. Tube en bronze ayant probable ment servi de poignée passée à l'extrémité des cordes servant de rênes à un attelage (opinion de M. de Mortillet (M. P..., figure 106, n° 5) (*Fig.* 33); trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0m090.

Couteaux. — Les abords de l'île Saint-Jean nous ont fourni un



Fig. 34 à 37. — Couteaux en Bronze.

nombre assez considérable de couteaux, que nous allons décrire par ordre chronologique.

§ 1. — *Couteaux à soie.*

49. Couteaux à soie reproduisant le type n° 10 de la figure 92

(1) Uchizy, voir plus haut.

de Déchelette, ouvrage cité (*Fig* 34); trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus n° 882, dimension, 0m090.

50. Couteau à soie reproduisant à peu près le type précédent (*Fig.* 35); trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 874, dimension, 0m95, lame 0m045.

51. Couteau, dont la soie est constituée par l'amincissement de la lame vers sa base, orné sur les plats et sur le dos, d'ornements au trait. Ce type paraît être l'intermédiaire entre les formes à languette et à soie (*Fig.* 36); trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0m180.

52. Couteau à soie, orné de dessins au trait sur les plats et le dos, correspondant au type reproduit par Déchelette, ouvrage cité n° 10, figure 92 (*Fig.* 37); trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0m185, lame, 0m150.

53. Couteau à soie, orné de dessins au trait sur les plats et le dos (*Fig.* 38); trouvaille L..., 1899 (Coll. L...), dimension, 0m290, lame, 0m170.

(*A suivre*).



SEANCE DU 26 AVRIL 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (22 Mars 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Paul de Mortillet, Catelan, Jacquot, Hugues, Marcel Baudouin, etc.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Barthère (F.). — Notice sur les Bois de Madagascar. — Tananarive, Impr. of., 1916, in-4°, 26 p.

Schetelig (Haakon). — Tuneskibet. Utgravningen av Skibet [Extr. *Nordske Oldfund*, 1917]. — Christiania, 1917, in-4°, 15 p., 7 fig., 5 pl. h. texte.

Schetelig (Haakon). — Et hulefund paa Strönen Extr. *Naturen*, 1917, janvier, 21-27, 4 fig. in-8°, 6 p., 4 fig.

Schetelig (Haakon). — Tidlige Baatgraver [Extr. *Oldtiden*, 1916, p. 73-88, 13 fig.]. — Bergen, in-8°, 16 p., 13 fig.

Jacquot (L.). — Stèle funéraire de la Mechta Hameria (Sétif) [Extr. *Rec. d. Not. et Mém. Soc. Arch. Constantine*, XLIV, 1915]. — Constantine, 1915 in-8°, 3 fig., 4 p.

Jacquot (L.). — Le Krett' Faraoun [Extr. *Rec. d. Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, XLIX, 1915]. — Constantine, 1915, in-8°, 6 p.

Jacquot (L.). — La main-d'œuvre à l'époque romaine. — Poste-Vigie de Tekout. — Les Chasse-roues romains. — Les Pierres à Cupules [Extr. *Rec. et Mém. Soc. Arch. de Constantine*, X LIX, 1915]. — Constantine, 1915, in-8°, 6 p., 1 pl. h. texte.

Baudouin (Marcel). — De l'époque de la Soudure totale des deux moitiés mandibulaires à l'époque Néolithique [Extr. *La Presse Dentaire*, Paris, XIX, 1917, février, n° 2, 56-66]. — Vannes, 1917, in-8°, 13 p.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les autres ouvrages suivants :

Mortillet (A. de). — *Une Hache en bronze de la Collection Tellot* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 27e année, février 1917, p. 86-90, 1 fig.]:

[Don A. de Mortillet].

Institut français d'Anthropologie [Supplément à l'*Anthropologie*]. — Comptes rendus des Séances. N° 11 [Séance des mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1913], paru en 1914 seulement.

[Don de M. le comte Begouen].

Catalogue de la Bibliothèque de la Soc. d'Anthrop. de Paris (1re Partie) [Catalogue alphabétique]. — Paris, 1891, 352 pages.

Catalogue de la Bibliothèque de la Soc. d'Anthrop. de Paris (2e Partie) [Catalogue par ordre de matières]. — Paris, 1891, 469 pages.

[Don Chapelet].

M. E. Hue remet, de la part de M. Muller (H.) (de Grenoble), pour la Bibliothèque, 60 Brochures, concernant le Préhistorique de l'Isère et Départements limitrophes.

Dons au Musée de la S. P. F.

1° M. H. Muller (Grenoble) a offert, pour les Collections de la *S. P. F.*, une série d'échantillons d'*Obsidienne de Lipari* (Italie), d'un poids de 10 kg. environ.

2° M. L. Giraux (Saint-Mandé) offre, pour les collections de la *S. P. F.*, un *Grelot* ou *Hochet en terre cuite*, provenant du Mexique et ayant une grande ressemblance avec le Hochet gallo-romain offert précédemment par Eloi Bourgeade et le *Hochet* moderne en bois, offert par M. Marcel Baudouin (Paris).

3° M. A. de Mortillet (Paris) fait don de plusieurs Moulages d'Ossements du Squelette de l'*Homo Mousteriensis*, découvert au Moustier (Clavicule, Métacarpien, etc.).

4° M. Edmond Hue (Paris) offre au Musée une Maquette, en Plâtre, dont il est l'auteur, du *Dolmen de la Pierre Levée de Janville-sur-Juisne* (S.-et-M.), propriété de la *S. P. F.*

5° M. P. de Givenchy offre à la *S. P. F.* une superbe *Hache polie*, en Diorite, de 0m32 de long (très grande taille), trouvée à 2 mètres de profondeur, près Chars, canton de Marines (S.-et-O.).

Nécrologie.

M. Albert DUBUS (Seine-Inférieure).

Notre excellent collègue, M. Albert Dubus, Économe honoraire des Hospices du Havre, Décoré de la Médaille militaire et de la Médaille commémorative (1870-71), Officier d'Académie, Médaille des

Epidémies, Membre correspondant de l'*Ecole d'Anthropologie de Paris*, Ancien Vice-Président de la *Société Géologique de Normandie* et de la *Société Normande d'Etudes Préhistoriques*, Membre Fondateur de la *Société Préhistorique Française*, etc., est décédé le 4 avril 1917, dans sa 71e année, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

Les Obsèques ont eu lieu le 7 avril 1917.

Brochures de M. A. DUBUS existant à la Bibliothèque de la « Société Préhistorique Française ».

1. *Note sur les Moules et Haches de Bronze* recueillis par M. Toutain-Mazeville, à Gonfreville-l'Arche, près Honfleur [Extr. *Bull. soc. Géol. de Normandie*, t. XIX, 1898-99]. — Le Havre, 1900, in-8°, 7 pages, 3 planches.

2. *Contribution à l'Etude de l'époque Paléolithique des stations de Bléville, la Mare aux Clers et Frileuse* (près le Havre) [Extr. *Bull. Soc, Géol. de Normandie*, t. XXII, 1902-03]. — Le Havre, 1903, in-8°. 27 pages, 7 planches.

3. *Note sur l'industrie Néolithique aux environs du Havre et de Neufchâtel-en-Bray* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, t. XXIII, 1903-04]. — Le Havre, 1904, in-8°, 19 pages, 6 planches.

4. *Note sur la découverte de Silex Eolithiques dans le pays de Bray* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie,* t. XXIV, année 1904]. — Le Havre, 1905, 7 pages, 2 planches.

5. *Contribution à l'étude de l'Ambidextrie aux temps préhistoriques* [Extr. *Bull. Soc. Préh. de France*, 25 octobre 1906.

6. *Les industries recueillies dans le Quarternaire supérieur aux environs du Havre* [Extr. *Rev. Préh.*, in-8°, 1907, n° 5, 8 pages, 6 fig.].

7. *A propos des Haches néolithiques de grande dimension* [Extr. *Bull. Soc. Préh. de France*, 1907, 28 nov.]. — Tiré à part, 1907, in-8°, 3 p.

8. *Communication relative à la découverte d'Outils préhistoriques sur le territoire du Havre* [Extr. *Bull. de la Soc. Géol. de Normandie*, t. XXVII, 1907]. — Le Havre, 1908, in-8°, 7 pages, 2 planches hors texte.

9. *De l'utilité de la stratigraphie pour le classement des outils provenant des limons et plateaux* [Extr. *Congr. Soc. Franç. de Géog.*]. — Bordeaux, 1907, in-8°, 5 pages.

10. *Notes sur des Haches polies incisées* [Extr. *Rev. Préh.*, 1908, n° 3, in-8°, 4 pages, 2 fig.].

11. *A propos de l'industrie de l'ergeron et de la terre à briques* [Extr. *Rev. Préh.*, 1908, n° 9, in-8°, 3 pages].

12. *Notes sur la Station préhistorique de Houges, près Yport* [Extr. *Bull. Soc. Géol de Normandie*, 1907]. — Le Havre, 1910, in-8°, 8 pages, 13 planches dont 12 photos.

13. *Note sur deux Ciseaux polis, incurvés et sur deux lissoirs ou bru-*

nissoirs [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, XXX, 1910, in-8°. — Le Havre, 1911, 2 p. 1 planche.

14. *A propos des Casses-Têtes de l'Orléanais* [Extr. *Rev. Préh.*, 1911, avril]. — Paris, 1911, in-8°, 1 page, 1 figure.

15. *Note sur les traces de l'existence d'un Culte de la Hache pendant le paléolithique inférieur* [Extr. *Bull. Préh. de France*, 1911, 23 nov., in-8°, 3 pages].

16. *A propos des Haches polies fragmentées* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, 1912.] — Le Havre, in 8°, 4 pages, 3 planches.

17. *Epoque du Bronze. Carte et tableau analytiques de la répartition du Bronze de la Seine-Inférieure* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, 1912]. — Le Havre, in-8°, 35 pages, 6 planches, 1 carte.

18. *Contribution à l'étude des Haches plates* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Française*, 24 avril 1913, in-8°, 4 pages, 1 fig].

19. *Contribution à l'étude de la distinction des Haches préhistoriques*, etc. [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*]. — Paris, 1913, 23 mars, in-8°, 3 pages.

20. *Note relative à la découverte de quelques objets trouvés dans le Cimetière mérovingien de Neufchâtel-en-Bray* [Extr. *Soc. Normande d'Etudes préhistoriques*]. — Louviers, 1913, in-8°, 15 pages, 3 pl. hors texte, 10 fig.

21. *Contribution à l'étude des Lampes néolithiques* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1913, 24 avril, in-8°, 2 pages, 1 fig.].

22. *Discussion à propos des Ciseaux polis et à coupe cylindrique ou ovoïde* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*]. — Paris, in-8°, 1914, 23 avril, 4 pages.

23. *Industries recueillies dans les briqueteries des environs du Havre* (*Bléville, La Mare-aux-Clercs, Frileuse*) [Extr. *C. R. A. F. A. S. Congrès Le Havre*, 1914, pages 619-622]. — Paris, 1915, in-8°, 4 pages.

24. *A propos des Musées cantonaux et régionaux* (*Préhistorique*) [Extr. *A.F.A.S. Congrès du Havre*, 1914, t. I, pages 780-783]. — Paris, 1915, in-8°, 3 pages.

25. *Carte préhistorique et protohistorique du Département de la Seine-Inférieure, accompagnée d'un mémoire et d'un tableau analytique donnant la répartition des objets recueillis par arrondissements* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, t. XXXIII (1913-14-15, publié en 1916, Le Havre, 1916, in-8°, 112 pages, 1 carte.

On doit en outre à cet auteur, entr'autres :

a) *Fonds de Cabanes néolithiques, à Lury, près Neufchâtel-en-Bray* (*Société Géologique de Normandie*, 1905).

b) *De la durée du séjour dans les Stations Paléolithiques et Néolithiques* (*Bull. du Congrès des Sociétés savantes de Normandie*). — Le Havre, 1905.

Le Bibliothécaire : CHAPELET.

Présentations et Communications.

Adrien de MORTILLET (Paris). — *A propos des Sceptres en Pierre de l'Océanie* (*Fig.*).

Paul de GIVENCHY (Paris). — *Présentation d'une Hache de grande taille, provenant du Chemin de la Pierre qui tourne* (*Seine-et-Oise*).

Paul de MORTILLET (Paris). — *Le Chemin de la Pierre qui tourne, canton de Marines* (*Seine-et-Oise*) (2 *Fig.*). — Discussion : Marcel BAUDOUIN.

Edmond HUE (Paris). — *Présentation d'une Maquette en Plâtre du Dolmen de la Pierre Levée de Janville-sur-Juisne* (*S.-et-M.*). — Discussion : A. DE MORTILLET ; MICHEL (Besançon) ; BOSSAVY ; Marcel BAUDOUIN, etc.

Paul CLÉMENT (Artins, Loir et-Cher). — *Hache polie avec Inscription et Haches avec Encoches* (2 *Figures*). — Discussion : Marcel BAUDOUIN.

Capitaine GAURICHON (Tours). — *Contribution à l'étude de l'emploi des Huîtres dans l'Antiquité.*



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Identité des Silex taillés de la Drôme et du Bas-Congo.

M. L. CATELAN, mobilisé à Tissin (Italie). — En 1914, nous avons fouillé une Sépulture, très importante, à Mollans (Drôme). — Nous avons donné le résumé de nos travaux et de nos découvertes au *Congrès de l'Afas*, tenu au Havre, la veille de la déclaration de la guerre, sous le titre : *le Cimetière du Perpetairi*. Or les beaux silex que nous avons trouvés à Mollans, dans la couche à ossements brisés, sont *absolument identiques* à ceux d'une collection des vitrines Turinoises. Seulement, les beaux silex de Turin proviennent du *Bas-Congo* ! Ils ont été trouvés pendant la construction de la ligne du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Ils proviennent des stations de Tumba, de Songololo, des kilomètres 35, 157, 215, 312 et 340.

Les cailloux de la station dite Monolite sont de grosses pièces en grès siliceux, qui n'ont aucun rapport avec le reste.

Les silex taillés en pointes de flèches losangiques, carreaux pointes légèrement aileronnées et pedonculées, pointes allongées suraiguës à base arrondie, sont les frères et sœurs de ceux de Mollans. Nous avons trouvé plus beau ; mais ceux du Bas-Congo représentent bien la moyenne des nôtres. Il n'y manque pas même ces amygdalines, mignonnes pointes chelléennes, ni coupantes, ni piquantes, que Mollans nous a donnés par centaines.

Comme on le voit, la constatation est des plus importantes ; et les partisans de la race Berbère y trouveront un argument favorable à leur thèse. — Il me semble qu'il serait très opportun d'en discuter dans notre Bulletin.

Roue solaire et Swastika sinistrorsum d'une Stèle funéraire, à Constantine.

M. L. Jacquot (Constantine). — En parcourant le Musée épigraphique installé au square N° 1 de Constantine, j'ai remarqué entre autres une Stèle funéraire portant des représentations solaires que j'ai tenu à dessiner pour la *Société Préhistorique Française.*

Ces trois dessins figurent sur le fronton de la Stèle : les Spirales aux deux extrémités latérales et la Roue à Swastika au centre.

Les volutes se déroulent de façon à s'unir l'une à l'autre par un trait continu et arrondi qui surmonte le disque central ; elles sont donc roulées en sens inverse l'une de l'autre.

Le motif central est à quatre branches incurvées à droite, style héraldique (à gauche par rapport à l'œil du dessinateur).

Dans le grand panneau de la *Femme-Sauvage*, à Birmandreïs (près Alger), existe un *Disque* rayonné assez semblable à celui du motif central de la Stèle du square N° 1 (1).

Les Six Polissoirs de La Forêt, près Nemours (S.-et-M.).

M. Paul de Mortillet (Paris). — Je suis heureux de vous annoncer quenotre collègue, M. Ernest Doigneau, dans le but d'assurer la conservation du remarquable *Atelier de Polissage*, situé près de la ferme de La Forêt, près de Nemours, vient de s'en rendre acquéreur.

(1) Cf. p. 00, *Fig*. 00.

Cet atelier comprend un minimum de *six* rochers, portant des traces de *polissage.* Sur l'une, il y a 14 rainures et une cuvette.

M. le Secrétaire Général. — La *Société préhistorique française* félicite vivement M. Doigneau de son désintéressement.

Cupules des Pierres tombales du Cimetière israélite de Constantine.

PAR

Le Capitaine L. JACQUOT,

Rapporteur au Conseil de Guerre, à Constantine.

Les israélites de Constantine avaient primitivement leur cimetière sur la rive droite du rummel, au pied de la montagne de Sidi-Mecid. On voit encore les dalles funéraires de cette nécropole, alignées sous les pins, en contre-bas de l'hôpital civil, et certains de ces petits monuments ont des formes non seulement curieuses, mais même bizarres. C'est ainsi, par exemple, qu'à côté d'une pierre rectangulaire ou simplement arrondie (soit à la tête seulement, soit aux deux extrémités), on voit tantôt une dalle anthropomorphe — c'est-à-dire rappelant les sarcophages égyptiens – tantôt une boîte à violon ou une caisse à oreilles, etc.

En examinant de près ces tombes, au nombre d'environ 400; j'ai été surpris de trouver sur quelques-unes d'entre elles, des soleils, des croissants lunaires, des étoiles et même des cupules. Sur une dalle, il n'y avait qu'une cupule isolée; sur cinq autres, les cupules étaient appairées, je veux dire symétriquement placées l'une à droite et l'autre à gauche, soit de la pierre, soit de l'inscription, et presque toujours du côté des pieds.

Mis en goût par cette découverte, je me suis rendu un matin au nouveau cimetière, — situé un peu plus haut — et j'y ai pu constater également la présence de cupules, généralement moins profondes que celles des dalles du vieux cimetière. Il semble donc que ces cupules aient quelque chose non de rituel mais de traditionnel. Et ce qui est bien fait pour surpendre, c'est qu'on ne trouverait aucune cupule au cimetière d'Alger : la cupule appartient exclusivement à Constantine!

En explorant les ruines romaines des environs de Sétif, j'avais observé déjà la présence de cupules sur pas mal de tombes de la bonne époque. Les tombes arabes, elles sont presque toujours pourvues d'un petit récipient où l'on verse de l'eau.

Nous trouvons-nous donc en présence d'une survivance des usages de l'époque préhistorique, usages conservés dans leur forme mais dont le sens a été profondément altéré? C'est à voir...

Comment on enseigne la Préhistoire.

M. Albert HUGUES (Saint-Géniès-de-Malgoirès, Gard). — On peut trouver ailleurs que dans le *Matin* et autres journaux quotidiens des perles pareilles à celle signalée par M. M. Baudouin dans le *Bulletin de la Société Préhistorique* (année 1917, N° 1, page 54).

Je signale la figure d'un superbe Dolmen, étiqueté Menhir gaulois, à la page 10 du *Cours complet d'Histoire de France* à l'usage des Ecoles primaires supérieures et des candidats aux brevets de capacité, par MM. *Désiré Blanchet et Jules Pinard*. Inscrit sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la ville de Paris, à ses écoles communales (Belin frères éditeurs). J'ai sous les yeux la 28e édition, parue en 1889, et la 31e édition de 1890 (*entièrement refondue*). En effet, alors que le pseudo-menhir gaulois occupe la page 6 à la 28e édition, c'est à la page 10 qu'on doit le chercher dans la 31e. Comme l'ouvrage doit avoir fourni une belle carrière, il peut atteindre aujourd'hui la 100e édition, *re, re, refondue*; et le Menhir-Dolmen doit s'être enfoncé sous quelques feuillets supplé mentaires.

C'est ainsi qu'on nous enseignait la Préhistoire il y a 27 ans! Des milliers d'instituteurs, des millions d'écoliers et d'écolières, ont encaissé cette erreur. Les auteurs, agrégés d'histoire, professeurs dans les grands lycées de Paris, ignoraient peut-être l'édition du « Musée Préhistorique » de G. de Mortillet, paru en 1881.

L'erreur de MM. Blanchet et Pinard m'explique un incident de ma vie militaire. Simple soldat de 1re classe, je m'extasiai, un jour de l'année 1898, à la vue d'un superbe Dolmen des environs de Grossa (Corse). Mon voisin de file, bachelier, étudiant à l'Ecole de Pharmacie de Paris, déclara péremptoirement : « Ce n'est qu'une cabane de berger; les Gaulois n'ont jamais habité l'île, qui était propriété de la République de Gênes. »

Je n'insistai pas, mon contradicteur était Corse, bachelier, étudiant à Paris; l'adjudant de la compagnie lui-même me prit pour un imbécile. Mais je maudis mon contradicteur, qui mêlait, si agréablement l'Histoire, les Gaulois et la Préhistoire.....

Le Trident de Fer d'Algérie.

M. L. Jacquot (Constantine). — Le petit trident que j'ai eu la joie de découvrir sur le marché à la ferraille et le plaisir d'envoyer pour les collections de notre Société est un objet peu courant. Je n'en avais jamais vu jusqu'à présent, et je présume que la mise en vente des quelques exemplaires aperçus ici est une conséquence de la misère que la guerre a amenée parmi nos populations indigènes. Les pauvres gens font argent de tout et se débarrassent de tous les objets dont ils n'ont pas un besoin immédiat. On vide donc les greniers, — si je puis m'exprimer ainsi en parlant de maisons à la romaine où les greniers n'existent pas! — et on voit s'étaler sur les remblais des Beni-Ramassés les choses les plus hétéroclites.

Le trident en fer qui nous occupe est... un simple ustensile de cuisine! Oui, parfaitement... Il a été remplacé par le vulgaire gril à côtelettes dans un de ses emplois, et par la brochette dans l'autre de ses utilisations. Car l'usage de ce gril est double, n'en déplaise encore une fois aux critiques qui se moquent des outils à plusieurs fins : sur les trois branches, le rôtisseur étale le morceau de viande (et souvent quelle viande : de la fraissure ou des poumons) qu'il veut griller; ou bien, selon l'occasion, il enfile cette viande, découpée en menus morceaux, sur les trois dents, qui font ainsi office de brochettes. Et il faut voir avec quel air de délices les pauvres diables de fellabo ou de portefaix avalent ces bouchées de viande, préalablement saupoudrées de sel, mais totalement dépourvues de beurre ou de graisse, et qu'ils engloutissent sans pain, par gourmandise.

C'est que les gens du peuple ne mangent pas de la viande tous les jours ici, ni même une fois toutes les semaines : de là, l'origine et la nécessité des repas publics (*zerdas* ou *ouaddas*) offerts soit par les riches, soit par les communautés, ou encore payés au moyen de quêtes publiques.

Les cuisines en plein vent ne possèdent que deux sortes d'ustensiles : le gril et la brochette. Celle-ci est rarement en fer, mais le plus souvent en épine de palmier, produit beaucoup plus économique.



III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les Soleils de la Grotte de la Femme sauvage à Alger.

PAR

L. JACQUOT (Constantine).

Il existe dans la banlieue d'Alger, au village même de *Birmaudrès* (1), deux GROTTES excessivement curieuses et qui, jusqu'ici, ne semblent pas avoir été sérieusement étudiées. L'une d'elles, située dans le jardin de la cure, est encore inconnue du public. L'autre, à 150 ou 200 mètres plus en amont, est dans la petite propriété louée par un M. Leblanc de Prébois, qui l'exploite pour la montrer aux curieux amenés là par le hasard d'une promenade dominicale.

Dans la première est un *autel* chrétien, encadré à droite par un moine en prière, et à gauche par une femme couchée (longueur de la femme : 2 m. 75).

La seconde, de beaucoup la plus considérable, présente plusieurs étages superposés.

I° Celui du haut, — que couronne un aigle éployé (3 mètres d'envergure) et perché sur une sphère (0m60 de diamètre), surmontant elle-même un socle pyramidal,— comporte huit petites niches en plein cintre dont chacune est occupée par un motif décoratif : croissant, fleur, étoile, etc. — II° L'étage intermédiaire, sur lequel nous allons revenir, est le plus important au point de vue des sculptures. Disons tout de suite qu'il possède extérieurement un groupe principal représentant la *Tentation d'Eve* (ronde-bosse de 3 m. 40) par le Serpent (6 mètres de développement), puis deux grands médaillons (buste supposé du reïs Mourad = 1 m. 60, et buste dit de la Joconde = 2 m. 10), une femme couchée (2 m. 50), un portrait de fou, un duel de cavaliers, diverses figures (moine, grotesque, etc.), quatre grands *disques* (*Fig.* 1), et enfin trois *cercles*, que nous décrirons tout à l'heure (*Fig.* 2). Intérieurement, on y trouve plusieurs scènes (notamment Adam et Eve chassés du paradis, un cœur, une tête et des soleils). — III° A l'étage inférieur, il y a plusieurs chambres ornées de pilastres, de scènes, de personnages, d'anges, de cœurs, etc., formant un ensemble difficile à décrire.

(1) *Bir* (le puits); *Mourad* (de Mourad) ; *reïs* (le capitaine corsaire).

Des escaliers rudimentaires, tant extérieurs qu'intérieurs, permettent d'accéder facilement d'un étage à l'autre. Des paliers favorisent, en outre, la circulation.

Flanquant le groupe de la Tentation, nous avons remarqué trois disques : un en bas à gauche (*Fig.* 1 ; N° 5), un en haut à gauche (*Fig.* 1 ; N° 6), et le dernier en haut à droite (*Fig.* 1; N° 7). Le premier (diam. 0m21), est très fruste et apparaît comme une sorte de *Croix de Saint-André*. Le suivant, à l'aplomb du premier, a un diamètre de 30 (ligne verticale) à 35 (ligne horizontale) centimètres



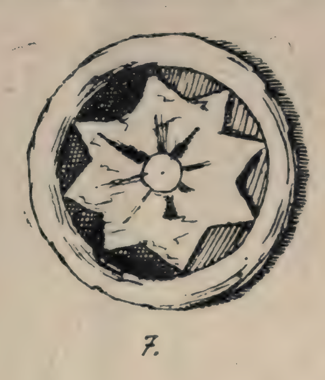




Fig. 1. — LES SOLEILS DIVERS. — N° 5 : Le *Soleil* en CROIX DE SAINT-ANDRÉ ; — N° 6 : Le *Soleil* en SPIRALE ; — N° 7 : Le *Soleil* en ETOILE.

et renferme cinq rayons arrondis comme les jets de flamme d'un soleil de feu d'artifice. Le dernier est une étoile à huit branches, du type si fréquent dans l'encadrement des portes arabes (diamètre du cercle intérieur : 0m38). — La spirale paraît représenter le Soleil en marche, tandis que l'étoile serait le Soleil fixe avec sa ligne méridienne, ses deux lignes solsticiales et équinoxiales, et sa ligne équatoriale.

Les quatre grands disques nus et bombés qui encadrent le grand panneau et qu'on prend souvent pour des boucliers, paraissent être également des soleils (*Fig.* 1 : h. 100, l. 100 ; *Fig* 2 : h. 95, l. 68 ; *Fig.* 3 : h. 95, l. 90).

A l'intérieur de la grotte, sur le mur contre lequel s'appuie le médaillon du reïs Mourad, est un très grand disque en forme de roue (*Fig.* 9), mesurant 0m99 de haut sur 88 de large, concave,

circonscrit par un cercle de 0m07 d'épaisseur et présentant au centre une sorte de moyeu en saillie de 0m08. Ce bouton mesure 0m22 dans tous les sens. Il s'en échappe de grands rayons de forme triangulaire ayant à leur extrémité (jante) 0m18-0m19-0m23 et 0m23, et entre chacun d'eux est un rayon plus court, mais presque aussi large partant de la jante.

Sur un pilier intérieur, à hauteur d'homme, on voit un cercle grossier (*Fig.* 10), de 0m24 de diamètre, coupé verticalement et horizontalement par deux traits égaux en quatre segments semblables.

C'est sur le mur du fond que nous rencontrerons les neuf derniers soleils, numérotés de 11 à 19 en allant de l'Est à l'Ouest.



Fig. 2. — Le SOLEIL en ROUE.

Tout d'abord, voici deux sculptures qui, sans être identiques, offrent cependant un caractère semblable (*Fig.* 11 et 13) : chaque cercle est entouré d'une certaine quantité de traits ondulés qui paraissent s'en dégager ; on pense, en les voyant, à une image du tonnerre au milieu des éclairs. La figure 11 est légèrement ovale (0m27 sur 0m25) et coupée en croix par deux traits égaux. La figure 13 (diam. 0m17), est en saillie de 0m08 avec un trou au centre.

Au-dessus et à gauche du soleil n° 11, on peut voir (*Fig.* 12) un très petit cercle assez ovalisé : 0m08 sur 0m06, du sommet duquel partent trois traits rectilignes. Au milieu est un petit trou.

Après ces tonnerres, voici (*Fig.* 14) deux cercles concentriques très fortement en relief ; leur centre commun est un trou de 0m03 à 0m04 de diamètre. Diamètre : 0m20.

Auprès de ce soleil est dessiné le contour d'une porte légèrement arrondie en haut. Sur le fond, dans l'axe vertical et près du bord supérieur, est un très petit cercle (*Fig.* 17) de 0m08 de diamètre et dont le centre est indiqué par un point. Au-dessous, et très légèrement dévié à gauche, se présente (*Fig.* 16) un fort bouton de 0m17 de diamètre, à section tronconique, un tant soit peu creusé au milieu et percé au centre d'une petite cavité : c'est comme un fond d'écuelle renversée. Encore plus bas et beaucoup plus à gauche, on voit (*Fig.* 15) un disque de 0m24 de diamètre et divisé en vingt casiers, ceux de droite un peu plus grands que ceux de gauche, et toutes les lignes verticales légèrement inclinées à droite.

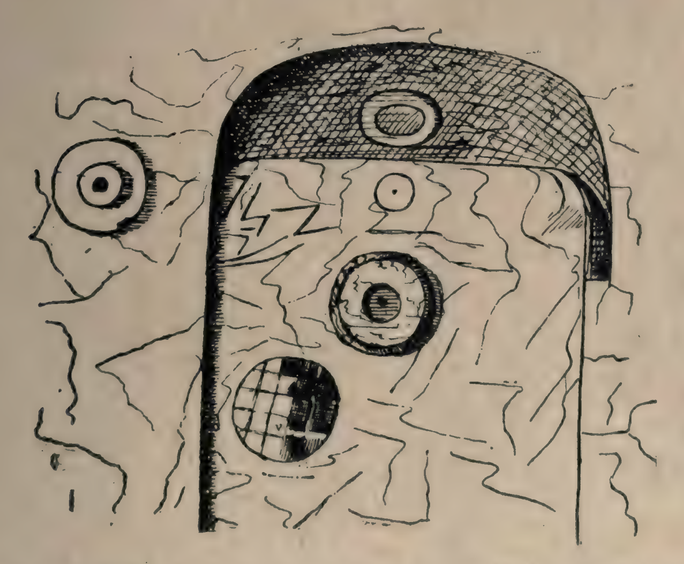


Fig. 3. — Les SOLEILS GROUPÉS. — Cercle à bosse. Cercles à points. Cercle à carrés.

Enfin, au plafond, est une couronne en bas-relief de 0m18 de diamètre extérieur (0m10 extérieuremeat) (*Fig.* 18).

La dernière Figure (21), très voisine, est un simple cercle dont semblent partir des rayons. Les rayons du bas, très frustes, ont l'apparence de fers de flèche. Diamètre 0m27 à 0m28.

Comme on le voit, ces 19 figures sont extrêmement variées.

Mais que signifient-elles ?

Les sculptures de la grotte semblent remonter au xve siècle, si on ne considère que le costume de la Joconde ; au xve ou au xvie, lorsqu'on voit la femme couchée et le capuchon du fou. Les soleils, eux, paraissent beaucoup plus anciens, et les piliers supportent des chapiteaux qui font penser à l'artiste que le Duel des deux cavaliers

serait à sa place sur un arc de triomphe romain ; mais les grotesques et les scènes bibliques sont dignes des églises romanes de nos provinces françaises.

Or, que savons-nous des grottes ? Rien du tout !

La tradition indigène fait remonter les sculptures à une époque qui se placerait entre le départ des derniers Romains et l'arrivée des premiers Turcs : il y a de la marge !

La chronique nous apprend qu'un certain renégat Flamand, qui vivait au début du XVII[e] siècle, avait fait la course en Islande et dans les mers du Nord et en avait ramené 800 esclaves. Son habitation existe encore à Birmandreïs, c'est-à-dire tout auprès des grottes, lesquelles devaient faire partie de sa propriété rurale. Quant au capitaine anglais et au milord dont on parle aussi, on peut croire que ce sont les incarnations populaires du capitaine Mourad.

Est-ce ce marin Flamand qui les aurait fait ainsi sculpter ? Cela ne serait pas invraisemblable, bien que pareille fantaisie eût pu lui coûter la tête si le dey en avait eu connaissance. Mais alors, que de temps il aurait dû employer pour ce travail, véritablement énorme, même en tenant compte de la facilité qu'offre la pierre, qui est du tuf dur coupé de bancs d'un calcaire très dur. Et puis, que signifieraient ces soleils ?

Il faut peut-être remonter à une époque bien antérieure, à la période punique, par exemple, et penser à un *Temple du Soleil*, à quelque *Antre de Mithra*, que reïs Mourad aurait découvert et qu'il n'aurait plus eu qu'à agrandir, à embellir et à approprier à sa fantaisie du moment. Nous avons des exemples de ces adaptations, notamment dans la *Grotte de Sidi Bou Yahia* et dans l'église *souterraine* de Rahr Brid (près Mila).

La chose n'a rien d'absurde, si on songe que les païens n'ont pas disparu du pays dès l'arrivée des Arabes, mais se sont bornés à s'enfuir dans les ravins, dans les bois et dans les montagnes. Ce n'est qu'à la longue que les derniers se sont vus forcés d'embrasser l'islamisme : encore n'ont-ils abjuré souvent que du bout des lèvres, et ont-ils vraisemblablement continué à célébrer leur culte dans les cavernes et autres lieux secrets. « Les Berbères apostasièrent jusqu'à douze fois ! » dit le fils d'Abou Yazid (Âbn-Khaldoum).

Il n'y a évidemment là que des suppositions. Mais cette multitude de soleils que renferme la grotte, est bien faite pour intriguer, et toutes les suppositions sont admissibles devant le silence de la tradition et de l'histoire. A noter qu'une voie romaine passait dans le village même de Birmandrès.

Nouvelles Découvertes archéologiques, faites dans la Saône, en aval de l'île Saint-Jean, près de Mâcon (Saône-et-Loire) (*Suite* et *fin*) (1).

PAR

M. JEANTON,
Conservateur-adjoint du Musée de Tournus,

Et M. LAFAY,
Conservateur du Musée de Mâcon (Saône-et-Loire).

§ 2. — *Couteaux à douille.*

54. Couteau à douille, reproduisant le type 61, figure 92 de Déchelette (*Fig.* 39) ; trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, dimension, 0^{m}095, lame, 0^{m}060.

55. Couteau à douille, même type que le précédent, dont la pointe paraît avoir été réduite par un long usage ; trouvaille L..., 1910 (Coll. Lafay), dimension, 0^{m}115, lame, 0^{m}070.

56. Couteau à douille, type analogue au précédent, mais avec trois



Fig. 39 à 43. — COUTEAUX EN BRONZE A DOUILLE.

Fig. 44. — MANCHE DE COUTEAU en corne.

stries circulaires à l'embouchure de la douille (*Fig.* 40) ; trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), dimension, 0^{m}170, lame, 0^{m}130.

57. Couteau à douille, type analogue au précédent, mais avec des ornements au trait consistant : 1° en bagues ou anneaux décorés de traits et bordés de demi cercles sur la douille ; 2° en traits et en demi cercles sur les plats ; 3° en traits horizontaux séparés par des croix de Saint-André (l'extrémité de la pointe est brisée); trouvaille L..., 1889 (Coll. L ..) (*Fig.* 41), dimension, 0^{m}190, lame, 0^{m}150.

58. Couteau à douille, type identique au précédent ; trouvaille L.. , 1889 (Coll. L...) (*Fig.* 42), dimension, 0^{m}220, lame, 0^{m}180.

(1) Voir *Bull. Soc. préhist. franç.*, n° 3, p. 161.

§ 3. — *Couteau à manche.*

59. Couteau avec manche fondu d'un seul jet, ondulé, arqué irrégulièrement et rappelant la forme d'un pied de biche. Le manche est orné de trois bourrelets et muni à la base d'un trou de suspension. Type analogue à celui figuré dans Déchelette, ouvrage cité, figure 92, n° 8 (*Fig.* 43) ; trouvaille L..., 1894 (Coll. L...).

§ 4. — *Manche de couteau.*

60. Manche en corne de cerf sculpté. L'extrémité représente une tête d'animal : deux trous permettaient de fixer la soie ; ce type n'est décrit ni dans Déchelette, ni dans Mortillet (M. P.) (*Fig.* 44); trouvaille Roux (1), 1907 (Coll. Lafay), dimension, $0^{m}190$.

Vêtements et objets de parure.

Bracelets. — 61. Large bracelet, orné de cercles concentriques et de lignes droites et brisées, gravé au pointillé, avec germe d'oreil-



Fig 46 à 51. — Objets de parures : Bracelets. *Fig.* 52. — Pendeloque en bronze.

lettes; se rapproche du type décrit dans Déchelette, ouvrage cité, figure 119, n° 8 (*Fig.* 45).

(1) Roux (Claude-Louis), né à Saint-Julien-sur-Reyssouze (Ain), décédé à Mâcon, naturaliste et collectionneur.

62. Large bracelet en bronze, très ouvert, à côtes perpendiculaires et obliques avec de légères oreillettes; se rapprochant du type figuré dans de Mortillet (M. P.), planche XCIV, figure 1219 (*Fig*. 46); trouvaille L..., 1907 (Coll. L...), dimension, 0m078.

63. Bracelet en bronze avec ornements triangulaires formés de bandes incrustées, et à oreillettes doubles, se rapprochant du type figuré dans de Mortillet, ouvrage cité, planche XCIV, figure 1214 (*Fig*. 47); trouvaille L..., 1910 (Coll. L...), dimension, 0m070.

64. Fragment d'anneau-bracelet en bronze ; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus.

65. Anneau-bracelet en bronze sans ornements (*Fig*. 48); trouvaille L..., 1892 (Coll. L...), dimension, 0m070.

Boucles. — 66. Boucle en bronze munie de deux bélières (époque difficile à déterminer); trouvaille J..., 1912. Musée de Tournus, n° 972.

Boucles d'oreilles. — 67. Boucle d'oreilles en bronze en forme d'anneau ouvert (*Fig*. 49); trouvaille L..., 1906 (Coll. L...), dimension, 0m013.

68. Boucle d'oreilles en bronze, en forme d'anneau ouvert; l'une des extrémités est pointue, l'autre plate (*Fig*. 50); trouvaille L..., 1906 (Coll. L...), dimension 0m012.

69. Boucle d'oreilles en bronze, en forme d'anneau, décorée de stries (*Fig*. 51); trouvaille L..., 1906 (Coll. L. .), dimension 0m012.

Pendeloque. — 70. Pendeloque en bronze de forme ovale, munie à son extrémité d'une boucle allongée, analogue à celle figurant dans le *Musée Préhistorique* de de Mortillet, figure 1115 (ceinture du Theil (Loir-et-Cher). Une pendeloque analogue qui a été trouvée dans la Saône, près de Tournus, figure aussi au musée de cette ville, n° 909; mais elle est ornée de dessins au pointillé et au trait (*Fig*. 52); trouvaille L..., 1913. Musée de Tournus, n° 898, dimension, 0m160.

Epingles. — 71. Epingle en bronze, à tête conique légèrement renflée, ornée de stries sur le renflement; se rapprochant du type figuré dans Déchelette, ouvrage cité, figure 125, n° 9 (*Fig*. 53); trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 888, dimension, 0m320.

72. Grande épingle en bronze à tête conique et à partie renflée; cette dernière décorée de boudins encadrés de traits gravés verticalement et se rapprochant un peu du type figuré dans de Mortillet (M. P.), planche XCII, figure 1198 (*Fig*. 54); trouvaille L..., 1894 (Coll. L...), dimension, 0m240.

73. Grande épingle en bronze à tête conique, décorée de boudins, ainsi que le renflement médian; se rapprochant du type figuré dans de Mortillet, planche XCIII, figure 1198; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus (*Fig*. 55, n° 887), dimension, 0m225.

74. Epingle en bronze à petite tête sphérique, placée un peu avant le sommet; se rapprochant du type décrit dans Mortillet (M. P.), planche XCIII, figure 1188 (*Fig*. 56) ; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 893, dimension, 0m175.

75. Epingle en bronze avec petites têtes sphériques superposées, décorée de quelques stries (*Fig*. 57) ; trouvaille L..., 1897 (Coll, L...), dimension, 0m170.

76. Epingle en bronze à tête conique, décorée de boudins, se rapprochant des types 72 et et 73 précédemment décrits, mais sans renflement médian (*Fig*. 58); trouvaille L..., 1897 (Coll. L ..), dimension, 0m160.

77. Epingle en bronze à tête conique, décorée de traits ainsi que le renflement médian, analogue au type qui précède ; trouvaille J... 1913. Musée de Tournus, n° 894, dimension, 0m158.

78 Epingle en bronze à tête conique, recouverte de traits sur chaque face, se rapprochant du type 1202 de la planche XCIII du M. P. de Mortillet (*Fig*. 59) ; trouvaille L. ., 1896 (Coll. L...), dimension, 0m140.

79. Epingle en bronze à petite tête, dite vasiforme, et disque, se rapprochant du type 6 de la figure 129 de Déchelette, ouvrage cité (*Fig*. 60) ; trouvaille L..., 1896 (Coll. L. .), dimension 0m148.

80. Epingle en bronze, à tête arrondie avec un sommet conique (*Fig*. 61), trouvaille L..., 1897 (Coll. L...), dimension, 0m120.

81. Epingle en bronze, à tête plate avec cercles en creux et point sur le plat du sommet (*Fig*. 62); trouvaille L..., 1898 (Coll. L...), dimension, 0m120.

82. Epingle en bronze à grosse tête arrondie, légèrement aplatie, portant des stries circulaires ; se rapprochant du type 1 et 4 de la figure 127 de Déchelette, ouvrage cité (*Fig*. 63) ; trouvaille J .. et L .., 1912 (Coll. L...).

83. Epingle en bronze à tête arrondie, avec cercle sur le méplat ; trouvaille L..., 1898 (Coll. L... (*Fig* 64), dimension, 0m105.

84. Epingle en bronze à petit renflement et disque au-dessous, du type dit vasiforme, analogue au type décrit par Déchelette, figure 129, n° 1 (*Fig*. 65) ; trouvaille L..., 1897 (Coll. L...), dimension, 0m110.

85 Epingle en bronze à grosse tête arrondie en forme de toupie, portant des stries circulaires se rapprochant des types 1 et 4 de la figure 127 de Déchelette, et du type n° 82 qui précède (*Fig*. 66); trouvaille J.. et L. ., 1912. Musée de Tournus, dimension, 0m100.

86. Epingle en bronze à tête arrondie et conique, avec gravure au trait dans la partie centrale ; trouvaille L..., 1897 (Coll. L...), dimension 0m100.

87. Epingle en bronze se terminant en forme de crosse (*Fig.* 67 bis) ; trouvaille J... et L..., 1912. Musée de Tournus, dimension, 0m080.

88. Epingle en bronze à la tête boudinée et arrondie (*Fig.* 67) ;

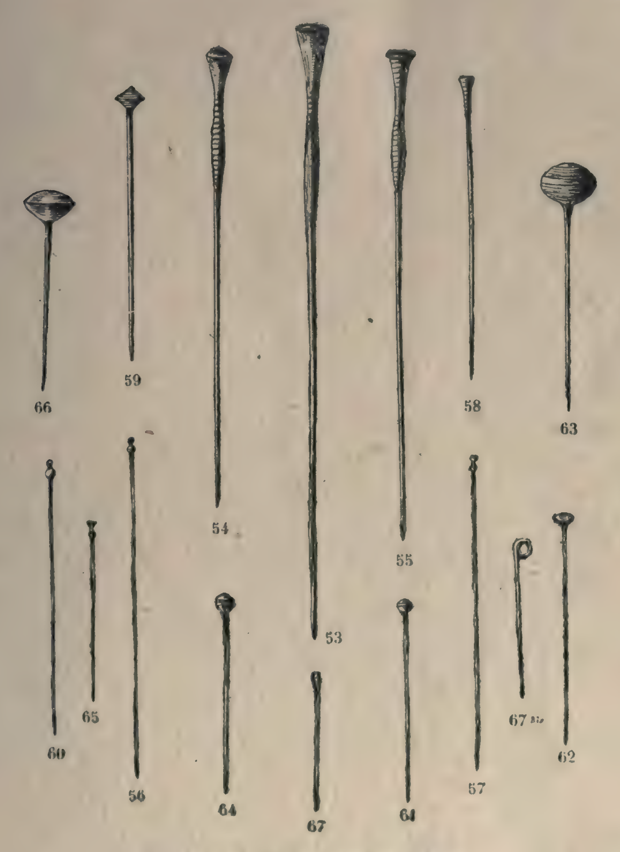


Fig. 53 à 67. — Epingles en bronze.

trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, dimension, 0m070.

Age du Fer.

Cet âge qui, d'après Déchelette succède insensiblement à l'âge précédent, vers l'an 900 avant notre ère, n'est pas aussi bien représenté dans nos trouvailles que l'Age du Bronze, nous pouvons cependant signaler plusieurs pièces importantes :

Armes.

Époque de Hallstatt. — 1. Poignard en bronze avec sa poignée, munie de rivets en fer. La poignée renflée au milieu se rattache à la

lame par deux antennes, le pommeau est constitué par une ovale bombée et évidée dessous ; la lame qui va en s'amincissant à la base est ornée sur les plats de dessins au trait en forme de demi-cercles et de spirales.

Ce type n'est figuré, ni dans Déchelette, ni dans de Mortillet, bien qu'il se rapproche des spécimens n° 5 de la figure 57 du Manuel de Déchelette (tumulus de Saint-Fiacre, commune de Melrand (Dordogne); il s'en différencie cependant, par son manche renflé au milieu, et par son pommeau terminé en forme de champignon.

M. Salomon Reinach (1), l'éminent conservateur du Musée de Saint-Germain, consulté par nous sur cette arme, nous écrit que c'est là une pièce unique, isolée, et dont il ne connaît aucun spécimen semblable dans les Musées publics ou dans les collections particulières. Il l'attribue au premier Age du Fer ; trouvaille L..., 1889 (Coll. L...) (*Fig.* 68), dimension, $0^{m}220$.

Nous devons signaler ici le beau poignard en bronze, trouvé dans la Saône, à Mâcon, dans la première moitié du XIX[e] siècle, et déposé au Musée de cette ville par M. l'ingénieur Laval (voir plus haut). Ce poignard est du type anthropomorphe mentionné par Déchelette, qui en reproduit un grand nombre dans son manuel.

2. Une lance du type de Hallstatt, analogue au type figuré par Déchelette, tome II, figure 288, n° 1 (*Fig.* 69); trouvaille L..., 1892 (Coll. L.), dimension, $0^{m}180$.

Epoque de La Tène. — 3. Epée en fer de l'époque de la Tène II dans son fourreau en bronze, se rapprochant du type figuré par Déchelette, tome II, figure 459 (*Fig.* 70); trouvaille L..., 1906 (Coll. L...), dimension, $0^{m}750$ (avec la soie), fourreau, $0^{m}710$.

4. Lance du type de la Tène II (*Fig.* 71); trouvaille L..., dimension, $0^{m}470$.

5. Lance du même type, trouvaille L..., dimension, $0^{m}380$.

6. Lance du même type ; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus, n° 1389, dimension, $0^{m}240$.

7. Lance du même type, trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, n° 1390, dimension, $0^{m}230$.

8. Lance du type de la Tène, très amincie à la pointe, et portant, avec une double échancrure sur chaque tranchant, une arête médiane. Les plats sont décorés de dessins compliqués et très soignés (*Fig.* 72); trouvaille J... et L..., 1917 (Coll. L...), dimension, $0^{m}380$.

(1) Nous adressons ici nos vifs remerciements à M. Salomon Reinach, qui, avec sa grande compétence, faisant autorité en la matière, a bien voulu nous donner sa manière de voir sur plusieurs objets trouvés par nous.

Instruments divers.

9. Hache du type de la Tène III, décrit par Déchelette, fig. 595, nos 1 et 4 (*Fig.* 73); trouvaille L..., 1900 (Coll. L...), dimension, 0m090.

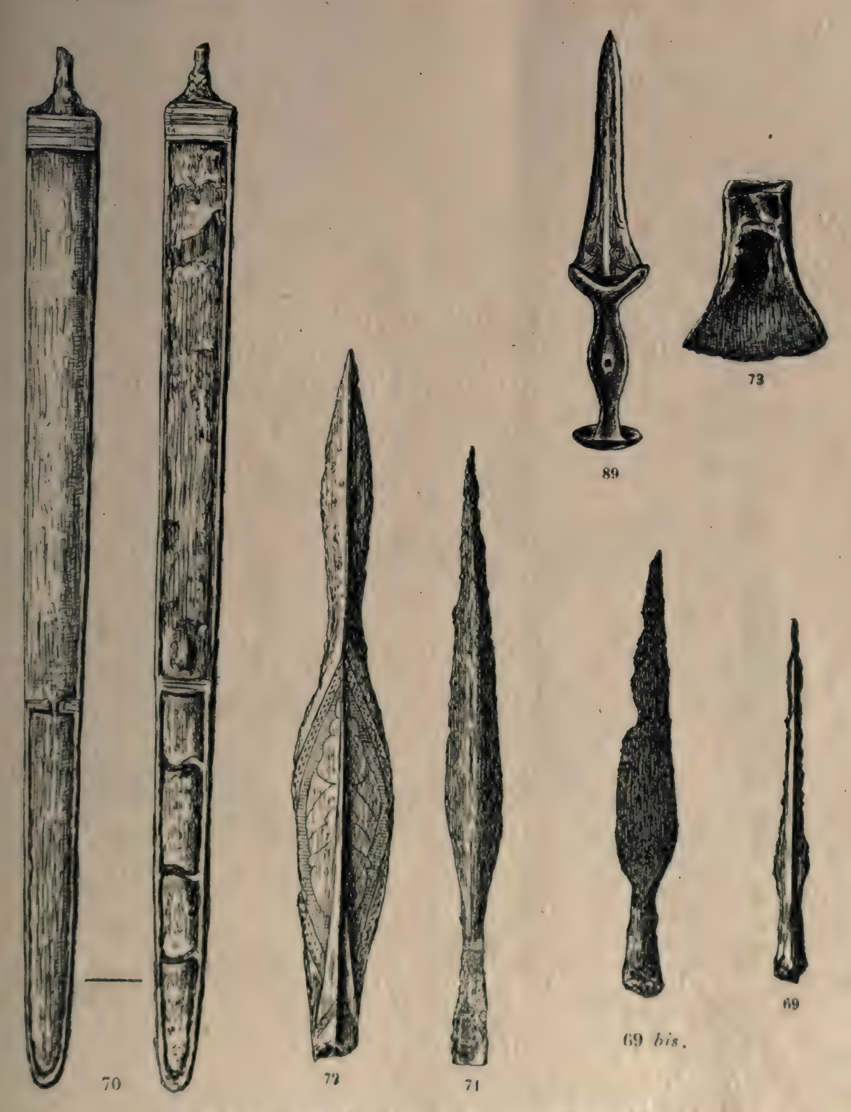


Fig. 68 à 72. — Epées, Lances, Poignards et Haches.

10. Hache semblable au type précédent; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus.

11. Forces du type de la Tène, décrit par Déchelette, Manuel, tome II, fig. 555; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus, n° 1388, dimension, 0m340.

Monnaies. — Monnaie éduenne anépigraphe. Face : tête de profil à gauche, imitation des monnaies de Marseille. Revers : Cheval (Coll. L..).

Monnaie de Marseille (P. B.). Face : tête d'Apollon. Revers : taureau cornupete (fruste) (Coll. Limard).

Epoque gallo-romaine.

Cette période, malgré la présence de deux stations romaines, sur les berges de la Saône avoisinant l'île Saint-Jean, l'une rive droite, signalée par Arcelin dans sa *Chronologie des berges de la Saône, 1874*, l'autre rive gauche à l'embouchure du bief de Loëse, ou ruisseau de Manziat, n'a pas fourni un nombre de trouvailles aussi importantes que l'Age du Bronze; nous signalerons cependant :

1. Statuette en bronze (Dispater, vêtu du sagum) (*Fig.* 74); trou-



Fig. 74 à 76.— STATUETTES GALLO-ROMAINES.

vaille L..., 1900 (Coll. L...), hauteur, 0m070.

2. Statuette en bronze (Eros avec son carquois); les ailes primitivement vissées manquent (*Fig.* 75); trouvaille L..., 1889 (Coll. L...), hauteur, 0m120.

3. Chien en bronze, trouvé aux Varennes (Sancé), près des berges de la Saône (*Fig.* 76); trouvaille L... (Coll. L...), dimension, 0m150.

4. Simpulum en bronze. Cette pièce trouvée par un sieur P..., a été communiquée au Musée de Mâcon qui en a relevé le dessin.

5. Miroir en bronze; trouvaille J..., 1913, Musée de Tournus, nº 895, dimension, $0^{m}120$.

6. Tige en fer se terminant par un chien en bronze; d'après M. Salomon Reinach, un objet analogue, trouvé dans une tombe romaine de la Marne, figure au Musée de Saint-Germain (*Fig.* 76 *bis*); trouvaille L... (Coll. L...), dimension $0^{m}080$.

7. Clé en bronze; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus, nº 1403, dimension, $0^{m}045$.

8. Lame de couteau en bronze, du type à bascule, paraissant avoir été montée sur manche avec charnière et cran d'arrêt, portant deux coches aux extrémités de la lame, du côté du tranchant, qui est fortement bombée et ornée de traits sur les plats (*Fig.* 77).



Fig. 76 à 81. — OBJETS DIVERS GALLO-ROMAINS.

Ce type est figuré par Daremberg et Saglio (*Dictionnaire des Antiquités*), à l'article *culter*; trouvaille L..., 1899 (Coll. L...), dimension, $0^{m}145$.

9. Couteau en fer forgé d'un seul jet avec son manche octogonal, terminé par un large anneau de suspension en bronze. Il est attribué par M. Salomon Reinach à la basse époque romaine (*Fig.* 78). Un type analogue a été découvert au Mont-Berny, près de Compiègne; trouvaille J... et L..., 1912 (Coll. L...), dimension, $0^{m}180$.

10. Couteau en fer forgé, analogue au type précédent avec lequel il fut trouvé; cependant, il faut noter que dans ce spécimen l'anneau de suspension est en fer au lieu d'être en bronze (*Fig.* 79); trouvaille J... et L..., 1912, Musée de Tournus, dimension, $0^{m}190$.

11. Style en fer, décoré de cercles concentriques; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, n° 1404.

12-17. Fibules en bronze (Coll. Lafay).

18. Navette en bronze (Musée de Tournus, n° 890).

19. Manche en bronze (garniture d'un meuble ou d'une hampe) décorée d'une tête de gorgone (*Fig.* 81); trouvaille L..., 1900 (Coll. L...), dimension, 0m170.

20. Bassin ou coupe en bronze ornée d'une anse supportée par deux appliques représentant des lions (*Fig.* 82 et 83); une anse



Fig. 82. — COUPE EN BRONZE à lions.

manque; trouvaille J..., 1913. Musée de Tournus, diamètre 0m380.



Fig. 83. — ANSE EN BRONZE à lions.

21. Clou en bronze à tête conique, dimension 0m036 (Coll. Lafay), 1900.

22. Fibule en bronze décorée d'une étoile.

23. Clou à tête plate en bronze (Coll. Limard), dimension 0m025.

24. Clou formé d'une lamelle de bronze enroulée et aplatie au sommet. (Coll. Limard), dimension 0m017.

Céramique.

25. Belle coupe, malheureusement fragmentée, en poterie rouge vernissée, dite de Samos, décorée de dessins en reliefs représentant des masques de théâtre, des personnages, des rinceaux, des guirlandes de feuillages et des cartouches portant un monogramme ou signe indéchiffrable.

Cette pièce a été communiquée par M. Martin (1), conservateur du Musée de Tournus au regretté et éminent Déchelette, qui lui a répondu ne pouvoir donner aucune signification à ce signe ; trouvaille J..., 1912. Musée de Tournus, n° 1401, dimension, diamètre, 0m120, fond (diamètre), 0m070 (*Fig.* 84).



Fig. 84. — COUPE EN TERRE ROUGE.

26. *Poteries sigillées.* — Poterie sigillée (fond de coupe) portant la marque ATEI (2), 1912. Musée de Tournus, n° 1396.

26. Autre fragment semblable portant la marque OGRA.M, 1913. Musée de Tournus, n° 1399,

27. Autre fragment portant la marque OMMRAD[VS], 1912. Musée de Tournus, n° 1397.

28. Autre fragment portant la marque AVENTIN[VS], 1913. Musée de Tournus, n° 1400.

30 Patina, terre rouge, avec marque de potier. Musée de Tournus, 1392, diamètre, 0m165.

31. Vase en terre rougeâtre à larges bords (0m120 × 0m075). Musée de Tournus, 1396.

32. Vase en terre rouge à une anse, dimension 0m220 (Coll. L...).

33. Vase en terre jaune. Musée de Tournus, n° 1462.

35. Olla montée sur trois petits pieds, 0m165 × 0m080. Musée de Tournus, n° 1393.

Monnaies. — Nerva; Trajan, M. B, fruste ; Hadrien, M. B., fruste ; Claude I, M. B., fruste.

En outre de ces monnaies, d'une conservation très défectueuse, nous avons recueilli un M B d'Adrien, très bien conservé et recouvert d'une belle patine verte dont voici la description :

HADRIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

(1) MARTIN (Jean), né à Tournus, le 25 juillet 1839. Archéologue, Conservateur du Musée de Tournus, membre de l'Académie de Mâcon, auteur de travaux d'érudition, notamment sur les nombreux cimetières burgondes des environs de Tournus.

(2) Cette marque de potier est signalée par Robert. *Noms gallo-romains sur poteries trouvées à Bourbon-Lancy* (*Matériaux d'Archéologie de S.-et-L.*, p. 128).

℞ SALVS AVGVSTI COS III SC. La Santé debout à gauche nourissant un serpent enroulé autour d'un autel et tenant une lance. Cohen 1108. (Coll. L...).

Epoque barbare.

Cette époque caractérisée dans notre région par les invasions des

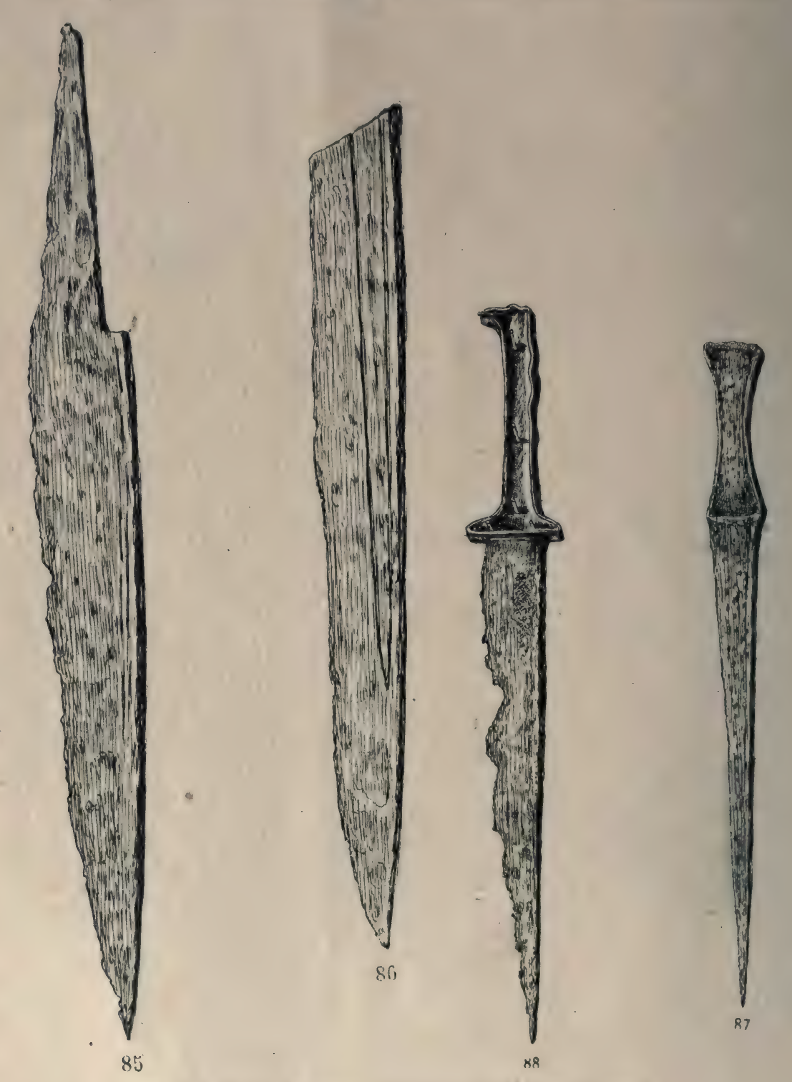


Fig. 85 à 88.. — Epées et Couteaux de l'époque barbare.

Burgondes, des Alamans et même des Francs nous a fourni quelques trouvailles.

Armes. — 1. Scramasaxe, long., $0^{m}610$ (*Fig*. 85).

2. Scramasaxe fragmentée, $0^{m}510$; trouvailles L.... 1913, (Coll. L...) (*Fig*. 86).

3. Couteau-poignard (type burgonde) à lame triangulaire avec rainure (*Fig*. 87).

Le Musée de Tournus en possède un autre presque identique provenant des fouilles du cimetière burgonde de la Mortpierre, à Dulphey (V. Martin. *Nouvelles sépultures barbares des environs de Tournus*. Mâcon, Protat 1903, in-8°, pl. VIII, n° 16 ; trouvaille J..., 1912, Musée de Tournus, n° 1414, dimension, $0^{m}340$ (*Fig*. 87).

4. Couteau-poignard (type franc) se rapprochant du précédent,

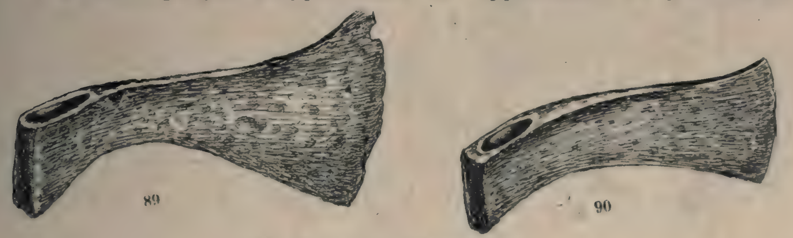
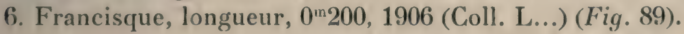


Fig. 89 et 90. — FRANCISQUES.

lame triangulaire avec rainure, damasquinée d'argent (quadrillés ou treillis). Le manche est garni d'une monture en cuivre et de nombreux rivets ; trouvaille J... et L..., 1917 (Coll. L.,.), dimension, $0^{m}390$ (*Fig*. 88).

5. Framée, longueur, $0^{m}380$, 1913. Musée de Tournus, n° 1387.



6. Francisque, longueur, $0^{m}200$, 1906 (Coll. L...) (*Fig*. 89).

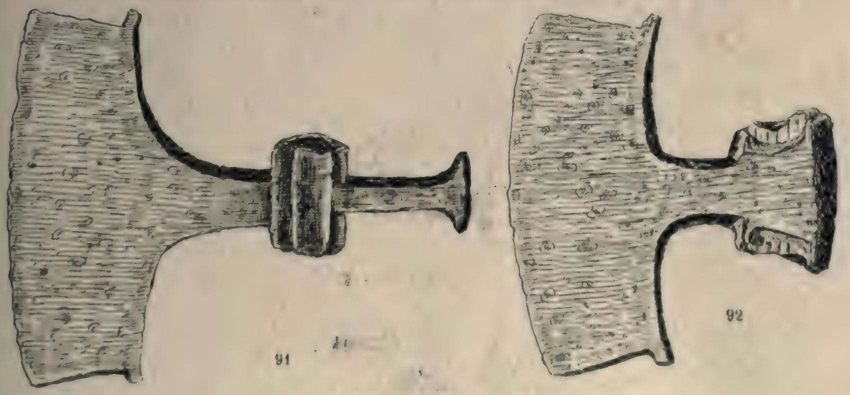


Fig. 91-92. — HACHES EN FER.

7. Francisque, longueur, $0^{m}160$, 1906 (Coll. L...) (*Fig*. 90).

8. Francisque, longueur, $0^{m}100$, 1906 (Coll. L ..).

9. Francisque, longueur, $0^{m}095$, 1906 (Coll. L...).

10. Hache saxonne, $0^{m}235$, 1902. Musée de Tournus, n° 1386 (*Fig*. 91).

11. Hache saxonne, 0m170, 1892 (Coll. L...) (*Fig.* 92).

12. Hache saxonne, 0m150, 1889 (Coll. L...) (*Fig.* 93).

13. Plaque de ceinturon ou de baudrier de forme rectangulaire, décorée sur sa face antérieure d'une scène où l'on distingue un roi assis, assisté d'un serviteur paraissant recevoir l'hommage ou la soumission de trois hommes debouts. D'après M. Salomon Reinach, ce pourrait être une scène de l'histoire de Daniel (Prêtres de Baal, convaincus d'imposture). Cette pièce unique a un réel intérêt en

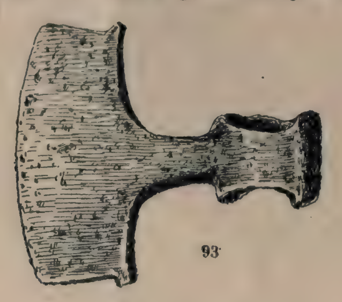


Fig. 93. — HACHE EN FER.

raison du sujet représente, qui n'a jamais été signalé jusqu'à ce jour; trouvaille L... (bords de la Saône), 1899 (Coll. L...), dimension, 0m075 × 0m040 (*Fig.* 94).

14-16. Fibules en bronze et fermoirs de fibules (Coll. L...).



Fig 94. — PLAQUE DE CEINTURON.



Fig. 95. — FIBULE EN ROUELLE.

17. Fibule en forme de rouelle décorée d'émaux bleus et blancs disposés en damiers (Coll. Limard) (*Fig.* 95).

Période du Moyen Age.

Cette période est peu représentée dans les trouvailles que nous avons faites, cependant nous avons recueilli une belle épée du XIIIe siècle, un étrier, un carreau d'arbalète, des fers à cheval, une clé du XVe siècle et une poire à poudre de la Renaissance. Ces objets ont pu être perdus par les passagers des nombreux bateaux naviguant sur la Saône et par les hommes d'armes qui fréquentaient le prieuré des moines de Tournus ou qui le pillèrent et le saccagèrent au XVIe siècle.

L'Homme préhistorique dans l'Amérique du Nord.

PAR

Edmond HUE (Paris),

Vétérinaire-Major en mission aux Etats-Unis.

L'antiquité de l'Homme aux Etats-Unis a donné lieu à de nombreux travaux et suscité de passionnantes polémiques dans le monde scientifique américain.

J'ai eu la bonne fortune de trouver ces documents condensés et analysés dans l'excellent ouvrage de M. le Dr Ales Hrdlicka, publié en 1907 par la SMITHSONIAN INSTITUTION [*Bureau of American Ethnology, Bulletin* 33] sous ce titre : *Skeletal Remains suggesting or attributed to early Man in North America* (1).

Ce titre montre une prudence qu'il est rare de rencontrer chez les auteurs; nous ne pouvons que nous incliner devant la réserve du Dr Ales Hrdlicka, le féliciter d'avoir su aborder de face une question aussi épineuse et de l'avoir traitée de main de maître.

Les notes que je vous présente sont une analyse rapide de la partie technique du bel ouvrage du Dr Hrdlicka et des travaux de MM. Gilder, Barbour et Ward, les heureux fouilleurs des « Mounds » du Nebraska.

Je n'ai pas jugé utile d'entrer dans les polémiques et les discussions auxquelles les découvertes des restes humains ont donné lieu en Amérique.

J'ai cru plus juste de présenter les documents en laissant à chacun le soin de juger et de conclure.

De nombreuses démarches et des tentatives d'acquisition de moulages auprès des détenteurs des originaux n'ont pas eu tout le résultat que je désirais; je n'ai pu jusqu'à ce jour acquérir que le moulage du crâne N° 8 du Gilder's Mound.

J'espère que les sympathies que la *Société préhistorique française* possède maintenant aux Etats-Unis lui permettront de compléter la collection de moulages de son Musée. Je suis heureux de pouvoir dire que plusieurs de ces moulages nous sont assurés, dès que les circonstances permettront les transactions.

Les dessins qui accompagnent ces notes ont été exécutés d'après des photographies et ramenés à la moitié de la grandeur naturelle.

(1) Restes squelettiques attribués à l'homme ancien dans l'Amérique du Nord.

Cette échelle, unique pour tous les dessins permettra de les juger et de les comparer plus sûrement avec les crânes préhistoriques européens et avec les crânes des anciens Indiens de l'Amérique du Nord.

Des Glaciations de l'Amérique du Nord.

Il est bon de connaître le résumé chronologique des glaciations que les géologues américains Thomas C. Chamberlin et R. D. Salisbury admettent au Pleïstocène des Etats-Unis (1).

En voici le tableau par ordre stratigraphique :

Au-dessous du quaternaire récent, on trouve :

I. Le Champlain, sous étage.
II. Le Glacio-lacustre, sous étage.
III. Le Wisconsin récent, *sixième invasion glaciaire.*
IV. Le cinquième interglaciaire.
V. Le Wisconsin ancien, *cinquième invasion glaciaire.*
VI. Le Peorian, quatrième interglaciaire.
VII. L'Iowian, *quatrième invasion glaciaire.*
VIII. Le Sangamon, troisième interglaciaire.
IX. L'Illinoian, *troisième invasion glaciaire.*
X. Le Yarmouth ou Buchanan, deuxième interglaciaire.
XI. Kansan, *seconde invasion glaciaire.*
XII. L'Aftonian, premier interglaciaire connu.
XIII. Le Sub Aftonian ou Jerseyan, la plus ancienne invasion glaciaire connue.

Le Champlain est estimé vieux de plus de dix mille ans par les auteurs américains.

Chamberlin et Salisbury ont donné des évaluations en années des différents étages des Glaciations américaines, que nous estimons très problématiques; nous avons tout lieu de croire qu'elles sont aussi inexactes que celles données pour l'Europe.

Liste chronologique des Découvertes.

Le Dr Ales Hrdlicka a rassemblé et disposé ses matériaux par ordre d'ancienneté des découvertes. En voici le tableau, avec les indications des Musées où sont actuellement ceux qui restent.

1844. Les ossements de la Nouvelle Orléans. — Disparus.
? Le squelette de Québec (Canada). — Disparu.
1846. L'os pelvien de Natchez (Mississipi). — Philadelphie.
1853. Les os du Lac Monrœ (Floride). — Disparus.
1860. Le squelette de Soda Creek (Colorado). — Disparu.
? Les os de Charleston (Sud-Caroline). — Inconnu.

(1) Thomas C. Chamberlin and R. D. Salisbury's *Geology*. New-York, 1907.

1866. Le Crâne de Calaveras (Californie). — Peabody Museum, Cambridge.
1866. Le Crâne de Rock Bluff (Illinois). — National Museum. Wash.
1871. Le Crâne d'Osprey (Floride). — Smithsonian Instit.
1872. Les ossements de North Osprey (Floride). — Museum National. W.; Peabody Museum. C.; Army Medical Museum.
1879. Le Crâne de Burlington County. (New Jersey). — Peabody Mus. C.
1884. Le squelette de Penon (Mexico). — Mexico.
1886. Les ossements d'Hanson Landing (Floride). — Pensylvania University.
1887. Le Crâne de Riverview Cemetery (New. Jersey). — Peabody Mus. C.
1888. Les ossements de South Osprey (Floride). — National Mus. W.
1894. Le Crâne N° 8 du Gilder Mound (Nebraska). — Lincoln. Nebr.
1899. Le fémur de Trenton (New-Jersey). — Peabody Mus. Camb.
1902. Le squelette de Lansing (Kansas). — National Mus. W.
1906-1907. Crânes et ossements du Gilder Mound (Nebraska). — Lincoln Museum. Nebr.

I. — Squelette de la Nouvelle-Orléans (Louisiane).

La plus ancienne relation de la découverte d'ossements humains attribués à l'homme fossile est celle du Pr D. Drake (1850), reprise et commentée par le Dr B. Dowler.

Drake écrivait :

« En 1844, je visitai deux fosses pour réservoirs à gaz, de chacune 60 pieds de diamètre et 16 de profondeur, récemment creusées dans la partie basse de la ville, et je reçus du distingué superintendant le Dr Rogers, un rapport sur ce qu'on avait observé en les creusant.

En premier lieu ils trouvèrent le sol et une boue molle de rivière, puis des alluvions bleues plus dures et lamelleuses, puis d'épaisses couches noires reposant sur des sables mouvants bleuâtres et humides. Les racines et les tronçons d'arbres d'au moins quatre grosseurs différentes — vraisemblablement des cyprès — furent trouvés à différentes profondeurs. Le premier avait un diamètre de 2 pieds 6 pouces, le second de 6 pieds, le troisième de 4 pieds et le quatrième de 12 pieds, et, une base de 28 pieds pour les racines. Cela est enlisé dans une argile noire molle et épaisse.

Lorsqu'on les coupe avec la bêche, beaucoup de ces bois ont la consistance du fromage, mais ils durcissent en séchant. On trouva du bois brûlé à la profondeur de 7 pieds et de 16 pieds. On ne trouva ni coquilles terrestres, ni ossements d'animaux, ni poissons ; mais on avait trouvé un squelette d'homme dans un sondage fait au

préalable. Le crâne reposait entre les racines d'un arbre et était dans un assez bon état de conservation, mais beaucoup des autres ossements s'émiettaient en les touchant. Un petit *os ilium* que j'ai vu, indiquait le sexe féminin. Un front bas et étroit, un angle facial modéré et une proéminente largeur entre les os des joues semblent prouver que ce crâne est de la même race que les Indiens actuels. Ni charbon de bois, ni cendres, ni ornements d'aucune sorte ne furent trouvés autour du Squelette. »

En se basant sur cette description plutôt vague, et en calculant l'âge probable des troncs d'arbres, le Dr Dowler en arrive à la conclusion fantaisiste suivante : « Que l'homme existait dans le delta plus de cinquante sept mille années avant notre époque. »

Personne ne parle de ce qu'est devenu le squelette.

La remarque que les ossements tombaient en poussière à la moindre pression, indique que ces ossements n'avaient subi aucune fossilisation et, en outre, explique que le squelette ait pu être facilement détruit.

Les quelques mots que Drake a consacrés au crâne font regretter qu'il ne l'ait pas étudié plus amplement et ne permettent pas d'adopter ses conclusions, qui rangent ce crâne parmi les Indiens modernes.

BIBLIOGRAPHIE.

D. Drake. — A systematic treatise on the principal Diseases of the Interior Valley of North America 76-77, Cincinnati, 1850.

Ales Hrdlicka. — Skeletal remains in North America, p. 15, Washington, 1907.

II. — Le Squelette de Québec.

Mr Ales Hrdlicka a écrit ce qui suit sur le squelette de Québec.

« Selon le Dr Usher, un squelette d'homme fossile « qui avait été « extrait du schiste solide sur lequel est construite la citadelle », « était conservé dans le Musée de Québec. Il n'y a rien de spécial « de publié sur la découverte, le squelette n'est pas conservé dans « le Laval University Museum, le seul Museum de la ville contenant des Collections d'Histoire Naturelle, et rien n'a pu être « appris à son sujet pendant la récente visite de l'auteur à Québec.

« L'absurdité de l'exposé disant que le squelette fut « extrait du « schiste solide » apparaît, quand on pense que le schiste est silu- « rien. »

BIBLIOGRAPHIE.

W. Usher. — Geology and Paleontology in Connection with Human Origins, Chap. XI, in Nott and Gliddon's types of Mankind.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 16.

III. — L'os pelvien de Natchez (Mississipi).

En 1846, le Dr M. W. Dickeson exposait à l'Académie des Sciences Naturelles de Philadelphie, une collection d'ossements fossiles recueillis par lui dans les environs de Natchez, Mississipi, parmi lesquels était un fragment d'un bassin humain.

Les Proceedings de l'Académie, parus en 1846, ont publié ce qui suit à ce sujet, page 107 :

« Cette ancienne relique de notre espèce est celle d'un jeune homme d'environ 16 ans, comme on peut le déterminer par sa grandeur et sa forme, et par le fait que les épiphyses sont séparées de la tubérosité de l'ischium et de la crête de l'ilium. Presque tout l'os pubis est manquant, la partie supero-postérieure de l'ilium est brisée et perdue, et la moitié de l'acetabulum est conservée. Que cet os est exactement dans le même état fossile que ceux du *Megalonyx* et des autres ossements associés, ainsi que l'indiquent les caractères physiques, couleur, densité, etc. Les faits suivants indiquent qu'il ne put avoir été inhumé dans la position où il fut trouvé : 1° Que le plateau d'argile bleue n'est pas altéré d'une façon appréciable par les causes qui désagrègent le diluvium plus facile à entamer; 2° que l'os humain fut trouvé à au moins 2 pieds au-dessous de trois squelettes réunis de *Megalonyx*, qui tous, à en juger par l'opposition ou proximité de leurs différentes parties, ont été tranquillement déposés dans ce lieu indépendemment d'aucun courant violent ou autre action de transport; et enfin, parce qu'il n'y a aucun mélange de transport diluvial avec l'argile bleue, celle-ci restant homogène aussi bien dans la partie du dessus qui contient les quadrupèdes éteints, que dans la partie du dessous qui contenait les restes de l'homme. »

Sir Charles Lyell qui voyageait en Amérique à cette époque visita le gisement et déclara que son antiquité lui semblait douteuse. Il disait que l'os humain déposé dans le sol végétal du sommet de la colline avait été entraîné par les pluies et était tombé jusqu'au bas de l'à-pic. Puis que des ruissellements successifs avaient opéré de même pour les couches contenant les ossements de *Mastodon*, de *Megalonyx*, d'*Equus* et de *Bos* qui, petit à petit, seraient venus recouvrir l'ossement humain tombé, en premier, dans le fond du ravin.

Sir Charles Lyell constate lui-même que l'*os innominatum* humain, trouvé par le Dr Dickerson « apparaît être tout à fait dans « le même état de conservation et de même couleur noire que les « autres fossiles ».

Il me semble que dans toutes les discussions qui suivirent cette

découverte, on ne tint pas suffisamment compte de la constatation importante du Dr Dickerson au sujet des squelettes de *Megalonyx* et de « apposition or proximity of their several parts. »

Quelque plausible que puisse paraître l'explication des chutes alternatives donnée par le géologue anglais, elle ne parvient pas à nous convaincre que les *trois* squelettes de *Megalonyx* auraient spécialement glissé d'une seule pièce en conservant leurs rapports anatomiques.

D'autre part, sir Charles Lyell n'apporte aucune preuve locale à l'appui de sa discussion, et ce n'est pas la suspecte et peu scientifique déclaration suivante, restée trop ignorée de ses contradicteurs, qui puisse en tenir lieu : « Mais, aussi longtemps que nous « avons seulement un fait isolé, et sommes sans le témoignage d'un « géologue qui fut présent pour voir l'ossement quand il était « encore engagé dans la matière et l'eût extrait de ses propres « mains, il est admissible de suspendre notre jugement quant à la « haute antiquité du fossile. »

En 1872, E. Schmidt étudie à nouveau cet ossement. Il l'attribue à un adulte et déclare que les régions fracturées l'ont fait prendre pour un os immature. Il combat l'opinion de Sir Charles Lyell quant à l'antiquité du spécimen et finalement le classe à l'étage du Champlain.

Plus tard, en 1889, Joseph Leidy, écrit au sujet de l'os de Natchez, dans les *Transactions of the Wagner Free Institute of Science* : « Les fossiles de la Collection, qui sont maintenant dans le Museum « de l'Académie, sont bien conservés, fermes de texture et teintés « en brun-chocolat par infiltration ferrugineuse. Les fossiles con- « sistent en un crâne presque entier et d'autres ossements de *Mega-* « *lonyx Jeffersoni*, dents de *Megalonyx dissimilis* et *Ereptodon pris-* « *cus*, ossements de *Mylodon Harlani*, ossements et dents de *Mas-* « *todon americanus*, et dents de *Equus major* et de *Bison latifrons*.

« L'*innomatum* humain, en partie mutilé, présente les mêmes « conditions de préservation et de couleur que les autres fossiles « avec lesquels il fut trouvé associé. Il ne diffère sous aucun rap- « port d'un spécimen ordinaire et moyen d'un os correspondant « chez un homme actuel. »

Si l'ossement eut appartenu à un autre genre de mammifères, Leidy se fût empressé d'en faire une espèce nouvelle avec cette facilité qu'il affectionne de créer à outrance des espèces nouvelles, même avec une seule dent. Mais, pour l'homme, il recule.

L'os pelvien de Natchez, d'après la figure donnée par Leidy, est pour Mr Ales Hrdlicka « un os innomatum droit, détérioré, lequel, « comparé avec un os similaire d'indien moderne, ne montre « aucune particularité. C'est réellement tout ce qui peut être dit sur

« son sujet, et il serait oiseux de discuter quant à son antiquité (*Fig.* 1).

« Si l'évidence géologique avait été concluante, le faciès de l'os « ne s'opposerait pas d'une façon insurmontable à l'attribuer au « Champlain ou à une autre des dernières périodes géologiques. »

Il est cependant un fait, purement scientifique, qui domine toute la discussion, et dont l'importance s'accroît en raison de l'unanimité de tous les auteurs à le proclamer. Je veux parler de la *conservation et de la coloration identiques de tous les ossements du gisement* qu'ils

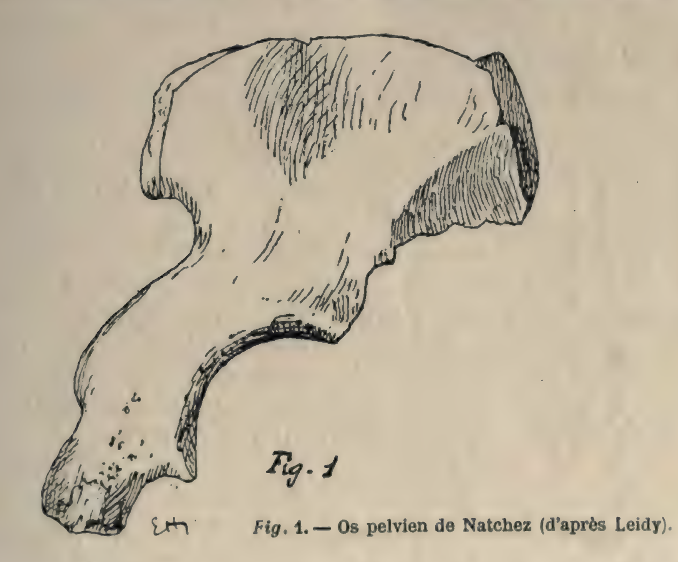


Fig. 1. — Os pelvien de Natchez (d'après Leidy).

appartiennent au *Mastodon*, *Megalonyx*, *Ereptodon*, *Mylodon*, *Equus*, *Bison* ou à l'Homme.

Ce fut la plus importante des constatations du Dr Dickeson, celle que tout le monde admet et affirme, et c'est celle-là que personne n'invoque. Elle a pourtant une importance scientifique de tout premier ordre, beaucoup plus ample que ne semblent le supposer les auteurs américains, et, nous ne sommes pas de l'avis de Mr Ales Hrdlicka quand il écrit : « and it would be quite useless to speculate « as to its antiquity. »

Il serait au contraire, du plus haut intérêt, de déblayer la question des considérants philosophiques qui l'étouffent et de la remettre sur un terrain vraiment scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

Dr M. W. Dickeson. — Proceedings of the Academy of Philadelphia, 1846.

Charles Lyell. — Second Visit to America, II, 191 et seq., 1846.

Charles Lyell. — The geological evidences of the Antiquity of Man, 3 ed. 200 et seq. London, 1863; 4 th. ed., 236 et seq. London, 1873.

Pr Leidy. — Transactions of the Wagner Free Institute of Science, 1889 (II, 9-10).

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, 16.

IV. — Les Ossements du lac Monrœ (Floride).

Dans *Nott and Gliddon's Types of Mankind*, W. Usher donne un rapport du Pr Agassiz sur des « mâchoires avec parfaites dents et portions d'un pied » fossilisées et supposées d'un ancien homme, découvertes apparemment vers 1852 ou 1853, par le comte F. de Pourtalès « dans une berge, sur les bords du lac Monrœ. » « La masse dans laquelle ils furent trouvés est un conglomérat de récif coralliaire désagrégé, calcaire et coquilles, surtout des *Ampularia* des mêmes espèces que celles trouvées actuellement dans le Saint-John River, qui draîne le lac Monrœ. »

Agassiz ne parle pas de l'âge de ce conglomérat. Toutefois il admet que « toute la partie Sud de la Floride, avec les Everglades, a été ajoutée à cette partie du continent, depuis l'existence du bassin dans lequel le conglomérat avec ses os humains s'est accumulé. »

Agassiz admet que la Grande Terre a pu être habitée depuis dix mille ans par l'homme, Il n'y a pas d'autre description de cette découverte, que sir Ch. Lyell mentionne sans aucun commentaire. On ne sait rien au sujet des conditions de la découverte, ni ce qu'elle est devenue.

Faute d'autres renseignements on ne peut dire que les ossements du lac Monrœ aient appartenu à l'Homme fossile.

BIBLIOGRAPHIE.

W. Usher. — In Nott and Gliddon's types of Mankind. 10 th. ed. 352-353, 1871.
Charles Lyell. — The geological Evidences of the Antiquity of Man 3d ed., 44-45, London, 1863.
Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 19.

V. — Le Squelette de Soda Creek.

Voici ce que E. L. Berthoud écrit au sujet de cette découverte qui fut faite en septembre 1860 :

« Deux mineurs qui, depuis deux mois et demi travaillaient à un claim, à environ 200 mètres au Sud-ouest des sources, et au pied de la colline marquée sur la carte sous le nom de Soda Hill, avaient atteint à la fin une profondeur de 22 pieds dans les graviers, boulders et rocs du banc de Soda. A cette profondeur, et à environ 3 mètres du pied de la colline ils trouvèrent un squelette humain étendu sur la face et englobé dans un dépôt de gravier, sable, petits boulders et fragments de la roche adjacente, *in situ*... Le squelette, dont les os les plus longs, quoique très légers et poreux, étaient cependant intacts,

et dont le crâne était aussi intact, sont dans un état de conservation très suffisant.

Sous le squelette et à environ deux pieds en contre-bas, ils trouvèrent, à la surface de ce que les mineurs appellent le « roc-rouge », le tronc, feuilles et racines d'un petit sapin, identique en tout point au pin rouge (*P. variabilis*), des pentes voisines. L'écorce apparaissait charbonnée et noirâtre, le bois était léger, jaune et apparamment sain... Exposé à l'air il devenait aussitôt mou et s'émiettait comme du bois pourri ou longtemps flotté. Les racines et les feuilles étaient semblables à celles qui sont fortement comprimées dans les crevasses des rochers où elles poussent.

Cela montre d'une façon concluante que l'homme errait et demeurait dans la région, avant la grande cause qui a couvert Soda Hill, Soda bar et Dry Diggins Hill, avec leurs énormes lits de graviers, sables et boulders et leur or natif. Quel que soit le cataclysme qui a enseveli ce membre de la famille humaine, fut-il Aztec, Indien, Esquimau ou Mound-builder, il est pour « la région qui nous occupe « homo diluvii testis ».

Ce rapport de E. L. Berthoud aurait pu être intéressant s'il eut contenu des indications précises au sujet du squelette. L'auteur ne trouve de description intéressante que pour le petit sapin et ne dit même pas ce que sont devenus les ossements. Le fait est d'autant plus regrettable que les quelques détails donnés faisaient prévoir une intéressante découverte dont il ne reste rien.

BIBLIOGRAPHIE

E. L. Berthoud. — Proceedings of Academy of Natural Sciences. Philadelphie, XVIII, 342, 1866.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 20.

VI. — Les Ossements de Charleston.

D'après les renseignements donnés par E. Schmidt, il semble que le Pr F. S. Holmes, géologue et paléontologue de Charleston, découvrit des ossements humains et des fragments de poteries mélangés avec des os de *Mastodon* dans les bancs de Ashley River, à environ 10 milles en amont de Charleston.

Le Pr Leidy, qui fut envoyé par l'Académie des Sciences de Philadelphie pour étudier cette localité, y trouva des ossements humains associés avec ceux de *Mastodon*. On y trouva aussi un fragment de porcelaine.

Plus tard, le Pr Holmes trouva dans le même lieu une mâchoire inférieure humaine, un fémur, un tibia, des outils en pierre, des tessons de poteries, qui furent recueillis dans un dépôt non remanié et extraits par lui-même.

Mais le Pr Holmes n'a fait que de mentionner ses découvertes ; il ne les a pas décrites d'une façon suffisante pour remédier à la disparition des ossements, car on ignore ce qu'ils sont devenus. Ils ne sont pas dans le Musée de Charleston.

BIBLIOGRAPHIE

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 20.

VII. — Le Crane de Calaveras.

C'est un crâne incomplet, un peu fossilisé, trouvé en février 1866, dans Bald Hill, près Altaville, comté de Calaveras, Californie, par M. Mattinson, qui dit : « qu'il prît le crâne de son limon, avec des pièces de bois trouvées près de lui. »

Le lit de gravier dans lequel on trouva le crâne est surmonté par sept couches alternatives de laves et de graviers et date d'à peu près le milieu de l'époque tertiaire. « Un conglomérat de terre ferrugineuse, de cailloutis roulés, de rocs volcaniques, de tuf calcaire et de fragments d'os » empâte la base du crâne et la mâchoire. Whitney ajoute que : « un mince dépôt calcaire paraissait avoir recouvert le crâne lorsqu'il fut trouvé. »

L'examen chimique, fait par M. Sharples a démontré que le crâne « a perdu à peu près toute sa matière organique, et qu'une large portion de phosphate de chaux a été remplacée par du carbonate de chaux (phosphate de chaux 33.79 ; carbonate de chaux : 62.03 pour cent.) ; autrement dit, il était en état de fossilisation. »

Le crâne se trouve maintenant au Peabody Museum à Cambridge, Massachussetts.

En voici la description d'après l'excellent ouvrage de Mr Ales Hrdlicka, où nous trouvons tous ces renseignements admirablement condensés.

Caractères physiques. — « Le spécimen est plutôt lourd 15 3/4 onces = 446 grammes, quoique son poids vienne en grande partie de la matière minérale adhérente. C'est un crâne très défectueux, manquant de presque tout l'occipital, les deux pariétaux, le temporal droit, partie du temporal gauche, sphénoïde, maxillaire supérieur et mandibule.

Le processus basilaire montre des matériaux graveleux très fortement adhérents. En plusieurs places, le spécimen présente les restes d'un revêtement d'apparence de stalagmite calcaire (épais de deux millimètres et demi à dix millimètres.

L'aspect général du crâne ne présente rien de bien extraordinaire. C'est clairement un crâne mâle, appartenant à un individu d'un cer-

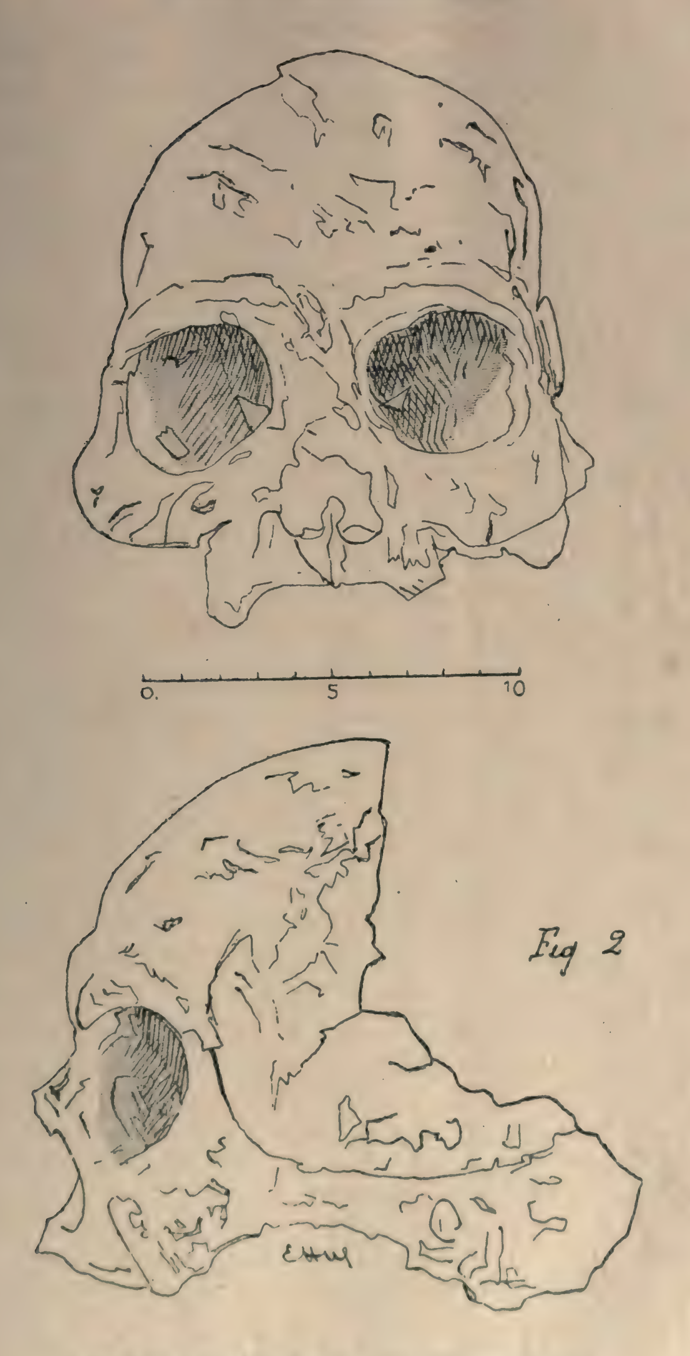


Fig. 2. — Crâne de Calaveras. (Demi grandeur naturelle).

tain âge, mais pas très âgé. D'après sa forme il semble être probablement mésocéphalique et de moyenne hauteur. La face est modérément large pour un mâle; sa hauteur ne peut être exactement évaluée à cause de la disparition d'une partie du processus alvéolaire, mais elle ne présente rien d'anormal. Le nez est très légèrement platyrhinique (indice nasal : 53,5), forme très commune chez les Indiens ; et les orbites (avec largeur mesurée au dacryon) sont megasenes (indice du droit : 95, du gauche : 91), une condition qui n'est pas rare chez les Indiens. Le prognatisme facial est insignifiant, le prognatisme alvéolaire ne peut-être déterminé.

Le front est de moyenne hauteur et proéminent, ne montrant pas l'obliquité que l'on pourrait attendre d'un crâne à forme surbaissée. La crête temporale est un peu prononcée. Les crêtes supraorbitaires sont fortes, mais pas plus que dans certains crânes masculins d'indiens ; elles s'étendent toutefois, tout le long du bord supérieur des orbites, ce qui est beaucoup moins commun. La glabelle est un peu moins proéminente que les crêtes ; comme résultat de cette situation il existe une petite dépression entre ces dernières.

La face est quelque peu endommagée, mais on peut y prendre d'importantes mensurations. La dépression du nasion est prononcée ; il n'y a rien de particulier au sujet du pont nasal, ou des os du nez. L'ouverture nasale est pyriforme, avec la brèche gauche quelque peu plus basse que la droite ; les gouttières nasales sont peu profondes (pas rare chez les Indiens), et l'épine est bien développée. Les orbites sont très légèrement de forme ovoïde, leur partie distale était plus grande que la proximale, et profonds ; leurs bords ne sont pas tranchants. Les malaires sont de forme ordinaire et modérément grands, pas plus saillants que d'habitude ; leur processus marginal n'est pas large ; les zygomatiques sont forts ; les fosses sous-malaires (canines) sont suffisamment creusées. Le bord alvéolaire supérieur montre une perte de toutes les dents, et, en avant, une résorption alvéolaire avancée (au-dessous de $0^{m}011$ de la brèche nasale droite et à une distance encore plus courte pour la gauche); cette résorption ne peut-être due à l'âge et ne correspond pas avec l'état des sutures ; elle est plus probablement d'origine pathologique. Le palais ne présente rien d'exceptionnel.

Les restes des os temporaux sont d'aspect ordinaire avec une apophyse mastoïde de moyenne grandeur pour un mâle. Les cavités glénoïdes sont profondes et plutôt étroites d'avant en arrière ; elles ont leur processus épineux élevé et sont hautement vaginées; mais les styloïdes ne sont pas très développés, ce qui est fréquent chez les Indiens. Les portions pétreuses se montrent dans une dépression modérée entre les processus basilaire et sphénoïde, comme dans la moyenne des Indiens.

Intérieurement on peut voir une crête métopique modérément haute ; les impressions cérébrales sont perceptibles, particulièrement sur le plafond orbitaire, mais ces impressions ne sont pas très prononcées ; la sella turcica est normale, les clinoïdes sont plutôt forts, l'antérieur et le postérieur étant réunis du côté gauche ; le dorsum sellæ montre au bord supérieur une brèche médiane de 4 millimètres de profondeur.

L'épaisseur de l'os frontal n'est pas plus grande que dans beaucoup de crânes indiens (voir mensurations).

Il y a des traces de la suture nasale, mais leur état ne permet pas de les examiner. Les symphyses naso-maxillaires et naso-frontales semblent être complètes des deux côtés ; les naso-frontales ne sont pas oblitérées ; il n'y a pas trace de la suture métopique. La sphéno-frontale qui paraît du côté gauche, montre des synostoses ; les sutures sphéno-malaire et sphéno-temporale sont ouvertes. Il n'y a pas de signe d'oblitération dans la coronale et la suture sphéno-pariétale droite, et le même état se reproduit dans ce qui reste des sutures temporo-pariétale et temporo-occipitale.

A part ses larges pertes de substance, il faut remarquer que le spécimen est peu détérioré et il est tout à fait peu probable qu'il ait été roulé dans le lit d'un cours d'eau ou qu'il ait été soumis à la pression des dépôts de graviers.

Les mensurations que l'état du crâne permet de prendre, sont les suivantes :

	centim.
Diamètre frontal minimum	10.1
Diamètre frontal maximum, environ	12.0
Arc nasion bregma	13.1
Nez-hauteur (nasion au point le plus bas du bord de la brèche), côté droit	4.9
Nez-hauteur (nasion au point le plus bas du bord de la brèche), côté gauche	5.5
Nez-hauteur (nasion au point le plus bas du bord de la brèche), largeur maximum	2.7
Orbites-hauteur, droit	3.8
— — gauche	3.9
— largeur (au dacryon) droit	4.00
— — — gauche	3.9
Diamètre interorbital	2.5
Largeur maximum de la surface temporale gauche (mesurée au ruban)	9.95
Epaisseur de l'os aux éminences frontales	0.5
Maximum de l'épaisseur de l'os frontal (près du bregma)	0.8
Diamètre bizygomatique maximum, environ	14.3

Le D[r] Jeffreys Wyman et le D[r] George A. Dorsey ont écrit sur ce

crâne. Pour le Dr Wyman, le sujet s'éloigne des Indiens et se rapproche des Esquimaux.

Le Dr Dorsey a discuté le crâne en se servant seulement des dessins de la publication de Whitney, et en a conclu que le crâne ne différait pas de celui d'un Indien Digger, de la région de Calaveras.

Mr Alès Hrdlicka compare ce crâne avec deux autres crânes des collections du Musée National des Etats-Unis, trouvés dans des grottes du Comté de Calaveras. Il fait une analyse assez précise de ces deux crânes et de celui du Peabody Museum. La discussion est poussée jusqu'à l'explication de la fossilisation plus ou moins rapide des ossements selon leur situation stratigraphique dans les grottes et dans les brèches ; mais nous n'y voyons pas la même explication pour les couches des graviers.

Enfin, il estime que ces crânes ne sont pas des restes de l'Homme fossile et qu'ils ont assez de points communs pour être de la même tribu. Il nous en donne les raisons dans les lignes suivantes : « Ce « n'est pas un crâne frais ; les os sont facilement cassants et sem- « blent être largement dépourvus de matière animale, mais on ne « peut dire qu'il est très ancien, et il n'y a pas de probabilités pour « qu'il le soit. »

L'opinion de Mr Ales Hrdlicka est-elle réellement fondée? C'est une question qui se pose.

BIBLIOGRAPHIE.

J. D. Whitney. — Auriferous Gravels of the Sierra Nevada of California, p. 267. Cambridge, Mass., 1879.

W. H. Holmes. — Report of the Smithsonian Institution, p. 419. Washington, 1901.

George A. Dorsey. — In Holmes's Review, 465-466, 1899-1901.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 21.

VIII. — Le Crane de Rock-Bluff.

En 1867, le Dr Meigs décrivait un crâne qui avait été trouvé en juin 1866, à Rock-Bluff sur l'Illinois River, par Mr Mac Connell, de Jacksonville, Illinois.

Le 4 juin 1866, Mr Mac Connell annonçait la découverte en ces termes au professeur Joseph Henry :

« Je vous ai envoyé par express une petite boîte contenant un crâne humain d'une taille et d'une forme non usuelles. Il n'est évidemment pas déformé, mais naturel, et, d'après sa forme et la place où il fut trouvé, on peut croire qu'il n'appartient à aucune race d'homme actuellement existante, et on peut conjecturer qu'il peut avoir appartenu à une race préadamite, s'il y eut jamais une telle race.

« Je n'ai jamais rencontré une tête vivante ou morte formée comme celle-là, et, pour cette raison je vous l'envoie, supposant que par vos connaissances dans cette branche de la Science, vous pourrez déterminer si j'ai raison de supposer que ce spécimen n'appartient à aucune des races actuellement vivantes. Je vais maintenant indiquer particulièrement la place où ce crâne fut trouvé. L'Illinois River a coupé à travers les nombreuses stratifications sises à son niveau et dans plusieurs cas dans les couches supérieures des dépôts carbonifères. Le long de la falaise de l'Illinois, des lits de roches recouvrent les affleurements des dépôts carbonifères, et ces roches sont exploitées pour la construction des maisons.

« Le crâne fut trouvé dans une de ces carrières, à peu de miles « au Sud de 40° de latitude Nord.



Fig. 3. — Crâne de Rock Bluff. (Demi grandeur naturelle).

« Plusieurs pieds d'argile, sable et pierres brisées furent enlevés « de la strate, et, pendant l'extraction, une fente ou crevasse du « rocher fut découverte, ayant environ trois pieds de large, remplie « avec les mêmes matériaux qui couvraient la carrière, et dans « cette fente on trouva le crâne fortement englobé dans l'argile, « sable et matériaux rocheux brisés.

« L'examen montre qu'il a été évidemment jeté ou entraîné par « l'eau dans cette fente du rocher avec les matériaux qui l'englo- « baient.

« Dans le voisinage de cette carrière et en réalité tout le long de « l'Illinois River, on a trouvé plusieurs tertres, appelés dans cette « contrée Indian-mounds, mais qui n'ont évidemment aucun rap- « port avec la race des indiens actuels. »

Dans une autre lettre du 11 juin 1866, Mr Mac Connell ajoute : « Le seul doute apparent quant à la grande antiquité de ce crâne, « est sa parfaite conservation, mais cela est particulier aux maté- « riaux dans lesquels il fut trouvé. Il y a d'autres exemples dans la « même localité de semblable conservation *non pétrifiée*. »

Dans sa critique, Mr Ales Hrdlicka trouve que : « les notes con- « cernant la géologie de la découverte sont si maigres qu'on ne peut « baser aucune conclusion sur elles. »

Nous souhaitons au critique d'avoir toujours des descriptions aussi bien exposées, surtout pour un amateur, car on ne manque pas de nous présenter l'auteur de la découverte comme suit : « Il est « clair que Mr Mac Connell fut un amateur collectionneur et géo- « logue et que le crâne de Rock-Bluff attira son attention surtout « par sa forme. »

Nous résumons ici la description que Mr Ales Hrdlicka a faite de ce crâne.

« Le crâne fait maintenant partie des collections du « National « Museum ».

« Bien qu'un peu détérioré surtout du côté de la face, il est remar- « quablement bien conservé; il n'est pas déformé ou affecté d'une « maladie et n'est pas du tout fossilisé.

« De couleur blanc-jaunâtre sale, il montre sur le côté gauche « des érosions superficielles qui semblent dues en partie à l'action « du tranchant d'un implement (outil) et en partie à l'action des « dents d'un rongeur. »

Et Mr A. Hrdlicka s'empresse d'ajouter que tout cela « est de mince signification ».

(*A suivre*).



SEANCE DU 24 MAI 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (22 Avril 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. F. Pérot, Jacquot, Catelan, Bossavy, Poulain, Aublant, Marcel Baudouin, etc.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Hure (Augusta, Mlle). — Objets en silex peu adoptés dans l'industrie préhistorique Sénonaise. Hache spatule et Hache à pédoncule [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*]. — Paris, 1917, 6 pages, 1 figure.

Hure (Augusta, Mlle). — La Sépulture Néolithique de Villemanoche [Extr. *Bull. de la Soc. des Schist. et Nat. de l'Yonne*, 1915, 1er sem.]. — Auxerre, 1916, in-8°, 9 p., 1 figure.

Baudouin (Marcel). — Démonstration de l'existence au Pied d'un Scaphoïde accessoire (Ossuaire de Vendrest, S.-et-M.) [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 2 déc., 1915]. — Paris, in-8°, 4 p., 3 fig.

Baudouin (Marcel). — Découverte d'une Cachette rituelle à cinq Saumons de Cuivre ou Bronze (Ebauches de Haches plates) [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 16 déc. 1915]. — Paris. 1915, in-8°, 12 p., 8 fig.

Vincent (E.). — Biographie de M. Hippolyte Marlot, membre de la *S.P.F.* [Extr. *Nouvelle Encyclopédie*, 1894]. — 1894, juin, in-8°, 4 p., 1 portr.

Sage (Marius). — Gisement néolithique de Bonnefont, commune de Malemort (Vaucluse) [Extr. *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, 1917, 24 janvier]. — Le Mans, 1917, 12 p., 1 fig.

Saintyves (P.). — Le Culte de la Croix chez les Indiens de l'Amérique du Nord [Extr. *Rev. de l'Hist. des Rel.* (*Annales* du Musée Guimet)]. — Tiré à part, Paris, Ernest Leroux, 1916, 25 p., 7 fig.

Saintyves (P.). — Le Culte de la Croix dans le Bouddhisme en Chine, au Népal et au Thibet [Extr. *Rev. de l'Hist. des Rel.* (*Annales* du Musée Guimet)]. — Tiré à part, Paris, Ernest Leroux, 52 p., 15 fig.

Saintyves (P.) [**Nourry** (E.)]. — L'Origine du Nombre Sept [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1917, 24 déc.]. — Tiré à part, 1917, in-8°, 7 p.

Fontes (Joaquim). — Instruments Paléolithiques dans la Collection de Préhistoire du Service Géologique [du Portugal] (Etudes 2 à 5) [Extr. *Comm. du Serv. Géol. de Port.*]. — Lisbonne, *Serv Géol.*, 1916, oct. 16 p., 2 pl.

Fontes (Joaquim). — La Station de « S. Yulinô », aux environs de Cadellas (Portugal) [Extr. *Bull. Soc. Port. Sc. nat.*, VII, 1916, 12 avril]. — Lisbonne, 1916, in-8°, 13 p., 1 pl.

Dons pour la Bibliothèque de la S. P. F.

M. Lebel (J.-A) a offert les deux brochures ci-dessous :

Date et limites de la Glaciation géologique la plus moderne [*Bull. de la S. P. Fr.*, séance du 23 mai 1916]. — Le Mans, in-8°, 18 p , 4 fig.

Essai de Cosmologie rationnelle [Extr. du *Journal de Physique*, publié par MM. Philippe et A. Guye, t. IX]. — 1911, 19 p.

M. Passemard (Biarritz) a adressé les brochures suivantes :

H. Gadeau de Kerville. — *Résultat négatif de Fouilles préhistoriques effectuées dans deux Grottes à Orival* (*Seine-Infér.*) [Extr. *Bull. Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen*, 1er sem., 1909]. — Rouen, 1910, 2 pl. hors texte.

R. Fortin. — *Restes humains et Objets de l'époque gallo-romaine à Saint-Aubin-sur-Mer* (*S.-I.*) [Extr. *Bull. Soc. Norm. d'Etud. Préh.*, 1908, t. XVI]. — Rouen, 1919, in-8°, 1 pl. hors texte.

R. Fortin. — *Ossements fossiles de Marmotte découverts à Alizay* (*Eure*) [Extr. *Bull. Soc. Norm. Etud. Préh.*, 1908, t. XVIII, 1910]. — Louviers, 1911, in-8°, 2 pl. hors texte.

Mme Dramard offre, comme complément du don signalé dans le *Bulletin* n° 3, t. XIV, mars 1917, les quatre volumes ci-après, remis par les villes aux Congressistes de l'AFAS : Bordeaux et la Gironde, 1 vol., 1895 ; Angers et l'Anjou, 1 vol., 1903 ; Grenoble et le Dauphiné, 1 vol., 1904 ; Clermont et le Puy-de-Dôme, 1 vol., 1908. — Plus un volume de la *Bibliothèque des Sciences contemporaines* ; *Le Préhistorique* (origine et antiquité de l'Homme), par Gabriel et Adrien de Mortillet. — Paris, 1900, 3e édition, 709 pages, 121 figures.

A. Devoir. — *Notes sur l'Archéologie de l'Ere Monumentale préhistorique*, etc. — Morlaix, 1917, in-8°, 100 p., plus appendice et planches (2 Exemplaires). Don de M. A. Devoir (Brest).

Musée de la S. P. F. [*Dons*].

1° M. Barreau (de Tours), mobilisé dans le Génie comme officier, est venu, le jeudi 10 mai 1917, assister à la Réunion mensuelle, au

Laboratoire (250, rue Saint-Jacques). — Il a marqué son passage en offrant :

a) *trois* Nucléus ou *Livres de beurre*, dont deux *plats*, du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) ;

b) *Six* Haches polies ; *trois* Herminettes-gouges ; un petit Mortier (*Caillou creusé*) et son *Broyeur* (pour matières colorantes ?) ; une *Bille*. — *c*) Plus une dent d'*Hippopotame* (Soudan, Afrique).

2° Mme Demarconnay a offert un Crâne de *Chien*, trouvé, dans la tourbe, au cours des travaux du pont sur l'Eure à Chartres (Eure-et-Loir); et deux Crânes de *Gamettes* (*Chats sauvages*), recueillis dans les carrières de pierre de Villeneuve-les-Avignon (Gard).

3° Mme Demarconnay a remis aussi, pour les Collections de la *S. P. F.* : deux Poignards en corne, provenant de la Collection Eudel, de Nantes (Loire-Inférieure) ; et *six* Sagaies de 2m75 de long, de la Nouvelle-Calédonie.

4° M. Chapelet a remis une série de fragments de Moules, Poteries, Figurines et divers objets d'outillage, provenant des Officines de *Potiers Gallo-Romains,* découverts dans le département de l'Allier.

Dans les Pays évacués.

La *Société Préhistorique Française* a appris qu'une importante Collection, réunie dans une ville trop longtemps soumise au joug allemand, a été emportée par un architecte ennemi, dont le nom est connu, dans une grande ville non loin du Rhin. Le tout a été soigneusement étiqueté et emballé en de nombreuses caisses.

Collection de Photographies et Cartes postales illustrées, relatives à la Préhistoire, au Folklore, à l'Ethnographie.

M. Bossavy rappelle que, sur sa proposition, la *S. P. F.* a décidé de former une Collection de Cartes *postales illustrées* et de Photographies, ainsi que de tous autres documents iconographiques [Dessins, croquis, estampes, etc.], pour aider à l'étude de la Préhistoire et de ce qui s'y rattache, comme le *Folklore*, l'*Ethnographie*, etc.

Cette Collection, qui doit permettre des comparaisons utiles, a été alimentée par les envois de quelques-uns de nos Collègues les plus dévoués. Elle semble avoir été perdue de vue par beaucoup d'entre nous.

M. Bossavy, qui est chargé du classement, se permet de redemander à tous de réserver à la *S. P. F.* une épreuve de leurs clichés ou de recueillir, au cours de leurs déplacements, pour la *S. P. F.*, encore un spécimen des Cartes postales qui leur paraîtront devoir l'intéresser.

Si chacun veut bien s'y employer, nous pourrons constituer, dans l'ordre iconographique, une série qui ne sera pas le moindre attrait de notre Bibliothèque et de notre Laboratoire, parce qu'elle sera unique.

A propos des Collections et du Musée de la S. P. F.

M. Chapelet. — Parmi les brochures reçues ce mois pour la Bibliothèque de la *S. P. F.*, figure celle ayant pour titre : *De l'époque de la soudure totale des deux moitiés mandibulaires, à l'époque Néolithique.* Elle est extraite de la *Presse dentaire* (1917). L'auteur est M. le Dr Marcel Baudouin. Tout en feuilletant cette brochure, je me rappelais qu'il a déjà porté ses études sur les Dents à l'époque Préhistorique, qu'il les a même orientées tout comme les Dolmens et que cette Orientation, sans avoir recours à la *Précession des Equinoxes*, l'a amené à déterminer la plus ou moins grande ancienneté des Anthropoïdes et même des Hommes quaternaires !

Dans cette nouvelle étude, il s'agit de la mandibule de jeunes enfants. Il constate la fossette *géni*, qui lui fait risette ; puis celle-ci fait place à l'apophyse *geni*, qui lui dit : merci, puisqu'elle sert de point d'attache aux muscles qui se rapportent à la fonction de la parole.....

Mon intention n'est pas d'entrer dans le détail de cette étude, bien intéressante par ses conséquences, puisqu'elle peut contribuer à fixer l'époque du début de la parole chez nos ancêtres primitifs. Il appartient à M. le Dr Baudouin de nous en entretenir.

Ce que je voudrais souligner, comme Conservateur-adjoint des Collections, c'est que l'une des observations rapportées dans ce travail a été fournie par l'examen des débris de deux Mandibules d'un jeune enfant, provenant de l'Ossuaire de la Grotte de Fangas, commune de Montferrier (Ardèche), grotte signalée à la *S. P. F.* par M. Le Bel, vice-président, qui a bien voulu donner les moyens de l'explorer, et dont l'ensemble des ossements recueillis a été rapporté par M. A. de Mortillet, qui avait été chargé de procéder aux fouilles utiles.

Une seconde observation a été donnée par l'examen d'une mâchoire de jeune enfant, provenant de la Grotte de Villevenard, commune de Courjonnet (Marne). Je rappelle que cette Grotte est propriété de la *S. P. F.*, grâce à notre ancien Président, M. Coutil, et que les ossements qu'elle contenait avaient été envoyés par M. Roland qui la découvrit.

Ainsi donc, les Collections de la *S. P. F.* viennent de permettre à M. le Dr Baudouin de faire de remarquables constatations. Mon but est le préciser, en signalant cette brochure.

La Préhistoire en Océanie.

A l'inauguration de la Société d'Etudes océaniennes, le 22 avril 1917, la question s'est posée de savoir si le *Bulletin*, organe de la Société, paraîtrait trimestriellement ou semestriellement. La composition du premier numéro a été fixée ainsi qu'il suit : 1° Arrêté créant la Société ; 2° Règlement intérieur ; 3° Arrêté nommant le Bureau ; 4° Choix des membres honoraires ; 5° Sociétés correspondantes ; 6° Correspondance relative a la Conservation des Monuments mégalithiques de l'ile Raivavæ ; 7° *Contribution à l'Etude des Colonies polynésiennes des Nouvelles-Hébrides, des îles Banks, Torrès, Santa-Cruz, Loyalty et de la Nouvelle-Calédonie*, par A. Leverd ; 8° *L'île de Christmas*, par le *Père* E. Rougier ; 9° La Légende des Pierres marchantes (*Ofaitere*) *d'Oponchu, racontée par un ancien du pays* (Mme Tetua, à Tefaafana).

Admission de Nouveaux Membres.

Est proclamé Membre de la *Société Préhistorique Française* : M. Desplanches, Saint-Martin-la-Garenne, par Vétheuil (S.-et-Oise).
[Philippe et Bossavy].

Présentations et Communications.

M. Archambaud (Paris). — *Dolmens et Cromlechs de la Nouvelle-Calédonie.* — Discussion : Marcel Baudouin ; A. de Mortillet.

Harmois (Paris). — *A propos des Pierres d'Attente des Morts.*

Bossavy (Versailles). — *Sur le Folklore dans l'Œuvre de George Sand.* — Discussion : Marcel Baudouin.

G. Poulain (Saint-Pierre-d'Autils, Eure). — *Hache en bronze à talon, provenant de Magny-en-Vexin* (*Seine-et-Oise*). — *Fragment de Meule et Broyeur de Saint-Just, près Vernon* (*Eure*) (2 *Fig.*). — *Silex à faciès industriel de l'Ornière des Chemins et du lit des Torrents.*

Jacquot (Capitaine) (Constantine). — *Ustensiles berbères : Le Chekoua et les Beurres indigènes.*



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Note sur deux Tubes en Bronze du Musée de Moulins.

M. F. Pérot (Moulins). — Deux tubes creux, semblables à celui décrit par M. Lafay (*Bulletin de la Société Préhistorique Française*, N° 3, mars 1917, page 174, *Fig*. 33), proviennent de la découverte des Bronzes si curieux, faite à La Ferté-Hauterive, rive droite de l'Allier en *1852*. La trouvaille se composait d'abord d'un *Sphéroïde*, orné de lignes chevronnées et formant l'ornementation d'une hampe; d'un *Enseigne* militaire ; de *Haches à ailerons*, à *douille*; de *Lances*, de *Couteaux*, de *Gouges*, de *Bracelets* chevronnés, de plusieurs ornements de harnachements (tels que le *Crepitaculum*).

Cette découverte est décrite dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier* (Tome III, Année 1853, page 235, avec grande planche pliée, représentant tous les objets composant cette découverte).

A propos des Déformations crâniennes.

M. Bossavy rappelle que le R. P. de Suret, missionnaire, en publiant ses *Missions de l'Orégon et voyage aux Montagnes Rocheuses, en* 1845-46, a fait connaître (1848, Gand) le procédé employé par la tribu des *Têtes-plates* de l'Amérique du Nord, pour obtenir la dépression crânienne qui caractérisait ces Indiens.

L'enfant était couché sur une planchette ; une seconde planchette attachée à l'extrémité de la première, formait avec celle-ci un angle aigu comprimant la tête de l'enfant ; une compression progressive était obtenue non seulement par la durée du « supplice », mais aussi par des liens qui réunissaient plus ou moins fortement les bras de l'angle formé par les planchettes.

Cet appareil a, d'ailleurs, été dessiné par M. Boban, d'après le P. de Suret, à propos de sa présentation de têtes en terre cuite, trouvées à Lestanzuela (Mexique), par M. Melgar ; ces têtes portent la déformation qu'on obtenait, au Mexique et au Pérou, à l'aide des bandes et des cordelettes dont on entourait le crâne de certains enfants, dès leur naissance, pendant trois ans au moins (*Musée archéologique*, 1876, p. 48).

M. le Dr Marcel Baudouin. — Des appareils, plus ou moins analogues, toujours employés en France, et en particulier dans la région toulousaine et en Poitou, sont bien connus des Médecins et des Folkloristes de ces régions. Ils sont décrits dans tous les classiques.

Discussion sur les Pierres des Morts.

M. Harmois (Paris). — 1° *Une Pierre des Morts en Bretagne.* — La Bretagne, jusqu'à ce jour, ne nous a pas fait connaître beaucoup de ces sortes de monuments. Cependant, il dut y en avoir comme dans les autres parties de la France. Aussi, vu la rareté du fait, nous signalerons celles qui parviendront à notre connaissance.

Rosenzweig, dans son intéressante *Statistique archéologique de l'arrondissement de Ploërmel*, en signale une à Saint-Jean-Brévelay, de la façon suivante : « Au milieu de l'église, pierre plate dite, le Tombeau de Saint-Jean-Brévelay (ou mieux de Béverley), ayant 2 mètres de longueur sur 0^{m}70 de largeur environ, élevée à une certaine hauteur au-dessus du sol. Elle nous semble très moderne et destinée uniquement à servir de PORTE-CHASSE fixe. » [*Soc. Polym. du Morbihan*, 1862, p. 77]. — Voici le premier cas d'une *Pierre des Morts à l'intérieur d'une Eglise*; et certainement une étude en Bretagne, sur place, en ferait découvrir un certain nombre, ayant existé et même comme celle-ci existant encore, du moins en 1862. [Depuis elle a pu être enlevée].

1° *Une Pierre des Morts signalée dans l'Indre.* — A la suite de la communication faite par nous sur la *Pierre d'Attente et de Repos des Morts* à Brix (Manche), et publiée dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* de Mars 1916, nous recevons de M. A. Jodin, membre de notre Société, la lettre suivante :

« En parcourant un ouvrage relatif à George Sand, je vis que l'auteur, qui n'est d'ailleurs pas archéologue, mentionne l'existence d'une Pierre, analogue à celle que vous signalez et qui est située à Nohant (Indre). Le titre de l'ouvrage est celui-ci : « La *Bonne Dame de Nohant*, par Hugues Lapaire et Firmin Roz. Editeur Francis Laur (4e édit., 1898). — A la page 123 est reproduite une interview, prise sur George Sand auprès d'un paysan, qui a été au service de cette dernière pendant quarante années, et qui dit : « Pour la Sainte-Anne, la fête du village, elle venait s'asseoir là, tenez, sur la *Pierre des Morts.* » — Et l'auteur ajoute : « Du doigt, Sylvain me montrait en face de la fenêtre, au pied d'une Croix, la grosse *Pierre*, sur laquelle *on dépose les corps avant l'arrivée du prêtre* ».

Voilà donc bien la Pierre d'Attente et de Repos des Morts, telle que nous la signalons. Si par hasard, il y avait parmi nous des hésitants pour l'acceptation de l'existence réelle des *Pierres des Morts*, ce court article doit être suffisant pour lever le doute !

Nous remercions bien sincèrement notre Collègue, M. A. Jodin, de son intéressante lettre ; et nous sommes heureux d'en faire part aux membres de la *Société Préhistorique Française.* Nous serions curieux de savoir si cette pierre existe encore.

M. Marcel BAUDOUIN. — Dans mon étude d'ensemble sur les *Pierres des Morts en France* (1), la première qui ait été publiée, c'est à dessein que je n'ai pas voulu parler des Pierres PLACÉES DANS L'INTÉRIEUR DES ÉGLISES. — J'ai craint que l'on ne m'accusât d'exagérer et de prendre des *Tombeaux* pour des *Pierres des Morts*...

J'ai bien fait, puisque la *Pierre des Morts* signalée en Bretagne est appelée *Tombeau*.

Le Folklore dans l'Œuvre de George Sand.

M. BOSSAVY (Versailles). — George Sand, en s'appliquant à la description de scènes champêtres, en plaçant ses personnages le plus souvent en pleine campagne, a été fréquemment amenée à faire du *Folklore*. Elle a ainsi touché plus d'une fois aux sujets qui nous intéressent. Son roman, le plus typique à cet égard, a pour titre *Jeanne*.

Elle a pris pour cadre un coin de la Creuse, vers le Bourbonnais, et le pays de Combraille, « le site le plus pauvre, le plus triste, le plus désert qui soit en France.., où la TRADITION est encore *debout* ».

Là, autour de Toulx-Sainte-Croix, ce curieux pays qu'entoure encore une triple *Enceinte*, posée en partie sur des substructions *romaines*, va, vient l'héroïne de G. Sand, gardeuse de moutons, fille d'une presque *sorcière*, dépositaire des secrets et des légendes de la *Montagne aux Pierres* [mont Barlot, où s'élèvent les *Pierres Jomâtres*, cet amoncellement de blocs dont l'un a jusqu'à 12 mètres de longueur].

C'est l'occasion, pour l'auteur, de noter, avec le pittoresque qui caractérise son style en de pareils sujets, tout ce qu'elle a pu recueillir des anciennes Traditions. — Rien n'y manque : depuis « les tables monstrueuses, où les dieux barbares venaient se rassasier de chair humaine » ; tables aux *cuvettes* et *cannelures*, « qui semblent révéler leur abominable usage » ; jusqu'aux légendes des Trésors, notamment du BŒUF (dont il ne faut pas parler devant les étrangers !), au *goût de Trésor de la Fontaine* ; sans oublier « le grand champignon druidique qui frémit et *danse*, en criant sur les *Trois Pierres* qui le portent en équilibre dans la nuit de Noël », ni l'offrande en passant devant le *Trou aux Fades* (thym de bergère, pour les filles ; petits cailloux, pour les garçons); ni les deux espèces de sorcières : les méchantes, qui jettent les sorts et vont faire leurs conjurations sur le mon tBarlot, aux Pierres Jomâtres ; les bonnes, *les femmes qui ont la connaissance*, qui guérissent les malades, etc., et qui font leurs prières aux roches d'Ep-Nell, où l'on trouve des

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Les Pierres des Morts en France*, etc. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1895, VIe S., t. VI, fasc. 1, p. 72.

cuvettes, mais point de cannelures : « ce qui indiquerait que ces pierres ne furent destinées qu'à d'inoffensives lustrations »...

Et G. Sand ne manque pas de noter que, dans l'esprit des habitants, si le sol est aride, c'est que la racine des plantes est brûlée « par les pièces d'or, et sans doute les *Chariots* d'or et d'argent massif, les casques étincelants et les ceintures de pierreries des ancêtres, les Chefs des Galls, détruits et immolés en ce lieu » et que, si ces gens y croient fermement, c'est que, comme l'explique Jeanne, « ça c'est toujours conté comme ça dans le pays depuis que le monde est monde ! — *Ce qui s'est dit de tout temps ne peut pas être faux.* »

A propos de la Chèvre en Préhistoire (*Suite*).

M. Ch. Aublant (Périgueux, Dordogne). — Dans la campagne, en Périgord, il est souvent question aussi, dans les légendes et les histoires, d'apparitions nocturnes de Chèvres et de Boucs *noirs*. Mais j'ai entendu, également, parler plusieurs fois de l'apparition d'une Chèvre *blanche*, non malfaisante, descendant de la cime des arbres.

Un de ces visionnaires, Pierre Civière, âgé de 80 ans, est métayer dans une propriété de ma famille. Je le connais beaucoup ; et il m'a raconté et affirmé avoir vu plusieurs fois, par de belles nuits, claires, la *Chèvre blanche descendre des* ARBRES dans les bois de La Double.

A mes interrogations il m'a toujours répondu que c'est une jolie petite chèvre très blanche, qui ne fait aucun mal et qui, la tête en bas, descend le long du tronc des arbres de la cime jusqu'à terre, où là elle prend la fuite ou disparaît subitement.

Un jour que je tenais un crayon, quand il me parlait de la chèvre *blanche*, il me dit : « elle avait les jambes fines comme le crayon que vous tenez. » Et, comme je souriais, n'ayant sans doute pas l'air très convaincu, il ajouta : « Vous pouvez rire, Monsieur ; mais je vous dis la vérité ; je l'ai vue comme je vous vois ; la lune éclairait comme en plein corps de jour. »

Cette croyance à la Chèvre des Arbres se retrouve-t-elle dans d'autres régions ? Quel fait, autre que des hallucinations ou des jeux de lumière lunaire dans les branches d'arbres agitées par le vent, a-t-il pu lui donner naissance ?

M. Marcel Baudouin. — Pour mon compte *j'estime que de telles* observations sont aussi dignes de figurer dans notre Bulletin que les observations de *Télépathie*, de *Transmission de Pensée*, etc., qui sont publiées par les journaux de Psychologie et de Médecine. — Je suis sûr d'avoir pour appui, en l'espèce, mon cher maître, le Pr Charles Richet, membre de l'Institut (Académie des Sciences).

Commission des Souterrains et Excavations artificielles de France.

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences a demandé à la *Société Préhistorique Française* de se charger de dresser l'Inventaire des Grottes, Cavités artificielles, Souterrains de France, afin que puisse être tenue à jour la Géographie souterraine de notre pays, et lui a, dans ce but, alloué une importante subvention.

Une Commission a été élue au sein de la *Société Préhistorique Française*, au cours de la séance du 22 février dernier, sous le titre : *Commission des Souterrains et Excavations artificielles de France.*

Elle est ainsi composée :

Président. — M. Adrien de Mortillet.

Secrétaire-Trésorier. — M. J. Bossavy.

Membres élus. — MM. Paul de Mortillet, Chapelet, Harmois, Ramond-Gontaud, Dr Guelliot.

Membres de droit. — MM. Le Bel, Louis Giraux, Emile Taté, Dr Marcel Baudouin, Paul de Givenchy, Maurice Gillet, Léon Coutil, Armand Viré, Edmond Hue, Dr Ballet, Dr Adrien Guébhard, Pagès-Allary, O. Vauvillé.

Des correspondants seront désignés; la Commission fait appel à la bonne volonté de tous nos Collègues et, en particulier, de ceux qui ont si bien secondé la *Commission des Camps et Enceintes.*

La liste des Correspondants sera publiée ultérieurement.

Le concours des groupements scientifiques est également sollicité.

La circulaire ci-après et la note qui l'accompagne, sont à l'impression.

Les travaux préliminaires sont achevés; déjà des collaborations sont acquises. Les Membres de la Commission mettent toutes leurs notes à sa disposition. Des renseignements ont déjà été reçus; des fiches ont déjà été établies (format 20 × 15), des publications dépouillées par MM. P. de Mortillet, Chapelet, Taté, de Givenchy, Harmois, Dr Dubreuil-Chambardel, Dr Guelliot, Bossavy, etc.

Ainsi, on peut espérer que la Commission pourra faire œuvre utile et atteindre assez rapidement le but qui lui a été assigné.

*
* *

Voici d'ailleurs le texte de la Lettre-Circulaire, qui sera adressée aux Correspondants futurs :

MONSIEUR,

La SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE a créé, en 1906, une COMMISSION pour établir l'Inventaire et la Carte des ENCEINTES ET CAMPS PRÉHISTORIQUES DE FRANCE.

Cette Commission, sous l'impulsion de son premier Président, M. le Dr Ad. Guébhard, puis de M. Armand Viré, a pu mener à bien la tâche qui lui avait été confiée.

Après un long travail de correspondances, de dépouillement et de mise en œuvre des multiples renseignements reçus des Sociétés savantes et de ses Correspondants, — officiels et bénévoles, — l'inventaire qui a pu être établi, constitue un document de premier ordre, qu'il sera facile de tenir à jour, et dont l'utilité a déjà été démontrée par l'expérience.

Tous les Archéologues regrettaient qu'un travail analogue ne fût pas entrepris pour les Souterrains, Grottes et Cavités artificielles.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, voulant combler cette lacune et poursuivre l'œuvre utile commencée, a demandé à la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE de se charger de ce nouvel INVENTAIRE. Elle lui a, dans ce dessein, accordé une importante subvention.

La COMMISSION qui a été instituée au sein de la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE pour y pourvoir, sous la présidence du Professeur ADRIEN DE MORTILLET, espère que les si précieux concours prêtés à la Commission des Enceintes lui resteront acquis.

L'intérêt qui s'attache à toute augmentation de la documentation préhistorique ou archéologique ne vous échappera pas; la COMMISSIONS s'en autorise pour vous demander de bien vouloir l'aider, en acceptant, dans l'intérêt de la Science, d'être son CORRESPONDANT et de vous charger de recueillir tout ce qui peut aider à l'établissement de l'INVENTAIRE projeté (1).

Nous sommes persuadés que voûs voudrez bien faciliter notre tâche en provoquant l'envoi ou faisant le groupement de toutes les indications, références, dessins, descriptions, etc., qui nous sont utiles.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous jugeriez nécessaires.

Nous vous assurons, Monsieur,
en retour, de tous nos sentiments les plus dévoués.

Le Président de la Commission,
ADRIEN DE MORTILLET.

Le Secrétaire,
J. BOSSAVY.

Adresser les Correspondances au Secrétaire, 12, *Avenue de Paris*, à VERSAILLES (S.-et-O.).

(1) Pour les Circulaires envoyées aux Présidents des *Sociétés savantes*, les trois dernières lignes de cet alinéa ont été remplacées par un autre texte.

Note explicative.

La COMMISSION a pour objet l'étude et l'Inventaire « des innom-
« brables Excavations artificielles dont est creusé le sol de notre
« Pays, particulièrement dans les régions où se montrent, soit à la
« surface, soit à une faible profondeur, des roches tendres, faciles à
« entamer.

« Ces Excavations remontent à des époques fort différentes : il en
« a été pratiqué pour ainsi dire de tout temps. Les plus anciennes
« sont de la période Néolithique. Quelques-unes ont livré des objets
« appartenant aux périodes Gauloise ou Romaine. Bon nombre,
« enfin, semblent être beaucoup plus récentes. Mais la plupart
« d'entre elles sont encore mal datées, souvent même pas datées du
« tout.

« Les noms sous lesquels elles sont vulgairement désignées,
« varient suivant les contrées. Elles sont appelées *Creuttes*, *Crouttes*
« ou *Boves*, dans l'Aisne, où elles abondent. On les nomme fréquem-
« ment *Caves* en Touraine et en Poitou, *Croses* en Guyenne, *Cales*
« en Provence, *Carrières* en Picardie, *Marquois* dans les Ardennes et
« *Forts* dans l'Oise.

« Leur destination est également très diverse. Ce sont tantôt des
« Habitations sous terre ou dans le rocher, tantôt des Caveaux
« sépulcraux ou des Puits funéraires. Il y a aussi de véritables Sou-
« terrains-Refuges, abris ingénieusement défendus, où l'on se reti-
« rait en cas de danger, en temps de guerre. D'autres sont des
« Cryptes d'approvisionnement ou de simples Silos. D'autres encore
« ne sont que d'antiques carrières, des puits pour l'extraction du
« silex, des galeries de mines.

« Aucune démarcation bien nette n'a encore été établie entre ces
« diverses catégories de travaux souterrains.

« Un relevé exact de leur forme et de leur disposition, un examen
« méthodique de leurs modes de construction et des restes indus-
« triels qu'on y rencontre parfois, apporteraient certainement de pré-
« cieux éclaircissements sur cette intéressante question. »

En présentant en ces termes son premier Inventaire Général de la distribution en France de ces Excavations artificielles (1), M. Adrien de Mortillet a, pour ainsi parler, établi le programme de la Commission.

Les Cavités naturelles *non modifiées* restent pour le moment en dehors de ce programme ; M. Paul de Mortillet a publié dans les volumes des *Congrès Préhistoriques de France*, un Inventaire des

(1) AD. DE MORTILLET. — *Souterrains et Grottes artificielles de France*. Revue de l'Ecole d'Anthropologie. Septembre 1908, p. 285 à 307.

GROTTES, ABRIS ET BRÈCHES OSSEUSES AYANT DONNÉ DES OBJETS D'INDUSTRIE (1), qui pourra être étendu, ultérieurement, à toutes les Grottes naturelles *avec ou sans industrie*.

La COMMISSION retient donc tous les Souterrains, toutes les EXCAVATIONS ARTIFICIELLES, c'est-à-dire : Souterrains, Souterrains-refuges, Puits funéraires (même bouchés ou détruits), puits d'extraction de Silex, Mines, Carrières, Silos, Grottes artificielles, Grottes naturelles *aménagées* par l'homme, Habitations souterraines, etc.

A défaut de documentation personnelle, des renseignements peuvent être utilement fournis par le dépouillement des Bulletins archéologiques locaux et régionaux; Guides Joanne et des Syndicats d'Initiative, Monographies de localités, Dictionnaires topographiques, Répertoires archéologiques, Inventaires ou Annuaires des Départements, Statistiques départementales, Indicateur des Collectionneurs, Volumes des Congrès, Traditions locales, Cadastre, Histoires des Communes préparées par les Instituteurs pour les Expositions Universelles, etc., etc.

Il sera utile de vérifier et compléter ultérieurement les premiers renseignements ainsi obtenus afin d'envoyer pour CHAQUE excavation ou souterrain :

1° Le nom, lieu dit, localement contrôlé, si possible, au cadastre et les surnoms populaires (Grotte des fées, Cave du Sarrazin, Trou du Diable, etc.), accompagné du nom de la commune, du canton et de l'arrondissement ;

2° Le repérage, aussi précis que possible, sur carte à grande échelle, sur extrait du Cadastre, ou sur un calque sommaire portant, outre les points à faire connaître, deux ou trois points de repère bien connus d'une carte d'échelle précisée ;

3° Les distances de points connus : clochers ou points cotés de la Carte ;

4° La description avec les dimensions, orientation, nature du terrain, etc. ;

5° L'indication des fouilles qui y ont été faites et des résultats obtenus ;

6° La bibliographie, aussi complète que possible;

(1) PAUL DE MORTILLET. — I. Le Préhistorique dans les Grottes et Abris sous roches des Bassins tributaires de la Mer du Nord, de la Manche et d'une partie de l'Océan Atlantique. — Sixième Congrès Préhistorique de France, session de Tours, 1910 (p. 156 à 191).

II. Le Préhistorique dans les Grottes et Abris sous roches et Brèches osseuses des Bassins de la Garonne et de l'Adour. — Septième Congrès Préhistorique de France, session de Nîmes, 1911 (p. 77 à 129).

III. Le Préhistorique dans les Grottes, abris sous roches et Brèches osseuses des Bassins des Fleuves tributaires de la Méditerranée. Huitième Congrès Préhistorique de France, session d'Angoulême, 1912 (p. 390 à 434).

7° Les légendes qui ont cours à propos de l'excavation considérée ; les événements dont elle a pu être le théâtre ;

8° Autant que possible : croquis, plans, coupes, photographies, cartes postales, estampes, etc.

On pourra se référer, à titre d'indication, aux descriptions de souterrains-refuges, puits funéraires, etc., déjà publiées.

Les envois seront, autant que possible, signalés dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française*. Le plus grand scrupule sera, comme il convient, apporté à attribuer nominativement, à chaque correspondant, le mérite de la PRIORITÉ de ses renseignements, inédits ou non, dans l'ordre d'arrivée.

Tout renseignement, quel qu'il soit, sera reçu avec reconnaissance par la Commission.

Prière de vouloir bien adresser la correspondance et les documents de toute nature à M. J. Bossavy, secrétaire de la Commission, 12, avenue de Paris, à VERSAILLES.

Sur la méfiance que l'on doit avoir des silex à faciès industriel, trouvés dans l'ornière des chemins ou le lit des torrents.

PAR

Georges POULAIN (Eure).

Il faut, en effet, toujours avoir quelque méfiance, à l'égard de ces trouvailles qui sont souvent le produit d'une action mécanique de la Nature.

Me promenant au cours de l'hiver dernier dans un chemin creux qui conduit de Pressagny-l'Orgueilleux, canton d'Ecos (Eure), à la ferme de la *Malira*, à travers la forêt de Vernon, dans un endroit où ce chemin est, dans les grandes pluies, transformé en torrent, je trouvai au milieu et dans les ornières parmi les bancs de graviers, cinq ou six morceaux de silex, qui me parurent être des percuteurs.

Ces pierres étaient de différents volumes : de la grosseur du poing à celle d'une tête humaine, et possédaient comme les instruments classiques, les étoilures bien connues ; d'aucunes même avaient des facettes très régulières.

Un doute me prit au sujet de leur authenticité, car le lieu était peu propice à l'emplacement d'une station préhistorique et, du reste, je ne remarquai alentour aucun autre silex paraissant taillé.

Après examen, je me rendis compte que ces pseudo-percuteurs, avaient, d'abord dans l'encaissement du chemin, subi de nombreux chocs de pieds de chevaux ou roues de voitures ; qu'ensuite, ils

avaient été entraînés par le ravinement et amenés avec le sable, dans la partie basse du ravin. L'action dynamique des eaux, en frottant les silex les uns contre les autres, avaient achevé de leur donner la facture d'instruments façonnés par l'homme.

Ainsi, lorsque nous ne trouverons pas nos pièces de collection dans un gisement bien déterminé : atelier, station à outillage varié, ou encore ce qui est plus sûr, dans des fonds de cabanes ou des cavernes, rejetons-les hardiment ! Nous rendrons service à la Science préhistorique.

Hache polie avec Inscription et Hache avec Encoches.

PAR

Paul CLÉMENT (Artins, Loire-et-Cher).

On a souvent parlé de Haches polies présentant certains caractères curieux, tels que *gravures, traits, hachures*, etc. Mais personne,



Fig. 1. — Haches polies avec INSCRIPTION et avec ENCOCHES. — N° I, Inscription. — N° II, Coches, au nombre de SEPT.

je crois, n'a fait de communication sur une hache polie, ayant un *nom moderne* gravé. Je sais bien que la gravure des lettres ne peut être que *récente*, mais, comme la patine des traits est la même que celle de la hache même, j'en donne la description sans commentaires, à titre de simple curiosité.

Cette Hache (*Fig.* 1 ; N° I) est en roche dure, couleur gris-brun, avec quelques taches de rouille, en *diorite* probablement. Ses dimensions sont : longueur, 0^m^097 ; largeur, 0^m^045 ; épaisseur,

0m030. Le poids est : 178gr. Le tranchant est légèrement oblique. Elle est entière, bien polie, sans aucune remarque, si ce n'est le mot PAUL, tracé en caractères romains, à 0m015 du tranchant.

Les traits ont été faits sans doute avec une pointe *métallique* ; ils affectent une forme à angles presque droits. Mais à quelle date ont-ils été creusés ? Ne serait-ce pas à l'époque *gallo-romaine* ou *mérovingienne* ?

Pour éclairer la question, voici son histoire. Elle me fut donnée par mon collègue de Sougé, M. Chevais, qui la tenait d'un cultivateur voisin. Celui-ci l'avait trouvée singulièrement. Lors de l'hiver pluvieux de 1911, en *labourant* un de ses champs, situé commune de Lavenay (Sarthe), mais limitrophe de celle de Sougé (Loir-et-Cher), son cheval avait trébuché dans un *trou* et ne pouvait se retirer. Le cultivateur avait dû agrandir le trou, pour en sortir les pieds de son cheval, et du fond de ce trou il avait retiré différents *Ossements* et la présente *Hache* ! — C'était sans doute une SÉPULTURE GALLO-ROMAINE, comme on en trouve tant dans la vallée du Loir.

J'aurais bien désiré voir cette cavité ; mais le propriétaire l'avait recomblée depuis des mois ; et il ne pouvait même dire l'endroit exact.

Ce tombeau était-il gallo-romain ou du moyen âge ? S'il était romain ou même mérovingien, n'aurait-on pas dû écrire PAULUS ? Il est vrai que *Paul* est l'abréviation de *Paulus*. On ne pourra jamais probablement élucider la question.

Cette *Hache* est ressemblante pour la forme et la roche à une autre, que je possède, trouvée à Artins, dans un CERCUEIL *en pierre*, lequel est bien *gallo-romain*. Si celle-ci ne possède pas d'inscription, elle a des rainures ou coches assez curieuses, au talon et situées sur un côté. On compte SEPT TRAITS, bien accentués et ayant la *même patine* que la surface polie de la Hache, sur des bandes formant pans, soit en tout *quatorze rainures*.

Ce n'était certainement pas pour en maintenir l'emmanchure.

Le tranchant est aussi oblique. Ses dimensions sont : longueur 0m098 ; largeur 0m043 ; épaisseur 0m027. Le Poids est de 150 gr.

M. Marcel BAUDOUIN. — Il est bien certain que ces Encoches représentent le Chiffre *Fatidique* SEPT, qui, à l'époque gauloise (c'est-à-dire du Culte païen), avait encore la signification qu'il possédait à l'époque de la Pierre. Il doit correspondre aux *Sept* Etoiles de la Constellation des *Pléïades*, c'est-à-dire indique la consécration de cette Hache au Dieu Soleil de l'Equinoxe de Printemps, comme je l'ai prouvé ailleurs, car les Pléïades se réprésentent par des *Traits parallèles* (1). — La Gravure peut être seulement d'*époque gallo-romaine*, d'ailleurs.

(1) *Les Pléïades au Néolithique*. — Comm. *Soc. Anthr. de Paris*, 1916, janv.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Démonstration de l'existence, au Néolithique, de Pierres à Cupules représentant les Pléïades au naturel et de l'Urne des Pléïades de la Période grecque.

PAR M. LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Je viens de trouver la preuve que : 1° les CUPULES peuvent représenter des ETOILES et des CONSTELLATIONS ; 2° et que des VASES, qui montrent SEPT CREUX *Cupuliformes*, correspondent bien, au Néolithique, à ce qu'à l'époque Grecque, aux temps d'Homère (*Iliade*) et d'Anacréon (Ode XVII), on appelait encore les URNES DES PLÉÏADES (1).

1° La première preuve matérielle m'est fournie par « un frag-

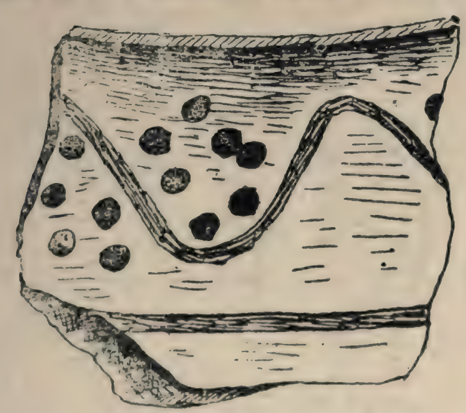


Fig. 1. — *Vase Céramique* : Début du *Néolithique* [Dessin Debruge]. — *Kjœkkenmœdding* cultuel. — Type du VASE Néolithique, CULTUEL, dit des PLÉÏADES, destiné à contenir l'*Eau sacrée*.
REPRÉSENTATION STYLISÉE (à la mode de l'Age du *Fer*) de la Constellation des PLÉÏADES à SEPT ETOILES. — *Atlas* n'existe pas. *Astérope* (Etoile double) est indiquée ; d'où quatre Etoiles en haut, au lieu des trois habituelles.
Les *Pléiades* sont ici du type des *Buddhapada* Indo-Chinois. — *Ligne ondulée* = Trace du passage du *Soleil* dans le Ciel (1).

ment de bordure de VASE, à faciès néolithique », publié par notre collègue A. Debruge (2) et trouvé à Aïn-Morsott (Algérie), dans une

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Les Pléiades au Néolithique*. — Communication à la *Soc. d'Anthrop. de Paris*, Janvier, 1916.

(2) A. DEBRUGE. — *Le Prehistorique dans les environs de Tébessa* (*Algérie*). Constantine, 1911, in-8° [Cf. p. 16, *fig.* 5].

ESCARGOTIÈRE (ce qui démontre en outre que ces Escargotières sont bien, comme je le soutiens, des Monuments *cultuels*, et non des Kjœkkenmœddings).

Cette Urne montre : 1° *a*) une *Ligne ondulée*, courant sur la panse; *b*) des POINTS, très accentués et CREUX (*Fig*. 1). Si l'on veut bien rapprocher cette figure de M. Debruge de la figure suivante, relative à une *Pierre à Cupules* de Bretagne (*Fig*. 3), on verra qu'il y a SEPT CREUX (au lieu de SEPT Cupules), sur DEUX LIGNES PARALLÈLES, avec une à DROITE, constitué par un 7e Creux, et représentant le « *Fer à Cheval* » classique, ouvert à *gauche* (en regardant le Midi) de la Constellation des Pléïades, avec les deux rangées connues d'Etoiles (*quatre* en haut par dédoublement d'*Astérope*; *trois* en bas, car *Atlas* manque ici).

Rien n'est plus clair. — C'est la reproduction, exacte, de la Constellation, qu'on peut voir sur les *Buddhapadas* indo-chinois à *Sept* Pléïades [sans *Atlas*].

2° Je connais au moins un autre *Vase*, qu'on peut rapprocher de

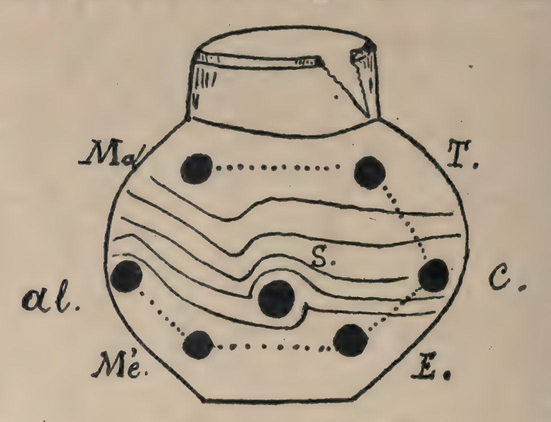


Fig. 2. — Le Vase de l'Arkansas, à *Sept Cavités*, représentant des CUPULES. — Constellation du Type des Pléïades (1).

celui d'Algérie, parce qu'il présente une image très analogue. C'est sans doute aussi une *Urne cultuelle des Pléïades*. Elle a été trouvée dans l'*Arkansas* (2).

Mais ici, les *Cupules* sont beaucoup plus nettes que les *Creux* de la Figure 1 précédente; et les SEPT ETOILES sont bien plus espacées (*Fig*. 2).

(1) A noter, les lignes spéciales entourant l'Etoile S, qui pourrait être, à la rigueur, le *Soleil* dans les Pléïades (Hypothèse peu probable).

(2) *Smithsonian Instit., Rep. of. Bur. of. Ethn.*, t. IV, p. 400, fig. 409.

J'y relève : *Maïa, Taygète, Célœno, Electre, Mérope* et *Alcyone*; plus une *étoile centrale* (26 Fl.), que nous retrouverons ailleurs (1).

Astérope n'existe pas ici et *Atlas* n'est pas visible, au moins sur le dessin publié.

Ce vase doit être, au demeurant, beaucoup plus récent que celui d'Algérie, quoiqu'il soit encore du type Néolithique Américain ; mais il n'est nullement du modèle de ceux de l'Age du Bronze, lequel âge est d'ailleurs inconnu aux Etats-Unis.

3° La Pierre à Cupules, que je reproduis ici (*Fig.* 3), est celle de Kerfaval, près Carnac (Morbihan); pierre *libre*, publiée par M. le Dr Capitan lui-même (2) comme *représentant* une *Constellation !*

Seulement notre confrère y a vu *La Grande Ourse* : ce qui est maté-

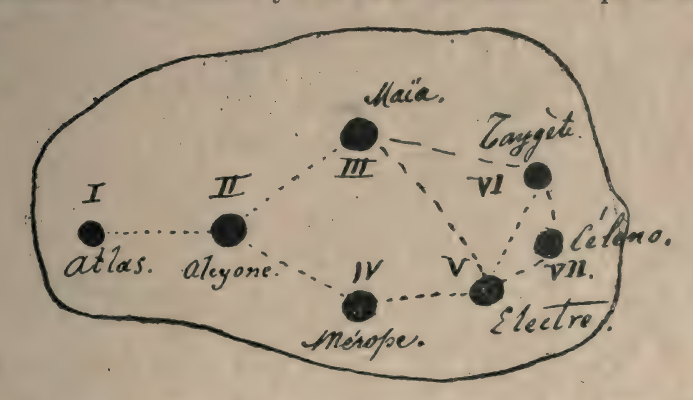


Fig. 3. — PIERRE A CUPULES. — REPRÉSENTATION, au Naturel, de la Constellation des Pléïades, à SEPT ETOILES, à l'époque du NÉOLITHIQUE moyen, à l'aide de Sculptures sur Rochers [PIERRE LIBRE]. — L'ETOILE ATLAS est ici présente. ASTÉROPE manque.

riellement impossible, cette dernière constellation n'ayant pas du tout cette forme et cet aspect (Cf. les *Traités d'Astronomie*).

Il s'agit, indiscutablement ici, des PLÉÏADES A SEPT ETOILES, sans *Astérope*, comme le prouvent les belles recherches de C. Flammarion et en particulier la Fig. 25 de son livre (*Les Etoiles* ; p. 291).

4° Le Dr Pommerol (3) a décrit une *Pierre à Cupules*, travaillée ultérieurement, qui me paraît représenter aussi les PLÉÏADES ; c'est celle dite de Malintrat (Puy-de-Dôme) (*Fig.* 4).

« Bloc cubique d'arkose, long de 0m45, large de 0m40, haut de 0m30, aujourd'hui près d'une maison, en face de l'église, et provenant des fondations d'une masure voisine de la station *gallo-romaine*

(1) Cf. plus loin le Vase de Crête (*Fig.* 6).

(2) Dr CAPITAN. — *Notice sur les Travaux scientifiques.* — Paris, 1911, in-8° [Cf. p. 119, *fig.* 95].

(3) *A. F. A. S.*, 1886, Nancy, p. 625-6, fig. 5 et 6.

de Chagnat ». Ce bloc a dû faire partie d'un édifice, peut-être du Temple, de la dite Station.

Cette pierre présente, sur sa face supérieure, et disposées d'une

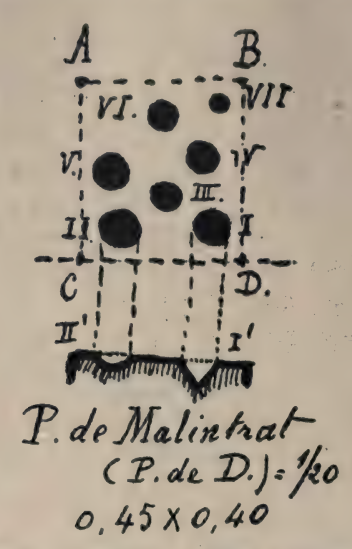


Fig. 4. — La Pierre à Sept Cupules de Malintrat (Puy-de-Dôme). — *Echelle* : 1/20. *Légende* : ABCD, Vue et limites de la Face supérieure de la Pierre. — En bas : I', II', *Coupe* verticale du Bloc, suivant I-II. — I à VII, Les SEPT ETOILES, groupées et *rapprochées* de façon voulue et *artificielle*.

manière irrégulière, SEPT *Cavités*, dont l'une, simple cupule à peine marquée, est de très petite dimension. Elles sont de forme à peu

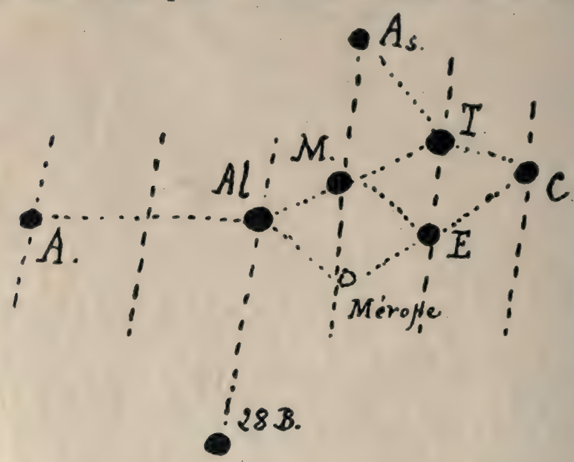


Fig. 5. — Schéma des CUPULES DU ROCHER DE BORGEN (Norvège). — Les lignes verticales correspondent aux *Ascensions droites* des Cartes Astronomiques.

près circulaire ; les unes à fond conique, les autres à fond sphérique. Diamètre variable de 0m050 à 0m110 ; profondeur de 0m015 à 0m043. Fond uni, presque poli ; quelques-unes altérées, à surface rugueuse.

J'estime que II est *Alcyone* ; I, *Mérope* ; IV, *Electre* ; VII, *Célœno* ; VI, *Taygète* ; V, *Maya*, car cette figure reproduit presque celle du Vase Américain, où S et III doivent être analogues et représenter l'étoile qu'on trouve sur la Carte Céleste (*Fig*. 8) par les lignes 3 et 5.

5° Sur un Rocher de Borgen (Norwège), figuré par O. Montelius (1), on trouve des *Cupules*, dispersées parmi de nombreuses Gravures sur Rochers bien connues [Bateaux solaires ; Cercles ; Roues ; etc].

Quand on isole ces sculptures, qui doivent être un peu antérieures aux Barques, etc., on constate qu'elles reproduisent un ensemble, qui ressemble fort aux *Pléïades*, comme le prouve le Décalque ci-joint (*Fig*. 5). — *Atlas* y figure, ainsi qu'*Astérope* et *Caeleno*, et l'Étoile 28 B., que nous retrouverons sur la Carte céleste grecque (*Fig*. 6). — Mais *Mérope* paraît manquer, au moins sur le dessin que j'ai eu sous les yeux. — Cette figure a, d'ailleurs, beaucoup d'analogie avec le Rocher du *Chergiroux*, à l'Ile d'Yeu (V.), que j'ai déjà publié (*B. S. A. P.*, 7 nov. 1912).

II. Age du Bronze. — Je joins à ces diverses représentations, au Naturel, des Pléïades au début et au milieu du Néolithique, deux autres pièces, relatives aux Pléïades à l'Age du Bronze.



Fig. 6. — Vase ovoïde de la belle époque Minoéenne [Age du Bronze N° I : *Minoen moyen* II]. — Dessin L. Coutil, d'après Dussaud (*Fig*. 18). — *Pithos* du 1er Palais de Phœstos (Crète). — Type du *Vase à Libations sacrées, dit Urne des Pléïades*, décrit plus tard par Anacréon (Ode XVII), comme survivance rituelle. [Céramique de Kamarès].
Date : Environ 2500 ans av. J. C. (A. J. Evans).
Les Pléïades, du type dit Homérique, à Huit Etoiles (Les Huit *Colombes* de la Coupe de l'*Iliade*), la *Huitième* étant celle qui, au Bronze, est devenue la *Polaire*, une des Etoiles des Ourses [Ovide : Fastes], en fuyant vers le Pôle.
Représentation *stylisée* de la Constellation, au naturel, des Pléïades à *Huit* Etoiles [*Astérope* manque. *Atlas* est présente, avec l'*Etoile* dite N° 26 F.].

1° La plus ancienne (Début du Bronze : *Minoen moyen* N° II) correspond à des Pléïades au naturel à Huit *Etoiles*, du type Homérique (*Fig*. 3). — Ce qui permet de faire remonter la *Guerre*

(1) O. Montelius. — *Les Temps préhistor. en Suède*. — Trad. S. Reinach. — Par., 1895, p. 113, fig. 155.

de Troie bien avant 1200 ans av. J. C., comme je l'ai dit ailleurs. — Elle est donc un Vase des Pléïades également.

2° La plus récente (Bronze III ou *Mycénien*), qu'on voit sur un *Bijou*, trouvé à *Troie II* [mais qui pourrait aussi être du début de l'*Age du Fer*, remontant à 2000 ans av. J. C., en Orient au moins] (*Fig.* 4), est au contraire purement SYMBOLIQUE et figurée par *Six Urnes* des Pléïades à *Six Etoiles*, de l'Age du FER.



Fig. 7. — EPINGLE D'OR, trouvée à Troie n° II, dite du *Mycénien* [Fin du Bronze]; peut-être du *Fer*, en réalité. — Dessin L. Coutil (d'après Dussaud, *Fig.* 17). — SYMBOLE DES PLÉÏADES [*Equinoxe d'Automne*].
Les Pléïades à SIX ETOILES de l'Epoque de la Guerre de Troie (Ovide, *Fastes*) sont représentées, sur une Barque solaire à protomées *spiraliformes* [Solstices], par SIX URNES. — Les 4 SAISONS sont figurées par un Ecusson, à 4 cases de 7 Signes jugiformes [Type des Dolmens bretons].

Au-dessous se trouve l'écusson aux quatre Saisons, et 7 × 4 Signes Jugiformes, qui m'ont permis de relier ces pièces aux Ecussons des Dolmens bretons, de la fin du Néolithique.

III. AGE DU FER. — 1° La pièce la plus remarquable du début de l'Age du Fer ancien, c'est-à-dire de l'*Hallstattien* (ou peut-être de la fin du Bronze), qui représente les PLÉÏADES AU NATUREL, tout comme les Buddhapadas de l'Indo-Chine, est la fameuse Plaque de bronze ciselé, dite de Palmyre et d'origine sûrement assyrienne, décrite par Clermont-Ganneau (1). — Je la date de l'Age du Fer, parce qu'on y trouve l'*Homme-Poisson*, qui n'est connu qu'à l'Hallstattien d'Orient et parce que le *Bélier* (et non le *Taureau*) y est seul représenté, comme Constellation zodiacale de l'*Equinoxe de Printemps*.

Elle peut donc remonter à 1500 ou même 1800 ans av. J. C. environ.

Les Pléïades y sont représentées, au coin supérieur droit (2), par SEPT petits DISQUES ou SAILLIES, analogues aux petites bosses des Piliers des Dolmens ou des Statues Menhirs, qu'on prendrait pour des contre-empreintes de *Cupules*. — Les Sept Etoiles sont placées sur les *deux* rangées *parallèles* classiques : la supérieure de *quatre*, l'inférieure de *trois*, exactement comme dans les Buddhapadas.

(1) CLERMONT-GANNEAU. — *L'Enfer Assyrien*. — *Revue Archéologique*, Par., t. XXXVIII, pl. XXV (1er article, le seul paru).
(2) CHIPIEZ et PERROT. — *Hist. de l'Art*. — *Chaldée et Assyrie*, t. III [Cf. Fig. 126].

Mais ici la figure semble nettement inversée, puisque l'ouverture du rectangle [: : : •] paraît être à *droite* et non à gauche, et la rangée *supérieure* en bas. — Aucun doute sur cette attribution n'est possible, vu ce que j'ai trouvé sur les *Cylindres assyriens* et les vieilles *Monnaies* à Sept Pléïades (1).

A gauche et à côté des Pléïades, sur la même ligne, se trouvent d'abord le Croissant (*Taureau* zodiacal) ; une *Tête ailée* (*Soleil* solsticial) ; un *Disque solaire* à 8 rayons semblables ; un Bâton *trifurqué* (sorte de *Bâton de Commandement*, à Méridienne, dit des Pléïades) ; deux *Têtes de Serpents* (*Les Queues* des deux *Ourses*) ; et un *Rectangle*, qui semble être celui de la figure classique [Pléïades] (2).

2° Enfin, je termine par une découverte sensationnelle : celle de la Première Carte Astronomique, connue pour la Grèce ancienne

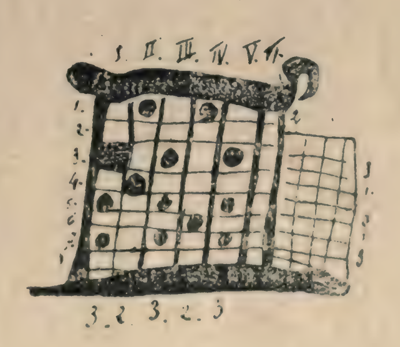


Fig.* 8.** — Carte Céleste de l'Epoque grecque primitive [sur Arybale Corinthien du ***British Museum], accompagnant une scène représentant les ***Sirènes*** [***Femmes-Oiseaux***] de l'Equinoxe d'Automne [Cygnes], d'après le texte d'Homère et figurant les Pléïades à treize Etoiles (3e Type des Pléïades en Grèce).

Lignes des Ascensions droites :

Ligne I : Le carré noir est ***Pléïone***, mère des ***Pléïades*** (Atlantides) ; au-dessous est ***Atlas*** (père des Pléïades), et une autre Etoile (N° 26 Fl.). — ***Ligne II*** : ***Alcyone*** (***La Mère-Poule***), en bas ; — ***Ligne III*** ***Maïa***, en haut ; ***Mérope***, en bas ; au milieu, autre Etoile ; — ***Ligne IV*** : ***Astérope***, en haut ; ***Electre***, en bas ; — ***Ligne V*** : ***Taygète***, en haut ; au milieu, ***Céléno*** ; puis une autre étoile.

Cette Carte est au-dessous d'une Barque, du type dit *Solaire* en Egypte, à protomée de *Cygne*. [En réalité, Barque du Soleil Couchant et de l'Equinoxe d'Automne].

Elle flotte sur la Méditerranée (bande noire), qui porte à gauche le Bateau symbolique des Sirènes, par l'intermédiaire des Etoiles.

(*Fig.* 8) (3), parce qu'elle nous fournit les Pléïades a Treize Etoiles, que savaient distinguer les Grecs à bonne vue et habitués à observer

(1) Ces *saillies* sont les « Globules de Lajard ». — On les a prises, bien *à tort*, pour les sept Planètes. — Je le prouverai.

(2) La plaque citée ici devait faire partie d'un Bijou, car elle semble avoir deux Anneaux de suspension. — Peut-être représente-t-elle l'objet même que j'ai appelé *Pentagone* ou *Rectangle ansé* des Assyriens, qui caractérise les *Prêtres des Pleïades* et de l'Equinoxe de Printemps et qui a pu être au début, en effet, un « Panier à Offrandes ».

(3) Le dessin (*Fig.* 8) est extrait du Grand *Dict. des Antiq. grecs et romains*, de Daremberg et Saglio, où il a été publié, en France, sous la désignation de « *Maison des Sirènes* »....

les Astres. — Ce document merveilleux, mais resté incompris de tous, se trouve sur un Vase peint, de Corinthe, qui présente en même temps un Tableau, avec *inscription grecque*, reproduisant la scène des *Sirènes* d'Homère (*Iliade*).

Les Sirènes étant des *Femmes-Oiseaux* au chant merveilleux et n'étant que les *Cygnes*, symboles de l'Equinoxe d'Automne à l'époque du Bronze et au Néolithique, j'ai eu de suite la solution de ces hiéroglyphes, grâce à mes recherches antérieures sur les *Cupules*.

* * *

Je n'insiste pas aujourd'hui sur le côté théorique de la question ici soulevée. — J'ai tenu simplement à rapprocher aujourd'hui quelques-unes des preuves qui m'ont permis de faire ailleurs une Communication d'ensemble sur les *Pléïades au Paléolithique et au Néolithique* (1).

Et j'ai aussi le devoir d'ajouter que je n'ai d'ailleurs *convaincu personne !*

Le Néolithique Inférieur et Le Campignien typique en Vendée [Découverte de quatre Stations]. — Le Campignien en Général.

PAR M. LE D[r]

Marcel BAUDOUIN (Vendée).

I. — INTRODUCTION.

I. LE NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR DANS L'OUEST. — On sait qu'en France le NÉOLITHIQUE débute par une époque, un peu particulière, ayant précédé le ROBENHAUSIEN, et à laquelle on peut donner le nom, provisoire, de NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR ou NÉOLITHIQUE SANS POLISSAGE.

Mais les diverses Industries de cette période primitive, qui a déjà été SUBDIVISÉE, sont *très peu* et *très mal représentées* dans l'extrême OUEST de notre pays ; et elles y étaient, on peut le dire, totalement *inconnues*, jusqu'au jour où j'en ai entrepris l'étude méthodique, au moins dans la Vendée (2).

Je rappelle simplement qu'on y a fait rentrer chez nous : 1° le TARDENOISIEN ; 2° et le CAMPIGNIEN, tandis qu'en Belgique M. Rutot a

(1) *Société d'Anthropologie de Paris*, 1916, Janvier et Décembre.
(2) On n'en a jamais signalé encore en Bretagne, d'ailleurs, à ce que je sache.

ajouté, après le Tardenoisien, le FLÉNUSIEN, qui, d'après lui, existerait aussi en France, au demeurant (1).

a) TARDENOISIEN. — En Vendée, jusqu'à présent, ce TARDENOISIEN, que je considère comme FIN PALÉOLITHIQUE en réalité, est presque inconnu (2), comme d'ailleurs tout le PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR, et sans doute pour la même raison, comme je montrerai en terminant.

b) GIRIEN. — Par contre, j'ai signalé déjà, dans des Mémoires antérieurs, que j'admettais l'existence, sur les côtes de la Vendée, d'une subdivision nouvelle du Néolithique inférieur, que j'ai appelée le GIRIEN, du nom de la Station *sous-marine* de Saint-Gilles-sur-Vie (3).

J'en connais actuellement au moins deux autres Stations : l'une, située à SAINT-MARTIN-DE-BREM, au *Moulin cassé*, que j'avais considérée, jadis, mais à tort, comme appartenant au Paléolithique (4); l'autre, inédite, à Beauvoir-sur-Mer, sur le bord de l'ancien *Rivage maritime*, comme à Saint-Gilles-sur-Vie.

La difficulté, qui n'est pas encore résolue, est de savoir si ce GIRIEN est *antérieur* ou *postérieur* au *Flénusien* de Rutot, et même au *Campignien*.

D'après l'aspect, des plus fruste, des pièces, que quelques-uns ont voulu placer *à tort* au Paléolithique inférieur, on ne devrait le classer qu'immédiatement après le *Tardenoisien* et l'*Arisien*, etc , et avant même le *Flénusien*. — C'est à cette manière de voir, que, provisoirement, je me range, sans preuve bien convaincante d'ailleurs.

c) CAMPIGNIEN. — Dans une région particulière du Département de la Vendée au moins [Nord-est], il y a, certainement, en outre, une industrie, qu'on doit rattacher au NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR et qu'on peut classer, sinon au *Flénusien* de Rutot, au moins au début du *Campignien* classique [Salmon; D'Ault du Mesnil; etc.] (5).

(1) Provisoirement aussi, je place l'ARISIEN (Piette) (Epoque des Kjökkenmøddings) dans le NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR, bien entendu au-dessus du *Tardenoisien* (FIN PALÉOLITHIQUE), comme *Periode de Transition*, comblant le fameux *Hiatus*.

(2) Je n'en ai recueilli que *deux pièces*, d'ailleurs très DISCUTABLES, dans une Ciste Néolithique [*Les Cous*, Bazoges-en-Pareds]; elles peuvent n'être que Néolithique *superieur*, en effet.

(3) Marcel BAUDOUIN et Edmond BOCQUIER. — *La Station Néolithique sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vie* (*V.*). — *Bull. Soc. Preh. Franç.*, Par., 1914, 26 mars. — Tiré à part, 1914, in-8°, 14 *fig.*, 28 p.

(4) Marcel BAUDOUIN. — *Bull. Soc. Preh. Franç.*, 1917, n° 2, p. 109.

(5) Nous laissons ici de côté, pour l'instant, la *Station sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vie*, son analogue de *Beauvoir-sur-Mer*, et celle, de plein air, du Moulin Cassé, *à Saint-Martin-de-Brem* (V.).

On l'a vu, nous les avons classées à part et les croyons en réalité PRÉ-CAMPIGNIENNES [sinon peut-être *Flénusiennes*], c'est-à-dire GIRIENNES.

Elle ne m'a été révélée d'ailleurs que par l'examen de certaines pièces, recueillies par M. Ph. Rousseau, instituteur à Simon-la-Vineuse. Mais ces objets me paraissent indiscutables, quoique l'inventeur les ai classés parfois à des périodes bien plus anciennes.

Il faut remarquer, en effet, que ces silex ne sont pas, d'ordinaire, accompagnées ni de HACHES POLIES ni des *Outils* en *roches dures*, qui abondent dans les *Stations robenhausiennes* proprement dites (1) [Pas de *pointes de flèches*; pas de *Poignards*, etc.] et même *post-robenhausiennes* (2)! — On ne les rencontre que dans certaines contrées, d'ailleurs.

II. LES STATIONS CAMPIGNIENNES. — Jusqu'à présent je ne connais que *quatre* gisements ou STATIONS de cette sorte, presque indiscutables, en Vendée. — Ce sont :

1° La STATION DE LA POINSETIÈRE [ou Poinstière], à LA BRUFFIÈRE, commune de Montaigu, sur la rive *gauche* de la SÈVRE-NANTAISE, en face Boussay (Loire-Inférieure).

Ce lieu dit se trouve à l'attitude de 87 mètres, sur une colline abrupte, constituée par du *Granite granulitique* ($\gamma_1 \gamma^1$); et les objets ont été tous recueillis dans les anfractuosités des nombreux rochers qui dominent, en cet endroit pittoresque, la belle vallée de la SÈVRE-NANTAISE, au nord de Tiffauges. Il n'y a *pas de Calcaire* dans la région. Le Silex est donc forcément *importé*. Il doit venir du bassin de Chantonnay et du Jurassique qui y affleure, ou bien des Deux-Sèvres, à la rigueur.

2° La STATION DU PONT-CHARRON, ou du MOULIN CHARRON (*Moulin à eau*), à CHANTONNAY, sur les rives du LAY. Elle correspond à des *Chloritoschistes* (ξ^2). Mais le bassin à Silex du *Jurassique* [*Bathonien*] est tout proche ($\mathbf{J^{I-III}}$).

Ce lieu dit se trouve au point où la route de Chantonnay à Saint-Hermine traverse le fleuve. Mais nous ignorons si les Silex ont été ramassés sur les coteaux ou sur les plateaux voisins, dont l'altitude est là de 100 mètres environ. Il est probable que la station est, là aussi, sur la hauteur.

3° Certes, il est très possible que les pièces, récoltées à la *Station* des CHAFFAUDS, à SAINTE-CÉCILE, près Chantonnay, rentrent dans la même catégorie que les précédentes. Mais, comme la chose reste un peu discutable, je n'insisterai pas trop sur ces dernières trou-

(1) *Stations* : La Glamière (Saint-Mesmin-le-Vieux); Châtelliers-Châteaumur; La Bourdalière (Saint-Martin-de-Brem); etc.

(2) *Stations* ; Sion (Saint-Hilaire-de-Riez); Le Caiola (Saint-Hilaire-de-Talmont); etc., etc.

vailles, qui, jusqu'à aujourd'hui, ne prouvent rien, car elles sont uniques, pour cette commune, à ma connaissance.

J'ajoute seulement que Les Chaffauds se trouvent sur la rive gauche du PETIT LAY, à l'altitude de 88 mètres, également, et que le sol est du Calcaire (*Bathonien*, J^{I-III}) du Bassin de Chantonnay.

4° Le Gisement d'EVRUNES, sur la SÈVRE-NANTAISE, a une allure un peu à part, à une altitude d'environ 115 mètres.

En terminant je citerai deux stations douteuses et des pièces discutables.

Altitude. — Ainsi donc les quatre Stations connues sont situées : deux, dans la vallée du LAY ; et les deux autres dans celle de la SÈVRE-NANTAISE : cela à des ALTITUDES variant de 85 à 115 mètres!

C'est là une *donnée très importante* et fort intéressante, surtout si l'on admet, comme nous, que la Vendée a été *submergée* totalement, pendant tout le *Paléolithique supérieur*, jusqu'à l'altitude de 150 mètres au moins, par suite de la TRANSGRESSION MARINE, ayant suivi la dernière Période *glaciaire* quaternaire (Wurmien).

Roche. — Pour La Bruffière et Chantonnay, les pièces sont en même *Silex blond-pâle, non patiné*, qui doit provenir du *Bathonien* du Bassin de Chantonnay. Par conséquent les Néolithiques du début des bords de la Sèvre-Nantaise ont dû descendre vers le Sud jusqu'au *Lay* pour s'approvisionner, en passant par le *Petit Lay* [Sainte-Cécile]. Cette origine est d'autant plus probable que les objets ont même forme, même aspect et même patine, sauf à Sainte-Cécile (1); d'ailleurs ils sont absolument semblables. — A Evrunes, au contraire, le Silex est très blanc et très *cacholonné*. Peut-être vient-il d'ailleurs, c'est-à-dire des Deux-Sèvres.

Habitat. — Les CAMPIGNIENS ONT donc HABITÉS le SOMMET DES COLLINES DE GATINE, qui séparent le bassin du LAY du bassin des affluents méridionaux de la LOIRE, dans son cours inférieur. — En tout cas, jusqu'à présent, on n'a pas encore retrouvé de leurs traces ailleurs. — Il se pourrait toutefois qu'il y en ait, aussi, plus au Sud, aux environs de *Simon-la Vineuse*; mais ce n'est pas encore prouvé (2).

Comparaison des Silex. — Au Robenhausien, en Vendée comme en Bretagne, ce sont les Outils en *roches dures* (Diorite, etc.) qui dominent. — Au contraire, au Campignien, on ne trouve absolument que des objets en SILEX, caractéristique au demeurant du *Néoli-*

(1) Très probablement, en raison de la nature *Calcaire* du sol, qui a dû agir sur les Silex, après leur taille et leur emploi.

(2) Les pièces recueillies ne sont pas caractéristiques [*Scie*; *Perçoirs* doubles; etc., etc.].

thique, qui est ordinairement du *Jurassique*, principalement du *Bathonien* (J^{I-III}), etc, et nullement comparable, comme aspect et comme patine, aux Silex des pièces vendéennes, connues, datant du PALÉOLITHIQUE *moyen* ou *inférieur*.....

Pour me rendre compte des causes des différences d'aspect de ces Silex, j'ai pris un certain nombre de *Densités*, pour des outils typiques, trouvés à La Bruffière et ailleurs ; et voici ce que j'ai obtenu :

A. — PALÉOLITHIQUE.

LAME [*Moustérien*] (Aizenay).....................................	2,60
COUP DE POING [*Moustérien*] (Tiffauges)....................	3,08
GRATTOIR [*Moustérien*] (Simon-la-Vineuse)........	2,10

B. — NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR.

Racloir (La Bruffière).................	2,53
Tranchet (Chantonnay).................................... ..	2,37
Hache-Pic (Trace possible de Polissage) [La Bruffière]......	2,57

Il résulte de ce tableau que le Silex *Néolithique* a en général une Densité oscillant autour de 2,50, tandis que le Silex paléolithique est d'ordinaire un peu *plus lourd*, avec une moyenne de 2,80 environ. — A quoi cela tient-il? Peut-être n'est-ce point à la roche. Et il faut sans doute incriminer une plus longue *exposition à l'air* et par suite une perte encore plus grande, en eau dite de *carrière*, pour les outils de la Pierre Polie.

II. — ETUDE DES STATIONS.

I. — STATION DE LA BRUFFIÈRE

Voici les principaux Outils, recueillis, dans cette station, par M. Ph. Rousseau, instituteur à Simon-la-Vineuse.

1° RACLOIR. — Pièce trouvée dans les roches de La Poinsetière, à La Bruffière. — Collection Ph. Rousseau (1).

Roche : Silex *blond*, par endroits blanc rosé ou noirâtre. Reste d'écorce. — *Pas de patine* comparable à celle du Paléolithique.

Poids : 203 gr. — *Volume* : 8 c^{mc} ou cl. — *Densité* : 2,53. — *Dimensions* maxima : 120 mm. × 55 mm. × 25 mm. (*Fig.* 1).

Description. — Outil de forme *ovalaire* allongée, ayant en partie l'aspect paléolithique. Un *bord* présente encore du *cortex*, qui s'étend surtout sur le milieu de la face la moins retouchée, et un peu sur l'autre. L'autre bord est taillé, à éclats moyens, des deux

(1) Pièce tout à fait semblable à celle figurée par H. Martin et Hue [*Loc. cit.* plus loin, 1909, Pl. III, *fig.* 12] et considérée comme une *Scie*.

côtés, de façon à obtenir un *Tranchant*, à ligne sinueuse, mais épais, et à ligne alterne peu nette.

Les faces sont *taillées* à éclats assez grands, à la mode paléolithique inférieure, surtout aux *extrémités* de l'outil, qui est bien en main, mais ne ressemble nullement ni à un Grattoir typique sur *lame* du Néolithique avec face d'éclatement, ni à un outil taillé à la mode moustérienne.

L'objet n'a pu servir que de gros RACLOIR. Il n'est pas coupant; et, d'autre part, le second bord est disposé de telle façon qu'il facilite la prise d'une façon remarquable.

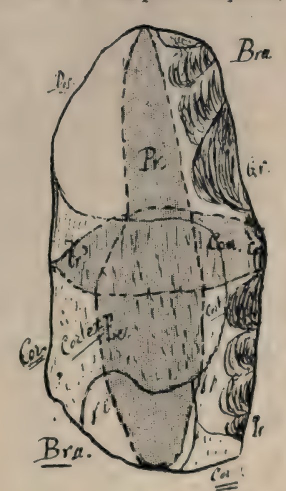


Fig. 1. — RACLOIR. — *La Bruffière* [Bru]. — *Echelle* : 1/2 Grand. *Légende* : Gr, Bord à Eclats ; — Tr, Tranchant ; — *Cor*, Cortex ; — Cou., Coupe transversale médiane ; — Tr', Côté du Tranchant ; — Pr, Coupe longitudinale ou Profil ; — F. c., Face convexe ; — f. p., Face aplatie; — *Dos*, Dos de l'outil.

Ces Racloirs là ne se rencontrent pas d'ordinaire dans les Stations de la fin du Robenhausien, où il y a du Silex taillé de Pressigny.

2° HACHETTE. — Objet trouvé dans une anfractuosité de roche entre La Bruffière (*La Poinsetière*) et Boussay.

A première vue, on dirait une hache de l'époque robenhausienne, préparée pour le polissage. Mais la pièce est *trop peu large* au tranchant et trop épaisse au centre. C'est en réalité le type des *Hachettes Campigniennes*, d'autant plus qu'on voit, par places, des traces d'une sorte de polissage. — C^on Ph. Rousseau.

Roche : Silex blanc, *sans patine*.

Poids : 180 gr. — *Volume* : 7 c^mc ou cl. — *Densité* : 2,57. — *Dimensions* maxima : 0^m130 × 0^m043 × 0^m025 (*Fig.* 2).

Outil de forme allongée et un peu cylindrique. Le talon est aplati, mais un peu *pointu* (Largeur : 0^m020, mais cassé) et peu épais. Le tranchant est peu élargi et aigu (Largeur : 0^m040). La partie la plus saillante se trouve au centre de la pièce.

Sur UNE SEULE des deux faces, taillées à éclats et à arêtes nettement usées, on voit, çà et là, HUIT *traces* de POLISSAGE, larges de quelques millimètres. Ici, elles correspondent aux parties les plus saillantes de la face la plus plate (*Fig.* 2; p[1] à p[8]). — Constatation très intéressante !

A la rigueur, on pourrait croire qu'il s'agit d'une *Hache polie*, RETAILLÉE pour être transformée en un nouvel instrument. Toutefois l'examen attentif des points *polis* montre que la taille de l'outil ne peut

être qu'*antérieure* au Polissage. En effet, au pourtour de ces minuscules *Plages de Polissage* (p^1-^{8}), l'éclat du silex est un peu poli lui même; il n'est pas éclaté frais, comme lors de cassure non frottée. De plus le Polissage se continue nettement dans certaines petites excavations voisines. — Il est donc bien le travail exécuté le dernier.

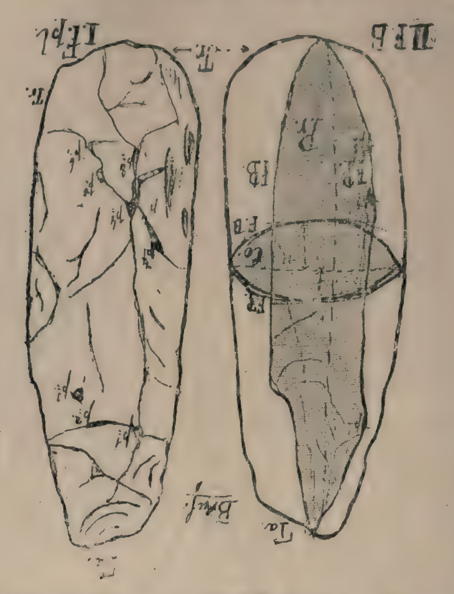


Fig. 2. — Hachette taillée — *La Bruffière* [Bruf.] — *Echelle* : 1,2 Grandeur. *Légende* : I, Face aplatie (F. B.) ; — II, Face bombée (F. A.) ; — Cou, Coupe transversale ; — Pr, Coupe longitudinale ; — p^1, p^2, p^3, p^4, p^5, p^6, p^7, p^8, *Points de* Polissage ; — Tr., *Tranchant* ; — Ta, *Talon*.

C'est une Pièce de la *fin du Campignien*, bien entendu [Type *Jablinien*] (*Fig*. 2).

3° Pic. — Pièce de *La Poinsetière*. Dans des anfractuosités de roches, sur le *bord* de la *Sèvre-Nantaise*. — Coll. Ph. Rousseau (*Fig*. 3).

Silex *non patiné*, ressemblant à du quartz rose, en réalité du type blond pâle.

Poids : 225 grammes. — *Dimensions* : Longueur, 0m125; largeur, 0m050; épaisseur, 0m030.

Six *points* de Polissage, très minimes ; mais d'un polissage dû sans doute au simple usage. — Encore tous sur la même face (*Fig*. 3 ; p^1 à p^6 ; F. pl., I).

C'est le type de l'Outil campignien dit Pic.

De profil, on note qu'une face est plus *bombée* que l'autre; c'est celle qui a du Polissage.

L'autre face, *beaucoup plus plate*, est la plus blanche.

La taille consiste en de très grands éclats, sans fines retouches. Elle est très différente de celle des Haches en Silex, dites préparées pour le Polissage

Un des bords est très mince (*Fig*. 3; III, B²). — L'autre bord (B¹) est au contraire très *épais* (*Fig*. 3; II, B¹).

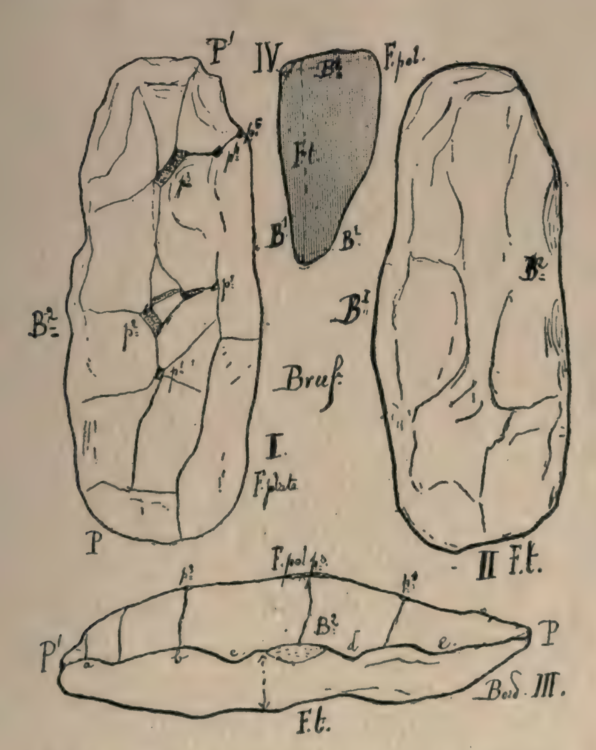


Fig. 3. — Pic. — *La Bruffière*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : I, Face *plate* (F. p.) ; — II, Face *bombée* (F. t.); — III, Un des Bords (B²); — B¹ et B², Bords ; — P, P¹, Extrémités ; — p¹ à p⁶, *Points* de Polissage [Une seule *face*] (F. pl.) ; — a, b, c, d, e, Ligne sinueuse (Type Pressigny).

4° Tranchet. — Pièce recueillie dans une anfractuosité des rochers, sur les bords de la Sèvre-Nantaise, à La Poinsetière, Commune de La Bruffière, par M. Ph. Rousseau.

Silex *blond pâle* analogue, *non patiné*.

Poids : 160 grammes. — *Dimensions* : Longueur, 0ᵐ130 ; largeur maximum, 0ᵐ045 ; épaisseur maximum, 0ᵐ025.

Type *Tranchet*, allongé, taillé à grands éclats à la mode paléolithique primitive des deux côtés. Faces presque plates, toutes les deux. Bords à ligne sinueuse d'un côté, presque rectiligne de l'autre. — Ce dernier porte des traces d'étoilures de Percussion.

Sommet un peu pointu et en forme de *bec d'oiseau*, ayant pu être utilisé (*Fig.* 4).

Tranchant caractéristique, constitué d'un côté par un grand éclat de 0m045 de haut, de l'autre par un petit éclat de 0m010 de hauteur seulement, mais beaucoup plus oblique, si bien que l'outil simule l'Herminette (1).

5° Tranchet. — Pièce provenant du même endroit. Beaucoup plus massive, plus courte et plus ramassée. — Même Collection. — Même silex sans patine.

Elle ressemble plutôt à un Pic trapu ou à une Hachette épaisse qu'à un vrai Tranchet. Cependant il faut maintenir ce diagnostic et cette dénomination, à cause du Tranchant (*Fig.* 5).

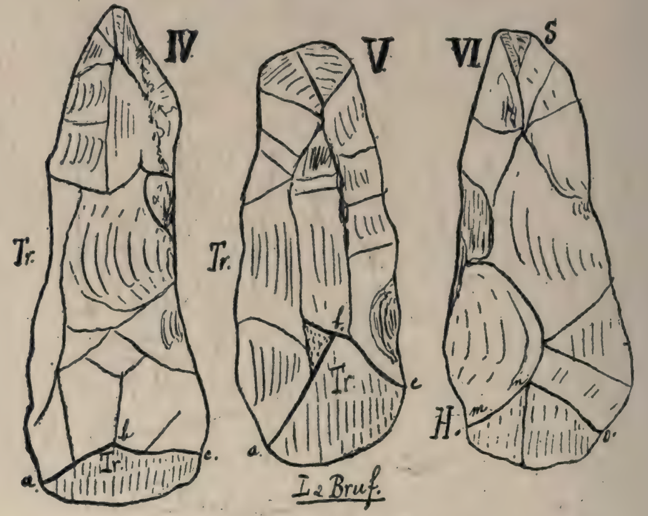


Fig. 4. — Tranchet. — *La Bruffière*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : Tr., Tranchant ; — a, b, c, Limites du Tranchant.
Fig. 5. — Tranchet. — *La Bruffière*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : a, b, c, Limites du Tranchant (Tr.).
Fig. 6. — Hachette taillée. — *La Bruffière*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : m, n, o, Limites du Tranchant ; — S, Talon ; — H, Tranchant.

Poids : 210 gr. — *Dimensions* : Longueur, 0m110 ; largeur, 0m040 ; épaisseur, 0m040.

La face aplatie est plutôt concave dans le sens de la longueur, par suite de l'ablation de deux forts éclats en ce point. La ligne de faîte de l'autre face est très accentuée et forme un *bord*. — Presque tous les bords ont des traces de Percussion. — Tranchant obtenu par deux grands éclats très obliques. Sommet obtus.

(1) J'appelle *Tranchet* cet objet, si caractéristique de cette époque, en même temps que la *Hache taillée*.— C'est l'Outil typique bien connu, dit de La *Vignette* (S.-et-M.), qu'on a dénommé *Rabot*, *Ecorçoir*, etc.

6° HACHETTE. — Petite pièce, trouvée dans un creux de rocher, aussi à La Poinsetière. — Même Collection. — Même silex, sans patine (*Fig.* 6).

Poids : 128 grammes. — *Dimensions* : Longueur, 0m115; épaisseur, 0m020 ; largeur, 0m050.

Taille à éclats plus petits. — Une face, presque plate, régulière, est sans ligne de faîte (*Fig.* 6) ; et l'autre présente un grand éclat central. Sommet ou talon aminci.

Tranchant constitué de chaque côté par une série de petits éclats, et non par un grand unique, comme dans les Tranchets (*Fig.* 6 ; *m*, *n*, *o*).

Certaines arêtes ont des traces de *rouille*. — En quelques points, on croit voir un peu de POLISSAGE ; mais, en réalité, ce n'est là qu'une apparence ou de l'USURE.

Au total, SIX spécimens absolument typiques, pour cette station.

*
* *

Il ne s'agit ni du même silex, ni de la même forme, ni des mêmes dimensions pour tous ces outils, en *Vendée* du moins.

Mais ces outils sont tout à fait semblables aux pièces de l'Oise, de Seine-et-Marne, etc., etc.

Bien entendu, toutes ces pièces, comme je l'ai dit dès 1909 (1), n'ont jamais été taillées *pour être polies*. — Pour s'en assurer, il suffit de les comparer à celles dites « *Haches préparées pour le Polissage* ».

De plus, les *petites* TRACES de POLISSAGE *sont* TOUJOURS *limitées à une* SEULE des DEUX FACES (*Fig.* 2, 3 et 6). — C'est là une constatation nouvelle, des plus curieuses !

Cette localisation du Polissage, à une *seule* et *unique Face*, me paraît indiquer un Polissage d'USURE, dû exclusivement à l'USAGE DE L'OUTIL, et non pas un *Polissage de Fabrication* (exécuté à dessein pour obtenir une surface polie).

Ce POLISSAGE D'EMPLOI, bien distinct de celui qu'on connaît, peut être la conséquence du frottement des *Haches* et des *Pics* contre la paroi des *Puits* à *Silex*, lors de leur creusement, puisqu'il se trouve presque toujours sur la face la plus bombée, ou à arêtes saillantes, opposée à l'ouvrier, quand l'outil *travaille* en Herminette.

On remarquera, d'ailleurs, que jamais les TRANCHETS ne présentent de ces traces de POLISSAGE ! — On n'y trouve que des traces de *Percussion* [2 *Tranchets* sur 2].

(1) *Congr. Preh. France*, Beauvais, 1909, p. 277.

II. — Station de Chantonnay.

Jusqu'à présent, je ne connais que deux pièces de cette Station.

1° Pic-Tranchet. — Pièce récoltée au *Pont-Charron* [et non pas *Charraut* (1)], à Chantonnay, c'est-à-dire au voisinage d'une région calcaire, dans un champ, en herborisant. — C[on] Ph. Rousseau.

C'est le Pic-Tranchet, typique, du Campignien du bassin de Paris et du Nord de la France, mais en roche différente (*Fig.* 7).

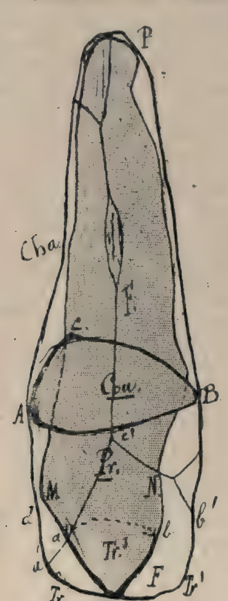


Fig. 7. — Pic-Tranchet. — *Chantonnay* [Cha]. — *Echelle* : 1/2 Grandeur. *Légende* : Cou, Coupe transversale ; — Pr., Coupe longitudinale ; — P, Sommet du *Pic* ; — Tr¹, Tr², *Tranchet* ; — F, Bord saillant ; — a, b ; a', b', c', d, Limites du Tranchet ; — MN, Limites du Tranchant en profil ; — A, B, C, les trois bords.

Outil très allongé ; à extrémité l'une pointue, l'autre en tranchet.

Roche : Silex blond pâle, *sans patine.* — Pas de traces de rouille.

Poids : 190 gr. — *Volume* : 8 c[mc] ou cl. — Densité : 2,37.

Dimensions : 0m150 × 0m035 × 0m030.

Le *corps* de l'outil a, en coupe, l'aspect triangulaire, les côtés étant inégaux. Il ressemble donc à un prisme.

L'*extrémité* la plus petite est pointue et quadrangulaire, ayant 0m010 de côté seulement (*Pic*).

L'*extrémité étalée* en *Tranchet* se termine en *coin*, en formant un angle, qui atteint presque 65°.

L'une des *faces* est plus oblique que l'autre.

L'outil n'a pas dû servir comme Percuteur, malgré les traces de Percussion notées aussi en plusieurs points de ses bords.

A mon avis, ces *Traces de Percussion* sont la résultante, ici comme à La Bruffière, d'une préparation des arêtes trop vives du silex, pour empêcher l'outil, saisi à pleine main, de couper la paume.

Le *Tranchet* (Tr, Tr'), un peu ébréché, a servi. Il est solide et résistant, vu l'épaisseur de sa base, la brièveté de ses dimensions en hauteur et la grandeur de l'angle des faces (65° environ).

(1) Une commune voisine de Chantonnay s'appelle, en effet, Saint-Philbert-du Pont-Charrault.

En raison de cet angle, l'outil a pu travailler par *choc* ; d'ailleurs il semble avoir *percuté* en un point du tranchant (traces d'écrasage du silex).

2° Gros Burin.— Pièce tout à fait semblable à un Tranchet, mais à grosse extrémité non tranchante, un peu mousse, et par conséquent n'ayant pu servir qu'à gratter, et non à couper [*Grattoir-Burin*].

Trouvé aussi au Pont-Charron, à Chantonnay. — Collection Ph. Rousseau.

Silex blond pâle, évidemment originaire des terrains jurassiques

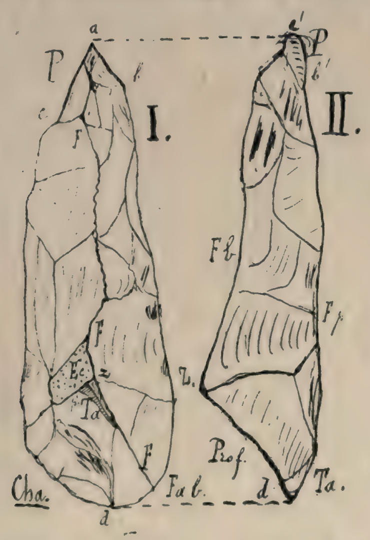


Fig. 8. — Burin. — *Chantonnay.* — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : I. Vue d'une Face (*Fa. b.* F. bombée) ; — II. Profil. — F. p., Face plate ; — Ta, *Talon* ; — P, c, Burin ; — *a, b,* a', b', *Coup du Burin* ; — Z, Sommet ; — Ec., Cortex ; — F, F, F, Ligne de faîte ; — d, Extrémité inférieure ; — *P'*, Trace de Polissage

des environs, *sans patine*. — Même roche que le Tranchet (*Fig.* 8).

Poids : 170 grammes. — *Dimensions*: Longueur, 0m120 ; largeur, 0m040 ; épaisseur, 0m030.

L'extrémité pointue de l'objet ne peut faire songer qu'à un gros *Perçoir* ou plutôt à un *Burin*. En effet, d'un côté de la pointe (en *a' b'*), on voit ce qu'on appelle le « coup de débitage du burin » ; de l'autre côté (en *a*, *b*), un autre éclat analogue, quoique plus petit a été aussi enlevé. Cette pointe a dû servir, d'ailleurs, à *Tarauder*, car elle est émoussée et est éclatée, et non pas aiguë et fine, comme dans les Perçoirs.

En certains points, sur une arête, on pourrait croire à des traces de Polissage ; mais je crois qu'en réalité il s'agit simplement d'Usure, par emploi répété de l'outil comme *Grattoir*.

Une face presque plate, taillée à grands éclats. Une face bombée, à ligne de faîte (F), médiane, taillée de même façon. Au niveau de la partie la plus épaisse (Z), il persiste des traces de cortex (E).

III. — Station de Sainte-Cécile.

Je n'ai à citer pour ce gisement que deux pièces seulement ; mais elles sont très belles.

1° Pic. — Sorte de Silex *nucléiforme*, mais avec des retouches larges, *perpendiculaires* aux bords, qui empêchent de le classer dans les Nucléus plats du type du Pressigny, comme une autre

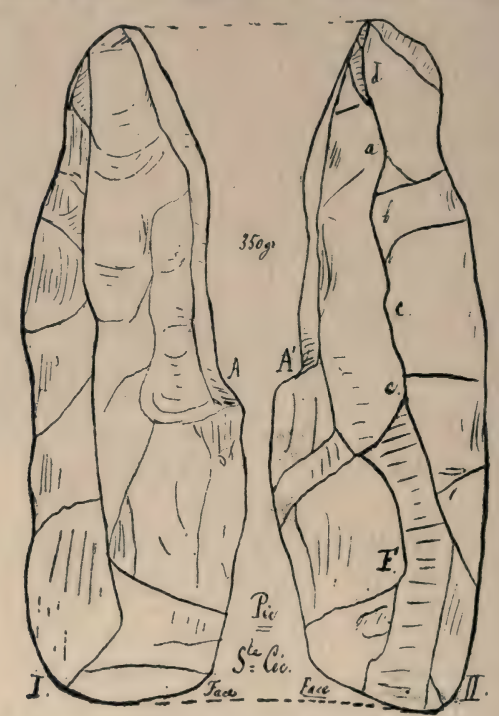


Fig. 9. — Pic. — *Sainte-Cécile.* — *Echelle* : 1/2 Grandeur
Légende : I, Vue d'une face ; — II, Vue de l'autre face ; — A, A,' sorte d'*Encoche* voulue ; — F, ligne de faîte ; — a, d, b, c, d, éclats.

pièce trouvée avec celle-ci au Chaffaud, dans les fentes d'un rocher [simulant un « Autel mégalithique »]. — Con Ph. Rousseau.

Certes, cette pièce pourrait être du Néolithique supérieur, aussi bien que du Campignien; mais c'est peu probable pourtant (*Fig.* 9).

Roche *blanc-bleuâtre*. — *Poids* : 350 grammes.

Dimensions : Longueur, 0m180 ; largeur maximum, 0m060 ; épaisseur maximum, 0m035.

Une des faces a une *ligne de faîte* (*a*, *b*, *c*, *d*,) très nette, comme certains Coups-de-poings paléolithiques; l'autre est couverte de retouches horizontales et est tout à fait analogue aux faces taillées des grands *Tranchets*, sauf vers la sorte d'encoche *voulue* (emmanchage ?) d'un bord (A, A').

Bords à ligne sinueuse très typique, dont l'un présente des *éraillures* et des *étoilures* de PERCUSSION.

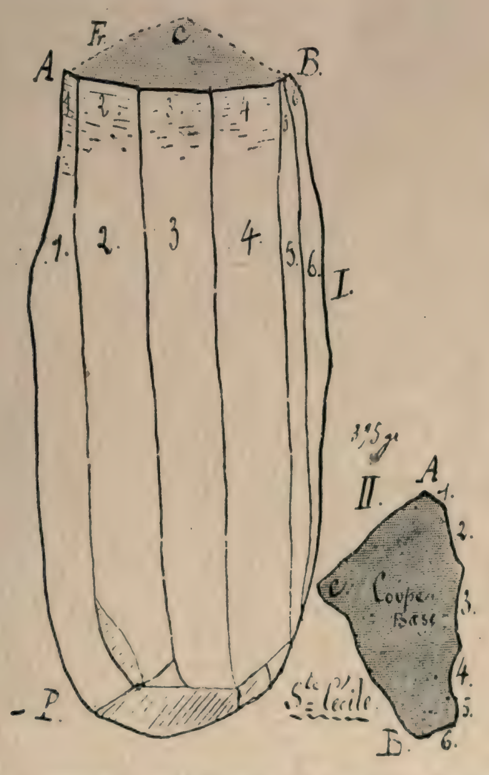


Fig. 10. — NUCLÉUS. — *Sainte-Cécile:* — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : I, Vue d'une face; — II, Coupe à la base (A, B, C). — 1, 2, 3, 4, 5, 6, Traces de Lames de Débitage; — Fr., *partie fracturée*, pour faciliter ce débitage (Plan de Frappe).

Vu la forme des extrémités, dont l'une est *mousse* et l'autre *pointue*, on ne doit pas voir là un Tranchet. — On ne peut ranger cette pièce que parmi les PICS.

Aucune trace de Polissage, ici. — *Patine* nette, mais spéciale et peu caractéristique. — Taille, en somme, assez irrégulière, à très longs et larges éclats, et rappelant certainement par quelques aspects le mode de débitage des Nucléus de la station type de Pressigny.

2° NUCLÉUS. — Dans les fentes d'un rocher, au Chaffaud, même

commune de Sainte-Cécile et probablement à côté de la pièce précédente, M. Ph. Rousseau (de Simon-la-Vineuse) a trouvé un *Nucléus*, fort intéressant (*Fig.* 10). — Collection Ph. Rousseau.

Il s'agit d'un bloc, très gros, assez allongé, du type des Nucléus épais du Pressigny, mais en *silex bleuâtre*, à patine spéciale, de même nature certainement que celle du *Pic* ci-dessus, en même roche (*Fig.* 10).

Nous n'aurions pas placé ce Nucléus au Campignien, si nous ne connaissions trois pièces, absolument comparables, trouvées l'une à Campigny, commune de Blangy (S.-Inf.), c'est-à-dire dans la station type d'origine ; l'autre à La Vignette, autre gisement campignien bien connu ; et la dernière à Jablines (1).

Poids : 395 grammes.

Dimensions : Longueur, $0^{m}170$; largeur, $0^{m}065$; épaisseur maximum, $0^{m}035$.

On note, sur ce Nucléus d'aspect *prismatique*, dont *deux* des faces résultent de deux grands éclats, une troisième face (*Fig.* 10), qui a servi à l'ablation, longitudinale, de *six* grandes lames, occupant toute sa longueur, dont trois larges de $0^{m}018$ et trois beaucoup moins larges.

Il est bien certain qu'un tel Nucléus, s'il n'était en silex spécial et s'il n'avait pas été trouvé à côté du *Pic* précédent en même roche, ne serait pas datable, car il ressemble trop à ceux du Pressigny, qui eux sont typiques du *Robenhausien* et même parfois de la fin de cette époque.

IV. — Station d'Evrunes.

A Evrunes (Vendée), mais sur la rive droite et le bord même de la Sèvre-Nantaise, la limite du département formant une petite hernie de ce côté, sous des rochers, et, dans un bois, en herborisant, M. Ph. Rousseau, instituteur à Simon-la-Vineuse, a ramassé quelques pièces, en silex grossièrement taillé, de même facture et de même patine, qui doivent correspondre à une Station du *Néolithique* dit *inférieur*, et probablement à une variété *plus ancienne* même que le Campignien (*Flénusien* de Rutot). — L'Altitude est d'au moins 115 mètres.

En effet, on n'a encore trouvé là ni pointe de flèche, ni hache polie, ni poignards, ni pointe de lance, etc. ; et les grattoirs et les lames n'ont pas la finesse des pièces des stations dites *Robenhausiennes*, dont l'une, celle de La Glamière, à Saint-Mesmin-le-Vieux, est assez rapprochée, quoique placée sur l'autre rive de la Sèvre.

(1) E. Hue et H. Martin. — *Loc. cit.* plus loin, Pl. IV, *fig.* 18.

Tous ces silex, *très blancs*, et *très cacholonnés*, paraissent provenir des terrains *jurassiques* et doivent avoir été importés, car on est là en plein terrain primitif, où les Calcaires et le Silex manquent totalement. — Leur taille est très grossière et fort primitive.

OUTILLAGE. — Les seules pièces de cette station que nous avons pu examiner sont les suivantes :

1° Une *Lame*, assez large et courte, fruste ;
2° Une sorte de *Grattoir* cassé, sur bout de lame ;
3° Un *Racloir*, cassé également ;
4° Un très beau RABOT, d'un type très rare en Vendée.

1° LAME. — *Lame*, large et concave sur la face d'éclatement obtenue par débitage d'un gros rognon siliceux, présentant une partie encore pourvue de cortex. Longueur, 0m095 ; largeur, 0m050; épaisseur maximum, 0m008, au niveau du bord épais. — Retouches d'utilisation sur les deux bords dans la partie où le cortex manque. — A dû servir de *Couteau* (1).

2° GRATTOIR. — Bout de lame, de coupe triangulaire, épaisse de 0m010, cassée, dont le bout est retouché en GRATTOIR, ainsi que les deux bords. Quelques retouches, *non patinées*, indique un usage nouveau du bout de la lame, à une période plus récente que celle de la fabrication de l'outil : ce qui prouve bien que cette pièce est du Néolithique primitif.

Longueur, 0m060 ; largeur, 0m045.

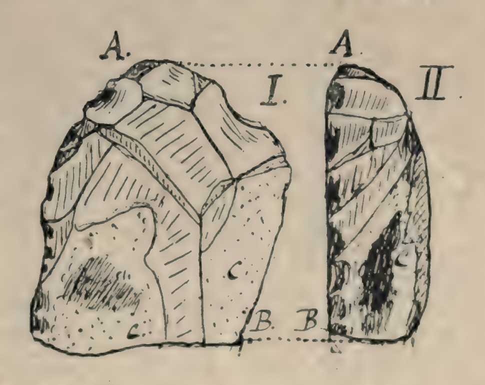


Fig. 11. — RACLOIR. — *Evrunes*. — *Echelle*: 2/3 Grandeur.
Légende: 1, Vue de la face taillée ; — C, Cortex ; — A, *Racloir* ; — II, Vue de Profil ; — B, B, Cassure de la lame.

3° RACLOIR. — Eclat de débitage, cassé, présentant une sorte de dos et un talon épais, avec un bord mince (*Fig.* 11).

Le dos est encore pourvu de cortex, si bien que la pièce a un certain air de *Racloir* du type moustérien.

Largeur, 0m050; longueur, 0m060.

(1) Lors des fouilles de la Grotte de Belleville, à Vendrest (S.-et-M.), j'ai trouvé, sur la colline voisine, à la surface du sol, plusieurs pièces, d'aspect *campignien*, dont une petite *hache taillée* avec traces de *polissage* [Type *Jablines* (S.-et-M.) : *Jablinien*] ; et deux grandes *lames* tout à fait comparables à celle d'Evrunes.

J'en conclus que la Station vendéenne est bien *campignienne* [Cf. Marcel Baudouin. — *La Sepulture de Bellevillle à Vendrest* (*S.-et-M.*). — 1911, in-8° (V. p. 15)]

Mais le talon, épais de 0m020, est retouché en *Grattoir-Rabot*, à très larges éclats, comme la pièce suivante.

Le bord mince est celui d'un *Racloir*, à retouches assez petites, dont quelques-unes *non patinées*, comme ci-dessus.

Il semble que la pièce soit réduite à une moitié d'outil. — Complète, elle ressemblerait à certains *Racloirs Campigniens*, typiques.

4° RABOT. — Cette pièce, comme je l'ai écrit ailleurs (1), est une sorte de réminiscence du Grattoir *aurignacien*, dit *Grattoir-Tarté* ou *Rabot*. — Elle est ovalaire et épaisse (*Fig*. 12).

Elle est taillée en rond à un bout; mais elle est presque aussi épaisse que large. La partie travaillée a été attaquée par de petits et

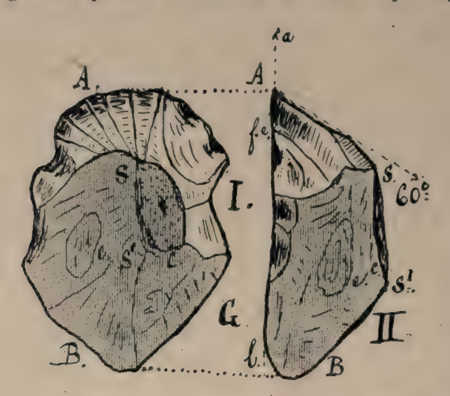


Fig. 12. — RABOT. — *Evrunes*. — *Echelle* : 2/3 Grand.
Légende : I, I, Vue de dos ; — II, Vue de Profil ; — A, *Rabot* ; — a, sens du Rabotage ; — S, S', sommet ; — f, e, face plate lisse ; — B, Base (60°, angle de Rabotage ; — e, Eclat ; — C, Cortex ; — b, talon ou manche.

larges éclats remontant jusqu'au sommet et le bord se dresse à angle presque droit, comme celui d'un petit cône; cet angle a en réalité 60°.

La largeur est de 0m040, la longueur de 0m058 et la hauteur de 0m029.

L'*Indice Hauteur-Largeur* est donc : $29 \times 100 : 40 = 72,50$.

Le *Poids* est de 65 grammes, c'est à-dire considérable. Il s'agit d'un outil, à mon sens spécial, auquel on peut conserver le nom *ancien* de *Rabot*, car sa face d'éclatement ou inférieure, non retouchée, est très plane et peut glisser facilement sur le bois, quoiqu'il puisse s'agir d'un outil à usage tout différent. Le manche du Rabot, non retouché, est très fruste et irrégulier, et très peu indiqué.

Une pièce presque identique a été trouvée à Samoreau (Seine-et-

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Le Paléolithique inférieur et moyen de la Vendée* (4e Mémoire). — INÉDIT.

Marne) et figurée par M. le Dr Lenez (1). Cet auteur l'a classé dans le Néolithique classique. Mais E. Doigneau (2), qui a recueilli aussi en Seine-et Marne des outils de ce genre, les considère comme des silex d'un Néolithique *ancien*; et je crois qu'il a absolument raison, vu la patine et la forme de ces objets, qu'on ne retrouve pas dans les Stations robenhausiennes (où il y a des pointes de flèches et des silex du Grand Pressigny), pas plus dans le bassin de Paris qu'ailleurs. — Je puis indiquer encore un *Rabot* analogue, trouvé à La Longère (Eure-et-Loir) par M. le Dr Jousset de Bellesme (3), dans une station qu'il a classée comme intermédiaire entre le *Flénusien* (Rutot) et le *Campignien*.

Ces deux pièces d'Evrunes (*Grattoir* type Tarté et *Grattoir* en silex à talon droit) sont à rapprocher des deux Figures 1 et 3 des *Puits à Silex de Grime's Graves* (Angleterre), qui sont typiques du Campignien, quoique R. Smith en fasse, je ne sais vraiment pourquoi, de l'Aurignacien (*Congr. int. de Genève*, t. I, p. 408-409).

Il serait donc possible qu'en réalité la station d'Evrunes corresponde plutôt à la fin du *Flénusien* de Rutot qu'au vrai *Campignien*.

Mais il m'est aujourd'hui impossible de me prononcer sur ce point spécial.

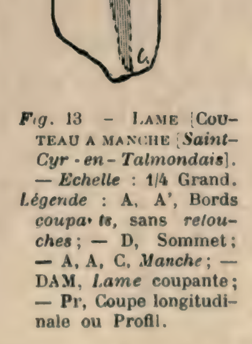
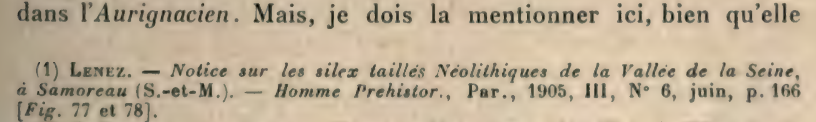


Fig. 13 — Lame (Couteau a manche) [*Saint-Cyr-en-Talmondais*]. — *Echelle* : 1/4 Grand. *Légende* : A, A', Bords coupants, sans *retouches*; — D, Sommet; — A, A, C, *Manche*; — DAM, *Lame* coupante; — Pr, Coupe longitudinale ou Profil.

V. — Stations douteuses.

1° Saint-Cyr-en-Talmondais. — La Collection Chartron (de Luçon) renferme une Lame, en *Grès siliceux*, que son auteur a décrite dès 1892 (4) et que j'ai signalée déjà (5).

J'ai hésité longtemps à la placer au *Néolithique*, ayant un moment songé à la classer dans l'*Aurignacien*. Mais, je dois la mentionner ici, bien qu'elle



(1) Lenez. — *Notice sur les silex taillés Néolithiques de la Vallée de la Seine, à Samoreau* (S.-et-M.). — *Homme Préhistor.*, Par., 1905, III, N° 6, juin, p. 166 [*Fig.* 77 et 78].

(2) E. Doigneau. — *Nemours. Temps préhistoriques*, 1884 [Voir p. 122 et *fig.* 2, pl. XI].

(3) Jousset de Bellesme. — *Congrès Préh. France, Vannes*, 1906 [Voir p. 131, *fig.* 5].

(4) J. Robuchon. — *Paysages et Monuments du Poitou*, Art. *Luçon et Saint-Michel-en-l'Herm*. — Paris, 1892, in-4°, t. XI, fasc. 1 [Voir p. 5-6].

(5) Marcel Baudouin. — *Le Paléolithique inférieur et moyen de la Vendée... VIIIe Congrès Préh. France*, Angoulême, 1912, 227-281 figures. — Tiré à part, Paris, 1903, in-8°, 76 p., *fig.* [Voir p. 58 et note 2].

ne cadre guère avec les pièces de Sainte-Cécile (1) et d'Evrunes.

Couteau a Manche. — M. Chartron l'a ainsi décrite :

« J'ai rencontré, près Saint-Cyr-en-Talmondais, dans un *dépôt caillouteux* (2), entièrement colorée par du manganèse, une belle Lame, en *Grès*, du *Lias moyen*, de 0m30 de longueur, fortement patinée. Il est extraordinaire de voir un tel objet de cette nature de r o che, qui se prête si difficilement aux grands éclats ! »

J'ai eu cette pièce en mains et en ai pris le décalque. J'y vois un énorme *Couteau*, à *manche*, encore *non préparé*, car la partie rétrécie (poignée) a précisément une longueur de 0m10 : ce qui correspond à la paume de la main (0m10). — La roche a une belle coloration rouge et a une belle patine (*Fig.* 13).

Dimensions : Longueur totale, 0m295; largeur (max.), 0m080; épaisseur (max.), 0m015. — Comme on le voit, il s'agit d'une lame, *énorme*, dépassant les plus longues du Pressigny, en Vendée.

Elle peut très bien être du début de l'Epoque *Robenhausienne*. Aussi je crois inutile d'insister jusqu'à nouvel ordre sur cette pièce, vraiment encore indéterminable, quoique *trouvée* en *place stratigraphique*.

L'*Altitude*, peu élevée, de la Station plaide aussi en ce sens.

2° Apremont. — Je dois rapprocher des pièces précédentes un Silex taillé, que j'ai vu, en 1908, dans la Collection de Me Renaud, aux Châtaigniers, commune d'Apremont (Vendée).

1° Hache. — Il s'agit d'une sorte de Hache taillée, assez

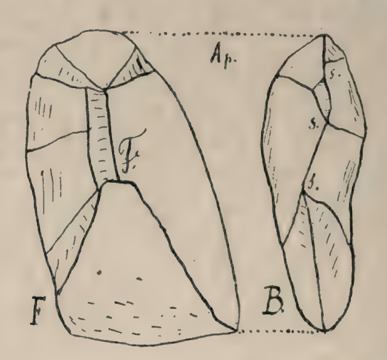


Fig. 14. — Hache taillée. — *Apremont*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : A, Face principale ;— B, Vue de Profil ; — S, S, S, Arête ; — F, F, Ligne de faîte.

petite, très grossière de facture, obtenue à l'aide de grands éclats, dans un silex de coloration blanchâtre, sûrement *importé*, mais pouvant venir d'un lieu proche : le petit Bassin calcaire voisin de

(1) C'est le *Nucléus*, énorme relativement, de Sainte-Cécile, qui m'engage à faire ce *rapprochement*, certes un peu imprévu.
(2) *Affirmation* importante, que je souligne plus loin.

Commequiers, sur les bords de La Vie, qui coule aussi à Apremont. Elle a été recueillie aux environs des Châtaigniers (*Fig.* 14).

Cette pièce ressemble bien à une Hache *Campignienne*, plutôt qu'à une Hache *Flénusienne*. Elle mesure 0m080 de longueur et a 0m045 de large, pour une épaisseur de 0m025 au maximum. Son Poids est de 110 grammes.

Elle n'a aucun rapport, en tout cas, avec les autres pièces en silex trouvées dans la région. C'est d'ailleurs la seule hache de cette sorte que j'ai vue en Vendée maritime, où le *Campignien* vrai reste jusqu'à présent inconnu (1).

2° PERCUTEUR. — En 1905 (2), j'ai signalé déjà la trouvaille, également aux Châtaigniers, de deux *Blocs de Silex*, que j'ai décrits alors, et qui sont des PERCUTEURS. — Ils me semblent être en même



Fig. 15. — PERCUTEUR EN SILEX. — *Apremont.*

silex (3) que la hache ci-dessus et par suite doivent être Campigniens aussi ; mais il m'est impossible de l'affirmer. — J'en figure un ici (*Fig.* 15).

Existerait-il une *Station Campignienne*, à Apremont, sur le plateau des Châtaigniers, situé à une altitude notable (25 mètres), sur la rive Sud de la Vie, comme il y a une Station *Girienne* ou *Flénusienne* à Saint-Martin-de-Brem, à 36 mètres d'altitude (4), et à plusieurs lieux au Sud ?

(1) A noter pourtant que la Station *Girienne* (*Flénusien primitif*) de Saint-Gilles-sur-Vie n'est éloignée que de 15 kilomètres vers l'Ouest.

(2) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Le Préhistorique à Apremont.* — *Ann. de la Soc. Emul. Vendée*, 1904. — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, 1905, in-8° [Voir p. 3 et 4].

(3) Cf. la description de ce *silex* dans ce mémoire et la discussion sur son origine probable.

(4) La faible *Altitude* ACTUELLE, notée pour les Stations *Giriennes* du littoral ne prouve rien. — En effet, puisque l'une d'elles (Saint-Gilles) est *sous-marine*, le sol a pu très notablement s'affaisser sur le Rivage atlantique depuis le début du Néolithique.

Il n'y aurait rien d'impossible à cela, en raison de la trouvaille de cette *Hache*, de ces deux *Percuteurs*, et en même temps des *Cornes de Cerf*, signalées en 1905.

J'avais cru jadis à du Paléolithique, comme pour Saint-Martin-de-Brem. Mais j'ai la conviction, à l'heure présente, depuis la découverte de cette *Hache taillée* assez typique, qu'il ne peut s'agir là que de *Campignien* et de *Néolithique inférieur*.

S'il en est ainsi, la période très primitive de ce Néolithique serait représentée, jusqu'ici, sur les Côtes de Vendée, par le *Girien* (variété de *Flénusien*) à Saint-Gilles-sur-Vie et Saint-Martin-de-Brem, et à Beauvoir-sur-Mer, et peut-être par le *Campignien* d'Apremont (1).

L'avenir, certainement, nous réserve de plus amples découvertes sur cette période, encore fort mal connue dans tout l'Ouest de la France.

VI. — Autres Pièces très discutables.

1° Une *Hache taillée* a été recueillie dans le lit de la *Vendée*, à Fontenay-le-Comte et citée et figurée par B. Fillon et O. de Rochebrune (2).

Mais il est impossible de dire s'il s'agit d'une *Hache polie*, en silex, *cassée* ou d'une Hache en silex du type *Campignien*. — La forme de la figure n'est pas d'ailleurs en faveur de cette hypothèse ; et, jusqu'à nouvel ordre, nous n'y voyons qu'un fragment de *Pièce robenhausienne*, comme nous l'avons déjà fait remarquer (3).

2° E. Bocquier (4) a cité des « Coins de *pierre taillée* », signalés par F. Baudry (5) et L. Ballereau, à « Saint-Julien-des-Landes, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny ». — Il ne peut s'agir là que de Haches *polies*, sans doute en *Silex*, fragmentées et retaillées, car la Collection L. Ballereau, actuellement pour la plus grande partie au Musée Dobrée, à Nantes, ne renferme, à ma connaissance, aucune pièce Campignienne.

Conclusions. — Les Stations des environs de Paris, où l'on retrouve des Outils analogues à ceux que nous venons de décrire,

(1) Même réflexion que pour le *Girien*, en ce qui concerne l'altitude. Si *Saint-Martin-de-Brem* s'est affaissé de 50 mètres ($85^m - 35^m = 50$ mètres) [Cf. la coupure du Récif sous-marin de Rochebonne : 50 mètres également], Apremont a bien pu descendre de $85^m - 25^m = 60$ mètres.

(2) B. Fillon et O. de Rochebrune. — *Poitou et Vendée*, Niort, Clouzot, 1860, T. I [V. p. 4 et *Fig.* 1]. — La *Fig.* 1 ne permet pas de résoudre la question.

(3) Marcel Baudouin. — *Le Paléol. inf. et moy. de la Vendée*, 1912 [V. p. 5].

(4) E. Bocquier. — *Ann. de la Soc. Emul. Vendée*, 1910 [V. p. 105].

(5) F. Baudry. — *Ant. Celt.*, 1873 [V. p. 23].

sont surtout celles de JABLINES (1) et de COUPVRAY (2) (S.-et M.), sans parler de celles de CAMPIGNY (S.-Inf.), de LA VIGNETTE (3) (S.-et-M.), SÉRIFONTAINE (Oise), de la FORÊT D'OTHE (Yonne), d'OLANDON (Calvados), etc. (4), connues depuis longtemps.

En tout cas, il semble bien qu'il faille absolument mettre à part, ces Silex du contenu des *Stations robenhausiennes* typiques, où l'outillage est tout différent et plus perfectionné ; et aussi de ceux des bords de l'Océan, que nous avons signalées, qui doivent être, par contre, *plus anciennes*, et auxquels nous avons donné le nom de GIRIEN (5), du nom de la ville où nous les avons découverts.

*
* *

III. — JUSTIFICATION DE L'EXISTENCE DU CAMPIGNIEN.

A. NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR. — On soutient, publiquement, qu'*il est impossible* tet même *antiscientifique de diviser le Néolithique*, comme le Paléolithique, sous prétexte que nous ne disposons pas de Coupes « stratigraphiques » indiscutables. — Je considère cette affirmation comme déplorable, au point de vue des *Progrès* de la Préhistoire... Il n'y a pas, en effet, que la Stratigraphie qui puisse nous guider, quoi qu'on dise !

De même qu'à l'Age des *Métaux*, on peut suppléer à la « Stratigraphie » par l'*Astronomie*, par les *Inscriptions* (*Epigraphie*), par les *Monnaies* (*Numismatique*), par le *Folklore*, et par l'*Histoire* écrite, de même, au NÉOLITHIQUE, on peut remplacer complètement la Géologie par d'autres données qui la valent, car la Stratigraphie *peut tromper*, tout aussi bien que tout le reste !

B. CAMPIGNIEN. — En ce qui concerne le *Campignien*, voici des faits qui, par leur constance et leur répétition en des régions appropriées (où le *Silex* manque), comme la Bretagne et la Vendée, valent toutes les coupes et stratigraphies du monde...

a) *Preuves*. — 1° Altitude des *Stations*, toujours assez élevée, sur les bords de l'Océan Atlantique [*Géographie*] (6) ;

(1) Edmond HUE et Henri MARTIN. — *L'Horizon de Jablines* (S.-et-M.). — *Congrès preh. France*, Beauvais, 1909. — Paris, 1910, p. 254-270, 4 fig. et VI Pl. hors texte.

(2) L. GIRAUX et Ph REYNIER. — *La Station néolithique des Chauds Soleils à Coupvray* (*S.-et-M.*). — *VIIe Cong. Préh. France*, Nimes, 1911. Paris, 1912, p. 215-225, fig. – Tiré à part.

(3) E. COLLIN, REYNIER et FOUJU. — *La Station de La Vignette*. — *Bull. Soc. Anthr*, Paris, 1897, t. VIII.

(4) La Collection du Dr GOBILLOT (La Trimouille, *Vienne*) me paraît renfermer des pièces du *Campignien*, d'après des photographies qui m'ont été soumises.

(5) Marcel BAUDOUIN et E. BOCQUIER. — *La Station Neolithique sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vie* (*V.*). — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 26 mars 1914, 14 fig. — Tiré à part, 1914, in-8°, 14 fig., 28 p.

(6) Jusqu'à présent, le Campignien est inconnu dans les Basses-Pyrénées, Les Landes, La Gironde et La Manche (Bords de l'Océan); de même que dans presque tout le Bassin du Rhône (Exception : Savoie) (Bords de la Méditerranée).

2° Absence de Campignien à une Altitude inférieure, où cependant abonde le Néolithique *inférieur* au Campignien (Girien), et *supérieur* (Robenhausien) [*Géologie*];

3° Absence totale de *Haches Polies* [Pas de VRAI *Polissage*] [*Technologie*].

4° Absence totale de Silex taillés exportés du Centre du *Grand-Pressigny* [Pas de *Grand Commerce*, d'origine lointaine];

5° Absence totale de *certaines Pièces* (pointes de flèches; vraies petites flèches à tranchant transversal; etc.) [*Industrie primitive*];

6° Absence totale de Campignien dans tous les *Dolmens* de France et surtout de l'Ouest, même en Vendée, où ces monuments sont plus anciens qu'en Bretagne [*Stratigraphie négative des Sépultures*];

7° Absence de Campignien dans toutes les *Palafittes* néolithiques, Robenhausiennes, connues [*Stratigraphie négative des Stations*];

8° A l'âge des *Métaux* (Cuivre, Bronze et Fer), on trouve, par *Survivance*, des outils en Pierre du type *Robenhausien* pur [Bronze et Fer: Egypte; Bronze : partout; Cuivre : France]. — Jamais on n'y trouve du Campignien [TRADITIONS]!

9° Je ne veux rien dire encore des *Sculptures sur Rochers*, datables par l'ASTRONOMIE.

b) *Objections*. — 1° On a dit qu'on ne connaissait pas de SÉPULTURE Campignienne. — Ceci n'est exact (1) que jusqu'à un certain point (2). Mais, si le fait était vraiment réel, il prouverait seulement qu'au Campignien on n'avait encore *inventé* la Sépulture, tout comme au Paléolithique (3).....

2° On a dit que la CÉRAMIQUE du Campignien était trop belle et trop *évoluée* pour être du début de la Poterie... C'est une inexacti-

(1) Il peut très bien exister des Sépultures Campigniennes, non connues de nous. — En effet, on a décrit des *Ossuaires qui sont* TARDENOISIENS, en particulier celui d'Ofnet (Bavière).

(2) On a, en effet, trouvé des *Sépultures* dans les Kjökkenmöddings; et probablement quelques-unes, sinon toutes, sont de leur époque. — Cet argument ne saurait donc porter.

Le Kjökkenmödding de La Torche de Penmarch, à Plomen (Finistère), renfermait un *Squelette*, dans les couches supérieures.

En Portugal, les squelettes de ces amas (qui là sont Fin *Paléolithique*) sont *accroupis* (fait à noter) et disséminés dans la masse.

(3) Bien entendu, je classe dans le Campignien les Kjökkenmöddings de Danemark, en raison de leur mobilier (Silex; Céramique; etc.).

Mais je crois qu'en réalité il ne s'agit point là de véritables *Débris de Cuisine* dans beaucoup de cas, car j'estime que les OBJETS TROUVÉS *y sont* EN TROP GRAND NOMBRE. — Par exemple : 86.000 objets pour 20.300 os d'animaux; ce qui indique qu'on a abandonné quatre ustensiles pour un os (car $20.300 \times 4 = 81.200$) : ce qui est beaucoup trop!

J'y vois dès lors des Monuments *Cultuels*. — On notera qu'on y a *trouvé* du Cygne, alors l'animal sacré!

tude flagrante (1). — Cette Céramique est, en réalité, des plus modestes. — Et, à supposer même que cela ne fut pas, cela prouverait seulement qu'il y a eu une CÉRAMIQUE *plus ancienne encore :* ce qui est bien possible !

Mais je déclare de suite que je n'ai pas pu étudier la Céramique du GIRIEN ou du FLÉNUSIEN, si elle existe.

Je ne veux pas parler ici de celle du *Paléolithique*, admise par certains, mais toujours discutable en effet.

3° Cette affirmation, d'ailleurs, a amené certains Préhistoriens à prétendre que le Campignien pourrait être *plus récent* peut-être que le Robenhausien et être du début du Bronze.

Je considère cela, sinon comme une simple plaisanterie (2), du moins comme un paradoxe (3); et, par suite, je n'insiste pas (4).

O. Montelius, d'ailleurs, admet le Néolithique *inférieur*, sous le nom de Période I du Néolithique [Pas de sépultures connues ; simples Fosses probables (cette idée est très discutable, il est vrai); Haches taillées].

Il admet que le *Polissage* a été inventé à cette époque. Je suis de son avis. Mais, quand il y a des haches *vraiment* polies, on doit considérer le gisement comme formant une subdivision supérieure du CAMPIGNIEN [C'est le Jablinien de H. Martin et E. Hue].

De même, Sophus Muller admet, pour le Danemark, ce Néolithique inférieur (5).

La phase inférieure du Néolithique des Palafittes suisses (Période primitive d'Heierli) (6) n'est, au contraire, qu'une variété de Robenhausien, puisque là toutes les haches sont polies (7) !

(1) En effet, on trouve des *anses*, le décor quadrillé et en damier, etc., dans les *Dolmens les plus vieux*. — La Poterie de la fin du Néolithique n'a pas les caractères de celle du Campignien.

(2) Les trois arguments, résumés par J. Déchelette (*Manuel*, t. I, p. 327), *n'ont aucune valeur*, en réalité : *a*) Rareté des *Stratifications* néolithiques ; *b*) Insuffisance de documents de Fouilles ; *c*) Absence de Sépultures.

(3) J. Déchelette a ajouté : « Il serait nécessaire de rencontrer, dans une même station, la *superposition* des deux Industries [*Campignien* et *Robenhausien*] à l'état pur, ou encore d'observer nettement leur juxtaposition, dans plusieurs stations d'une même région. Ces conditions font défaut. »

Cette affirmation est inexacte pour la seconde partie, car je connais des cas où des Stations Campigniennes sont sous *le Robenhausien*, ou voisines de Stations Robenhausiennes, avec objets en Pressigny, dans une région où tout silex local manque (Vendée).

(4) Où a-t-on jamais trouvé du Bronze avec des *Pics* et des *Tranchets* ?

(5) Ces auteurs divisent le Néolithique supérieur (notre Robenhausien) en trois Epoques, qui ne s'appliquent guère qu'à leurs régions, mais sont exactes.

(6) On sait que j'admets, comme Age véritable du Cuivre, l'Epoque énéolithique ou Période de Transition d'Heierli.

(7) Pour moi, le *Megalithique* ou *Carnacéen* est le ROBENHAUSIEN de France.

c) DÉNOMINATION. — J'ai adopté, pour mon usage personnel, la dénomination de NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR, pour me permettre de bien différencier les pièces, ici décrites, du NÉOLITHIQUE *supérieur*, dans lequel je reconnais, du moins à l'heure présente, deux époques, *stratigraphiquement superposées*, au moins en Vendée, citées déjà (1).

Mais je conçois très bien que d'autres auteurs acceptent le mot de MÉSOLITHIQUE (Age intermédiaire de la Pierre).

Toutefois, cette manière de faire a l'inconvénient de faire croire, *a priori*, à un changement de FAUNE entre le *Mésolithique* et le *Néolithique* SUPÉRIEUR : ce qui n'est pas et ne peut pas être !

De plus, si le *Polissage* est la caractéristique du Néolithique SUPÉRIEUR, la *Céramique* ne peut pas caractériser le Mésolithique, puisqu'elle demeure discutable *avant le Campignien* (2).

Dans ces conditions et jusqu'à plus ample informé, on me permettra de m'en tenir au terme *Néolithique inférieur* (3), qui a l'avantage de ne rien préjuger, de montrer que la Faune et la Flore ont déjà changé depuis le Paléolithique, et partant d'être plus géologique que celui de *Mésolithique*.

(*A suivre*).

(1) J'estime que, dans notre pays, on doit le diviser en deux Sous-Epoques :

a) Le *Mégalithique* ou *Robenhausien* proprement dit [Haches Polies ; Dolmens et Allées Couvertes ; Commerce du Grand-Pressigny, etc. ; Palafittes, etc.].

b) Le *Robenhausien supérieur*, dont j'ai observé (Vendée), un type, en *position stratigraphique* sur le précédent, — qui correspond : soit à une *Dégénérescence* de la taille et aux *Cistes* [Ouest de la France] ; soit, au contraire [Centre de l'Europe et Orient], à un *Robenhausien très évolué* [Céramique très ornée ; Haches-Marteaux, etc.].

(2) Actuellement, je classe les *Puits à Silex*, pour la plupart, dans le Campignien, et non pas dans le Robenhausien.

(3) Il est évident (Trouvailles de la Forêt Othe, etc.) que le Campignien de notre pays de France a eu son centre principal dans le Sud du Bassin de la Seine.

L'Homme préhistorique dans l'Amérique du Nord (*Suite*) (1).

PAR

Edmond HUE (Paris),
Vétérinaire-Major, en Mission aux Etats-Unis.

Morphologiquement, le crâne est tout à fait remarquable. Le fait le plus digne d'attention et qui lui donne l'apparence d'un spécimen du type bas est le grand développement en projection des sourcils qui atteignent 25 mm. pour le sourcil droit et 24 pour le gauche, en avant d'un plan vertical passant par l'extrémité antérieure de la suture malo-frontale.

Cette grande proéminence des crêtes supra orbitaires porte en avant l'ensemble de la région, ce qui accentue encore l'aplatissement de la région frontale.

Le rapport des portions pétreuses et de leurs connexions indique une cavité crânienne insuffisante. Les mastoïdes sont grandes et le développement de la crête occipitale supérieure indique une grosse puissance musculaire; les crêtes temporales sont peu prononcées et le plus près qu'elles se rapprochent de la suture sagittale est d'environ $0^{m}06$ sur chaque côté. Le foramen magnum est large ; les cavités glénoïdes sont profondes et spacieuses. Quant aux autres parties de la face, du nez, des joues, des mâchoires et des dents, elles sont ou détériorées ou manquantes, et nous ne suivrons pas l'auteur qui s'obstine à les décrire par à peu près.

Voici les mensurations du crâne de Rock-Bluff.

	centim.
Diamètre antéro-postérieur maximum	19.5
— — de l'ophryon	19.
— latéral maximum	13.7
Indice céphalique	70.3
Hauteur basion-bregma	13.3
Hauteur du nez	5.25
Largeur maximum du nez	2.65
Indice nasal	50.5
Hauteur de l'orbite droit	3.3
Largeur — —	4.0
Indice — —	82.5

(1) Voir *Bull. Soc. Preh. Franç.*, 1917, n° 4, p. 205.

Diamètre frontal minimum	9.7
Epaisseur du pariétal gauche	5.6
Circonférence maximum au-dessus des crêtes	52.5
Capacité crânienne	1430 cc³.

BIBLIOGRAPHIE.

ALTKEN MEIGS. — Description of the human Skull in the Collection of the Smithsonian Institution. *Smithsonian Report for* 1867, 1868. Washington, p. 412-415.

ALES HRDLICKA. — *Loc. cit.*, p. 28.

IX. — L'HOMME DE PÊNON.

Les restes humains connus sous le nom de l'Homme de Pênon comprennent une partie de crâne et des fragments de divers autres os du squelette enlisés dans une variété de production calcaire, qui furent découverts en 1884 dans la Vallée de Mexico.

En janvier 1884, des travaux de minage furent exécutés dans une carrière sise au pied de la petite colline dite Pénon de Los Banos, à environ 2 miles et demi à l'est de la ville de Mexico. Les coups de mines mirent au jour des ossements humains qui furent recueillis par Col. A. Obregon. Celui-ci les offrit au Ministère des Travaux Publics, qui chargea Mariano Barcena d'en faire l'étude.

Cette étude fut publiée par Mariano Barcena et Antonio del Castillo, dans *La Naturaleza*, à Mexico, en 1886.

Les ossements consistaient en fragments de crâne, de clavicule, de vertèbres, de côtes et d'os des bras et des jambes, le tout bien enlisé dans un calcaire siliceux déposé en ce lieu par des sources thermales.

Mariano Barcena et Castillo conclurent que le calcaire était d'origine lacustre et appartenait au Quaternaire supérieur ou au moins à la base de l'âge actuel.

Barcena décrit ainsi les ossements découverts :

« La plus grande partie du crâne ayant été détruite, il n'est pas possible de déterminer son diamètre et de le classifier.

Les caractéristiques odontologiques indiquent que cet homme appartenait à une race non mélangée, les dents étant rangées avec régularité et correspondant parfaitement les supérieures avec les inférieures. Elles présentent, en outre, cette particularité que la canine n'est pas conique, mais a la même forme que les incisives. La grandeur et la forme des os des membres correspondent à celle d'un homme de stature ordinaire, et, d'après la dentition, cet homme peut avoir eu environ 40 années. »

Mr Ales Hrdlicka qui a vu les spécimens, les dépeint comme suit : « Il n'y a pas de prognathisme excessif, ou reculement de la mâchoire inférieure, tel que l'on peut attendre d'un homme géologiquement ancien.

Les dents sont de grandeur ordinaire ; elles sont usées d'une façon tout à fait particulière qui indique un régime végétal grossier, qui est général chez les Indiens, après le commencement de l'âge moyen.

Les canines n'ont rien de morphologiquement particulier, mais leurs pointes ont été usées au même niveau que les incisives ; cela arrive invariablement, à moins que les dents ne soient déplacées, par processus d'attrition avancé.

Il n'y a, en somme, rien dans les restes de l'Homme de Pênon qui puisse indiquer un homme d'un type plus ancien ou radicalement différent de l'Indien. »

BIBLIOGRAPHIE.

Mariano Barcena. — Notice of some Human Remains found the City of Mexico. — The American Naturalist, 1885, XIX, 739, August.

Mariano Barcena. — The fossil Man of Pênon. — Mexico, 1886.

Mariano Barcena y Antonio del Castillo. — La Naturaleza, Mexico, 1866, VII, 256.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 32.

X. — Le Crane du Burlington County.

Ce Crâne fut présenté au Peabody Muséum, Cambridge, en 1879, par le Dr Charles C. Abbott de Trenton. Il avait été découvert dans un champ près de Sykesville. La géologie de la région est du crétacé, et ici les sables verts marneux et les strates d'argile et de sable sont surmontés par le « Southern-drift » constitué par des cailloutis blancs et des sables jaunes.

Par-dessus le tout, se trouve un riche dépôt alluvial très irrégulier, quant à son épaisseur et à sa distribution. C'est dans le Southern-drift que le crâne fut trouvé, sans aucun autre ossement.

Le crâne est aujourd'hui au Peabody Muséum à Cambridge, Massachussetts, et porte le N° 19513.

C'est un crâne de femme adulte, d'âge moyen. Il est normal, sans traces de maladies et sans déformation. Les os sont minces, mais solides (*Fig.* 4).

La région faciale est fracturée et le maxillaire supérieur manque totalement. Les mastoïdes sont fracturées et les temporaux présentent de nombreuses perforations accidentelles qui ne sont pas dues à un processus morbide. La partie inférieure de l'occipital est

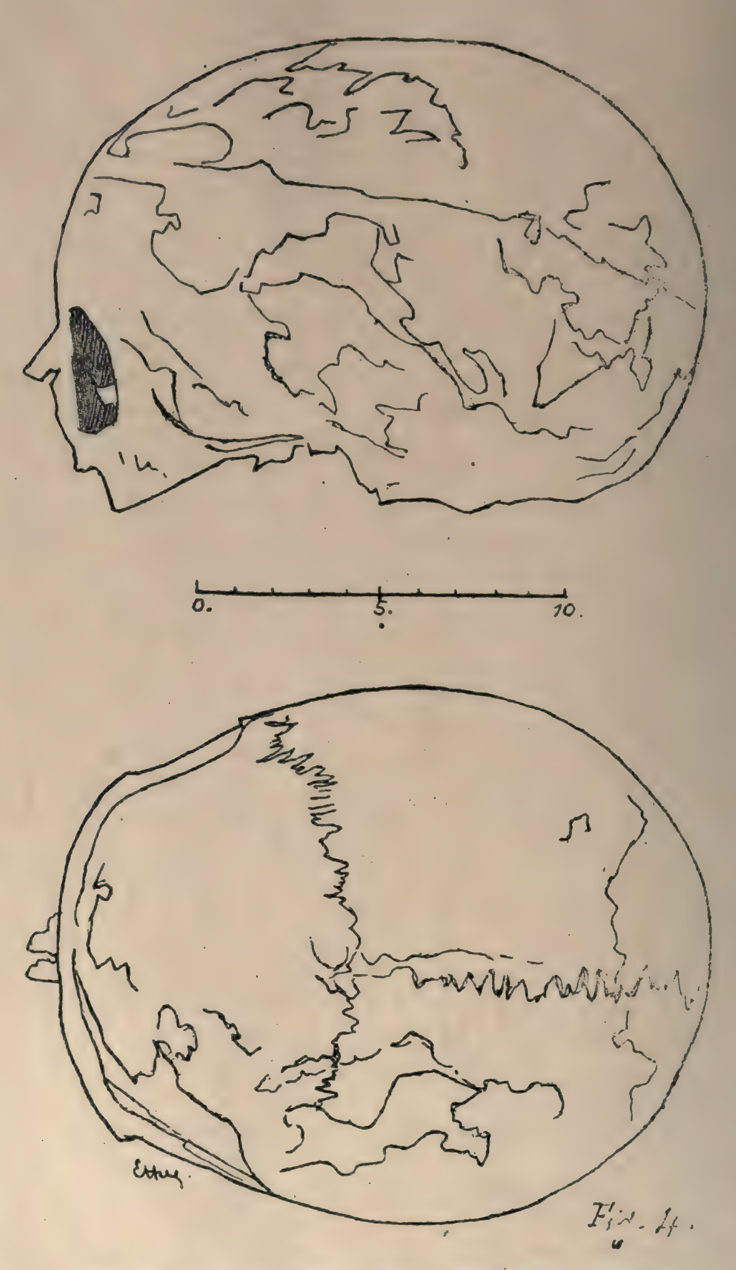


Fig. 4. — Crâne de Burlington County. — Demi grandeur naturelle.

fracturée, le corps du sphénoïde est brisé. On ne voit pas de rayures sur la surface du crâne.

Le crâne est entouré d'une étroite bande de coloration plus claire que le reste des ossements qui semblerait due à la présence d'un étroit bandeau encerclant la tête.

La forme du crâne est toute particulière (*Fig.* 4).

Il est bas sur toute sa longueur, les angles sont arrondis.

La portion crânienne, située en avant du plan vertical auriculaire est sensiblement plus petite que la portion située en arrière du même plan.

La face est étroite ; et les os malaires sont moins proéminents que chez la moyenne des crânes féminins.

Les orbites sont megasemes, leurs bords tranchants, les angles arrondis et profonds de 40 millimètres. Les os nasaux sont de bonne hauteur, légèrement concaves dans leur moitié supérieure et pas très larges. La glabelle est large et de convexité moyenne. Il n'y a pas de processus sourcilier proprement dit, mais une crête qui s'étend de chaque côté de la glabelle. Le diamètre inter-orbital est de 24 millimètres. Le front est très bas, quoique non fuyant. Diamètre frontal minimum 93 mm. ; frontal maximum 116 mm.

L'arc nasion-bregma est de 116 mm. (33, 2 0/0 de l'arc total nasion-opisthion). L'arc bregma-lambda mesure 118 mm. Les sutures ne montrent pas traces d'ossification. Il n'y a pas d'os wormiens. La base du crâne est plate.

Pour Mr Ales Hrdlicka : « Les traits les plus caractéristiques de ce spécimen sont une largeur considérable du crâne associée à une extrême étroitesse de la face ; une hauteur extrêmement petite, laquelle est surtout manifeste, si nous comparons les hauteurs auriculo-bregmatique et basi-bregmatique qui nous donnent des indices hauteur-longueur et hauteur-largeur très petits; et le caractère megaseme des orbites.

« Des différences de telle nature et en si grand nombre sont totalement au-delà de l'étendue de variation individuelle. Lorsqu'on les trouve dans un crâne normal, comme c'est le cas, elles ne peuvent représenter que des caractères de race.

Dans ce cas, elles différencient effectivement le crâne de Burlington County de tous les crânes reconnus comme Indiens. »

Mensurations du crâne de Burlington County.

Diamètre antéro-postérieur (glabelle-occipital)..........	177 mm.
— latéral maximum...	145
Hauteur-basion bregma............................	115
Indice céphalique..................................	81.9

Indice hauteur-longueur	65.0
Indice hauteur-largeur	79.3
Diamètre bizygomatique maximum	120
Orbite hauteur	35
— largeur	37
— indice	94.6

BIBLIOGRAPHIE.

ALES HRDLICKA. — Bulletin of the American Museum of Natural History. XVI, 23-62, 1902.
DOCTOR RUSSELL. — Human remains from the Trenton Gravels, 148-150.
F. W. PUTNAM. — Peabody Museum Report, IV, N° 2, 35, 1888.
ALES HRDLICKA. — *Loc. cit.*, p. 35.

XI. — LE CRANE DE RIVERVIEW CEMETERY.

Ce crâne provient du cimetière de Riverview, Trenton, New Jersey, et se trouve aujourd'hui sous le N° 44280 au Peabody Muséum à Cambridge, Massachusetts. Il fut trouvé en 1887 et offert au Peabody Muséum par Mr Volk.

En creusant une tombe, un fossoyeur de Riverview trouva ce crâne à une profondeur de trois pieds, dans une partie du cimetière où il n'y avait jamais eu d'inhumations. Il n'y avait pas d'autres ossements avec ce crâne. En examinant la coupe du terrain dans la fosse qui venait d'être creusée, Mr Volk trouva : « six à dix pouces de terre noire, environ dix-huit pouces de drift jaune, et au-dessous des strates de sable et de gravier. Ce crâne, selon les dires de l'homme qui le trouva, était dans les sables et graviers, manifestement non remaniés. »

C'est un crâne mâle d'environ 50 ans. Il est quelque peu endommagé, mais il reste assez de la face et de la calotte crânienne pour prendre les plus importantes mensurations.

Le crâne est normal, toutefois il présente une petite dépression derrière la partie inférieure gauche de la face ; le bord gauche du trou occipital est irrégulier et la mastoïde gauche est un peu plus postérieurement située que la droite. Il y a, en somme, un léger dérangement dans le développement de la partie gauche de la base du crâne, mais le reste de la calotte est normal et symétrique.

Une large partie du pariétal gauche est enlevée, et il y a de profondes échelles sur la région gauche du frontal et du pariétal. Deux taches vert foncé, d'environ deux centimètres de long, sont situées l'une sur la partie écailleuse gauche, derrière le pterion, l'autre vers e milieu de la partie écailleuse droite, empiétant sur le pariétal.

La face est orthognate ; le bord alvéolaire bien conservé ; l'arc alvéolaire est régulier et massif (*Fig.* 5).

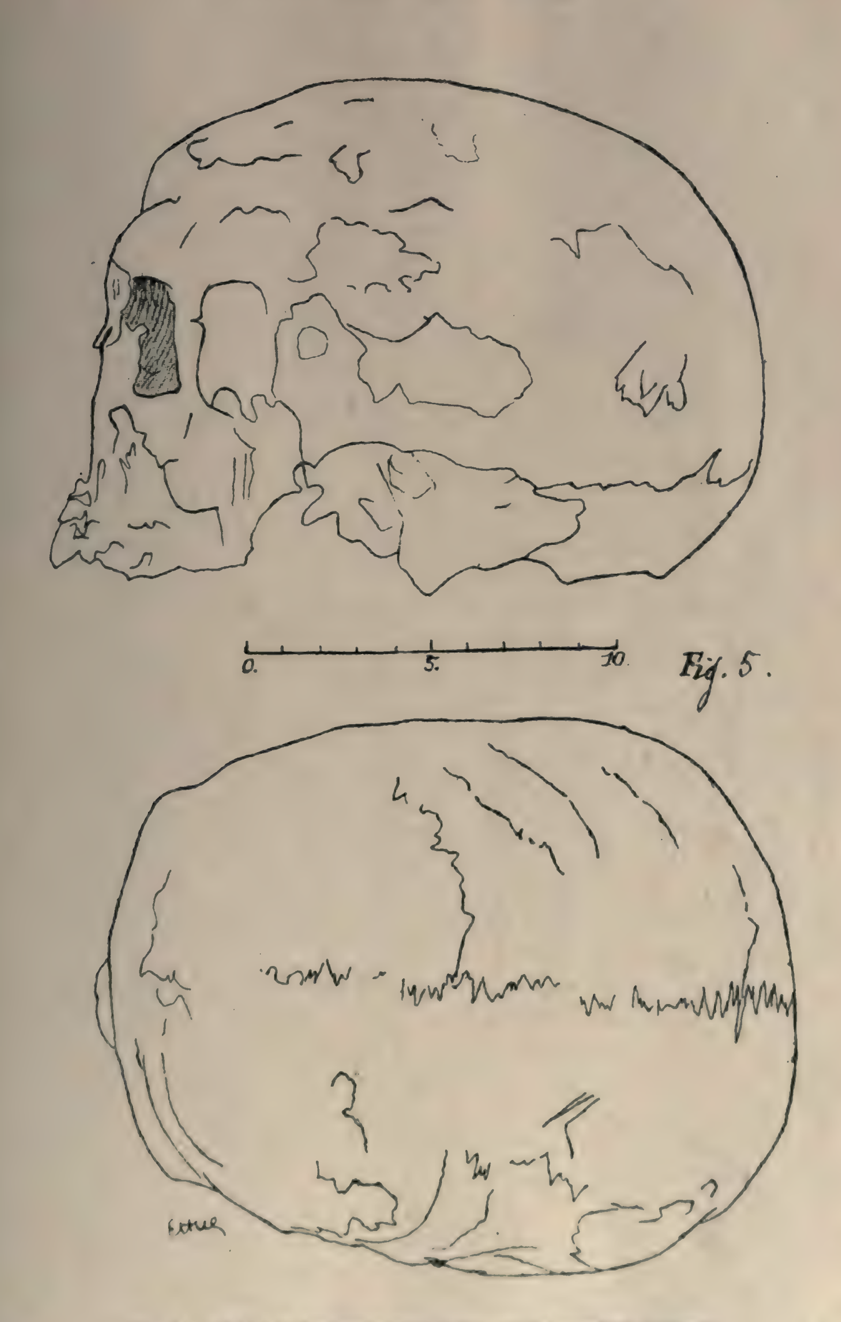


Fig. 5. — Crâne de Riverview Cemetery. — Demi-grandeur naturelle.

Les alvéoles des deuxièmes incisives et ceux de toutes les molaires sont largement oblitérés.

Les alvéoles indiqueraient des dents de dimensions au-dessous de la moyenne. Le palais mesure 48 mm. depuis le bord alvéolaire à l'épine palatine, sa plus grande largeur est de 41 mm.

L'ouverture nasale est régulière et pyriforme avec deux petites fosses sous-nasales.

Les fosses sous-malaires sont bien marquées.

Les malaires ne sont ni massifs ni proéminents. Orbites mégasemes se rapprochant de la forme quadrangulaire; bords tranchants; profondeur 44 mm. et le diamètre interorbitaire est de 26 mm. 5.

Le nez est moyen en hauteur et en largeur. La glabelle tout à fait proéminente; de même que les crêtes sus-orbitaires.

Le front est bas, mais non fuyant. Il existe une dépression modérée du frontal au-dessus des arcades sourcilières. La suture métopique persiste. Le diamètre frontal maximum est de 126 mm., le diamètre frontal minimum de 96 mm.

L'arc nasion bregma mesure 121 mm. soit 32,1 pour cent de l'arc total nasion-opisthion.

Les pariétaux sont très développés en longueur et l'arc bregma-lambda, mesure 14 mm.

L'occipital est légèrement renflé du côté gauche. La crête occipitale supérieure et l'inion sont bien marqués. Les portions écailleuses des temporaux sont tout à fait basses.

Le diamètre antéro-postérieur maximum du trou occipital est de 36 mm. 5; le diamètre transversal maximum est de 32 mm.

Le plan du trou occipital prolongé en avant passe à 12 mm. au-dessous du nasion. Les sutures crâniennes sont finement mais non profondément dentelées.

L'oblitération des sutures est notable sur la suture sagittale, au vertex, en avant du pterion et sur la coronale gauche. Pas d'os wormiens.

Mensurations du crâne de Riverview cemetery.

Diamètre antéro-postérieur (glabelle-occipital)	184 mm.
— latéral maximum	146
Hauteur (basion-bregma)	116
Indice céphalique	79.3
— hauteur-longueur	63.0
— hauteur-largeur	79.5
Hauteur nasion alvéolaire	69
Diamètre bizygomatique maximum	121
Indice facial	57 0
Hauteur de l'orbite	32.5

Largeur —	35.5
Indice orbitaire	91.6
Hauteur de l'ouverture nasale	50
Largeur —	24
Indice nasal	48.0
Ligne basion-alvéon	79
Ligne basion-nasion	70

*
* *

Le crâne de Riverview cemetery ne peut être comparé avec les crânes connus des Indiens du Trenton. Il appartient à une autre race évidemment et indiscutablement.

Mr Ales Hrdlicka n'a pas trouvé de crânes analogues, aux Etats-Unis et il s'est empressé de s'appuyer sur des publications allemandes pour déclarer que les crânes du Trenton sont d'origine teutone.

Malencontreusement le type des Bremen qu'il reproduit de profil et de dessus, démontre que les études anthropologistes faites sur des dessins sont souvent dangereuses pour ceux qui s'en servent.

Il est préférable d'attendre de nouveaux documents américains que de suivre l'auteur dans cette invasion germanique pré-glaciaire.

BIBLIOGRAPHIE.

Voir celle du Crâne de Burlington-County.

XII. — Le Fémur de Trenton.

En décembre 1899, M. Ernest Volk trouvait un fragment de fémur humain sectionné au-dessous des trochanters et au niveau du tiers inférieur de l'os.

Cet ossement reposait à 7 pieds 1/2 de profondeur, dans un terrain non remanié où il fut photographié *in situ*.

Voici la coupe du terrain d'après M. Ernest Volk.

Terre noire au sommet, 7 pouces.

Drift jaune, terre grasse avec petits cailloux roulés, 16 à 20 pouces.

Gros graviers (cimentés dans une argile rougeâtre ressemblant aux bandes rouges du drift jaune), 44 pouces.

Strates de sables clairs et de bandes rouges, 21 pouces.

Une bande d'argile dure formant tablette, 3 pouces.

Les sables situés au-dessus de cette tablette s'écoulent en bas et ont mis à découvert l'ossement qui reposait sur la tablette d'argile dure.

Sables, argile sableuse verdâtre, 10 à 12 pouces.

Très fins graviers, 2 à 3 pieds.

Les fractures de l'os sont nettes et montrent qu'il a été fracturé *in situ*.

M. Alès Hrdlicka dit que le spécimen est une portion d'un fémur gauche humain adulte et normal.

Au point de vue anatomique, il ne présente rien de spécialement remarquable. Son épaisseur et la dimension du canal médullaire se rapportent à celles d'un fémur américain.

Comme grosseur il se rapproche d'un fémur moyen d'Indien de l'Est. Il présente un aplatissement antero-postérieur du tiers supérieur de la pièce ou platymérique.

Cela correspond à un aplatissement semblable situé au-dessous du petit trochanter, fréquent chez les Indiens, et généralement moins accusé chez les Esquimaux, les blancs et les nègres.

Au-dessous de l'aplatissement, le fémur devient graduellement presque cylindrique. La ligne âpre est moyenne. Il existe une petite indication de courbure normale du fémur en avant.

Voici les mensurations du spécimen.

Diamètre antero-postérieur, vers le milieu de l'aplatissement supérieur	21 mm.
Diamètre latéral, de l'aplatissement supérieur	32 »
Circonférence de l'os, légèrement au-dessus de sa partie inférieure	76 »
Diamètres du canal médullaire, à la partie inférieure	24 et 22
Epaisseur moyenne de l'os	3,6 »
— maximum de l'os	5, »

Le fémur présente près de l'extrémité supérieure, une profonde rainure artificielle, verticale, de 3 cmt. de long. Le trou nourricier a été élargi et modifié. Il présente à sa surface de nombreuses pertes de substance peu accentuées. En avant, sur la partie aplatie on trouve de fines incisions longitudinales et obliques. Enfin, vers le milieu de l'os, et sur le bord antero-interne il y a une coupure oblique de 14 mm. 5 de long.

M. Alès Hrdlicka a comparé le fémur de Trenton avec des fémurs d'Esquimaux, de Mountbuilders de Floride, de Mexicains de Cases Grandes et avec des ossements des ruines de Totoate, Mexico, sans arriver à une conclusion précise.

BIBLIOGRAPHIE.

ERNEST VOLK. — *The Archaeology of the Delaware Valley*, p. 116 et 214, Cambridge, 1911.

ALÈS HRDLICKA. — Report to Professor F. W. Putnam, 1899.

XIII. — Le Squelette de Lansing.

En février 1902, Mr Concannon et ses fils découvrirent un squelette d'adulte et une mandibule d'enfant, en creusant un tunnel près de Lansing, Kansas.

Le tunnel est creusé dans des dépôts qui sont très fortement discutés par les géologues. Les uns y voient du vrai Lœss, et cela conduirait à une haute antiquité du squelette. Les autres y voient des formations relativement récentes et disent que le squelette ne peut-être ancien.

Le crâne a été déposé au Musée National (*Fig.* 6).

Le squelette est celui d'un homme d'environ 55 ans, de stature

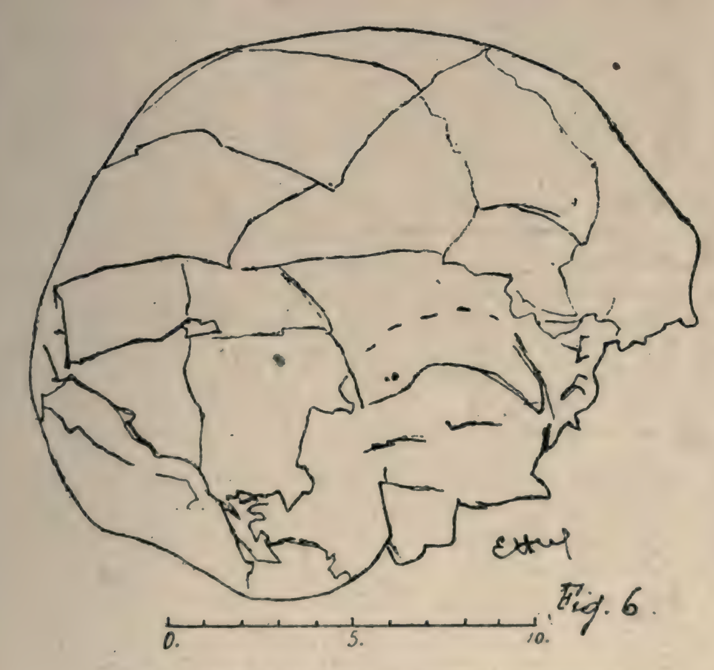


Fig. 6. — Crâne de Lansing. — Demi-grandeur naturelle.

moyenne, $1^{m}65$ environ et de force ordinaire. Les os des extrémités inférieures sont plus développés que ceux des extrémités supérieures.

La voûte crânienne est assez bien conservée, mais toute la face et la base manquent. Le crâne est d'un assez grand développement et ne présente aucune trace de déformation artificielle. Il y a un peu d'asymétrie de la partie gauche du frontal qui est plus développée que la partie droite.

Vu de profil, de dessus et de dessous, le crâne est de forme ovoïde, la plus petite pointe en avant. Le front est quelque peu bas et fuyant si on le compare avec un crâne d'européen moderne.

La région temporo-frontale montre une convexité modérée. Les bosses pariétales sont bien développées.

La région sagittale est assez élevée formant une crête sagittale modérée qui s'étend de l'obélion au bregma. Il y a une légère crête métopique sur le tiers moyen du frontal. L'occiput est plutôt renflé comme c'est le cas chez les dolichocéphales. La base du crâne est très détériorée.

La mandibule est normale avec menton proéminent mais elle est détériorée. Il reste neuf dents sur la mandibule et elles sont très usées.

L'épaisseur du pariétal gauche, du côté du bord temporal est de 4 à 5 millimètres.

Les arcades sourcillières sont bien prononcées, mais normalement pour un mâle ; elles sont restreintes à la moitié médiane de chaque arcade. La glabelle est normale. Les zygomatiques sont cassés.

La dépression nasale est bien marquée ; le diamètre interorbitaire est de 26 mm. Les sutures crâniennes sont plus ou moins ossifiées, surtout la suture coronale et la sagittale.

Le crâne est dolichocéphale (indice céphalique 73.75).

Pour Mr Hrdlicka le crâne de Lansing est celui d'un Indien ancien du Centre ou de l'Est américain.

Voici les mensurations crâniennes du Lansing.

Diamètre antéro-postérieur (glabello-occipital)	189 mm.
— — de l'ophryon	188
— latéral maximum	139
— bregma-opisthion	156
— bregma-ligne béauriculaire	126
— frontal minimum	94
— frontal maximum (le long de la suture coronale)	113
Arc nasion-bregma	128
Arc bregma-lambda	121
Arc lambda-opisthion	129
Circonférence maximum, au-dessus des arcades sourcilières	520
Epaisseur du pariétal gauche (au-dessous de la crête temporale)	4.5
Epaisseur du pariétal gauche (au-dessus de la crête temporale	6.8

*
* *

XIV. — Autres ossements du squelette de Lansing.

Fémur. — Longueur maximum du fémur droit 440 mm. Le gauche est cassé. La torsion et l'inclinaison du col sont modérées. La ligne âpre, plutôt prononcée, mais non anormale. Les os sont forts. Sur chaque fémur on trouve une crête basse, longue et rugueuse à la place du troisième trochanter : C'est une crête d'insertion musculaire.

Tibia. — Longueur maximum du tibia gauche est de 357 mm. Le tibia droit est cassé. Les os sont de moyenne force et ne présentent rien d'anormal dans la forme ni dans l'inclinaison de la base.

Humérus. — Longueur maximum du droit 320 mm. Une partie du gauche est perdu. Pas de torsion anormale. Il y a une perforation bilatérale olécrânienne.

Radius. — Longueur maximum du gauche : 254 mm. Le droit est cassé. Comparé avec l'humérus, le radius est un peu plus long que dans la race blanche. Tous les ossements de l'extrémité supérieure sont minces.

Coxal. — Le coxal est très détérioré, mais il en reste assez pour déterminer le sexe mâle.

Mensurations des os longs.

	Droit mm.	Gauche. mm.
Fémur. — Diamètre antéro-postérieur maximum, au milieu	27 5	28.0
Diamètre latéral maximum, au milieu	27.5	26.0
Diamètre antéro-postérieur, à l'aplatissement supérieur.	24.5	23.0
Diamètre latéral maximum, à l'aplatissement supérieur.	32.5	33 5
Tibia. — Diamètre antéro-postérieur, au milieu		31.0
Diamètre latéral, au milieu		20.0
Indice		64·5
Humérus — Diamètre antéro-postérieur, au milieu	15.51	15.0
Diamètre latéral maximum, au milieu.	22.	18.5

Ces mensurations montrent que le tibia et l'humérus sont légèrement aplatis.

BIBLIOGRAPHIE

Williston. — *Science*, August, 1902.
Upham. — *Science*, August, 1902 ; — American Geologist, Sept. 1902 ; — American Anthropologist, n° 3, 1902.
Chamberlin. — Journal of Geology, Oct.-Nov., 1902.
Holmes. — American Anthropologist, n° 4, 1902.
Fowke. — Bulletin 40 of the Bureau of American Ethnology, 1907.
Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, 47.

XV. — Le crane d'Osprey.

Il fut trouvé le 4 juin 1871, par Mr J. G. Webb, de Osprey, Manatee



Fig. 7 — Ossements d'Osprey. — Mâchoire supérieure et mandibule du Crâne de North Osprey (profil et face). — Fragment du Crâne d'Osprey. — Femur et Tibia de North-Osprey — Demi-grandeur naturelle).

County, Floride, qui l'envoya à la Smithsonian Institution. Il se trouve actuellement au National Museum.

Ce crâne fut trouvé à environ 3 à 4 pieds au-dessous de la surface (*Fig.* 7).

Voici ce que Leidy a écrit à son sujet, en 1889.

« Le spécimen comprend la base du crâne, la voûte est cassée et « perdue, mais il reste une partie de la face et un fragment de la « mandibule. La partie alvéolaire des mâchoires et les dents sont « aussi absentes. » Le dessous du fossile est enlisé dans une masse de dure formation lacustre, tandis que le derrière de la cavité crânienne est occupé par du sable siliceux fin et adhésif.

Le crâne fossile lui-même est converti en limonite et les parties visibles sont bien préservées et n'ont subi aucune érosion ou usure par l'eau. Le spécimen indique un crâne ovoïde bien proportionné, et à peu près semblable à un crâne de Français, que l'auteur a posé à côté du crâne fossile. Le front et les parties contiguës de la face sont celles d'un crâne d'homme blanc normal. Les arcs sourciliers sont moyens, les os du nez sont larges et proéminents. L'occiput a l'apparence ordinaire, ses empreintes musculaires ne sont pas plus développées que d'habitude.

Les mensurations comparatives de ce fossile avec le crâne français, sont les suivantes.

	Fossile.	Français.
Glabelle à la protubérance occipitale...... ..	170 mm.	178 mm.
Largeur au-dessus du meat auditif...........	131	132
Largeur du front aux crêtes temporales......	102	104

On peut ajouter que le crâne est d'un petit adulte, vraisemblablement d'un homme, et qu'il ne présente ni déformation, ni maladie. La glabelle et les arcs sourciliers sont moyens et ne rappellent en rien les formes primitives. Le peu du côté gauche du front qui reste, se montre bien arrondi. Orbites mesosemes ou légèrement megasemes. Les mastoïdes bien développées et les parois crâniennes de moyenne épaisseur.

Mr Hrdlicka le rapproche de deux crânes d'Indiens modernes du Sud du Lac Okeechobee, Floride.

BIBLIOGRAPHIE.

Joseph Leidy. — Notice of some Fossil Human Bones. — *Transactions of the Wagner Free Institute of Science, II*, 11-12, Philadelphia, 1889.
Ales Hrdlicka — *Loc. cit.*, p. 57.

XVI. — Les os du North Osprey.

En 1872, Mr Webb et son fils découvrirent un autre lot d'os humains fossilisés, dans la partie Nord de leur propriété, à moins de 3 pieds de profondeur. Ces os furent envoyés à la Smithsonian Institution (*Fig.* 7).

Un certain nombre de ces spécimens sont au National Museum, quelques-uns au Peabody Museum à Cambridge et d'autres sont dans le Museum médical de l'armée.

Ceux du National Museum consistent en une vingtaine de pièces de un ou deux crânes adultes, parties de deux sacrum gauches, un fémur, un tibia, parties d'un cubitus et de deux péronés, plusieurs vertèbres, parties de côtes, une rotule et un certain nombre d'os du tarse et des phalanges

L'épaisseur des os du crâne est au-dessus de la moyenne, avec 6 mm. à 9 mm. Il n'est pas possible de reconstituer un crâne avec les fragments qui existent, mais on peut étudier quelques parties séparément. La mâchoire supérieure gauche montre une large ouverture nasale (26 mm.), une haute et forte épine nasale et des marques de prognathisme alvéolaire — moins que dans le nègre, et à peu près comme les Indiens actuels. — Il y a seize dents adultes de grosseur moyenne avec des canines et des incisives plutôt au-dessous de la moyenne. Toutes les dents sont peu usées. La mâchoire inférieure est celle d'un homme.

Le menton est bien développé et l'avancement des alvéoles est moyen. La dimension antéro-postérieure de la branche horizontale de la mandibule est de 98 mm.; la hauteur à la symphyse est de 35 mm. Il y a seize dents inférieures; les molaires de grandeur moyenne, les autres au-dessous de la moyenne. Les dents sont très usées.

Les deux mâchoires semblent bien appartenir au même individu.

Coxaux. — Les deux coxaux indiquent un mâle de grandeur et de grosseur moyennes. L'un mesure 195 mm. dans sa plus grande hauteur et 142 mm. dans sa plus grande largeur. Ils sont normaux.

Fémur. — Le fémur mesure $0^{m}407$ de longueur maximum; le col est sous un angle de 130°. Le corps est prismatique et de force moyenne. L'indice de l'aplatissement sous trochantérien est 75,8 et il y a un troisième trochanter.

Tibia. — Le tibia mesure 340 mm. de long. Il est légèrement platycnémique (indice au milieu 64 mm. 9; au trou nourricier 63 mm. 8).

L'inclinaison de la tête est telle qu'on la rencontre chez la moyenne des Indiens.

M. Hrdlicka les attribue à des Indiens modernes.

BIBLIOGRAPHIE.

Joseph Leidy. — Transactions of the Wagner Free Institute of Science, II, 10, Philadelphia, 1889.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.*, p. 55.

(*A suivre*).



SEANCE DU 28 JUIN 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (24 Mai 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. F. Pérot, Jacquot, Carias, Catelan, Marcel Baudouin, etc.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu en Dons les Ouvrages suivants de plusieurs personnes :

1° Dons de M. A. de Mortillet.

A. de Mortillet. — *Classification des Fibules d'après leur ressort* [In *Rev. anthrop.*, 23e année, juin 1913, pp. 189-213, 53 fig.].

A. de Mortillet. — *Note sur une épée en fer trouvée en Vendée* [In *Rev. Anthrop.*, 23e année, juillet-août 1913, pp. 274-280, 3 fig.].

A. de Mortillet. — *L'Age du Bronze en Chine* [In *Rev. Anthrop.*, 23e année, décembre 1913, pp. 397-415, 12 fig.].

2° Dons de M. P.-G. Mahoudeau.

P.-G. Mahoudeau. — *La locomotion bipède et la caractéristique des Hominiens* [Extr. *Ecole d'Anthrop.*, 6e année, 15 août 1896, pp. 233-249].

P.-G. Mahoudeau. — *Note sur les anciens habitants de la Corse* [Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 12e année, octobre 1902, pp. 319-333].

P.-G. Mahoudeau. — *Le dernier mémoire de l'abbé Bourgeois sur la question de l'Homme tertiaire de Thenay* [Extr. *Rev. Ecole Anthrop.*, 13e année, septembre 1903, pp. 317-322].

P.-G. Mahoudeau. — *Documents pour servir à l'Ethnologie de la Corse* [Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 15e année, juin 1903, pp. 165-184].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Primates et les Prosimiens fossiles de la Patagonie*, d'après les travaux de M. Florentino Ameghino [Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 17e année, novembre 1907, pp. 354-393].

P.-G. Mahoudeau. — *L'Origine de l'Homme au point de vue expérimental* [Extr. *Rev. Ecole d'Anthr.*, 19e année, mai 1909, pp. 145-155].

P.-G. Mahoudeau. — *Sur un très ancien procédé de capture du Bison* [Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 19e année, août-septembre 1909, pp. 283-291].

P.-G. Mahoudeau. — *Notes complémentaires sur les deux Grands Bovidés pléistocènes, l'Aurochs et le Bison* [Extr. *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 20e année, novembre 1910, pp. 379-386].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Atlantes, d'après les auteurs de l'Antiquité* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 23e année, juin 1913, pp. 214-217].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Traditions relatives à l'Atlantide et à la Grèce préhistorique, transmises par Platon* [Extr. *Rev. Anthrop*, 23e année, mars 1893, pp. 103-108].

P.-G. Mahoudeau. — *Une légende anthropologique* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 21e année, mai 1911, pp. 191-193].

P.-G. Mahoudeau. — *La Taxinomie de l'homme et des singes. La Classification des Primates* par Broca [Extr. *Rev. Anthrop*., 22e année, 1912, pp. 231-241.

P.-G. Mahoudeau. — *Le Pithécanthrope de Java* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 22e année, décembre 1912, pp. 453-472].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Manifestations raisonnées chez les Gibbons* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 23e année, novembre 1913, pp. 365-377].

P.-G. Mahoudeau. — *Un précurseur du polygénisme:* Isac La Peyrère [Extr. *Rev. Anthrop.* 25e année, janvier 1915, pp. 21-26].

P.-G. Mahoudeau. — *Le Pongo* d'après le récit d'André Battell [Extr. *Rev. Anthrop.*, 25e année, mai 1915, pp. 165-170].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Celtes en Anthropologie* [Extr. *Rev. Anthrop.*, 25e année, décembre 1915, pp. 423-435].

P.-G. Mahoudeau. — *Les Mœurs de Pongo* d'après André Battell [Extr. *Rev. Anthrop.*, 27e année, mars 1917, pp. 113-122].

Paul Broca. — *Sur les crânes de Solutré* [Extr. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 6 novembre 1873]. — Tiré à part, Paris, 1874, 20 pp.

Paul Broca. — *Notions complémentaires sur l'ostéologie du crâne; détermination et dénominations nouvelles de certains points de repère* [Extr. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 20 mai 1875]. — Tiré à part, Paris, 1875, 32 p.

Paul Broca. — *De la différence fonctionnelle des deux hémisphères cérébraux.* — Paris, 1877, 31 p.

Paul Broca. — *Sur les indices de largeur de l'omoplate chez l'homme, les singes et dans la série des mammifères* [Extr. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 21 février 1878].— Tiré à part, Paris, 1878, 31 p., 5 fig.

Paul Broca. — *Description élémentaire des circonvolutions cérébrales de l'Homme d'après le cerveau schématique.*— Quatre brochures, extraites de la *Rev. d'Anthrop.*, t. VI et VII.

Paul Broca. — *Sur la préparation des hémisphères cérébraux* [Extr. *Rev. d'Anthrop.*, t. VII, p. 385-403].

E. Dally. — *Eloge de Paul Broca*, prononcé le 27 novembre 1884 par M. Dally, ancien président [Extr. *Bull. Soc. d'Anthrop.*, novembre 1884, 36 p.].

Philippe Salmon. — *Age de la Pierre : Division palethnologique en six époques* [Extr. *Bull. Soc. Dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie*, séance du 5 mars 1894]. — Tiré à part, Grenoble 1894, 3 p. et un tableau.

Philippe Salmon. — *La Poterie préhistorique.* — Paris, 1887, 22 p., 7 fig.

Philippe Salmon. — *L'Ichtyophagie et la pêche préhistorique.* — Paris, 1887, 19 p., 12 fig.

3° Dons de M. Paul de Givenchy.

M. Paul de Givenchy offre pour la Bibliothèque de la *S. P. F.*, cinq volumes reliés de L'Anthropologie, années 1912 à 1916, avec promesse de donner chaque année les volumes suivants.

4° Dons de M. Montandon.

Montandon (Raoul). — *A propos du Phallus en bois de renne de l'abri Blanchard*, commune de Sergéac (Dordogne) [Extr. *Homme Préhist.*, n° 21, 1913, pp. 337-341].

Montandon (Raoul). — *Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine*, dans le Canton de Genève et régions limitrophes. Genève, 1917, 51 p.

Montandon (Raoul). — *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* (Epoques Préhistorique, Celtique et Romaine) : Canton de Genève et régions voisines. — Genève, 1917, 33 p.

Montandon (Raoul). — *A propos du tour du potier* [Extr. *Arch. Suisses d'Anthrop. gén.*, t. I, n° 1-2, mai, 1914, pp. 154-155].

Montandon (Raoul). — *A propos de la station paléolithique de Veyrier.* Sa position chronologique [Extr. *Arch. Suisses d'Anthrop. gén.*, t. I, n° 4, décembre 1915, pp. 285-295, 3 fig.].

PITTARD (Eugène) et MONTANDON (Raoul). — *L'outillage en silex de la station moustérienne* Les Rebières I (Dordogne), 1re partie : *Les Racloirs* (coupoirs) [Extr. *Arch. Suisses d'Anthrop. gén.*, t. I, nos 1-2, mai 1914, pp. 43-53, 5 fig.

PITTARD (Eugène) et MONTANDON (Raoul). — *L'outillage en silex de la station moustérienne* Les Rebières I (Dordogne), 2e partie : *Les Pointes à main* [Extr. *Arch. Suisses d'Anthrop. gén.*, t. I, n° 4, déc. 1915, pp. 276-284, 5 fig.

PITTARD (Eugène) et MONTANDON (Raoul). — *Outillage microlithique de la station aurignacienne* Durand-Ruel, Vallon des Rebières (Dordogne) [Extr. *Congrès International d'Anthrop. et d'Arch. préhist.*, C. R., XIVe session, Genève, 1912, pp. 479-488, 3 fig].

PITTARD (Eugène) et MONTANDON (Raooul). — *L'outillage de la station aurignacienne* Les Rebières II, Station Durand-Ruel [Extr. *Congrès International et d'Arch. préh.*, C. R., XIVe session, Genève, 1912, pp. 450-478, 18 fig.].

Dons au Musée de la S. P. F.

M. CHAPELET remet pour les Collections de la *S. P. F.*, divers séries de silex, de provenances diverses (pièces pour l'étude).

Collection iconographique de la S. P. F.

M. BOSSAVY, membre du Conseil, dépose des CARTES POSTALES *illustrées*, rapportées de son voyage dans le Jura.

M. HARMOIS, archiviste, offre la reproduction d'un *Tombeau de Madagascar*.

M. le Dr BALLET, membre du Conseil, annonce la remise d'une nombreuse série de CARTES POSTALES.

Achat pour le Musée de la S. P. F.

Par décision du Conseil d'Administration du 24 mai, la *S. P. F.* a acheté, en Angleterre, le moulage en plâtre colorié d'un Os d'*Animal, travaillé par l'Homme*, trouvé en 1914 dans le *même terrain* que le CRANE DE PILTDOWN. — Cet achat a été fait, en partie, avec le reste d'un don anonyme, fait à la caisse spéciale des Achats du Musée.

Il s'agit, d'après la publication anglaise (*Quat. Journ. of Geol. Soc.*, 1915, sept.) d'une partie d'un *fémur* de grand Proboscidien [*bone flaked off a femur of a large Proboscidian*, biggerthan the Mammouths]. Cet os a été *appoinuché* par l'Homme d'une façon indiscutable et très travaillé (Plusieurs rainures, etc.).

Il est donc à rapprocher, quoique plus *récent*, du Maxillaire du *Rhinoceros pleuroceros* de Billy (Allier), dont la *Société Préhistorique Française* a fait faire en 1916 un Moulage.

Ces deux pièces sont de capitale importance, comme on le soupçonne facilement. Au *Moustérien*, on ne connaît encore rien de semblable, en effet, à la pièce anglaise.

Admission de Nouveaux Membres.

Est proclamé Membre de la *Société Préhistorique Française* : M.

MAISONNEUVE, photograveur, 70, boulevard National, VINCENNES (Seine). [M. GILLET. — Marcel BAUDOUIN].

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Discussion sur les Ours et les Sculptures sur roches.

M. L. CARIAS (Pézenas, Hérault). — J'ai à noter une *Pierre* D'OURCIÈRE, associée à un mythe de Gargantua. — Voici, d'ailleurs, le texte de Du Cleuziou [*Art National*, T. I, p. 80] (1), d'où je tire ce détail :

« D'après une tradition répandue dans le pays des Grisons, « Gargantua a été vu à Hanz, dans l'attitude du colosse de « Rhodes, debout sur deux rochers et se penchant pour boire « d'un trait la rivière qui coule à leur base. — Il s'est trouvé « dans la même position près de *Beaugency* ; et l'on prétend « qu'il posait jadis l'un de ses pieds sur la PIERRE TOURNANTE et « l'autre sur la *Pierre d'Ourcière*, qui en est distante d'environ « trois lieues. »

Je note encore, à tout hasard, et à toutes fins, un village de *Vallorcine*, sur la route de Chamonix à Martigny, dans le département de la Savoie; et, dans celui du Gard, le village de Saint-Paul IN VALLORCIIS.

Il y a certainement parenté entre les deux noms. La question est de savoir si cette parenté s'étend à ce qui nous intéresse, c'est-à-dire à la racine ORS et à des *Sculptures sur Rochers*.

(1) Paris, Levasseur, 1882.

La Préhistoire des Etoiles à l'Académie Française.

M. Marcel Baudouin. — On me pardonnera, je l'espère, les quelques lignes qui suivent, en raison de l'intention scientifique.

Le mathématicien Maurice Donnay, dans le discours qu'il a prononcé le 28 juin 1917, à l'occasion de la réception d'A. Capus, ingénieur des mines, successeur d'Henri Poincaré, a prononcé ces mots :

« Un, trois, sept furent des *Nombres* sacrés, bien avant que d'être des Nombres premiers ». — Il n'a oublié là que de mentionner les *Atlantides-Pléïades*, mères de ces nombres fatidiques !

Mais il a cité plus loin cette constellation merveilleuse, qui l'a frappé, lui aussi, tout comme les Poètes antiques : « Les Laboureurs semaient l'orge, quand *La Balance* a rendu les heures du jour égales à celles de la nuit (Traduction préhistorique : à l'*Equinoxe d'Automne*, à laquelle correspond aujourd'hui cette constellation zodiacale)... ; et, pour semer le blé, ils attendaient le *Coucher matinal* des *Filles* d'Atlas » [Trad. préhist. : En effet, actuellement le coucher matinal des Pléïades ne correspond plus à cette équinoxe (fin septembre), mais au mois de novembre]... Là, Capus, vous faisiez vos Géorgiques... » !

On le voit, les Pléïades ont fait ainsi une entrée sensationnelle à l'Académie française sous la plume du plus fin diseur de Montmartre. — Ne désespérons pas, puisqu'elles sont, en réalité, paléolithiques, de les voir entrer un jour de force à l'Académie des Sciences. — Ce sont d'ailleurs de belles jeunes filles, ayant, presque toutes, épousé Jupiter ou un succédané... ; ce qui fera toujours plaisir aux Dieux, qui règnent aujourd'hui dans l'Olympe scientifique.

La Fête du Soleil.

M. L. Catelan (Buis-les-Baronnies, Drôme). — Dans les hautes vallées ligures du Piémont, comme dans celles de la Provence et du Dauphiné, il existait un usage, à peu près disparu aujourd'hui. Le 24 juin, jour de la Saint-Jean, on devait, avant le lever du soleil, aller prendre un bain à la rivière et *laver* les jeunes Agneaux du troupeau. J'ai moi-même pris part, en 1873, à ces ablutions à l'*eau courante*. Cette cérémonie était, paraît-il,

une mesure préventive, souveraine, contre une infinité de maladies et surtout contre les maladies de la peau.

La coutume devait vraisemblablement dater des fêtes du Soleil au Solstice d'Été. Comme beaucoup de prescriptions religieuses, jeûne, mise au vert quadragésimale, etc., etc..., elle avait son bon côté hygiénique. Les montagnards qui venaient de passer un long hiver sans bain se lavaient au moins ce matin-là! Les vieux us s'en vont...

M. Marcel Baudouin. — Le *Bélier* n'est ici que le *Signe Zodiacal* de l'Equinoxe de Printemps, précédant le *Solstice d'Eté*. En le lavant à cette époque, on lui refaisait une *Jeunesse* nouvelle, sans doute!

La Limite du Renne au Sud-Est.

M. L. Catelan (Buis-les-Baronnies, Drôme). — On a longtemps placé la limite du Renne, au Paléolithique, aux grottes des Baoussé-Roussé. Il convient d'allonger cette limite de près de 80 kilomètres à l'Est.

Le bon vieux Père Amerano vient de faire cadeau au Musée de Turin d'un énorme matériel. provenant de la Grotte des Fées (delle Fate) à *Finalemarina*, entre Albenga et Savone, sur la Rivière. Sous une belle assise néolithique il a trouvé le Paléolithique, avec Mâchoire humaine, ours, cheval, Felis leo, hyène et Renne.

Fées et Masques.

M. L. Catelan (Buis-les-Baronnies, Drôme). — Beaucoup de grottes portent le nom de *Fées*, delle *Fate*, di *Fado* (de *Fatum*, destin). D'autres, en Provence surtout et Bas-Dauphiné, ont conservé le nom des Masques, di *Masco*. Les Fées étaient des bonnes dames, des bons génies; les *Masques* étaient des sorcières, des jeteuses de sorts, des mauvais esprits.

L'enseignement de la Préhistoire.

M. L. Catelan (Buis-les-Baronnies, Drôme). — Notre aimable collègue, M. Albert Hugues, se plaint de l'enseignement de la

Préhistoire, du haut en bas des chaires publiques. Il a mille fois raison.

Dans une école de village, une petite vitrine contient les objets les plus disparates ; entre autres une petite hache en serpentine, pompeusement étiquetée : *hache en silex celtique*! Fort heureusement un inspecteur primaire qui, lui, est un préhistorien averti, notre cher et dévoué collègue, M. Antos Martin, y mit bon ordre. Néanmoins, quelques jours après, un bon instituteur nous apportait une Belemnite, qu'il appelait : pierre de tonnerre, dont les Gaulois armaient leurs flèches. Il vaudrait peut-être mieux ne point parler encore Préhistoire dans les écoles de villages. Les enfants, à qui l'on raconte que nos recherches sont du plus grand INTÉRÊT, que nos trouvailles ont une très grande VALEUR, le répètent dans leurs familles ; et les paysans croient que ce sont des CAPITAUX et des Trésors que nous cherchons.

Nous aurions beaucoup d'OBLIGATION à qui saurait se taire : le Silence est d'OR.

Découverte d'une Cachette rituelle Néolithique, constituée par onze Galets de mer en Silex, préparés par Ecornage, en Vendée.

PAR

Marcel BAUDOUIN (Paris).

[*Prise de Date*].

Il existe, en Saint-Hilaire-de-Riez (V.), une Station néolithique de falaise, que j'ai signalée jadis, à Sion (1). — A son extrémité Sud se voit un Centre Cultuel très important, constitué par deux *Menhirs jumeaux*, et toute une série de *Fours stello-solaires*, que j'ai déjà signalés (2).

Or, en août 1916, à côté même de l'un de ces Fours, j'ai découvert une Cachette de ONZE GALETS DE MER, en silex jurassique (Lias), provenant de l'Océan voisin.

Ces onze Galets, d'un poids moyen de 100 gr. (l'ensemble pesait 1.075 gr.), avaient tous été *écornés*, à dessein, sauf l'un d'eux, qui était un petit NUCLÉUS, typique, de cette station. — L'ensemble occupait un diamètre de $0^{m}25$ de large, à $0^{m}10$ au-dessous de la surface de la Dune, et était sur le point de tomber à la mer.

Les Galets *reposaient* sur un dépôt de *Terre noire*, APPORTÉE, facile à distinguer du sable maritime *néolithique*, semblant corres-

(1) *Bull. Soc. Préh. France*, Paris, 1913, X, p. 403.
(2) *B. S. P. F.*, 1916, p. 244.

pondre à un ancien *Foyer cultuel.* Qui plus est, le point se trouvait sur la Ligne *équinoxiale*, et, au Couchant, du Menhir N° I de la Station de la Grosse Terre.

Le lieu avait donc été CHOISI à dessein, de même que les Galets, au nombre de DIX (sans doute le nombre des Signes du Zodiaque d'alors); plus un Nucléus... Le *Nucléus* doit être le SOLEIL. — J'estime que l'*Ecornage* voulu de ces dix Galets a une signification rituelle et veut indiquer le travail humain.

Il est impossible, vu les conditions très sûres de la trouvaille, faite par hasard, mais par *moi-même*, qu'il s'agisse là d'autre chose que d'une CACHETTE, RITUELLE, du *Culte stello-solaire* NÉOLITHIQUE, d'un genre, il est vrai, très spécial (1).

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Le Néolithique Inférieur et Le Campignien typique en Vendée [Découverte de quatre Stations]. — Le Campignien en Général (*Suite et Fin*) (2).

PAR M. LE D[r]

Marcel BAUDOUIN (Vendée).

I. — EXAMEN DÉTAILLÉ DES PREUVES ET OBJECTIONS.

Il importe maintenant d'entrer dans le détail des faits que nous venons de résumer, pour entraîner la conviction de tous.

1° SUCCESSION DES INDUSTRIES DE LA PIERRE [c'est-à-dire des *Cultures*]. — C'est dans les pays *où le Silex manque* presque totalement (Bretagne, Vendée, etc.), que le CAMPIGNIEN doit être étudié, parce que là on ne peut confondre les stations de cette époque, où il n'y a que du *Silex taillé* d'IMPORTATION (prédécesseur de celui du *Grand-Pressigny*, quoique l'*importation* ait pour origine des localités peu éloignées relativement) avec celles du NÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR, avec PIÈCES POLIES.

Mais ces Stations sont très rares et très mal connues encore : ce qui fait le grand intérêt scientifique de cette étude, la première de ce genre pour la BRETAGNE-VENDÉE, où par contre les MÉGALITHES abondent. — Il est facile de prendre là, sur le fait, malgré l'absence

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Les Cachettes et Dépôts rituels de l'Epoque Néolithique en Vendée.* — *Revue Anthrop.*, Par., 1914, XXIV, N°s 2 et 3. — Tiré à part, in-8°, 28 p., 11 fig.

(2) Voir *Bull. Soc. Préhist. franç.*, 1917, n° 5, p. 237.

de *Stratigraphie géologique*, la succession des Civilisations, en raison des diverses constatations matérielles, d'un autre ordre, déjà faites.

2° STRATIGRAPHIE. — D'ailleurs, il est absolument inexact de soutenir qu'on ne connaît pas de *Stratigraphie géologique* pour le CAMPIGNIEN (*Néolithique inférieur sans polissage*) et le ROBENHAUSIEN (*Néolithique supérieur à Polissage*).

1° Rutot a publié des COUPES DE TERRAIN, où il a indiqué que le *Campignien* se trouvait, à Spiennes [carrière Hélin,] à la base de l'ERGERON, c'est-à-dire à la base d'un Dépôt glaciaire. C'est ce qu'il appelle le Campignien N° I. Cela correspond évidemment à notre *Campignien* français.

Dans la TERRE A BRIQUES, qui, stratigraphiquement est toujours superposée à l'Ergeron, se trouvait le Campignien N° II, c'est-à-dire notre *Robenhausien* ou Néolithique moyen.

2° En dehors de la coupe de Spiennes, où le Campignien est classique (*Puits à silex*), Rutot en a d'ailleurs donné une autre, celle de Bessaix, près Brische, aux environs de Bruxelles, où il place aussi le Campignien typique au-dessous de l'Ergeron.

3° De plus, les PUITS A SILEX les plus rapprochés des régions intéressantes pour le Campignien (Bretagne et Vendée) sont ceux de la Charente, décrits, après A. de Rochebrune, par notre ami Favraud.

Or ces puits, qui se trouvent dans une région à Dolmens, au dire de Favraud (1), *n'ont jamais fourni de Haches polies*, qu'on ne trouve, en ces points, comme à Brangy-sur-Bresles (S.-I.), qu'à la surface du sol, PAR DESSUS les PUITS COMBLÉS.

Il n'est donc pas admissible qu'on continue à prétendre *qu'on n'a pas de Stratigraphie*, au sens propre du mot, pour le CAMPIGNIEN!

C'est le contraire, qui est la vérité. — Une *Stratigraphie* très nette a été signalée : *a*) par d'Ault du Mesnil, à *Brangy-sur-Bresles* (*Campigny*) (1898); *b*) par Favraud, à la *Petite Garenne* (Ch.) (1911); *c*) par Rutot.

Reste seulement à savoir si ces Observateurs sont dignes ou non de *confiance*! — Or, *pour moi*, ma conviction est faite. — *Je crois*.

3° PUITS A SILEX. — Je classe les *Puits à Silex* (2) dans le CAMPIGNIEN (3), et non dans le *Robenhausien*, parce que :

1° On n'y a jamais trouvé, EN PLACE, de *Haches polies* ou d'*objet*

(1) *Revue Anthrop.*, Par., 1911, n° 4, p. 136.

(2) En raison de la forme fruste des Silex taillés, on n'a pas hésité en Angleterre, à dire que les Puits à Silex étaient *Aurignaciens* : ce qui est une hérésie, car leur FAUNE est absolument *actuelle*!

(3) *Report of the Excavations at Grime's Graves, Weeting, Norforlk.* — Londres, 1915, in-8°.

poli, en *Silex* (sans parler d'outils en roche dure), quand il s'agit de grandes exploitations, comme en Angleterre (Grime's Graves).

2° On n'y a jamais recueilli, en France, d'objets en *Grand-Pressigny*, qui, dans le Bassin de Paris, ne peuvent pas être antérieures à 12.000 ans av. J. C. [d'après les *Dolmens* où l'on en connaît], ni même de pièces *Tardenoisiennes*, antérieures, d'après moi, au *Campignien*.

3° Les *Grands Puits*, bien *fouillés*, ont un *mobilier* énorme (*Fig*. 16), mais très spécial (comme ceux de Grime's Graves), qu'on ne trouve



Fig. 16. — Pic en Silex d'un Puits à Silex de l'Oise (Cliché Baudon).

jamais dans les Dolmens : ce qui prouve bien que ces Monuments là ne sont pas de la même époque que les Puits.

4° CÉRAMIQUE. — L'argument tiré de la Poterie est tellement fantastique et illusoire qu'il me suffira de rappeler quelle est la nature de la Céramique de *Grime's Graves* pour réduire à néant toutes les illusions de J. Déchelette et de ceux qui ont inspiré son très malencontreux article sur le CAMPIGNIEN.

En effet, cette poterie, qui est d'ailleurs EXTRÊMEMENT RARE (1) par rapport à la quantité COLOSSALE de silex taillés extraits de ces Puits, est absolument analogue à celle de l'Ile d'Yeu (Vendée), qui correspond tout à fait au *début de la Céramique* dans l'Ouest de la France.

Et cette poterie prouve seulement que les Puits à silex anglais sont de la *fin* du Campignien, et non du début. — Inutile d'ajouter que cette Céramique de Grime's Graves n'a absolument aucun rapport avec celle, très évoluée, des stations de la *fin* du Néolithique du Centre de l'Europe (Bosnie, etc.), quoiqu'en ait jadis (1899) le Pr P. Raymond.

(1) Une station campignienne typique a été signalée au Rale (Gironde), par A. Conil (*AFAS*, 1900, p. 763).

Or, il n'y a trouvé qu'un seul fragment d'une *poterie grossière* et de couleur noirâtre ! — Ce point est d'ailleurs à 50 m. d'*altitude*. — Les Silex sont sans patine.

5° RACE HUMAINE. — D'ailleurs, dans les Puits, on ne trouve que des DOLICHOCÉPHALES véritables (Grime's Graves : 71,00), tandis que dans tous les Dolmens les plus vieux du Bassin de Paris [Par exemple : VENDREST (S.-et-M.), 12.000 ans av. J. C.], il y a déjà AUTANT de BRACHYCÉPHALES que de *Dolicocéphales*. — Il suffit d'une visite au Laboratoire de la *S. P. F.* pour en avoir la preuve.

6° SÉPULTURES. — Si les Kjœkkenmœddings danois (1) sont des Monuments *cultuels*, il y a tout lieu de croire que les *Sépultures* qu'on y a trouvées sont de l'époque et correspondent à leurs édificateurs.

D'ailleurs, forcément, s'il y a des Sépultures à cette période, elles sont à *deux degrés*, comme celle des phases paléolithiques qui ont précédé (*Tardenoisien*, *Ossuaire* de Crânes d'Ofnet) et *suivi* [Début du *Robenhausien : Dolmens* ou *Grottes* à Ossuaires, etc.].

Dans ces conditions, des fosses à inhumation sont *très improbables*, avant la fin du Robenhausien dans nos pays tout au moins, quoiqu'on en ait dit. — Ce qui explique pourquoi on n'en a pas encore trouvé, même dans les régions où le *Campignien* est le mieux représenté (Bassin de Paris, Centre de la France, etc. ; régions à *Puits à Silex*).

Il ne faut pas oublier, d'autre part, qu'on a trouvé des *Squelettes* dans les *Puits à Silex*. On soutient qu'il s'agit de dépôts accidentels, c'est-à-dire de *Mineurs* tués au cours du travail. — C'est très admissible. — Mais il n'en résulte pas moins qu'on a là des spécimens des *Hommes Campigniens !*

Et il est facile de prouver qu'à l'époque des Mégalithes, dans les régions à Puits de Silex, les *Hommes Mégalithiques* n'étaient plus ceux de l'époque des Puits eux-mêmes.

7° FONDS DE CABANES. — D'ailleurs on connaît les *Habitations* des Campigniens !

Sans parler des fonds de Cabanes classiques de Brangy-sur-Bresles (1898), on connaît ceux des Argentiers, près d'Angoulême (1911), correspondant aux Puits à silex de la Petite Garenne (Favraud), où peut-être existait déjà une petite *pseudo-Enceinte* (village).

8° PALAFITTES. — Si le Campignien était de la fin du Néolithique, dans les régions à Silex qui ont présenté des *Palafittes*, on devrait en trouver là des Spécimens ! — *Or, jamais on n'en a découvert*, pas plus que du TARDENOISIEN d'ailleurs.

(1) Toute la Poterie des Kjœkkenmœddings Danois est très primitive aussi.

TYPES DU JABLINIEN : CAMPIGNIEN SUPÉRIEUR.

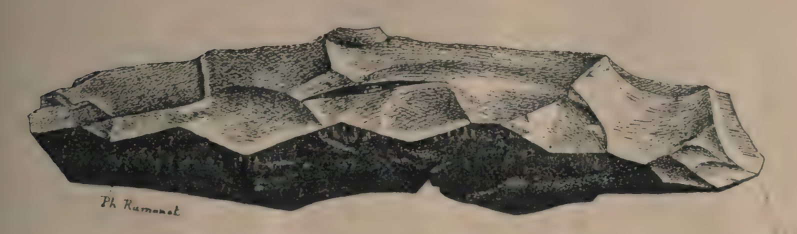


Fig. 17. — Hache taillée de Jablines (S.-et-M.) [Cliché H. Martin].



Fig. 18. — *Racloir* de Jablines (S.-et-M.). — Vue d'une face et vue du tranchant.

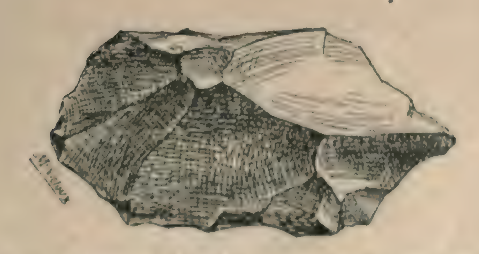


Fig. 19. — RABOT. — La Longère (E.-et-L.). — Vue oblique de la face supérieure. — *Echelle* : 1/2 gr.

9° POLISSAGE. — On prétend que l'invention du *Polissage des Haches* n'est pas suffisante pour justifier la création d'un étage dans le Néolithique, caractérisé spécialement par ce mode de travail.

Je proteste absolument contre une telle manière de raisonner, car les étages que nous créons n'ont pour but que d'établir des *Repères* de *Chronologies*, et non pas de fixer des limites aux étapes intellectuelles et industrielles qu'a réalisées l'Humanité : ce qui est une tout autre question! D'ailleurs, c'est le *Polissage* seul qui, jadis, a servi a différencier le PALÉOLITHIQUE du NÉOLITHIQUE; et on doit absolument lui tenir compte de ces états de service, vraiment exceptionnels!

J'ai déjà écrit que le POLISSAGE des Objets en *Silex* étaient POSTÉRIEUR à celui des pièces en *Roches dures* (*Diorite*, etc.); que, par conséquent, le Polissage avait été CRÉÉ dans les pays dépourvus de Silex [dont la Bretagne et la Vendée sont des types en France], AVANT d'être introduit pour les contrées à Silex (dont le Bassin de la Seine est le prototype).

C'était déclarer que, forcément, au Néolithique, uniquement caractérisé par la FAUNE ACTUELLE, il avait dû exister une époque, où, dans ces régions, le Polissage n'existait pas encore.

Or, c'est là le NÉOLITHIQUE SANS POLISSAGE ou NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR, qui comprend ce que j'appelle le CAMPIGNIEN.

CLASSIFICATION. — 1° TARDENOISIEN. — A. de Mortillet pense que le *Tardenoisien* est *antérieur* au Robenhausien ; nous sommes d'accord. Mais, comme il n'admet pas le *Campignien* comme subdivision, pourquoi admet-il que le *Tardenoisien* puisse en être une, le Campignien étant aussi différent du Néolithique à *Pierre polie* que le *Tardenoisien*.... ?

Je ne suis pas encore fixé sur le point de savoir si le Tardenoisien doit réellement constituer un étage spécial, comme le veut aussi Rutot.

Mais, à mon sens, le vrai Tardenoisien est FIN PALÉOLITHIQUE (1) et très antérieur au *Campignien* (2), et bien entendu au *Robenhausien*, quoi qu'en pense Quilgars. Ce que cet auteur a pris à tort

(1) En effet c'est du véritable Tardenoisien, du type de celui de la Fère-en-Tardenois, que A. de Loë et Ralier ont trouvé en Belgique, dans la Grotte de Remonchamps. Or cette industrie était associée à la faune du RENNE !

Le Tardenoisien a été trouvé en *position géologique* à 2m70 de profondeur, dans du loess, à Mézine (Russie), par Volkow, mélangé à du Magdalénien et de l'*Elephas primigenius*. — Il est donc bien certain qu'il est fin *Paléolithique* et non pas Néolithique (*Congr. int. de Genève*, 1912, t. I, p. 417, *fig.* 2).

Le Tardenoisien correspond par suite à la période *azilienne* des Pyrénées. Il est fin Paléolithique, par conséquent. — Et c'est pourquoi le TARDENOISIEN EST INCONNU EN VENDÉE.

(2) C'est aussi l'avis de H. Breuil pour le Portugal (Kjœkkenmoddings) (*Congrès int. Anthr. et Arch. préh.*, 1912) et de Fontès (1916).

pour du Tardenoisien n'est que du ROBENHAUSIEN DÉGÉNÉRÉ, comme il m'a été facile de le prouver pour la Vendée, à l'aide de Stratifications géologiques précises [Station de Sion, comparable à celles décrites par M. Quilgars] (1).

2° CAMPIGNIEN. — Il est facile de voir, en comparant les figures publiées par les auteurs de langue allemande (2), que le vrai *Campignien danois* ne correspond pas à ce qu'on appelle le *Campignien français*.

En effet, le Campignien danois, par exemple celui qui répond aux Dépôts *récents* de la Mer à Littorines (*Früh-Litorrinafunde*), et qu'on trouve à Ellerbeck, près Kiel [Mestorf], ne comprend que de très grands tranchets et une POTERIE, TRÈS PRIMITIVE, à FOND presque CONIQUE (et non pas *Cylindrique*), qui ne ressemble nullement à celle de la station type de Campigny (S.-I.), assez évoluée d'ailleurs.

De plus, ce que les Allemands et Hœrnes (3) appellent le Campignien français ne présente que de *très petits Tranchets* (presque des flèches à tranchant transversal du Néolithique supérieur) et des outils fort différents de forme, qui ne sont même pas semblables à ceux de la Station type de Campigny.

Les auteurs allemands sont formels ; ils admettent que le *Campignien I* de Rutot correspond à la *Mer à Ancylus* et est interglaciaire.

Quant à leur Campignien N° II, il correspondrait à la *Mer à Littorines* et à la dernière glaciation [la *Néolithique*, postérieure à 15.000 ans av. J. C., c'est-à-dire à notre Néolithique moyen proprement ou Robenhausien]. C'est le Flandrien des Géologues Belges.

Il en résulte qu'on a sûrement confondu jusqu'à présent *deux* FACIÈS *très différents*, dont l'un est forcément antérieur à l'autre.

Aussi je propose d'isoler ces deux Campigniens et de réserver le nom *provisoire* de DANIEN ou de *Kjœkkenmoddingien* à celui de

(1) J'ai à l'heure présente l'impression très nette que le TARDENOISIEN, au lieu de correspondre au début du Néolithique inférieur, est, en effet, postérieur au *Magdalénien* et vient immédiatement avant le Néolithique.

Ce qui me donne cette idée ce sont les faits suivants : *a*) absence de *Faune* connue ; ou bien *Renne*.

b) Outillage en silex pur, *sans Polissage*, bien plus artistiquement travaillé qu'au Campignien.

c) Existence d'*Ossuaires à Crânes* (Sépulture (?) ou plutôt *Réserve de Crânes*, à deux degrés), comme à l'Aurignacien (Solutré) (Offnet, Bavière).

d) Existence de petites flèches à tranchant transversal (Outil pour la *Décarnisation* des Cadavres) dans le Tardenoisien.

e) Inexistence de silex Tardenoisiens dans les *Puits à silex* et les [*Kjœkkenmœddings*.

f) Mélange de l'AZILIEN avec le TARDENOISIEN (Offnet).

(2) MANNUS, 1907, t. I, p. 16 [Cf. Fig. 7 et 8]

(3) HŒRNES (M.). — *Der Diluviale Mensch*, p. 66.

Danemark, en décidant de suite que l'un est un peu antérieur à notre Campignien à Pics et et à *Tranchets* moyens.

2° Néolithique Inférieur. — Actuellement, je divise le Néolithique Inférieur de la façon suivante :

Pierre Taillée et non polie.

1° Pas de Poterie : Pré-Campignien.

1° Arisien [*Mas d'Azil, Ariège*. — Danemark, Saraw].

2° Girien [Station sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée) ; Station de Saint-Martin-de-Brem (V.); etc.].

3° Maglemoesien [*Nord de l'Europe*].

Il me paraît des plus probable que mon Girien n'est qu'une variante du Flénusien de Rutot. — Toutefois, il se pourrait qu'il soit moins primitif, et partant un peu *plus moderne*, car on y trouve des *Grattoirs*, des Perçoirs, des *Tarauds*, et même quelques Tranchets frustes, que je ne puis classer dans un « Néolithique à faciès purement éolithique »...

Rutot me paraissant avoir prouvé que, *stratigraphiquement*, son *Flénusien* de Spiennes est situé sous *un Atelier Robenhausien*, il en résulte que sûrement le Girien de Vendée est *inférieur*, stratigraphiquement, au vrai Campignien et *à fortiori* au Robenhausien.

Ce Girien paraît d'ailleurs presque contemporain du Maglemoesien scandinave.

2° Poterie : Campignien

1° Poterie Primitive : Kjœkkenmœddingien [*Danien* ou *Campignien* inférieur ou primitif de France].

2° Poterie Évoluée :

1° Campignien *proprement dit* et *typique* (France) [*Puits à Silex*].

2° Jablinien (France) [Apparition du *Polissage*] [*Campignien supérieur*] (*Fig*. 17 et 18).

*
* *

Il est facile de *prouver* qu'on peut subdiviser *stratigraphiquement* le Néolithique supérieur (1) et même le séparer complètement, géologiquement parlant, de l'Age du Cuivre *pur* (2).

(1) Je l'ai prouvé dans un mémoire spécial, inédit encore, consacré à la description de l'Ensemble néolithique de la Station de Sion, à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée).

(2) Cette preuve est fournie par la *Palafitte* de Treytel (Suisse), divisée en *deux couches*, bien distinctes, séparées par une couche de sable et de *limon lacustre* assez épaisse pour permettre d'affirmer qu'un *long espace de temps* s'est écoulé entre la couche inferieure de 0m30 (Néolithique *sans Pressigny* et autres objets d'importation, mais haches polies et flèches) et la couche supérieure (1m60) (*Néolithique* avec Objets en Cuivre importés, ainsi que du Pressigny, *Coquilles marines*, etc.).

Ces Coquilles marines font d'ailleurs songer à la *Transgression marine* de 5.200 ans av. J. C., qui a clos en Orient l'ère néolithique et semble correspondre aux débuts du Cuivre en Occident.

Par conséquent, rien ne s'oppose à ce qu'on tente pareil effort, même au point de vue *stratigraphique*, comme je viens de le faire, pour le NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR.

II. — CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.

EPOQUE DU CAMPIGNIEN. — Peut-on dater en années le *Campignien* de FRANCE, comme j'ai essayé de le faire pour le *Robenhausien* du type *Pressignyien* (1) ?

a) Je le crois, en se basant sur les *lieux* de trouvailles faites sur le LITTORAL MARIN, c'est-à-dire, en particulier, celles de Vendée (2).

En effet, si nous relevons les ALTITUDES des principales découvertes faites jusqu'à présent, nous trouvons : *La Bruffière* (87 mètres); *Sainte-Cécile* (88 mètres) ; *Chantonnay* (100 mètres) ; *Evrunes* (115 mètres).

On voit qu'il n'y a pas de récolte à une Altitude inférieure à 85 mètres (3).

Pour qu'il en soit ainsi, il faut, bien entendu, que les Campigniens n'aient pas pu, au début, habiter au-dessous de 80 mètres, car ils n'auraient eu alors aucune raison de se tenir ainsi à plus de 85 mètres.

b) Si nous supposons — par *hypothèse* — que cela est dû à l'existence d'une TRANSGRESSION MARINE *recouvrant la Vendée* jusqu'à l'ALTITUDE de 75 mètres au moins, voici ce qu'on peut déduire de cette hypothèse.

Au 2e Point Equinoxial du *Cycle solsticial d'Hiver*, qui, 31.500

(1) Si le Campignien danois est un dépôt récent correspondant aux fonds de la *Mer à Littorines*, il en résulte qu'il est antérieur à l'*invasion de cette mer* dans le Nord de l'Europe.

Comme cette mer à Littorines ne peut-être que la dernière *transgression marine* de 5.200 ans av. J. C. [Déluge biblique], qui, dans le Sud de l'Europe, a correspondu à la fin du Néolithique supérieur, il en résulte que le Campignien danois est bien *postérieur*, dans le Temps, au Campignien français. Mais cela n'a aucune importance, car le Nord de l'Europe était inhabitable encore 10.500 ans av. J. C., puisqu'on était alors en Pleine Période Glaciaire (mais à la dernière connue, à celle que j'appelle *Néolithique*, pour le Sud de l'Europe).

Ce sont donc les Campigniens du CENTRE DE L'EUROPE qui, pendant l'*Inter-Glaciaire paléo-néolithique* (24.000 ans à 13.000 ans av. J. C.), sont *remontés vers le Nord* et qui se sont installés en Danemark vers 23.000 av. J. C. environ et y sont restés longtemps stationnaires, au lieu d'évoluer très vite, comme ceux de France.

(2) La méthode repose ici non pas seulement sur la *Precession des Equinoxes*, mais aussi sur les *Transgressions marines*, suites des Glaciations.

(3) On remarquera que l'*Altitude* de la station type, CAMPIGNY, en Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), est précisément de 80 mètres, et que Blangy est à la même distance à peu près de la Manche que le lieu dit de Vendée le moins élevé (Apremont) de l'Océan Atlantique (25 kilomètres environ).

Cette coïncidence est vraiment bien curieuse !

(1) ans av. J. C. (2), correspondait au maximum de la *Transgression marine* de la fin du Paléolithique, celle-ci a atteint environ 150 mètres, à la latitude de la Vendée.

Comme elle diminue à raison de 0m03 par an (3), on a 30 mètres par 1.000 ans, et pour descendre de 150 mètres à 75 mètres (soit de moitié), elle a mis $30 \times 75 = 2250$ ans ou 2000 ans environ.

Le *Néolithique inférieur* correspondrait donc là à 31.000 ans — 2.000 ans = 29.000 ans av. J. C., approximativement, bien entendu.

Mais, mettons seulement, en chiffres ronds, 25.000 ans pour le début du Campignien.

c) Je n'éprouve absolument aucune crainte, en donnant un chiffre aussi fort ; voici pourquoi.

1° J'ai prouvé qu'il y a des *Mégalithes* [*Néolithique supérieur*], qui remontent à 13.000 et même 14.000 ans av. J. C. ; et des *Sculptures cupuliformes sur Rochers* bien plus anciennes encore (au moins 21.000 ans).

2° Il est certain que ces Sculptures présentent parfois du *Polissage*. — Par conséquent, on est là en plein *Robenhausien* [20.000 ans, G. de Mortillet] [Début du *Néolithique moyen*].

3° Or, on connaît déjà entre le *Campignien* et le *Robenhausien*, plusieurs époques intermédiaires, en particulier, le JABLINIEN, du Bassin de la Seine, et, auparavant l'ARISIEN, le GIRIEN de Vendée, le FLÉNUSIEN, etc. [*Néolithique inférieur*].

Ces époques, quoique assez peu différenciées, peuvent très bien avoir duré 8.000 ans, puisque le Robenhausien a duré au moins 15.000 ans.

D'où les 25.000 ans av. J. C environ, nécessaires pour le début du *Néolithique inférieur*.

La Transgression marine de cette époque 31.500 ans explique d'ailleurs : 1° L'Absence *totale* du *Paléolithique supérieur* en Vendée,

(1) Le Premier *Solstice d'Eté* de ce Cycle *solsticial d'Hiver* correspond à 24.500 ans av. J. C. [Théorie de Guy].

(2) J'écris 31.500 ans av. J. C., parce qu'il est *impossible*, à mon sens, que le CAMPIGNIEN de France soit plus récent que 5.500 ans av. J. C. [*Déluge* Biblique]. [L'étude des *Sculptures sur Rochers*, basée aussi sur la Précession des Equinoxes, le prouve absolument].

J'ai donc été obligé d'admettre l'existence de *deux Cycles Solsticiaux d'Hiver*, et non *un seul* ; et, pour retrouver l'Equinoxe voulue, précédente, d'ajouter un Cycle (26.000 ans) à ces 5.500 ans av. J. C. (cela, malgré l'opinion de A. Guy lui-même).

(3) Cet auteur [*Gén. des Terrains Quaternaires*, p. 55], donne 300 mètres maxim. pour sa *dernière Glaciation* et pour 10.000 ans (d'où 0m03 par an). Mais, pour la précédente, la Transgression a dû facilement dépasser 150 mètres, à la latitude de la France centrale [la Transgression est, on le sait, fonction de la distance au Pôle].

dont l'Altitude la plus élevée ne dépasse pas 285 mètres (1), de 37.000 à 31.000 ans av. J. C. (2); 2° La disparition de l'Industrie *Magdalénienne* à la fin du Paléolithique, dans une foule de localités françaises [A. Guy].

3° L'apparition des Industries néolithiques inférieures *si frustes*, après une sorte de *Déluge géologique*, ayant clos la Période pléistocène et correspondant, après une sorte d'anéantissement presque complet de la *Civilisation* pléistocène, à un Renouveau, qui nous mènera jusqu'à 13.500 ans av. J. C., c'est-à-dire jusqu'à un nouveau *Solstice d'Hiver apsidique* et à une nouvelle *Glaciation* atténuée (11.500 ans av. J. C.), qui explique tous les faits observés.

Conclusions. — En 1912, M. Breuil a dit : « Les Paléolithiques supérieurs ont persisté un temps appréciable sur les rives de la Baltique, avant l'arrivée des Tribus Campigniennes... En effet, tandis que le Gisement de Maglemose appartient à l'époque du Pin et de la mer à *Ancylus*, l'industrie de Kunda et d'Ertebolle se rapporte à l'âge des forêts de chênes déjà très vieilles et à la Mer à Littorines (3).

« Les Campigniens ne doivent rien a leurs prédécesseurs. Ce sont de vrais étrangers, déjà purement *Néolithiques*, dont le développement ultérieur donnera lieu au Néolithique septentrional, tandis que d'autres peuplades auront graduellement colonisé les vallées du Danube et de l'Europe Méridional.

On ne peut plus parler d'une Civilisation unique, malgré le fond commun à toutes. »

Je suis, en général, absolument de cet avis ; et on vient de voir que je vais beaucoup plus loin que mon confrère, en fournissant des précisions bien plus grandes, en indiquant les subdivisions possibles, et même en donnant des dates, basées précisément sur les *Mers à Ancylus* et à *Littorines*, supposées toutefois être des *Transgressions marines* : ce qui n'est pas d'ailleurs l'opinion actuellement admise!

(1) Saint-Michel-Mont-Mercure, où il a dû y avoir jadis un lieu de Culte solaire.

(2) M. Guy n'est pas de cet avis ; mais son opinion, qui rajeunissait de 21.000 ans le Paléolithique supérieur, est absolument *insoutenable* en Préhistoire. — Il a sauté un *Cycle précessionnel*!

(3) En somme, la *mer à Yoldia* correspondrait au *Tardenoisien* ; la *mer à Ancylus* ou *Maglemosien* à l'*Arisien* de Piette ; le *Kjœkkenmœddingien* à la *mer à Littorines*.

La Grande Hache polie de Nucourt, provenant du Chemin de la Pierre qui tourne (Seine-et-Oise).

PAR

Paul de GIVENCHY (Paris) (1).

Les collections de la *Société Préhistorique Française* commencent à s'enrichir d'un certain nombre de haches polies de taille et de roches différentes. Mais j'ai remarqué qu'il n'y en avait pas de très grande taille. C'est cette lacune que je viens combler aujourd'hui, en offrant à la Société la plus grande de mes haches polies.

Je désire, en effet, qu'après moi cette pièce ne soit pas perdue. Car je la crois intéressante, non pas parce que c'est une Hache de grande taille en diorite, mais parce que c'est une Hache de grande taille *trouvée en Seine-et-Oise*, et aussi à cause de l'endroit et des conditions où elle a été trouvée.

Evidemment, il ne faut pas jauger l'importance des Haches polies d'après leur longueur. Des petites haches en roche dure peuvent être aussi intéressantes que les grandes. Cependant les très grandes, j'entends par là celles qui dépassent *trente centimètres*, sont rares par elles-mêmes, partout, et surtout dans le bassin de Paris.

Bien entendu, je n'ai pas la prétention de venir ici essayer de battre le record de la longueur en fait de hache polie, la Bretagne notamment en ayant fourni de plus grandes. Ici même, à la Société, deux Haches de plus grande taille ont été présentées il y a quelques années : l'une par notre collègue M. Chapelet, et obligeamment communiquée par le Musée de Laval; l'autre qui provenait du département de l'Oise, et présentée par M. le Dr Baudon. Ces deux grandes haches mesuraient chacune dans les 0^m38 environ. Celle que je présente aujourd'hui, excusez du peu, n'a que 0^m33 de long! Mais je n'en ai pas de plus grande.

Nous possédons sur la trouvaille de cette pièce des renseignements très précis. Elle a été trouvée le 15 novembre 1893, sur le territoire de la commune de Nucourt, canton de Marines (Seine-et-Oise), par M. Le Sueur, entrepreneur et géomètre à Marines. Elle est restée en la possession de M. Le Sueur jusqu'au mois d'août 1903, époque à laquelle elle est entrée dans ma collection. D'après sa forme renflée en boudin, et sa roche (diorite), elle doit certainement venir de Bretagne. *Elle a été*

(1) **Présentation et Don faits à la séance du 26 avril 1917.**

trouvée à DEUX MÈTRES DE PROFONDEUR, dans de la *terre*, que l'on enlevait pour ouvrir une sablière. J'insiste sur cette très grande profondeur de 2 mètres, qui, au premier abord peut paraître anormale, ou tout au moins exceptionnelle pour du Néolithique. Mais il m'est impossible de mettre en doute l'affirmation de M. Le Sueur, qui, entrepreneur et géomètre par métier, devait s'y connaître en... *métrage*! C'est lui-même qui a dégagé cette pièce; et il m'a confirmé verbalement, et une autre fois par écrit, cette profondeur de DEUX MÈTRES.

A-t-elle été vraiment *enterrée* ou *déposée* aussi profondément? Est-ce son propre poids (2 kilos 35 gr.), qui l'a fait descendre, par suite de tassement, à cette profondeur? Il est impossible de le savoir (1). En tout cas, elle a été déterrée au lieu dit *Les Vieux Hêtres*; et ce lieu dit se trouve le long du chemin qui va de Chars à Nucourt. Ce chemin s'appelle : *Chemin de la Pierre qui tourne*.

Ici l'intérêt se déplace, ou plutôt se dédouble! Ce n'est plus cette grande Hache en diorite qui fixe l'attention; mais le *Chemin de la Pierre qui tourne*, auprès duquel elle a été trouvée.

Des Pierres qui tournent, des Pierres qui virent, on en connaît dans différents endroits. Mais c'était la première fois (je parle de 1903) que je voyais le nom présumé d'un Monument Mégalithique, attribué à un chemin, chemin où du reste il n'y a plus rien actuellement. Mais cela signifiait bien qu'il y avait dû avoir là autrefois quelque chose.

Aussi pour être définitivement fixé, et avant de faire cette présentation, j'ai tenu à demander à l'un de nos collègues les plus documentés de bien vouloir nous faire des recherches sur ce fameux *Chemin de la Pierre qui tourne*, qui m'intriguait tant, quand je suis entré en possession de cette grande Hache!

Je me suis donc adressé pour cela à notre collègue M. Paul de Mortillet, qui, non seulement a cité la *Pierre qui tourne* dès 1904 dans *l'Homme Préhistorique* (p. 255), mais qui de plus s'est spécialisé, comme vous le savez, dans l'étude des Monuments Mégalithiques des environs de Paris et de Seine-et-Oise, etc. Notre collègue était donc tout désigné, par ses travaux antérieurs sur ce département, et par les nombreux documents qu'il a réunis depuis longtemps, pour ce genre de recherches.

(1) Car cette grande Hache était toute seule; pas de silex taillés immédiatement à côté. Mais, à 3 ou 4 mètres de là, on a trouvé un *ciseau* ou *tranchet* néolithique (en silex taillé et non poli, avec une extrémité biseautée). Ce silex que je possède n'a probablement aucun rapport avec cette grande Hache. Mais enfin il est de mon devoir de le signaler. — Du reste toute cette région est riche en silex taillés Néolithiques.

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai eu qu'à me féliciter de m'être adressé à la science et à l'obligeance de notre collègue, car il nous apporte des renseignements et des documents au-delà de ce que je n'aurais osé espérer. Il est du reste inscrit après ma présentation pour vous faire une communication sur le *Chemin de la Pierre qui tourne*. Aussi je le remercie de nouveau, au nom de la Société et au mien, pour le difficile travail de compilation qu'il a dû fournir pour réunir ces documents. Et je suis heureux et fier que ma présentation soit la cause indirecte des intéressants détails que M. Paul de Mortillet nous apporte sur le *Chemin de la Pierre qui tourne*, ou plutôt sur la *Pierre qui tourne* elle-même.

Enfin pour en finir avec ma grande Hache, j'ajouterai que si c'est la première fois qu'elle est présentée ici à la Société, cette pièce n'en est pas moins connue depuis plusieurs années. D'abord je l'ai décrite en novembre 1903 dans *l'Homme Préhistorique* (1re année, p. 295), où dans une nomenclature de haches polies, elle figure sous le N° 22 comme Hache en diorite. Mais la photographie, Planche V, qui la représente est si réduite, qu'on dirait une petite amulette! Comme vous le voyez, l'amulette est de taille respectable, et peut-être considérée comme un insigne d'honneur de Grand Chef de Tribu Néolithique! Ensuite elle a été exposée en 1909 à Beauvais, à l'Exposition Préhistorique organisée par M. le Dr Baudon.

Enfin, il y a quelques années, M. Champion en a fait un moulage, qui se trouve actuellement dans les vitrines du Musée de Saint-Germain. Mais l'original sera dorénavant 250, rue Saint-Jacques, dans les collections de la *Société Préhistorique Française*.

Le Chemin de la Pierre qui tourne, canton de Marines (Seine-et-Oise).

PAR

Paul de MORTILLET (Paris).

Notre savant et dévoué secrétaire, M. Paul de Givenchy, qui a publié de si intéressants travaux, particulièrement sur les haches polies, vient de présenter et de faire don à la *Société Préhistorique Française*, d'une pièce remarquable par ses dimensions exceptionnelles.

En France, les plus grandes haches polies en silex n'atteignent que 0m314 de longueur. Les haches en roches diverses trouvées dans les dolmens de Bretagne dépassent ces dimen-

sions ; le dolmen du Mané er hoeck, à Locmariaquer (Morbihan), a donné une hache polie en pierre schisteuse de 0m468 de longueur et une autre en jadéïe de 0m360. Une pièce décrite par mon frère dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1899, pages 499-500, se rapproche beaucoup de celle offerte aujourd'hui à la Société ; c'est une hache polie en diorite, du type dit en boudin, qui mesure 0m345 de longueur, 0m080 dans sa plus grande largeur, et 0m060 d'épaisseur maxima. Elle a été découverte en 1886, sur le territoire de la commune de Berjou (Orne).

La très belle pièce de M. de Givenchy a été trouvée près du Chemin de la Pierre qui tourne, à Nucourt (Seine-et-Oise), c'est à propos du menhir qui a donné son nom au chemin, que je dirai quelques mots à la suite de l'intéressante communication de mon excellent collègue.

Dans son étude sur Chars, publiée en 1873, le Dr Bonnejoy écrit : « Quand on lit les guides, les itinéraires et même l'*An-*



Fig. 1. — L'un des Menhirs troués de la *Pierre qui tourne*, à Chars. — Vue d'une face.

nuaire du département de Seine-et-Oise, on y voit signalé aux visites du touriste un monument druidique appelé la Pierre qui tourne. Il va sans dire qu'ils se sont tous religieusement copiés les uns les autres.

« Demandez à Chars à quelqu'un la Pierre qui tourne, chacun vous l'indiquera ; mais vous prend-il fantaisie d'aller voir ce vénérable témoin des anciens âges, vous n'apercevrez rien que

la plaine toute nue, pas la moindre apparence de monument druidique ; seulement, quelques moellons qui jonchent le sol à gauche du chemin de Magny, à un kilomètre environ du village.

« C'est là tout ce qui reste aujourd'hui de la Pierre qui tourne, car celle-ci a bien réellement existé. Seulement, il y a quelque vingt ans, un cultivateur, trouvant que l'éminence sur laquelle elle était gênait le labourage, la fit disparaître. Donc, la Pierre qui tourne, minée par le bas, tomba et se brisa en cinq ou six morceaux. C'était un gros bloc calcaire, ce qui est assez rare dans ces sortes de monuments, surtout dans un pays où le grès est passablement commun. Elle avait environ 2 mètres de hauteur et 0^m80 centimètres d'épaisseur et était percée de trous communiquant ensemble, de sorte que l'on pouvait y attacher un cheval (*Fig*. 1).

« On rencontre encore souvent une tradition d'après laquelle, à minuit, la nuit de Noël, ces pierres faisaient un tour sur elles-mêmes et découvraient l'entrée d'un caveau contenant un trésor caché ; mais, ici, cette tradition ne se retrouve pas.

« Mais si la Pierre qui tourne a disparu, du moins son nom est resté au *canton* où elle se trouvait (1). »

En 1879, le Dr Bonnejoy a publié sur la Pierre qui tourne un travail de huit pages. Voici un passage de cette brochure : « J'ai raconté en 1873, dans mon histoire de Chars, le sort de la première Pierre qui tourne, détruite pour faire des bornes aux champs voisins ; mais ce que je n'ai pas dit, c'est qu'elle était double, comme beaucoup de ses congénères. Or, le cultivateur qui la renversa vers la fin du siècle dernier eut la bonne pensée de dresser à sa place celle qui était destinée, sans doute, au même but et qui se trouvait non loin de là. Mais un jour, des jeunes gens, revenant d'une fête voisine, trouvèrent plaisant de réunir leurs efforts et de la jeter par terre. Il y a vingt ans qu'on fit ce bel exploit, et depuis ce temps, elle est toujours restée là, couchée à côté des débris de l'autre. Dernièrement, j'appris qu'on se préparait à lui faire subir le même sort. Je la demandai à son propriétaire, et je l'ai fait transporter chez moi, où elle sera désormais à l'abri.

Etant dressée, elle a la forme triangulaire, et mesure 2^m40 de haut sur 1^m85 de large et 0^m45 à 0^m50 d'épaisseur dans sa partie inférieure la plus large. Elle est percée de nombreux trous qui la traversent à jour (2). »

(1) Dr Bonnejoy. — Chars (Seine-et-Oise). Son histoire, etc. La Pierre qui tourne. — Paris, J.-B. Dumoulin, Paris, 1873, p. 95, 96, 97.

(2) Dr Bonnejoy. — *Les Monuments mégalithiques du Vexin. La Pierre qui tourne*. — Imp. O. Petit, Magny-en-Vexin, 1879, p. 4 et 5.

Le Dr Bonnejoy a encore parlé de la Pierre qui tourne dans une communication publiée dans les *Bulletins de la Société de Géographie* de Paris, 6e série, T. XIX, 1880, p. 342: De la frontière entre les Bellovaques et les Vélocasses, Chars-en-Vexin



Fig. 2. — Carte des Environs de Chars et de Marines (S.-et-O.). — *Echelle* : 1/80.000.

(Seine-et-Oise) et dans les environs (avec carte). Dans ce travail, l'auteur considère la Pierre qui tourne et les menhirs des environs de Chars comme des bornes ayant servi de limite entre les territoires occupés par les deux tribus.

G. Achenbach-Wahl, dans son « Histoire du Vexin », publiée à Magny en 1894, dit : « Au-dessus de la ferme du Bois-Franc, sur le chemin de Chars à Magny, se trouvait La Pierre qui tourne, dont un reste a été transporté à Chars, chez M. Bonnejoy ». Ce renseignement m'a été communiqué par mon bon ami, Bossavy. Le même auteur avait publié, en 1879, une brochure intitulée « Recherches sur l'origine du camp de Nucourt et sur l'emplacement de l'ancien Petromantalum. Dans ce travail, Achenbach-Wahl s'attache à prouver que le camp de Nucourt fut un point de défense important pour les Gaulois qui combattaient contre les troupes de Jules César. Je cite cette brochure que j'ai achetée il y a fort longtemps sur les quais, et dont j'ignore, par conséquent, le nom du précédent propriétaire, parce qu'une note manuscrite à la page 16 dit : « La terre de Chars devait être délimitée par des grosses pierres plates autrefois postées debout, vers l'occident, sur le vieux chemin de Magny et connues sous le nom des Pierres qui tournent ; la tradition locale leur attribue cette évolution dans la nuit de Noël, et par des pierres semblables se trouvant encore à l'orient, sur le chemin de Neuilly. »

Il est certain qu'un menhir, au moins, a existé près du chemin de Magny à Chars. La pierre que feu le Dr Bonnejoy a fait dresser le 1er août 1879, devant sa maison à Chars (maison qu'il a appelée Château du Mégalithe), n'a aucun intérêt, comme, du reste, tous les menhirs ou pierres quelconques que l'on transporte ou que l'on met debout. Le chemin de la Pierre qui tourne passe à proximité du camp de Nucourt, qui a été longtemps occupé par les Néolithiques.

M. Marcel Baudouin. — Ce menhir est intéressant, parce qu'il est un *Menhir à trou* et parce que c'est une pierre dressée qui *tourne*. — On a bien fait de le *redresser*, puisque c'était le seul moyen de le sauver.

1° Les Menhirs à *trous* (élimination faite des piliers à *trous* des Dolmens : entrée de la Chambre de fond) sont assez rares. Les plus connus en Europe sont les suivants : Draché (Indre-et-Loire) ; Marlay-le-Vicomte ; Trans (Haute-Saône) ; Gouesnon (Finistère) ; Pierre-Perthuis (Yonne) ; Fouvent-le-Haut (Haute-Saône). On en cite, en outre, dans l'Allier, la Loire-Inférieure, le Loiret, la Meurthe-et-Moselle, les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Alpes, etc., à trous *naturels* ou *travaillés*. En Suisse, il y a le Menhir de Courgenay, près Porrentruy. Mais les plus curieux sont les Menhirs percés de Chypre, dont le trou est sûrement *artificiel* et dont la signification est inconnue [Cf. M. Baudouin, *B. S. P. F.*, 1904, p. 159-60].

2° Les Menhirs qui *tournent* sont moins communs que les Tables de Dolmens, douées de cette propriété.

Je puis citer ceux de La Verrie, à Soullans (V.); le Menhir de Mettray (I.-et-L.); Livarot (Ca.); Tourniresse, Gouvix (Ca.); Fresney le-Puceux (Ca.); Alinon (Calv.); Le Russelet, à Longeville (V.); La Couronne (Charente); Pontusval (Bretagne); Morlaix (Finistère); La Chauvignière, à Montsireigne (V.); Le Menhir des Sauts, Ile d'Yeu (V.); Pierrefixe, Esse (Ch.); M. de Rouillac (Ch.); etc., etc. J'ai donné des listes plus longues dans l'*Homme préhistor.* (1914, N° 1, p. 11) et dans le *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Paris* (Signification *des Menhirs*, 1916); et je ne puis qu'y renvoyer.

a) Les menhirs *tournent*, parce qu'ils sont des *Statues du Dieu Soleil* (1) (ordinairement des *Equinoxes*; et parfois des *Solstices*).

Comme ils représentent une Divinité *anthropomorphisée*, rien d'étonnant à ce que, comme les Hommes, ils soient doués de Mouvements, dans un sens quelconque et à des époques variables, en rapport avec leur axe d'érection, c'est-à-dire avec les mouvements du Soleil lui-même.

b) Quand le Menhir est *troué*, les relations avec le *Soleil* (2) sont encore plus typiques! Mais il faudrait un volume pour expliquer tout cela; et je m'arrête!

Discussion sur les Grandes Haches polies de Bretagne.

M. A.-L. Harmois (Paris). — Au sujet de la hache polie que M. de Givenchy vient d'offrir si gracieusement à la *Société Préhistorique Française*, je pense qu'il est bon de signaler à nouveau quelques-unes des *grandes Haches polies* trouvées en *Bretagne*. Celle offerte par notre sympathique secrétaire est fort belle; elle ne mesure pas moins de 0m325; c'est déjà une des rares pièces trouvées en France.

Il est connu de tout le monde des archéologues, que les plus belles proviennent en général du Morbihan. Celles-ci sont au Musée de la Société Polymathique, où tout le monde peut les admirer. Nous indiquons ces dernières et celles que nous connaissons.

(1) Les Menhirs, qui sont des Statues de l'*Etoile Polaire*, ne tournent jamais. — Je n'en connais pas de troué non plus.

(2) Pour comprendre l'importance du *Soleil* dans la question des *Menhirs qui tournent*, lire la nouvelle folklorique: « Ma tête est d'argent », relative à une *Statue* de Montaigu (Vendée), par Me Clothilde Lecler (*Illustre*, 1916, Juillet).

Morbihan.

I. — *Tumulus de Tumiac, en Arzon.*

Hache polie en chloromélanite	0.450
— —	0.375
— —	0.340
Hache polie en jadéite	0.340
— en aphanite	0.334

II. — *Tumulus du Mont Saint-Michel, en Carnac.*

Hache polie en chloromélanite	0.360
Hache polie en jadéite	0.373

III. — *Mané-er-Hroëk, en Locmariaquer.*

Hache polie en chloromélanite	0.465
— —	0.353
— en jadéite	0.405
— en diorite	0.440
— —	0.383
— en protogine	0.358

Loire-Inférieure.

IV. — *Musée Archéologique de Nantes.* — Nous trouvons au Catalogue, sous le n° 148, l'indication de deux haches polies, en diorite, ayant l'une $0^{m}340$ et l'autre $0^{m}325$.

Côtes-du-Nord.

V. — *Musée de Saint-Brieuc* (*Section de l'Archéologie*) :

Hache polie en diorite	0.450

VI. — *Musée de Dinan.* — J. Le Moine, archéologue à Lamballe, avait dans sa belle collection plusieurs grandes haches polies, provenant du département. Elles sont en diorite, et, parmi celles-ci, nous pouvons citer les longueurs suivantes : $0^{m}540$; $0^{m}465$; $0^{m}385$ et plusieurs autres de belle longueur. Ces pièces doivent être au *Musée de Dinan* (Côtes-du-Nord), où se trouve actuellement presque toute cette collection, par suite du décès de notre Collègue.

Je n'ai pas de renseignements sur l'Ille-et-Vilaine ni sur le Finistère.

Il est intéressant de faire la remarque suivante. En général, les haches de plus grandes dimensions, qui ont été trouvées sous tumulus, sont en matière étrangère et par conséquent

d'importation. La chloromélanite figure avec les longueurs suivantes : 0m465, 0m450, 0m375, 0m360, 0m353, 0m340. La jadéite : 0m405, 0m340. La diorite est très commune en Bretagne; presque toutes les haches polies trouvées sont faites en cette dernière matière. Elle figure avec les longueurs suivantes : 0m540, 0m465, 0m450, 0m440, 0m385, 0m383, 0m340, 0m325.

A notre avis, en Bretagne, les grandes haches polies en diorite sont de fabrication purement locale. Ce ne sont pas des instruments de travail, mais bien des *Emblèmes de commandement*. Peut-être, en tout cas, la difficulté de se procurer des pièces semblables aux premières a amené les Néolithiques armoricains à confectionner celles en diorite.

Dans cette courte note nous ne signalons que les haches ayant la même dimension et celles plus grandes que la belle pièce, rare, qui a été offerte à la *Société Préhistorique Française* par M. de Givenchy.

Nos collègues de Bretagne et de la France pourraient nous signaler les haches polies qu'ils connaissent et n'ayant pas moins de 0m250. Ce qui est d'ores et déjà une belle longueur. Ainsi nous pourrions établir un *Répertoire* de ces grandes pièces néolithiques en France. Ce serait un travail intéressant pour tous et une documentation certaine, des plus utiles.

Contribution à l'étude de l'emploi des Huîtres dans l'Antiquité.

PAR

M. le Capitaine GAURICHON [aux Armées].

M. l'abbé Croizet, curé de Neschers (Puy-de-Dôme), a signalé une découverte intéressante faite à Clermont (1) : « Clermont-Ferrand, anciennement *Augustonemetum, Urbs arverna*, était, sous l'empire romain, l'une des importantes villes des Gaules. On a découvert et l'on découvre encore souvent de nombreux restes de cette célèbre époque, non seulement dans la cité actuelle, mais encore dans ses environs, et même à une assez grande distance surtout aux aspects du levant et du midi.

Dans le courant du mois de décembre 1843, on a déterré au point culminant du monticule sur lequel est bâti Clermont, près de la cathédrale, des portions de murs dont la base est à environ 6 mètres au-dessous du sol actuel, et une galerie souterraine creusée

(1) *Bulletin archéologique*, 1844

dans le tuf volcanique. Cette galerie, qui se dirige du couchant au levant, devait s'étendre plus ou moins loin; mais sa longueur n'est aujourd'hui que de 19 mètres; sa hauteur est de $1^{m}78$ (hauteur d'hommes), et sa largeur de $0^{m}68$. Elle est voûtée, pavée en briques, et présente de chaque côté des murs en petit appareil romain, c'est-à dire, en pierres hexagones de $0^{m}10$ bien alignées et environnées d'un ciment très dur. Les briques du pavé ont $0^{m}45$ de longueur, et $0^{m}30$ de largeur. On voit aussi sur chaque mur une zone de briques à la naissance de la voûte. Le défaut de pente suffisante, et le manque de ciment sur le pavé et les petites pierres hexagones, semblent indiquer que ce souterrain n'est pas un aqueduc.

Sans parler ici des fragments de tuiles plates à rebords, de poterie. de bases de colonne, et d'autres objets qui se rencontrent ordinairement dans toutes les ruines gallo-romaines, je n'envisagerai que ce qui, à l'époque, a vivement excité la curiosité publique. C'est une couche de *Coquilles d'Huitres* placée presque horizontalement sur le sol naturel qui est un tuf volcanique ou brèche avec pouzzolane portée par les eaux.

Les uns ont pensé d'abord que cette couche de coquilles marines a été formée par les eaux de la mer et n'intéressait que la géologie; les autres qu'elle est l'ouvrage de la main de l'homme, et qu'elle intéressait l'histoire et l'archéologie.

Cette question, discutée à maintes reprises, présentait des raisons pour et contre chaque opinion. Cependant les conclusions furent que la mer n'était pour rien dans cette trouvaille :

1° Parce que ce banc d'huîtres ou plutôt cette couche n'offre pas d'autres coquilles marines;

2° Parce que quelque autre lambeau de cette couche aurait été découvert dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, etc.;

3° Parce que, au milieu de ces coquilles d'huîtres, on a observé des restes de briques, de poteries romaines, etc., etc.

Donc, cette couche d'huîtres est l'ouvrage de l'homme. Point de doutes à cet égard; un grand nombre de preuves satisfaisantes vient d'en être donné; mais on s'en est arrêté là.— Et c'est là cependant que commençait la tâche de l'Archéologue!

La question qui se présente naturellement est celle-ci : Quelle était la destination de cette couche d'huîtres ?

Pour chercher à la résoudre, s'il est possible, il faut se rappeler ce que l'on observait dans le *Souterrain*, renfermant ces coquilles.

Elles formaient dans le terrain volcanique une couche épaisse d'environ $0^{m}15$, un peu inclinée vers l'est et le sud, et régulièrement disposée. Plusieurs des huîtres qui la composaient avaient les *deux valves réunies* et n'avaient pas été ouvertes; d'autres étaient

séparées; d'autres avaient été brisées par le tassement. Il est évident que cette couche a été formée avec ordre et dessein par la main de l'homme. Immédiatement au-dessus on voyait une autre couche bien remarquable aussi; elle était composée d'ossements et n'avait que 0m08 à 0m10 d'épaisseur. Elle était aussi régulière que la première. Il était impossible, paraît-il, de fixer l'étendue de ces deux couches, puisqu'elles n'ont pas été entièrement découvertes. Mais l'espace connu qu'elles occupaient était de plus de 20 mètres en tous sens. Des terres et des pierres jectisses d'environ 0m50m³ couvraient la couche d'ossements et elles étaient recouvertes elles-mêmes par un béton de chaux vive avec pouzzolane. Ce béton, peu régulier, n'avait une épaisseur moyenne que de 0m07 à 0m08. L'examen attentif d'un fort grand nombre des ossements placés sur les coquilles d'huîtres, avait permis déjà leur détermination presque certaine; ces os signalaient en très grande partie le genre *bœuf*; on y trouvait aussi, mais en petite quantité, des os de *sanglier* ou *porc*, de *mouton*, de *cerf* et de *chevreuil*; en un mot, tous ces ossements se rapportaient aux animaux qui servent à la nourriture de l'homme; pas un ne rapportait au *cheval*, au *chien*, au *chat* ou autres animaux dont la chair n'était pas plus servie sur les tables des anciens gallo-romains qu'elle ne l'est sur les nôtres. Cependant, dans les terres jectisses, on avait rencontré, disséminés çà et là, des ossements de *cheval*, une tête de *renard* et des restes d'un oiseau du genre *faucon*. Il faut remarquer, en outre, que la couche régulière d'ossements renfermait des terres limoneuses et grasses comme un détritus de substances animales, et que cette espèce de terre était bien plus salée que celle qui est au-dessus. En appliquant sur les lèvres et sur la langue un fémur de bœuf, rapporte-t-on, on éprouvait pendant dix heures une assez forte impression de salure.

Les faits que je viens de signaler paraissent avoir été observés avec une scrupuleuse attention; sans nous jeter dans de vaines conjectures, il me semble permis d'en déduire quelques conséquences qui intéressent l'histoire. Je ne prétends pas examiner, en ce moment, si à l'époque gallo-romaine on avait ou non des moyens de transport assez rapides pour faire arriver dans l'Arvernie des huîtres assez bien conservées pour être servies à table; si on pouvait les garder quelque temps par le secours de certains sels, de la glace, etc.; en résumé, si ces mollusques ont été pris vivants sur les bords de la mer : ce qui me paraît probable, d'autant plus qu'au rapport de Pline il se faisait dans l'empire une grande consommation d'huîtres, quoique ce même naturaliste nous apprenne que, sous le consulat de Marcus Scaurus, l'usage des huîtres fut prohibé. Il me suffira de dire qu'il est possible que l'on ait mangé des huîtres à *Augustonemetum*, malgré l'éloignement de

la mer (1); mais il est hors de doute, me paraît-il, que les coquilles qui ont formé cette couche, ayant été disposées avec ordre et régularité, avaient pour but la propreté, la conservation d'une couche de viandes dépecées et salées que l'on avait placée sur celle des coquilles; que ces viandes, soit par leur trop grande quantité et le manque de sel dans une partie de la couche, soit par un autre accident ou évènement quelconque, se corrompirent; que, pour éviter tout danger, on les couvrit de terres et de pierres; que l'on jeta sur ces terres de la chaux qui a formé le béton, et que l'on ne prit même pas le temps de niveler ces couches de terre et de chaux. Ce qui surprendra peut-être, c'est l'immense quantité de viandes qui se trouvaient placées sur les coquilles d'huîtres; mais on sera moins étonné si l'on pense que, sur les points élevés de la montagne sur laquelle est bâtie Clermont, existaient les monuments les plus remarquables : le fameux *Temple de Vasso-Galate* et le vaste *Château fort* qui pouvait contenir un grand nombre de soldats avec tous les approvisionnements nécessaires.

J'ignore si Vitruve parle des coquilles marines employées dans les constructions; mais je sais que j'ai vu des fragments de coquilles d'huîtres dans un ciment romain près du Pont des Eaux, canton de Rochefort; que de plus j'ai vu des coquilles de ce genre à un demi-mètre de profondeur sous un Dolmen, près de Cournol, canton de Saint-Amand, et autour d'un squelette humain tout près de Neschers.

Comme tout se lie et s'éclaire mutuellement, dans l'archéologie comme dans l'histoire et dans les autres branches des connaissances humaines, il m'a paru utile de rappeler les faits ci-dessus exposés, surtout à un moment où l'étude de la question des Huîtres, remise à l'ordre du jour avec beaucoup d'intérêt à propos des *Buttes des Chauds* (2), a démontré que parfois le dépôt de ces mollusques relevait du domaine de l'Archéologie.

(1) Pline, Livre VIII, chap. 47.
(2) Dr Marcel Baudouin. — *Bull. de la Soc. Préhist. franç.*, 1916, nos 7-8, 9, 10 et 12.



L'Homme préhistorique dans l'Amérique du Nord (*Suite*) (1).

PAR

Edmond HUE (Paris),

Vétérinaire-Major, en Mission aux Etats-Unis.

XVII. — Les ossements de Hanson Landing.

En 1886, le Pr Angelo Heilprin et Mr Joseph Wilcox découvrirent un crâne et des ossements humains en un endroit appelé Handson Landing, à environ 8 milles, au Nord de Osprey.

Le Pr A. Heilprin décrit cette découverte comme suit :

« Je fus conduit en un endroit où il avait été rapporté qu un squelette humain gisait enlisé dans le roc.

Le roc que je trouvai est de pierre sableuse ferrugineuse déplacée, mais à une petite distance de la mer et à peine au-dessus de son niveau; les raisons de ce déplacement sont sans aucun doute le résultat de récents ravages de la mer. Je fus très surpris de trouver enlisé dans ce roc et plus ou moins fermement unis avec lui, les restes d'un squelette de mammifère lequel j'eus peu de difficultés à déterminer du genre homo.

Beaucoup de parties, y compris la tête entière, ont été enlevées par les voisins, mais il en reste cependant assez pour indiquer la position du corps dans la roche.

La dépression laissée par la tête était encore bien marquée, mais malheureusement les contours en avaient été trop détériorés pour permettre d'en prendre un moulage.

Je fus capable de dégager de cette masse confuse de pierre et d'ossements, deux vertèbres, que le Dr Leidy a aimablement déterminées être la dernière dorsale et la première lombaire. La forme caractéristique de chaque os est toujours bien visible, mais l'os lui-même a disparu et est complètement remplacé par de la limonite. »

Le Pr Leidy disait en 1889, que ces os ne diffèrent sous aucun rapport des os semblables de l'homme actuel. »

En 1887, Mr Wilcox trouvait d'autres ossements humains fossilisés, entre autre un calcanéum et une base de fémur qu'il donna à l'Université de Pensylvanie.

Bibliographie.

Pr Heilprin. — Transactions of the Wagner Free Institute of Science, I, 14-15. Philadelphia, 1887.

Ales Hrdlicka. — *Loc. cit.* p. 55.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1917, n° 4, p. 205; n° 5, p. 269.

XVIII. — Les Ossements du South Osprey.

En 1888, M. J. G. Webb et Mr Griffith découvraient à 1 mille au sud d'Osprey, le long du rivage, les restes d'un squelette humain enlisé et partiellement saillants du rocher.

Les os consistent en une large partie du thorax, couché et montrant les vertèbres et les côtes parfaitement bien in situ. Deux fragments de ces rochers contenant les ossements furent envoyés à la Smithsonian Institution et conservés au National Museum.

Mr Webb et Mr Wilcox ont trouvé, dans le roc, en plusieurs places le long du rivage, des fragments de poteries. Un de ces fragments est aussi conservé au National Museum.

Les ossements que l'on voit sont huit vertèbres dorsales, des côtes et un fragment de sternum, ayant appartenu à un adulte, probablement un mâle. Ils sont attribués à des Indiens modernes.

XIX. — « L'Homme du Lœss » du Nebraska.

La première découverte de l'Homme du lœss en Nebraska, date de 1894. Elle fut faite par trois habitants de Omaha qui fouillaient une tombe.

Ils trouvèrent un crâne à environ 5 pieds de profondeur et naturellement mirent le crâne dans un coin de grenier, n'en dirent pas un mot, et ne se rappelèrent cette trouvaille que douze ans plus tard, en lisant les belles recherches publiées par un savant trop modeste, mais tel qu'il faut en souhaiter à tous les pays.

Je veux parler de Mr R. F. Gilder, d'Omaha Nebraska, car, c'est à lui que revient toute la gloire des découvertes, et c'est lui qui a su voir toute l'importance que pouvait prendre cette question dans la recherche méthodique et profondément scientifique des premiers occupants de l'Amérique du Nord.

Je ne puis donner que les principaux faits de la discussion qui suivit les découvertes de Mr R. F. Gilder, mais on jugera par leur ampleur de toute l'importance que cette question a prise dans le monde scientifique américain. Je dois ajouter que Mr Huntington, détenteur du crâne trouvé en 1894, s'est empressé de l'envoyer à Mr R. F. Gilder.

Ce spécimen est connu comme « crâne N° 8 » de la série des « Gilder Mound ». J'ai pu en acquérir le moulage et l'offrir à la Société Préhistorique Française.

Voici comment Mr R. F. Gilder raconte l'histoire de ses fouilles dans une lettre du 15 février 1907.

« Durant le commencement de l'été 1906, en recherchant des

outils en silex, je traversai par hasard le « mound » du sommet de Long's Hill, fouillé douze ans auparavant par MM. Parker, Morris et Huntington. L'excavation avait environ 4 pieds carrés et 2 pieds de profondeur, elle était remplie de feuilles tombées des arbres voisins et des rejets du terrain de la fouille.

Au commencement de septembre, je visitai à nouveau Long's Hill et trouvai que dans l'intervalle, quelqu'un avait fouillé dans l'ancienne excavation. Quelques fragments d'ossements humains gisaient sur la terre fraîchement remuée, et je sus plus tard que Mr Bankey, un fermier du voisinage, avait ramassé dans le « mound » des portions de mâchoires supérieure et inférieure du côté droit d'un crâne.

Trois jours après je commençais ma première tranchée dans la vieille excavation, commençant sur le bord Est du trou, en poussant vers l'Est. L'arrière du trou était rempli de terre qui avait été récemment remuée.

Je ne trouvai rien ce jour-là en creusant un trou d'environ 5 pieds de profondeur.

Le dimanche suivant, accompagné par Omer Butler, un artiste du World-Herald, je continuai mon travail sur la colline. Dès les premières pelletées de terre, on trouva un grand fémur et de suite une masse d'os furent amenés au jour ; beaucoup étaient brisés. Je nettoyai alors la surface et travaillai de haut en bas. La partie supérieure du « mound » consistait en terre que je reconnus avoir été remuée. A 2 pieds et demi de petits fragments de charbon de bois, des fragments de coquille de moule aussi large que mon petit doigt et des fragments de quartzite furent trouvés dans la terre. Je jugeai que cette sépulture était semblable aux autres inhumations (par le feu) que j'avais déjà roncontré dans d'autres sections.

Au-dessous de la masse noire, je trouve des fragments d'argile calcinée, dont j'ai mis à part des morceaux, alors que plus profondément et à 4 pieds et demi de la surface, la terre était si dure et compacte, qu'elle fut remuée avec la plus grande difficulté dans cette région plutôt difficile de la tranchée.

A quatre pouces au-dessous de cette terre compacte, que je crois en même temps avoir été durcie, par le feu, et à près de 5 pieds de la surface, je découvris le crâne N° 5. Il n'y avait pas d'autre ossement avec lui.

J'étais obligé de retourner en ville, mais avant que le crâne ne fut touché, Mr Butler prit un croquis de ce qui se remarquait dans la terre de la tranchée et dans les alentours. Je posai mon ruban mesure depuis la surface jusqu'au crâne, aussi justement que possible, et le ruban mesure fut croqué dans le dessin.

J'ai déterré beaucoup de crânes dans cette région, que j'ai rap-

portés aux types anciens ou modernes Indiens, et j'ai en même temps noté la vaste différence qu'il y a entre eux et celui que je tiens dans ma main...

Avec mon beau-fils George C. Clark je fouille sur le côté Sud d'un cercle de 20 pieds de ce que je pense être le centre du « Mound » et pousse vers le point d'où j'ai pris le crâne espérant rencontrer des parties du squelette. Notre tranchée était beaucoup plus large que la première..., nous travaillâmes plusieurs heures et trouvâmes les plus grands os d'un squelette à un niveau de 12 pouces (mesure ruban) au-dessus du niveau du crâne N° 5. On ne trouva pas d'autres crânes. Les fémurs et les tibias sont en bonne

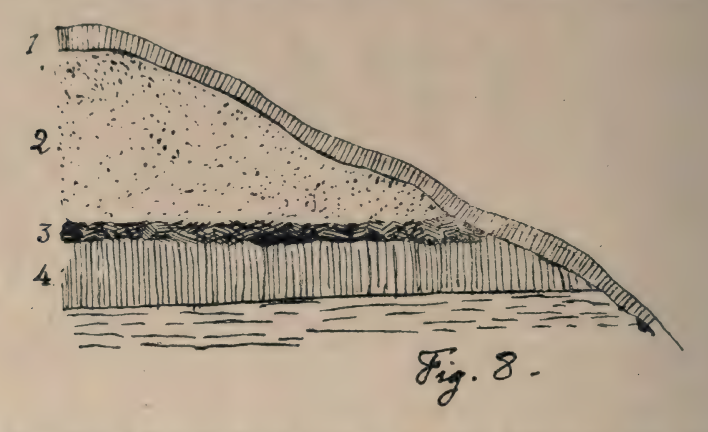


Fig. 8. — Coupe verticale du Mound, fouillé par Mr Robert F. Gilder : 1, terre végétale, 6 pouces; 2, Lœss de couverture, 3 pieds 6 pouces au centre; 3, terre et cendres, 4 à 5 pouces; 4, sommet de la colline, lœss. — (*d'après Mr Robert F. Gilder*, in *Putnam's Monthly*-January, 1907, p. 408).

condition. Les crânes N° 3 et N° 4 furent aussi pris en cet endroit, mais à plusieurs pouces plus bas que les fémurs. La terre était aussi dure que du plâtre, et le creusement était excessivement difficile.

Quelques os furent trouvés près des crânes, en rapport avec eux comme s'ils avaient appartenus au même squelette.

Le jour suivant Mr Clinton A. Case m'accompagna Nous élargissons le fossé que j'avais creusé en premier lieu et le poussons de 8 pieds vers l'Ouest. Nous fouillons alors l'angle d'intersection du premier fossé et de celui que j'avais creusé avec mon beau-fils. A 3 pieds de profondeur nous trouvons les crânes N° 1 et N° 2..., et des os de la partie supérieure d'un squelette. Ils reposent avec leurs têtes tournées du côté du centre, et les Squelettes disposés en rayonnant de ce centre. Nous trouvons aussi un Squelette sans crâne gisant au même niveau.

Le jour suivant je travaille seul. Je creuse un fossé de 5 pieds de long et 3 pieds de large, à 2 pieds au Sud du fossé creusé Est-ouest je trouve un membre inférieur et un pied des squelettes découverts avec Mr Case. Dans l'angle Sud de ce fossé je creuse un trou de 4 pieds et demi et trouve la mandibule d'un crâne. Il n'y avait aucun autre ossement à 15 pouces à l'entour. Je creuse un tunnel sous le fossé Nord-sud creusé avec mon beau-fils et trouve un amas confus que je crois être des parties d'un squelette de jeune.

Les autres opérations furent faites avec Mr Bankey. Nous trouvons au niveau de 3 pieds, à l'angle Nord-est de l'intersection des deux fossés, ou à la terminaison Nord du fossé Nord-Sud, un crâne complètement écrasé en plus de vingt morceaux. Je pense que c'est le N° 10 de la Collection. Le crâne est très mince et il nous est difficile de dire dans quelle situation il gisait lors de sa découverte. Nous trouvons aussi deux fémurs en position verticale, ce qui nous fait croire que le corps fut inhumé en position accroupie. J'avais reconnu, lorsque je travaillais avec mon beau-fils, et encore vérifié dans mon esprit, lorsque je travaillais avec Mr Case, qu'une inhumation étrangère avait eu lieu dans le mound.

En premier lieu je montrai les crânes N°s 3, 4 et 5 au public dans les Bureaux du *World Herald*, puis au Dr E. C. Henry, démonstrateur d'anatomie au Creighton Medical College, d'Omaha, et le Dr Henry en fit une description que nous avons publiée. Je portai les trois crânes à Lincoln et les montrai au Dr Ward et au Pr Barbour.

Une semaine après que ma publication eut paru dans le *World Herald* du 20 octobre, le père de Joseph m'appela au téléphone et me dit que son fils avait un crâne semblable à ceux que j'avais figurés. Je visitai sa maison et vis la similitude de ce crâne avec les miens. Sa mère me dit de le prendre, que son fils était à l'Université et qu'elle savait qu'il serait heureux de le voir réuni aux autres crânes.

Un mois après le garçon vint me voir. Il dit qu'il cherchait des navets indiens dans la région de Long's Hill et qu'il était arrivé dans la vieille excavation faite douze ans auparavant par les trois hommes. Il dit qu'avec l'aide de son couteau et de bâtons il avait pénétré dans la vieille terre remuée et qu'il avait continué jusqu'au crâne N° 6 au moment où il était descendu jusqu'au niveau de ses épaules. Il a près de 6 pieds de haut. Cela lui a demandé une demi journée pour l'extraire avec un grand couteau de poche, et il a aussi trouvé une portion d'un autre. Il pensa que c'était un crâne d'indien et l'emporta chez lui. Avec le crâne se trouvait une partie de mandibule qui s'adapte exactement avec « le fragment trouvé par Mr Bankey. »

Il faut ajouter que Mr Gilder avait trouvé avec les ossements

plusieurs outils en pierre dont deux lames en silex. Il ne trouva pas de poterie.

Les auteurs ont donné à ce mode de sépulture le nom de celui qui l'a révélé et l'ont appelé « Gilder mound ».

Nous venons de voir l'exposé de l'ensemble des trouvailles dans la lettre de Mr Gilder. Nous allons maintenant suivre les discussions de ces découvertes, avec les différents auteurs et les rassembler selon la méthode que nous avons adoptée à la Société Préhistorique Française, à savoir :

1° Description géologique de la région;
2° Description géologique du gisement et détails des fouilles;
3° Description des ossements et mensurations;
4° Discussions auxquelles ces découvertes ont donné lieu.

1° Description géologique de la région.

Mr Erwin Hinckley Barbour. — *Evidence of Lœss Man in Nebraska*, in Nebraska Geological Survey, 1907.

Au Nord de Omaha, sur un certain nombre de miles, l'aspect topographique est élevé et abrupt pour une région de prairies, due à la proximité du Missouri. Il en est ainsi depuis que la rivière a creusé ses bords et coupé les collines de dépôts dans le voisinage de Florence. Le haut mur bordant la rivière est découpé par de nombreux affluents qui ont formé de nombreuses collines ayant un relief de 150 à 200 pieds.

En octobre 1906, Mr Robert F. Gilder, d'Omaha, qui depuis plusieurs années fait des recherches dans les environs d'Omaha et de Council Bluff, ouvrait un mound sur le front du Missouri River à 10 miles au Nord de Omaha et 3 miles au Nord de Florence, Comté de Douglas, Nebraska, qui produisait des restes uniques.

Du Nord de Florence à Long's Hill on suit une section continuelle de la géologie de la région le long du chemin sur environ 3 miles.

On suit cette même section géologique depuis la base de Long's Hill jusqu'au sommet, où se trouve le Gilder mound. La géologie de cette région y est bien exposée, et, comme elle est simple, elle est aisément interprétée.

Le grand chemin, qui est à environ 40 pieds au-dessus du niveau de la rivière, est sur le carbonifère, et les sombres couches du carbonifère donnent un aspect géologique spécial à cette région. Sur ces couches, on trouve une moyenne de 10 à 15 pieds de drift glaciaire contenant des Quartzites Sioux et des boulders granitiques.

Sur le drift viennent 150 pieds de lœss chamois-clair, que l'on

trouve dans la région de Omaha et de Council Bluffs. Un chemin conduit de la base au sommet de Long's Hill par une pente plutôt raide, et par suite du passage des voitures et du ruissellement des pluies, le lit du chemin a été rapidement abaissé et transformé en une sorte de « canyon », encaissé de murs de 10 à 12 pieds de haut, constituant une section de la base au sommet. C'est une colline d'érosion et aucune terre de transport n'a compliqué sa géologie.

Le sommet de la montagne, mesuré avec un anéroïde, est à 200 pieds au-dessus du niveau de la rivière et environ à 150 au-dessus de la vallée d'où s'élève la colline.

La colline est conique, et son sommet a naturellement été choisi par les « Mound builder » comme un bel emplacement pour une sépulture. Si ce n'est cette raison, il n'y a pas de relation plausible entre les restes humains trouvés dans les couches du dessus et ceux des couches du dessous de la sépulture. »

Telle est in-extenso la géologie de la région donnée par l'éminent professeur de Lincoln.

2° Description géologique du gisement et détail des fouilles.

Mr Robert. F. Gilder. — *A primitive human type in America. — The finding of « Nebraska Man »,* in Putnam's Monthly Magazine. January, 1907.

« Durant la dernière partie de septembre de cette année (1906), en traversant une région boisée dans la partie Nord du Comté de Douglas; je trouvai sur le sommet d'une très haute colline une petite fouille faite par des chasseurs de lapins. Dans la terre extraite je remarquai plusieurs petits fragments d'os humains. Avec une bêche empruntée à un fermier voisin, je suivis en l'approfondissant la ligne que les chasseurs avaient ouverte et, à 4 pieds au-dessous du niveau du sol, j'arrivai sur une partie qui me sembla être un lit d'argile compacte, différente du lœss de couverture dans lequel je venais de travailler. Il y avait des traces évidentes d'un ancien feu.

Ce que je prends pour une couche d'argile cuite semblable à de la brique, prouve que c'est le sommet primitif de la colline de lœss. Le feu a été installé sur cette argile et, sur les cendres, une couche supérieure d'ossements était posée. C'était assez dur pour résister à la bêche. Je parvins, cependant à faire un trou considérable à travers la surface et à 5 pouces plus bas, je trouvai la partie supérieure d'un crâne humain. La bêche était alors remplacée par une truelle pointue et je continuai à extraire un os frontal et une portion d'occipital.

Un hâtif examen me prouva que j'avais fait une trouvaille d'un intérêt plus qu'ordinaire.

Quelques sections vertébrales éparpillées et trois os pelviens brisés furent ensuite amenés au jour.

Les prochaines opérations au « Mound » consistèrent à creuser un fossé du côté Sud. Le fossé avait un pied de profondeur au-dessous de la surface à son commencement, mais au centre du mound il était arrivé à 4 pieds de profondeur.

A 5 pieds de l'extrémité Sud du fossé je rencontrai le même stratum de terre cuite. A peu de pouces plus profond je déterrai les jambes ou tibias d'un squelette, mais pas ceux appartenant au premier crâne.

A 15 pieds du commencement du fossé je creusai perpendiculairement le mound de l'Est à l'Ouest, et alors, je nettoyai un cercle de 8 pieds de diamètre au Nord de ce dernier fossé transversal. Cela m'a donné une bien meilleure situation pour pouvoir travailler au-dessus des ossements.

L'évidence du feu au-dessus des ossements était très marquée. Au-dessous de la couche de cendres la terre était très sèche et extrêmement dure, et j'étais embarrassé, non un peu, sur la manière dont l'inhumation avait été faite.

Je ne suis pas capable de dire d'une façon précise comment les squelettes avaient été couchés, mais les apparences indiquent que les têtes étaient dirigées vers le centre et que les pieds s'irradiaient vers le dehors.

Deux semblent avoir été placés en position accroupie, les fémurs et les épines vertébrales étant dans une position verticale serrés ensemble.

A l'exception de l'os frontal, le crâne de chaque squelette était plus ou moins brisé, mais la terre qui remplissait les crânes a empêché leur aplatissement.

Un fait notable au sujet des crânes est que, dans chaque cas, le temporal gauche a été enlevé, probablement intentionnellement, avec une massue ou autre arme. Certains des ossements tombent en poussière quand on les met à l'air.

J'observai, pendant mes travaux dans le mound, que quelques squelettes ont été enterrés à l'état de squelettes, et non comme cadavres, — les os pelviens de deux d'entre eux étaient complètement accolés l'un à l'autre.

Le mode d'enterrement diffère radicalement de ce qui a été observé dans d'autres mounds que j'ai fouillés dans le voisinage et ailleurs.

Il semble que la plus profonde couche de squelettes a été placée

dans le mound, et que la terre a alors été empilée au-dessus et brûlée jusqu'à la consistance d'un mur de plâtre.

Dans une autre partie du mound, distante de 5 pieds, repose la couche supérieure des squelettes. Mais, à part trois exceptions, ces squelettes ont été désarticulés et plus ou moins éparpillés dans la couche. Sur les ossements, on a posé une couverture de lœss, grattée autour et apportée au mound à cet effet. Dans la masse de cette argile de couverture, sont englobés de petits fragments de coquilles d'une espèce très différente des bivalves des cours d'eau du voisinage à notre époque.

D'un bout à l'autre de cette couverture du mound, furent trouvés une vingtaine de petits éclats de quartzite qui ont été extraits de cailloux du drift.

Deux petites pièces de lames à trois-pointes, un petit caillou montrant un trou de drille, et des grattoirs grossiers, tels sont les seuls outils trouvés dans le niveau le plus inférieur.

Mes opérations au mound furent arrêtées au 16 novembre dernier. Elles ont fourni des fragments de neuf crânes et des os appartenant à plusieurs squelettes.

Au cours de mes travaux, je devins persuadé qu'un enterrement adventif avait été fait dans le mound.

La couverture entière de la partie supérieure du mound était remplie de petits fragments d'os, indiquant qu'elle avait été remuée à une ancienne date.

A l'appui de mes soupçons que d'autres que les premiers constructeurs de la sépulture s'en sont servis comme lieu d'enterrement, est la trouvaille, au niveau supérieur, parmi la couche du dessus des squelettes de deux bons couteaux de silex retouchés, semblables à ceux que j'ai fréquemment trouvés dans le voisinage.

Les outils du niveau le plus inférieur sont d'espèce plus fruste, tandis que ceux du niveau le plus élevé montrent une adresse considérable de fabrication, et évidemment appartiennent à un plus haut type « comme cela est indiqué par les crânes ».

Telles sont les intéressantes observations de Mr Robert F. Gilder.

Mais, Mr le Professeur Barbour avait fouillé le tertre en collaboration avec Mr Gilder. Voici ce qu'il en dit dans l'ouvrage cité plus haut :

« Ici, en octobre, nous trouvons deux crânes de mounds builders et au-dessous d'eux, des parties de huit crânes et beaucoup d'ossements d'un type encore plus primitif.

Deux des crânes trouvés à ce point sont mound builder, selon toutes probabilités. En même temps qu'eux on trouvait un crâne de jeune enfant, différant des autres en couleur, texture, et minceur des parois crâniennes. Il est à présumer qu'un enfant d'indien

moderne a été enterré dans la sépulture des prédécesseurs. Ceux-ci furent trouvés dans la couche du dessus, facilement reconnaissable par sa mixture de terre noire et de sous-sol chamois-clair tel que cela résulte des travaux de creusement et d'enterrement. Cette couche a une épaisseur de 2 pieds et demi.

Sous cela, était une couche distincte non remaniée d'indiscutable lœss, et dans ce lœss, à une profondeur de 12 pieds, étaient beaucoup de fragments d'os humains, des coquilles du lœss, et des cailloux angulaires égarés.

En somme, la conclusion est que, dans le cas de la couche la plus

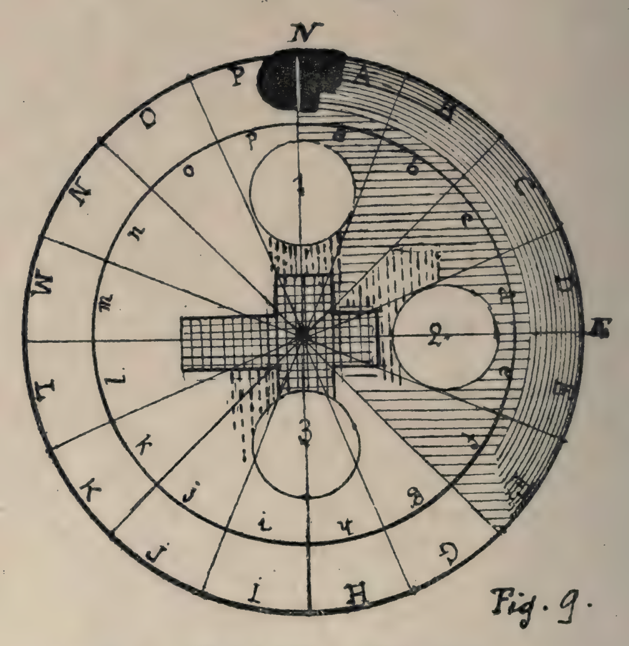


Fig. 9. — Plan de la fouille du Gilder's Mound.
Les lignes croisées représentent les tranchées en croix de Mr Gilder, au début des fouilles; les lignes pointillées indiquent les fouilles du 8 novembre. Les cercles 1, 2 et 3, sont les sondages du 16 novembre, poussés jusqu'à 8 pieds de profondeur. Les lignes horizontales sont les fouilles du 29 novembre au 1er décembre, sur une porfondeur moyenne de 6 pieds. — La surface noire, fouillée à une profondeur de 12 pieds 1/2. — Le cercle intérieur, qui est le Mound, mesure 18 pieds de diamètre; le cercle extérieur mesure 30 pieds de diamètre — (*D'après Mr Erwin Hinckley Barbour*, in *Nebraska Geological Survey. Volume II, parts 6, page 335, Lincoln, 1907*).

supérieure des os, il y a enterrement, et dans le cas de la couche la plus inférieure, il y a dépôt.

Ceux du lœss, sans doute, antidatent la colline elle-même, tandis que ceux de la couche supérieure lui sont subséquents. Il est entièrement improbable que la sépulture archaïque ait pu être

effectuée sans dérangement du lœss. De toute nécessité cela aurait donné une mixture de sol noir et de sol clair et un « dérangement » dans la structure de l'argile, qui serait certainement découvert.

La structure du lœss et sa couleur sont parfaitement conservées, et on y trouve les tubes calcaires verticaux, les concrétions et les coquilles caractéristiques du lœss précisément comme cela est d'ordinaire.

Avec toute évidence en main, l'auteur conclut que les os de cette couche sont strictement synchrones avec la formation du lœss dans lequel ils reposent, à l'appui duquel viennent la nature fragmenteuse de tous les os, leur usure par les eaux, leur large répartition et la séparation des ossements.

« On ne pense pas que de telles conditions soient possibles dans le cas d'une inhumation humaine ; et il est peu probable qu'une race primitive puisse creuser des tombes à une profondeur de 12 pieds, qu'un peuple sans outils et accessoires accomplisse ce fait improbable, qu'il enterre des fragments d'os roulés, et qu'ils soient assez rares et assez largement répartis, qu'on n'en trouve que cinq à six par mètre cube ?

« Comment admettre qu'il replace la terre dans la tombe avec tant d'ordre et de régularité, qu'il y a une graduation parfaite de structure et de couleur du sol au sous-sol ?

« Les preuves de l'Homme pléistocène en Amérique ont été en s'accumulant depuis des années, et la vérification de son existence avait été attendue : Ceci peut, en fait, en être la vérification. »

Dans « Prehistoric Man in Nebraska », in Putnam's monthly January 1907, — le professeur Erwin Hinckley Barbour, de Lincoln, décrit comme suit la technique de ses fouilles :

« Notre méthode de fouiller fut la suivante :

Trois points furent choisis, un au Nord, un au Sud et un à l'Est, chacun à environ 7 pieds du centre du mound. Tous les matériaux de surface furent soigneusement enlevés et trois larges trous furent creusés à une profondeur de 8 pieds. Ceci donna une nette section du sol et du sous-sol. Chaque pelletée de terre fut examinée, et dans chacune chaque fragment d'os soigneusement conservé, avec un large échantillon de la matrice terreuse (*Fig.* 9).

Partout où cela fut possible, on conserva le bloc de la matrice avec le fragment osseux encore dans sa position naturelle. Dans chaque trou aussi bien que dans chacune des tranchées creusées entre eux, on trouva d'intéressants fragments osseux, depuis le niveau de 3 pieds au-dessous du sol, jusqu'à 8 pieds de profondeur ; tous étaient des os humains et dans un lœss non remanié. Sur toute la fouille, on trouva des petites concrétions du lœss, plusieurs morceaux d'anodonte, des polygyra et succinea bien conservés et bien

connus comme fossiles du lœss, avec les fragments osseux roulés de morceaux de côtes, os des jambes, mâchoires, pieds, crânes et vertèbres.

De même que ce sont sûrement des fossiles du lœss, les ossements semblent être des ossements humains.

« Les 2 pieds et demi de la partie supérieure du mound sont un mélange de terre noire et de sous-sol fauve tel que cela résulte du creusement et de l'inhumation. C'est du lœss remanié.

Dans cette couche superficielle, étaient trois crânes du type le plus récent, et avec eux de nombreux ossements.

Sous cette couche, se trouve bien clairement délimité un lœss non remanié chamois clair, avec ses caractères lithologiques, ses nodules calcaires et ses coquilles ; et à travers cela, à une profondeur exactement mesurée de 7 pieds et demi, sont dispersés des morceaux d'os humains, comme déjà mentionné. Ici nous trouvons les cinq crânes primitifs, chacun d'eux plus ou moins fragmenté. »

3° Description des Ossements et Mensurations.

XX. — Crane N° 1.

Ce crâne fut trouvé par R. F. Gilder à environ 3 pieds de profondeur dans le Gilder mound.

De grandes parties de la base et du côté droit sont perdues. Il est de couleur jaunâtre comme les autres ossements du mound, avec quelques points de coloration noire, assez communs dans les ossements de la région. Pas trace de fossilisation.

Le crâne est près de la dolichocéphalie. Les angles de tous les plans sont arrondis. Les crêtes sourcilières sont de moyennes dimensions chez le mâle et s'étendent un peu plus que sur la moitié médiane des orbites. Le front n'est pas élevé, et présente une courbe de voûte bien marquée ; le côté gauche est légèrement plus en avant que le droit. L'élévation sagittale existe, mais petite. Les crêtes temporales ne sont pas proéminentes.

L'occiput modérément convexe, présente une crête supérieure moyennement prononcée et des empreintes très marquées pour les attaches des muscles. La mastoïde droite est modérément masculine. Les fosses glénoïdes moyennes et de bonne profondeur. Les dentelures des articulations comme chez les blancs. Dans la moitié droite de la lambdoïde, il y a deux petits et trois gros os suturaux. La suture est assez avancée dans la coronale, au-dessous des crêtes temporales et dans la moitié postérieure de la sagittale.

L'épaisseur des parois du pariétal gauche varie de 4 à 6 mm.

La partie de la face qui est conservée montre de la mésorrhinie,

un prognathisme alvéolaire moyen, des malaires quelque peu proéminents et une fosse sous-malaire bien marquée.

La mâchoire inférieure, quoique détériorée, est de moyenne grandeur masculine, avec le menton légèrement carré et bien poussé en avant.

Le diamètre bigonial est de 105 mm. ; la hauteur verticale à la symphise est de 33 mm. Les angles présentent des attaches musculaires plutôt puissantes.

Dans les deux mâchoires, les dents sont de moyenne grosseur et de forme ordinaire ; elles sont toutes beaucoup usées. L'émail est bien brillant et sans craquelures. Une seule incisive sur la mandibule droite, l'autre ne s'est pas développée.

Mensurations du Crâne N° 1.

Diamètre antéro-postérieur maximum	189 mm.
Largeur maximum, approximativement	144
Indice céphalique, —	76
Hauteur basion-bregma —	139
Diamètre bizygomatique maximum, approximativement	143
Circonférence maximum, au-dessus des sourcils	523
Arc nasion-bregma	132
Arc bregma-lambda	120
Arc lambda-opisthion	125
Arc total antéro-postérieur	377

XXI. — Crane N° 2.

C'est un spécimen adulte très défectueux, trouvé à une profondeur d'environ 3 pieds dans le Gilder mound, par Mr Gilder.

Sexe incertain, mais probablement femelle ; couleur jaune sale et des points noirs s'étendant sur le sommet ; pas de fossilisation. Crâne de bonne grandeur, normal ; forme oblongue, contours arrondis, les lignes externes du plan postérieur approchant du pentagone ; sourcils au-dessus de la moyenne féminine et les crêtes limitées à la moitié médiane de chaque orbite. — Le front est bas.

Mensurations du Crâne N° 2.

Diamètre maximum (à la suture coronale) approximativement	116 mm.
Arc nasion-bregma	127
Epaisseur du pariétal gauche	3 à 5

XXII. — Crane N° 3.

Découvert par Mr Gilder, dans le Gilder Mound. C'est un crâne femelle, adulte, de bonne grandeur présentant une légère asymétrie.



Fig. 10. — Crâne du Nebraska N° 3. — (Demi-grandeur naturelle).

On n'est pas très certain de la profondeur exacte à laquelle le crâne fut trouvé, mais il est probable que ce ne fut pas à plus de quatre pieds. Coloration blanc-jaunâtre sale. Pas de fossilisation, il

a l'apparence d'un beau spécimen récent. Il fut vraisemblablement dolichocéphale. La plus grande longueur est de 189 à 190 mm.

Les contours du crâne sont peu anguleux. Les arcades orbitaires sont de moyenne grandeur féminine. Le frontal est de hauteur modérée et convenablement voûté, le côté droit est quelque peu plus proéminent que le gauche. Les crêtes temporales sont légèrement marquées et sont éloignées de la ligne médiane. Les fossettes glénoïdes sont profondes. Une légère déhiscence, telle on en voit assez souvent chez les Indiens, se trouve sur le plancher du méat auditif gauche. Toutes les sutures restantes sont moyennement serrées (*Fig.* 10).

Mensurations.

Diamètre frontal minimum	86 mm.
Diamètre frontal maximum	111
Arc nasion-bregma	121
Epaisseur du pariétal gauche	4 ou 5

XXIII. — Crane N° 4.

Trouvé par Mr Gilder dans le mound à un peu moins de six pieds de la surface. Il reste le frontal et des parties des pariétaux. C'est un crâne adulte mâle de grandeur normale, de coloration jaunâtre-sale, avec des traces plus sombres, comme chez tous les spécimens de cette localité, sans trace de fossilisation.

Le crâne est plutôt large quoique non brachycéphale.

Les crêtes susorbitaires sont de grandeur masculine moyenne. Le front est bas et plutôt fuyant, mais la voûte est tout à fait accusée.

Les crêtes temporales ne sont pas prononcées. Leur point le plus rapproché de la ligne médiane est de 50 mm. pour le côté droit et 48 mm. pour le côté gauche.

Il y a une légère crête sagittale. Des os accessoires de moyenne grandeur existent de chaque côté de la coronale, près de la fontanelle.

La face interne du frontal montre les empreintes des circonvolutions cérébrales.

Ce spécimen présente à sa surface des traces de coups de lame, que l'on observe sur beaucoup d'autres ossements de ce mound.

Les incisions s'étendent sur tout le bord de ce qui subsiste de l'os pariétal droit et sur le pariétal gauche, serrant de près la suture coronale. Beaucoup de ces incisions ressemblent à des dentelures symphysaires.

D'autres marques analogues se voient sur l'arcade susorbitaire droite. Toute ces incisions sont faites avec un instrument tranchant et les bords ne présentent pas de traces d'usure.

Mensurations.

Diamètre frontal minimum	97
Diamètre frontal maximum	121
Arc nasion-bregma, près de	130
Epaisseur du pariétal gauche	4 à 6

XXIV. — Crane N° 5.

Un fragment de frontal seulement. Le front est tout à fait bas, montre deux dépressions bien manifestes qui font de ce spécimen un cas anormal, ce qui empêche de s'en servir pour une étude compative.

(*A suivre*).



SEANCE DU 26 JUILLET 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (28 Juin 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes diverses de MM. F. Pérot, Jacquot, Marcel Baudouin, L. Giraux, Desforges [Voir plus loin].

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. A. Viré; — A. Guébhard; — E. Hue.

Lettres diverses. — MM. Cotte; — Bazin; — Jousset de Bellesme; — Clément; — E. Passemard; — G. Poulain.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Pérot (Francis). — Les Ages Préhistoriques. — Moulins, 1881, 1 vol. in-16°, 119 p., 2 planches hors texte.

Pérot (Francis).— Silex taillés et scies de Saint-Julien-du-Sault (Yonne) [Extr. *Bull. Soc. Archéol. de Sens*]. — Tiré à part, Sens, 1881, Broch. in-8°, 8 p., 9 pl. hors texte.

Pérot (Francis). — Palœethnologie de l'arrondissement de Moulins (Allier) [Extr. *de Rev. Scient. du Bourbonnais et du Centre de la France*]. — Tiré à part, Moulins, 1894, broch. in-8°, 21 p.

Pérot (Francis). — 1° Les Cachets d'Oculistes Romains; 2° Les Cachets de Néris [Extr. *du Centre médical et pharmaceutique*, décembre 1895 et janvier 1896]. — Tiré à part, Broch. in-8°, 4 p.

Pérot (Francis). — 1° Note sur une dent de Mammouth provenant d'un Foyer ou habitation préhistorique; 2° Mémoire sur un couteau, en schiste noir [Extr. *Bull. Soc. Hist. Nat.*, Autun, 1905]. — Tiré à part, broch. in-8°, 7 p., 3 fig.

Pérot (Francis).— Sources nobiliaires du Bourbonnais: Imprimés. Manuscrits [Extr. *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1899]. — Tiré à part, Broch. in-16°, Saint-Amand (Cher), 1899, 35 p.

Pérot (Francis). — Souvenirs de l'ancien collège de Moulins : Les Jésuites (1606-1762). Les Doctrinaires (1762-1789). — Une Brochure, Moulins, 1901, 40 p.

Pérot (Francis). — Inventaire sommaire des Mégalithes du Bourbonnais. — In L'*Homme Préhistorique*, n° 10, 1er octobre, 1905, 3e année, pp. 289-307, 6 fig.

Pérot (Francis). — Le Dolmen de Glenne (Saône-et-Loire). — Extr. L'*Homme Préhistorique*, 4e année, n° 12, décembre 1906, pp. 353-354, 1 fig.

Pérot (Francis). — Cernunnos Gaulois, Divinité des Eaux [Extr. *Rev. Médicale du Mont-Dore* (1906). — Tiré à part, Clermont, 1906, broch. in-8°, 10 p., 2 fig.

Pérot (Francis). — Un savant oublié : Le Dr Jean-François Barailon (1743-1816) [Extr. P.-V. de la *Soc. Hist. Nat. d'Autun*, 1907]. — Broch. in-8°, 9 p.

Pérot (Francis). — Coup d'œil sur le Bourbonnais Préhistorique [Extr. *Rev. Préh. ill. de l'Est de la France*]. — Broch. in-8°, mars-avril 1906, 11 p., 2 pl. hors texte.

Pérot (Francis). — Les Temps Préhistoriques en Bourbonnais [Extr. *Rev. Scient. du Bourbonnais et du Centre de la France*]. — Broch. in-8°, Tiré à part, Moulins, 1908, 24 p., 2 pl. hors texte.

Pérot (Francis). — Etude sur les formes étranges et sur l'authenticité des Pointes de Flèches de la Bourgogne et du Bourbonnais [Extr. 3e *Congrès Préh. de France*, Session Autun, 1907 pages 331-339]. — Le Mans, 1908, broch. in-8°, 11 p., 2 fig.

Pérot (Francis). — Etude sur un Bois fossile, entaillé par l'Homme [Extr. *Bull. et Mém. de la Soc. Hist. Nat. d'Autun*, t. XXII, année 1909]. — Tiré à part, Autun, 1909, Broch. in-8°, 15 p., 1 pl. hors texte.

Pérot (Francis). — Etude sur l'état et la forme des Nucléi de Pressigny-le-Grand, découverts en Bourbonnais. — Recherches sur la dissémination du Silex de Pressigny-le-Grand dans le Centre de la Gaule et plus particulièrement dans le Bourbonnais [Extr. 6e *Cong. Préh. de France*, Session de Tours, 1910 (pages 242 à 245 et 309-427)]. — Tiré à part, Le Mans, 1911, broch. in-8°, 23 p., 4 fig.

Pérot (Francis). — 1° Sépulture de Mortillon à Coulanges (Allier); 2° Note sur un Hochet gaulois, découvert au plateau de Corent [Extr. *Bull. Soc. S. P. F.*, séances 25 mai et 23 juin 1916]. — Tiré à part, Le Mans, 1916, Broch. in-8°, 8 p., 2 fig.

Pérot (Francis). — La survivance de l'Oursin fossile [Extr. *Bull. Soc. S. P. F.*, pp. 100 à 102, séance 22 fév. 1917]. — Tiré à part, broch. in-8°, 3 p., 1 fig.

Harmois (Georges). — Biographie de M. Pérot Francis [Extr. *Dict. Biogr. int. illustré des Philanthropes, des Mutualistes*, etc., pp. 81-83. Portrait].

Desforges (A.). — Les Gravures et Sculptures sur rochers du Mont-Dosne (Luzy, Nièvre) [Extr. *Bull. Soc. préh. franç.*, 1917]. — Le Mans, 1917, in-8°, 8 p., 17 fig.

Barthère (F.). — La Céramique indigène sur le plateau de l'Emyrne (Madagascar) [Extr. *Bull. Soc. Arch. de Provence*, 1915, n° 22]. — Marseille, 1917, in-8°, 14 p., 17 fig.

Givenchy (P. de) et **Taté** (E.). — Présentation d'un Marteau-coin Néolithique, à perforation incomplète [Extr. *Soc. Préh. franç.*, 1916, 27 janvier et 23 novembre]. — Le Mans, 1917, in-8°, 4 p., 2 fig.

Bossavy (J.). — Les Polissoirs du Musée de Mantes [Extr. du XXXVIe *Vol. Bull. Comm. Antiq. et Arts de Seine-et-Oise*]. — 1917, in-8°, 2 p.].

Bossavy (J.). — Revendication française à propos du Marnien (Second âge du Fer) [Extr. du XXXVIe vol. *Bull. Comm. Antiq. et Arts de Seine-et-Oise*]. — Tiré à part, Versailles, 1917, 8 p.

Dictionnaire Géographique France, Corse et Algérie et 3 suppléments).
[Don de M. Bossavy].

Dresslar (Fletcher Bascom). — Superstition and Education [Extr. *d'University of California Publications*, vol. 5, n° 1, pp. 1 à 239, july, 15, 1907]. — Berkeley, The University press, 1917, vol. in-8°, 239 p.
[Don de M. Chapelet].

Dons pour les Collections de la S. P. F.

Notre collègue L. Coutil (Eure) offre, pour les Collections de la *S. P. F.*, des Silex taillés [*quartzites*], ainsi que des dents de *Cervus elaphus, Tarandus rangifer, Hyæna speleaea* et *Equus caballus*, recueillis dans les Grottes de Bize (Aude).

M. Harmois fait don aux Collections de la *S. P. F.*, au nom de M. A. Voisin (Impasse Saudé, 4, Cherbourg), de Silex taillés qui proviennent des divers Ateliers du département de la Manche : *Le Becquet*, *Biville*, *Bricquebec* (village de Sainte-Anne), *Fermanville*, *Bretteville-bas* (La grande Sente), *Saint-Vaast-la-Hougue*.

M. François Daleau (Bourg-sous-Gironde, G.) offre à la *S. P. F.* le moule du fameux Objet en os, de signification énigmatique, qu'il a trouvé dans le *Dolmen de Peyrelebade*, commune de Belfond (Gironde) et qui est constitué par un Croissant ou *Arc de Cercle*, pourvu d'un manche médian, situé du côté de la concavité.

Remerciements à M. Daleau.

M. Marcel Baudouin offre une épreuve en plâtre, qu'il a obtenue lui-même à l'aide de ce moule.

Présentations et Communications des Séances de Juin et Juillet 1917.

1° *Séance de Juin 1917.*

M. Archambaud (Nouvelle-Calédonie et Paris). — *Les Monuments Mégalithiques de la Nouvelle-Calédonie* (3e C^{on}) : *Le Monument spécial de la Pointe de Bogota* (Temple préhistorique probable) [Avec Photographies].

Fr. Pérot (Moulins, A.). — *Fond de Vase gallo-romain retaillé pour en faire un Palet ou un Jouet* (*1 Fig*). — *Silex pyramidaux de l'Atelier des Sèvres, à Saint-Julien-du-Sault* (*Yonne*) (*1 Fig.*).

Henry Corot (Savoisy, Côte-d'Or). — *Note sur un galet réniforme, perforé, d'origine préhistorique, recueilli dans les ruines de Verdes* (*Loir-et-Cher*) (*1 Fig.*).

A. BRASSEUR (Gournay, S.-I.). — *Hache polie à rainure au talon (1 Fig.).*

Capitaine GAURICHON (Tours, I.-et-L.). — *Coutumes liturgiques de Gironde.*

Paul CLÉMENT (Artins, L.-et-C.). — *A propos des Haches-spatules et des Haches à pédoncule (5 fig.).*

Ch. COTTE (Perthuis, Var). — *Retouchoirs en Os.*

2° *Séance de Juillet 1917.*

BOSSAVY (Versailles). — *Découvertes en Seine-et-Oise.*

G. COURTY (aux Armées). — *Le Chelléen et le Moustérien au Moulin Quignon (Somme).*

HARMOIS (Paris). — *La légende du Gouffre de Padirac (Lot) et des Sabots d'Equidés voisins.* — Discussion : Marcel BAUDOUIN.

Dr JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.). — *Paradoxes sur le Coup-de-poing (1 Fig.).*

E. DELAYE (Grenoble), mobilisé.— *Découverte d'un Vase à Cendres, aux Armées* (Somme).

G. POULAIN (Eure). — *Documents stratigraphiques sur le Néolithique primordial pour le Bassin inférieur de la Seine (1 Fig.).*

J. CAILLAUD (Mme) (Cormelles, Calvados). — *Polissoir portatif et Outils trouvés dans des fouilles en Calvados.*

L. COUTIL (Eure). — 1° *Transformation du Culte des pierres, situées près des Sources et des Fontaines et dédiées ensuite à saint Martin et saint Eloi, aux Xe, XIe et XIIe siècles, dans le département de l'Eure (Ex-voto de Fers à cheval).* — 2° *Les Cavités de la falaise de Banville (Calvados).*

A. BAZIN (Rebais, S.-et-M.). — *Découverte d'une Station néolithique dans l'Aisne (nombreuses Figures).*



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Note sur les Pierres d'attente des morts en Bourbonnais.

M. Fr. PÉROT (Moulins, Allier). — Avant la démolition du porche de l'Eglise romane de Contigny, canton du Montet, arrondissement de Moulins, nous y avons remarqué une large dalle en calcaire gréseux (appelées *Baumes*, et qui sont de formation stratifiée abondantes à Monétay, à Contigny. On en pave

les maisons, les écuries, etc.). L'une des extrémités de cette dalle, longue de 1^m45 sur 0^m83 de largeur, sur une moyenne de 0^m12 à 0^m15 d'épaisseur, était insérée dans le mur et à gauche du portail d'entrée de l'église, et l'autre extrémité reposait sur une petite colonnette trapue, avec base et chapiteau, en lave volcanique de Volvic (près de Riom, Puy-de-Dôme).

Cette dalle brute portait au centre une large cuvette, présentant un canal de déversion en dehors du porche ; c'était à l'origine, la *Table d'ablution*, sur laquelle les fidèles se lavaient les mains avant que d'entrer à l'église, se voyaient devant presque toutes les églises du diocèse d'Autun et ces tables qui étaient prescrites par le Concile de Trente (1).

Mais depuis que cet usage est tombé en désuétude, cette pierre servit jusqu'à la destruction du porche, à déposer les morts, et c'est là que se faisait la levée du corps par le curé.

La pierre d'ablution a été brisée et utilisée dans les fondations du prolongement de la nef, sur la partie occupée par le porche, ce travail a été fait en 1861, en même temps que la réfection de la charpente du clocher.

L'Eglise du Veurdre, sous le vocable de Saint-Hippolyte, dans l'arrondissement de Moulins et sur la rive gauche de l'Allier, a été construite au xie siècle.

Elle possédait une Pierre des morts, d'après la mention qui en est faite sur l'un des registres paroissiaux du xviie siècle (2) : « De nombreuses inhumations eurent lieu à cette époque, dans l'intérieur de l'Eglise ; et que l'église possédait alors une Pierre des morts ».

Cette pierre n'existe plus, elle devait être placée sous le porche, en face de la cuve baptismale du moyen âge qui existe encore. — Ne pourrait-on pas voir dans cette position une allusion rituelle : à gauche, la vie par la cuve baptismale ; à droite, la mort par la pierre d'attente ?

M. Desforges (Rémilly, Nièvre). — En passant récemment à Cours-les-Barres (Cher), en face de Fourchambault, j'ai vu une Pierre des morts, reposant sur *quatre Piliers* et placée devant l'Eglise.

(1) Fr. Pérot. — *Contigny, son Histoire*. — Moulins, Crépin-Leblond, 1902, in-8°, pl., p. 82-83. — *Sainte-Césaire : Omnes viri quando communicare desideran lavant manus suas.*

(2) E. Le Brun. — *Le Veurdre*, 1913, in-8°, p. 83.

A propos des Cupules des tombes des cimetières israélites de Constantine.

M. le capitaine L. Jacquot (rapporteur au Conseil de guerre de Constantine). — A la suite de notre article paru dans le *Bulletin* d'avril 1917 (p. 183) *de la Société Préhistorique Française*, nous avons reçu de notre collègue, M. Albert Cahen [rue du Bastion, 19, au Havre], une lettre intéressante, dont nous extrayons le passage suivant : « Je lis dans le rapport de M. Nahoum Slousch, chargé de mission au Maroc, que les Juifs de Telouet (Sud-est du grand Atlas) déposent des Cruches remplies d'eau sur les tombes de leurs parents, alors que partout ailleurs ils se contentent de brûler de l'huile dans un trou, pratiqué dans la pierre tumulaire. » — Cette communication attirera certainement l'attention de ceux des préhistoriens qui se sont occupés de la question des Cupules et nous en remercions l'auteur.

M. Marcel Baudouin. — Ces coutumes prouvent, d'une part, que le Trou en question n'est pas une véritable Cupule néolithique, mais la représentation d'une Lampe du type romain ; et, d'autre part, qu'il s'agit là de *deux* rites cultuels différents, puisque le dépôt de *Cruches d'Eau* sur les Tombes correspond au placement des Vases *cultuels des* Pléïades (Vase à Eau lustrale ou sacrée = Equinoxe d'Automne = Fête des Morts) dans les Dolmens.

Donc, la coutume des Vases a eau [Maroc] est plus ancienne et plus primitive que celle des Israélites [*Huile*], puisqu'elle remonte seule au Néolithique.

Tout cela montre bien qu'il y a Cupule et Cupule, même parmi les *vraies*, quoiqu'en pense notre confrère, le Dr Gidon !

Découverte d'une Station Néolithique dans le Cher.

M. A. Desforges (Rémilly, Nièvre). — Je viens de découvrir aux *Chênes*, commune de Torteron (Cher), une Station néolithique, qui m'a fourni : 1° deux fragments de *poterie* ; *b*) *des haches* polies brisées ; *c*) quelques silex sans intérêt.

Découvertes de Vases à Cendres aux Armées [Somme].

M. E. Delaye (Grenoble), mobilisé. — Vers mi-octobre 1916, ma Compagnie extrayant les pierres des fondations de l'Eglise de Becquincourt, près de Dompierre (Somme), j'ai trouvé, dans le sous-sol de ladite église, deux petits *récipients*, à bec et à anse, en terre-cuite commune, et renfermant des *Cendres* en petite quantité. Je crois pouvoir, par leur matière et par leur forme, classer ces deux vases à l'époque carolingienne et au haut moyen âge (XIe-XIVe siècle).

La place où ils ont été trouvés et les cendres qu'ils renfermaient pourraient faire penser qu'ils sont des Vases à Cendres et Charbons.

Discussion sur la Perforation néolithique des Roches dures : Perforation du Cristal de Roche.

M. Marcel Baudouin. — Dans une note antérieure (1), j'ai montré, en rapportant des *Recherches* EXPÉRIMENTALES probantes, qu'on pouvait perforer le *Silex*, à l'aide de la simple percussion.

Or, non seulement les Néolithiques ont travaillé ainsi le *Silex*, tout comme la *Diorite*, etc. ; mais ils ont essayé aussi de perforer le Cristal de Roche, par le même procédé !

La preuve en est fournie par une pièce trouvée, en Vendée, à la station robenhausienne du Puy-Pin-La-Monzie, en La Pommeraie-sur-Sèvre. Celle-ci, creusée en godet (Perforation, *incomplète*, d'un seul côté), et usée par Polissage en forme de *perle*, est en *Cristal de roche enfumé* (Pierre dite Diamant de Chambretaud, V.) (2).

A propos de l'Enseignement de la Préhistoire.

M. Desforges, instituteur (Rémilly, Nièvre). — La note que M. L. Catelan a publiée dans le Bulletin de juin sur l'*Enseignement de la Préhistoire*, n'est pas très flatteuse pour les instituteurs en général; mais passons.

Je crois qu'il se trompe surtout dans la seconde partie de cette

(1) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1916, n° 9, octobre, p 489.
(2) *Rev. du Bas-Poitou*, 1917, p 969, pl. II (N° VII).

note. Depuis vingt ans, je vis dans le Morvan, au milieu de gens qui, comme tous les habitants des pays pauvres, sont plutôt avares et défiants. Je les tiens au courant de mes recherches et j'avoue que jamais aucun d'eux n'a cherché à m'exploiter ou à me tromper. J'avoue même que mes élèves et mes anciens élèves sont mes meilleurs collaborateurs, qu'ils m'ont découvert plus de vingt stations et que je leur dois bien les deux tiers des pièces de ma collection sans qu'il m'en ait coûté plus de quelques sous destinés à récompenser les meilleures trouvailles. A mon humble avis, il vaut mieux que les paysans attribuent beaucoup de valeur aux objets que nous recherchons, qu'ils les recueillent et les conservent précieusement plutôt que de les considérer comme inutiles et de les détruire stupidement.

Je vais sûrement scandaliser M. Catelan ; mais je lui dirai que c'est peut être en faisant naître l'espoir du lucre que l'on commence l'éducation archéologique des paysans.

L'idée de « la Science pour la Science » n'est pas accessible à tout le monde et ne se développe que plus tard.

Cela dit, et pour faire pendant à l'erreur signalée par M. Hugues, je citerai aujourd'hui un livre de lecture très répandu dans les écoles et d'ailleurs excellent dans son ensemble, *Le Tour de la France par deux Enfants*, par G. Bruno, lauréat de l'Académie française [Paris, librairie Belin, 362e édition], où l'on voit, à la page 234, une figure représentant une allée couverte avec cette note plutôt singulière : « Un autel des anciens Gaulois. On trouve dans certaines contrées de la France, et surtout en Bretagne, des sortes de grandes tables de pierre qui, construites depuis les temps les plus reculés, servaient d'autels aux Gaulois, nos ancêtres. C'est sur ces tables qu'ils sacrifiaient leurs victimes, et ces victimes étaient parfois des hommes, des prisonniers de guerre, des esclaves. On appelle ces monuments de pierre des *dolmens* ».

Découverte de Palafittes à Vérone (Italie).

M. L. Catelan (mobilisé aux Armées d'Italie). — J'annonce à la *Société préhistorique Française* la découverte de Palafittes dans les *Tourbières* du Vallesl, près de Vérone (Italie). Il semble que ce village préhistorique soit notablement antérieure à l'époque romaine proprement dite.

La Légende du Gouffre de Padirac et des Sabots d'Equidés voisins.

M. Harmois (Paris). — Voici, d'après un texte peu connu (1), la légende des Sabots d'Equidés, voisins du Gouffre de Padirac, dont MM. A. Viré et Marcel Baudouin ont offert des *Moulages* au Musée de la *Société Préhistorique Française*.

Actuellement, on n'en connaît que *deux*, au lieu des quatre de la Légende. — Deux restent donc à découvrir.

« C'était il y a longtemps, oh ! bien longtemps... Saint Pierre, monté sur sa *mule*, voyageait à travers le Causse, allant lentement, car il était tout triste, le bon Apôtre. Il avait pour cela de bonnes raisons; car, depuis Figeac, il n'avait pu trouver âme qui vaille pour l'amener au Paradis et montrer au Bon Dieu comment étaient faits les braves gens de ce pays.

Il faudra pourtant, se disait-il, que je m'adresse à mon ami Saint Amadour. Il est de la région et sûrement il me connaîtra bien quelqu'un.

« Il en était là de ses réflexions, lorsque soudain il s'aperçut que sa mule avait peur et ne marchait plus. En même temps, un *bruit effroyable* lui fit lever la tête ; et, devant lui, il vit... le Diable en personne, braves gens, qui m'écoutez ! — Le Saint rassura sa mule, et, se signant, attendit Lucifer. Celui-ci, de son côté, fit bien un peu la grimace, car il y a des gens, n'est-ce pas, qu'on n'aime point trop à rencontrer ; et Satan et Saint Pierre n'étaient pas précisément très bons amis.

Tout de même, pour payer bonne contenance, Satan le premier entama conversation.

Après des salutations qui s'efforcèrent d'être cordiales, on en vint aux confidences; et chacun parla de ses petites affaires.

Saint Pierre dit que, pour lui, les temps étaient bien durs. Satan, au contraire, apprit entre autres choses au gardien du Paradis que tout allait pour le mieux et qu'il avait des Caussetiers en grand nombre à ne savoir où les mettre ; et, disant cela, il montrait un grand sac, porté par ses démons et qu'il se promettait de bien ratatiner par le feu !

« — Pécaïre, dit le Saint, cédez-m'en au moins deux ou trois.

— Té, vous n'êtes pas gêné, répliqua Satan. Vous auriez là, Monsieur Saint Pierre, de bons citoyens pour le Paradis.

(1) Extrait du *Bulletin de la Société normande de Geographie*, 4e trimestre de l'année 1908, Octobre-Décembre. — Art. *De Rocamadour en Quercy aux vieux Logis de Toulouse* (Conférence, par J. de Fougous).

— Oh! fit Saint Pierre en les voyant, un peu de Purgatoire leur serait nécessaire...

— Après tout, ces Caussetiers sont à vous; gardez-les. Vous n'avez pas, d'ailleurs, tant de monde dans vos Enfers!

— Et d'où le croyez-vous, s'il vous plaît. Pour vous montrer le contraire, — voyez comme j'y tiens à ces Caussetiers, — si vous voulez, nous allons les jouer.

Saint Pierre répondit qu'il n'avait pas d'enjeu, car, vous comprenez, pour lui, faire un pari avec Satan, c'était un peu se compromettre, et il en aurait une semonce lorsqu'il reviendrait au Paradis.

— Oh! dit Satan, cela ne fait rien, nous jouerons les Caussetiers, pas plus; et c'est très simple. Tenez, je VAIS FAIRE UN OBSTACLE; si vous le *sautez*, les Caussetiers sont à vous; si vous ne pouvez le franchir, d'avance vous vous avouez vaincu; et je les garde. Ça vous va-t-il? »

Saint Pierre hésita encore un instant; mais enfin il accepta et le marché fut conclu.

Le Diable *frappa du* PIED et si fort que LA TERRE S'ENFONÇA jusque dans ses entrailles. Immédiatement, tous les diablotins de gambader au-dessus de l'abîme ainsi formé, et Satan de rire sous cape! Il ne rit pas longtemps, comme vous allez voir.

« Saute, au nom du Père », dit Saint Pierre à sa mule; et la bonne bête sauta si bien, si bien, *que ses* QUATRE PIEDS *vinrent se poser sur l'*AUTRE BORD.

Vainცu, le Diable s'enfuit, laissant le gouffre où il disparut peut-être, et abandonnant les Caussetiers qui prièrent depuis, en Paradis, pour leurs frères restés sur terre.

Et voilà comment fut créé le gouffre de Padirac, et voilà pourquoi aussi il ne reste plus dans le Causse que de braves gens ».

M. Marcel BAUDOUIN. — Cette légende, des plus intéressantes, diffère de celle publiée déjà par notre collègue A. Viré (1), en ce sens qu'elle mentionne QUATRE Empreintes de Sabots de Mule, au lieu de l'Empreinte unique, connue autrefois de A. Viré.— En 1914 (Juin), M. Marcel Baudouin, en présence de M. A. Viré, en ayant découvert une seconde, on en connaît donc aujourd'hui au moins *deux*: ce sont celles que ces auteurs ont moulées et ont offertes à la *Société Préhistorique Française*.

Comme ces deux Sabots *sont* sur le BORD MÊME DU PRÉCIPICE, il

(1) *Congrès préhistorique de France*, Lons-le-Saunier, 1913, p. 351.

ne saurait y en avoir *deux autres* que... derrière elles ! — Or, *derrière, il n'y a pas* de sculptures, à mon avis du moins.

Si donc, il y a eu, jadis à Padirac, QUATRE EMPREINTES, c'est que DEUX SE SONT EFFONDRÉES déjà dans le Gouffre, par chute de blocs calcaires marginaux, *depuis la fabrication de cette Légende* !

Cela est d'autant plus admissible que la 2e Empreinte, actuellement connue, est sur le point, elle aussi, d'être entraînée dans le Gouffre, car le rocher qui la supporte est aujourd'hui devenu *libre* ! — Seule, la première empreinte, la plus *typique* — celle de la légende de A. Viré — est toujours sur rocher fixe.

Cela prouve, incontestablement, que le Gouffre s'agrandit peu à peu en diamètre.

Discussion sur les Haches-Spatules et les Haches à pédoncule.

PAR

Paul CLÉMENT (Artins, Loir-et-Cher).

C'est avec satisfaction que j'ai lu l'article écrit par Mlle Augusta Hure sur *Les Haches-Spatules et Haches à pédoncule* (1), ma collection renfermant plusieurs spécimens semblables.

Une *Hache-Spatule* (N° 1), est en silex blond d'un côté et gris-blanc de l'autre, avec une légère patine et *sans polissage*, pourvue d'un manche à peu près cylindrique très bien taillé. Les deux faces sont bombées tout comme une hache ordinaire non polie, mais l'une est plus plate que l'autre. Chose curieuse, les deux bords sont plus coupants que du côté de la pointe. On peut dire que c'est une Hache à deux tranchants. La taille est soignée et les retouches habilement faites. Ses dimensions sont : Longueur, 0m185 dont 0m110 pour l'appendice ; largeur, 0m078 ; épaisseur, 0m035. Le poids est : 400 grammes.

Les Nos 2, 3 et 4 ont de l'analogie avec le N° 7 de la *Fig.* 1 de l'article de notre collègue. — Ces instruments sont POLIS et *très minces* (0m011 à 0m018) ; le tranchant est évasé en ogive des deux côtés sur une longueur de 0m004 à 0m007. Le silex est blond-gris, sans patine. — Un de ces instruments que j'appelle *tranchets* est très usagé. — Le N° 2, qui devait être plus grand, a été retaillé après une cassure.

Le N° 5 est une HACHE PLATE, très mince (0m012), et ayant la forme des Haches plates en *cuivre*. Elle aussi est *polie* en biseau

(1) Voir *Bulletin S. P. F.*, 1917, p. 58.

et elle est affilée comme un couteau en acier et coupe merveilleusement bien. On dirait qu'elle vient d'être repassée à la meule et comme elle n'a pas une égratignure, il faut en conclure que c'est une des dernières fabriquées.

Je suis du même avis que Mlle Hure. « A la fin de l'Epoque de la pierre polie, il existait des populations qui ont adopté dans leur industrie des types de haches s'écartant des formes courantes ».

A moins que ces outils n'aient été le résultat d'échanges, car j'ai rencontré au même endroit deux moitiés de poignards qui ressemblent à ceux de la Suède et du Danemark, une hache polie entière à forme *trapézoïdale*, aux bords droits polis très larges, bien typique des mêmes pays ; enfin une moitié de hache semblable à cette dernière, a commencé à servir de percuteur.

A noter aussi plusieurs *ciseaux* polis, à coupe *ovoïde*, depuis 0m060 jusqu'à 0m163 de longueur. On y trouve aussi quantité de morceaux de meules néolithiques avec leurs molettes.

Nous sommes bien là à la fin du Robenhausien.

Tous ces objets proviennent de Crucheray (Loir-et-Cher), près du lieu dit « La Roche ».

Chose curieuse, au milieu de la station qui est du plus pur néolithique, on voit les traces d'un établissement *gallo-romain*, avec débris de poteries dites samiennes, de tuiles à rebords, d'imbrices, etc.

Discussion sur le Nombre Sept.

M. L. Giraux. — Les Bulletins de la *Société Préhistorique Française* de l'année 1916 contiennent un certain nombre de communications faites par MM. Harmois, Dr Marcel Baudouin, Chapelet, Guénin, Mme Crova, M. E. Nourry et F. Pérot, relatives aux nombres 3, 7, 9.

Ayant eu connaissance d'une publication faite en 1856, signée Lecouturier, et intitulée « *Astronomie. Le nombre Sept* », j'en ai extrait la note suivante qui se rapporte à ce sujet.

Les Astrologues anciens connaissaient *Sept* astres, qu'ils considéraient comme des planètes ; c'étaient : le Soleil, la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. *Sept* planètes, c'étaient *Sept* influences, qui devaient agir sur *Sept* parties de l'homme, où elles devaient causer *Sept* genres de maladies ou opérer *Sept* espèces de guérisons. Le nombre *Sept* devint donc leur nombre sacramentel.

Depuis longtemps, on avait regardé le corps humain comme une machine analogue à la machine universelle, et on l'avait appelé *microscome* (de deux mots grecs qui signifient *petit monde*), par

opposition à l'univers qui conservait le nom de *grand monde*. De même que l'univers comprenait *Sept* planètes, il fallait diviser l'homme en *Sept* parties destinées à recevoir leurs *Sept* influences.

Paracelse avait écrit : « Le médecin, qui ne sait pas s'*orienter* dans l'homme, qui n'y connaît pas la *queue du dragon*, l'*axe polaire*, la *ligne équinoxiale*, le *levant* et le *couchant*, mérite d'être appelé « Médecin de Pilate. » Les disciples de ce maître, pour donner aux médecins le moyen de s'orienter dans l'homme, divisèrent le corps en autant de parties *influençables* qu'il y avait de planètes *influençantes* ; ils firent cette division en tenant compte de certains rapports qui, selon eux, existaient entre chacun de ces astres et nos principaux viscères.

Ainsi le cœur, considéré comme le principe de la vie du *microscome*, fut comparé au Soleil, dont il prit le nom et reçut les influences. Le cerveau reçut, de l'astre que l'on supposait présider à ses mouvements, le nom de Lune. Le domaine des poumons fut attribué à Jupiter ; celui du foie, à Mars ; celui de la rate, à Saturne ; celui des reins, à Vénus ; et celui des organes de la génération, à Mercure.

Il y avait en astrologie des orthodoxes et des hérétiques, car les divers astrologues étaient loin de s'entendre sur la partie spéciale du corps humain qui était soumise à l'empire de chaque planète ; ainsi Agrippa rapporte que, selon la tradition arabe, le Soleil présidait au cerveau, au cœur, à la moelle des os, à l'œil droit ; Mercure, à la langue, à la bouche, aux mains, aux jambes, aux nerfs, à l'imagination ; Saturne, à la rate, au foie, à l'oreille droite ; Jupiter, au nombril, à la poitrine, aux intestins ; Mars, au sang, aux reins, au chyle, aux narines, aux passions ; Vénus, à la génération, à la chair, à l'embonpoint. Quelques-uns attribuaient à la Lune la domination de tous les membres ; d'autres limitaient son empire au cerveau, aux poumons, à l'estomac, à l'œil gauche et à la force de croître.

Hermès remarque qu'il y a *Sept* trous à la tête de l'homme, et il les distribue aux *Sept* planètes : l'oreille droite à Saturne, la gauche à Jupiter ; la narine droite à Mars, la gauche à Vénus ; l'œil droit au Soleil, le gauche à la Lune, et la bouche à Mercure.

Par la phrénologie, nous prétendons connaître aujourd'hui le caractère et les principaux penchants des individus ; les anciens prétendaient arriver au même but par les moyens astrologiques.

Pour les *Sept* astres, Saturne avait sous son empire la mélancolie ; Jupiter, les honneurs ; Mars, la colère ; le Soleil, la gloire ; Vénus, l'amour ; Mercure, l'éloquence ; et la Lune, les choses positives de la vie.

Buxtorf prétend que le naturel de chaque homme dépend de

l'une des *Sept* planètes sous laquelle il est né : la naissance sous l'influence du Soleil entraîne beauté, franchise, générosité ; sous celle de Vénus, richesse, amour, plaisir ; sous celle de Mercure, adresse, mémoire, éloquence ; sous celle de la Lune, faiblesse, inconstance ; sous celle de Saturne, misère, infortune ; sous celle de Jupiter, justice, gloire ; et sous celle de Mars, bonheur et bravoure.

Les alchimistes, de leur côté, prétendirent que les *Sept* planètes avaient sur les métaux autant d'inflence que sur l'homme ; et l'on vit bientôt chaque métal décoré du nom de la planète qu'on supposait exercer sur lui une action particulière : l'or fut appelé Soleil ; l'argent, Lune ; le vif-argent, Mercure ; le cuivre, Vénus ; le fer, Mars ; l'étain, Jupiter, et le plomb, Saturne.

La division de l'homme, en *Sept* parties dont chacune était rangée sous la domination d'une des *Sept* planètes, poussa les astrologues à découvrir des rapports entre chacune des *Sept* divisions du corps humain et chacun des métaux portant le nom de la planète correspondante, et ils vantèrent chaque métal comme le remède infaillible de toutes les maladies, dont pouvait être affectée la partie du corps soumise à son influence.

Ainsi, l'or fut regardé comme le spécifique des maladies du cœur ; l'argent fut affecté au cerveau ; le fer au foie ; le cuivre aux reins ; l'étain, aux poumons ; le plomb, à la rate ; et le vif-argent ou mercure, aux organes de la génération.

Nous ne savons si c'est hasard ou science ; mais il faut reconnaître que, dans ce dernier cas, les astrologues avaient rencontré juste ; car le mercure est encore aujourd'hui le spécifique administré par les médecins dans les cas vénériens.

Au dix-huitième siècle, la médecine métallique des astrologues était encore de mode : les teintures solaires de Minsicht, dont l'or était la base, étaient regardées comme éminemment cordiales ; on faisait aussi usage des gouttes au général La Motte, dans lesquelles l'or entrait pareillement. Les martiaux (préparations ferrugineuses), passaient pour très efficaces dans les maladies du foie. On employait dans les cas d'affections pulmonaires l'anti-hectique de Poterius, qui n'avait d'autre mérite que de contenir de l'étain, etc.

Dans l'impossibilité d'expliquer les épidémies et les retours si variés des fièvres, les médecins avaient trouvé commode de les attribuer aux *Sept* astres ; ainsi, pour ces dernières, la Lune, dont on reconnaissait l'influence sur la pituite, était censée produire les fièvres quotidiennes ; Saturne, qui avait la mélancolie dans son domaine, donnait naissance aux fièvres quartes ; le fougueux Mars, qui dominait sur la bile, était commis au département des fièvres tierces ; et Jupiter, qui avait le sang sous sa dépendance, avait la

haute main sur les fièvres continues. D'autres médecins, s'efforçant de simplifier la théorie des fièvres, les réunirent sous une seule direction, et ce fut à la Lune qu'elle fut confiée ; cet astre, suivant ses différentes phases et ses divers aspects, eut la vertu de changer le type des fièvres et d'exciter tantôt des tierces, tantôt des quartes, etc...

Les couleurs, pas plus que les métaux, ne pouvaient échapper à l'attention des astrologues ; leur production dut être l'ouvrage des *Sept* planètes. Longtemps, on avait cru que l'or n'était autre chose que des rayons de soleil condensés ; tous n'étaient pas affirmatifs sur ce point, mais ils ne pouvaient pas faire moins que d'attribuer le jaune éclatant à l'influence du Soleil ; le blanc fut attribué à la la Lune ; le noir, à Saturne ; le bleu, à Jupiter ; le rouge, à Mars ; le vert, à Vénus ; et les couleurs mêlées à Mercure.

Tous les astrologues n'étaient pas gens à chercher, dans la nature intrinsèque d'une planète, un semblant de raison qui pût justifier la cause pour laquelle ils lui attribuaient telle influence plutôt que telle autre. Il leur suffisait souvent de savoir que tel enfant était né au moment du passage au méridien de la planète qui avait reçu le nom de Mercure (dieu du vol), pour pronostiquer que cet enfant serait voleur ; que celui-ci était né au moment du passage de Vénus (déesse de la volupté), pour pronostiquer qu'il serait libertin ; que cet autre était né au moment du passage de Mars (dieu de la guerre), pour pronostiquer qu'il serait belliqueux, etc. Le nom donné au hasard à la planète suffisait à quelques astrologues pour pronostiquer au hasard les destinées d'un enfant. La plupart des autres qualités qu'ils attribuaient aux différentes planètes n'avaient pas une base beaucoup plus solide.

M. Marcel Baudouin. — Les « Sept Planètes » en question ne correspondent, en réalité, qu'aux *Sept* Pléïades, comme le prouvent les observations préhistoriques (1). Mais les Astrologues du Moyen âge n'ont pas su les reconnaître. Interprétant mal les « Sept Astres » des *Cylindres* Chaldéens et des *Monnaies* antiques, intoxiqués par la découverte, récente relativement, des véritables Planètes (Vénus, etc.), ils n'ont vu que des Planètes, là où il ne s'agissait que des Sept *Atlantides*. — D'où toutes les erreurs des temps barbares... et leurs bizarres conséquences médicales.

Mais la phrase de Paracelse est superbe de précision. A elle seule, elle renferme tous les principes conservés par la *Tradition populaire*, inconsciente, du *Culte Stello-solaire préhistorique*. D'ail-

(1) Cf. Mes Articles sur la *Préhistoire des Etoiles* [*Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1896].

leurs, Paracelse était un vrai savant, qui savait tout et surtout le Folklore, avant qu'il ne fut inventé...

La *Queue du Dragon*, c'est là où était, en effet, la Polaire (Méridien terrestre), aux temps Chaldéens (Etoiles α et ι). L'*Axe polaire*, c'est ma Méridienne céleste préhistorique; la Ligne équinoxiale (avec le Levant et le Couchant), c'est la fâmeuse Ligne des Pléïades au-dessus et au-dessous de la Terre, etc., etc. — Tout cela est très clair. — On finira bien par en convenir, quand il sera trop tard..., pour moi au moins!

M. Meunier. — Je présente une planche (Décor d'un Vase grec), qui montre *Sept Etoiles* et deux *Coqs*.

M. M. Baudouin. — Il s'agit des *Pléïades* et de leur symbole, *La Poussinière*. — Les Coqs affrontés représentent la Course de ces Astres au-*dessus* et au-*dessous* de la Terre.

Découverte d'un Puits funéraire Gallo-romain à Tours-sur-Marne.

[*Prise de date*].

M. le Dr Trassagnac, médecin major de 1re classe (aux Armées). — Le 10 septembre 1917, au lieu dit La Noue Morizet, à 1200 mètres à l'est de Tours-sur-Marne, j'ai découvert un Puits funéraire Gallo-romain du IVe siècle, daté par des monnaies de Décence et de Magnence, recueillies à la partie supérieure du dépôt. Jusqu'à présent ce puits a livré une quantité considérable de fragments de poterie grise, noire, rouge; quelques tessons de poterie rouge lustrée à sujets en reliefs (poterie dite samienne); un poids en terre cuite; deux fibules; une boucle en bronze; des ossements d'animaux divers, etc... — Les travaux de déblaiement sont en cours.

Quelques mots sur le Quaternaire d'Abbeville.

PAR

G. COURTY [aux Armées].

Mon séjour aux armées, dans la Somme, m'a permis de voir l'emplacement des terrains pleistocènes d'Abbeville, où Boucher de Perthes découvrit les restes des antiques industries humaines. Point n'est besoin de rappeler ici les difficultés que cet archéo-

logue rencontra, pour faire admettre la contemporanéité de l'homme avec les animaux quaternaires ; ce qui importe de savoir actuellement, c'est qu'en supposant même que la fameuse mâchoire du Moulin Quignon ne date point de l'âge des graviers de la Somme, les découvertes récentes des crânes de La Chapelle-aux-Saints et de La Quina (pour ne citer que celles-là) n'en restent pas moins des preuves irrécusables de l'existence de l'Homme fossile, notion qui revient tout entière à Boucher de Crevecœur de Perthes.

J'ai visité à Abbeville, l'hôtel Boucher de Perthes où sont entassées les nombreuses collections réunies du vivant du maître. Je ne retiens au point de vue préhistorique que les séries des industries chelléenne, acheuléenne et moustérienne si abondantes dans la région. Il y a bien aussi une armoire contenant des éclats de silex de la craie, aux formes les plus bizarres. Bien que ceux-ci aient été considérés d'abord comme les premières manifestations artistiques de l'homme, ils ne peuvent plus être désormais regardés que comme des « ludi naturæ ». Je ne manquai pas de voir la plus petite pièce de l'Hôtel-Musée, qui renferme un simple lit de bois, dans lequel Boucher de Perthes acheva ses derniers moments. J'allai ensuite m'asseoir sur le banc de pierre des bords de la Somme où, de grand matin, l'archéologue avait coutume de prendre un bain froid ; puis je parcourus les hauteurs de Moulin Quignon pour retrouver quelques affleurements de diluvium.

La rencontre de M. Jazet (d'Abbeville), auquel j'adresse ici mes bien vifs remerciements, fut d'autant plus opportune pour moi que ce charmant collègue voulut bien m'accompagner dans les carrières et mettre à ma disposition ses connaissances approfondies sur le pays.

Abbeville n'est pas à proprement parler un point classique pour l'étude du quaternaire, car les terrasses ne se distinguent pas aussi nettement qu'à Saint-Acheul (1). Moulin Quignon, par exemple, représente d'une façon générale une terrasse acheuléenne ; cependant, dans cette zone dite du Champ de Mars, on y peut déceler des traces de terrasses plus anciennes, actuellement abrasées. C'est ainsi qu'à gauche de la route du Champ de Mars, il fut rencontré du chelléen, et sur la route d'Amiens des débris de « Machairodus ».

La petite vallée du Scardon, tributaire de la Somme, était déjà creusée, lorsque son remplissage se fit aux époques chel-

(1) En Artois, à Saint-Omer, les terrasses de l'Aa marquent très visiblement aussi les stades successifs de creusement aux époques tertiaire et quaternaire.

léenne et moustérienne aux dépens des terrasses de la Somme descendues par phénomène du ruissellement. Ce qui frappe dans l'outillage préhistorique de la vallée du Scardon, c'est qu'il est très cacholonné, c'est-à-dire, très altéré par suite de son exposition à l'air libre ; or, aujourd'hui cet outillage se trouve enrobé dans des dépôts fluviatiles remaniés et non en place. Ainsi au-dessus du chemin creux du Bas de l'Heure, il m'a été donné de remarquer successivement du côté du Faubourg du Bois, des types acheuléens assez petits ; puis, en avançant du côté de L'Heure, des types moustériens ; enfin à L'Heure même un mélange de chelléen et de moustérien.

En résumé, pour les terrains quaternaires d'Abbeville, nous avons dans la vallée de la Somme proprement dite, des formations comme celles de Moulin Quignon à industries humaines mélangées, caractérisées principalement par l'acheuléen. Si l'on tient compte selon notre ami le préhistorien J. Jazet, des découvertes de chelléen très commun au-dessus du chemin des Postes, il doit résulter nécessairement que la superposition des terrasses a dû être originairement normale. Le jeu de la dénudation subaérienne a accompli sur la topographie générale d'Abbeville, une transformation telle qu'il convient de distinguer les alluvions en place de celles qui résultent de leur démolition postérieure.

Je reviendrai d'ailleurs en détail sur cette intéressante question dans une étude ultérieure sur le quaternaire abbevillois.

Discussion sur le Campignien.

Le Campignien dans la Nièvre.

M. Desforges (Remilly, Nièvre). — J'ai lu l'article de M. Marcel Baudouin sur le Campignien, avec d'autant plus d'intérêt que je trouve la même industrie dans la *Nièvre*. — Voici, à ce propos, quelques remarques qui pourront intéresser nos collègues.

1° L'une des stations de Campignien, celle du Gros Buisson, à côté de la gare de Rémilly-Saint-Honoré-les-Bains, commune de Rémilly, repose sur du *Quaternaire;* et j'y ai rencontré une pièce typique de *Tardenoisien*.

2° Une autre, celle de La Cope, commune de Lanty, tout près de Rémilly, m'a fourni un *Pic à Crochet*.

J'ai trouvé à Fléty toutes les pièces caractéristiques du *Girien*, mais mélangées à d'autres. J'ai appelé cela du *Campignien*. Mes

pièces toutefois ne sont pas très grosses, en raison de la rareté du Silex, qu'il fallait aller chercher dans la vallée de l'Arroux !

M. Marcel BAUDOUIN. — Les PICS à CROCHET se retrouvent aussi à *La Vignette*, qui est bien une station de cette époque, comme je l'ai indiqué.

Le Campignien dans la Vendée (*Suite*).

M. Marcel BAUDOUIN. — Depuis la rédaction de mon travail sur le Campignien de Vendée, j'ai reconnu, dans ce département, l'existence de deux *autres Stations*, situées à quelque distance au sud de celle de Chantonnay, mais dans des conditions analogues. — Ce sont celles de *Simon-la-Vineuse* et de *Sainte-Pexine*, sur les bords du Lay. Il faut y ajouter, probablement, une autre station, au Nord--est : *Saint-Mesmin-le-Vieux*.

V. — STATION DE SIMON-LA-VINEUSE.

Je crois qu'il faut ranger décidément dans le Campignien au moins des pièces recueillies à *Simon-la-Vineuse*, près Sainte-Hermine, par M. Philippe Rousseau. Elles proviennent, celles-ci surtout, de *La Coudraie*, *La Petite Coudraie* et *La Papaudière*, lieux dits assez voisins, qui se trouvent au sud-ouest de *La Vineuse*, sur la rive gauche du Lay et tout près de la rive droite de son affluent méridional la Smagne (1), où existe aussi une station *Paléolithique inférieur*.

Ces silex taillés se distinguent de ceux du Moustérien par leur *patine*, par la nature de la *roche* et surtout par la présence de *taches de rouille*, nombreuses, qu'on ne trouve pas sur les pièces paléoli thiques, d'ordinaire.

L'*Altitude* de cette contrée n'est en moyenne que de 50 mètres; mais un AFFAISSEMENT POSTNÉOLITHIQUE est probable en cette région, en raison du voisinage du Golfe du Poitou et de la nature du sol, qui est du *Calcaire Liasique* (1³). Par conséquent, cette altitude ne contredit pas nos remarques antérieures.

Deux de ces pièces correspondent à de petites *Haches* ou *hachettes*, qui ne peuvent être des pièces en silex préparées pour le Polissage, en raison de leur trop faible volume; la troisième ressemble à un *Tranchet*, sans tranchant véritable, et partant doit être un *Ciseau*; la quatrième n'est qu'une *lame* épaisse, à coupe triangulaire.

(1) Celles citées antérieurement [*scies; perçoirs* doubles, etc.] ne sont pas très probantes, en effet.

1° Hache (N° I). — Trouvée dans un champ, à *La Papaudière*, en 1913. — Hache à *talon épais*, de forme ovalaire allongée, mesurant 0m080 × 0m050 × 0m020. Taches de rouille nombreuses. *Pas de polissage*, malgré deux parties semblant polies et qui ne l'ont pas été en réalité. — Une extrémité est très plate.

2° Hachette (N° II). — Trouvée dans les rochers, sur le bord de la Smagne, à La *Petite Coudraie*. — Dimensions : 0m075 × 0m038 × 0m020. Une face plus épaisse que l'autre. Traces de percussion sur les bords. Aucune trace de polissage. Taille à grands éclats. Quelques taches de rouille.

3° Ciseau (N° III).— Taillé à grands éclats sur les deux faces, et non finement, comme les ciseaux préparés pour le polissage.— Epais et trapu à la base. Trouvé, dans un creux de rocher, à *La Rochette* (c'est-à-dire au nord du chef-lieu, par exception). — Dimensions : 0m085 × 0m030 × 0m025. — Pièce très allongée; une extrémité très amincie en ciseau; l'autre massive, en forme de talon, bien en main.

4° Lame (N° IV). — Recueillie à *La Coudraie*, c'est-à-dire sur les bords de la Smagne. — Dimensions : 0m085 × 0m030 × 0m015. Lame, de coupe triangulaire, à trois grandes faces d'éclatement. Petites retouches d'utilisation sur les deux bords opposés.

5° Autres pièces. — Epoque discutable; peut être robenhausienne en effet. Nombreuses taches de rouille, sur la partie bombée.

VI. — Station de Sainte-Pexine.

Cette station est un peu plus douteuse, car je n'en possède que *deux* pièces, atypiques et très discutables. Certes, elles sont sûrement *néolithiques* (Taches de rouille; pas de patine paléolithique; roche différente de celles des pièces paléolithiques, etc.); mais elles pourraient être *robenhausiennes*, comme nombre de celles de Simon-la-Vineuse.

Je ne les cite que parce que Sainte-Pexine est une commune très voisine, à l'ouest, de Simon-la-Vineuse.

L'Altitude est aussi là d'environ de 50 mètres. On est sur les bords du Lay (rive gauche) et toujours sur le *Calcaire Liasique* (I^4) [Même remarque que ci-dessus].

1° Hachette (N° I). — La première est une très petite hachette, très plate. Elle ne mesure que 0m065 × 0m030 × 0m010. Sans trace de polissage, malgré les apparences de certaines parties.

Elle a été recueillie, dans les éboulis d'un rocher, au lieu dit *La Peau de Daim*, ainsi que la suivante.

2° Lame (N° II). — La seconde est un petit éclat, de forme *moustérienne*, ressemblant à un perçoir, parce qu'il a une pointe très aiguë; mais ce n'est en réalité qu'une *lame*, *utilisée* sur deux bords. On ne peut pas même y voir un grattoir. — Dimensions : $0^{m}060 \times 0^{m}035 \times 0^{m}012$.

Pour l'instant, il est inutile d'insister davantage.

VII. — Saint-Mesmin-le-Vieux.

J'ajoute une troisième station possible, certes encore douteuse, mais très probable.

La Glamière. — La collection du Dr E. Boismoreau (Saint-Mesmin-le-Vieux) renferme des silex, que je crois aujourd'hui Campigniens, mais qui pourraient être considérés par quelques-uns comme paléolithiques et qui ont été trouvés dans la station robenhausienne de La Glamière.

1° Le premier est un *Grattoir*, presque *circulaire*, très gros, que je

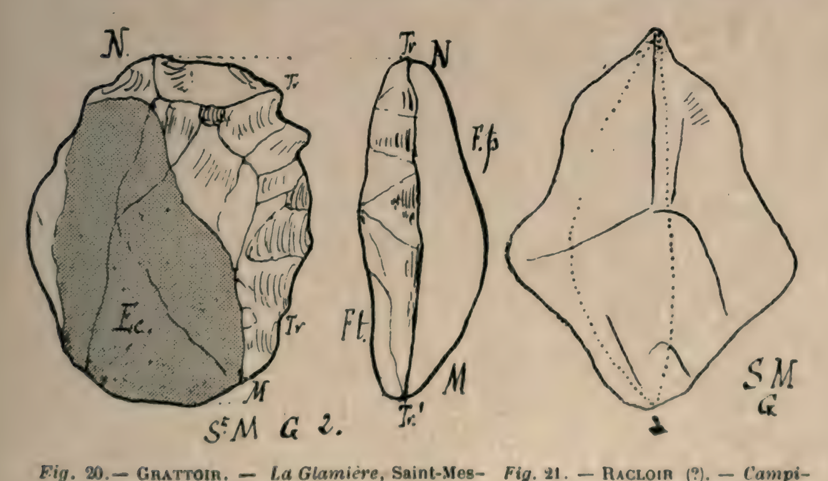


Fig. 20.— Grattoir. — *La Glamière*, Saint-Mesmin-le-Vieux. — *Campignien.* — *Face* et *Profil.* — *Echelle* : 2/3 Grand.
Légende : Ec., Ecorce. — N, M, petit bord. — Tr, Tr, Tranchant. — F. p., Face plate (éclatement). — F. t., face taillée.

Fig. 21. — Racloir (?). — *Campignien* (?). — *La Glamière*. Saint-Mesmin-le-Vieux. — Profil. — *Echelle* : 2/3 Grand.

crois bien *néolithique*, en raison de sa *forme* (il n'est pas ovalaire, ni triangulaire, comme les racloirs moustériens) (*Fig.* 20) et surtout de la nature de la roche (silex noir, à masses blanches, comparable au silex de la craie turonienne) et de l'absence totale de patine

(à ce point de vue, il ressemble fortement aux silex noirs de la station *sous-marine* néolithique, *girienne*, de Saint-Gilles-sur-Vie) (1).

La trouvaille de cette pièce, qui est de 1913, me donne même quelques doutes sur l'époque de l'âge d'un Racloir, décrit autrefois comme *paléolithique* (2)! Je me demande aujourd'hui s'il ne s'agirait pas seulement d'un *Grattoir Campignien*, à surface *patinée* et *craquelée*, par suite d'un séjour au feu dans l'un des foyers de la station de La Glamière. — C'est une question bien difficile à trancher dans les conditions présentes.

2° La station de La Glamière a fourni aussi (1914) une autre pièce, qui simule un ÉCLAT moustérien (*Fig.* 21), taillée d'un seul côté, et du poids de 78 grammes. Elle ressemble à un éclat très bombé, type Levallois, ayant été utilisé, car on y voit une cassure latérale.

Mais je la crois du type *Girien* (3), plutôt que *Campignien* ; et je ne la cite que pour mémoire.

L'Altitude de Saint-Mesmin-le-Vieux est de 210 mètres environ. — Le sol est du vrai *granite* (γ^1).

Annexe a la Station de Sainte Cécile.

La station de Sainte Cécile m'a fourni *deux* autres pièces, qui sont loin d'être typiques d'ailleurs, et que j'avais négligées.

J'ai déjà décrite la première en 1913 (4) ; et, à cette époque, je l'avais crue d'époque moustérienne. Ce qui n'est pas probable. C'est une sorte de *Grattoir-Perçoir* atypique. — Les deux autres, sûrement néolithiques (taches de rouille; pas de patine paléolithique ; forme, etc.) ne sont que des lames utilisées, qui, à la rigueur, pourraient être robenhausiennes.

1° Perçoir-Grattoir (N° III). — En 1913, je l'ai décrit ainsi : « Aux Chaffauds, près du Château de *Bordevaire*, sur la rive gauche du Petit Lay, a été trouvée, par M. Ph. Rousseau, une sorte de *Fuseau*, triangulaire, avec une face plane d'éclatement, dont un bout en forme de *Perçoir*, mais à pointe non préparée. L'autre bout en forme de *Grattoir* pointu. Les angles présentent des traces d'*écrasement*, nettes, pour les deux faces retaillées. Ce silex blanc gris, à

A. F. A. S., Tunis, 1913. — Paris, 1914, in-8°, 21 p., 11 fig. [Cf. p. 11, *fig.* 7 et 8].

(1) A rapprocher du *Rabot* d'Evrunes (*Fig.* 12).

(2) Marcel Baudouin. — *L'Acheuléen et le Moustérien de Vendée* (3e Mém.). —

(3) Elle ressemble, comme *roche* et *forme*, à un silex du « Moulin cassé » de Saint-Martin-de-Brem (V.).

(4) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.*, 1913 (p. 17-18).

longues traînées de rouille sur la face plane, atteint 0m10 de longueur pour 0m030 de largeur et 0m030 d'épaisseur. La pièce, pouvant être *Néolithique*, reste discutable jusqu'à nouvel ordre. »

Dès cette époque, on le voit, j'avais déjà songé au *Néolithique* ! — Mais je n'avais pas osé encore me prononcer formellement pour le *Campignien*, dont j'ignorais alors l'existence réelle en Vendée.

2° COUTEAU (N° IV). — Pièce trouvée au *Tail*, en 1913. — Lame d'éclatement très épaisse. Dos avec cortex. L'autre bord, à retouches nombreuses d'utilisation. — Dimensions : 0m080 × 0m035 × 0m008.

Le Culte du Poisson.

PAR LE

Capitaine L. JACQUOT,

Rapporteur au Conseil de guerre, Constantine.

A l'occasion de l'aïd Serir (Petite Fête), qui termine le Ramadan, les indigènes vendent sur la voie publique des gâteaux, des sucreries, des jouets de fabrication européenne et quelques objets spéciaux, parmi lesquels j'ai remarqué celui que je vous envoie. C'est un petit *poisson* en *verre coloré* (bleu foncé, bleu de ciel ou vert), doré, suspendu par un fil de fer léger le long duquel sont enfilés quelques grains de verre. En cherchant bien, on trouverait sans doute que ces bibelots viennent de Bochie... mais passons !

Ces poissons de verre sont des porte-bonheur ou plus exactement des fétiches contre le mauvais œil.

Les Juifs de Constantine, à l'occasion de leurs grandes fêtes, arborent aussi des colliers en or ou en argent doré, auxquels sont suspendus des porte-bonheur. Voici ceux que j'ai vu exposés chez un bijoutier de la rue Négrier : *poisson*, *coq*, *souris*, *main*, *soulier*, *faucille*, *scie*, *marteau*, *hache*, *étoile*, *lune*, *soleil*, *fusil*.

A Tunis j'ai acquis, sur le marché aux vieilleries, plusieurs POISSONS, *en laiton* massif ; ces poissons paraissent avoir été fixés primitivement sur une ceinture en cuir. Quelqu'un, ces jours-ci, m'a dit avoir vu à Constantinople des portefaix dont les ceintures étaient ornées d'un *poisson*.

Voilà donc toute une série de faits qui établissent bien que l'idée du poisson porte-veine est traditionnelle en Orient et dans les pays musulmanisés.

M. Marcel BAUDOUIN. — Le *Poisson* a été jadis le symbole du

Culte Solaire de l'Equinoxe d'Automne, comme je l'établirai dans un ouvrage en cours de préparation et comme je l'ai dit à la *Société d'Anthropologie* (1917). — Mais il est probable que ce poisson d'Afrique n'est que le *Signe Zodiacal* actuel de l'Equinoxe de Printemps, devenu le signe de ralliement des premiers Chrétiens.

Hache en bronze à talon, provenant de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).

PAR

Georges POULAIN (Eure).

La hache à talon représentée ici (*Fig.* 1), fut trouvée il y a quelques années à Magny-en-Vexin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).



Fig. 1. — HACHE A TALON en bronze. — *Echelle* : 1/2 Grandeur naturelle.

Cette pièce mesure exactement 0m16 de longueur et possède une belle patine vert antique. Elle m'a été donnée par M. Demante, de Sainte-Geneviève-lès-Gasny et fait partie aujourd'hui de ma collection.

Retouchoirs en os.

PAR

Ch. COTTE, notaire (Pertuis, Vaucluse).

L'existence des RETOUCHOIRS EN OS préhistoriques était rendue probable par les comparaisons ethnographiques; mais, à ma connaissance, ils n'ont jamais été signalés. Cependant un exemplaire, d'ailleurs méconnu, avait été figuré, il y a un demi-siècle, par Garrigou et Filhol, comme provenant de la grotte de Pounchut à Salart.

La Caverne de l'Adaouste m'en a fourni 26. J'en ai découvert la majeure partie au toucher, en lavant les ossements, avant

même de les regarder. Il suffit de les avoir maniés une seule fois pour reconnaître l'onctuosité que leur a donnée le lissage subi entre les rudes mains des troglodytes saupoudrées d'esquilles siliceuses.

Cette *usure* intéresse les diverses faces.

Un caractère très important est la présence de stries obliques, assez profondes, surtout localisées près des bords; mais l'usure postérieure *les a souvent fait disparaître*.

Les pressions multiples ont pour résultat de dissocier l'os suivant ses couches d'accroissement qui forment des dessins analogues aux veines du bois raboté.

L'ouvrier énéolithique paraît avoir non seulement pressé le silex sur le bord du retouchoir, mais avoir aussi utilisé certaines encoches de l'outil, comme le vitrier moderne le fait de celles de son porte-diamant.

J'ajouterai que le retouchoir présente une teinte fauve clair qui est habituellement celle des stries qui ont entamé la surface des os du gisement.

Ces outils sont de tailles très variées. On en rencontre peu qui n'aient servi assez longtemps pour être polis sur tous leurs bords. Vu la grande quantité de fragments osseux qui se trouvaient dans les couches préhistoriques, et qui s'offraient à l'ouvrier, il faut penser que celui-ci avait son travail facilité par l'usure même de l'instrument.



III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Découverte d'un Sceptre ou Hache de parade préhistorique en Nouvelle-Calédonie.

PAR

M. ARCHAMBAUD (Nouvelle Calédonie).

Ayant eu l'occasion dans une de mes tournées de passer chez M. Belet, propriétaire à Poya (côte ouest de la Nouvelle Calédonie), je fus informé au cours de la conversation par cet aimable et distingué colon que ses ouvriers au cours d'un travail de terrassement, avaient trouvé une hache très remarquable par sa forme. Voyant l'intérêt que cette nouvelle m'inspirait, on apporta bientôt l'objet en question et avec une générosité toute calédonienne, on ne fut pas long à me prier de l'accepter.

C'est cette pièce que j'ai l'honneur de présenter à la Société. Comme il est facile de s'en assurer, l'objet n'est pas autre chose que le simulacre, manche compris, d'une hachette à taillant et à pointe, avec cette singularité toutefois, que le taillant et la pointe sont fortement quoique inégalement relevés vers le haut. Il en résulte que la partie supérieure de cette hache-simulacre épouse une forme en croissant caractéristique (*Fig.* 1).

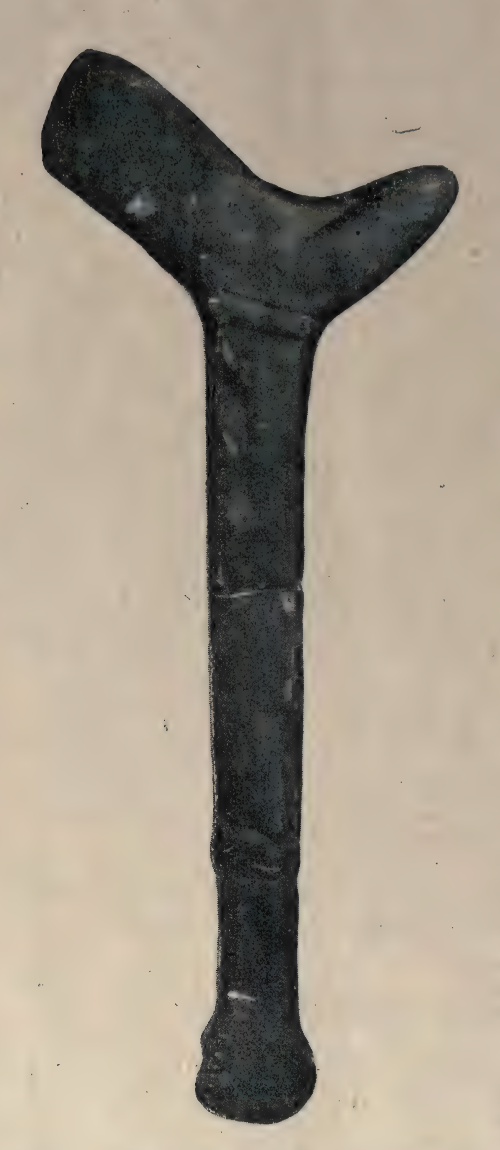


Fig. 1. — Hache de parade préhistorique (Sceptre) de la Nouvelle-Calédonie [Photographie après reconstitution]. — *Echelle* : 1/3 Grandeur environ.

En raison de cette déviation du taillant et de la pointe, cette pseudo-arme ne pourrait servir à asséner un coup quelconque. Au surplus, la fragilité de la pièce ne le permettrait pas. En effet, elle est faite d'un schiste verdâtre, sensiblement fissile qu'il y a lieu de croire fortement métamorphisé par pénétration de serpentine, fait commun dans les roches calédoniennes. En tout cas, ce schiste fissile ne présente aucune dureté.

Il convient de remarquer l'élégance du manche qui s'étale légèrement en s'aplatissant dans la partie formant poignée. En outre des nervures ou fins cordons relèvent la symétrie de ce manche : l'une près de la poignée, l'autre à la jonction de ce manche avec lapartie formant corps de la hache.

Je suis d'accord avec M. le Dr M. Baudouin, notre savant confrère, pour considérer cette pièce d'un travail vraiment soigné comme un sceptre ou hache de parade.

Je ne connais rien de pareil dans l'industrie canaque. Le sceptre ou hache de parade des indigènes calédoniens, c'est la grande hache-disque en jadéite ou en néphrite bien connue de tous ceux qui s'occupent de collections ethnographiques. Et celle-ci n'est pas un vain simulacre mais bien une arme effective qui, maniée vigoureusement, peut asséner des coups redoutables.

En dehors de cette hache discoïde, les canaques ne produisaient que des haches plus ou moins amydaloïdes qui, emmanchées de diverses façons, leur permettaient d'obtenir soit la hache à emmanchure ordinaire, soit l'herminette.

Dès lors la trouvaille de Poya est caractéristique d'une industrie allogène. Je dois ajouter qu'elle a été trouvée à 0m60 de profondeur. Le travail de terrassement mentionné tout à l'heure n'avait pas d'autre but que le creusement d'un fossé et c'est la pioche du terrassier qui a malheureusement brisé en trois tronçons ce curieux témoin d'une industrie révolue.

M. A. de Mortillet. — La remarquable pièce rapportée de la Nouvelle-Calédonie par notre collègue me paraît être une imitation, faite d'un seul morceau de pierre, d'une hache emmanchée du genre de nos haches néolithiques avec sommet du manche en bois plus ou moins recourbé en arrière. Elle n'a guère pu avoir une destination pratique. Sous un choc un tant soit peu violent, le manche se serait immanquablement cassé. Il faut donc y voir une arme de parade, une sorte de casse-tête d'honneur.

Son origine est sans doute ancienne, car on ne rencontre rien de semblable dans l'ethnographie néo-calédonienne moderne.

En fait d'objets pouvant lui être comparés, je ne vois que quelques instruments en pierre polie provenant des Nouvelles-Hébrides et faisant partie des intéressantes séries ethnographiques du Muséum d'histoire naturelle du Havre. Ils portent la mention : « *Kus-i-Wus. So, stone clubs ancient*, Tanna (Nouvelles-Hébrides). » Tanna est l'avant-dernière île de cet archipel en se dirigeant vers le Sud, c'est-à-dire vers la Nouvelle-Calédonie, avec laquelle il a eu jadis et a encore de nos jours de fréquentes communications.

Ces bâtons de pierre, au nombre de six, sont en roche grisâtre, d'aspect schisteux, autant qu'il m'en souvient. Le Dr Loir, le très obligeant conservateur du Muséum du Havre, a eu l'amabilité d'en relever à mon intention les contours, dont les figures ci-jointes (*Fig.* 2), représentant les principales formes, sont des réductions.

Leur longueur varie de $0^{m}375$ à $0^{m}575$. Elle est pour chacun (*Fig.* 2), d'eux en particulier de :

1° Très légèrement courbé (*Fig.* 1)........... 575 mm.
2° Légèrement courbé (*Fig.* 2)............... 515 —



Fig. 2. — Bâtons en Pierre (Nos 1, 2 et 3) des Nouvelles-Hébrides. *Echelle* : 1/2 Grand.

3° Presque droit... .... 480 —
4° Assez fortement arqué (*Fig.* 3)....... .... 425 —

5° Presque droit........................... 400 —
6° Droit................................... 375 —

Plusieurs d'entre eux sont du reste incomplets. Le plus grand se rapproche, comme dimension, de la pièce néo-calédonienne, qui mesure 0m580 de longueur totale.

Mais, au lieu d'être aplatis comme cette dernière, ils sont à peu près cylindriques. Leur largeur est uniformément de 0m040 pour les six échantillons.

D'après les renseignements qu'a bien voulu m'adresser le Dr Loir, ces curieux bâtons de pierre auraient été offerts au Muséum du Havre, avec de nombreux objets ethnographiques des archipels mélanésiens, par Le Mescam, négociant à Nouméa. Il n'en est pourtant pas question dans la description de cette importante collection, publiée en 1896 par G. Lennier. Cet auteur ne cite qu'un seul casse-tête en pierre, et encore est-il indiqué comme venant de Vanikoro, dans l'archipel de Santa-Cruz, au Nord des Nouvelles-Hébrides.

On retrouve des objets analogues au Japon. Les Japonais les nomment *Seki-Bo* ou bâtons de pierre. Ces bâtons de pierre se distinguent de ceux des Nouvelles-Hébrides en ce qu'ils sont ornés d'un bouton à chacune de leurs extrémités. Quelques-uns sont décorés. Il en est de plats et de cylindriques. Leur longueur varie en général de 0m30 à 0m90, mais elle atteint parfois jusqu'à 1m50. Bien que l'on ne sache rien de précis sur leur âge, ils sont regardés par la plupart des archéologues du pays comme datant de la période Néolithique et ils sont considérés par eux comme des insignes d'autorité.

Signalons enfin, à l'appui de ce que nous avons dit de la pièce néo-calédonienne que nous avons sous les yeux, quelques types de casse-têtes en bois spéciaux aux Nouvelles-Hébrides.

Les uns ont le sommet terminé par deux ailes relevées, qui lui donnent l'apparence d'un croissant ou plus souvent d'une queue de poisson. C'est surtout à Erromango, île située immédiatement au Nord de celle de Tanna, qu'on les fabrique.

Chez d'autres, la partie supérieure représente assez fidèlement la forme du fer de nos haches européennes. Ils nous montrent que l'idée d'imiter avec du bois des objets d'autres matières n'est pas étrangère à la mentalité des Mélanésiens, comme d'ailleurs à celle de presque tous les primitifs Rien d'étonnant dès lors à ce qu'ils aient, inversement, exécuté des copies en pierre d'objets originairement en bois ou composés d'éléments divers. L'Amérique centrale a fourni des exemples très intéressants de haches avec leurs emmanchures taillées dans un même bloc de pierre.

Hache Polie à rainure au Talon.

PAR

A. BRASSEUR (Gournay, S.-I.).

Voici la description d'une pièce intéressante, qui est une *Hache polie*, en diorite, avec petite *rainure* profonde de $0^{m}001$ sur tout le pourtour à la pointe (*Fig.* 1).

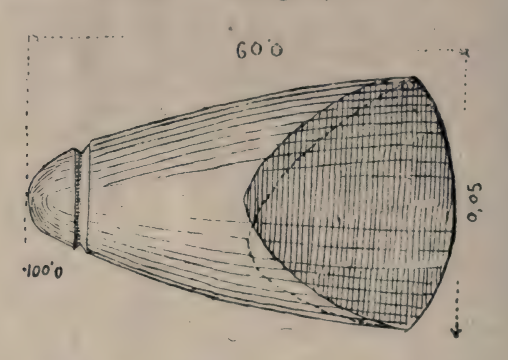


Fig 1. — Hache polie à Rainure au Talon — *Echelle* : 2/3 Gr. Nat.

Cette hache mesure $0^{m}090$ de long sur $0^{m}050$ au taillant et $0^{m}030$ d'épaisseur. Son poids est de 235 grammes.

Elle est parfaitement polie, et de chaque côté du taillant on remarque un deuxième polissage partant du taillant et se terminant au milieu de la pièce. Sur l'une des faces, l'ogive est symétrique par rapport à l'axe de la pièce, tandis que sur l'autre face elle est déportée à gauche, ce qui donne à supposer que l'outil a travaillé d'un côté dans une direction un peu oblique, par rapport à l'axe.

La rainure se trouve à $0^{m}010$ du sommet de la pièce. Elle forme, en coupe, la section d'un *carré*, coupé par une diagonale.

Cette hache a été trouvée lors de la *démolition d'un* MUR, dépendant de l'ancien château de Neufmarché (S.-Inf.).

M. Marcel BAUDOUIN. — Cette hache ayant été utilisée au moyen âge comme talisman (*Protége-foudre* ou *Paratonnerre*), il est possible que la Rainure soit de fabrication *moderne* et qu'elle ait servi antérieurement à suspendre, autour du bras ou du cou, la pièce néolithique, portée alors comme *Amulette*. (Cf. l'exemple célèbre historique, citée partout).

L'Homme préhistorique dans l'Amérique du Nord (*Fin*) (1).

PAR

Edmond HUE (Paris),

Vétérinaire-Major, en Mission aux Etats-Unis.

XXV. — Crane N° 6.

Ce crâne a été extrait du Gilder's mound à une profondeur de cinq pieds par le fils d'un fermier nommé Joseph.

C'est un crâne adulte mâle, défectueux, de couleur jaunâtre-pâle, avec des colorations noires sur la face externe de la voûte crânienne. Il ne semble pas être fossilisé.

Le crâne est apparemment mésocéphale avec un indice céphalique 79 (*Fig.* 11).

Le plan antérieur montre une crête sagittale moyenne, les plans latéraux et le supérieur sont ovoïdes avec l'extrémité antérieure plus petite. Le plan postérieur est pentagonal.

Les crêtes susorbitaires sont prononcées, à peu près comme chez le crâne de Rock Bluff et le crâne d'Albany mound. Le front est tout à fait bas et fuyant, quoique la voûssure et la courbure crânienne soient très distinctes. La région tempo-pariétale est légèrement plus ample que dans les autres crânes du mound; les crêtes temporales sont modérément marquées et elles se rapprochent de la ligne médiane à 50 mm. pour la droite et à 40 mm. pour le côté gauche. L'occiput n'est pas surplombant ; sa crête supérieure est proéminente et un os isolé à la partie supérieure. La mastoïde droite est d'un type masculin moyen.

Au-dessus du trou occipital, du côté droit, l'os a été entamé par un outil coupant ; l'écaille occipitale gauche est tellement endommagée que l'on ne peut reconnaître s'il y a eu des traces d'incisions.

Une portion de mâchoire supérieure et de mandibule sont dits avoir été trouvées avec ce crâne ; elles sont de même coloration que le crâne. Elles montrent un prognathisme alvéolaire de moyenne importance, comme on le voit souvent chez les Indiens.

La hauteur nasale est normale. Le palais est bien formé : sa largeur maximum est de 64 mm.

La mandibule a été reconstituée de plusieurs morceaux. C'est un spécimen de moyenne force qui correspond avec la mâchoire supérieure ci-dessus.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1917, n° 4, p. 205; n° 5, p. 269; n° 6, p. 317.

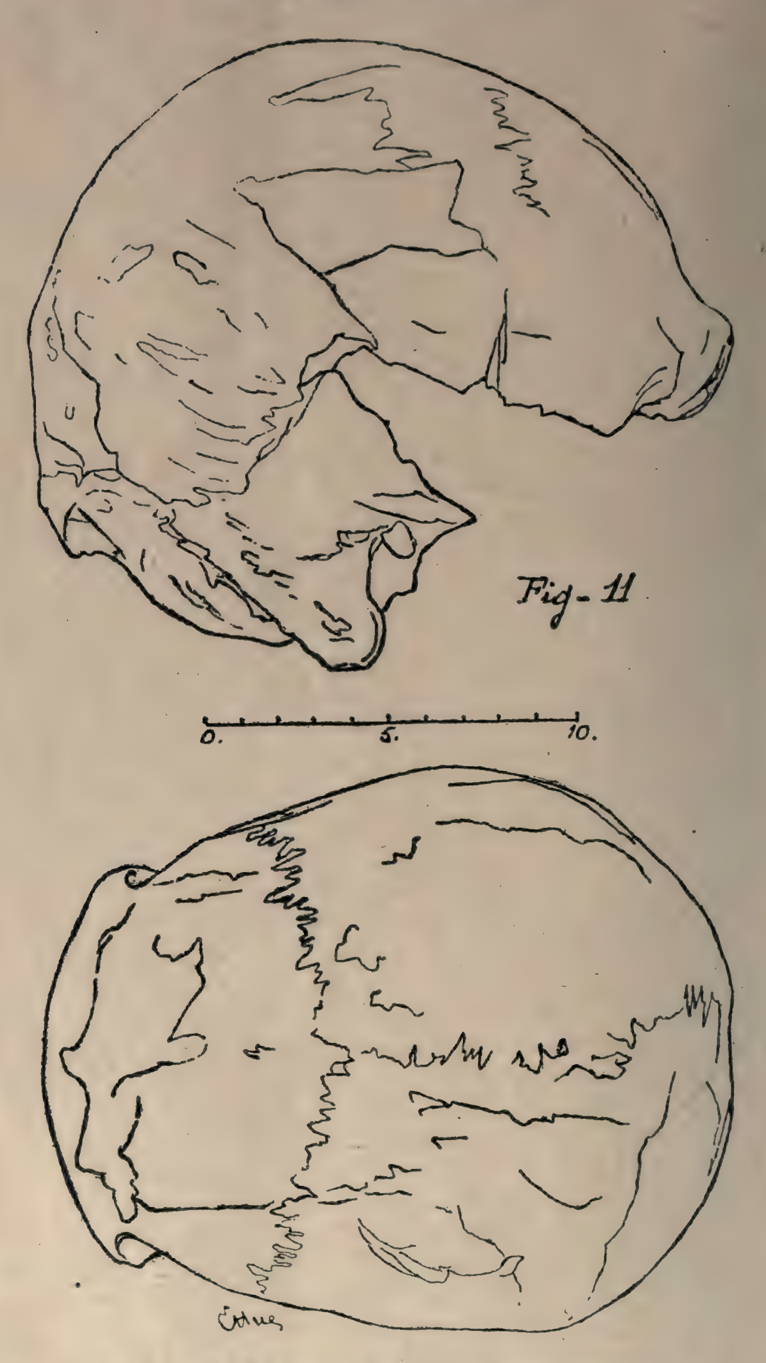


Fig. 11. — Crâne du Nebraska N° 6. — (Demi-grandeur naturelle).

Les dents des deux mâchoires sont de grandeur moyenne, toutes sont très usées. Il reste seulement deux molaires sur le côté gauche de la mâchoire supérieure, et une seule sur le côté droit de la mandibule.

La dentine et l'émail de toutes les dents restantes sont en parfaite conservation et ont conservé leur lustré normal.

Mensurations.

Voûte crânienne.	
Diamètre antéro-postérieur maximum	181 mm.
Diamètre transversal maximum	145
Diamètre frontal maximum	114
Diamètre frontal minimum	93
Hauteur du crâne, environ	125
Indice céphalique	79
Arc Nasion-bregma	115
Arc bregma-lambda	118
Epaisseur des pariétaux	4 à 6

Mensurations de la mandibule.

Hauteur verticale, au milieu	34 mm.
Longueur de la branche horizontale droite	108
Longueur de la branche horizontale gauche	105
Longueur de la branche verticale droite	68
Largeur minimum de la branche verticale droite	37.5

XXVI. — Crane N° 8.

Découvert en 1894 à une profondeur de moins de 5 pieds dans le Gilder mound, par Charles S. Huntington. C'est un crâne de moyenne grandeur d'un mâle adulte, reconstruit dans sa forme originale et sans distorsion, avec une douzaine de fragments ; il montre une forme bien spéciale sans traces de maladies ou de déformation. Coloration jaune-pâle ou grisâtre, avec des colorations sombres semblables à celles que l'on trouve sur tous les crânes et les ossements provenant de la même source.

La surface externe de la voûte crânienne montre une tendance à l'échelonnement sans qu'il y ait de déformation de l'os : la structure est ferme et il n'y a pas de traces de fossilisation (*Fig.* 12).

Le crâne est mésocéphalique, avec un indice longueur-largeur de 78.

Il est de coupe ovoïde avec la plus petite extrémité en avant. quand on le regarde par le dessus, tandis que les lignes externes de la région postérieure ont une forme pentagonale.

Les plus frappants et intéressants caractères anthropologiques

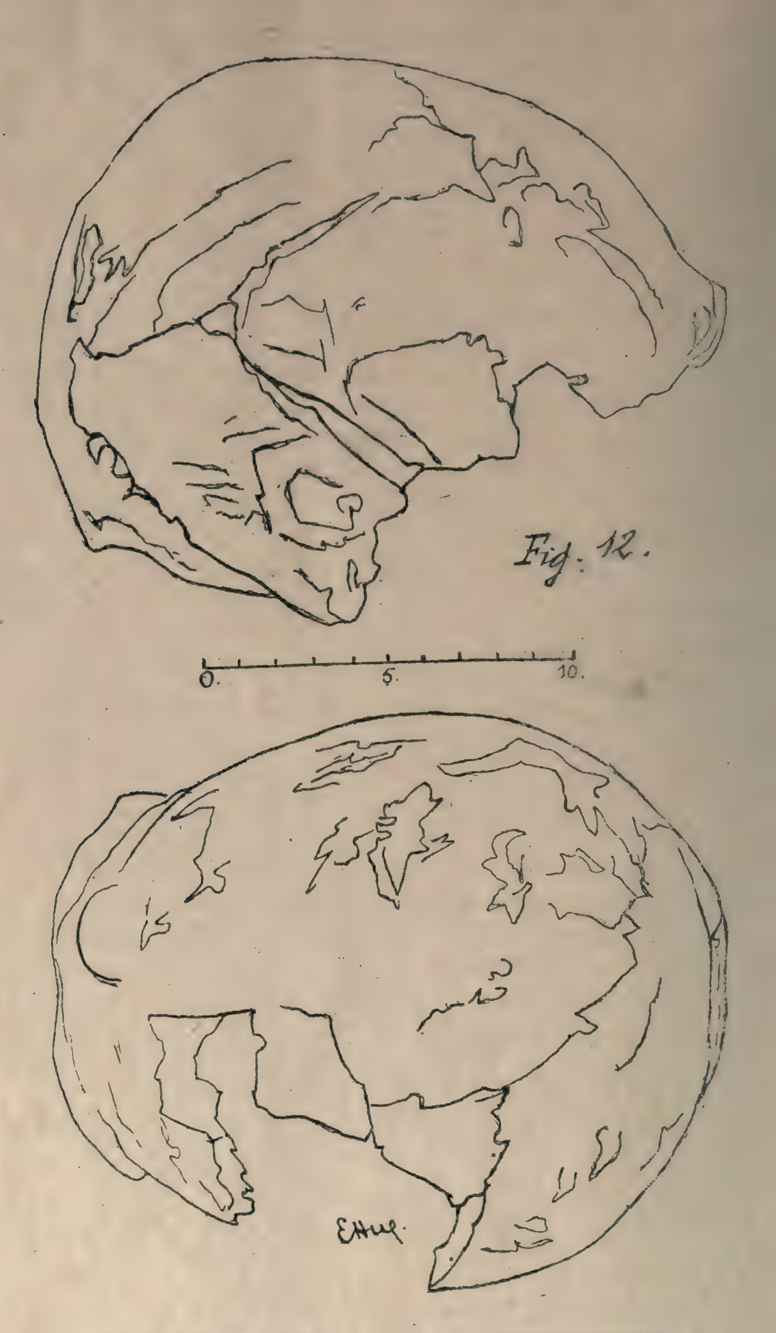


Fig. 12. — Crâne du Nebraska N° 8. — (Demi-grandeur naturelle).

sont une très différente voûssure du front et de larges et saillantes crêtes susorbitaires. A ce point de vue il se rapproche du type néanderthaloïde.

Les arcades sourcilières et leurs crêtes sont si accusées, que sur toute leur longueur, il existe une forte dépression entre elles et le front. Pas de bosses frontales et faible voûssure. La glabelle se trouve dans une dépression de 2 mm. 5 de profondeur, entre les arcades. Il y a une légère crête métopique ainsi qu'une assez forte crête sagittale se terminant par un sommet bien marqué vers le milieu de la suture sagittale.

Les régions temporales et pariétales n'offrent rien de particulier. Les crêtes temporales sont bien marquées.

L'occipital est moyennement convexe, sa crête supérieure est accusée. La mastoïde droite est plutôt de moyenne force masculine. L'oblitération des sutures est visible dans le cinquième postérieur de la suture sagittale.

L'épaisseur des pariétaux est de 5 à 7 mm.

Mensurations.

Diamètre antéro-postérieur maximum	181 mm.
Diamètre transversal maximum	142
Diamètre frontal maximum	112
Diamètre frontal minimum	90
Hauteur du crâne	137
Indice céphalique	78.45
Diamètre nasion-opisthion	133
Arc nasion-bregma	127
Arc bregma-lambda	127
Arc lambda-opisthion	118
Arc total nasion-opisthion	372

XXVII. — Crane N° 9.

Ce spécimen consiste en un frontal séparé en deux pièces. Il fut découvert dans le Gilder mound par le professeur Barbour; à une profondeur de 4 pieds au-dessous de la surface.

C'est un frontal de mâle adulte de moyenne épaisseur, avec une glabelle et des arcades normales et un front bien incurvé. Il n'est pas fossilisé et sa couleur correspond à celles des autres ossements du Mound.

Mensurations.

Diamètre frontal maximum	96 mm.

XXVIII. — Crane N° 10.

C'est un crâne d'un enfant d'environ 6 ans trouvé dans le mound à peu de profondeur par Mr Gilder. Il est d'apparence récente, bien développé, mince et franchement brachycéphale. Une petite portion de l'occipital sise au-dessus du trou occipital, a été détachée par un instrument tranchant. Il est de coloration brun-jaunâtre, peu différente de celle des autres ossements du Mound.

XXIX. — Mandibule complète.

Trouvée dans le Gilder mound, section J, près 3, à 4 pieds 1/2 de profondeur, par le Pr Barbour. C'est une mandibule de sujet jeune (les troisièmes molaires n'étant pas encore sorties). Le menton est carré, bien proéminent. L'arcade dentaire indique un prognathisme modéré.

Trois molaires seulement subsistent ; elles sont de grandeur et de forme normales. Les premières molaires ont chacune cinq tubérosités, la deuxième molaire n'en a que quatre. L'émail semble frais. Il n'y a pas de trace de fossilisation.

L'apophyse coronoïde gauche a été détachée d'un coup d'instrument tranchant.

XXX. — Mandibule gauche.

Trouvée à 4 pieds 1/2 de profondeur, par le Pr Barbour dans le Secteur B, près de la circonférence, dans le lœss intact.

Le fragment consiste dans les deux tiers d'une branche horizontale de mandibule gauche. Le menton manque. Il y a quatre dents de grandeur moyenne, très usées et diminuant de grandeur de la première à la dernière. L'émail et l'ivoire sont craquelés. L'os n'est pas fossilisé et provient d'un vieux sujet mâle.

XXXI. — Fragment de mandibule gauche.

Trouvé par le Pr Barbour, dans la section D, du Gilder mound, à 5 pieds de profondeur. C'est la branche montante d'une mandibule gauche mesurant 57 mm. de hauteur et 35 mm. de largeur dans sa partie la plus étroite. D'épaisseur moyenne, la mandibule offre une bonne échancrure condylienne et un angle plutôt féminin. Pas de fossilisation.

XXXII. — Os longs du Gilder mound.

Humérus. — Cinq humérus entiers et douze fragments d'humérus ont été découverts dans le mound par Mr Gilder. Un autre fragment d'humérus a été trouvé par le Pr Barbour.

Trois de ces spécimens sont du type prismatique, quatre sont du type plano convexe.

Cinq sur dix ont des perforations naturelles du fond de la fosse olécrânienne.

Quatre d'entre eux ont une tendance au remplacement du bord antérieur par une quatrième surface.

Sur trois d'entre eux, on voit des rayures et des marques d'instruments coupant ainsi que des traces de dents de rongeurs.

Mensurations.

HUMÉRUS	LONGUEURS	DIAMÈTRE transversal au milieu.	DIAMÈTRE antéro-postérieur. au milieu.	INDICE au milieu.
	mm.	mm.	mm.	mm.
a) Droit	348	25	16	64
b) Gauche	343	22.5	16.5	73.3
c) Droit	345	25	18	72
d) Gauche	350	21.5	15.5	72.1
e) Gauche	332	23.5	13.5	57.4

Le Pr Barbour a trouvé dans le mound un Cubitus de femme adulte.

Trois radius adultes de grandeur normale trouvés par Mr Gilder. Voici leurs dimensions :

1° Radius droit, 278 mm. ; 2° radius gauche, 274 mm. ; 3° radius gauche, 233 mm.

Fémurs. — Huit fémurs adultes entiers avec plusieurs autres fragments de fémurs adultes et trois fémurs de petits enfants.

Deux de ces fémurs appartenant au même individu montrent une courbure anormale en avant.

Mensurations.

FÉMURS	LONGUEURS bi-condylaire	APLATISSEMENT sous trochanterien.		INDICE d'aplatissement.
		la plus grande largeur.	la plus petite dimension antéro-postérieure.	
	mm.	mm.	mm.	
*a*¹) Droit	485	35.5	25.5	71.8
*a*²) Gauche	484	36.5	25.0	68.5
*b*¹) Droit	480	37.0	26.5	71.6
*b*²) Gauche	483	35.0	27 0	77.1
*c*¹) Droit	478	32.0	26.0	81.2
*c*²) Gauche	484	32.0	28.0	87.5
d) Gauche	473	32.0	25.5	79.7

Dans six cas la forme est du type prismatique, dans deux cas elle est du type cylindrique. Les autres fragments ne peuvent être classés quant à la forme.

Tibias. — Deux échantillons entiers et dix fragments trouvés par Mr Gilder. Les os sont de bonne longueur et forts. Ils sont normalement constitués et un peu inclinés en arrière de la tête. Ils n'ont pas d'aplatissement excessif.

Mensurations.

TIBIAS	LONGUEURS	DIAMÈTRE antéro-postérieur.	DIAMÈTRE transversal au milieu.	INDICE
	mm.	mm.	mm.	
a^1) Droit........................	407	35.0	23.0	65.7
a^2) Gauche........................	410	35.5	22.0	65.7

Mr Gilder a trouvé un péroné adulte mesurant 395 mm. de long.

Un scapulum gauche trouvé par le Pr Barbour, des côtes, des vertèbres dorsales et lombaires dont les corps montrent de l'asymétrie. Une douzième lombaire a son épine dorsale déviée à gauche.

Un sacrum mesurant 115 mm. de hauteur et une largeur maximum de 114 mm. a été trouvé par le Pr Barbour.

Bassins. — Deux bassins adultes mâles, normaux, trouvés par Mr Gilder; l'un presque entier, l'autre très détérioré.

Mensurations.

	Bassin 1.	Bassin 2.
Diamètre externe maximum (bi-iliaque)......	314 mm.	»
Hauteur maximum	227	229
Largeur maximum de l'ilium droit..........	171	167
— — — gauche........	170	»
Diamètre transversal maximum du détroit supérieur..............................	168	»

Quelques phalanges et un calcaneum ont aussi été trouvés à différentes profondeurs dans le Gilder mound.

Le Pr Barbour a trouvé des ossements ayant appartenu à un enfant de moins de un an.

BIBLIOGRAPHIE.

ROBERT F. GILDER. — *Preliminary Notice*, World-Herald. October, 21, 1906.

ERWIN H. BARBOUR AND HENRY B. WARD. — *Discovery of an early type of man in Nebraska*, dated October 24, published in Science, nov. 16, 1906.

ERWIN H. BARBOUR AND HENRY B. WARD. PRELIMINARY REPORT *on the Primitive Man of Nebraska*, Nebraska Geological Survey, vol. II, part. 5, pages 319-327, four figures, oct. 26, 1906.

ERWIN H. BARBOUR. — *Prehistoric Man in Nebraska*, dated oct. 26, 1906, published in Putnam's Magazine January 1907, p. 413-415, 501-503, 3 figures.

ROBERT F. GILDER. — *A Primitive Human Type in America, The Finding of the Nebraska Man.* Putnam's Magazine, January 1907, 407-409, 2 fig.

HENRY B. WARD. — *Peculiarities of the Nebraska Man.* Putnam's Magazine, January 1907, p. 410-413, 3 fig.

HENRY F. OSBORN. — *Discovery of a supposed Primitive Race in Nebraska*, Century, January 1907, p. 371-375, 7 fig.

ERWIN H. BARBOUR. — *Evidence of Man in the Lœss. of Nebraska*, dated dec. 14, 1906, published in Scienee, January 18, 1907, p. 110-112.

ERWIN H. BARBOUR. — *Evidence of Lœss Man in Nebraska*, dated dec. 10, 1906. Nebraska geological Survey, II, p. 331-348, 16 fig. 1907.

R. F. GILDER. — *The Nebraska Lœss Man.* Records of the Past, VI, pl. 2, p. 36-39, 5 fig., February, 1907.

ERWIN H. BARBOUR. — *Some ancient Inhabitants of Nebraska*, dated dec. 25. Records of the Past, VI, pt. 2, 40-46, 5 fig. February 1907.

E. E. BLACKMAN. — *Prehistoric Man in Nebraska.* Records of the Past, VI, pt. 3, 76-79, March. 1907.

ALES HRDLICKA. — *Skeletal Remains suggesting or attributed to early man in North America* XVII. The Nebraska « Lœss Man », p. 66-98, 5 figures, 12 Pl. Bureau of American ethnology. Bulletin 33, Washington, 1907.

*
* *

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les Conclusions générales de Mr Hrdlicka sont les suivantes :

« Les nombreuses découvertes d'ossements humains dans l'Amérique du Nord, pour lesquelles l'antiquité géologique a été affirmée ont été ici brièvement passées en revue. On a vu que, en dehors d'autres considérations, chaque fois que la conservation des ossements a permis de les comparer, l'évidence témoigne contre l'antiquité géologique de ces restes et pour leur proche affinité ou bien leur identité avec ceux des Indiens modernes.

« Dans ces circonstances, une seule conclusion est justifiée, c'est que jusqu'ici, sur ce continent, on n'a pas trouvé d'ossements humains d'antiquité géologique indiscutée. Ceci ne doit pas être regardé comme une déclaration qu'il n'y a pas eu d'homme primitif dans cette contrée; cela veut dire seulement que si l'homme primitif a existé dans l'Amérique du Nord, il reste à en donner des preuves convaincantes au point de vue anthropologique.

« Pour « l'homme du loess » du Nebraska, en particulier, l'esprit cherche en vain sur quelles solides raisons on peut se baser pour

une estimation autre qu'une antiquité « modérée pour les spécimens du Gilder mound ».

« L'évidence de l'ensemble de ces faits fortifie la conclusion précédente, que l'existence, sur ce continent, d'un homme du type primitif caractéristique et d'exceptionnelle antiquité géologique, n'a pas encore été prouvée. »

*
* *

La série de dessins à la même échelle que nous donnons (*Fig.* 13 à 18), permettra de saisir la portée des conclusions du Dr Hrdlicka.

En fait, les crânes examinés ne se rapprochent pas du Neanderthal, type de l'Homme primitif d'Europe, mais ils se rapprochent manifestement des crânes des mounds et des crânes des Indiens modernes.

Il est évident que ces crânes appartiennent au même type humain, localisé au continent américain.

Je pense qu'il y aurait un gros intérêt à étudier les divers rameaux du type des mounds et à établir leurs rapports anthropologiques et chronologiques dans leur area, préalablement à toute préoccupation de synchronisme avec le type Neanderthal.

Fixer les relations des types Indiens modernes et des crânes des mounds est une première étape de la classification des types humains de l'Amérique du Nord.

Nous pensons, avec le Dr Hrdlicka que le type Néanderthal n'a pas encore été découvert dans les Etats-Unis, mais qu'un jour viendra où le chaînon américain sera rattaché à la vieille race primitive d'Europe.

Les glaciations américaines ont singulièrement compliqué la question dans la moitié boréale des Etats-Unis, où de puissants dépôts glaciaires entamés par les agents atmosphériques remplissent périodiquement les vallées de limons et de boues délayés par les pluies et la fonte des neiges.

Un point semble bien acquis à ce jour; c'est que les silex taillés du Trenton, avec leurs stries glaciaires, nous révèlent que l'homme américain a vu les glaciations quaternaires.

Souhaitons à nos Collègues américains de découvrir les restes de cet homme du Nouveau Continent.

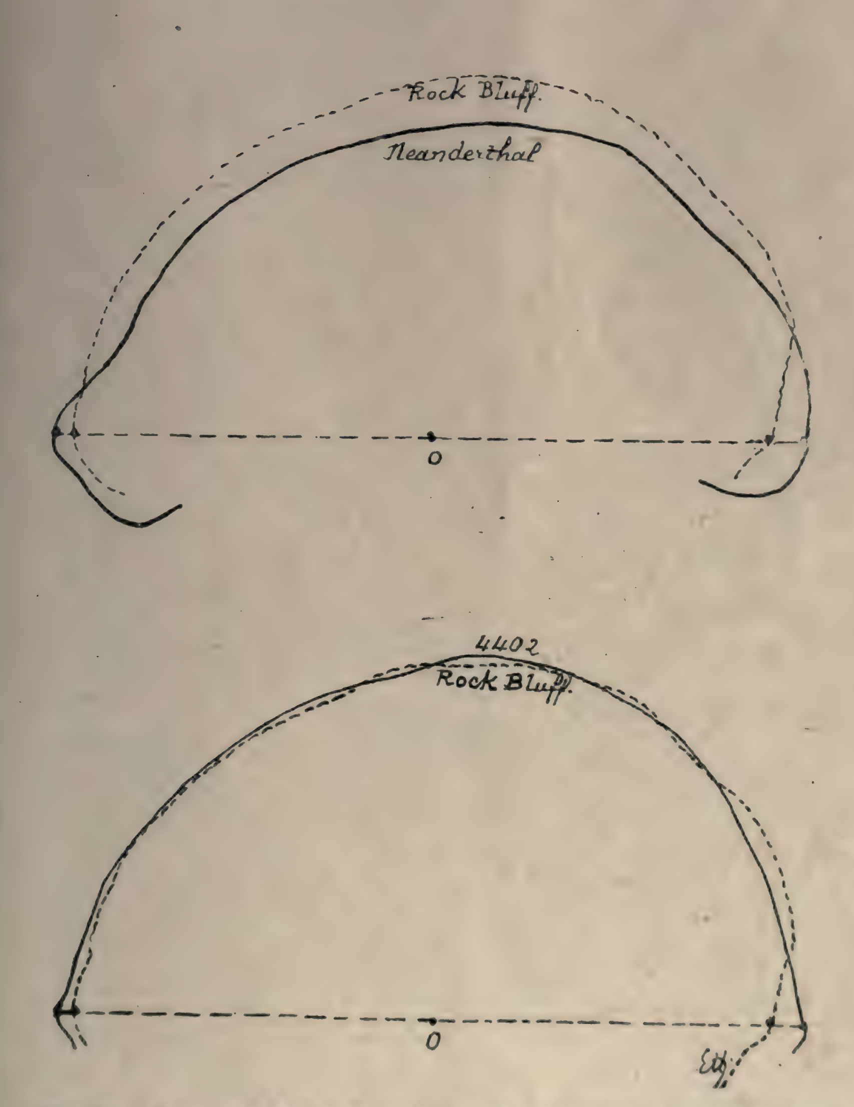


Fig. 13 — Comparaison sur le centre de la ligne glabelle-inion, du Crâne de Rock Bluff (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le crâne N° 4402, provenant du Mound 1, près Albany (Illinois). — Collections de l'*Académie des Sciences* de Davenport.

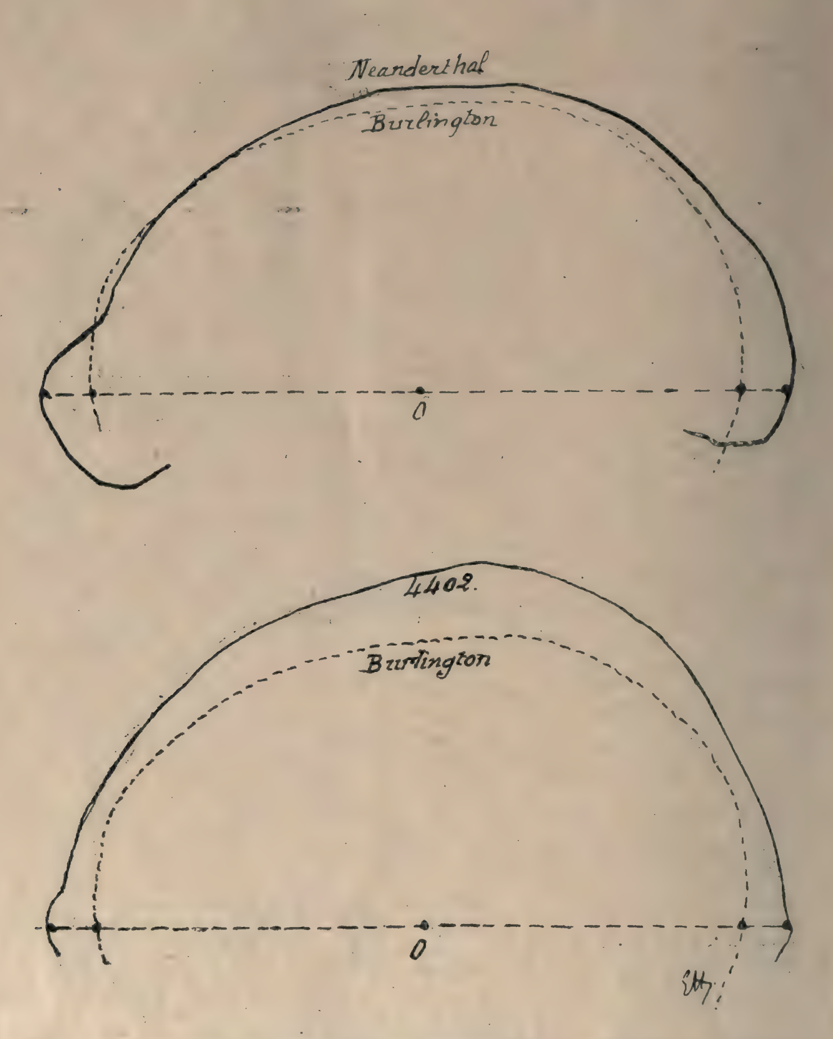


Fig. 14. — Comparaison, sur le centre de la ligne glabelle-inion, du Crâne de Burlington County (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le Mound builder N° 4402 d'Albany.

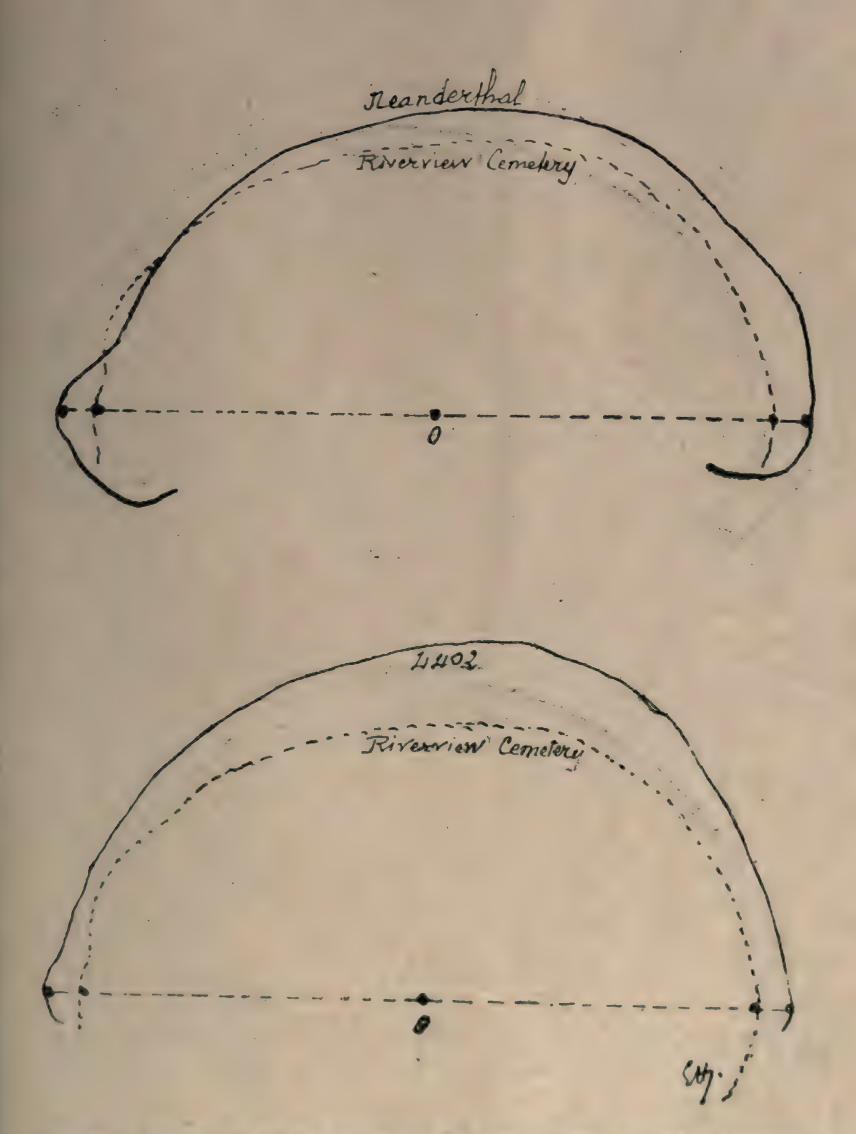
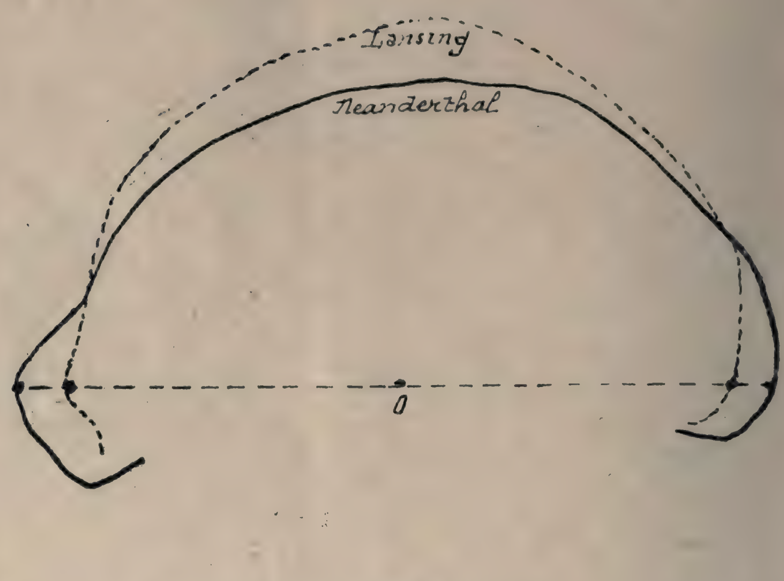


Fig. 15. — Comparaison, sur le centre de la ligne glabelle-inion, du Crâne de Riverview Cemetery (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le Mound-builder N° 4402 d'Albany.



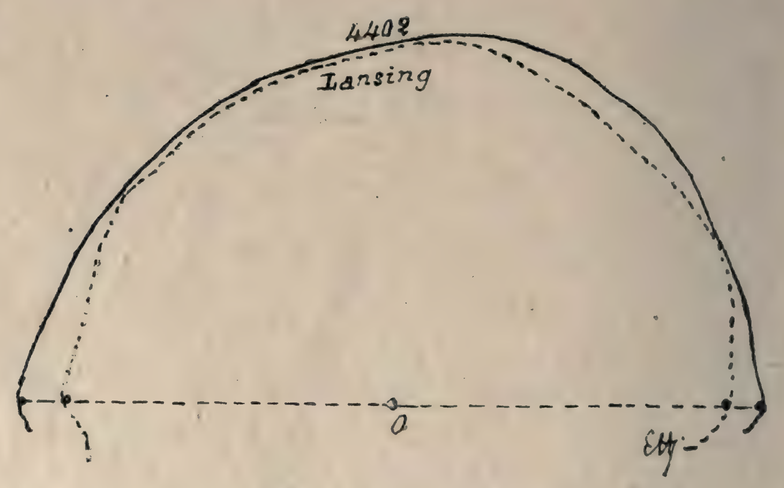


Fig 16 — Comparaison, sur le centre de la ligne glabelle-inion, du Crâne de Lansing (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le Mound-builder n° 4402 d'Albany.

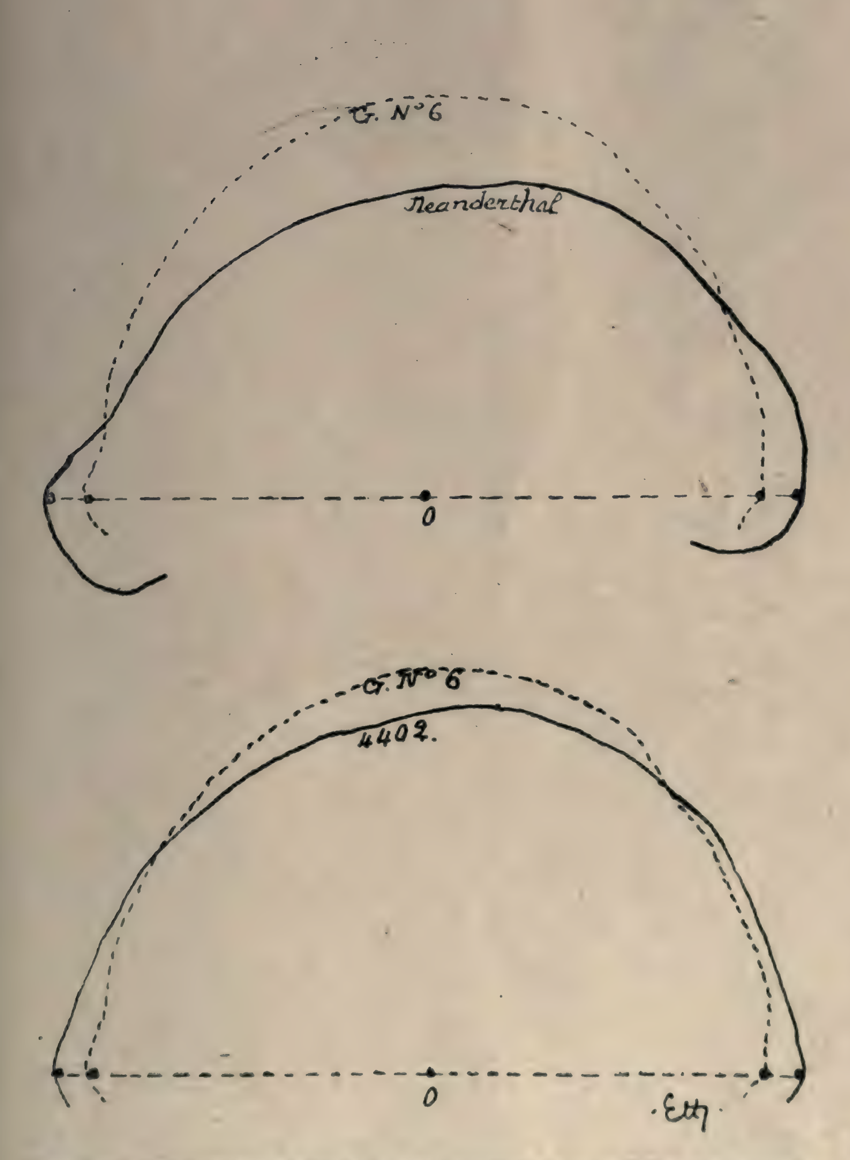


Fig. 17. — Comparaison, sur le centre de la ligne glabelle inion, du Crâne N° 6 du Gilder's Mound (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le Mound-builder N° 4402 d'Albany.

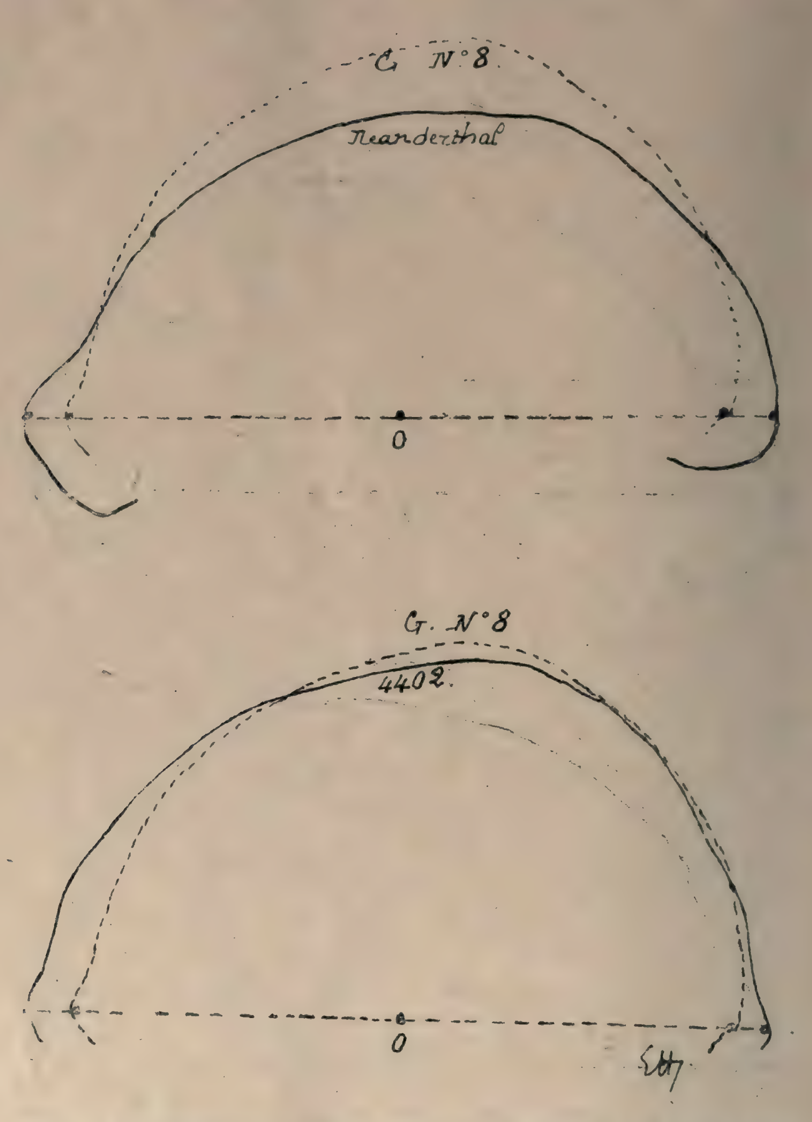


Fig. 18. — Comparaison, sur le centre glabelle-inion, du Crâne N° 8 du Gilder's Mound (ligne pointillée) avec le Neanderthal et le Mound-builder N° 4402 d'Albany.

M. Marcel Baudouin. — Il me semble de mon devoir, au nom de la *Société Préhistorique Française*, de souligner, par les quelques réflexions qui vont suivre, l'extrême importance scientifique du Mémoire d'ensemble sur les *Hommes préhistoriques* des États-Unis que notre ancien Président, Ed. Hue, a eu, pendant sa longue mission dans l'Amérique du nord, l'excellente idée de rédiger à l'intention de notre compagnie.

On pardonnera, je pense, à un anthropologiste de donner ainsi son opinion personnelle, au moins pour la fouille la plus intéressante qui est mentionnée : celle des *Gilder's Mound*, car il serait trop long d'aborder successivement l'examen critique de toutes les autres découvertes. — Bornons-nous donc à parler ici du prétendu « *Homme du Loess du Nebraska* », question qui a fait couler, semble-t-il, beaucoup d'encre outre-mer.

A mon avis, il s'agit là d'un simple Ossuaire Néolithique, sans monument de pierres, *placé sous un Tumulus*. — Je vais essayer de le prouver par la seule étude des ossements, sans tenir compte du monument lui-même.

1° Je note d'abord l'*absence de fossilisation*, qui plaide en faveur de l'époque géologique actuelle.

2° Les Dents présentent l'*Usure Néolithique* classique ; elles n'ont d'ailleurs rien de Paléolithique.

3° La première molaire inférieure a *cinq tubercules* (Caractère Néolithique).

4° Des Crânes portent des traces d'*Actions humaines* manifestes (Stries de silex (crâne n° 4) ; *Désarticulation* de la face, *rituelle* (Crâne n° 6) ; etc.). — Donc il y a eu Décarnisation.

5° Des Crânes semblent avoir subi la *Déformation pariétale*, spéciale aux Néolithiques (crâne n° 8).

6° Une mandibule (n° 29) a été *sectionnée* au silex (Désarticulation rituelle d'Ossuaire, après Décarnisation).

7° Les Crânes ne sont en général que *sous-Dolicocéphales*, avec un indice céphalique de 78,00 en moyenne. — Ils ne sont donc, franchement, ni *Brachycéphales* (83,00), ni *Dolicocéphales* (72,00). — Ils ne sont pas, par suite, *Paléolithiques*.

Par conséquent, tout plaide en faveur du Néolithique : l'état et la forme des os ; les coutumes funéraires (*Déformation* crânienne ; *Décarnisation* et *Désarticulation*), pour les sujets dont l'inhumation n'est pas certaine, etc., etc.

Ces Crânes appartiennent donc à des Hommes de la Pierre polie des États-Unis, c'est-à-dire à des *Pré-Indiens* ; il ne peut être question de Paléolithiques. — Mais il ne s'agit pas non plus d'*Indiens actuels*. Par conséquent, M. le Dr Hrdlicka a été trop réservé, en n'admettant qu'une « Antiquité modérée » pour les spécimens du *Gilder's*

Mound. — La « Pierre polie » d'Amérique doit remonter là bas aussi haut qu'en Europe, si elle ne se termine en réalité qu'aux temps précolombiens.

Il ne faut ni *trop rajeunir*, ni *trop vieillir* les os humains découverts. En les vieillissant trop, certes, on induit les savants en erreur; mais, en les rajeunissant constamment, de parti pris (pour éviter les critiques des spécialistes), on décourage les chercheurs, qui accusent les Anthropologistes d'être par trop difficiles ! — Il faut rester dans un juste milieu et surtout garder la réserve prudente, qui est toujours de règle en matière scientifique.

Et c'est parce que j'ai été très surpris de la tendance manifeste du Dr Hrdlicka que j'ai cru devoir insister sur les os du *Gilder's Mound.*

J'aurais beaucoup à dire aussi sur l'*Homme de Trenton;* mais il est encore trop tôt pour insister davantage et je ne veux pas abuser.



SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1917

Présidence de M. TATÉ.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. TATÉ, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (26 Juillet 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Marcel BAUDOUIN, Fr. PÉROT, A. GUÉBHARD.

M. le Président annonce que MM. MICHEL (Besançon), Dr SOUBEYRAN (Oise), *mobilisés*, en uniforme, et M.M. ARCHAMBAULT, retour de mission en Nouvelle-Calédonie, assistent à la séance.

M. PATTE, lieutenant de génie, *mobilisé*, retour d'Orient et convalescent pour maladie, assiste aussi à la séance.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. GUÉBHARD; — A. VIRÉ; — E. HUE.

Lettres diverses. — MM. PEABODY, JACQUOT, BAZIN, PASSEMARD, LOPPÉ, GAURICHON, Henry LAMBERT.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Westropp (T.-J.). — The Ancient Sanctuaries of Knockainey and Clogher, Co Limerick, and their goddesses [Extr. *Proceed. of the Royal Irish Academy*, Vol. XXXIV, Sect. C., no 3, 1917, August, p. 47-67, 2 fig.]. — Dublin, 1917, in-4°, 20 p., 2 fig.

Westropp (T.-J.). — Notes on the primitive Remains (Forts and Dolmens) in Central C° Clare. Addenda P^t XVI [Extr. *The Journ. of the Prooc. of the Royal Soc. of. Antiq. of Ireland.*, 1917, XLVII, p^t 1, Juin, p. 1-20, 2 fig.]. — Tiré à part, 1917, in-8°, 20 p., 2 fig.

Westropp (T.-J.). — Prehistoric Remains in North-Western and Central C° Clare. Addenda. West Clare [Extr. *The Journ. of the Proced. of the Roy. Soc. of Antiq. of Ireland* 1917, Vol. XLVII, Sér. VI, Juin, p. 67-74, 4 fig.]. — Tiré à part, in-8°, 1917, 7 p., 3 fig. et 1 pl. h. texte.

Hue (Edmond). — L'Homme préhistorique dans l'Amérique du Nord [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç. Par.*, n° 4, 205-208; n° 5, 269-284; n° 6, p. 317-352; n°s 7-9, p. 365-380]. — Le Mans, 1917, in-8°, 64 p., 18 fig.

Givenchy (P. de) et **Mortillet** (P. de). — La grande Hache polie de Nucourt, provenant du Chemin de La Pierre qui tourne, Commune de Marines (Seine-et-Oise) [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1917, 26 avril]. — Le Mans, 1917, in-8°, 8 p., 2 fig.

Baudouin (Marcel). — Le Néolithique Inférieur et le Campignien typique en Vendée [Découverte de six Stations]. Le Campignien en général [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1917, n°s 5, 6, et 7-9, p. 244-268; 292-303 et 351-555; 21 fig.]. — Paris, 2° *Edit.* augmentée, 1917, 40 p., 22 fig.

Baudouin (Marcel). — Les Cupules de la Table du Dolmen de La Court du Breuil, au Bernard (V.) [Extr. des *Bull. et Mém. Soc. Anthrop., Par.*, 1916, 6 janvier]. — Tiré à part, Par., 1916, in-8°, 15 p., 3 fig.

Baudouin (Marcel). — La Préhistoire des Etoiles : Les Pléïades au Néolithique [Extr. *Bulletins et Mémoires de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1916, 9 mars, p. 25-103, 22 fig.]. — Tiré à part, Par., 1916, in-8°, 78 p., 22 fig.

Baudouin (Marcel). — La Mâchoire inférieure humaine la plus ancienne est celle de La Naulette (Belgique), et non celles d'Heidelberg et de Piltdown. — Extr. *Presse Dentaire*, Par., 1917, in-8°, 4 p.

Baudouin (Marcel). — Les Buttes d'Huitres des Chauds, à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) : Démonstration de l'existence d'un Monument cultuel du type des Tertres Animaux en forme de Serpent et d'origine nordique. Actions humaines exécutées sur des Huitres entières [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç., Par.*, 1917, n°s 7-8, 369-384; n° 9, p. 503-516; n°s 10 et 11, p. 562-576; n° 12, 603-622, 7 fig.]. — Paris, 2° *Edition, revue et corrigée*, 1917, in-8°, 64 p., 7 fig.

Bordage (Edmond). — Essais de reconstitution de races humaines préhistoriques. — In *Biologica*, 1914, n° 42, p. 182-184, 2 fig. [Piltdown et La Quina].

Hugues (Albert). — Notes spéléo-archéologiques pour le Gard — Extr. *Homme Préhistorique*, n° 3, 1914, p. 81 à 85.

Gaurichon (J.). — Idéographie des Cavités pédiformes [Extr. *9e Congrès préh. de France*, session de Lons-le-Saunier, 1913, p. 447 à 450]. — Tirage à part, Le Mans, 1914, 16 pages.

Gaurichon (J.). — Tombes énéolithiques des Alluets (Aube) [Extr. *9e Congr. préh. de France*, session de Lons-le-Saulnier, 1913, p. 447 à 450]. — Tiré à part, Le Mans, 1914, 4 p.

Mortillet (Adrien de). — Quelques Mégalithes des régions envahies. I. Département du Nord. — Extr. *Revue Anthropologique*, 27e année, n°s 7-8, Juillet-Août 1917, p. 255 à 276, 16 fig.

Taté (E.). — Perforation des Instruments en silex et autres pierres dures [Extr. *Bull. S. P. F.*, n° 2, p. 102-106; n°s 10-11, p. 576-580, 4 fig.]. — Tirage à part, Le Mans, 1917, 10 p., 4 fig.

Bossavy (J.) — A propos des Armes canaques et de l'emploi des Haches polies [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 27 juillet 1916]. — Tiré à part, 2 p. In-8°.

Renouvellement du Conseil d'Administration pour 1918.

Le Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, vu l'ÉTAT DE GUERRE qui persiste et en raison des décisions prises antérieurement, décide qu'en 1918 il n'y aura *pas d'Elections*, de même qu'en 1915, 1916 et 1917. — Par conséquent, les pouvoirs du Conseil sont renouvelés d'office jusqu'à fin 1918.

Les Rapports annuels du Trésorier et du Secrétaire général seront lus à la séance de fin d'année (Décembre 1917).

Admission de Nouveaux Membres.

Sont proclamés Membre de la *Société Préhistorique Française* : MM.

POISSONNET, Archéologue, La Mothe-Achard (Vendée).

[Dr Marcel BAUDOUIN. — Dr BOISMOREAU].

BOUVIER (Jules), Président de la Société des Amis de Vienne, Directeur d'Assurances, 15, rue de la Charité, Vienne (Isère).

[GAURICHON. — Dr Marcel BAUDOUIN].

Lettre de Félicitations aux Sociétés d'Archéologie des Etats-Unis.

Le Conseil de la *Société Préhistorique Française*, ayant, à l'occasion de l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés de l'Entente, décidé l'envoi d'une Lettre officielle de Félicitations aux Sociétés d'Archéologie et d'Anthropologie américaines, par l'intermédiaire de notre collègue, M. le Pr Ch. Peabody (de Harvard University, Cambridge, Mass.), M. le Dr Marcel Baudouin s'était chargé de cette mission avant les vacances.

Or, voici le texte de la réponse qu'il vient de recevoir de notre savant et très sympathique confrère des États-Unis :

A M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général de la *Société Préhistorique Française*,

Mon cher collègue et cher ami,

Croyez bien que votre communication, *officielle*, de la part du Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, m'a donné le plaisir le plus vif. — Je la présenterai à la prochaine session de notre Conseil de la *Société Anthropologique Américaine*, qui se réunit vers la Noël. En attendant, je viens vous exprimer la satisfaction personnelle, avec laquelle j'ai reçu tant de félicitations cordiales de nos amis de France. — Dieu veuille que nous en soyons dignes !

Nous faisons nos préparatifs d'une façon assez tardive et lente, mais encourageante à la fois, puisque nous marchons avec un sang-froid et un contrôle plutôt satisfaisants. Pas du tout du « Houp-là, à Berlin ! ». Mais beaucoup de solennité et de force.

Quand même la Guerre serait longue, la Victoire sera à nous. — Qu'elle vienne donc bientôt !

Je vous prie de me rappeler aux bons souvenirs de tous mes camarades, en paix et en guerre.

Vive la France !

Votre dévoué,
Charles PEABODY.

Le 18 septembre 1917.

Dons pour les Collections de la S. P. F.

1° A la suite d'une visite faite par M. E. HUE à notre collègue, M. FOUCAULT (de Flers, Orne), celui-ci a bien voulu offrir, pour les collections de la *Société Préhistorique Française*, une série, très intéressante, de Silex, provenant de la célèbre station d'OLENDON : 100 pièces du *Champ des Longues-Raies* ; 112 pièces du *Champ des Callouets* ; 6 pièces du *Champ des Feugres* et, parmi ces dernières, un beau *Pic* (bien typique).

Tous ces silex sont du début du Néolithique. Une seule pièce porte des traces de polissage.

2° M. CHAPELET offre à la *Société Préhistorique Française* un *Crâne*, malheureusement brisé, recueilli dans un sarcophage en pierre, mis à jour en creusant des tranchées, sur le bord de la route de Coucy-le-Château à Quincy-Basse, au point trigonométrique « Moulin détruit » ; ce sarcophage avait été brisé ; il contenait, comme mobilier, des poteries et un poignard, dont on n'a pu préciser la nature. D'autres sarcophages existent ; ils sont intacts.

3° M. A. BAZIN (de Reblais, S.-et-M.), ingénieur en retraite, offre, en don, aux Collections de la *Société Préhistorique Française*, tous les Silex, Campigniens et Robenhausiens, qu'il a recueillis depuis plusieurs années dans la station de la Ferme de Janvier, commune de Monthurel (Aisne).

L'ensemble des pièces campigniennes, formant un tout caractéristique, est des plus intéressants, car ces objets sont en un silex très spécial et bien distinct (1).

4° M. HARMOIS remet, pour les Collections de la *Société Préhistorique Française*, au nom de M A. CATELAN, notre collègue actuellement à Turin, quatre *rondelles*, cultuelles, en *cuivre*.

(1) Cette Collection sera décrite et *figurée*, dans un prochain numéro du Bulletin, par M. A. Bazin.

Ces rondelles sont la survivance des *rouelles solaires*. On les fixe au frontal des chevaux conduisant des chars. Elles sont astrales, représentant le soleil, la lune, les étoiles; chrétiennes, lorsqu'elles figurent la croix simple, la croix de Malte, la croix patée, le Christ, la Vierge, saint Joseph ou saint Roch. Elles sont *cultuelles*; la preuve en est dans la substitution d'un nouveau Culte à l'ancien. — Cette collection sera complétée par le généreux donateur.

5° M. le Dr Trassagnac, médecin-major aux Armées, a fait don au Musée de la *Société Préhistorique Française* des poteries et objets divers, trouvés au cours de la fouille de deux *Puits funéraires* gallo-romains, découverts par lui à Tours-sur-Marne (Marne). Ces Puits sont parfaitement datés par des pièces de monnaie (1).

6° M. le Dr Ad. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.) fait don d'une curieuse *Pierre-figure*, absolument naturelle, représentant une tête d'animal. C'est un produit stalagmitique, qui montre, sur deux aspects différents, un profil de Chien. Ramassée à Soleilhas (B.-A.).

Présentations et Communications.

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Découverte d'un Alignement, orienté à l'Equinoxe et inédit, d'une trentaine de Menhirs, à Challans (Vendée).*

Dr Ad. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.). — *Pierre-figure absolument naturelle (Var).*

A. Desforges (Remilly, Nièvre). — *Notes complémentaires sur les Pierres des Morts de la Nièvre.*

Edouard Harlé (Bordeanx). — *Chiffons sur des Buissons, au bord d'une Source.*

Francis Pérot. — *Contribution à la Préhistoire de la Montagne bourbonnaise : Objets préhistoriques découverts en 1917, dans l'Arrondissement de La Palisse (Allier).*

Léon Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — *Fouilles nouvelles au Tumulus de Fontaine-le-Marmion (Calvados). — Fouilles aux Cavités creusées dans le Rocher, à Banville (Calvados).*

(1) Cf. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Par., 1917, n° 7, p. 348.



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Les Pierres des Morts du Bourbonnais.

M. Fr. Pérot (Moulins, A.). — *La Pierre d'attente de Bagneux* (Allier). — Bagneux, bourgade de l'arrondissement de Moulins, à 21 kilomètres à l'ouest de cette ville, sur la rive gauche de l'Allier. Bagnox au XIe siècle (Le Bois, forêt). — Eglise romane orientée, édifiée sur une butte antique; sur la voie romaine de Clermont-Bourges-Orléans.

La pierre a été enterrée par respect pour sa destination primitive à quelques pas et à droite du portail d'entrée ; elle saillit de quelque peu du sol ; elle est formée d'une dalle en calcaire grossier, des carrières de Montgornaud à Coulandon, éloignées d'environ 22 kilomètres de Bagneux. Cette dalle mesure environ 1^m^90 de longueur, sur une largeur de 0^m^65 à 0^m^70 de largeur; son épaisseur ne peut-être évaluée. Tous les bords sont taillés. Les gens n'ont aucun souvenir de son origine ; ce qui fait supposer qu'elle a été enfouie depuis longtemps.

Notes complémentaires sur les Pierres des Morts de la Nièvre.

M. Desforges (Rémilly, Nièvre). — A la longue liste des Pierres des Morts que j'ai donnée dans le *Bulletin* de novembre 1916 (p. 535 à 537), je puis ajouter les documents suivants.

Arrondissement de Nevers.

Canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

Chantenay-Saint-Imbert. — Pierre d'attente, accolée à l'église, à 2^m^20 du portail, à droite; table en calcaire, de 1^m^75 de longueur, sur 0^m^55 de largeur et 0^m^18 d'épaisseur; les champs portent, en avant et aux deux extrémités, un cavet de 0^m^10 de rayon; cette table repose sur deux supports de 0^m^33 de hauteur, 0^m^20 d'épaisseur, et de même longueur que la largeur de la table et qui sont décorés, sur un côté seulement, le côté extérieur, d'une cimaise dorique.

Particularité curieuse, ces supports reposent eux-mêmes sur deux pierres de 0^m^42 de longueur et de 0^m^20 d'épaisseur, enfoncées dans le sol.

Renseignements et croquis fournis par M. Camus, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

Canton de Saint-Saulge.

CRUX-LA-VILLE (Pierre citée en 1916), située en face et à 3 mètres du portail de l'église, sur la place publique. Table en calcaire dur, de $2^{m}25 \times 1^{m}10 \times 0^{m}25$, reposant sur quatre piliers de $0^{m}30 \times 0^{m}30$ de section et de $0^{m}35$ de hauteur. Sur la face supérieure de la pierre se voit une croix latine à base triangulaire, dont les bras ont $0^{m}08$ de largeur et dont l'ensemble accuse un relief de $0^{m}005$.

Renseignements et croquis fournis par M. Bonnot, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

Canton de Pougues-les-Eaux.

GUÉRIGNY. — Il y a trente ans, il y avait une pierre des morts sur socle en maçonnerie, entre la façade de l'église et le puits qui occupait le centre de la place publique.

Renseignement fourni par M. Paul Bidault, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON.

Canton de Châtillon-en-Bazois.

CHOUGNY. — Pierre d'attente, placée à 2 mètres et légèrement à droite du portail de l'église, un peu obliquement, dans le cimetière. Pierre dure et noire : porphyre probablement. C'est une ancienne pierre tombale de $1^{m}90$ de longueur sur $0^{m}75$ de largeur à la tête et $0^{m}68$ aux pieds et $0^{m}12$ d'épaisseur. Elle repose sur deux parallélipipèdes rectangles à peine dégrossis, dont la longueur est égale à la largeur de la pierre et ayant $0^{m}38$ de largeur et $0^{m}22$ de hauteur pour celui de tête et $0^{m}16$ pour celui des pieds. La table est donc inclinée. De plus, elle est arrondie à la tête et les angles des pieds sont abattus; tout le tour et formant bordure se voit un cavet renversé.

Cette table porte, à la partie supérieure, quatre larmes gravées disposées symétriquement, une dans chaque angle, la pointe tournée vers l'intérieur; mais, tandis que celles de tête ont $0^{m}22$ de longueur, celle de bas n'ont que $0^{m}15$. Au milieu de la tête se trouve une croix latine avec socle, également gravée, de $0^{m}38$ de longueur.

Tout le reste de la surface est occupé par l'inscription suivante, en romaines majuscules de $0^{m}04$ de hauteur et dont une partie est complètement effacée :

CI GIT
MICHEL ROCHU
NE LE 25 DE
CEMBRE 1751

DECEDE A NIA
OLT LE 24 FEV
RIER 1833
. . . .
. . . BON PER
. . . .
ET ROBERT DE...
NECOUR VE VE
LE 13 JANVIER
ANS

Renseignements et croquis fournis par M. Martin, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

Ougny. — Pierre d'attente située exactement en face du portail de l'église, à 4 mètres. Table en volvic, de $1^{m}98$ de long, sur $0^{m}98$ de large. La partie inférieure est à deux pentes ; largeur aux bords $0^{m}10$, au milieu $0^{m}16$. Elle repose sur deux cales embrassant la pierre. Celle d'avant a $0^{m}16$ de haut ; elle est plus élevée que celle d'arrière pour obtenir l'horizontalité de la pierre, à cause de la déclivité du terrain.

Cette pierre ne porte ni gravure, ni inscription. A l'angle de gauche, à l'avant, se voit une légère entaille.

Il est probable que cette pierre n'est pas très ancienne Elle formait vraisemblablement la partie supérieure d'un sarcophage.

Croquis et renseignements fournis par M. Martin, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

Arrondissement de Clamecy.

Canton de Clamecy.

Trucy-l'Orgueilleux. — Pierre d'attente placée à 6 mètres en avant, et un peu à droite du portail de l'église. Trilithe en calcaire : table de 2 mètres de long sur $0^{m}95$ de large et de $0^{m}20$ d'épaisseur, reposant sur deux piliers de $0^{m}95$ de long et de $0^{m}10$ de large ; celui de tête a $0^{m}50$ de haut et celui des pieds $0^{m}25$ seulement. La surface de la table est donc très inclinée.

Renseignements et croquis fournis par un élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

Canton de Corbigny.

Cervon. — Pierre d'attente située à 20 mètres et à droite du portail de l'église. Trilithe en calcaire placé au pied d'une croix en bois. Table ayant $1^{m}30 \times 0^{m}60 \times 0^{m}10$; ses angles sont arrondis. Les supports ont $0^{m}40$ de hauteur et $0^{m}20$ d'épaisseur.

Note et dessin fournis par M. Buteau, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

MHÈRE. — Pierre d'attente située à 3 mètres et à gauche du portail. Table en calcaire dur, de 1m90 × 0m90 × 0m10. Elle repose sur quatre piliers de 0m48 de hauteur, dont trois en granit à base carrée et un en calcaire à base octogonale.

Note fournie par M. Jeanguyot, élève-maître à l'école normale de la Nièvre.

ARRONDISSEMENT DE COSNE.

Canton de Cosne.

ANNAY. — Enlevée il y a plusieurs années.

LA CELLE-SUR-LOIRE. — Enlevée il y a quelques années.

NEUVY-SUR-LOIRE (Pierre citée en 1916). — On y déposait autrefois les corps pour les enterrements de dernière classe, ainsi que ceux des enfants de bas âge, en dernier lieu, les suicidés et les enfants non baptisés, qu'on enterrait dans l'ancien cimetière; après la fermeture de ce cimetière, vers 1890, la pierre a été enlevée et a servi à la construction de cabinets publics derrière la chapelle de Saint-Hubert.

Renseignements fournis par M. Frapat, ancien chef de gare à Lyon.

SAINT-PÈRE. — Pierre d'attente.

Canton de Donzy.

COLMÉRY. — Pierre d'attente située en face et à 4 mètres du portail de l'église. Table en calcaire de 2 mètres × 1m40 × 0m40, dont les côtés reposent sur deux supports de 1m40 de long, 0m95 de large et 0m40 de haut.

DONZY. — En face et à 3m65 du portail de l'ancienne église de Donzy-le-Pré.

Monolithe en calcaire, un peu irrégulier en dessous, de 1m50 de longueur, 0m75 de largeur, de 0m43 de hauteur à la tête, et de 0m30 aux pieds. Sur le bord de droite, on aperçoit les restes, presque complètement effacés, d'une inscription de 0m50 de longueur avec des lettres de 0m08 de hauteur.

Note et croquis fournis par M. Pizy, élève-maître de l'école normale de la Nièvre.

Chiffons sur des buissons, au bord d'une source.

PAR

Edouard HARLÉ (Bordeaux).

Profitant d'un séjour à Bagnères-de-Bigorre, je viens de visiter une source, que j'avais vue par hasard, il y a près de quarante ans, et qui m'avait intéressé, parce que de nombreux chiffons étaient

fixés sur les branches des buissons qui l'entouraient. Elle est située dans la commune de Montgaillard et on la désigne sous le nom de *houn de las sègues*, c'est-à-dire *source des haies* (peut-être dans le sens de *des ronces*).

Cette source n'est pas facile à trouver. Pour y aller, je suis parti de la gare de Montgaillard, et j'ai suivi, vers l'Est, la route qui mène à Hitte, Luc et Tournay. Près de deux kilomètres de montée sur le flanc de la vallée de l'Adour, m'ont conduit ainsi au faîte qui la sépare de la profonde vallée de l'Arret-Darré. Aussitôt ce faîte franchi, ma route reçoit, à droite, une route d'égale importance, qui mène à Orignac, et à l'instant, elle tourne à gauche. Je n'ai suivi ni l'une, ni l'autre, mais j'ai descendu droit vers l'Arret-Darré par un très large vallon sans eau qui prend naissance à la bifurcation des routes. J'y ai compté près de 250 mètres, dans une lande de fougères, depuis la bifurcation jusqu'à une grande haie; puis, jusqu'à la source, 50 mètres, à travers des broussailles et sous bois. Cette source est dans une forêt de grands chênes et à 25 ou 30 mètres seulement de sa limite la plus proche. Elle occupe un bassin de 3 mètres de diamètre, creusé artificiellement dans le rocher, et s'en écoule par un petit fossé, creusé aussi dans le rocher.

Au bord de la source, sur les branches d'un buisson, j'ai compté sept chiffons blancs, en forme de rubans, simplement posés. On m'a dit qu'il y en avait davantage, il y a quelque temps, et je me souviens que, lors de ma visite d'il y a quarante ans, j'en avais vu quinze ou vingt dont, si j'ai bonne mémoire, plusieurs étaient noués autour des branches. La guerre, en dépeuplant nos campagnes, a dû réduire le nombre des clients de la source. Son eau est souveraine pour la cicatrisation rapide des blessures et des ulcères; mais elle guérit aussi les maux d'estomac, les rhumatismes, etc., etc.

Malgré mes questions, l'on ne m'a raconté aucune histoire de saint, de diable ou de fée. Mais pourquoi les malades suspendent-ils ces chiffons au bord de la source? « C'est, m'a-t-on assuré, pour obtenir de la source qu'elle guérisse leurs plaies. » « Ils le lui doivent, m'a-t-on aussi répondu, puisqu'elle les guérit. » Le fait est qu'aucun chiffon n'est jeté à terre ou dans l'eau; tous ceux qui sont laissés sont pendus aux buissons.

L'intérêt que j'y ai trouvé vient beaucoup de ce que, dans mes courses en Algérie, j'avais vu des tombeaux de saints musulmans, où les buissons portaient de nombreux chiffons, en forme de rubans, noués aux branches. Mais j'ignore s'il y a en France d'autres cas que celui de notre source de Las sègues. Il serait intéressant de le tirer au clair, et aussi le pourquoi de cette coutume.

Je dois ajouter que, ayant visité dernièrement, près de Bagnères-

de-Bigorre, dans la vallée de Lhéris, à deux kilomètres d'Asté, la belle source de Craste, j'y ai vu des chiffons. Mais ils sont à terre, et non sur des branches. On les a jetés, après s'en être servi pour arroser des plaies avec l'eau de cette source, qui passe, elle aussi, pour favoriser leur cicatrisation ; et il n'y a là aucune pratique superstitieuse, d'après ce que m'ont dit les personnes que j'ai interrogées.

M. le Dr Marcel BAUDOUIN. — Les faits analogues ne sont pas très rares. Il serait facile d'en recueillir un certain nombre dans la littérature spéciale. J'en ai publié un dans nos Bulletins (Ex-*Source du Pas de Saint Roch* (Vendée), disparue aujourd'hui), avec photographie (1).

On suspend les linges aux *Buissons*, parce que c'est le Culte de l'ARBRE SACRÉ (Age des *Métaux* : Arbre de Vie de Chaldée et Arbre du bien et du mal de la Bible), qui a succédé au Culte de la SOURCE (*Epoque Néolithique*).

Dans le cas particulier, la preuve Néolithique pourrait être donnée sans doute par l'étude complète du BASSIN [Mesures ; Orientation ; etc.], puisqu'il y a *Bassin artificiel*, comme à la Fontaine Saint-Gré (Vendée) (2).

On offre à la Divinité les Vêtements, parce qu'au début on les *trempait* d'abord dans l'Eau (avant le Culte des Arbres), pour que celle ci *absorbe* la Maladie. — C'est un dérivé du Mythe du *Frottis des Mégalithes*, en somme, mythe bien étudié par Gaidoz, dès 1882.



III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les Allées couvertes coudées.

[*Principe de Construction et Epoque d'Edification*].

PAR M. LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

DÉFINITION. — On sait qu'il existe de grandes Allées Couvertes, dont le *grand Axe d'érection*, parfois cependant assez court, est manifestement COUDÉ.

(1) *B. S. P. F.*, 1913, fig. 4, p. 495.
(2) *B. S. P. F.*, 1912, fig. 3, p. 456.

Ce sont les *Allées couvertes* ou *Dolmens à Coude*, dont les types se rencontrent surtout en Bretagne (1).

On dit alors, au point de vue architectural, qu'on a affaire à des MONUMENTS DÉSAXÉS.

L'Art antique [Tombeaux d'Egypte et d'Orient, etc.] fournit des constructions analogues, qu'on retrouve même au début du Moyen Age [Certaines *Eglises* particulières, dites *désaxées*, etc.].

D'ordinaire, il n'y a qu'un seul Coude [COUDE UNIQUE]. Aussi je ne parlerai aujourd'hui que des Allées à *Coude unique*, ayant déjà traité ici de celles qui en ont plusieurs dans une étude à part et sous une dénomination spéciale [je les appelle, en effet, *Allées* ou *Dolmens Serpentiformes*] et qui sont très rares (2).

Il importe de bien isoler ces *Allées à Coude unique* de Mégalithes ordinaires, car leur étude mème à des considérations très spéciales et très précises. — Ce qui n'est pas le cas encore pour les Allées *à Coudes multiples*.

*
* *

DONNÉES THÉORIQUES. — Il faut d'abord rappeler quelques données acquises de l'*Architecture Mégalithique*.

1° *Fond et Entrée*. — Il est certain que la construction mégalithique était toujours *commencée par la Chambre de Fond*. — D'autre part, l'ENTRÉE n'étant décidée qu'à la fin des travaux, on peut donc admettre que, dans les ALLÉES COUDÉES, le COUDE où est l'Entrée correspond, en réalité, à la DERNIÈRE PARTIE de l'Allée, ou plutôt à un *deuxième Monument*, GREFFÉ sur *le premier* et *surajouté*, à une époque qui a pu être variable.

2° *Tumulus à deux Dolmens voisins*. — On connaît, d'autre part, des Tumulus qui contiennent *deux Dolmens*, *isolés* et séparés par quelques mètres seulement l'un de l'autre (3). On sait, en outre, que ces sépultures peuvent avoir été édifiées sur des *Lignes solaires* différentes (*Entrée* à Orientation distincte) et être même d'*époques successives*, et non pas contemporaines.

Eh bien, je considère aujourd'hui qu'une *Allée Coudée* n'est pas autre chose que l'ensemble de deux Sépultures du même genre, *cachées* sous un même *Tumulus* ou *Galgal*, et qui sont, non seulement en CONTACT *intime* l'une avec l'autre, mais *disposées l'une à la suite de l'autre!* L'une d'elles étant la première en date, l'autre a pu n'être construite d'ailleurs qu'à une époque notablement postérieure.

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Orientation des Dolmens dans la région de Vannes*, etc. — *Bull. Soc. Poly. Morbihan*, 25 avril 1916. — Vannes, 1916, in-8°, 12 p.

(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1917, N° 1, p. 57.

(3) Exemples : *Double* DOLMEN *de Plas-newydd (Jewitt — Gravemound)* ou DOLMENS GÉMINÉS.

J'estime, en outre, que, pendant l'*intervalle*, la première Sépulture a très bien pu n'être pas utilisée. Elle a donc pu demeurer longtemps complètement *fermée*.

Le *Dolmen coudé* de Kergonfal, par exemple, prouve bien — on le verra plus loin — qu'en réalité on a affaire parfois à *deux Dolmens*, construits successivement à des époques parfois éloignées, avec un intervalle de repos, et non pas à une même construction, continuée seulement dans des conditions différentes. — Mais il est certain aussi que, parfois, les deux parties ont dû être édifiées presque sans aucune interruption entre l'érection des deux moitiés du monument.

3° *Axe d'Erection.* — Etant donné la connaissance de la Loi que j'ai établie sur l'Orientation de l'ENTRÉE des Dolmens et la façon de les dater par le phénomène de la Précession des Equinoxes d'après *l'Axe d'Erection*, je me suis démandé récemment si, grâce à l'application de ce même phénomène astronomique, d'une façon isolée, d'abord à la *Chambre de fond* [1er Monument]; puis à la *Galerie couverte*, suivant le *Coude* qui présente l'Entrée [2me Mégalithe], il ne serait pas possible de savoir si les deux parties (*Fond* et *Entrée*) ont été *édifiées* à la *même époque* ou bien à des *époques différentes*.

Et, d'autre part, puisque l'on peut arriver à calculer ces époques, l'affirmation ci-dessus impliquerait forcément que la date de la construction du deuxième Monument, accolé au premier, *devrait toujours être* POSTÉRIEURE *à celle du Mégalithe du fond*.

4° *Remarque théorique.* — Mais, si le résultat n'était pas conforme à ce postulatum, il deviendrait bien évident qu'il y aurait de fortes chances pour que toute ma théorie de la Construction des Dolmens ne soit qu'une hypothèse, sans valeur réelle...... Le nouveau problème, qui se présentait ainsi à mon esprit, était donc des plus importants à élucider.., pour *éprouver* l'hypothèse faite et pour l'avenir même de cette théorie. Aussi je n'y ai pas manqué. — On va voir que l'épreuve m'a fort réussi, là comme *partout*, et *toujours* d'ailleurs, malgré mon unique contradicteur!

*
* *

CLASSIFICATION. — Je dois déclarer, tout d'abord, que l'on connaît des *Allées coudées* sur TOUTES LES LIGNES SOLAIRES, sans exception.

Point très important, car cette seule constatation démontre l'existence réelle de ces Lignes de Repère!

D'autre part, il est avéré, par les observations qui suivent, que ce sont surtout les Allées où intervient la MÉRIDIENNE CÉLESTE, qui

sont les plus vieilles. — Ce qui confirme encore les faits relatifs aux Monuments ordinaires!

Enfin, ce qui a trait aux Lignes *équinoxiales* et *solsticiales* justifie en outre toutes mes remarques antérieures sur les Dolmens de Bretagne.

*
* *

Voici, au demeurant, les Observations, classées par *Lignes solaires*.

I. — Ligne Méridienne Céleste.

A. — Méridienne et Solsticiale Sud-Lever.

Allée Couverte de Crugon en Plovan (Finistère).

Cette Allée, décrite par P. du Chatellier (1), est un type de Monument *coudé*, dont une particularité est fort curieuse et très rare.

1° La *première partie*, celle qui correspond au *fond*, jusqu'à la 6me Table, est construite sur la Méridienne Céleste, avec entrée au Sud. L'axe donne 200° *Sud*. Ce qui correspond à 180° + 19° (D. m., Finistère) + 1°. — Soit 1° de Déviation, dite précessionnelle, seulement.

Mais, chose curieuse, la *pierre de fond* elle même, la *première dressée* par conséquent, donne, en réalité, une assez forte *déviation négative* : ce qui indique que l'on semble avoir *interrompu* ici la construction (2) pendant un assez long temps, après l'avoir commencée.

2° La *deuxième partie* de l'Allée se dirige, vers l'Est, à 160° de la Boussole. Cela correspond, évidemment, au Lever du Solstice d'Hiver, avec une Déviation précessionnelle assez considérable. En effet, 160° = 127° + 19° + 14°. — On a donc 14° de Déviation, dite précessionnelle, au plus.

Par suite il y a : 14° — 1° = 13° de différence entre les deux parties; soit un *intervalle de temps* de près de 2500 ans (3).

Comme on le voit, là comme en Vendée, c'est bien le Culte dit du *Soleil à Midi*, qui a précédé celui du *Solstice d'Hiver*; et les constructions sur la Méridienne, à Entrée Sud, sont bien les plus anciennes.

(1) Paul du Chatellier. — *Le Tumulus de Crugon en Plovan*. — *Bull Monum.* Par., 1876, 8 s., t. IV, p. 106 (un Plan *orienté*).

(2) La présence des *deux piliers* intérieurs (fait très rare) semble bien le prouver.

(3) La *Céramique* trouvée indique bien d'ailleurs deux époques distinctes.

B. — Méridienne et Solsticiale Nord-Lever.

Allée coudée du Rocher, Commune de Plougoumelen. (Canton d'Auray, Morbihan).

A *Orientation inexacte.* — D'après G. et A. de Mortillet (*Musée préhistorique*) (1), ce Monument est ouvert au Sud-Sud-Est (2).

a) Quoique cette donnée soit très peu précise et d'ailleurs assez peu sûre, acceptons là d'abord de confiance. *Sud-Sud-Est* = 90° + 45° + 22°30' = 157°30.

Bien entendu, ce chiffre est celui de l'Entrée. Si, sur le plan de ce Monument, qui a été publié (A. de Mortillet), nous mesurons l'angle du *coude*, nous constatons qu'il est égale à 125°.

Par conséquent l'axe du fond de l'allée est forcément égal à 157° + 125°; soit 282° *Ouest* (sens des aiguilles d'une montre, sur le cadran de la Boussole).

Mais 282° Ouest = 282° — 180° = 102° Est. — La *Chambre de fond* Ouest serait donc orientée à 102° Est. — Calculons son âge.

a) Pour ce faire, retranchons d'abord la Déclinaison *magnétique* qui était de 18° en Morbihan du temps de L. Galles. Nous avons alors 102° — 18° = 84°.

Comme cette orientation de 84° ne peut correspondre à l'*Equinoxe* (90°), il en résulte que nous aurions ici une déviation, à droite, sur le Solstice d'Eté (53°) de 84° — 53° = 31°.

b) Pour l'*Entrée*, d'autre part, nous avons 157°. Retranchons la déclinaison : 157° — 18° = 139°. Le point solaire ne peut être ici que le lever au *Solstice d'Hiver* (127°). Nous aurions donc : 139° — 127° = 12°.

Ce résultat, qui est tout à fait contraire à la théorie — puisqu'ici *l'entrée serait plus vieille que le fond* — a de suite éveillé mon attention et m'a engagé à *vérifier l'Orientation*, dont j'étais parti, sur la foi des Traités !

B. *Orientation véritable.* — Un examen du dossier des Dessins de Louis Galles m'a montré de suite que cette Orientation Sud-Sud-Est était, malgré l'autorité des auteurs cités, *inexacte* en réalité. — En effet, voici ce qu'on trouve sur le croquis de Louis Galles, qui m'a été communiqué par M. Ducourtioux (de Vannes).

1° En somme, le fond est érigé sur la Ligne *Méridienne*, avec une Déviation dite précessionnelle de 19°. — Cette ligne donne, en effet, 217° à la boussole.

(1) Cf. Planche N° LXII, Fig. N° 674.

(2) Elle aurait été copiée sur L. Galles (C^on orale de A. de Mortillet).

2° L'*Entrée* correspond à la *Ligne solsticiale Nord-Lever*, avec 17° de déviation également, c'est-à-dire correspond à 53° + 18° + 19° = 90° de la Boussole. — Le *coude* est de 217° — 90° = 127°, c'est-à-dire correpond exactement à l'Angle du Lever au Solstice d'Hiver.

Comme on le voit, avec cette nouvelle Orientation, tout change et tout est bien dans la règle !

Les deux parties sont à peu près de la même époque en somme (19° = 9.000 ans avant J. C.) ; et, par suite, le monument peut avoir été établi *d'un seul jet*.

Il est, évidement, curieux d'y voir le culte de *Solstice d'Eté*, accolé à celui de la *Méridienne*, le premier étant ancien (13.000 ans avant J. C.) et le second assez récent.

Mais cela n'a rien d'extraordinaire et en tout cas n'est pas irrationnel. — On a simplement sauté ici le *Solstice d'Hiver* et l'*Equinoxe*; mais on n'a rien interverti. On s'est borné à prendre l'*origine* (1) et la *fin* du Culte solaire, sans s'occuper des intermédiaires, par ce qu'on opérait, en somme, à une *date* assez *récente* (9.000 ans avant J.-C.), qui explique à la fois le Culte du Solstice d'Eté (le nouveau) et celui de la Méridienne (Persistance de la Tradition d'origine).

D'ailleurs il ne faut pas oublier que, même à la fin du Néolithique, le Repère astronomique principal était toujours la Méridienne Céleste.

II. — Lignes Solsticiales.

A. — Solsticiale Sud-Lever et Equinoxiale, Saint-Vincent-sur-Jard.

Allée Couverte du Grand-Bouillac (Vendée).

Ici nous avons un axe d'érection pour la *Chambre de Fond*, qui correspond à environ 146° m.

1° Comme la déclinaison magnétique est en Vendée de 15°, cela donne 146° — 15° = 131°; soit 126° + 5°.

Cette partie est donc orientée au *Lever* du *Soleil* au Solstice d'Hiver et, comme la Déviation précessionnelle est de 5°, le fond date de 12.000 ans environ avant J. C.

2° L'*Entrée* est orienté au *Sud-Est* et à 120° m. environ. En retranchant les 15° de la déclinaison magnétique, on a 120° — 15° = 105°; soit 90° + 15°.

Or le point solaire est ici le Lever du Soleil à *l'Equinoxe* (soit

(1) On retrouvera l'usage de cette *Ligne Méridienne* en Vendée, mais accolée là au *Solstice d'Hiver*, parce qu'on opérait à une époque un peu plus ancienne (9.500 ans avant J. C.).

90°). Nous avons donc ici 15° degrés de Déviation précessionnelle, c'est-à-dire une différence notable (15° — 5° = 10°).

On peut donc dire que, dans ce fait aussi, l'*Entrée* est plus récente que le *fond* et qu'ici la construction doit ici avoir été établie en deux temps. — Cependant une différence de 10° de Déviation correspond pourtant à plus de 2.000 ans.

Le *Coude* est ici de 146° — 120° = 26°. Il est également à 36° —

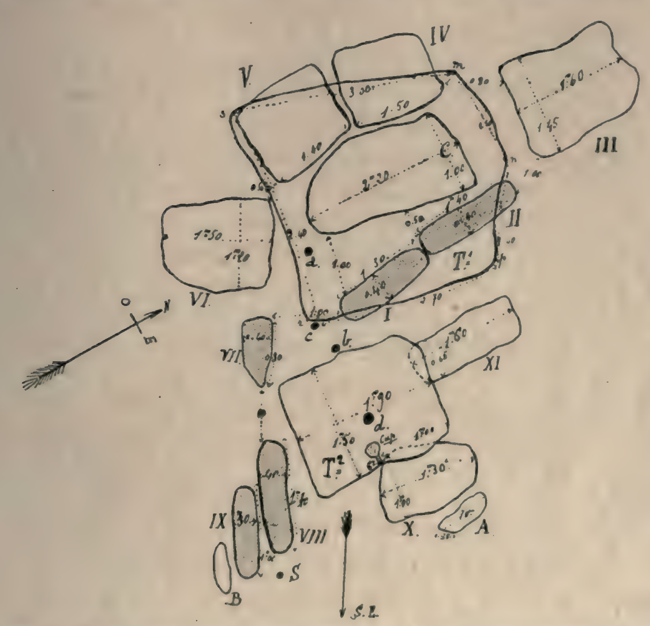


Fig. 1. — Le MÉGALITHE du GRAND-BOUILLAC, à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée). Etat avant les fouilles. — *Echelle :* 0m01 par mètre. — *Légende* : I à XI, *Piliers* (Les piliers en pointillé étaient *debout*); — T¹ et T², *Tables*; — c, *Dalle-parquet* chambre de fond); — S. E , *Entrée*; — N, Nord *magnétique*, et non géographique.

10° = 26°, c'est-à-dire à l'*Angle* solsticio-équinoxial, moins les 10° de Déviation.

La construction remonte donc à environ 10.000 ans. — Cela montre la précocité en Vendée du Culte du Solstice d'Hiver.

B. — SOLSTICIALE NORD-LEVER ET EQUINOXIALE.

ALLÉE COUDÉE DE LOCOAL-MEUDON (Cᵒⁿ de BELZ).

Au Sud de Mané-el-hloh, à Locoal-Meudon (Canton de Belz) (M.) est une Allée *Coudée*, en assez bon état. — 1° Le *fond* se dirige à 75° Est. Ce qui donne 75° = 53° + 18° + 4°, c'est-à-dire une Déviation précessionnelle de 4° pour la LIGNE SOLSTICIALE NORD-

LEVER. On aurait donc commencé ce monument vers 12.600 ans avant J. C. — 2° L'*Entrée* correspond à la LIGNE ÉQUINOXIALE et donne 125°. — Et 125° = 90° + 18° + 17°.

Or cette déviation de 17° correspond à environ *12.000 ans* avant J.-C.

Tout concorde bien dans ce cas; et il paraît avéré que le Monument est bien composé de deux parties, construites à deux époques successives.

Il semble qu'on s'y soit repris à deux fois, pour exécuter l'ensemble de ce monument ; et cela à 600 ans de distance. On a bien commencé par l'OUEST ; mais on n'a terminé la construction que longtemps après.

Ce fait prouve qu'en Bretagne le Culte du SOLSTICE D'ETÉ est apparu très tôt [12.000 ans], s'il ne s'est développé que plus tard [9.000 ans]. — Il est seulement curieux de constater un retour vers celui de l'EQUINOXE, qui avait précédé [comme si les constructeurs du début avaient été, là, trop vite en besogne] ; mais cela n'est pas plus irrationnel que dans un cas précédent, où, malgré l'époque, on était revenu au Culte primitif de la Méridienne.

Le *Coude* est ici de 125° — 75° = 50°. — Or 50° = 37° + 13°, parce que 17° — 4° = 13°.

C. SOLSTICIALE NORD-LEVER ET SOLSTICIALE SUD-LEVER.

1° ALLÉE COUDÉE DE LUFFAING, à CRACH (Canton d'AURAY).

Cette Allée, qui atteint 26 m., est *Coudée* exactement à *Angle droit* ; mais le second coude est très court (6ᵐ).

1° Le *fond* est à l'Ouest. La première Allée se dirige sur l'Est, à 90°, sur la *Ligne Solsticiale Nord-Lever* [53°]. — Or 90° = 53° + 18° D. m. + 19° *Déviation précessionnelle*. — Il y a donc là 19° de *Déviation précessionnelle* ; ce qui indique un début de construction vers 9.200 ans avant J. C.

2° Le *Coude* de l'*Entrée* se dirige vers le Sud à 180° [d'où l'Angle droit : 180° — 90° = 90°]. — Il correspond évidemment à la *Solsticiale Sud-Lever* et 180° = 127° + 18° + 35°.

Ce qui indique presque le vrai maximun de la Déviation précessionnelle possible [35°] et une construction datant de 5.600 ans avant J. C.

On a donc surajouté longtemps après la 2ᵐᵉ partie (celle d'après le Coude) à la première Allée [différence de 3.600 ans].

C'est très logiquement qu'on a ici changé de *Culte*, car 6.000 ans avant J. C., en Bretagne, le *Solstice d'Eté* avait, en effet, fait à nouveau place au *Vieux Solstice d'Hiver !*

A noter ici que le *Coude* a exactement 90° [180° — 90° = 90°].

2° ALLÉE COUDÉE DES PIERRES PLATES, Cne de LOCKMARIAQUER. [Canton D'AURAY].

C'est un des plus beaux types d'Allée coudée, d'autant plus qu'elle renferme de nombreuses Sculptures.

D'après Gaillard (1912), l'ouverture est au *Sud*, soit à 180° de la Boussole.

Dans ces conditions, il est facile de constater ce qui suit, sur les plans publiés.

1° Le *fond*, situé à l'Ouest, regarde l'Est, est placé sur la *Ligne Solsticiale Nord-Lever*, et donne 75° à la Boussole. Or 75° = 53° + 18° + 4°. — Cette partie n'a donc que 4° de Déviation, exactement comme l'*Allée de Locohal-Meudon*, décrite ci-dessus. Elle a par suite été construite vers 12.600 ans avant J. C.

2° Le *second coude* va au Sud, c'est-à-dire à 180°. Or, 180° = 127° + 18° + 35°. — Cela correspond à la *Ligne Solsticiale Sud-Lever*, avec 35° de Déviation [Soit 5.600 ans avant J. C.].

La seconde partie du Monument est donc très récente : ce qui explique l'emploi, par retour atavique, du Culte du *Solstice d'Hiver*.

L'angle des deux coudes est : 180° — 75° = 105° (au lieu de 37° + 37°), précisément à cause de cette différence d'époque dans l'édification : 35° — 4° = 31°. — Or : 37° + 37° + 31° = 105°.

3° Qui plus est le *Caveau Central* donne la *Ligne Méridienne* (60°); mais il n'est pas intermédiaire entre les deux coudes, comme époque de construction.

En effet, il donne une déviation maximum (60° = 18° + 42°). — Il aurait donc été construit *après le* 2e *Coude* [probablement erreur de 5° des Néolithiques. — 42° = 35° + 7°].

D. — EQUINOXIALE ET SOLSTICIALE SUD-LEVER.

1° ALLÉE COUVERTE DE KERMARIO, A CARNAC.

Cette Allée ne présente pas, en réalité, un véritable Coude. — Il semble qu'il n'y ait là qu'une modification ou déviation de l'*Entrée* du Monument, à une époque un peu plus tardive ; mais ce n'est là qu'une impression et non la vérité.

a) En effet, le fond du Monument, qui est très large, se dirige à 120° (LIGNE EQUINOXIALE). — Ce qui donne : 120° = 90° + 18° + 12°; soit 12° de Déviation.

b) Les quelques piliers formant l'entrée se dirigent, au contraire, à 162°, c'est-à-dire sur la LIGNE SOLSTICIALE SUD-LEVER, avec 17° 162° = 127° + 18° + 17° de Déviation précessionnelle.

L'entrée est d'ailleurs très rétrécie et de forme anormale.

Le *Coude* est donc de 162° — 120° = 42° [37° + 5°] ; ce qui donne une différence d'époque de 5° [c'est-à-dire de 1.000 ans].

La première partie date de 10.750 ans et la deuxième de 9.750 ans av. J. C., par conséquent.

Ces dates concordent très bien avec l'emploi d'abord de la *Ligne Equinoxiale*, puis de celle du *Solstice d'Hiver*, par suite d'une sorte de retour voulu à un Culte atavique, mais existant antérieurement.

2° Allée couverte de la Table des Fées, C^ne de Fresnicourt (Pas-de-Calais).

Le Dolmen de la *Table des Fées*, à Fresnicourt (Pas-de-Calais), dont A. de Mortillet a publié un plan parfait (1), avec une indication d'un *Nord* qui doit être, si je ne m'abuse, le Nord magnétique et non le Nord géographique (l'auteur ne spécifie pas), est bien une Allée couverte *coudée*, du type de celles de Bretagne et de la précédente, avec même retour atavique à un Culte ancien (Solstice d'Hiver).

a) La *Chambre de fond*, qui s'ouvre au Levant, est, en effet, orientée à 115° Est. — Ce qui donne, en retranchant la déclinaison magnétique de 15° : 115° — 15° = 100°. — Cette première partie était donc orientée à 100°, c'est-à-dire fut édifiée sur la Ligne Equinoxiale, avec une Déviation prcessionnelle de 100° — 90° = 10° [ce qui correspond à 11.000 avant J. C.], conformément à la règle.

b) La seconde partie de l'*Allée*, c'est-à-dire le *Coude*, se dirige à 163° S.-E. — Elle a donc été construite sur la Ligne Solsticiale Sud-Lever, qui, à la latitude moyenne du Pas-de-Calais (51° Nord), correspond à 130°.

La Déviation précessionnelle est donc ici de 163° — 130° = 30° ; ce qui correspond à 6.000 avant J. C. et exige aussi le chiffre de Déviation de Drayson (35° 27) (2).

c) En l'espèce, il y a donc en un très long intervallle de temps entre les deux constructions : ce qui explique le retour du Culte du *Solstice d'Hiver*, au demeurant.

On remarquera que là, comme ailleurs, la Déviation est toujours plus forte pour le *Coude* que pour la *Chambre de fond !*

(1) A. F. A. S., Boulogne-sur-Mer, 1899, p. 575, *Fig.* 2.

(2) L'Angle des deux Coudes est 163° — 115° = 48° = 40° + 8°. — Or 40° = = 130° — 90°.

E. — Equinoxiale et Solsticiale Nord-Lever.

Allée couverte de Kergenfals.

Absence d'Orientation précise. — D'après des notes à moi remises par M. Ducourtioux, quoique le plan que l'on possède ne soit pas orienté [pas de flèche indiquant le *Nord*], en raison du texte du Mémoire (1), on peut admettre que « la *Chambre du Dolmen* ouvre *rigoureusement* au *Sud-Est*, tandis que l'*Allée* tourne vers le *Nord* et se termine au *Nord-Est* ».

Ces données ne cadrent pas, au demeurant, avec le Plan, d'une façon précise. — En effet, si la Chambre est Sud-est, on a 135° Est ; et le Nord-est est 45°. D'où une différence de 135° — 45° = 90°, pour l'angle du Coude. Or, sur le plan, cet angle est de 110°, et non pas de 90° (2)! — D'où une différence de 110° — 90° = 20° ! Ce qui est *trop* d'erreur. — Le Texte n'est donc pas exact, si le Plan l'est, ou inversement [135° + 20° = 155°].

Ce doit être *Sud-sud-est* qu'il faut lire (155° Est environ).

Etude des deux Axes. — Quoi qu'il en soit, supposons le Plan exact et la chambre à 155° Est *magnétique*.

1° L'orientation de la première partie du Monument ne peut correspondre qu'à la *Ligne Solsticiale Sud-Lever*, avec 10° de Déviation précessionnelle, car 155° = 127° + 18° D. m. + 10° [ce qui donnerait 11.250 ans avant J. C., avec la théorie de Drayson].

2° La deuxième partie, dans ces conditions, puisque le coude Nord-est est de 110°, est de 180° — 110° = 70°. — Et ce chiffre indique forcément la *Solsticiale Nord-Lever*.

Si l'on suppose au moins la même Déviation de 18° D. m. + 10° D. P. pour cette addition, le lever au Solstice d'Eté étant à 53°, nous devrions avoir comme orientation 53° + 28° = 81°. Or, nous ne trouvons que 70°, c'est-à-dire une différence de 81° — 70° = 11°.

Dans ces conditions, il nous faudrait admettre une Déviation *négative* (ou en retour) de 11°, c'est-à-dire presque la même déviation, en sens inverse, que pour la première partie. — Cela ne me paraît pas possible, car 11° de retour donnerait (35° — 11° = 24°) l'Age du Bronze (3.000 ans av. J. C.).

Il y a donc là, soit une *Erreur de description*, soit une mauvaise *Orientation*. — Aussi je n'insiste pas, puisque la *donnée* nécessaire manque.

(1) *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1864.

(2) Cet angle de 110° doit, d'ailleurs, faire penser à l'angle *intersolsticial Nord*, qui est de 53° + 53° = 106°, plutôt qu'à un angle *équinoxio-solsticial Nord* (qui serait de 53° + 90° = 143°, sans déviation précessionnelle).

Mode de Construction. — Mais j'ajoute que ce Monument curieux, dont la fouille fut fort intéressante, prouve bien que les deux parties furent construites à des époques très éloignées. En effet, la Chambre a une *Porte*, limitée par un pilier transversal. Or les *piliers* les plus à l'Ouest de l'Allée (deuxième construction) viennent s'appuyer sur les deux portants de cette porte, et non pas sur les piliers latéraux de la Chambre.

Donc, c'est bien cette *Porte* même, qui a servi de *Fond* à la deuxième Allée !

Si Chambre et Allées avaient été édifiées à la même époque, les piliers de l'Allée continueraient ceux de la Chambre, ainsi que cela se passe pour toutes les Allées *divisées* en Chambres successives, mais édifiées sur un axe unique, sans aucun coude.

En effet, en A, PREMIÈRE PORTE. — Or, les piliers 1 et 2 de B s'appuient sur α et *b* de A, et non pas sur *b* et *c* de A.

Donc, c'est bien la porte A, et non la clôture *a* de A, qui a servi de *fond* au deuxième Dolmen B.

Si A et B avaient été *construits à la même époque*, 2 s'appuierait sur C, et non pas sur *a*, comme 1 s'appuie sur *b* [Preuve : Dolmens à cloisons, du type *a*, près Paris].

II. — TYPE DE TRANSITION.
[COUDURE SUR MÊME LIGNE SOLAIRE].
DOLMEN DE KLUD-ER-YER, PRÈS KERIAVAL (CARNAC).

Il est indiscutable que ce Mégalithe a une Entrée qui est *inclinée* vers le Sud, de sorte que cette partie, pourvue d'ailleurs d'un Caveau latéral, semble avoir été SURAJOUTÉE, après *Coup*, au fond du Monument primitif.

Mais ici le Coude est si peu marqué qu'il existe à peine ; et, comme il n'y a pas là emploi de *deux Lignes solaires* différentes, on pourrait vraiment dire qu'il n'y a pas ici une *Allée coudée* véritable.

Il semble qu'il s'agisse simplement d'une *Rectification de l'Entrée*. En réalité, il y a là aussi construction en deux temps, le deuxième monument ayant succédé au premier.

1° Le *fond* se dirige à 90° Est [$90° = 53° + 18° + 19°$]; d'où une Déviation de 19° pour la *Solsticiale Nord-Lever* [9.250 ans av. J.-C].

2° L'Entrée descend à 105° Est [$105° = 53° + 18° + 34°$], avec 34° de déviation [5.900 ans av. J. C.].

Il y a donc là un *Coude* de $105° — 90° = 15°$, avec une différence de $34° — 19° = 15°$ [3.000 ans].

Mais, point important évidemment, on est toujours sur la même Ligne solaire ! Cela veut dire qu'on n'a pas *changé de Culte*, et qu'on

a simplement dû changer la direction de l'Entrée, parce qu'on a ajouté, à un moment donné, un Caveau à l'Entrée, et parce que l'Entrée primitive ne coïncidait plus, à cette époque, avec la position du *Soleil,* prise pour repère *nouveau.*

Ce fait de *Transition* est d'un intérêt capital, en ce qui concerne notre théorie, qui seule peut l'expliquer, parce qu'il montre comment est née l'idée des véritables *Allées coudées*, qui n'en sont que le perfectionnement.

Un *Tombeau* Egyptien connu, celui de Sétoui Ier (1), qui simule une longue Allée couverte, très évasée en caveau à son fond, avec plusieurs caveaux latéraux, présente d'ailleurs une *Désaxation* analogue ; mais celle-ci correspond à son fond même !

La *Désaxation* n'est ici que de 5° environ ; mais elle est très nette. Il semble donc que le *fond* seul ait été construit à une époque donnée et qu'assez longtemps après on ait recommencé à construire à ce niveau, c'est-à-dire ait complété le monument. — D'ailleurs, M. Maspéro lui-même a écrit que ce tombeau, long de plus de 150 mètres, n'*avait pas été achevé....*

III. — Allées coudées avec Retour [très récentes]. [Soleil Couchant].

Allée coudée de Kerentrech, a Crach (Canton d'Auray).

Cette Allée Coudée a ceci de particulier qu'elle semble avoir deux Coudes, au lieu d'un, et présenter *trois* parties. — En réalité, il n'en est rien.

Il n'y a bien que deux Coudes ; seulement l'extrémité Est de la première partie du Monument est un peu *déviée* : ce qui pourrait prêter à erreur.

1° Le fond, qui présente d'ailleurs au *Sud* une petite *Chambre,* se dirige de 180° à 0°. Cela veut dire qu'il est édifié sur la *Ligne* Solsticiale Sud-Lever, mais avec Entrée allant vers le *Couchant* [Solstice d'Eté], avec une déviation de 35° [53° — 18° = 35°].

Cette première partie serait donc, en somme, un Monument ouvert au Soleil couchant, et indiquerait que ce Culte *nouveau* existait bien, en Bretagne, vers 5.000 ans avant J. C. — C'est là une très grande rareté !

2° La deuxième partie de l'Allée se dirige à 67° Est, c'est-à-dire correspond à la Solsticiale Nord-Lever. Mais 67° = 53° + 18° + (— 4°); il y a donc là 4° en moins.

Cela indique une Déviation de *retour* de 35° — 31° ou 4° sur la

(1) Maspéro. — *Arch. Egypt.* — Par., 1907, in-8° [Cf. p. 163 ; *fig.* 163].

première construction. Cette deuxième partie du Monument serait donc *plus récente* de 1.000 ans et ne daterait que de 4.000 ans av. J. C.

Cette différence cadre d'ailleurs admirablement avec l'usage ici du *Soleil Couchant*, et avec aussi un retour, *atavique*, à celui du *Levant*, au Solstice d'Eté !

Cette disposition est jusqu'à présent unique. — Le Coude est de 180° — 67° = 113° [74° + 35° + 4°].

*
* *

Conclusions. — Comme on vient de le voir, la première idée qu'à eu le Constructeur mégalithique, en matière de *Désaxation* (1) de Monument, a du être, sans songer encore à changer de *Ligne* de Culte, celle de reporter l'Entrée du Sépulcre là où il fallait, pour qu'il cadre avec le nouveau *Repère*, le Soleil au point solaire considéré [*D. de Kluder Yer*, Carnac], lors de la construction de *complément*.

Cela correspond à une deuxième phase dans l'édification, assez éloignée de la première parfois, pour que le point solaire ait pu changer notablement de place (2.000 à 2.500 ans au moins : 10° à 15°).

2° Mais, quand l'intervalle a été beaucoup plus long (5.000 ans), le Culte lui même ayant pu changer, en ce qui concerne la *Ligne Solaire* à utiliser, on est arrivé à la véritable Allée coudée, c'est-à-dire à deux Monuments accolés, établis sur les *deux Lignes* solaires, successivement employées.

3° Il est même arrivé qu'on ait débuté avec le dernier venu des Cultes en Bretagne [Celui du Couchant au Solstice d'Eté], succédant au Levant du *Solstice d'Hiver* (le dernier en date de cette sorte); puis qu'on soit revenu au Culte primitif du *Levant*, lors de la deuxième édification. — C'est le cas de l'*Allée de Kerentrech*, à Crach : exemple très remarquable venant compléter les précédents, car il présente la Déviation *positive*, dite de *retour*.

*
* *

La Théorie de l'Erection des Dolmens sur les *Lignes Solaires*, avec pour base la Méridienne céleste (Etoile α de la *Petite Ourse* et les *Points solaires surajoutés*, par superposition, après coup) comme

(1) La même Désaxation est connue pour certaines Eglises. — On en connait, en effet, qui, commencées à l'Orient d'Hiver (*Ligne du Solstice d'Hiver*), ont été terminées, à l'Ouest, sur la *Ligne équinoxiale*.— Jusqu'à nos recherches, cette Désaxation étai restée inexplicable! — Le problème est résolu aujourd'hui.

guides d'origine, est la seule qui soit capable d'expliquer tous ces faits.

L'existence des *Allées Coudées*, comme celle des *Alignements Coudés*, est donc une preuve en sa faveur, qui est très importante et sur laquelle il n'était pas inutile d'insister, pour répondre indirectement, mais *scientifiquement*, à mon contradicteur.

Note sur un Galet réniforme, perforé, d'origine préhistorique, recueilli dans les ruines romaines de Verdes (Loir-et-Cher).

PAR

Henry COROT (Savoisy, Côte-d'Or).

L'objet dont nous présentons aujourd'hui la photographie, sur les deux faces (*Fig.* 1), a été recueilli par M. Jean Boussard, architecte à Paris, dans les substructions gallo-romaines de Verdes (Loir-et-Cher).

C'est un galetde rivière, d'aspect réniforme, légèrement érodé sur ses deux faces à l'endroit d'une veine qui le traverse dans sa longueur. La roche qui l'a produit me paraît être du basalte.

Il mesure en hauteur $0^{m}0795$, en largeur $0^{m}0365$ et son épaisseur est de $0^{m}0088$; il pèse un peu plus de 37 gr. 1/2.

Perforé à l'une de ses extrémités à la manière des Néolithiques, il a dû être employé par quelque habitant de cette époque comme pendeloque, ou comme amulette ou talisman.

Perdu par son premier possesseur, il aura, croyons-nous, été recueilli sur le sol par un Gallo-romain, qui, à son tour, lui a accordé quelque vertu prophylactique, et l'aura déposé religieusement dans l'aire de la construction où il a été recueilli en place, par M. Boussard.

On sait que les Romains, et surtout les Gallo-romains ainsi que les peuples Barbares, et même les Français du Moyen âge, tout comme ceux des temps modernes, ont attaché certaines vertus à ces pierres de formes bizarres, qu'ils rencontraient à la surface du sol.

Les haches polies, déposées à l'intérieur des murs du moyen âge, ne devaient-elles pas préserver ces constructions de la chute de la foudre?

Les *Céraunies*, ou pierres de foudre, font l'objet d'un passage intéressant de l'Histoire Naturelle de Pline (1).

(1) PLINE. — Histoire Naturelle, livre XXXVII, chap. 51.

Les fouilles du temple d'Apollon Moritasgus, à Alise-Sainte-Reine, ont procuré à MM. Espérandieu et Epery une très belle hache, en roche verdâtre, qui gisait contre la paroi interne de l'abside Sud-est de l'édicule à double hémicycle.

Cette hache avait assurément été déposée par les constructeurs de l'édifice, pour préserver le temple des accidents de la Foudre.

Cette coutume gallo-romaine, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ne serait-elle pas une survivance d'une croyance plus ancienne?

On serait tenté de le croire, surtout quand on rencontre, dans



Fig. 1. — Galet réniforme perforé (Verdes, Loir et Cher).

les fouilles de tumulus, à proximité des sépultures, des objets préhistoriques, qui y ont été placés, assurément, avec une intention bien déterminée.

Quel est le fouilleur de tumulus qui n'a pas trouvé soit des haches polies en roches diverses, soit des fragments de meules en granite, ou même des polissoirs portatifs en arkose?

Souvent même une roche étrangère à la région, simple galet roulé, est déposée dans le tumulus, au milieu des pierres calcaires; d'autres fois ce sont des racloirs ou des grattoirs en silex, qui gisent aux côtés du squelette.

Dans les sépultures Barbares, on rencontre très fréquemment des outils ou des armes en silex.

On a voulu y voir la pierre qui servait à battre le briquet.... Mais souvent ces pierres ne portent point de traces du choc du fer contre elles ; et seules se voient les retouches qui sont l'œuvre des peuplades qui les avaient préparées pour leur usage aux temps préhistoriques.

Il serait intéressant de noter, toutes les fois que le fait se présente, l'emploi de ces objets préhistoriques aux époques postérieures.

De cette façon, on aurait des Matériaux qui pourraient, dans la suite, éclairer d'un jour nouveau cette coutume qui a traversé les siècles et qui consiste à attribuer aux roches et aux outils préhistoriques certaines vertus, sur lesquelles nous n'avons que très peu de données certaines.

Dans la fouille qu'il fit, en 1869, de la Grotte de Conduché, commune de Bouziès (Lot), M. Bergougnoux découvrit, dans la couche néolithique de cette grotte, avec divers autres vestiges intéressants, un galet pendeloque réniforme, que je tiens à rapprocher de celui que je viens de décrire.

Il est reproduit grandeur nature dans l'ouvrage de Bergougnoux «*Les Temps préhistoriques en Quercy* (Pl. II, fig. 4)». Cet auteur relate la découverte à la page 3, 4e alinéa de cette publication.

A propos des Saumons métalliques de la Cachette rituelle de Soullans (Vendée).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

J'ai déjà publié (1) la description des *Cinq Saumons* de Métal (Bronze ou Cuivre), trouvés dans la Cachette de Soullans (V.), dont je redonne ici *quatre* photographies, sur les *cinq* découvertes (*Fig.* 1 à 4).

Si je reviens sur cette trouvaille, dont les pièces font partie de ma

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Découverte d'une Cachette rituelle à cinq Saumons de Cuivre ou Bronze (Ebauches de Haches Plates) à Soullans (Vendee).* — *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 16 décembre. — Tiré à part, Paris, 1914, in-8°, 12 p., 8 *fig.*

Collection, c'est qu'on m'a reproché de n'avoir pas cru nécessaire de justifier davantage mon diagnostic « d'EBAUCHES DE HACHES PLATES » (1) et aussi de n'avoir pas discuté à fond l'hypothèse de LINGOTS MONÉTAIRES, comparables à ceux qui sont connus des Numismates, s'occupant en particulier des Monnaies romaines.

Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que ce rapprochement ne m'avait pas paru s'imposer, en raison de la forme des *Saumons*, qui ne sont que des CULOTS DE FUSION, n'ayant subi aucune préparation technique



Fig. 1 et 2. — Deux des SAUMONS EN MÉTAL de la Cachette de Soullans (Vendée). — Phot. sur *fond quadrillé* au double cent. (Méthode M. B.). — *Echelle* : 1/2 Grand. nat. env. SAUMONS N^os I et II. — *Faces* CONVEXES (*Irrégularités*; Terre).

au point de vue monétaire, et présentent des inégalités (trous et saillies) telles que vraiment j'aurais cru enfoncer une porte ouverte, en insistant...

Toutefois, pour satisfaire ceux qui doutent encore, voici ce que je peux ajouter.

(1) En particulier un Anonyme de la *Revue du Bas-Poitou* (1917), qui n'aime pas plus les *Cachettes rituelles* que dévoiler sa personnalité ! — Passons...

Œs rude. — Je ne crois pas que ces saumons soient des lingots du type romain, de la variété *Aes rude* ou *infectum*, c'est-à-dire en Cuivre brut, pour plusieurs raisons.

Certes l'*œs rude* (*raudera*, *rauduscula*, *rudera*, etc.), est de même un lingot de cuivre, *informe*, d'après Babelon (1). Il n'a aucune marque ; mais cependant ses faces sont régulières et plates et sans trous.

En outre, le plus considérable de ces lingots ne pèse que 707 gr. 20 et le plus petit ne dépasse pas 2 gr. 21 !

Or, le plus petit de nos cinq saumons atteint en poids 760 gr.



Fig. 3 et 4. — Deux des autres Saumons en Métal de la Cachette de Soullans (Vendée). — *Echelle* : 1/2 Gr. nat. environ.
Saumons Nos III et IV. — *Faces* Plates (*Vacuoles* remplies d'air).

Cette *constatation* est capitale et c'est elle qui m'a permis de poser un diagnostic ferme, sans parler de l'*aspect* des pièces.

Qui plus est, presque tous les *Œs rude* ont été trouvés au milieu d'*Ex-voto* divers, près de Sources sacrées.

(1) Babelon. — *Descript. hist. et chronol. des Mon. de la Rép romaine*. — Par., 1885, t. I, p. I à IV.

Or, à Soullans, les Saumons étaient *seuls* et loin de toute *Source !* Il est bon de dire pourtant qu'il y avait bien *Cachette rituelle* et que cette cachette correspondait à l'ancien *Rivage* gallo-romain ou plutôt mérovingien. Mais, dans le fameux trésor de Vulu (1), où il y avait des *aes signatum* avec des *aes rude*, il existait aussi, dans le *Vase* contenant, d'autres objets d'apparence monétaire et assez petit. — Rien de tel à Soullans !

Œs signatum.— J'ajoute qu'il ne saurait, bien entendu, être question ici d'AES SIGNATUM.

En effet les lingots monétaires romains, connus sous le nom d'*Aes signatum*, pèsent bien davantage encore que nos saumons !

M. Babelon a donné les poids suivants pour ceux qu'il a décrits en 1885 : N° 1, rectangulaire, 1790 gr. 15 [Landes] ; N° 1 *bis*, (Faux ?), 1305 gr. 90 [Paris] ; N° 2, rectangulaire, 1610 gr. 99 [Rome] ; N° 2 *bis* (Faux ?), 1587 gr. 50 [Paris] ; N° 2 *ter*, rectangulaire, 1542 gr. [C^{on} Gréau] ; N° 4 (Faux ?), 1488 gr. 58 [Landes].

De plus, ces lingots sont « *taillés* sur le pied de la *Lire romaine*, qui pesaient 327 grammes » et ils pèsent à peu près *quatre* à *cinq* livres, c'est-à dire dépassent tous 1300 gr. [4 × 325 gr.]. — D'ailleurs ils sont ornés de *Caducée*, de *Trident*, de *Croissant*, de *Taureau* Zodiacal, de *Pégase*, etc., etc. (Symboles du *Soleil*, des *Astres* et des *Sources*).

Ils sont totalement en dehors de la question, qui nous intéressent. Ce qui me permet de croire mon diagnostic bien justifié.

*
* *

Qui plus est, on vient de découvrir, dans une île de la Loire, l'Ile Lemaire, en plein port de Nantes, une Cachette de l'Age du Cuivre, constitué par deux belles Haches plates (type *évolué* M. B.) et deux autres Haches, de même sorte, mais *non terminées*.

Or ces deux dernières pièces, fondues dans un moule de Pierre *monovalve*, ont leurs faces zénithales (face *libre* dans le moule) absolument semblables à celles de ces Saumons (Boursouflures et irrégularités, par suite d'une quantité insuffisante de métal, dans ce cas).

Ces quatre pièces, qui sont la preuve *matérielle* de la valeur de mon hypothèse, sont désormais le joyau de ma Collection personnelle. Je devais bien faire à la Science le sacrifice de les *sauver* à tout prix ! Je me suis exécuté, sans barguigner.

(1) Musée KIRCHER (Rome). — Trois fragments d'*æs signatum*. — [Cf. Mommsen, Hist. Mon. Rom., t. I, p. 175].

Un fragment de meule néolithique et son broyeur, découverts commune de Saint-Just, près Vernon (Eure).

PAR

Georges POULAIN (Eure).

Ces intéressants restes de l'art agricole néolithique furent découverts avant la guerre, en exécutant des terrassements pour l'encaissement d'un chemin, près de la ferme de la Corne-Haute, commune de Saint-Just, située à environ 130 m. d'altitude, sur le bord du plateau dominant la vallée de la Seine (*Fig.* 1).

La meule, qui est en grès très fin, a été malheureusement cas-

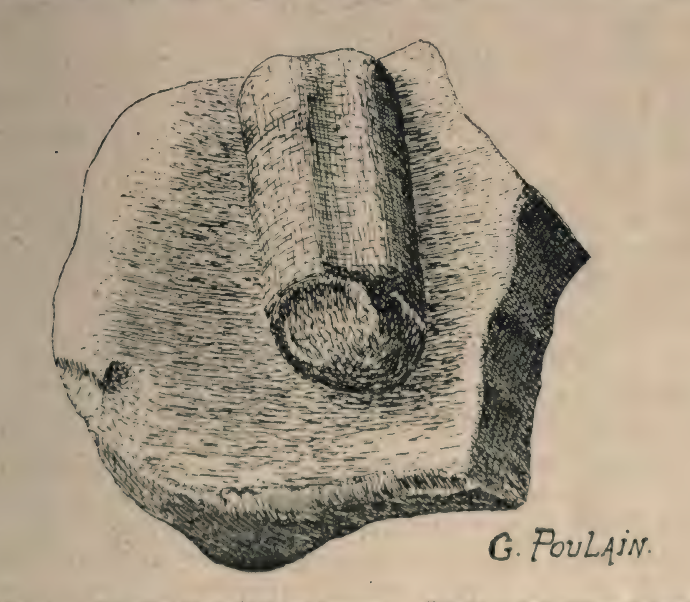


Fig. 1. — Fragment de meule et son broyeur. — *Echelle* : 1/3 Grandeur naturelle.

sée à une époque ancienne et n'est plus qu'un fragment de 0m20 sur 0m18 de diamètre ; la moitié au moins a disparu. Sa surface montre une concavité, sur laquelle avec l'aide du broyeur également en grès trouvé à côté, nos ancêtres écrasaient du grain.

Elle offre bien le type classique de la meule dormante néolithique.

Sa face postérieure possède une profonde incurvation, produite par le frottement continu d'un instrument convexe. Il est manifeste qu'une fois incapable de servir de meule par suite de la

brisure, on utilisa ce morceau de grès à polir, peut-être des haches de pierre?

On trouva, dans le même gisement, à très peu de profondeur, quelques haches de silex préparées pour le polissage.

Je profite de cet article pour faire figurer ici (*Fig* 2) une jolie pointe de flèche, en silex blond translucide, à base convexe et dont la face opposée porte de fines retouches latérales. Elle fut

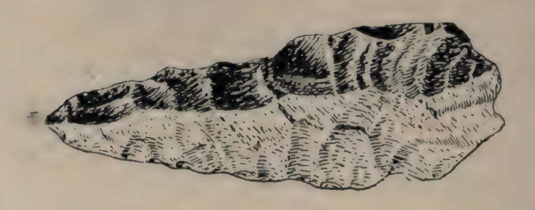


Fig. 2. — Pointe de flèche. — Echelle : Grandeur naturelle.

trouvée à la surface du sol, dans le village même de Saint-Just, près du chemin de grande communication N° 36, triage du *Grand-Treine*.

Silex Pyramidaux de l'Atelier des Sèves, à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

PAR

Francis PÉROT (Moulins, A.).

L'Atelier de Saint-Julien-du-Sault, arrondissement de Joigny (Yonne), nous a fourni deux silex taillés, de forme pyramidale; c'est à cause de cette forme singulière et peu connue que nous les signalons; et, sur environ 1800 silex taillés et polis que nous avons recueillis dans cet atelier et dans les habitats qui l'entourent, ce sont les deux seuls types que nous y avons découverts.

Les innombrables stations de la vallée de la Loire, touchant le Bourbonnais, ne nous ont rien révélé de semblable.

N° 3435. — Silex jaune, taillé en pyramide sur quatre faces à peu près égales; fortes retouches à la base plate; bulbe de percussion, révélant l'intention évidente de l'ouvrier de lui donner cette singulière forme. Cette pièce mesure à sa base 0^m041 de côtés; 0^m046 de hauteur; les faces varient de 0^m029 à 0^m033. Poids, 60 grammes; patine.

N° 3436. — Silex jaunâtre, taillé sur quatre faces égales, lui donnant une forme pyramidale et fortement patiné;

retouches à la base ; il donne la même idée que le précédent, mais dans de plus petites dimensions; conoïdes de percussion ; il mesure à la base 0m023 de côtés ; la hauteur est de 0m027 ; son poids est de 5 grammes. Les côtés ont de 0m021 à 0m023 à leur base.

Cette pyramide fort régulière ne peut être soulevée avec les doigts, lesquels glissent sur les parois et tendent à remonter à son sommet.

Ces deux silex taillés intentionnellement sont assez difficiles à être identifiés. Que pouvait bien être leur destination ? Marques conventionnelles, poids, jeux, fétiches? Autant d'attributions

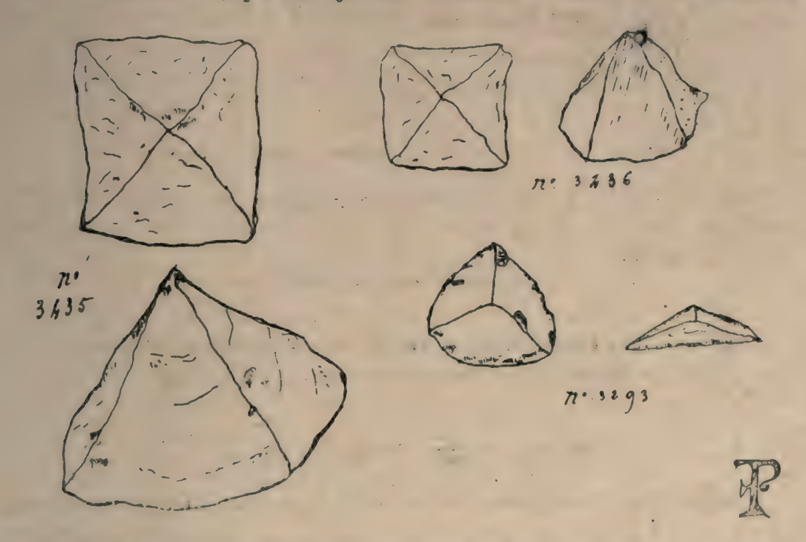


Fig. 1. — Silex Pyramidaux de Saint-Julien-du-Sault (Yonne) [Dessin F. Pérot]. — *Echelle* : 2/3 Grandeur nat.

gratuites, que l'on ne peut résoudre par le manque de termes de comparaison.

N° **3293**. — Nous possédons, dans le N° 3293, une pièce en agate jaspée, de forme pyramidale, mais taillée sur trois faces seulement ; les trois arêtes et la base sont finement retouchées; chaque côté mesure 0m023 de largeur; mais la pyramide n'a que 0m007 de hauteur ; son poids est de 4 grammes. Cette pièce provient de La Baltière, à Yzeure, près Moulins (1).

Ce sont les trois seules pièces taillées en pyramides que nous possédions jadis.

(1) Nous trouvons, aux Baltières, le Paléolithique et le Néolithique à la surface du sol.

*
* *

N° **3223**. — Mais ous avons récemment découvert, parmi nos silex trouvés en Bourbonnais, un quatrième exemplaire d'un silex taillé en pyramide à quatre faces, trouvé en 1910 dans notre propriété de La Baltière, commune d'Yzeure, près de Moulins.

Ce silex a été taillé dans un bloc de silex jaune opaque des galets de la Loire. Trois faces sont franchement taillées ; la quatrième est formée du cortex du galet. On reconnaît tous les plans de frappe ; la base unie porte le conoïde de percussion ; les quatre bords de cette base sont fortement retouchés, tandis que les arêtes des faces pyramidales sont vives et sans retouches.

Hauteur de la pyramide $0^{m}027$; la base mesure de $0^{m}032$ à $0^{m}035$ de côté. Poids : 24 grammes. N° 3223 de notre collection.

Levé du plan d'une Allée couverte.

PAR

Edmond HUE (Paris).

Cette étude comprend trois parties :

I, Matériel. — II, Exécution du Levé sur le terrain. — III, Exécution du dessin.

I. — Matériel.

Pour faire le levé du plan d'un dolmen ou d'une Allée couverte il est indispensable d'avoir le Matériel suivant :

1° Un *décamètre* en ruban ou en acier (Une ficelle avec des nœuds tous les mètres ou tous les demi-mètres n'est pas suffisante);

2° Un *double-mètre* à ressorts;

3° Une *boussole* à monture carrée de 4 à 5 centimètres de diamètre avec la division en degrés très distincte. La monture carrée permet de faire des visées d'orientation aussi exactes que possible, ce qui n'est pas le cas pour les boussoles à monture circulaire;

4° Cinq à six *fiches* ou *broches* en fort fil de fer, de 20 centimètres de long, tournées en boucle à une extrémité;

5° Du *papier blanc quadrillé* au demi-centimètre, facile à trouver dans le commerce;

6° Un *crayon noir* et quelques *crayons de couleur*;

7° Un *fil à plomb*, pour mesurer l'inclinaison de certains piliers;

8° Un *rapporteur*, pour la mesure de certains angles.

II. — Exécution du Levé sur le terrain.

Le Levé du plan d'une allée couverte ou d'un dolmen est complexe et demande à être fait avec méthode, si on veut obtenir le

maximum d'exactitude dans le dessin des monuments de ce genre, où aucune surface, où aucune arête ne peuvent rentrer dans le cadre des figures géométriques.

Ceux qui prétendraient faire le plan d'un dolmen avec la même exactitude que le plan d'une maison auraient des désillusions.

Ce que l'on doit viser c'est de faire figurer sur le plan un nombre suffisant de mensurations et de renseignements pour permettre la discussion architectonique tout en ne surchargeant pas le dessin.

Un plan de ce genre permettra la restauration du monument le cas échéant.

Echelle. — Pour l'exécution du levé sur le terrain et du dessin sur carton il est bon d'adopter l'échelle métrique dite des architectes, c'est-à-dire *deux centimètres par mètre* pour l'ensemble du monument. Dans l'exécution sur carton on figure cette échelle sous forme de *ligne graduée* mise au bas du dessin.

Si quelque détail d'ornementation se trouvait trop complexe pour être reproduit à cette échelle, on adopterait une échelle plus grande appropriée à la claire exécution du dessin. Le croquis serait mis en cartouche, avec l'échelle au bas du dessin.

L'échelle de 2 pour 100 est favorable pour l'exécution des plans, mais elle est trop grande pour la reproduction par la photogravure et pour la publication. *La réduction du plan à l'échelle de 1 pour cent a été adoptée pour les publications de la Société Préhistorique Française.*

Coté droit et coté gauche. — On nomme *Côté droit* d'une allée couverte les piliers qui se trouvent à la droite quand on est à l'entrée et qu'on regarde le fond du mégalithe.

On nomme *Côté gauche* d'une allée couverte les piliers qui se trouvent à la gauche quand on est à l'entrée et qu'on regarde le fond.

Dans *chaque Côté* les piliers sont numérotés en chiffres romains suivis de la lettre D ou de la lettre G, en commençant par les piliers de l'entrée. On les écrit Id, IId, etc.; Ig, IIg, IIIg, etc.

Il est important de procéder à un nettoyage et à un nivellement succincts de l'intérieur du monument avant de commencer les opérations.

Quelle que soit l'ampleur du travail il faut le diviser comme suit :

A, Plan du sol; B, Plan du côté droit; C, Plan du côté gauche; D, Plan du fond; E, Plan de l'entrée; F, Plan des tables.

A. — Levé du plan du Sol. — La première opération consiste à déterminer l'axe du dolmen ou de l'allée couverte.

1° *Détermination de l'Axe du Monument.* — On mesure aussi exac-

tement que possible, à environ 5 à 6 centimètres du sol, la largeur du fond du monument.

On plante dans le sol une fiche en fer au milieu de cette largeur et on fixe le zéro du décamètre à la boucle de cette fiche.

On mesure de la même façon la largeur de l'entrée du monument et on plante une fiche en fer dans le sol au milieu de cette largeur (1).

Le décamètre est alors tendu entre la fiche du fond et celle de l'entrée et bien arrêté à la boucle de cette dernière.

S'il est nécessaire on place quelques fiches le long du décamètre pour le maintenir dans une position aussi horizontale que possible.

Ainsi tendu et bien fixé en place, le décamètre donne *l'axe du monument*.

Dans le cas de destruction d'une partie des tables d'une allée couverte, il peut arriver que les piliers des tables disparues existent encore en dehors des tables restées en place.

Tant que l'on n'a pas de doutes sur un remaniement dans la position primitive des piliers, on cherche les deux piliers les plus éloignés du fond se faisant vis-à-vis, et c'est entre eux que l'on mesure la largeur de l'entrée.

Si on a des doutes sur un remaniement des éléments isolés, on limite l'axe du monument aux éléments du mégalithe qui n'ont pas subi de remaniement.

Pour les allées couvertes présentant un coude, on détermine l'angle de raccordement et on opère pour chacune des branches de l'allée couverte, comme si elles étaient des monuments isolés.

2° *Orientation de l'Axe*. — L'orientation de l'axe du monument se détermine avec la boussole.

A cet effet, on place une pierre ou bien on fait un petit tas de terre, au niveau du décamètre, en un point éloigné des fiches de soutènement.

Sur ce support, on pose la BOUSSOLE bien horizontalement, de façon que la ligne N.-S. du *cadran* soit exactement parallèle au décamètre.

Quand l'aiguille a cessé ses oscillations, on lit le degré indiqué par la *pointe bleue* de l'aiguille et on inscrit ce nombre dans l'angle du papier, sur lequel on va lever le plan.

Nous verrons plus loin le moyen de se servir de cette indication pour obtenir une orientation absolument exacte, bien supérieure à celle que donne une boussole circulaire tenue à la main et sujette à toutes les influences magnétiques voisines.

(1) Nous entendons par ENTRÉE la partie du monument qui est opposée au *fond*, et par laquelle on PÉNÈTRE généralement dans le mégalithe.

La boussole doit être éloignée de tout objet en fer, donc ne pas la mettre à proximité d'une fiche, d'un outil, ou tout autre objet à monture métallique.

Si le décamètre est un ruban d'acier, il est bien évident que l'on ne doit pas mettre la boussole dans son voisinage. Dans ce cas, on trace très nettement sur le sol la projection du décamètre, et, quand à la fin des opérations, celui-ci est enlevé, on se sert du tracé de la projection du décamètre pour en obtenir l'orientation.

3° *Plan du sol.* — Il faut prendre de chaque côté de l'axe deux séries de mensurations horizontales.

La première série comprend celles prises de mètre en mètre.

Pour l'obtenir, on mesure, au niveau de chaque mètre, les distances qui séparent le décamètre de la paroi de droite et de la paroi de gauche, et on porte ces mesures sur le papier à leurs places respectives.

Ces mensurations se prennent horizontalement, à quelques centimètres du sol, après un dégagement préalable du pied des piliers.

L'importance de ces mensurations apparaîtra lors de l'exécution du dessin; elles serviront de points de repère pour situer exactement chacun des piliers.

La deuxième série comprend les perpendiculaires abaissées des extrémités de la *longueur horizontale maximum* de chaque pilier sur l'axe du monument.

On mesure les dimensions de ces perpendiculaires et on note à quelle division du décamètre tombe chacune d'elle.

L'ensemble de ces mensurations permettra une bonne mise en place, en direction et en écartement des piliers par rapport à l'axe.

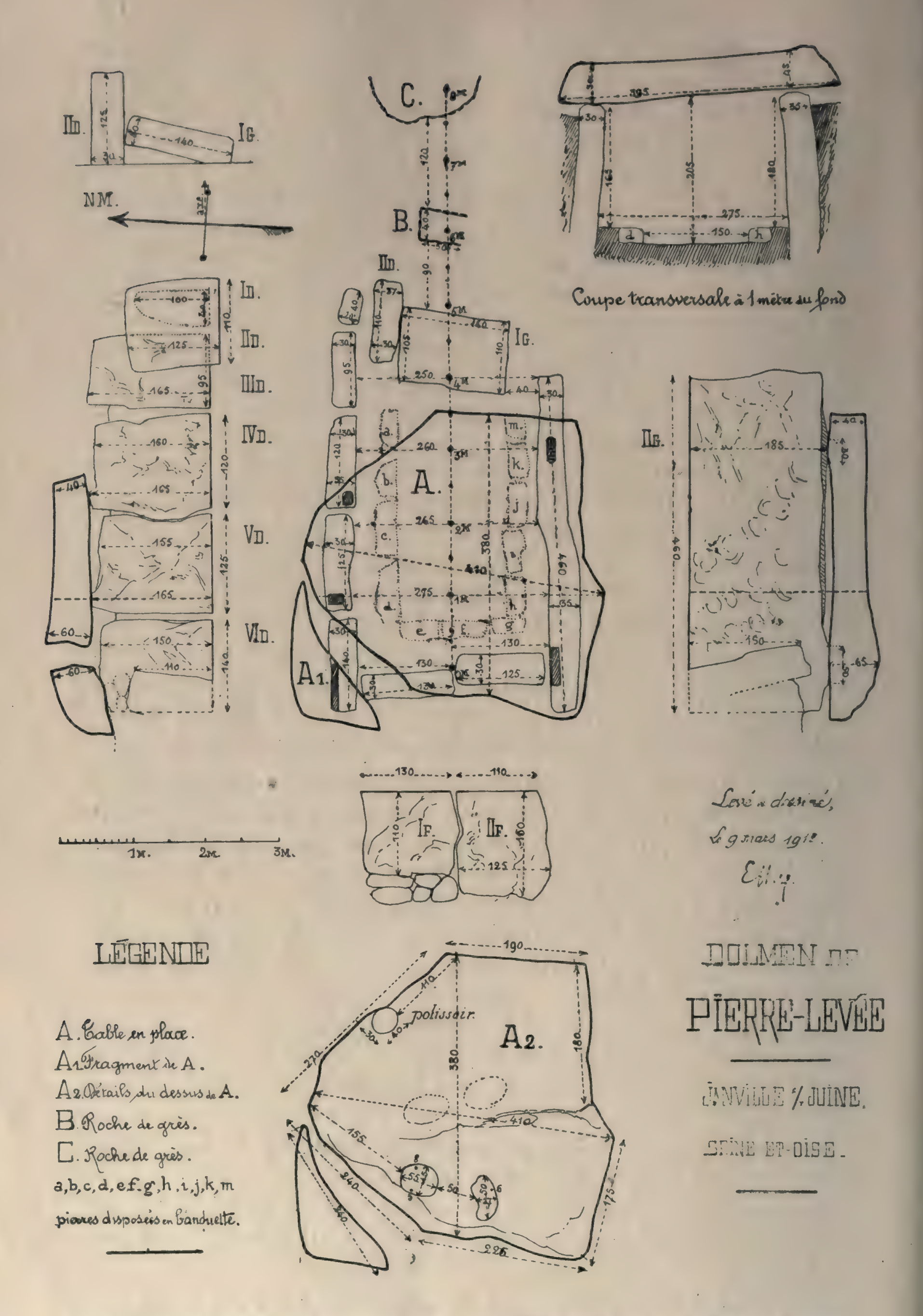
On mesure la longueur horizontale maximum des piliers pour établir la projection exacte des piliers sur le sol.

La longueur de la base des piliers se mesure à quelques centimètres du sol, et, il arrive fréquemment qu'elle soit en même temps la longueur horizontale maximum.

On mesure les épaisseurs approximatives des piliers en profitant des intervalles qui les séparent. Pour beaucoup de mégalithes il est impossible de mesurer exactement les épaisseurs des piliers, parce que les faces externes des éléments sont adossées à la terre du tertre. Dans ce cas on indique par un pointillé sur le croquis la ligne probable des faces externes.

Lorsque toutes les mensurations sont prises et reportées sur le croquis, on fait le tracé de la projection horizontale de chaque pilier.

S'il existe dans le dolmen quelque dispositif supplémentaire on en prend les dimensions exactes et on les dessine au pointillé sur le plan du sol. (Exemple : la banquette de Pierre-Levée, Plan I).



Plan I, Plan du *Dolmen de Pierre Levée de Janville-sur-Juine*, levé et dessiné le 9 mars 1913, par Edmond Hue.

B. — PLAN ET RABATTEMENT DES PILIERS DU CÔTÉ DROIT. — Le plan du sol étant établi, on procède au levé du plan par rabattement de chacun des éléments des côtés, du fond et de l'entrée. Ces rabattements se placent à droite et à gauche du plan du sol, pour les côtés, en haut pour l'entrée ; en bas pour le fond.

Pour opérer le levé du plan des parois internes du mégalithe, on se place successivement en face de chacun des piliers du côté droit, en commençant par celui le plus près du fond et on en dessine la silhouette aussi exactement que possible ; on lui donne ses dimensions de longueur de base, de longueur horizontale maxi mum, s'il y a lieu, ainsi que deux où trois hauteurs appropriées, qui permettent d'obtenir un croquis exact. En principe, on mesure la hauteur du pilier au niveau des points d'appui des tables, ainsi que les hautenrs des extrémités.

Puis on mesure et dessine les *intervalles* situés entre les piliers, ainsi que la *ligne du sol extérieur* que l'on aperçoit parfois dans les intervalles des éléments des parois.

La silhouette de chaque pilier étant mise à sa place sur le dessin, on achève le croquis par l'indication des points d'appui des tables, du relief naturel de la face interne et par le dessin exact des gravures ou des sculptures qui s'y trouveraient. Pour ceux-ci, il faut, en outre, les exécuter à une plus grande échelle que celle du plan d'ensemble et les mettre en cartouche sur les côtés du carton. (Mettre l'échelle en ligne graduée dans le bas du cartouche).

Piliers inclinés. — Il arrive assez fréquemment que des piliers ne sont pas restés dans leur position primitive et qu'ils se sont inclinés en dedans sous la poussée des terres, par exemple, de sorte que l'aplomb de la partie supérieure ne tombe pas dans la projection horizontale du pilier. On indique cette inclinaison par la combinaison ordinaire des traits pleins et des traits pointillés du dessin, en même temps que l'on figure une coupe transversale du dolmen faite au niveau du pilier incliné. Il sera facile d'indiquer l'inclinaison par une verticale à l'aplomb du sommet, et de la mesurer, par la distance du pied de cette verticale au pied du pilier. On profite de ces coupes pour indiquer la hauteur de la chambre à l'aplomb de l'axe.

Chaque coupe transversale ainsi faite est indiquée sur le plan par des lettres spéciales. (Voir les plans de Pierre Turquoise et Pierre Levée.) Il est bon de rappeler à ce sujet que les éléments des mégalithes ne sont pas géométriques et ne peuveut être traités comme tels. Il faut surtout chercher à ranger d'aussi près que possible la réalité des faits, sans autre prétention architecturale.

C. — PLAN ET RABATTEMENT DES PILIERS DU CÔTÉ GAUCHE. —

Même technique que pour le côté droit. Se place sur le côté gauche du plan du sol.

D. — Plan et Rabattement du fond. — Même technique que pour les côtés. Le rabattement se place au bas du plan, dans le prolongement de l'axe.

E. — Plan et Rabattement de l'entrée. — Même technique que ci-dessus.

Ce travail est quelquefois si complexe, qu'il est préférable de lui substituer un dessin à l'échelle pour représenter le dispositif des éléments de l'entrée. Il faudra s'inspirer des circonstances et prendre pour règle que les dessins doivent être très clairs pour être bien compris. Ces croquis doivent se placer en haut du plan, dans le prolongement de l'Axe. (Voir Plan II).

F. — Plan des Tables. — Lorsqu'on a levé le plan du sol et le rabattement des parois, on procède au levé du plan des tables.

En premier lieu, il faut marquer sur le plan des piliers tous leurs points de contact avec les tables. Ces contacts se représentent par un fin quadrillé. Pour leur mise en place, on doit tenir compte de l'inclinaison des piliers, s'il y a lieu, et pour plus de sûreté, on mesure la dimension transversale comprise entre deux points d'appui opposés de la même table.

Pour la mise en place des tables, et, tandis que l'on se trouve à l'intérieur du monument, on marque d'un trait de crayon fin les lignes de surplomb de chaque table sur ses piliers, ainsi que les bords antérieur et postérieur des tables.

Ces indications seront nécessaires pour la suite du travail qui doit s'exécuter sur la partie supérieure des tables, où l'on prend les mensurations de longueur et de largeur nécessaires.

On doit mesurer les différents segments du pourtour de chaque table et en prendre les dimensions maxima de longueur et de largeur, ainsi que la direction de chacune d'elle par rapport à l'axe.

Parmi les dimensions prises dans le sens de la longueur du dolmen, il faut compter celles des tables *à l'aplomb de la ligne des piliers*.

Les tables peuvent alors être mises à leur place respective, et des croquis sont faits des particularités naturelles ou artificielles de chacune d'elle, dans les mêmes conditions que pour les piliers.

Les épaisseurs des tables se mesurent vers le milieu des bords antérieur et postérieur, ainsi qu'à l'aplomb des piliers.

Les mensurations de longueur et d'épaisseur des tables prises à l'aplomb des piliers serviront à construire les coupes de ces tables et à les mettre à leur place respective sur les rabattements. On constatera qu'il existe des piliers n'ayant pas de contact avec les tables.

Pour que le croquis soit plus facile à lire, on peut se servir des crayons de couleur et adopter une couleur pour les piliers, une autre pour les tables, etc.

On pourrait aussi faire le plan des tables sur un autre croquis, mais il y aurait l'inconvénient d'un travail supplémentaire à exécuter avec toutes les conséquences d'erreurs qui peuvent s'y ajouter.

La mise à part des tables sera réservée pour celles qui présentent des détails et des reliefs intéressants à faire ressortir.

Description des éléments du Mégalithe. — Les travaux du levé d'un plan de mégalithe doivent être complétés par une description soigneuse de chaque élément. On note la nature de la roche ; les dimensions, la position en place, ou tombée, ou inclinée, les points de contact ; les particularités des faces et du pourtour ; la description des gravures, sculptures, cuvettes, cupules, etc., en un mot, tout ce qui permettra de faire une étude complète du Monument.

Recherches dans les environs du Monument. — Des recherches minutieuses relatives aux menhirs indicateurs doivent être faites dans les environs du Dolmen ou de l'Allée couverte.

Dans le cas de découvertes de ce genre, il faut en fixer les positions sur un plan par les mensurations d'angles, d'orientation et de distance par rapport à l'axe de l'Allée couverte.

III. — Exécution du Dessin.

Pour l'exécution du dessin sur bristol, il faut se rappeler les règles de construction admises par les dessinateurs professionnels. Inutile de nous étendre sur ce sujet.

Matériel. — Le matériel ordinaire comprend : une réglette à dessin divisée en millimètres, une équerre, des crayons, des plumes à dessin, un rapporteur et de l'encre de Chine. Un fort bristol doit être préféré à tout autre papier. Quant au format du dessin, il est lié à l'envergure du plan à exécuter.

Axe du Monument. — Tracé du Dessin. — L'axe du Monument se trace de haut en bas sur la ligne médiane du papier.

Cette ligne est divisée en mètres et demi-mètres, à l'échelle de $0^{m}02$ par mètre, le zéro étant en bas.

Sur cet axe, on élève les perpendiculaires des deux séries de mensurations prises pour le plan du sol et on leur donne leurs longueurs respectives.

Puis on trace la projection des piliers et des tables en se servant de toutes les mensurations prises à cet effet.

Pour la mise en place des rabattements, on laisse un vide de $0^{m}02$ au minimum, en dehors de la table la plus large.

On termine par les coupes, les indications relatives au nom du Monument et la mise en place de l'échelle du plan.

Lettres et Chiffres. — Etant donné que l'on réduit de moitié le plan original pour la publication, il faut donner aux lettres et aux chiffres de l'original une hauteur double de celle que l'on désire qu'ils aient sur la publication.

On donne aux lettres 0m01 de hauteur qui se réduira à 0m005, et aux chiffres 0m006 de hauteur, qui se réduiront à 0m003.

Tracé du Dessin. — Pour unifier les procédés, on représente le tracé des piliers par un *trait fin continu* pour les parties visibles, et par un *pointillé* pour les parties non visibles adossées aux terres du tertre.

Les tables sont représentées par un *trait fort.*

Les mensurations par un *trait fin interrompu.*

Les points de contact des tables et des piliers par un *quadrillé fin.*

Les autres détails exceptionnels du plan sont figurés par un *pointillé.*

Afin de ne pas surcharger et encombrer le dessin, il faut choisir avec attention l'emplacement des lignes au trait interrompu des mensurations et des indications métriques.

Orientation de l'Axe.— L'orientation de l'Axe est obtenu comme suit.

1° On place la boussole sur le plan, de telle sorte que la ligne N. S. du cadran soit PARALLÈLE à l'*axe du plan.*

2° On fait *pivoter* l'ensemble jusqu'à ce que la pointe bleue de l'aiguille marque à nouveau le *degré* que l'on avait inscrit dans l'*angle* du croquis.

A ce moment, l'axe du plan et l'aiguille de la boussole sont absolument dans la même position que sur le terrain. Il n'y aurait de cause d'erreur que dans le cas d'une grande distance entre la *longitude* du Monument et celle de la table du dessinateur. Cette différence est facile à connaître et on peut ainsi corriger l'erreur.

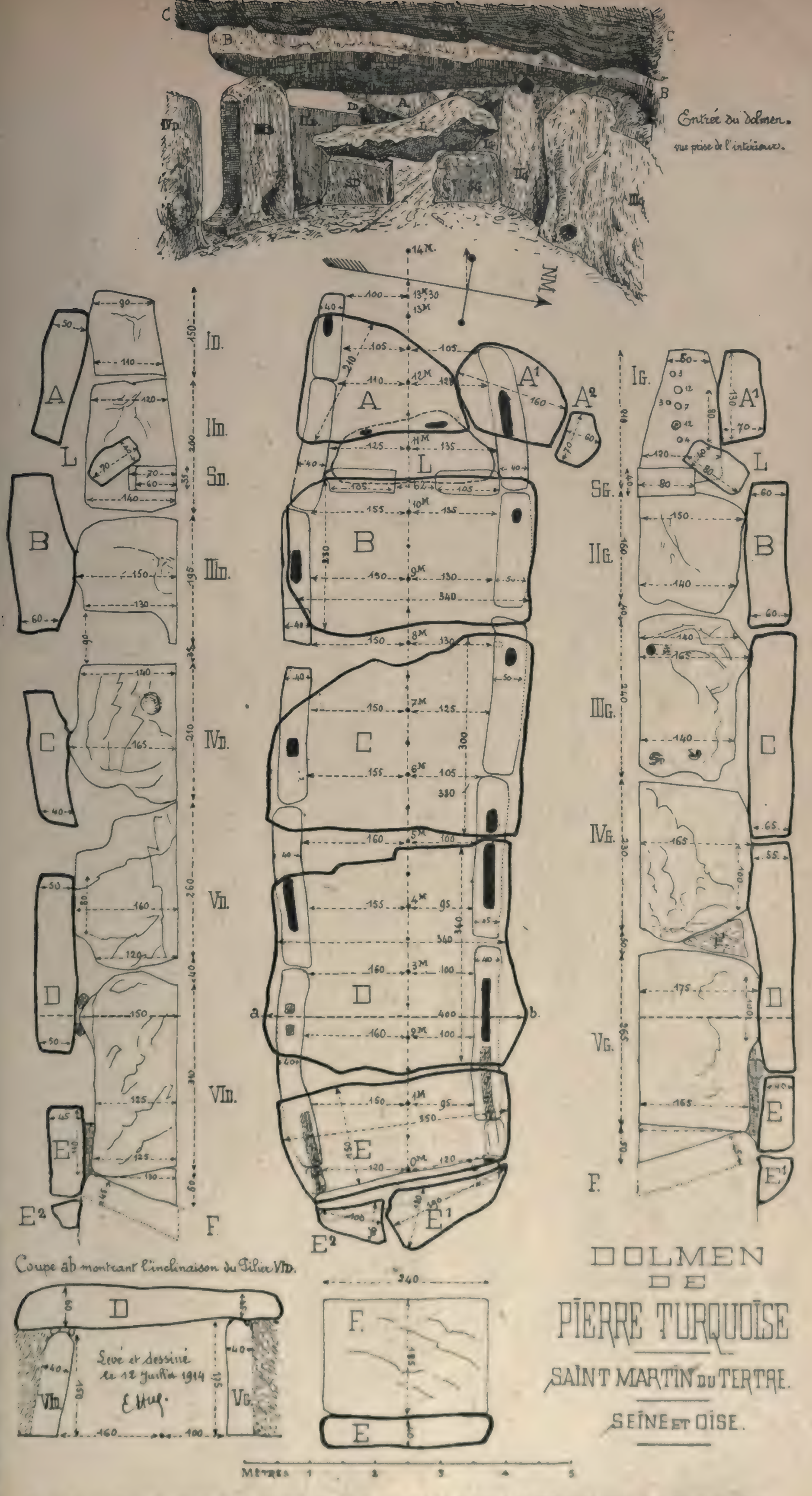
3° Quand l'aiguille a cessé ses oscillations, on trace sur le papier la ligne de direction du grand axe de l'aiguille de la boussole.

Cette ligne, qui donne la direction du Nord magnétique par rapport à l'axe du Dolmen, permet de calculer l'ORIENTATION de l'AXE du MÉGALITHE, avec une exactitude absolue.

On place cette ligne du NORD MAGNÉTIQUE en haut du dessin avec les lettres NM, à côté de la flèche ; au centre de la ligne, on trace une ligne Est-Ouest, et du point d'intersection on mène une *parallèle* à l'axe du Monument. Ce dispositif est nettement démonstratif.

Voir, pour tous les détails, les plans de *Pierre Levée* et de *Pierre Turquoise*, annexés à la présente notice.

M. BOSSAVY estime, comme M. Hue, que seul l'emploi de *Boussole carrée* est à recommander. Il utilise, depuis longtemps, la BOUSSOLE PEIGNÉ, qui permet à la fois les relevés et la mesure très approxima-



PLAN II. — Plan du *Dolmen de Pierre Turquoise*, levé et dessiné le 12 juillet 1914, par Edmond HUE.

tive de l'altitude, circonstance précieuse pour l'étude des camps. Un viseur, une pendule, une graduation bien comprise, facilitent les observations et le décimètre formé par un côté de la boîte ouverte fait que l'on peut dresser ses croquis avec une grande exactitude, sans effort réel.

M. Marcel BAUDOUIN. — J'aurais, comme on le soupçonne aisément, en raison d'une expérience qui remonte déjà à plus de vingt-cinq ans en matière de Levé de Plans des Dolmens, beaucoup de choses à dire, après le si clair et si précieux exposé de mon ami, E. Hue. — Mais, pour ne pas embrouiller et dérouter nos collègues [car je souhaite que le *modus faciendi* ci-dessus figure bientôt dans notre 2[e] Edition du *Manuel des Recherches préhistoriques*, à refaire], je m'abstiendrais complètement aujourd'hui.

1° Toutefois, je suis obligé de souligner la *cause d'erreur*, signalée par Hue lui-même, pour le procédé qu'il recommande en matière de détermination de la Direction du Grand Axe de la Construction, c'est-à-dire de l'*Orientation des Dolmens*, question que j'étudie particulièrement depuis vingt ans et plus.

Il faut bien savoir, en effet, que la DÉCLINAISON MAGNÉTIQUE VARIE d'un MÉRIDIEN à l'*autre* et d'une façon *assez notable* [car elle est presque d'un degré par degré *de longitude*], et surtout d'une *Année* à l'autre. Ce qui prouve qu'il faudra toujours DESSINER le *plan la même Année* qu'on l'aura LEVÉ.

Voici la preuve de ce que j'avance. En 1914, la Déclinaison à Brest était de 18° Ouest, et à Paris de 15°. Donc une différence de 3°. — A Besançon, elle était de 13°. — Donc, si un archéologue de Belfort prenait des plans en Bretagne, rentré chez lui, il lui faudrait faire une *correction* de 18° — 13° = 7°.

Cette cause d'erreur est, on le voit, *énorme ;* et il faut bien y faire attention, comme le dit Hue d'ailleurs.

De plus, en 1822, la Déclinaison, à l'Ile d'Yeu (Vendée), était de 23°30' Ouest; elle n'était en 1914 que de 16°30'.

Donc autre cause d'erreur, en 75 ans, de 23° 30' — 16° 30' = 7° également.

On trouvera, d'ailleurs, dans un *Bulletin* antérieur de la *Société Préhistorique Française* (1), une note, contenant des chiffres précis à ce sujet et j'y renvoie le lecteur.

2° Il est indispensable aussi d'ajouter qu'il ne faut pas confondre l'*Endroit*, par lequel on RENTRE AUJOURD'HUI dans un Mégalithe, avec la véritable ENTRÉE de l'époque Néolithique. — Le plus souvent, en effet, c'est par le *fond* qu'actuellement on pénètre dans le Monument ! — J'ai dit ailleurs pourquoi.

(1) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1913, N° 2, p. 83 (Tableau).

Mais je reconnais que cela n'a aucune importance pour le Levé du Plan, à condition qu'on n'emploie pas les mots Entrée et Fond, mais ceux d'Orifice d'accès et d'Orifice obturé.

Maquette en plâtre d'un Mégalithe.

PAR

Edmond HUE (Paris).

Matériel. — Le matériel nécessaire, pour faire la maquette en plâtre d'un Mégalithe dont on possède le plan à 2 0/0, comprend : du plâtre à mouler; de la pâte plastique; du papier transparent; du fil de laiton de 0m002 de diamètre.

Technique. — Pour chaque pilier et pour chaque table, on procède comme suit : 1° *Calque des éléments;* 2° *Confection des moules;* 3° *Mise en place des agrafes;* 4° *Moulages en plâtre;* 5° *Construction du monument;* 6° *Relief du sol environnant.*

1° **Calque des éléments.** — Calquer, sur des morceaux de papier transparent, la silhouette de chaque table et de chaque pilier.

Pour les tables, on calque chaque silhouette sur le plan du sol, où elle se trouve en projection horizontale; on y marque *bien exactement* les points de contact avec les piliers.

Pour les piliers, on calque chaque silhouette sur le rabattement où elle se trouve en projection verticale.

2° **Confection des moules.** — Fixer chaque calque avec un peu de colle sur une planchette horizontale de 0m01 d'épaisseur.

Entourer la silhouette d'une bandelette mince de pâte plastique, *posée de champ.*

La hauteur de cette bandelette est égale à l'épaisseur maximum du pilier ou de la table.

La mise en place de ces bandelettes de pâte plastique doit être faite avec le plus grand soin et le plus grand souci de bien suivre tous les contours du dessin.

On obtient ainsi une série de petits moules du format de chaque élément.

3° **Mise en place des agrafes.** — *Dans les piliers.* — Pour mettre en place les *piliers* lors de l'édification du monument, il est nécessaire de munir la base de chaque pilier de deux petites agrafes ou tiges en laiton qui s'implanteront dans le socle de soubassement. On obtient ces petites tiges en repliant un bout de fil de laiton sous forme d'épingle à cheveux que l'on dispose horizontale-

ment vers le milieu du moule du pilier, en faisant passer les extrémités à travers le mur de pâte plastique de la base. Lorsque le plâtre est versé dans le moule, il englobe le fil de laiton, ne laissant apercevoir que les extrémités dont il convient de limiter l'émergence à 0m005.

Dans les tables. — Pour fixer les *tables* sur leurs piliers, on munit les tables de petites tiges de laiton analogues à celles des piliers. Ces agrafes devant se trouver sur la face inférieure des tables demandent une autre technique pour leur mise en place. C'est la planchette sur laquelle on a fixé le calque qui va remplacer la bandelette de la base du pilier et servir pour maintenir les tiges dans la position requise.

A cet effet, à chacun des points de contact, repéré soigneusement sur le calque de la table, on perce un trou de 0m005 de profondeur, du calibre du laiton.

On prend un bout de fil de laiton auquel on donne comme longueur la distance comprise entre deux points de contact augmentée de 2 centimètres.

A un centimètre de chacun des extrémités on coude le laiton à angle droit et dans le même plan. On obtient ainsi une longue agrafe, dont on plante les extrémités dans les trous correspondants de la planchette. Etant donné la profondeur de 5 millimètres des trous et la longueur de un centimètre de chacun des replis des extrémités du laiton, la tige de laiton se trouve alors étendue horizontalement dans le moule, à 5 millimètres du papier calque. Il est évident que, pour des tables très épaisses, cette pénétration de la tige dans la masse de la table peut être augmentée.

On mettra le nombre d'agrafes nécessaire à la garniture de tous les points de contact.

Le plâtre versé dans le moule englobe ces agrafes, dont les extrémités sortiront de 5 millimètres, sur la face inférieure des tables.

Contact des tables et des piliers. — Pour effectuer l'adaptation du contact des tables et des piliers, on fore, à la mèche fine, dans le sommet des piliers, des trous calibrés correspondants aux points de contact des agrafes des tables.

Le repérage des points de contact des fables sur les piliers ne devra être entrepris qu'après la mise en place des piliers sur le soubassement.

4° **Moulages en plâtre**. — Dès que tous les moules sont préparés comme il vient d'être dit, on gâche du plâtre fin à mouler et on en remplit les moules.

On peut démouler au bout d'une demi-heure et procéder aux retouches nécessaires pour donner le relief des faces et les détails de la silhouette de chaque élément.

5° **Construction du monument**. — Lorsque tous les éléments du mégalithe sont exécutés en plâtre et retouchés, on peut construire le monnment, en se servant d'uneplanche de soubassement de la maquette. Il faut une planche d'au moins un centimètre d'épaisseur, en bon chêne si possible, qui doit avoir les dimensions du plan du sol, augmentées d'un *encadrement* de 6 à 8 centimètres.

On parsème la surface supérieure de la planche correspondante à l'encadrement de quelques clous recourbés pour assurer la bonne adhérence de la maquette sur la planche.

Un calque du plan du sol est collé sur le soubassement (le grand axe du plan sur le grand axe du soubassement).

On plante chaque pilier sur sa projection horizontale après avoir percé aux points voulus, les trous destinés à recevoir les tiges de laiton des moulages. Ces trous sont faits à la mèche fine et règlent la direction de verticalité ou d'obliquité des piliers.

Les piliers étant mis à leurs places respectives et dans leur position réelle, on procède à l'adaptation des tables sur les piliers. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les sommets de contact des piliers sont forés aux points d'appuis des agrafes des tables.

6° **Relief du sol**. — Quand les piliers et les tables sont mis en place et ajustés entre eux, on procède à la confection du sol ou du tertre environnant le monument, ainsi qu'à la confection de l'aire du dolmen, en se servant des notes et des croquis, pris à cet effet lors du levé du plan du mégalithe.

Ce travail s'opère par modelage de plâtre au pourtour des éléments. Pour éviter la soudure des piliers dans la masse du tertre, on enduit les piliers d'une couche d'huile de lin cuite.

On limite le relief du sol encadrant le dolmen, au moyen de petites planchettes clouées sur le pourtour du soubassement où elles forment une caissette dans laquelle le relief est exécuté. Ce pourtour en planchettes est enlevé, lorsque le plâtre est bien pris et sec.

*
* *

Lorsque le plâtre est très sec, c'est-à-dire au bout de dix à quinze jours, on l'imbibe très copieusement d'huile de lin cuite et on le peint avec des couleurs à l'huile. On termine le travail par les inscriptions de nom du dolmen, de l'échelle, du nom de l'auteur et de la date de confection de la maquette.

Notes brèves pour la Commission d'Etudes des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

PAR LE Dr

A. GUÉBHARD.

Si la guerre a tué bien des choses, ce n'est pas encore elle qui aura mis fin à l'œuvre, même interrompue, de la *Commission des Enceintes*. L'Idée a la vie dure ; et ce n'a pas été une petite satisfaction pour celui qui lança celle d'une Enquête, de voir que, tandis que son successeur devait toute sa science et sa jeunesse à de plus instants devoirs, tandis que lui-même, obligé de donner à l'achèvement d'une œuvre géologique prévalente, ses dernières disponibilités d'activité physique, ne pouvait plus qu'accessoirement penser à la Préhistoire, l'Idée, néanmoins, continuait à faire son chemin et la graine semée à porter récolte.

Presque en même temps que m'arrivaient de Vaucluse — mon pays natal, à peine connu de moi — les promesses d'une collaboration qui s'annonçait des plus précieuses par la double garantie d'un haut savoir et d'une modestie encore plus grande — on en trouvera, ci-dessous (1), la première manifestation, — je recevais de Draguignan, pays natal de l'Enquête elle-même, l'annonce de la découverte, vraiment inattendue dans le rayon d'action de l'actif précurseur que fut le regretté Henry Segond, d'un nouveau *Castelar*, achevant de fermer autour de cette ville la ceinture des hauts postes fortifiés du *Ceyran*, du *Neiron*, des *Tuilières* (2). Il est sur la colline du *Puy*, par 48G353 de latitude N. et 4G586 de longitude E., et je dois à l'obligeance de M. le commandant Laflotte de pouvoir en donner un croquis (*Fig.* 1), sans déflorer la description qui est à juste titre réservée pour la *Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan*.

Bien modeste auprès de l'apport de ces collaborateurs spontanés de la dernière heure, est celui du vieux promoteur, qui, ayant été retenu à son bureau jusqu'à fin juillet par des travaux de pur grimoire, n'a pu voir, depuis lors, beaucoup de pays neuf. N'empêche qu'une bonne cueillette de *Castelars* nouveaux a été faite en ces deux premiers mois d'explorations géologiques. Le plus important est incontestablement celui qui domine, un peu à l'W. du village de Saint-Auban (Alpes-Maritimes), à la cote 1440 de l'Etat-major, la

(1) L. CARIAS. — *Note sur une Enceinte inédite*, Le Guinchoun (*Venasque*, *Vaucluse*), p. 431.

(2) Voir A. GUÉBHARD, *Essai d'inventaire des Enceintes préhistoriques* (Castelars), *du dép. du Var*, *Congr. Préhist. de Fr.*, I, 1905, p. 331-394, 32 fig.

crête de la barre (1) abrupte, sur l'extrémité E. de laquelle, à l'entrée de la célèbre *Cluc* de Saint-Auban, se jucha plus tard un château féodal, aux ruines pittoresques. C'est juste en face, de l'autre côté de la Cluc, qu'au haut d'une paroi presque verticale, dans les replis de bancs rocheux d'un anticlinal tithonique très aigu, s'aperçoit encore d'un mur bâti à la chaux, barrant une entrée de grotte d'accès présentement impossible, dite l'*Oreille*, à cause de la forme. Une autre grotte existerait, d'après des dires indigènes, dans la barre méridionale, à l'W. du village, presque juste en dessous du Castelar, et irait s'ouvrir à plus d'un kilomètre de là au-dessus de la bastide de *Laval*. Mais c'est sous toutes réserves que je note ici, à l'intention de la *Commission* nouvellement créée,

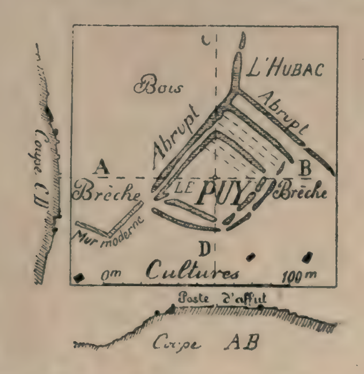


Fig. 1.— Plan et Coupes du Castelar du *Puy*, près Draguignan (Var). — D'après un Croquis de M. le Commandant LAFLOTTE.

une indication sur laquelle je n'ai pu obtenir les précisions nécessaires.

Sur la commune de Soleilhas (Basses-Alpes), où il y a aussi, vers le bas du *baou* dit de *la Roche*, une grotte présentant des traces d'habitation moderne, on remarque, se détachant de la portion de la haute montagne du *Teillon*, qui appartient à la Commune de Demandola, une longe crête, descendant de l'W. à l'E., au pied de laquelle naît la rivière de l'Esteron. Elle forme toute une chaîne de mamelons en cascade, fort abrupts au N. et au S., dont l'un, vers le milieu, par 48G735 de lat. N. et 4G782 de long. E., paraît, de loin, tout couvert de restes d'habitats, dont les indigènes ont fait le *Vieux Soleilhas*. M'y étant rendu, je fus étonné de ne trouver presque que des ruines sans mortier et sans rien qui pût ressembler soit à un vieux castel féodal, soit à de véritables fortifications.

(1) N'ayant pu relever le détail de la grande enceinte ovalaire, je compte, pour en avoir un jour le relevé, sur l'obligeance d'un des vaillants Nemrods du voisinage, que ne rebutent pas les dures ascensions.

Un gros mur descendant du côté du Sud semble bien avoir eu son caractère défensif, avec un certain air préhistorique. Mais j'ai emporté plutôt, de mon examen rapide, l'impression qu'il devait s'agir d'une de ces agglomérations médiévales, comme on en voit à *La Magdelaine* de Montferrat (Var), et comme en a vues, en Auvergne, M. Pagès-Allary, où les seigneurs parquaient les manants dans des cases à peine plus confortables que celles qui, présentement, abritent, sous le nom transposé de « seigneurs », les porcs aux alentours des villages provençaux. Evidente survivance des temps préhistoriques, avec le côté « cyclopéen » en moins.

Ce qui, cependant, tendrait à faire croire que les Préhistoriques eux-mêmes ont dû précéder là les ultérieures victimes de la « civilisation », c'est que, sur la crête, beaucoup plus basse, du Sud de l'Estéron, se voient, par 48G729 lat. et 4G764 long., sur plusieurs petits sommets détachés, des traces certaines, quoique peu importantes, de murs plus anciens, n'ayant pas pu former par eux mêmes un camp, mais tout au plus des ouvrages avancés, pour défendre du côté de la plaine, un autre plus important. D'autre part, beaucoup plus au Sud encore, sur la barre du Teillon, dominant la propriété de *Séguret* (commune de Peyroules), un berger m'a affirmé qu'il y avait des murs du même genre, quoique je n'en eusse point aperçu lors de mes passages répétés. Le tout paraît bien en rapport avec le remarquable haut Castelar de *Blavi*, que j'ai signalé ici même. Mais mon attention était presque toujours réclamée d'un autre côté. Je ne puis me flatter de n'avoir rien laissé échapper ; et je me borne à noter combien il est intéressant — et prometteur pour des recherches poussées plus au N. — de voir ainsi s'éloigner de plus en plus de la mer, à la surveillance de laquelle les anciens observateurs le croyaient destiné, ce système de défense si bien entendu au point de vue de l'inter-communication, sans souci des altitudes de plus en plus considérables.

Sur le territoire très accidenté de Demandolu, je n'ai rien aperçu de bien caractérisé. Certes, au lieu dit *Bataillé*, j'ai éprouvé des doutes encore plus vifs qu'au *Vieux Soleiltras*, a surtout de l'apparence d'enceintes concentriques qu'affectent deux murs ovalaires, qui n'ont peut-être jamais été autre chose que des murs de soutènement. Mais, en conscience, mon examen est resté tout négatif. Sans doute en eût il été de même si j'eusse pu examiner de près les tas de *clapiers* de pierres sèches qui semblent représenter, sur le flanc méridional de la Colline dite de *Villevieille*, une simple agglomération médiévale. Pourtant c'est juste au dessus, sur le point culminant du milieu de toute la vallée, dominant des deux extrémités, à l'E. et à l'W., qu'un important galgal (lat. 48g748; long. 4g733),

anciennement éventré, laisse apercevoir, à travers les buis, déjà vieux, qui garnissent le centre encavé, les dalles encore debout d'un grand dolmen, dont le plan, probablement à plusieurs compartiments, ou avec entrée importante, ne laisserait pas d'être intéressant à relever, après un déblaiement relativement facile.

J'ai dû me borner à prendre bonne note. Mais, comme ma campagne n'est pas terminée, peut-être aurai-je encore du neuf à ajouter?

Note sur une Enceinte, inédite, Le Guinchoun (Venasque, Vaucluse).

PAR

Léon CARIAS (Méthamis, Vaucluse).

Il existe, en face de l'escarpement sur lequel est assis le vieux village de Venasque, et séparé de cet escarpement par la Vallée de la Nesque, un petit poste fortifié, qui n'a encore, que je sache, été mentionné par personne. J'en dois la connaissance à M. Edouard Redon, de Malemort, à qui l'intérêt de cet ouvrage n'avait pas échappé et qui a bien voulu m'y conduire. Il se trouve à un kilomètre environ au N.-N.-E. de Venasque (distance comptée à partir du clocher) et à 150 mètres au S.-W. de la ferme du *Parc*, quartier du même nom. Coordonnées géographiques : latitude N., 48g8948; longitude E., 3g1289.

Il domine la jonction des deux routes de Saint-Didier et de Carpentras, et le vieux chemin qui va de Notre-Dame de Vie (1) à Malemort.

Comme son nom l'indique, « Guinchoun », du provençal *guincha*, regarder (1), c'est un poste de guet, mais un poste de guet aménagé ici en forteresse. Du haut de ce petit promontoire, séparé du reste du plateau par deux fossés concentriques, à faible courbure, artificiellement creusés dans le roc, en cet endroit assez friable, on pouvait surveiller les abords de la plaine de Carpentras et cette plaine elle-même, invisibles de l'aire de Venasque.

Les fossés ont une profondeur moyenne de 2 mètres. Leur largeur n'est jamais inférieure à 6 et atteint 8 mètres. Des débris de murailles se voyaient encore, paraît il, il y a quelque vingt ans,

(1) N.-D. de Vie n'est éloignée du *Guinchoun* que de 500 mètres. Sur les nombreuses antiquités romaines découvertes aux alentours de ce sanctuaire, voir l'article très documenté que Mme G. Barrand a publié dans la *Revue Archéologique*, 1914, I, 257-262, sous le titre : « Notes sur Venasque ». Voir aussi son étude *Sur une gravure rupestre du département de Vaucluse* [*B. S. P. F.*, XIII, 1916, p. 542-547].

aux points *c*, *d*, *e* du plan ci-contre (*Fig.* 1). Du point *f* au point *g*, le rocher présente une section rigoureusement plane, sans qu'on puisse observer sur les parois des traces de l'instrument percuteur.

Le diamètre de l'îlot doit osciller entre 20 et 30 mètres. Il ne m'a pas été possible de vérifier ce chiffre, non plus que la configuration exacte du pourtour, tant les chênes verts et les genêts couvrent ce réduit et ses approches d'une inextricable brousse. Le profil que j'ai donné au *Guinchoun* comporte donc une part d'incertitude, dont je m'excuse, ainsi que de ne pouvoir donner, de la trouvaille de quelque objet ouvré, le moindre indice sur les âges d'occupation de cet ouvrage anhistorique.

L'eau ne devait pas manquer aux défenseurs de ce poste. Une source jaillissait à la base même du rocher. Cette eau, aujourd'hui

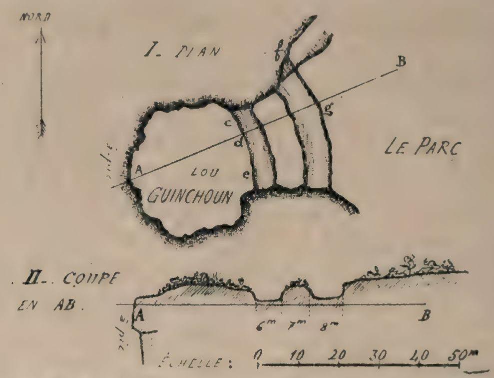


Fig. 1. — Plan et Coupe de l'Eperon barré du *Guinchoun*, commune de Venasque (Vaucluse).

captée, alimente la belle fontaine qui coule à 200 mètres de là, au au bord du vieux chemin, déjà mentionné, qui, par N.-D. de Vie, joint Malemort à Venasque.

Le *Guinchoun* n'est accessible que du côté des fossés. Il existe bien, le long de l'à-pic, quelques fissures qui permettent une escalade ; mais ces cheminements possibles avaient été certainement aveuglés par des murailles aux temps de l'occupation. En somme, ce sont les fossés artificiellement creusés qui constituent le principal intérêt de cette station, car les cas en sont plutôt exceptionnels en France, exigeant des conditions géologiques rarement satisfaites aussi bien que par notre mollasse Vauclusienne.

(1) M. le Dr Guébhard veut bien me signaler que, sous la forme assourdie *Quincho*, le même terme se retrouve dans les Alpes-Maritimes, où il sert à désigner les pyramides de pierres sèches que les bergers élèvent sur les montagnes comme signaux ou même les petites bornes dressées au milieu des terrains vagues comme jalons indicateurs.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (25 Octobre 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Marcel Baudouin, Drioux, A. L. Lewis, L. Jacquot, Guébhard, Harlé, Boulanger.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — E. Hue.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Ramond-Gontaud. — A propos des mesures conservatrices proposées pour le Mont Saint-Michel [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, t. XIII, p. 589-91 ; t. XIV, p. 143-145]. — 1916 et 1917, 4 p., 1 fig.

Franchet (L.). — Céramique antique : Recherches techniques appliquées à la Chronologie [Mission en Crète et en Egypte, 1912-1913] [Extr. *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, fasc. 15]. — Paris, I. N., 1916, in-8°, 131 p., 31 fig., 6 pl. h. t.

Lejay (A.). — Recherches préhistoriques aux environs de Lons-le-Saunier [Extr. *Mém. Soc. Emul. du Jura,* 1917]. — Lons-le-Saunier, 1517, in-8°, 14 p., 2 pl. h. texte, 1 fig.

Lejay (A.). — Recherches préhistoriques dans le Jura [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.,* 1917, 22 février]. — Le Mans, in-8°, 1917, 3 p., 2 fig.

Feuvrier (Julien). — Les Mardelles de la Région de Dôle (Jura) [Extr. *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1917, p. 63-98]. — Lons-le-Saunier, 1917, in-8°, 36 p,. 1 carte h. texte.

Gaurichon (Cne). — Contribution à l'étude de l'emploi des Huitres dans l'Antiquité [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1917, 26 avril]. — Le Mans, 1917, in-8°, 4 p.

Laufer (D.). — The Reindeer and its Domestication. — Am. Anthr. Assoc., N.-Y., 1917, avril-juin, IV, N° 2.

Montandon (Raoul). — Bibliographie générale des Travaux Palethnologiques et Archéologiques (Epoques préhistorique et gallo-romaine). — Vol. I, France [Bourgogne, Dauphiné, Franche-Comté, Nivernais, Provence, Corse, Savoie]. — Genève et Lyon, 1917, in-8°, 500 p.

Baudouin (Marcel). — La Dent de sagesse adulte à l'Epoque Néolithique : Absence de changement de volume de la Pierre polie à nos jours [Extr. *La Presse dentaire*, Par., 1917, XIX, N° 11, p. 490-504, 4 fig. ; N° 12 (Déc.), 2 fig.]. — Tiré à part, Par., 1917, in-8°, 4 fig., 32 p.

Baudouin (Marcel). — L'Origine de Vichy. Ses Sources sacrées fécondantes à l'époque gauloise. Nouvelle indication thérapeutique des Eaux. — Paris, *S. P. F.*, 1917, in-8°, 60 p., 1 fig. et 2 pl. hors texte.

Baudouin (Marcel). — Démonstration de l'existence de la fossette génienne chez le jeune enfant de la Pierre Polie [Extr. *La Presse Dentaire*, Paris, 1917]. — Tiré à part, Paris, 1917, in-8°, 4 p.

Baudouin (Dr Marcel). — *Le Maraichinage : Coutume sexuelle du Pays de Mont* (*Vendée*). — 4e Edition. — Paris, Maloine et fils, 1917, in-16°, 302 p. et préface ; 45 fig. [Photog. hors texte].

La *Société Préhistorique Française* vient de recevoir des éditeurs, E. Maloine et fils, pour sa Bibliothèque, un exemplaire de : *Le Maraichinage au Pays de Mont* (*Vendée*). Par., in-16°, 4e édition, 45 figures, par M. le Dr Marcel Baudouin.

Cet ouvrage de 302 pages, illustré de 45 photogravures dans le texte, très scientifique et très documenté, présente un intérêt tout particulier, en raison de la Guerre actuelle et de la diminution des Naissances qui en résulte, diminution qui ne fera que s'accroître avec le temps, malgré les congés de détente !

Le *Maraichinage*, ancienne coutume toujours en usage, est spéciale au Marais vendéen du Nord, bien qu'on la retrouve parfois, avec variantes, localisée sur quelques points de la France et même à l'étranger. Elle appartient au Folklore et peut être considérée comme une manifestation *More Columbino*, dont l'origine paraît remonter, nous dit l'auteur, jusqu'aux temps préhistoriques.

Sans nous arrêter au *Maraichinage* proprement dit, dont M. le Dr Marcel Baudouin donne une description très développée et qu'il traite en Médecin, nous voulons constater surtout qu'elle se pratique entre Garçons et Filles; que c'est une Tradition : « où la mère a passé, la fille peut bien la suivre » ; c'est l'initiation à l'amour par imitation de ce qu'on a vu faire. Les préliminaires, après s'être réciproquement choisi, sont le baiser intrabuccal prolongé et repris pendant des heures; son paroxysme peut à la longue entrainer les amants à perdre toute conscience du milieu où ils se trouvent et à aller jusqu'à l'abandon complet. Les résultats, s'ils se produisent, sont toujours réparés par le Mariage. Ce qui a donné naissance au dicton : « Dans les Pays de Maraichinage, les filles sont mères au bout de six mois; mais la première fois seulement! »

Hâtons nous d'ajouter, avec le Dr Baudouin, que cette Tradition, qui semblerait libertine et dépravée, n'est plus pratiquée après le mariage et que les femmes du Marais sont aussi bonnes épouses que bonnes mères.

On a dit aussi que cette coutume était le Mariage à l'Essai. Qui connaît les préjugés de la campagne, où la stérilité semble être une tare et même un préjudice, a pu entendre dire d'une femme qui n'a pas d'enfants : « Elle n'est bonne à rien »! — Du reste les pratiques, pour obtenir la maternité, les glissades sur rochers, les menhirs phalliques, les sources fécondantes, les pèlerinages, démontrent bien son importance; en effet, on est là plus près de l'état de nature, où la *Reproduction* semble être le but principal de la vie. Il n'est pas rare de voir, dans les fermes, de toutes jeunes filles, faciliter le rapprochement, pour l'acte de procréation, des animaux.

Mais, si nous suivons M. le Dr Baudouin dans la statistique démographique qu'il a entreprise et qu'il a résumée dans des tableaux très suggestifs, on

constate que le Maraîchinage donne, en Vendée, UN TIERS EN PLUS DE NAISSANCES QUE *dans les autres départements, même voisins.* On peut alors envisager quelles seraient les conséquences, sinon de cette coutume, que M. Marcel Baudouin propose comme moyen de propagation, mais de toute mesure légale qui favoriserait les Mariages précoces! La Jeunesse n'a pas de retenue ; c'est un fait constaté; et, lorsqu'il s'agit de perpétuer l'espèce et l'avenir de la Nation, rien ne doit être négligé : « Qui veut la Vie veut l'Amour! »

> Pour modèle prenons la tendre Tourterelle,
> Couple heureux que l'amour ne voit point infidèle.

Le but de cette proposition n'est pas de légiférer. Si le Maraichinage transgresse parfois les lois morales, la Loi civile doit y remédier et s'accomoder



Fig. 1. — Les Vieux Costumes des MARAICHINS : Pays de Mont (Vendée). — Photographie datant d'environ 1860 [Début de la Phot.].
Un Couple [Mari et Femme].
Femme : Corsage bordé de velours ; — Tablier à grandes Poches, bordées de velours noir; — Coiffe grande ; — Mouchoir autour du cou ; — Bandeau de velours sur le front.
Homme : La fameuse *Ceinture de Laine* ; — Pantalon à *Pont* et à *Godlis* ; — Chapeau spécial ; — *Cœur* Vendéen.

avec les nécessités sociales! Les Maraichins, en réparant par le Mariage, ont résolu le problème de la *recherche de la paternité.*

Quant aux côtés humoristiques et au parti que l'auteur aurait pu tirer d'un tel ouvrage, s'il n'était scientifique, disons de suite, pour lui rendre hommage, qu'il est resté dans la note honnête et savante, et que, s'il s'est documenté d'après divers auteurs anciens et modernes, le Maraichinage *More columbino* reste ce qu'il est réellement en Vendée : une Tradition antique et respectée, une survivance locale ingénue, une réalité archéologique renaissante. Et nous terminerons ce compte-rendu par cette citation finale de l'auteur :

« Il faut reconstruire par tous les moyens, même les moyens préhistoriques ; ce sont parfois les meilleurs, au demeurant »! H. C.

Les Brochures suivantes ont été offertes à la *Société Préhistorique Française* par M. L. Giraux (Saint-Mandé, Seine) :

Dr F. Delisle. — *Les déformations artificielles du crâne en France.* [Carte de leur distribution]. — Société d'Anthropologie de Paris, février, 1902.

Dr E. Marignan. — *Ethnographie traditionnelle de La Camargue et du Bas Languedoc.* — Congrès Préhistorique de France, Nîmes, 1911.

Inauguration du Monument G. de Mortillet (*l'Homme Préhistorique*, 1905, N° 11).

W. M. Tapp. — *Hache doloire du Camp d'Old Burrow.* — Société Préhistorique Française, 1912.

Leguay. — *Notice sur les monuments dits druidiques et les sépultures de Maintenon.* — Société Archéologique de Seine-et-Marne.

Ad. de Mortillet. — *Rapport sur les Monuments mégalithiques de la Corse.* — Nouvelles Archives des Missions Scientifiques et Littéraires, 1893.

Bogisic. — *Les Pièces de mariage* — Bull. de la Société d'Excursions scientifiques, 1903.

Delore. — *Les Romains et les Francs dans les montagnes du Centre de la Gaule au sein de l'Avernice.* — Société d'Anthropologie de Paris, février, 1904.

F. Victor Dickins. — *Quelques remarques sur les Mégalithes au Japon; d'après le Pr Gowland.* — Congrès Préhistorique de France, Autun, 1907.

Baron de Baye. — *En nouvelle Russie. Souvenirs d'une Mission.* — Revue de Géographie, 1900.

Nécrologie.

Louis-Hubert-Alexandre Bazin (Paris).

Nous avons le très vif regret d'annoncer le décès, hélas prévu depuis plusieurs mois, de notre collègue M. Louis-Hubert-Alexandre Bazin, entré à la *Société Préhistorique Française* depuis de longues années.

Il est mort le mardi 6 novembre 1917, à son domicile de province, à Rebais (S.-et-M.), âgé de 69 ans.

Il était Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite ; ancien Chef des Bureaux de l'Ingénieur en Chef du département de Seine-et-Marne; Chevalier du Mérite Agricole ; Officier d'Académie; Décoré de la Médaille de 1870-71 ; Ancien Archiviste et Membre de la *Société Archéologique de Seine-et-Marne*; Délégué du T. C. F. et Président de la Fanfare de Rebais.

On lui doit la découverte d'une Station *néolithique* des plus intéressantes à la Ferme de Janvier, commune de Monthurel (Aisne), dont il

avait concédé, avant sa mort, l'exploitation, d'une façon officielle, à notre Compagnie. Il a d'ailleurs fait don à notre Musée de toutes les pièces qu'il a recueillies; et nous publierons sous peu de lui un article posthume, remis depuis quatre mois au Secrétariat général, qui fera connaître ses recherches.

M. Bazin est en outre l'auteur de plusieurs notes, parues antérieurement dans notre Bulletin.

La *Société Préhistorique Française* adresse à la famille ses vifs compliments de condoléances. M. B.

*
* *

M. le Pr PEYROT, Sénateur.

Nous avons le vif regret d'annoncer le décès de l'un des anciens membres de la *Société Préhistorique Française*, qui honorait le plus notre Compagnie: M. le Dr PEYROT, sénateur de la Dordogne, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, né à Périgueux le 19 novembre 1843, et décédé à Paris le 13 novembre 1917. M. Peyrot, ancien interne des hôpitaux, était membre de l'Académie de Médecine et de la Société de Chirurgie de Paris. Chirurgien célèbre, il avait succédé en 1903 comme *Sénateur* de la Dordogne à l'Anthropologiste médecin, élève de Boca, le Pr Pozzi, et avait été réélu en 1912. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis longtemps.

Le Secrétaire général de la *Société Préhistorique Française* se souvint, en 1905, qu'il avait été jadis l'élève du maître Peyrot, quand il créa et organisa le *Premier Congrès préhistorique de France* à Périgueux. Et nos collègues, qui assistaient à cette importante manifestation provinciale de la Science qu'ils aiment, se rappellent, certainement toujours, la cordiale réception, que leur fit l'aimable chirurgien parisien dans le superbe château que le sénateur habitait dans son beau pays. — L'inhumation a eu lieu en Dordogne.

La *Société Préhistorique Française* adresse aux nombreux Préhistoriens du Périgord, à cette occasion, ses compliments de condoléances.

M. B.

Admission de Nouveaux Membres.

Est proclamé Membre de la *Société Préhistorique Française* : M.

GATTEFOSSÉ (Jean), ingénieur chimiste, 19, rue Camille, Lyon (Rhône).

[Dr Marcel BAUDOUIN. — Dr A. GUÉBHARD].

Dons au Musée de la S. P. F.

1° M. L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, E.) a offert, au Musée, le Moulage de l'un des Crânes humains, qu'il a trouvé jadis à Fontaine-le-Marmion, et qui est très bien conservé. — L'original est au Muséum d'Histoire naturelle de Paris (Anthropologie).

2° M. le Dr Trassagnac, médecin-major mobilisé, nous a adressé une nouvelle caisse renfermant des objets trouvés au cours de la fouille des deux Puits funéraires, qu'il a vidés à Tours-sur-Marne (Marne).

Il rappelle que le Puits N° 1 est daté par des monnaies de Magnence et Décence et que le Puits N° 2 a livré plusieurs monnaies, dont la plus récente est de Constantin : ℞ SARMATIA DEVICTA. Ces deux sépultures sont donc à peu près contemporaines ; et, en effet, le faciès des objets est très ressemblant dans les deux dépôts. Il y aurait cependant peut-être lieu de les distinguer, en raison de petites différences de détail, qui pourraient se retrouver ultérieurement.

Il doit y avoir là une véritable *Nécropole à Puits funéraires*, le lieu dit étant d'après le cadastre « Le champ au puits », et non la *Noue Moriget*, comme on l'avait cru tout d'abord. En outre, deux emplacements de *Puits comblés* ont été montrés dans la même région.

M. Lejay (Lons-le-Saulnier) fait don à la *Société Préhistorique Française*, des *Moulages* des deux très intéressants *Coups-de-poings d'Epoque chelléenne*, qu'il a découverts *in situ* à Courlans (Jura), pièces toujours intéressantes, en raison de leurs relations avec les dépôts *glaciaires*.

M. E. Passemard (Biarritz) offre à notre Collection anthropologique un Crâne d'Indien de l'Amérique du Nord, sans provenance précise, et sans maxillaire inférieur, qui lui vient d'un confrère anglais. — Ce don est le résultat du substantiel article de M. le Conservateur, E. Hue, sur les Crânes préhistoriques des Etats-Unis.

M. Le Bel (Paris) a donné uu *Moulage* du Grand Racloir, trouvé par lui à Laugerie-Basse (Dordogne).

Tous nos remerciements aux Donateurs.

Présentations et Communications.

Dr Marignan (Marsillargues, Hérault). — *Un objet en bronze de forme insolite*. — Discussion : E. Taté ; Marcel Baudouin.

Capitaine Jacquot (Constantine, Algérie). — *Les Cavités pédiformes de Sidi-M'çid* (*Constantine*, *Algérie*).

Brasseur (Gournay). — *Silex taillés de la Seine-Inférieure*.

Dr Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.). — *A propos du Flénusien*.

F. Pérot (Moulins, Allier). — *Un Talisman néolithique, avec sigles gravées, en schiste carbonifère dévonien* (*Fig.*). — *Note sur des signes pétrographiques gravés sur une pierre quartzifère et taillée, de forme zoomorphe* (*Fig.*).

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Démonstration de l'existence d'une Nécropole à Puits funéraires gallo-romains à Vichy* (*Allier*) (*1 Figure*).



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Les Découvertes aux Armées.

M. Marcel Baudouin. — M. Léo Fayolle, officier mobilisé, a signalé qu'à Quercy-sur-Oise des fouilles importantes auraient été exécutées par l'armée allemande (*Bull. Soc. Ant. Ouest*, 1917, p. 164).

L'Enseignement de la Préhistoire.

M. G. Drioux (Armée d'Orient, Grèce). — Dans de récents numéros du Bulletin, quelques collègues se sont plaints — et à juste titre — des notions préhistoriques erronées, enseignées par tel ou tel manuel classique et même « du haut en bas des chaires publiques ». — J'ai glané, dans un ouvrage d'apparence scientifique pourtant, une erreur du même genre et assez grossière pour ne pas dire plus. — Il importe de ne point laisser passer sans désapprobation ces inexactitudes, de nature à fausser complètement les idées du grand public. Il s'agit de l'ouvrage au Général Niox, directeur du Musée de l'Armée [« *Les Pays Balkaniques* ». Paris, Delagrave, 1915], ouvrage où on lit ce qui suit :

« On désigne, sous le nom d'*Ibères*, des populations qui ont vécu sur les terres de l'Europe à une époque préhistorique ; on croit en retrouver la trace dans les monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, etc., dispersés dans bien des endroits, mais plus particulièrement dans les régions de l'ouest : Bretagne, Pays de Galles, Cornouailles, Galice; c'était une race de petite taille, à la face large, brachycéphale » (Ouv. cité, p. 6).

Note sur une Agrafe double en bronze du XVIe siècle.

M. Francis Pérot (Moulins). — Le *Bulletin* de la *Société Préhistorique Française* (mars 1917) contient un article de M. le Dr Trassagnac sur le *Camp* dit *Fossé des Sarrasins* (Marne), sur l'emplacement duquel a été trouvé une Agrafe double en bronze, représentée par sa figure 2.

Nous possédons exactement le même objet, dont le poids est de 17 gr.; il est dans un état parfait de conservation ; les deux hémisphères sont fondus, les bords limés ; la face supérieure porte un ornement en forme de cœur, accosté de bourrelets informes, ornés d'un pointillé en bordure pratiqué à l'aide d'un poinçon. Cet ornement a été utilisé et servait à réunir les deux bords du manteau (la *cape*, *capa*), encore en usage chez les femmes des environs de Montluçon et de la montagne bourbonnaise.

Cette Agrafe provient d'Aurillac (Haute-Loire), le pays des fondeurs de cuivre, des dinandiers, des rétameurs, des meignans, et qui sont les derniers représentants des fondeurs ambulants de l'Age du Bronze. Ceux-ci descendaient de leurs montagnes avec leurs provisions de cuivre et passaient ensuite aux Colettes, commune de La Lizolle, arrondissement de Gannat (Allier), afin d'y prendre l'étain, qui était exploité dans le gisement kaolinique, où l'on voit encore les traces de l'antique exploitation de la Cassitérite.

Chez les dinandiers d'Aurillac et des environs, la facture de leurs productions s'est immobilisée; comme à la période antique, les anciens procédés y sont encore employés ; le martelage joue encore un grand rôle dans cette industrie ; ces ouvriers augmentent l'effet de l'ornementation de leurs productions par l'action du poinçon, du pointillé. Leur travail reste toujours rudimentaire ; il est la tradition de l'antiquité. Ces rustiques fondeurs et marteleurs de cuivre ne varient guère leurs travaux et leur outillage. La plus grande partie des bassinoires, que l'on retrouve dans la montagne, sont leur œuvre ; le pointillé, le décor ornemental par le poinçon, révèlent l'origine de leur fabrication.

Au commencement du XIXe siècle, toutes les fermières de campagne du Bourbonnais portaient la cape, large manteau de droguet, tissé en fil et teint en bleu par les tisserands de la campagne. Cette cape se voit encore, mais rarement, à Montluçon, à Néris, à Ferrières, au Mayet-de-Montagne. Les hommes se drapaient dans une ample *Limousine*, manteau de laine, tissé en carreaux de couleurs vives, dernière tradition de la Saie des Gaulois.

La cape, comme la limousine, réunissaient leurs bords sur la poitrine et étaient fixés par une Agrafe, dont les formes ont été très variées à chaque époque. Nous en possédons une assez grande quantité en argent, en bronze, en acier et en cuivre, simples, ornées. On distinguait la bourgeoise et la riche fermière par l'agrafe en argent de leur cape.

Dans la montagne bourbonnaise, l'agrafe en bronze était un luxe ; c'est que là-haut on y est guère riche. La cape y était fixée par le *Travidjou*, formé de deux petits morceaux de bois, longs de 0m05 à 0m06 sur un diamètre d'un centimètre environ ; chaque extrémité est taillée en pointe mousse ; le centre est percé d'un trou dans lequel passe une petite corde, maintenant les deux morceaux de bois à une distance de 0m06 à 0m08. Une œillère était pratiquée sur chacun des bords de la cape, un peu au-dessous du cou ; et, pour la maintenir fermée, la femme passait chacun des morceaux de bois dans chaque œillère, en les maintenant transversalement.

Les Travidjous sont encore en usage chez nos montagnards ; ils ferment encore leur culotte à pont avec un travidjou (1).

L'Agrafe en bronze, décrite par M. le Dr Trassagnac, et l'exemplaire que nous possédons, peuvent être attribuées au XVIe ou au commencement du XVIIe siècle.

Chiffons sur des buissons, au bord d'une source.

PAR

Edouard HARLÉ (Bordeaux).

J'en ai signalé à la source de Las sègues, aux environs de Bagnères-de-Bigorre. Depuis, je me suis souvenu que mon fils Jacques, ayant été à pied de Cazaux à Lugos (limite de la Gironde et des Landes), pour rechercher et étudier les dunes créées par l'étang de Sanguinet (2), m'avait raconté être passé à une source avec chiffons sur les buissons Impossible d'avoir par lui d'autres renseignements : le pauvre Jacques a été tué à l'ennemi, en mai dernier. J'ai cherché sur ses cartes et j'y ai trouvé, écrits à la main, à un kilomètre et demi à l'Est de Sanguinet (Landes), les mots « Hount sant », qui signifient, en langue du pays, « Source sainte ». J'ai été au point ainsi désigné.

Il y a là deux sources saintes : *Sainte Rose* et *Saint Basile*, toutes

(1) F. PÉROT. — *L'Evolution du Costume bourbonnais.* [Elle forme un chapitre important de notre Folklore Bourbonnais, t. X] [Manuscrit].

(2) Edouard HARLÉ et Jacques HARLÉ. — *Les Dunes continentales des landes de Gascogne. Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 6 novembre 1916.

deux près du moulin de la Grande Mole, sur le ruisseau de La Gourgue, et toutes deux issues de petits marais.

La source de Sainte Rose est au nord du ruisseau. C'est celle où mon fils avait vu des chiffons sur les buissons. Elle est insignifiante. Pas de chiffons, quand je l'ai visitée.

La source de Saint Basile est renommée et l'on y a mis une croix en fer. Elle est au bord et au sud de La Gourgue. J'y ai vu un chiffon blanc sur la croix, un tombé au pied de la croix, et cinq sur les branches des buissons voisins. — La vieille femme qui m'a guidé m'a dit :

« Il y avait beaucoup de chiffons sur les buissons des deux sources ; mais, depuis la guerre, on n'en met pas : la guerre arrête tout. Quand mon fils était tout petit enfant, il lui est venu une mauvaise plaie à la figure. J'ai pensé que c'était le *Mal de Saint Basile* et j'ai été chercher de l'eau à la source de Saint Basile dans un petit flacon. J'ai lavé la plaie avec cette eau trois jours de rang. Le premier jour, la plaie a blanchi ; le second, elle a diminué ; le troisième, elle a disparu. Mon mari est très malade. Je l'ai lavé avec de l'eau de la source de Saint Basile et de toutes les sources du pays ; mais cela ne lui a rien fait. Par malheur, je ne sais pas de quel saint est son mal. »

Pourquoi met-on des chiffons? Les nombreuses personnes des environs que j'ai interrogées m'ont répondu : les unes, que c'est par superstition ; les autres, que c'est pour se débarrasser des chiffons, après leur emploi pour panser les plaies. Il me semble que le fait qu'on place les chiffons sur les branches des buissons, au lieu de les jeter simplement à terre, indique autre chose que le seul désir de s'en débarrasser.

Si j'habitais Sanguinet, je ferais des fouilles dans la vase et le sable de la source de Saint Basile, avec l'idée d'y trouver des offrandes de dévots du temps des romains, des gaulois, de l'âge du bronze ou de la pierre polie. La vieille m'a dit avoir vu, auprès de cette source, un tronc, où les dévots mettaient des sous ; mais les non-dévots volaient les sous ; on a transféré le tronc dans l'église.

M. Marcel BAUDOUIN. — Je rappelle seulement que rien n'est plus comparable à la *Source de Saint Basile* que la Source de la *Fontaine Saint-Gré*, en Vendée. On s'en convaincra, en relisant mon mémoire (1), où l'on retrouvera la *Croix de Fer*, le *Tronc* transporté à l'Eglise, à cause des voleurs, etc., etc. — Tout se répète

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La Fontaine thérapeutique d'Avrillé (Vendée) : Origine traditionnaliste de ses vertus médicinales.* — *Bull. Soc. fr. Hist. Méd.*, Paris, 1912, t. XI, p. 136-171, n° 3. — Tiré à part, 1912, in-8°, *fig.*

constamment et partout ; l'Homme est toujours le même, en *corps* et en *esprit* (je veux dire : *psychologiquement* parlant) !

Les Pierres de Saint-Ortaire.

PAR

C. BOULANGER,

Conservateur honoraire du Musée de Péronne.

Le petit hameau de *Saint-Ortaire*, dépendant du bourg de Saint-Michel-des-Andaines, canton de La Ferté-Macé, appelé autrefois *le Bésier*, distant de 1 kil. 600 mètres de la station balnéaire de Bagnoles-de-l'Orne, est composé d'une ferme, de trois ou quatre petites maisons et d'une *chapelle* miraculeuse, de forme carrée, surmontée d'un campanile, accotée à une maison auprès de laquelle réside encore actuellement un ermite.

D'après la tradition, c'est en ce lieu que saint Ortaire, Hortaire ou Horter, aurait établi son oratoire et se serait occupé de christianiser la contrée au VIe siècle. La chapelle actuelle, dédiée à ce saint, a remplacé, en 1724, la chapelle primitive ; cette dernière avait été édifiée par le duc de Normandie, Jean de Valois, sur l'emplacement de cet oratoire, pour y prier lorsqu'il chassait dans ses forêts d'Andaine (1).

Saint Ortaire avait la réputation de guérir les douleurs, les maladies de peau et la lèpre ; c'est ainsi qu'on lui voua, par la suite, un véritable culte et cette chapelle devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, notamment le mardi de Pâques.

Pour s'y rendre de Bagnoles, il faut passer soit par la route qui longe la voie ferrée et le champ de courses d'un côté, soit par un sentier pittoresque qui traverse la forêt sous des chênes centenaires et des hêtres énormes, au milieu des myrtilles. On est alors surpris d'apercevoir, entre les feuilles, de nombreux petits CAILLOUX, placés dans la fourche des branches du taillis. Les malades, surtout les rhumatisants, s'y rendent en pèlerinage et chacun d'eux place ainsi une pierre à la hauteur correspondant au siège de la douleur qui disparaît. Le mal se transmettrait à l'imprudent qui oserait porter une main sacrilège sur ces pierres.

Avant la construction de la voie ferrée, le pèlerin allait ensuite, près de là, boire à une FONTAINE dont les eaux miraculeuses complétaient la guérison des douleurs et des maladies de peau ; mais, le

(1) Léon BOUTRY. — *La Chapelle du Bésier*. Guy, éd. Alençon. — Dr Joly et J. Cussac. *Bagnoles-de-l'Orne*. Cussac, éd. d'art. Paris, 1914.

remblai de cette voie ayant comblé à demi la fontaine, cette pratique paraît être maintenant tombée en désuétude.

N'est-ce pas là une coutume analogue à celle des *chiffons sur des buissons, au bord d'une source*, dont M. Edouard Harlé nous a entretenus précédemment — avec un commentaire de M. le Dr Marcel Baudouin — page 389 de ce Bulletin ?

Une légende qui s'est transmise jusqu'à nos jours, rapporte qu'au temps où « saint Ortaire vivait isolé dans cette partie de la forêt, des visiteurs, attirés par le renom de sa sainteté dont jouissait le solitaire, lui dirent : Pourquoi vous retirez-vous dans ce vallon « si désert, si éloigné de toute habitation ? Comment les hommes « qui auront besoin de vos services et de vos conseils découvriront- « ils votre séjour? »

« Ce sera facile, répartit le serviteur de Dieu : Voyez ce que je « fais pour visiter mes frères Ursin et Antoine ! Je place, en passant « à travers les bois, quelques pierres dans le fourchu des arbres. « Vous n'avez qu'à suivre mon exemple (1). »

Retrouver son chemin sous bois au moyen de pierres ainsi disposées, ce n'est certainement pas une légende. Nos aïeux, les Celtes, qui n'avaient que des chemins rudimentaires et des sentes à peine tracées dans les immenses et inextricables forêts de la Gaule, devaient pratiquer cette coutume et penser, comme nous, qu'elle venait, de plus loin encore, de leurs prédécesseurs sur ce sol, les Préhistoriques.

A 1500 mètres de Bagnoles, sur la route de Domfront, en pleine forêt d'Andaine, on rencontre la *Croix-Gauthier* et un cottage, le « Lys de la Vallée ». A gauche de cette croix, si l'on descend pendant 600 mètres un chemin forestier, on rencontre trois énormes *grès*, provenant d'un DOLMEN détruit, connus sous le nom de *Lit de la Gione*. La légende nous apprend que *la Gione* était la mauvaise fée de la forêt et que la *fée Andaine*, qui a laissé son nom à cette forêt, en était le bon génie. Ce nom de *Gione* paraît venir de *gions*, mot du patois normand, qui désigne l'ajonc marin, très commun dans la contrée.

Au village de La Sauvagère, à environ 20 kilomètres de Bagnoles, sur la route de Flers, se trouve le *dolmen de la Bertinière* ou *Grotte des Fées*, superbe allée couverte, longue de 15 mètres, large de 1m58 et orienté de l'Est à l'Ouest. L'une des extrémités est fermée par deux grandes pierres, qui forment une espèce de chambre sépulcrale. Quelques pierres de la couverture ont été déplacées.

Dans la prairie d'une ferme voisine, la *Maisonnette*, il existe

(1) Abbé CHAPET. — *Pèlerinage de Saint-Ortaire*. Vve Bouquerel, éd. La Ferté-Macé, 1888.

encore un autre *dolmen*, mais moins important ; sa longueur n'est que de 8 mètres. — Ces deux dolmens ne paraissent pas avoir été explorés.

La Stratigraphie du Campignien.

1° *Le Campignien en Angleterre.*

M. Marcel BAUDOUIN. — Je reçois de notre très sympathique et savant collègue d'Angleterre, M. A. L. LEWIS, bien connu de tous les fidèles des *Congrès préhistoriques de France*, le dessin d'un superbe PIC campignien, qu'il a « EXTRAIT LUI-MÊME d'une ALLUVION, NON REMANIÉE, DÉPOSÉE PAR LE FLEUVE LA WANDLE. Cette alluvion est très molle et le pic est INTACT ».

Sur le dessin de la *Coupe géologique*, inclus dans sa lettre (*Fig.* 1),

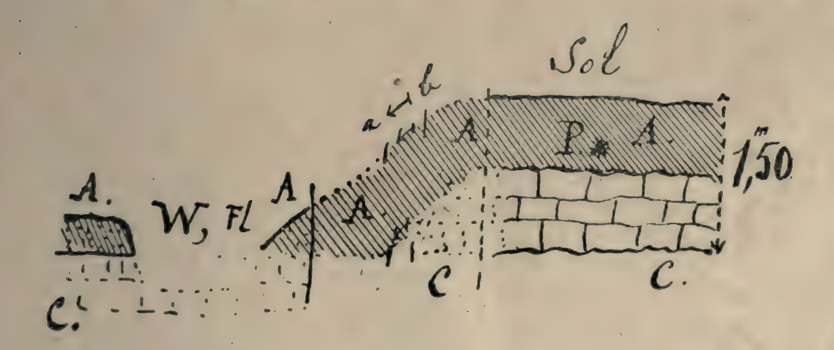


Fig. 1. — COUPE GÉOLOGIQUE — TROUVAILLE d'un PIC CAMPIGNIEN, en POSITION STRATIGRAPHIQUE

Légende: C, *Craie*; — A, Alluvions modernes; — W, Le Wandle, fleuve; — P, Point où a été recueilli le *Pic* campignien. — Le terrain *a*, *b*, supprimé ici en [symbole] est d'une longueur assez grande (Plusieurs centaines de mètres).

je constate que l'outil a été trouvé au-dessus de la craie, visible sur 0m75 environ et au-dessous du milieu de la couche alluvionnaire, ayant elle-même 0m75; soit à 0m25 au-dessus de la craie.

Le pic ÉTAIT donc, en place, à 0m50 du *Sol actuel*, là où on trouve le ROBENHAUSIEN !

Par conséquent, cette trouvaille indique : 1° Une STRATIGRAPHIE *formelle*, pour le Campignien ; 2° et une PROBABILITÉ de plus pour l'existence d'une FORMATION GLACIAIRE au NÉOLITHIQUE et d'une TRANSGRESSION MARINE notable pour la fin du Néolithique, en Angleterre. — C'est ce que je soutiens, avec le Dr Allen Sturge.

Cette trouvaille est donc extrêmement importante, au point de vue *scientifique*.

2° *Documents stratigraphiques sur le Néolithique ancien, pour le Bassin inférieur de la Seine.*

PAR

Georges POULAIN (Eure).

En attendant la présentation à la *Société préhistorique française* de documents recueillis dans une station en plein air, récemment découverte aux environs de Vernon, j'ai l'honneur de rappeler que, au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Monaco, en 1906, je communiquai une note sur cette question du Néolithique (1). Ce travail rend compte de mes observations sur une coupe du terrain, fouillé sous l'abri du « Mammouth », Commune de Saint-Pierre-d'Autils (Eure) (2).

Justement, dans cette exploration faite en 1903, j'ai, dans une strate surmontant un niveau à faune et à industrie *magdaléniennes*, trouvé quelques instruments appartenant au début du Néolithique.

Voici un aperçu succinct de la coupe et des objets recueillis, faune et industrie.

De haut en bas : *Couche A*, terre végétale mélangée de silex anguleux et blocs de calcaire, ayant une épaisseur variable de 2 mètres à 0m35. — *Faune : Cervus capreolus* Lin., *Cervus elaphus, Sus scrofa, Canis domesticus. – Industrie* : deux fragments de POTERIE, très grossière; une sorte de PIC, en silex, un *perçoir*, une *pointe de flèche*, triangulaire; d'autres silex taillés, des NUCLEI et un *percuteur*. Ces spécimens ne portent *pas de patine*.

Couche B : Terre rougeâtre mélangée de nodules de craie, épaisse de 0m50 à 0m35, avec traces de foyer. — *Faune : Cervus elaphus, Capra hircus, Bos taurus, Cervus capreolus. — Industrie :* Une sorte de lame-racloir; un tranchet ou ciseau en silex bleu de la craie avec retouches sur ses bords latéraux; une spatule en os, ayant une forme analogue aux mêmes outils de l'époque magdalénienne; un couteau à soie (rangée du haut de la *Fig.* 1); une lame-grattoir cassée, mince, à facies magdalénien ou solutréen ; un autre grattoir avec fines retouches au sommet et sur le bord droit. La face postérieure montre le bulbe de percussion (rangée du milieu de la *Fig.* 1). Un tranchet et deux autres grattoirs dont un double (rangée du bas de la *Fig.* 1) J'y ai ramassé en outre d'autres silex, dont une pointe à faciès *moustérien* et une sorte de pointe-racloir. Ces instruments en silex bleu blanchâtre, possèdent des traces de cachalong.

(1) *Compte-rendu du Congrès d'Anthropologie de Monaco*, t. I, 1906, p. 430.

(2) M. E. Cartailhac a vérifié sur place la bonne foi et la méthode qui ont présidé à ces fouilles, en 1905 [Cf. *Anthropologie*, t. XVI, 1905, p. 322].

(3) L'*altitude* de l'abri est de 45 mètres environ.



Fig. 1. — Silex trouvés au-dessus d'une *Couche Magdalienne* et au-dessous du sol actuel [à pièces *Robenhausiennes*].

Couche C: Dépôt de loess homogène compact. — ***Faune:*** ***Sus scrofa,*** des fragments d'os appartenant à un *cervus* (cerf élaphe?). Vers la base, il y avait des os de rongeurs de taille intermédiaire entre la souris et le rat surmulot. — *Industrie :* Une jolie lame en silex bleu blanchâtre (rangée médiane de la *Fig.* 1).

Couche D : Niveau où furent trouvés les ossements de Mammouth et de Rennes, accompagnés de jolies lames *magdaléniennes* (1).

Couche E : Assise d'éboulis anciens de calcaire et roche naturelle en dessous.

Les couche B et C renfermaient donc l'industrie du Néolithique à son aurore. La faune y est représentée par des espèces ayant vécu sous un climat tempéré : cerf élaphe, chèvre ou égagre, sanglier, bœuf, et chevreuil. Cette dernière espèce n'a été trouvée qu'à la partie supérieure de la couche B.

Maintenant, si l'on examine l'industrie, on voit que la tradition magdalénienne et même solutréenne persiste dans la morphologie des silex taillés et os ouvragés : grattoir double, lame, couteau à soie, lame-grattoir, spatule en os. Les tranchets font aussi leur apparition. Si l'on tient compte de la patine, ce qui est aussi très important, on remarque que les silex sont plus anciens que ceux de la couche A, lesquels n'en ont pas.

Dans ce dernier niveau, on a le pic, la pointe de flèche et la poterie, laquelle apparaît pour la première fois. On y rencontre en plus grande quantité le chevreuil, encore rare au début des temps actuels et le chien est fréquent dans les stations purement robenhausiennes.

Voilà je pense, des faits pleins d'intérêt pour l'étude d'une phase encore discutée de l'époque Néolithique.

M. Marcel BAUDOUIN. — En France, dans ce point du Bassin de la Seine, mon GIRIEN TYPIQUE, de même que les SILEX D'OLANDON, etc , manquent complètement [Les *Rongeurs* indiquent la fin de la glaciation paléolithique]. — On n'est en présence que d'une COUCHE DE TRANSITION [très INFÉRIEURE] pour la Couche B [sorte d'*Azylien*]. Le CAMPIGNIEN SUPÉRIEUR n'apparaît qu'en A, en réalité.

Il y a donc, là aussi, une véritable STRATIGRAPHIE, qu'il ne faut pas passer sous silence ni négliger.

(1) Les fouilles de Mestreville ont été publiées dans le *Bulletin de la Société Normande d'Etudes préhistoriques*, t. XI, XII, XIII et XIV, années 1903, 1904, 1905 et 1912.

Ces objets sont, avec les restes magdaléniens, exposés aujourd'hui au Musée d'Antiquités de Rouen où nos collègues pourront les étudier.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

La Station néolithique des « Marches », à Cormelles (Calvados).

PAR

Mme CAILLAUD (Cormelles, Calvados).

Dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* du 28 mai 1914, je prenais date pour des Stations inédites des environs de Caen.

Je viens parler aujourd'hui de celle des « Marches », section A du cadastre, dite de Cormelles.

Cette station, à cheval sur un vieux chemin, celui de Cormelles à Mondeville, a donné, en surface, deux Haches polies, déposées au Musée de l'Université de Caen.

J'y ai trouvé moi-même celle-ci (Ebauche de *Hache*, avec commencement ou traces de polissage), des *Grattoirs*, des *Perçoirs*, des Lames et différents outils, gardant presque tous une croûte, que j'attribue à la rareté du silex dans ces parages. On devait alors utiliser jusqu'au bout et jusqu'au plus petit morceau cet outillage, difficile à se procurer.

Cette station, pauvre, est très proche d'une vallée où l'eau devait couler abondamment ; mais elle a disparu depuis, à cause de la perméabilité du terrain calcaire.

Des travaux récents, entrepris dans les environs, me permettent d'affirmer qu'il y avait là une *rivière*. Ces mêmes travaux ont mis à découvert, à 1.500 mètres environ, en suivant le vieux chemin de Cormelles à Grentheville, et au nord de ce même chemin, qui traverse celui de Cormelles à Mondeville, dans les « Marches », quinze fonds de cabane, où, malheureusement, l'outillage préhistorique est des plus restreint.

La rapidité des travaux, l'époque peu propice, en plein hiver rigoureux, n'ont pas permis de recueillir les outils très peu nombreux ou manquant presque complètement.

Pourtant un *Polissoir* portatif, que je vous présente, a été trouvé en surface entre deux fonds de cabane. Il est en grès rouge, dit de May, localité proche de Cormelles. M. le Dr Doranlo, en 1912, dans le Bulletin de la *Société Linnéenne de Normandie* (6e série, 4e volume), a présenté un Polissoir portatif, trouvé à Reviers, en ce même grès, mais plus complet. Et Costard, en 1871, indiquait la découverte de débris de Polissoirs sur la commune de Sousmont Saint-Quentin à la *Société des Antiquaires de Normandie*. — Je ne

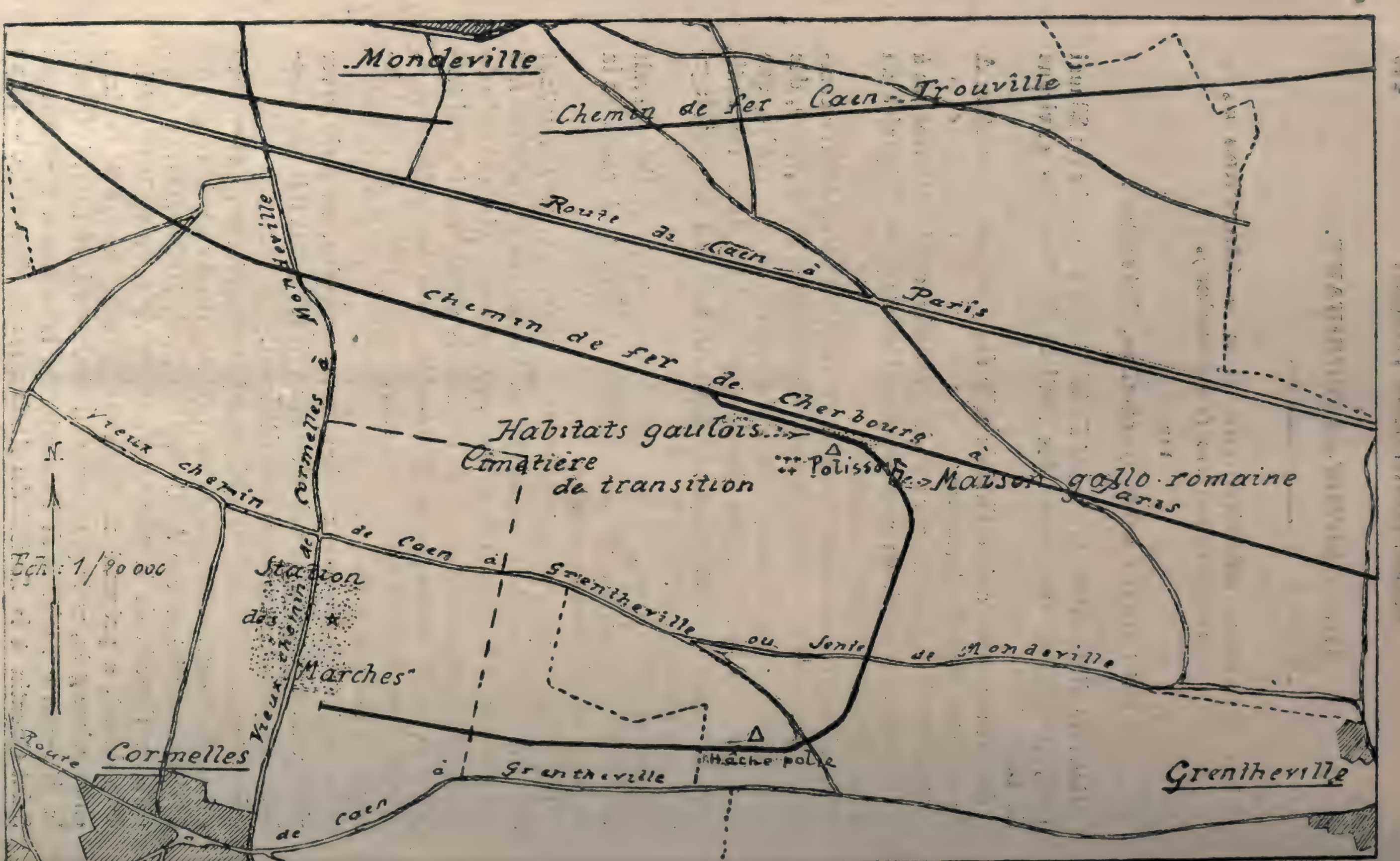


Fig. 1. — Situation CADASTRALE de la Station Néolithique des MARCHES, à Cormelles (Calvados).

cite en ce moment que les Polissoirs portatifs, renvoyant pour les autres aux travaux de collègues dont vous trouverez la nomenclature à la fin de cette note. Je n'ai trouvé au même endroit qu'un Percuteur et un Grattoir, en silex noir. — Toutes les autres trouvailles (poteries, pesons, fusaïole, objets en bronze) vont de l'époque gauloise aux Barbares.

De même, dans un cimetière de transition, situé à environ 200 mètres à l'Ouest des habitats, quelques outils ont été trouvés. La pièce principale est une petite *Hache polie*, en diorite.

Une belle Hache polie en silex a été aussi recueillie à 0m25 de profondeur, mais plus au sud du vieux chemin de Caen à Grenthville.

J'en conclus que cette région a été habitée par une population modeste, qui, de la vallée, est remontée jusqu'au point le plus élevé; où elle s'est maintenue, pauvrement toujours, jusqu'aux invasions normandes.

Station, cimetière, habitats, sont appelés à disparaître complètement dans les travaux actuels qui bouleversent ce petit coin de la plaine de Caen. J'ai tenu à en laisser le souvenir dans notre Société, car, englobés dans des constructions immenses, il ne sera plus désormais possible d'y rechercher quoi que ce soit.

BIBLIOGRAPHIE.

A. de Caumont. — *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 323.

— *Cours d'Antiquités monumentales*, t. I, p. 114, 213, 229, t II, p. 236.

Ch. Costard. — *Bull. Soc. Antiq. de Normandie*, t. XIV.

L. Coutil. — *Dictionnaire Palethnologique du Calvados*, 1895.

— *Inventaire des Monuments mégalithiques du Calvados* (1902).

L. Coutil. — *Inventaire de l'Age du Bronze dans le Calvados* (1907).

— *Les Monuments mégalithiques de la Normandie* (*Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907, p. 483).

Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, p. 526 ; t. II, Appendice, p. 19.

R. Doranlo. — *Sur un Polissoir portatif trouvé à Réviers. Bull. Soc. Linnéenne de Normandie*, série 6, V, 1910-1911, p. 58-67.

R. Doranlo. — *Un Polissoir inédit du Calvados. Le Polissoir de Bons Tassily. Bull. de la Soc. Préh. Franç.*, 22 mai 1913.

L. Fallue. — *Sur quelques Monuments druidiques des environs de Falaise. Rev. Archéol.*, XIVe année.

Fortin. — *Homme préhistorique*, 1907, page 160.

Fouquet Dulomboy. — *Aux Mânes de Marie Joly*. Paris, an VII, p. 65.

Galeron. — *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, 1828, II, p. 477-485.

Lange. — *Notice sur la Roche de Saint-Quentin. Mém. Soc. Antiq. de Normandie*, 1824, I, p. 106.

A. de Mortillet. — *Inventaire des Monuments mégalithiques du Calvados. Congrès A. F. A. S.*, Caen, 1894, p. 736.

P. de Mortillet. — *Les Polissoirs néolithiques de France. Homme préhistorique*, janvier 1910, p. 9 et 10, et janvier 1912, p. 9.

Anonyme. — *Polissoirs en Normandie. Annuaire des Cinq Départements*, 1880, p. 406.

Hochet algérien.

PAR LE

Capitaine L. JACQUOT (Constantine).

Voici la description d'un jouet indigène, acquis sur le marché aux vieilleries de la porte Djebbia, à Constantine, et que les Arabes m'ont dit être une amusette pour les petits enfants.

Imaginez une spère creuse en terre cuite (*Fig.* 1 ; D), aplatie par dessous pour lui donner de la stabilité. Sur le quart supérieur, montez trois petites colonnes (B), aboutissant à une cuvette (A), un peu moins large que le diamètre de la sphère. Cette cuvette et les colonnes forment donc un trépied reposant sur une grosse boule.

Ces colonnes sont creuses (C) et s'ouvrent dans la cuvette par un trou minuscule (C, C', C"). A l'intérieur de la spère on entend rouler un caillou ou une boulette (E), qui, au moindre mouvement, heurte les parois de terre cuite et produit un léger bruissement; ce son est presque métallique, tant il est clair.

Fig. 1. — Hochet algérien. — *Légende :* A, Cuvette supérieure; — B, Colonnes creuses; — C, Conduit intérieur (un dans chaque colonne); — D, Sphère inférieure ou base; — E, Boulette sonore.

Ce jouet est peint en blanc sale ; et l'artiste y a dessiné quelques lignes de couleur rouge brique ondulées sur la sphère et sur la cuvette, rectilignes sur les colonnes.

Dimensions : hauteur totale = 10 c. 5, diamètre de la sphère = 7 c. 5, diamètre extérieur de la cuvette = 5 c., ouverture des trous : environ 5 millimètres.

Il est à présumer que le grelot a été introduit par un des trous une fois la terre à moitié séchée, et que ledit trou a été aussitôt resserré à son orifice par l'adjonction d'un peu de terre glaise; puis le hochet a été reporté au four pour finir la cuisson.

IV. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, Président de la Commission, toujours mobilisé, mais pour l'instant à l'arrière, nous envoie le 70e Rapport de la Commission, qu'il vient d'achever de mettre au point.

INVENTAIRES BIBLIOGRAPHIQUES DES ENCEINTES DE FRANCE

LVII

MEUSE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Liénard. — *Archéologie de la Meuse.*

Lance (Gaston de la). — *De quelques vestiges romains en Lorraine, spécialement dans le département de la Meuse*, Journ. Soc. arch. et Comité du Musée Lorrain, 5e année, 1856.

RELEVÉ PAR COMMUNES

Andernay.

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Bar-le-Duc. — (Voyez Fains).

Beauzé. — *Deux Châtelets.*

[LEMOINE, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 365. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Boviolles. — *Camp de Naix* et *Mont-Chaté.*

[DICT. GAULE. — MAXE-WERLY (Léon), *Notice sur l'oppidum de Boviolles.* Mém. Soc. Antiq. France, 4e série, VIII, 1877, p. 276 et *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 498. — MORTILLET, *C. E. F.* — NOÉ (général de la), *Principes de la fortific. antiq.*, I, p. 262 et 321].

Bréhéville. — *Le Châtelet* (en partie sur la commune de Lissey).

[HOUZELLE (F.), *Le Châtelet, camp antique entre Bréhéville et Lissey.* Soc. des naturalistes et archéolog. du N. de la Meuse, XII, Montmédy, 1900, p. 27. — CARDOT (J.), *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 417. — HOUZELLE, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 245, 251].

Consenvoye.

[DICT. GAULE].

Fains.

[CAYLUS, Rec. d'antiquités, IV, p. CXXI, et 395, Paris, 1761. — GUESDON, *Mém. sur le Camp romain de Fains, près Bar-le-Duc, plan*, Mém. Soc. Antiq. France IV, 1823, p. 163. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.* — LIENARD].

Foug. — *Moncel.*
[BEAUPRÉ, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 365].

Lissey. — (Voyez Bréhéville).

Montsec.
[LIÉNARD. — LABOURASSE (H.), *Le camp de la Woëvre (castrum Vabrense)*. Mém. Soc. L., Sc., et A. de Bar-le-Duc, I, 1871, p. 137. — BONNABELLE (Ch.), *Notice sur la commune de Châtillon et sur l'emplacement du castrum Vabrense. Ibid.*, II, 1872, p. 109. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Mureaux.
[BEAUPRÉ (Comte J.), *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 365].

Saint-Germain.
[LÉNEZ (Dr), *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 365].

Saint-Max. — *La Trinité.*
[BEAUPRÉ, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 365].

Saint-Mihiel.
[LANCE (Gustave de la), *loc. cit.*, p. 114. — LIÉNARD, *loc. cit.* — RIVIÈRE (Emile), *La station préhistorique de la Côte Sainte-Marie*, *AFAS*, Ajaccio, 1901].

Sarcy. — *Château de la Côte Saint-Jean.*
[BEAUPRÉ, *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 450].

Sassey.
[BEAUPRÉ, III, 1906, p. 365].

Savonnières-en-Woëvres. — *Blussue.*
[LÉNEZ (Dr), III, 1906, p. 365].

Varennes-en-Argonne. — *Etang Claude Bart.*
[EVRARD, *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 310].

Vaucouleurs. — *Camp romain.*
[BEAUPRÉ, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 491 ; VI, 1909, p. 450].

Velosnes. — *Romanette.*
[LIÉNARD. — SCHAUDEL, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 99].

LVIII

MORBIHAN

BIBLIOGRAPHIE GÉNERALE

Fouquet (Dr Alfred). — *Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan*, Vannes, Caudéran, 1853.

Le Men. — *Oppidum du département du Morbihan*. Bull. arch. de l'Assoc. bretonne, 1873 (Saint-Brieuc, 1874), p. 139.

Leroux (Alcide). — *Recherches archéologiques dans le Haut-Ellé* (Cornouaille, morbihannaise). Bull. Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inférieure, Nantes, 1912 (tirage à part).

RELEVÉ PAR COMMUNES.

Ambon. — *Le Cosquer.*
[LUCO (l'abbé), *Fouilles des deux buttes d'Ambon*. Congr. archéol. de France, Vannes 1881, (Tours 1882) p. 349. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Arradon. — *Retranchements romains.*
[FOUQUET, *loc. cit.*].

Arzon. — *Pointe Saint-Nicolas, près du moulin de Pen-castel.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Baden. — *Retranchements.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Bangor. — *Calastrenné.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Baud. — *Deux enceintes.*
[IBID.].

Beganne. — *Les Maunys.*
[IBID.].

Belle Ile. — (*Cap barré*).
[LE SALLEN (l'abbé), *Hist. de Belle-Isle*, Vannes, 1906, p. 40. — LE BOURDELLÈS, *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 418].

Berné. — *Zinzec.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Bieuzy. — *Castennec.*
[IBID.].

Bignan. — *Entre Petit Clesio* et *Kerviguenno.*
[CAYOT-DELANDRE. — FOUQUET. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Billio. — *Au Sud-ouest du bourg.*
[CAYOT-DELANDRE. — FOUQUET. — DICT. GAULE. — MORTILLET].

Brech. — *Saint-Dégan. Autre enceinte.*
[CAYOT-DELANDRE. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Camors. — *Butte, entre Kerfraval et le Tallen.*
[FOUQUET].

Carentoir. — *Camp des Romains*, près du « Temple ».
[CAYOT-DELANDRE, p. 283. — FOUQUET. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Carnac. — 1° *Lizo;* 2° *Cloucarnac.*
[MORTILLET, *C. E. F.* — BANÉAT (P.), *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 429].

Caro. — 1° *A la Pommeraye;* 2° *à Bodel;* 3° *à la Butte d'argent.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Castelfinans.
[Bull. Soc. polym. du Morbihan, 1871, p. 9].

Caurel.
[IBID.].

Cléguérec. — *Deux enceintes dont Kerveno.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.* — CAYOT-DELANDRE. — DICT. GAULE].

Clohars-Carnoët. — *Deux enceintes dont Porz-Quern et une autre à 3 kilomètres, Sud-ouest.*
[DICT. GAULE].

Crédin. — 1° *A Kerhué*; 2° *à Kerfily*; 3° *à Kéraudran*; 4° *au Cras*; 5° *à Kergouet*.
[CAYOT-DELANDRE. — FOUQUET. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Elven. — 1° *A Mériannec*; 2° *à la Haie-Dréan*; 3° *à Lez-Castel*; 4° *à Coh-Castel*; 5° *à Feuvis*; 6° *à Feuvis*.
[FOUQUET, p. 104. — MORTILLET, *C. E. F.*]

Le Faouet. — *La Tour de Barregant*.
[LEROUX (A.), *Rec. arch.*, p. 59].

Gacilly. — *Sur la lande de Signé*.
[FOUQUET. — MORTILLET].

Gourin. — *Deux enceintes*.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Groix (Ile de) *Camp des Romains* ou *fort de Kervédran*.
[FOUQUET. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Guégon. — 1° *Camp de Lescouet*; 2° *la Redoute*; 3° *Lez-Couëtz*.
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Guénin. — *Trois enceintes*.
[*Rep. archéol. du Morbihan*, p. 71. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.* — FOUQUET].

Guidel. — *Butte de Saint-Maurice*.
[FOUQUET].

Gourin. — *Plusieurs enceintes*.
[ROSENZWEIG, *Rep. du Morbihan*, p. 92. — DICT. GAULE].

Guillac. — *Butte au village de la Motte*.
[FOUQUET].

Langoëlan. — *Deux enceintes*.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Langonnet. — 1° *Butte près du tumulus de Keraven*; 2° *Enceinte près du village de Kercastello*.
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

3° *Vieux-Castel*, près la ferme de *Losterhoat*.
[LEROUX (A.), *Recherches archéologiques dans le Haut Ellé* (*Cornouaille Morbihanaise*. Bull. Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inférieure, Nantes 1912 (Tirage à part). — MARTIN (M.), *ibid.* 1904].

4° *Minez-Lescrec'h*.
[LEROUX, *ibid.*, p. 51].

5° *Stangnian*.
[LEROUX, *ibid.*, p. 51].

6° *Kercaradec*.
[IBID., p. 52].

7° *Motte de Carven*.
[LEROUX, *ibid.*, p. 52 et 71].

8° *La Tour du Duc*.
[LEROUX, *ibid.*, p. 61].

9° *Muraille de la Madeleine*.
[IBID., p. 65].

10° *La Lande de Tylan.*
[IBID., p. 66].

11° *Le Châtellier.*
[IBID., p. 67].

Languidic. — *Butte de Kernec.*
[MARTIN (A.), *Exploration de la butte de Kernec en Languidic.* Revue arch. I, 1899, p. 97-107, 3 fig. et *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 33].

Lanoué. — *Deux enceintes.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Larré. — *La Haie.*
[IBID.].

Lizio. — *Deux enceintes.*
[IBID.].

Locmalo. — *A Kerbellec.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Locmariaquier. — *Lan-Bri.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Malestroit.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Mebrand. — *Saint-Fiacre.*
[AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Bull. Soc. polymath. du Morbihan, 1898, p. 81].

Ménéac.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Meucon.
[IBID.].

Mohon. — 1° *Camp des Rouëts;* 2° *Butte.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Molac. — *Coëdigo.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Monteneuf. — *La Ville au Comte.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Monterrein. — *Piperay.*
[IBID.].

Moréac. — *Lande au Nord de Bot-Coët.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Moustoirac. — *Kerbernard.*
[IBID.].

Muzillac. — *Penmeur.*
[AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, *La région de la Roche-Bernard aux époques préromaine gallo-romaine et mérovingienne.* Bull. arch. de l'Assoc. bretonne, Congr. de la Roche-Bernard, 1903, Saint-Brieux, 1904. — ID, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 248. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Naizin. — *Le Camp.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Neuliac. — 1° *Aux quatre Vents;* 2° *Au Porzo.*
[FOUQUET. — MORTILLET].

Nostang. — *Trois enceintes.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Péaule. — *Au Château.*
[IBID.].

Peillac. — *Le Camp Romain.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Persquen. — 1° *Le Mamelon Vert.*
[LEROUX, p. 84-85].

2° *Le Pavillon Chinois.*
[ID., p. 85].

3° *Le Camp Romain de Kerohel.*
[ID., p. 87].

Plaudren. — 1° *Kergulion;* 2° *Au Nord de ce point;* 3° *Aux Salles, près du moulin de Lohan.*
[IBID.].

Pleucadeuc.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Pleugriffet.
[IBID.].

Ploërdut. — 1° *Butte entre Kerfandol et Hent-Gaer;* 2° *à Coët-Even;* 3° *à Quénépazan;* 4° *au taillis de Belotte;* 5° *Lande de Lochrist;* 6° *à Lestréveden.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Plœren. — 1° *Butte;* 2° *Enceinte de Cliscouet;* 3° *Kermurier.*
[IBID].

Plouay. — *Deux enceintes, près de la Chapelle Sainte-Anne.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Plouescant. — *Châtellier du Marais de Trouroel.*
[DU CHATELLIER, *Epoq. préhist. dans le Finistère*, p. 11].

Plougoumelen. — *Pontsal.*
[IBID.].

Plouhinec. — *Le Camp romain, près de l'entrée de l'Etel.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Plouray. — 1° *Vieux Castel;* 2° *Lande de Lann-Poupéric* 3° *Lande de Lann-er-Motennou;* 4° *entre Kerniguese et Kergazal.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

5° *Villeneuve.*
[LEROUX, *Rech. dans le Haut Ellé*, p. 73].

6° *Kérient.*
[IBID., p. 75].

7° *Kerguzul.*
[IBID., p. 77 et 81].

8° *Locmaria.*
[IBID., p. 75].

Pluherlin. — 1° *Kerferiou; 2° la Grée-Mahé.*
[FOUQUET (Dr A.). — *Fouilles à la Grée Mahé en Pluherlin.* Bull. Soc. polym. Morbihan, 1866, p. 34, 2 pl. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Plumelec. — 1° *Au Château Blanc, près Cadoudal ; 2° la Butte à Calac.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Plumelin. — *Deux camps dans la lande de la Ferrière, au Sud de Bot-Coët.*
[IBID.].

Plumergat.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Pluvigner. — *Plusieurs enceintes.*
[IBID.].

Questembert. — *Deux buttes.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Quily. — *Les Châtelets.*
[IBID.].

Quistinie. — *En Douez.*
[IBID.].

Roc Saint-André (Le). — *Ville-Der.*
[IBID.].

Roudouallec. — *Deux camps : sect. B; sect. D.*
[IBID.].

Saint (Le). — *La Butte du Trésor ou Parc Rond.*
[LEROUX, p. 89].

Saint-Aignan. — 1° *Butte à Corboulo (Motten-Morvan); 2° Camp de Castel-Finans.*
[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Saint-Avé. — *Castel-Ker-Nevé.*
[IBID.].

Saint-Gravé. — *Lanvaux.*
[IBID.].

Saint-Guyomard. — *A la Ville Margaro.*
[IBID.].

Saint-Jean-de-Brévelay.
[IBID.].

Saint-Jean Trolimon. — 1° *Tronoën; 2° Brangolo; 3° Talhouet.*
[FOUQUET. — DU CHATELLIER, *Oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.* Bull. Soc. polym. Morbihan, 1877, p. 98].

Saint-Nolff. — *Er Forden.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Sarzeau. — *Toul-en-Serp.*
[IBID.].

Sauzon ou Port-Philippe.
[IBID.].

Séglien. — 1° *Près Porh-Lann;* 2° *près Roscadet;* 3° *près Coët-Rivalin.*

[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Sérent. — 1° *Au Crouésio;* 2° *à la Ville-au-Rouge;* 3° *à Bot-Hurel;* 4° *au Madry;* 5° *sur la lande de Pinieux.*

[IBID.].

Theix. — 1° *Brangolo;* 2° *Talhouët.*

[IBID.].

Tréal. — *Le Madry.*

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Treffléau. — 1° *Coh-Castel;* 2° *Sainte-Marguerite;* 3° *La Ferrière;* 4° *plusieurs autres.*

[FOUQUET. — MORTILLET, *C. E. F.*].

LIX

NIÈVRE

Revu et complété par M. A. DESFORGES, instituteur à Remilly. Cet Inventaire contient la Bibliographie de GORGOBINA BOIORUM.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ARNON (Victor). — *Un coin de la Nièvre préhistorique. Les roches de Basseville et le camp de Surgy.* Soc. Hist. naturelle d'Autun, tome XIV, p. 129-192, pl. I-IV.

BARAT, BUSSIÈRE et MORELLET. — *Album du Nivernais.* Nevers. E. BUSSIÈBE, 1840.

BAUDIAU (l'abbé). — *Le Morvand ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée.* Nevers, Fay, 1865.

BULLIOT (J. G.). — *Essai sur le Système défensif des Romains dans le pays éduen,* Soc. éduenne, Autun, Dejussieu, 1856, 256 p. 7 cartes.

Id. — *Fouilles du Mont Beuvray (ancienne Bibracte), de 1867 à 1895.* Autun, 1899, 2 vol. in-8°, avec album, in-4°, 61 pl.

Id. — *Etude sur les monnaies anciennes recueillies au Mont Beuvray de 1867 à 1872.* Autun, 1872, 30 p. 1 pl.

CROSNIER (Mgr). — *Etudes sur la Géographie de la Nivernie pendant les cinq premiers siècles de notre ère et principalement sur la Gergovie des Boïens,* Nevers, imp. Fay, 1877, in-8°, 35 p.

DÉCHELETTE (Joseph). — *Inventaire général des monnaies antiques recueillies au Mont Beuvray, de 1867 à 1898.* Paris, 1899, in-8° de 48 p. et fig.

Id. — *Notes sur l'Oppidum de Bibracte et les principales stations gauloises contemporaines.* Paris, 1902, in-8°.

Id. — *Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte. Etude d'archéologie comparée.* Mâcon, 1901, in-8°, 4 pl.

Id. — *L'Oppidum de Bibracte. Guide du touriste et de l'Archéologue au Mont Beuvray et au Musée de l'Hôtel Rolin, avec une carte, un plan, 17 similigravures et dessins.* Paris, A. PICARD, Autun, DEJUSSIEU, S. d., 80 p.

DESFORGES (A.). — *Notes sur les stations préhistoriques et protohistoriques de la vallée de l'Alaine.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, Nevers, imp. de *La Tribune*, 1905, in-4°, 35 p. 2 pl.

Id. — *Encore un mot sur les Boïens et Gorgobine.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, Nevers, 1903.

GARENNE (Xavier). — *Bibracte.* Autun, L. DUPLOYER, imp. 1867, in-8°, 228 p., 9 pl.

GUENEAU (Lucien). — *Recherches sur le Noviodunum Æduorum et sur le Gergovia Boiorum.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, Nevers, 1899, p. 44 à 71.

Id. — *Un chapitre de l'Histoire de Luzy.* Nevers, imp. Vincent, 1884, in-8°, 134 p.

JACQUINOT (Dr H.). — *L'Oppidum du Fou de Verdun.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, tome 1er, Nevers, 1886, p. 24 à 33, 3 pl. et 1 plan.

(NAPOLÉON III). — *Histoire de Jules César.* Paris, 1866.

SAINT-VENANT (J. de). — *La Nièvre pré-et proto-historique. Résumé présenté au Congrès d'Autun.* Le Mans, Monnoyer, 1908.

Id. et POUSSEREAU. — *Les fouilles du vieux Château de Barbarie, Commune de La Machine* (Nièvre). Extr. du Bull. Archéologique, Paris, imp. nationale, 1906.

SIMONOT (Dr Octave). — *Etude sur le « Noviodunum erat oppidum Æduorum » de Jules César.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, Nevers, 1911, p. 108 à 123, gr. et 1 carte.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS. (*Mémoires de la*), de 1886 à 1916.

SOCIÉTÉ NIVERNAISE *des Lettres, Sciences et Arts.* Bulletin de 1851 à 1910.

SOULTRAIT (Comte de). — *Répertoire archéologique de la Nièvre.* Paris, imp. nationale, 1875.

SYNDICAT d'initiative de Clamecy. — *Guide du Touriste.* Clamecy. Lahaussois, s. d.

Gorgobina, Gortona ou Gergovia Boiorum.

Nous donnons ici la Bibliographie de *Gorgobina*, Oppidum dont l'emplacement est toujours contesté, comme on va le voir. Les principales localités proposées pour représenter cette place forte sont :

Arx-en-Bouis.
[BULLIOT, *op. cit.*].

Burailon.
[CH. DES OURS DE MANDAJORS].

Bourbon-Lancy.
[PARENT].

Bourbon-l'Archambault.
[FRASNOY (A. de). — Allier (A.)].

Dans le Bourbonnais.
[BLAZU. — JODOCUS-SINCERUS. — VIGENÈRE (Blaise de), *Les Commentaires*, 1603. — GAGUIN (Robert), *Récit des batailles des Gaules*, 1531].

Chantenay (Nièvre).
[GOUAT (Albéric), Nevers, impr. Vallière, in-8°, 16 p., 1893, avec carte].

Côte Saint-Amand (Allier).
[PÉROT (Fr.), *Dissertation sur le nom primitif de la Loire.* Orléans, 1890, et Archives Fr. Pérot, carton I, liasse 5].

Donziois (Le).
[VINCENT (F.), *Recherches sur l'origine des Boiens et sur le lieu d'établissement de ce peuple dans la Gaule.* Paris, chez l'auteur, 1843, in-8°, 90 p.].

Entrains (Nièvre).
[WALKENAER, *Géorg. ancienne*].

Fontmorigny, en Bourg.
[ROUBET (Louis), *La question de Gergovia Boiorum*, Nevers, Fay, 1877].

Guerche (La) (Cher).
[Généraux BOEHLER et GOEHLER].

Gueugnon (Saône-et-Loire).
[BONNET].

Izeure (Isodro, Isorum), à 1 kilomètre de Moulins.
[LA MARTINIÈRE. — CRISSÉ (Turpin de), *Comment. de César, traduits du latin, avec des réflexions historiques, critiques et militaires.* Montargis, 1785. — WAILLY (de). — LA TOUR D'AUVERGNE (Mgr de)].

Entre **Loire et Allier.**
[Légende de Saint-Patrice. — MARLIANUS, *Vet. Galliae, loc. tab. alph.*, in Edit. Comm. d'Alde Manuce, 1513].

Montluçon.
[BRUGIÈRE DE LAMOTHE, *La question des Boiens de César.* Moulins, Desrosiers, 1866, in-8°, 67 p. — ID. Bull. Soc. Emul. Allier, VII, 1860, p. 491. — ID., *Essai sur la Gergovia des Boioens de César et sur son identité sur Montluçon.* Congr. scient. de France, 6e session, Clermont-Ferrand, 1839, p. 539).

Moulins.
[CREULY (le général). — GUY COQUILLE. — ORTELIUS, 1527. — SCALIGER, 1540. — MARLIANUS. — ROSNY. — MASSON].

Moulins (Les environs de).
[A. DE VALOIS. — D'ANVILLE. — COLIN].

Néris.
[FODÉRÉ (Le P.)].

Saint-Bouise.
[GUÉNEAU].

Saint-Parise-le-Châtel.
[CHARLEUF. — BONNIARD. — DURUY. — MORELLET. — DUPONT. — CROSNIER (Mgr), *loc. cit.* — DESFORGES, *loc. cit.*].

Saint-Parize-le-Châtel. — *Le Bois de Bord*, au Sud-Ouest de la ville.
[NAPOLÉON III, *Hist. de Jules César*].

Saint-Révérien.
[CHABOT. — BONNIARD. — PIERQUIN. — GEMBLOUX (De), *La Gergovia des Boiens. Histoire et Antiquités de Gergovia Boiorum.* Bourges, 1813, in-8°, de 49 p. — JOANNE, *Géogr.*].

Saint-Satur (Cher).
[CHAZAUD (Alph.), *Conjectures sur l'emplacement de la capitale des Boiens.* Bull. Soc. Emul. Allier, VIII, Moulins, 1861-63, p. 87. — ID. — *Encore les Boiens. Conjecture sur l'emplacement de leur capitale.* Moulins, Desrosiers, 1861, in-8°, 42 p.].

Senons et Carnutes (Entre les).
[PLINE].

Souvigny.
[MORERI].

Thiel.
[CLAIREFOND (Marius), *La Gergovie des Boiens*, avec grande carte in fol., col. et repliée. Moulins, Desrosiers, 1860, 23 p.].

Vertaut.
[MIGNARD. — COUTANT].

En outre :
[SOYER (Jacques), *Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida, celtiques mentionnés par César dans les Commentaires. Noviodunum Biturigum et Gorgobina ou Gortona.* Bull. Géogr. hist. et descrip., 1904, p. 147-160 (Localité ?)].

RELEVÉ PAR COMMUNES (1)

Arleuf. — 1° *Le Châtelet*; 2° *Le Montignon.*
[MARLOT (H.), *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 288].

Arthel.
[MORTILLET, *C. E. F.* — JOANNE, *Géogr.*].

Beaumont-sur-Sardolle. — *Deux enceintes.*
[MORTILLET, *C. E. F.* — JOANNE, *géogr.*].

Cercy-la-Tour. — *Enceinte, probablement éperon barré.*
[BULLIOT, *Système défensif.* — CROSNIER, *Études sur la géogr. de la Nivernie*, p. 34].

(1) Voir à **Saône-et-Loire** la note relative à l'ouvrage de BULLIOT.

Cervon. — *Deux enceintes et le Haut de Précy.*
[H. MARLOT, 9e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 298].

Chantenay-Saint-Imbert. — *Camp de Mainteni, Camp de la Bourgogne.*
[FRANCIS PÉROT, 8e Rapp., S. *P. F.*, 1907, p. 154 et 246. — CROSNIER, *Etudes sur la géogr. de la Nivernie*, p. 33. — GOUAT (A), 1893].

Château-Chinon. — *Oppidum.*
[BOGROS (Dr E.), *Histoire de Château-Chinon*, Château-Chinon, 1864, in-8°, 3 pl. — GARENNE (X.), Bibracte, p. 214 à 216, plan, pl. VIII. — BULLIOT, *Système défensif des Romains.* — MARLOT (H.), 4e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 28. — DESFORGES, 7e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 196].

Châtillon-en-Bazois.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Chiddes.
[ID.].

Cosne. — *Enceinte du château de Charmois.*
[DELORT (J.-B.), 12e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 444].

Cossaye. — 1° *La Motte Coueron.*
[MORIOT (J.), 22e Rapp., *S. P. F.*, 1908, p. 436. — ID., 30e Rapp. *S. P. F.*, 1909, p. 355].

2° *La Motte Michaux.*
[J. MORIOT, 30e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 355].

Dun-les-Places. — *Eperon barré du Vieux Dun.*
[*Guide du Touriste du Syndicat d'initiative de Clamecy.* — DESFORGES (A.), 38e Rapp., *S. P. F.*, 1910, p. 272. — JOANNE, *géogr.*].

Decize. — *Enceinte antérieure à la conquête romaine.*
[CÉSAR, *de Bello Gallico*, lib. VII. — CROSNIER, *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 27. — GIRERD (J.). *Notice historique sur Decize.* Nevers, Duclos, 1842. — TRESVAUX DE BERTEUX, *Annales de la Ville de Decize*, Moulins, S. d., in-12 — POUSSEREAU, *Histoire de Decize et de ses environs*, Issoudun, Motte, 1891].

Entrains. — *Enceinte marnienne.*
[BAUDIAU (l'abbé), *Histoire d'Entrains*, Nevers, Vallière, 1879. — SAINT-VENANT (J. de), *Premiers temps du Métal dans la Nièvre*, 3e Congrès préhist., Le Mans, Monnoyer, 1908, p. 11. — WALKENAER, *Géogr. ancienne*].

Fléty. — 1° *Enceinte anhistorique avec motte.*
[GUENEAU (L.), *Mémoire de la Soc. Acad. du Nivernais*, t. VII, 1898, p. 60. — DESFORGES (A.), *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 418. V, 1908, p. 218 *Société d'Histoire naturelle d'Autun. Excursion à Fléty*, Ternant et Luzy; in Bull. de 1908, plan].

2° *Roche.* — *Enceinte cyclopéenne en partie détruite en 1911.*
[DESFORGES (A.), 17e Rapp., *S. P. F.*, 1908, p. 218].

Le Monceau ou le Mousseau-Cuvigny (Motte anhistorique).
[GUENEAU (L.), *Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais*, t. VII, 1898, p. 60].

Fours. — *Motte gallo-romaine.*
[GARENNE (X), *Bibracte*, p. 173. — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique. Un coin du Morvand*, Nevers, imp. Cloix, 1899, sans nom d'auteur, p. 11].

Gacogne.

[JOANNE, *Géogr.*].

Glux. — *L'Oppidum du Mont Beuvray (Bibracte).*

[Voir la Bibliographie de *Bibracte* à SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY (SAONE-ET-LOIRE)].

Guette (La).

[BULLIOT, *Sur la butte de la Guette (Nièvre)*, Congr. scient. de France, 42e session à Autun, 1876, II, Autun, 1878, p. 75].

Isenay. — 1° *Motte de Sauzay* (Gallo-romaine); 2° *Domicilium d'Isenay.*

[GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 171 et 182].

Lamenay. — 1° *Butte de Craux*; 2° *La Vieille Cure*; 3° *Motte Taro.*

[MORIOT (J.), 22e Rapp., *S. P. F.*, 1908, p. 435. — ID., 30e Rapp., *S. P. F.*, 1908, p. 355].

Lanty. — 1° *Butte anhistorique des Brouillats.*

[BULLIOT, *Système défensif.* — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la géogr. de la Nivernie*, p. 34. — SOULTRAIT (Comte de), *Rép. Archéologique. Un coin du Morvand.* Nevers, imp. Cloix, 1899, p. 40. Sans nom d'auteur.

2° *Garenne (La). — Enceinte cyclopéenne.*

[*Un coin du Morvand*, p. 40].

Larochemillay. — *Oppidum de Thouleurs.*

[BAUDIAU (abbé), *Le Morvand.* — BULLIOT, *Essai sur le Système défensif des Romains* — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la géogr. de la Nivernie*, p. 34. — DESFORGES (A.), *Notes sur les Stations préh. et protoh. de la Vallée de l'Alaine.* — GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 216-221, plan — SAINT-VENANT (J. de), *La Nièvre pré-et protohistorique*, p. 12.

Lavault-de-Frétoy. — *Le Fou de Verdun (Eperon barré).*

[JACQUINOT (Dr H.), *Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais*, t. I, p. 24 à 33, 1 plan et 3 planches. Nevers, 1886. — SAINT-VENANT (J.), *La Nièvre pré-et protoh.*, p. 12. — DESFORGES, B. S. P F., III, 1906, p. 418].

Limanton. — 1° *Le Parc de Bous (gaulois ou gallo-romain).*

[BULLIOT, *Essai sur le Système défensif des Romains.* — DESFORGES (A.), 9e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 296. — GARENNE (X), *Bibracte*, p. 173 et 180. — PÉROT (Fr.), 28e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 235].

2° *Motte des Bistos ou d'Arcilly (gallo-romaine).*

[GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 181. — DESFORGES (A.), 9e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 296].

Luzy. — 1° *Oppidum de Dosne.*

[BULLIOT (J.-G.), *Essai sur le Système défensif des Romains.* — DESFORGES (A.), *Notes sur les Stations préh. et protoh. de la vallée de l'Alaine.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, 1905, p. 35 à 67. — ID., *Les Gravures et Sculptures sur rochers du Mont Dosne, Luzy (Nièvre).* Bull. de la *S. P. F.*, fév. 1917, p. 88 à 94, 7 fig. — GARENNE (X.), *Dône oppidum in Bibracte*, p. 199-205, plan. — JACQUINOT (Dr H.), *Les Mégalithes de la Nièvre.* Mém. de la *S. A. N.*, Nevers, 1887].

2° *Motte des Châtaigniers (gallo-romaine).*

[GARENNE (X.), *Domicilia Gallorum, in Bibracte*, p. 170 et suiv.].

3° *Motte de Monteuillon (gallo-romaine).*

[GARENNE (X.), p. 178].

Luzy. — *(Enceinte gauloise).*

[GARENNE (X.), p. 183. — GUENEAU (L.), *Un chapitre de l'histoire de Luzy.* Nevers, Vincent, 1884].

Machine (La). — *La Cité de Barbarie (Enceinte préhistorique).*

[CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 34. — SAINT-VENANT (J. de) et POUSSEREAU (L.-M.), *Les fouilles du Vieux château de Barbarie.* Paris, imp. nat., 1906.

Le Vieux Château de Barbarie (Enceinte et motte anhistoriques).

[SAINT-VENANT (J. de) et POUSSEREAU (L.-M.), *Les fouilles du Vieux château de Barbarie.* Paris, imp. nat., 1906].

Metz-le-Comte. — *Camp.*

[BULLIOT (J.-C.), *Essai sur le Système défensif.* — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 34].

Millay. — *Camp de La Garde.*

[MARLOT (H.), 11e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 402. — GUENEAU (L.), *Un chapitre de l'Histoire de Luzy*, Nevers, Vincent, 1884, p. 20].

Moulins-Engilbert. — 1° *Motte gallo-romaine de Charpiot ou de Marry (détruite il y a 40 ans).*

[BULLIOT, *Essai sur le Système défensif des Romains.* — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie* p. 34. — PÉROT (Fr.), 28e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 235 — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique*].

2° *Butte du Château du Puits.*

[PÉROT (Fr.), 28e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 235].

3° *Bous.*

[PÉROT. — BULLIOT. — MORTILLET].

Moux. — *Deux enceintes dont le Camp de César.*

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Nevers. — *Oppidum éduen.*

[GUENEAU (Lucien), *Recherches sur le Noviodunum Æduorum et sur le Gergovia Boiorum.* Mém. Soc. Acad. du Nivernais, Nevers, 1899, p. 44 à 71. MEUNIER (J.-M.), *L'Emplacement de Noviodunum Æduorum de César et le nom de Nevers*, in Extr. de la Revue du Nivernais, Nevers, 1907. — SIMONOT (Dr Octave). *Etudes sur « Noviodunum erat oppidum Æduorum » de Jules César.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, 1911. p. 108 à 123, fig. et carte.

Nocle-Maulaix (La). — *Motte gallo-romaine de Maulaix (détruite il y a 20 ans).*

[BULLIOT (J.-G.), *Essai sur le Système défensif.* — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 34. — DESFORGES (A), 3e Rapp., *S. P. F.*, 1907, p. 418. — PARENT (E), *Le château de Ternant, hist. et archéol. suivi de notes sur Fours*, La Nocle, Maulais et Saint-Seine, Nevers, 1880.

Ouroux. — *Tranchée de la Loutière.*

[JOANNE, *géogr.*].

Poil. — *Motte gallo-romaine de Lagué (Podium).*

GUENEAU (L.), *Une promenade à Poil.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, t. IX, Nevers, 1900, p. 106 à 108.

Rémilly. — 1° *Motte de la Pierre folle, ou Butte gallo-romaine du Bas-Charnay, appelée La Redoute, au cadastre de Rémilly (Nos 242 et 243 de la Section D.).*

[*Un coin du Morvand*, Nevers, Cloix, 1899, sans nom d'auteur, p. 38. —

GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 180. — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique*, p. 16].

2° *Butte gallo-romaine de Rémilly.*

[*Un coin du Morvand*, p. 31. — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique*, p. 16].

3° *Butte gallo-romaine des Milleries, derrière la gare de Rémilly.*

[BAUDIAU (abbé), *Le Morvand*, p. 462. — GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 181 — *Un coin du Morvand*, p. 11].

4° *Motte gallo-romaine du Tremblay (N° 358 bis, Section D du plan cadastral de Rémilly), appelée aussi Château des Besaces, au confluent du Bulvin et de l'Alène et non en face de Montécho, comme le dit à tort X. Garenne; en partie détruite il y a 5 ans.*

[BAUDIAU (abbé), *Le Morvand*, p. 462. — GARENNE (X.), *Bibracte*, p. 181].

5° et 6° *Deux petites buttes, près du Montreuil (aujourd'hui nivelées)*,

[BAUDIAU (abbé), *Le Morvand*, p. 462. — *Un coin du Morvand*, p. 11. — PEROT (Fr.), 28e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 235. — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique*, p. 16].

Saint-Honoré-les-Bains. — *La Vieille Montagne.*

[BULLIOT, *Système défensif.* — CROSNIER, *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 31. — PÉROT (Fr.), 28e Rapp., *S. P. F.*, 1909, p. 235].

Saint-Parize-le-Châtel. — 1e *Bourg de Saint-Parize (Enceinte anhistorique avec fossés et motte défensive).*

[CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie. Nevers, Fay*, 1877. — A. DESFORGES, *Encore un mot sur les Boïens et Gorgobine.* Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais, tome XII, Nevers, 1903. — ID, 6e rapport *S. P. F.*, 1907, p. 151. — ID, 12e Rapport *S. P. F.*, 1907, p. 444. — CHARLEUF. — BONNIARD. — DURUY. — MORELLET. — DUPONT. — NAPOLÉON III, Histoire de Jules César].

2° *Genetiaux (Les). — (Enceinte préhistorique en pierres sèches avec fossés).*

[PÉROT (Fr.), 3e Rapport, *S. P. F.*, 1907, p. 419. — DESFORGES (A.), 12e Rapport, *S. P. F.*, 1907, p. 445].

3° *Gy. — Camp.*

[DESFORGES (A.), *Monogr. de Saint-Parize-le-Châtel* (manuscrit), à supprimer : le Châtelet de Tâches (château de la Renaissance, sans enceinte)].

Saint-Saulge. — *Camp retranché sur la montagne qui domine la ville.*

[CROSNIER (Mgr.), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 34. — JOANNE, *Géogr.*. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Sémelay. — *Fort de Montécho (Enceinte et motte gallo-romaines).*

[BULLIOT (J.-C.), *Essai sur le Système défensif des Romains*, p. 147 (*Fig.*). — CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la Géogr. de la Nivernie*, p. 34. — PÉROT (Fr.), 28e Rapport, *S. P. F.*, 1909, p. 235].

Surgy. — *Camp.*

[ARNON (V.), *Un coin de la Nièvre préhistorique. — Les Roches de Basseville et le camp de Surgy*, Bull. Hist. nat. d'Autun, tome XIV, p. 129-192].

Tazilly.

[JOANNE, *Géogr.*].

Toury-sur-Jour. — *Motte.*

[JOANNE, *Géogr.*].

Thaix. — *Deux enceintes gallo-romaines.*
[GARENNE-BIBRACTE (X.), p. 173, 177 et 178].

Tracy. — *Camp retranché.*
[CROSNIER (Mgr), *Etudes sur la géogr. de la Nivernie*, p. 34. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Trois-Vêvres. — *Cité de Barbarie* (Voir La Machine).

LX

NORD

RELEVÉ PAR COMMUNES

Avesnelles.
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Busigny.
[BAUDET (Pol), *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 83].

Lille. — *Wazemmes.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

LXI

OISE

(*Revu et complété par le* Dr E. Soubeiran).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Graves. — *Notices archéologiques sur le département de l'Oise.* Beauvais, 2e éd., 1856.

Peigné-Delacourt. — *Topographie archéologique des cantons de la France, département de l'Oise, canton de Ribécourt*, Noyon, Andrieu, 1874.

Id. — *Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes.* Amiens, Lemer, 1874.

Id. — *Camp de Bar* (*Cambronne*). Noyon, Andrieu, 1879.

Id. — *Les Normands dans le Noyonnais.*

Reynier (L.). — *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Véxin.*

Woillez. — *Répertoire archéologique de l'Oise.* Paris, Imprimerie nationale, 1862.

D'Allonville. — *Dissertation sur les Camps Romains.* Clermont-Ferrand, 1828.

DEVIC (l'abbé). — *Etude sur les 2e et 3e livres des Commentaires de César pour servir à l'histoire des Bellovaques, des Ambianois et des Atrébates*. Arras, 1865.

FONTENU. — *Mémoire sur les Camps Romains de Gouvieux, Catenoy, Bailleu (Oise)*. In Mém. Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome X, p. 422 et tome XIII, p. 423.

RENET. — *Le Mont César de Bailleul-sur-Thérain*. Bar-le-Duc, 1879.

ACHENBACH-WAHL. — *Recherches sur l'origine du Camp de Nucourt et origine vraisemblable du Camp de Bailleul-sur-Thérain et de celui de Gouvieux*, 1879.

LEBLOND (Dr). — *L'Oppidum Bratuspantium des Bellovaques*, 1909.

RELEVÉ PAR COMMUNES

Abancourt. — *La Montagne.*

[THIOT, *B. S. B. F*, IV, 1907, p. 100].

Babœuf. — *Le Camp de César dit de Babœuf n'existe pas sur la commune de Babeuf, mais sur celle de Béhéricourt, qui en est voisine.*

Bailleul-sur-Thérain. — 1° *Camp de César*. 2° *Sous la Saulx.*

[RICHARD et HOCQUART, *Guide de la France monumentale*, p. 242. — GRAVES, *loc. cit.* — WOILEZ, p. 58. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.* — DENOYELLE, *La Préhistorique de la ballastière de Rocky-Condé à Bailleul-sur-Thérain.* Ve Congr. préhist. de France, Beauvais, 1909. — COUSSET (A.), *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 96].

Bailly. — *Le Fort, ou la Motte Brunel.*

[MORTILLET, *C. E. F.* — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 46].

Béhéricourt. — *Babeuf.*

[GRAVES. — WOILLEZ. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.* — STALIN (G.), *B. S. P. F.*, IV, 1907. p. 100].

Bonneuil. — *Siramont.*

[MORTILLET, *C. E. F.* — GRAVES, *loc. cit.*, p. 142].

Caisnes. — *Mont de Choisy.*

[IBID.].

Cambronne. — *Camp de Bar.*

[THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100. — PEIGNÉ-DELACOURT, *loc. cit*].

Carlepont. — 1° *Le Château*; 2° *Le Frémont*; 3° *La Motte.*

[BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 46. — PEIGNÉ-DELACOURT, *loc. cit.*

Catenoy. — *Le Camp de César.*

[LEDICTE-DUFLOS, *Notice sur le Mont Catenoy dit le Camp de César*, Mém. Soc. acad. d'Arch. Sc. et Arts du département de l'Oise, I, Beauvais, 1847, p. 369, 4 pl. — LEPINOIS, *Haches en silex trouvées au Camp de César, commune de Catenoy.* Bull. Soc. Antiq. de France, 1860, p. 152 — GRAVES, *loc. cit.* — GROULT (A.), *Excursion au Camp de Catenoy.* Mém. Soc. Acad. d'Arch., S. et A de l'Oise, XVIII, 1901-03, p. 31-45. — BOUCHER DE PERTHES, *Antiquités celtiques*, II, p. 81, 83, 377. — PONTHIEUX (N.), *Le Camp*

de Catenoy, Beauvais, Laffineur, 1873. — DICT. GAULE. — COUSSET (A.). *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 96. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Chaumont-en-Vexin.

[FRION, *Nouveau précis stat. du canton de Chaumont-en-Vexin*. Beauvais, Desjardins, 1859, p. 117, § 5. — LEFÈVRE (Edouard), *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 518. — STALIN, *ibid.*, p. 659].

Chevincourt. — *Mont de Noyon.*

[PEIGNÉ-DELACOURT, *loc. cit.* — THIOT, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 420. — TABARIÈS DE GRANDSEIGNES, *ibid*, VI, p. 456. — BOUTANQUOI, *ibid*, VII, p. 47].

Chiry-Ourscamp. — 1° *Montgrémont* ; 2° *Mont Hubert.*

[PEIGNÉ-DELACOUT, — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47].

Clairoix. — *Camp de César, sur le mont Ganelon.*

[GRAVES. — DICT. GAULE].

Coudun.

[PEIGNÉ-DELACOURT. — MORTILLET, *C. E. F.*. — TABARIÈS DE GRANDSEIGNES, *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 456].

Croutoy. — *Le Croc.*

[LESUEUR (abbé), *Com. arch. de Beauvais*, I. p. 13. — DICT. GAULE].

Coivrel. — *Le Catelet.*

[THIOT, *B. S. P. F.*, III, p. 420].

Cuise-la-Motte.

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Dieudonné. — *Camp de César.*

[IBID.].

Drelincourt. — 1° *La Gaillarderie*; 2° *Clos de la ferme d'Attiche.*

[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47].

Gouvieux. — *Camp de César.*

[GUÉRIN (R.), *Bull. Soc. d'Anthrop.*, 1871, p. 88. — GRAVES. — FONTENU (l'abbé de), *Documents pour servir à l'histoire des Camps de César dans sa campagne contre les Bellovaques. Camp de César à Gouvieux.* Comité arch. de Senlis, 1864 (Senlis, 1865), p. 206 (Extr. du Mém. Acad. Inscrip. et Belles-Lettres, 1736, p. 431. — LITONNOIS (l'abbé), *Le Camp des Bellovaques à Gouvieux, ibid;* 1865, p. 129. — GRAVES, *Notices.* — GUÉRIN, *Silex du Camp de Gouvieux et pointe de hache du Bueil.* C. R. Soc. franç. de Numismatique et d'Arch., I, 2e série (VIIe de la Coll.), 1877, p. 63. — DICT. GAULE. — STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100, 154. — COUSSET, *ibid.*, VII, 1910, p. 96].

Haucourt. — *Grande Vauchelle.*

[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Hondainville. — *Châteauvert.*

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Janville. — *Camp Barbet.* (Voir Mouy).

Laigneville. — *Camp Janot.*

[THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Lagny-le-Sec. — (Voir Plessis-Belleville).

Longueil-sous-Thourotte. — *Champ de César.*

[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47].

Méry. — *La Tour.*
[MORTILLET, *C. E. F.* — STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 302 et 343].

Milly-sur-Thérain. — *Motte de Catillon, au Bois du Roi.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 343, fig. 2].

Montigny-les-Maignelay. — *Fort Philippe.*
[RENDU (Armand). *D'un Castellum romanum stativum à Montiyny-les-*Maignelay. Mém. Soc. acad. et arch. de l'Oise, VIII, 1871 et 1873, 14 p. 1 pl. — *Id. Les Castellerata du Castellum de Montigny-les-Meignelay*, 2 pl. Bull. Soc. Antiq. Picardie XV, 1883-85. Amiens, 1886, p. 29. — MORTILLET, *C. E. F.* — PEIGNÉ-DELACOURT. — THIOT, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 420].

Montmacq. — *Manoir de la Motte.*
[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47].

Mouy. — *Le Camp Barbet.*

Ce lieu dit ne porte aucune trace d'enceinte ou de fossés et doit être supprimé de la liste des enceintes (D[r] SOUBEIRAN). Il est situé près de la ferme de Janville, commune de Mouy et non sur la commune de Janville, comme le porte par erreur le Dict. des Gaules.

Nampcel. — *Camp Romain ou Camp Havet (Bois de Failly).*
[PEIGNÉ-DELACOURT. Mém. Acad. Inscrip. et Belles-Lettres, 24 juillet 1868. — *Id. Etude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques*, Senlis, 1869. — VAUVILLÉ (O.), *Sur l'enceinte de Nampcel (Oise)*. Bull. Soc. Arch. Hist. et Sc. du Soissonnais, XIX, 2e série, 1891, p. 48. — *Id. B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 343. — THIOT, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 420 ; IV, 1907, p. 100].

Noyon. — *Château-Corbeau ou Mur Sarrasin.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Orrouy. — *Camp des Tournelles.*
[GRAVES, *loc. cit.*, p. 116. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Parnes. — *Alaincourt.*
[REGNIER, *Stat.* — COUTIL (L.), *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 196].

Plessis-Belleville (E.). — *Camp romain.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100, 302].

Puiseux-en-Bray. — *Catelet.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, V. 1908, p. 219].

Ribécourt. — 1° *Camp de Gilles ou des Iles ;* 2° *le Parc.*
[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Rouvroy. — *Mont-Catillon.*
[THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Roy-Boissey. — *Fosse Gadelon.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Saint-Maximin. — *Camp de César ou Canneville.*
MORTILLET, *C. E. F.* — THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100, 154].

Saint Paul. — *Sorcy.*
[CLÉRAMBAULT, Besançon, 1900].

Saint-Pierre-en-Chastre. — (Voir Vieux-Moulin).

Savignies. — *Le Camp du Roi.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Solente.
[IBID].

Therdonne. — *Mont Bourguillemont ; Bois de la Motte.*
[THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Thourotte. — 1° *Les Signies* ; 2° *Motte de la Barre.*
[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1901, p. 47].

Thury-en-Valois.
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Thury-sous-Clermont. — *Le Catelet.*
[THIOT, *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 420]

Tracy-le-Val. — *Le Closel.*
[PEIGNÉ-DELACOURT. — BOUTANQUOI, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 47].

Vandelicourt. — *La Motte.*
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Vaudencourt.
[STALIN, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Vendeuil. — *Le Catelet.*
[THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Verneuil. — *Oppidum.*
[BOURSIER (L.), *Oppidum de Verneuil*, 2 cartes Com. arch. de Senlis, 1876, p. 183. — THIOT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 100].

Vieux-Moulin. — *Saint-Pierre-en-Chastre.*
[NAPOLÉON III, *Hist. de Jules César*, II, p. 328, pl. 29 et 30. — VAUVILLÉ, *Sur l'enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre.* Mém. Soc. Antiq. France, LXVIII. — *Id. B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 60].

LXII

ORNE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Galeron (Frédéric). — *Rapport sur les Monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan.* Mém. Soc. Antiq. de Normandie, IX, 1835, p. 431.

Retours (l'abbé). — *Monuments druidiques du département de l'Orne.* Chroniq. de l'Ouest, 23 fév. 1863.

Caylus. — *Antiquités, Paris,* 1761.

Sicottière (de la) et Poulet. — *L'Orne arch. et pittoresque.*

Caumont (de). — Cours d'antiq. monum.

Daubrée.— *Examen minéralogique et chimique des matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France.* Rev. arch. Mai 1881.

Boyer de Sainte-Suzanne (de). — *Note sur les camps romains de la forêt de Bellesme.* Bull. monum. 3ᵉ série, V, Caen, 1859, p. 146.

Coutil (Léon). — *Essai de classification des Mottes et enceintes du département de l'Orne.* Vᵉ Congr. préhist. de France, Beauvais, 1909.

RELEVÉ PAR COMMUNES

Appenay-sous-Bellême. — *Butte de Blanche de Castille.*
[COUTIL, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 25].

Argentan. — *Le Catelier.*
[GUÉBHARD, *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 512].

Athis. — *Motte.*
[FOUCAULT (E.), *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 446. — COUTIL, *Essai*].

Aubry-en-Exmes. — *Chatelier ou Château des Romains.*
[DICT. GAULE. — MORTILLET *C. E. F.*].

Aubry-en-Exmes. — *Sainte-Eugénie.*
[Voir *Silly-en-Gouffern*].

Bailleul. — *Camp de Bière.*
[Voir MERRI].

Bellême.
[Voir *Saint-Martin-du-Vieux-Bellême*].

Boitrou. — *Château de Tabras.*
[COUTIL, *Essai*].

Boucé. — *Camp du Feuillet.*
[GALERON, *loc. cit.* — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.* — COUTIL, *Essai.* — HOMMEY, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 401].

Bouche-sous-Lucé. — *Motte.*
[COUTIL, *Essai*].

Brieux. — *Motte.*
VIMONT, *le Camp de Bierre*, Soc. hist. et arch. de l'Orne, III, 2ᵉ bulletin. Alençon, 1884. — COUTIL, *Essai.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 27].

Ceton. — *Motte.*
[COUTIL, *Essai*].

Chapelle-près-Sées (La). — *Camp de César.*
[IBID].

Château d'Almenèches. — *Le Large, ou Camp de la Butte.*
[IBID.].

Chatellier.
[DANNEQUIN, *Notice*, 1884. — JOANNE, *Géogr.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 151, 445].

Courbe (La). — *Le Vieux Château ou les Pierres brulées.*
[CAIX (Alfred), *Camp romain de la Courbe.* Bull. Soc. Antiq. Normandie, 1ʳᵉ année, Caen, 1860, p. 270. — MORTILLET, *C. E. F.* — COUTIL, *Essai.* — SICOTIÈRE (de la), *Recherches.* - *Excursion dans le Maine*, p. 47].

Cramesnil. — *Butte du Mont Petrou.*
[COUTIL, *Essai*].

Entremont. — *Saint-Pierre.*
[FOUCAULT et COUTIL, *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 366].

Eraines — *Camp de la Dive*
[VIMONT, *loc. cit.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1905, p. 27].

Falaise.
[FOUCAULT et COUTIL, *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 366].

Feuillet (Le). — *Camp.*
[GALERON, *loc. cit.*].

Fleuré.
[PÉRIGOT. — DICT. GAULE].

Fontaine-les-Bassets.
[FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1908, p. 446].

Francheville.
[DE CAUMONT, *loc. cit.* — DICT. GAULE. — COUTIL, *Essai.* — HOMMEY, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 401].

Glos-la-Ferrière. — *Haute Butte.*
[COUTIL, *Essai*].

Gué de la Chaîne. — *Le Chatellier.*
[IBID.].

Home-Chamondot. — *Butte du Gibet* et *Château de Ganne.*
[IBID.].

Igé. — 1° *Crochemêlier* et *Cosne-Bergère.*
[MORTILLET, *C. E. F.* — JOUSSET (Dr), *Station de Crochemêlier.* Bull. Monum. 1875. — CHARLES (abbé), *Ibid.* — Bull. Soc. antiq. Normandie. — COUTIL, *Essai*].

2° *Butte des Châtaigniers.*
[COUTIL, *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 325].

Lande-de-Goult. — *Camp de Gul*, ou *le Cavelier*, ou *Camp de César.*
[GALERON, *loc. cit.* — HOMMEY, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 401. — COUTIL, *ibid.*, V, 1908, p. 309 ; VII, 1910, p. 388].

Lande de Saint-Siméon. — *Butte à Chapeau* (naturelle).
[COUTIL, *Essai*].

Lucé et Baroche-sous-Lucé. — *Mottes.*
[IBID.].

Marmouillé. — *Buttes de Bonnevent.*
[IBID.].

Merlerault (Le). — *Buttes.*
[IBID.].

Merri. — *Camp de Bierre, Camp de César*, ou *Château de Bavière.*
[FALLUE (Léon), *Enceinte militaire antiq. de Bière, Orne*, Acad. Insc. et B.-L., 1857 (Paris, 1858), p. 251. — VIMONT, *Goult, son antiquité, ses camps et les camps voisins.* Soc. hist. et arch. de l'Orne, III, 1884, p. 483. — ID., *Le camp romain de Bierre. Ibid.*, p. 198. — GALERON, *loc. cit.* — COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 261 ; VII, 1910, p. 388. — FOUCAULT,

Ibid., IV, 1907, p. 27, 151. — GIDON. *Ibid.*, IV, 1907, p. 905. — VILLEMEREUIL (A. DE). *Ibid.*, V, 1908, p. 372].

Montabard. — *Mont Epinette.*

[MORTILLET, *C. E. F.* — COUTIL, *Essai.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 151].

Montmerrey. — *Le Chatelier* ou *Camp de César.*

[SEVRAY (l'abbé H.), *Le Camp de César de Montmerrey et la Pierre Tournoise* (plan). Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, II, Alençon, 1883, p. 120. — COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 309. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Montreuil-la-Combe. — *Mont de Fuir.*

[VIMONT, *loc. cit.* — COUTIL, *Essai.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 27].

Moulins-sur-Orne. — *Butte des Hogues.*

[COUTIL, *Essai*].

Moutiers-en-Auge.

[FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 27].

Neauphle-sur-Dives. — *La Cour du Bois.*

[VIMONT, *loc. cit.* — COUTIL, *Essai.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 27, 151].

Origny-le-Butin. — *Chêne Sale.*

[COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 309].

Perrière (La). — *Butte de Pont-Levain.*

[COUTIL, *Essai*].

Saint-Bômer-les-Forges. — *La Nôcherie.*

[COUTIL, *Essai.* — FOUCAULT, *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 409 ; VII, 1910, p. 162, 213].

Saint-Brice-sous-Rânes. — *Butte.*

[COUTIL, *Essai*].

Saint-Céneri-le-Geréi. — *Butte.*

[IBID.].

Saint-Denis-sur-Sarthon. — *Butte Chaumont.*

[IBID.].

Saint-Gervais-de-Perron ?

[IBID.].

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. — 1° *Le Chatelier* ; 2° *Camp du César.*

[COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 387. — JOUSSET (Dr), *Le Chatellier de la forêt de Bellême*. Bull. Soc. Agr., Sc. et A. de la Sarthe, 2e série, X, 1865-66, p. 708].

Saint-Pierre-d'Entremont. — 1° *Camp du Sergent*; 2° *Catillon.*

[COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 309. — DUMAINE et FOUCAULT, *B. S. P. F.*, IV, 1907, p. 446].

Sarceaux. — *Butte du Hou.*

[COUTIL, *Essai*].

Sées. — *Motte.*

[IBID.].

Silly-en-Gouffern. — *Sainte-Eugénie.*

[VIMONT, *loc. cit.* — COUTIL, *Essai.* — ID. *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 387].

Tourouvre. — *Saint-Gilles.*
[COUTIL, *Essai*. — ID., *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 285; VII, 1910, p. 388].

Ventrouse (La). — *Les Châtelets.*
[COUTIL, *Essai*].

LXIII

PAS-DE-CALAIS

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Harbaville. — *Memorial hist. et arch. du département du Pas-de-Calais*. Arras, Topino 1842, 2 vol. — *Dict. hist. et arch. du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des Monuments historiques. Arrondissement d'Arras.* Tome I. Sueur Charrey, 1873. — Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

RELEVÉ PAR COMMUNES

Arras. — *Enceinte entre Etrun et Agnez-les-Duisans.*
[*Soc. antiq. de la Morinie*, V, p. 221. — HARBAVILLE, *Sur les restes d'un camp romain, près d'Arras.* Soc. antiq. de France, V, 1823, p. 211, plan. — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Arras. — *Castrum mobiliacum.*
[TERNINCK, *Ruines du Castrum Mobiliacum à Arras.* Bull. Comm. antiq. dép., III, Arras, 1869 (74), p. 188].

Aubigny-en-Artois.
[MORTILLET. *C. E. F.*].

Bois-Bernard.
[IBID.].

Boulogne.
[CAUMONT (Arcisse de), *Le Castrum gallo-romain de Boulogne* (fig.). Bull. Monum. 3e série, VIII, Caen, 1862, p. 269].

Camblain-l'Abbé. — *Bois des Prêtres.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Eleu-dit-Leauvette. — *Mont Eleu.*
[DICT. GAULE].

Etrun. — *Camp romain.*
[TERNINCK (Aug.), *Etude sur le camp romain d'Etrun.* Bull. Comm. Antiq. dép. du Pas-de-Calais, II, Arras, 1862 (lisez 1860-67), p. 286. — MORTILLET, *C. E F.*].

Givenchy. — *Mottes.*
[TERNINCK (A.), *Excursion arch. dans le canton de Vimy.* — IBID., 1854-59, p. 353].

Hauteville. — *Le camp.*
[MORTILLET, *C. E. F.*].

Houdain. — *Bois des Tours.*
[IBID.].

Lens. — *Mont Eleu.* (Voyez *Eleu-dit-Leauvette*).
[IBID.].

Nesles.
[IBID.].

Noyelles-Vion.
[IBID.].

Parenty. — *Mottes.*
[BLAISAL (Baron du), *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 569; VIII, 1911, p. 199].

Rivière. — *Buttes de Bellacourt.* — Pendant mon séjour au front d'Artois en 1915, j'eus occasion d'étudier un très curieux ensemble de deux buttes défensives et d'un souterrain-refuge, de style roman, qui, détail piquant, jouèrent un nouveau rôle dans la guerre actuelle. Ni dans mes notes d'avant la guerre, ni dans les ouvrages consultés sur place en 1915, je ne les ai trouvés mentionnés. Sont-ils vraiment inédits. C'est ce que les archéologues locaux pourraient seuls nous dire.

Nous pouvons ici donner des précisions, étant donné que ce secteur, alors occupé par les Français, est maintenant déblayé, et que les Anglais, qui nous y ont succédé, ont, par leur brillante offensive de 1917, repoussé les Boches à plus de 25 kilomètres à l'Est. Les documents publiés ici ne peuvent donc plus intéresser la défense nationale.

Le 1er septembre 1915, grâce aux procédés des sourciers, j'indiquais au service médical l'emplacement d'anciennes cavités très importantes, situées entre 6 et 10 mètres de profondeur, et qui pourraient servir d'infirmerie en cas de bombardement intense, comme il s'en produisait alors fréquemment. Des sondages immédiatement entrepris permirent bientôt d'accéder à ces cavités.

De l'autre côté de la rue (V. le plan, *Fig.* 1), s'élèvent les bâtiments de la maison Boutmy, occupant partiellement l'emplacement d'un vieux château complètement rasé, sous lequel existait un souterrain-refuge, fort intéressant, dont nous transmettrons la monographie complète à la Commission compétente, et dans lequel, par les mêmes procédés, nous découvrîmes toute une cachette de pendules, argenterie et mobilier divers.

De part et d'autre de ce souterrain s'élèvent deux Buttes, l'une de 8 mètres de diamètre sur 2 mètres de haut, à 55 mètres N.-E de l'entrée du souterrain, l'autre de 28 mètres de diamètre sur 10 mètres de haut, à 55 mètres au Sud-Ouest de ladite entrée.

Cette seconde butte, composée comme l'autre de matériaux rap-

portés, se trouvait en 1914 à quelques mètres seulement de la 1re ligne de tranchées creusées par l'armée française.

Comme elle domine un horizon assez étendu, elle fut aménagée en observatoire pour l'artillerie. Un parapet y fut ménagé au sommet, en respectant les gros arbres qui la couvrent en entier, et un abri pour artilleurs fut creusé à la base.

Il y a donc là un ensemble qui sera bien propre à dérouter... les

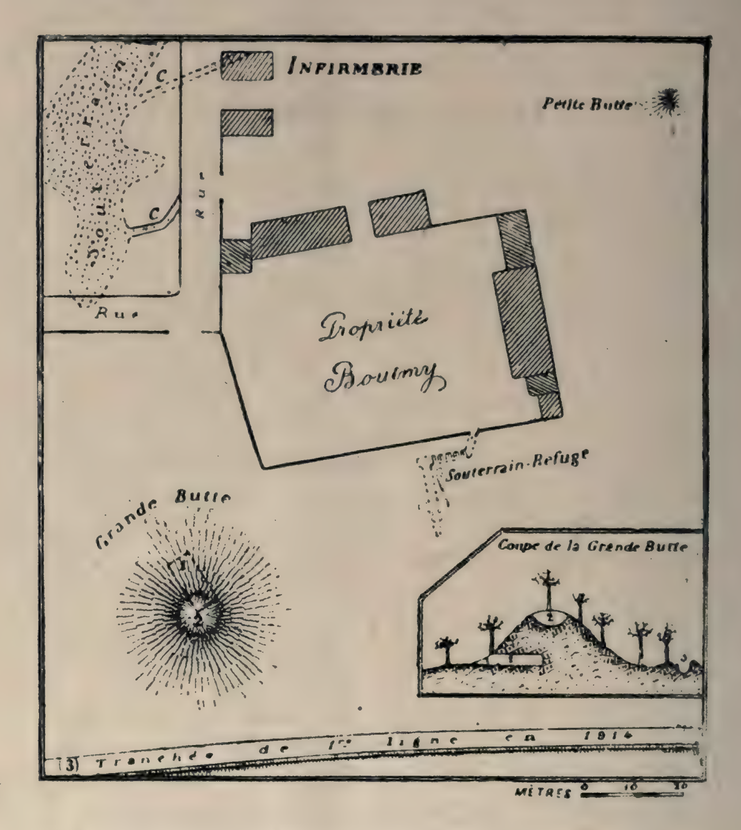


Fig. 1. — LES BUTTES et le SOUTERRAIN de Bellacant, Rivière (Pas-de-Calais.

membres de notre future Commission... quand, dans quelques siècles, l'oubli se sera fait sur les détails de la présente guerre !

Souchez.

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Tardinghem. — 1° *Motte du Bourg* ; 2° *Motte d'Inghem* ; 3° *La Tombelle du Jart* ; 4° *Mont Sainte-Catherine.*

[BEBOUT (Abbé Henri), *Tardinghem et les sépultures sous dalles.* Arras, Repessé-Crépel, 1891. — ID., *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 147].

Wancourt.

[MORTILLET, *C. E. F.*],

Wissant. — 1° *Motte du Vent.*

[DEBOUT (Chan. H.), *B. S. P. F.*, III, 1906, p. 417].

2° *Mont d'Averloo* ; 3° *Camp de César.*

[SAULCY (F. de), *Les campagnes de Jules César dans les Gaules.* 1re partie Paris, 1862, — ID., *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 368].

LXIV

PUY-DE-DOME

Bouillet. — *Rapport sur les monuments du Puy-de-Dôme.* Bull. monum., IV, Caen, 1838, p. 473.

RELEVÉ PAR COMMUNES

Aydat. — *Près du Château de Randanne.*

[BOUILLET, p. 49, pl. V, fig. 3 — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Billom.

[*Rép. arch.* — DICT. GAULE. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Cendre (Le). — *Camp de César.*

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Charbonnier-les-Vieilles. — *Gour de Tazenat.*

[IBID].

Châteauneuf. — *Murs vitrifiés.*

[VIMONT (E.), *Débris de murs vitrifiés trouvés aux environs de Châtelneuf-les-Bains.* Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, 188, p. 26. — VIMONT (Ed.), et POMMEROL (J.), *Sur une muraille vitrifiée aux environs de Chatelneuf-les-Bains.* Rev. d'Auvergne, publiée par la Soc. d'Emul. d'Auvergne, I, 1881, Clermont-Ferrand, 1884, p. 68. — POMMEROL (F.), *Une visite aux murailles vitrifiées de Chatelneuf, Ibid.*, p. 103. — ID., *Les murailles vitrifiées de Chatelneuf*, *A. F. A. S.*, 13e sess., Blois, 1884, 2e partie, p. 335. — VERRIER (Dr), *De la muraille vitrifiée de Chatelneuf.* Bull. Soc. d'Anth. VII, 3e série, 1884, p. 814].

Chazaloux (Les).

[BOUILLET (J.-B.), *Camp des Chazaloux.* Mém. Acad. de Clermont-Ferrand, nouvelle série XX (51 de la Collection), 1878, p. 451].

Grun de Chiniore.

[PLANAT (Félix), *Note archéol. sur le Grun de Chiniore (refuge gaulois).* Mém. Acad. de Clermont-Ferrand, nouvelle série XVI, 1874, p 646].

Labessette. — *Camp de César.*

[MORTILLET, *C. E. F.*].

Martres-de-Veyre.

[IBID].

Orcival. — *Castel de Servières.*

[CONTEJEAN, *Note sur le Castellum gaulois de Servières.* Bull. Soc. Anthr. 1864, p. 115. — MORTILLET, *C. E. F.* — MORTILLET (Paul de), *B. S. P. F.*, VII, 1910, p. 390].

La Roche-Blanche. — *Gergovie.*

[JULES CÉSAR, De Bello Gallico, lib. VII. — LANCELOT, *Recherches sur Gergovia et quelques autres villes de l'ancienne Gaule. Vellaunodunum, Genabum, etc.* Mém. de litterature tirez des registres de l'Acad. roy. des Insc. et B.-L., VI, 1729, p. 635. — VIAL (le capitaine), *Mémoire sur Gergovia* (pl.) Ann. Scient., litt. et indust. de l'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1851, 198. — FISCHER (Achille), *Encore Gergovia* (plan), *Ibid*, XXVIII, 1855, p. 399. — MIOCHE (François), *Notice sur une pierre gravée* (*gauloise*) *trouvée à Gergovia*, *Ibid.*, p. 482. — OLLERIS (A.), *Examen des diverses opinions émises sur le siège de Gergovia* (3 pl.). Mém. Acad. des sc., ... de Clermont-Ferrand, nouvelle série III, Clermont-Ferrand, 1862, p. 1. — AUCLER (C.), *Note sur les ruines découvertes sur le plateau de Gergovia* (*carte*, 3 *plans*), *Ibid*., IV, 1862. — MATHIEU (PP.), *Nouvelles observations sur les camps romains de Gergovia*, 3 *pl.*, *Ibid.*, VI, 1864, p. 13. — ID., *Souterrains et dolmen découverts près de Gergovia* (*plan*), *Ibid.*, p. 41. — (NAPOLÉON III), *Histoire de Jules César*, II, chap. X, p. 264, pl. 21 et 22. — BOUILLET (J.-B.), *Nouvelles observations sur la montagne de Gergovia* (*liste de monnaies gauloises*). Mém. Acad. sc.... de Clermont-Ferrand, nouvelle série, XVII, 1875, p. 41. — MORTILLET, *C. E. F.*].

Mont-Dore (Le).

[VIMONT (E.), *Note sur les restes d'anciennes fortifications* (*antérieures au* X^e *s.*), *près du Lac de Servières.* Revue d'Auvergne, II, 1885, p. 67].



SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1917

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (22 Novembre 1917), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de MM. Marcel Baudouin et A. Guébhard.

M. le Président annonce que MM. Patte, lieutenant de génie, Michel (Besançon), Dr Soubeyran (Oise), *mobilisés*, en uniforme, et M. M. Archambault, retour de mission en Nouvelle-Calédonie, assistent à la Séance.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. le Dr A. Guébhard ; — A. Viré ; — E. Hue.

Lettres diverses. — MM. Boulanger, Drioux, Jacquot.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Patte (Etienne). — Rochers à cavités cupuliformes et pédiformes en Macédoine grecque [Extr. *C. R. Ac. des Sc.*, Par., 1917, t. 165, p. 710, 19 nov.]. — Tiré à part, Par., 1917, in-4°, 3 p.

Barthère (F.). — Notice sur le Fort Saint-Jean (Marseille). Monographie depuis l'occupation des Grecs [Extr. *Bull. Soc. Arch. Provence*, 1916, III, n° 28, 10 fig.]. — Marseille, 1917, 29 p., 10 fig.

Baudouin (Marcel). — Signification précise de la Planchette de Bois rectangulaire des Croisées des Chemins des Morts en Vendée [Extr. *Bul. et Mém. Soc. Anthrop. de Paris*, 1916, 18 mai, p. 150-153]. — Paris, in-8°, 4 p.

Bouex (Paul). — Le Beauregard (Atelier Préhistorique à Nemours, Seine-et-Marne), — Nemours, 1917, 26 pages, 11 figures in-8°.

Don de M. E. Taté.

Matériaux pour l'Histoire Positive et Philosophique de l'Homme. — 1re Année : Septembre 1864 à Août 1865 [Très rare].

Admission de Nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la *Société Préhistorique Française* (1918), MM.

GATTEFOSSÉ (Maurice), ingénieur-chimiste, 19, rue Camille, Lyon (Rhône). [Dr A. GUÉBHARD. — BARBIER].

VIOT (William), étudiant, 19, faubourg Marceau, Châtillon-Coligny (Loiret). [Marcel BAUDOUIN. — E. HUE].

DE BRINON (H.), D. M., archéologue, 25, rue de Courtais, Moulins (Allier). [Fr. PÉROT. — Dr Marcel BAUDOUIN].

Nécrologie.

Jean VIOT (Châtillon-Colligny, Loiret).

Nous avons le très vif regret d'annoncer le décès, survenu dans sa 24e année, de M. Jean VIOT, étudiant ès sciences, mort à Châtillon-Coligny (Loiret), le 27 décembre 1917.

Notre jeune collègue, malade hélas ! depuis longtemps, était un collectionneur passionné et ardent, que la mort farouche a fauché avant qu'il ait pu donner sa mesure et contribuer aux progrès de la science qu'il aimait.

Nous adressons à son père, médecin-vétérinaire, ainsi qu'à son jeune frère, M. William Viot, qui va remplacer son aîné au milieu de nous, l'expression émue de nos vifs compliments de condoléances.

M. B.

Présentations et Communications.

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — *Nouvelles Fouilles au Tumulus de Fontaine-le-Marmion* (Calvados) : *Chambre sépulcrale à Encorbellement renfermant un Dolmen, avec Galerie d'accès couverte* (Phot. et plans nombreux. — Discussion : A. DE MORTILLET ; Marcel BAUDOUIN ; L. COUTIL.

A. DE MORTILLET (Paris). — *Pierre à Cupules ayant servi à la récolte de l'Or en Bolivie.* — Discussion : Marcel BAUDOUIN ; E. TATÉ ; A. DE MORTILLET.

Dr Marcel BAUDOUIN (Paris). — *Découverte de deux nouvelles Haches Plates en Vendée.* — *Nécessité d'un Inventaire spécial des Très petites Hachettes en Pierre polie* (Présentation de Pièces).

L. CARIAS (Méthamis, Vaucluse). — *Sur quelques survivances de rites phalliques.*

G. DRIOUX (aux Armées d'Orient). — *Coutumes funéraires en Macédoine.*

G. POULAIN (Eure). — *Les Temples gallo-romains de Saint-Aubin-sur-Gailly* (*Eure*).

Evènements de Guerre.

[*Officiel* du 21 Août 1917].

Est nommé Chevalier de la Légion d'honneur : M. MARTIN (Léon-

Henri), médecin-major de 2e classe, à l'Hôpital du Val-de-Grâce. — Au titre de la réserve et de l'armée territoriale, par décret du 7 août 1914. Médecin d'un dévouement et d'une conscience à toute épreuve. S'est dépensé, sans compter, dans les ambulances, aussi bien que dans les tranchées, pour l'accomplissement des missions délicates, difficiles et dangereuses, qui lui sont confiées. A été victime, au cours de sa dernière mission, d'un accident professionnel, qui a gravement compromis sa santé.



II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Nécessité d'un Inventaire spécial des très petites Haches polies, qui doivent recevoir le nom spécial d'Haches Minuscules ou Pélécydies.

M. Marcel BAUDOUIN. — Il existe de très petites Haches Polies, qui ne dépassent pas QUARANTE MILLIMÈTRES de longueur maximum, que je propose d'appeler spécialement HACHES MINUSCULES ou PÉLÉCYDIES (1), pour ne pas faire intervenir une notion d'USAGE [*Haches Votives*, *Haches Talismans*, ou *Haches Amulettes*] ou D'EMPLOI [*Tranchet*, etc.].

D'ordinaire, ces MICRO-HACHES ne sont pas PERCÉES (2), sans doute parce que la *perforation* aurait été trop difficile à faire.

Mais, ce qui est certain, c'est que ce ne sont ni des OUTILS (3), pas plus HACHES que TRANCHETS, ni des ARMES, car on n'en connaît aucune d'EMMANCHÉE en Hache (4).

Il ne faut plus mélanger ces belles pièces de Collection avec les autres Haches polies, sous peine de se condamner à ne faire, en ces matières, aucun progrès scientifique.

Ces Haches ont d'ailleurs les caractères suivants.

1° Elles sont d'ordinaire TRIANGULAIRES, de la forme d'un *Triangle isocèle*, rarement de celle d'un Triangle équilatéral (Côtés de 0m040 à 0m035; parfois plus petits). — En voici un exemple, de Vendée.

2° Le *Tranchant* est parfois ABSOLUMENT MOUSSE, poli et USÉ à dessein, pour ne pouvoir pas « Trancher » ! — En voici un type, des environs de Paris.

(1) De Πελεκυδίον, petite hache (en grec).

(2) Les *Haches percées* sont d'ordinaire plus longues (0m050 et au-dessus).

(3) Quand le Tranchant *a servi* (ce qui s'observe), ces pièces, certes, peuvent avoir été *utilisées* comme Tranchet ou *Racloir*.

(4) Celles trouvées *emmanchées* dépassent d'ordinaire 0m035 à 0m040.

3° Elles sont assez épaisses, avec un *Indice d'épaisseur-longueur* presque constant.

4° Il y a de petites Haches *plates*, en Cuivre, du même type. — J'en connais un cas, que j'ai publié (1912).

Contribution à l'étude des Transgressions marines.

M. Ducourtioux (Paris). — *Sondages faits en rivière de* Vilaine, en 1900, dans l'alignement du Pont de la Roche-Bernard. — La rivière, large de 187 mètres, coulant du Nord au Sud entre deux collines *granitiques*, aux flancs très escarpés, est soumise au régime des *marées*. — Aux vives eaux d'équinoxe, la vitesse du courant est de 13 mètres en 5" au flot et de 13 mètres en 6" au jusant; aux petites vives eaux, il est de 13 mètres en 10" au flot et de 13 mètres en 13" au jusant. Le point de départ O correspond à + 6^{m}50 des cartes marines et à + 3 mètres des cartes d'état-major.

Au *Chantier I*, il y eût douze points de sondage, à 56 mètres de la rive Est, côté de Nantes. Le lit de vase fut rencontré à 9^{m}06, le lit de sable à 23^{m}06, le rocher à 24^{m}05. *Au Chantier II*, il y eut douze points de sondage, à 56 mètres de la rive Ouest, côté de Vannes. Le lit de vase fut rencontré à 12^{m}78, le lit de sable à 26^{m}83, le rocher à 29^{m}35. On avait eu l'intention de construire deux piles en ces points. Le projet fut abandonné, la commission ayant pensé que les rochers rencontrés n'étaient que des blocs détachés et que le fond solide était au moins à 35 mètres !

Sur le Chantier I, entre la côte 25 mètres et 26^{m}86, rencontre d'eau douce, gazeuse, jaillissante (jusqu'au niveau des hautes mers); débit un mètre cube à l'heure. Du pont de la Roche-Bernard à l'embouchure de la Vilaine, la distance est d'environ 20 kilomètres. En amont, de ce point à *Redon*, il faut compter 60 kilomètres. En 1903, on fit huit sondages dans ce port de Redon. Le point de départ fut le O de Marseille. La vase qui découvrait à chaque marée avait une épaisseur de 12 mètres, sauf en deux points où elle n'avait que 6 mètres. En dessous, lit de gravier quartzeux de 1 mètre à 3 mètres puis schiste en décomposition. Le fond solide n'a pu être trouvé.

Discussion sur les Sources, les Chiffons, les Arbres et les Cailloux des Forêts.

M. Marcel Baudouin. — Je crois utile de rapprocher des notes de MM. Harlé et Boulanger un article de M. A. de Mortillet, publié

dès 1889 (1) sur les *Vœux à des Arbres* et *à des Buissons* (Etoffes et papiers votifs), et auquel je renvoie pour les faits d'Ethnographie comparée.

Dans cet article, on rappelle la Roche à *glissade* de Montault (Ille-et-Vilaine), où l'on va chercher un mari (Idée de *Fécondité*, comme pour les Sources), et où l'on laisse, sur la pierre, un petit « morceau d'Etoffe et de Ruban ».

Il est donc bien certain que l'étoffe, avant d'être *confiée*, c'est-à-dire offerte, à des ARBRES, l'a été à des Rochers, comme je l'ai soutenu, ou à la SOURCE voisine, disparue ou non.— Un autre exemple d'offrande de brins de *laine* à une Pierre est le *Polissoir aux dix doigts* de Villemaur, dans l'Aube.

Letourneau jadis a cité l'Arbre fétiche de la forêt de Saint-Germain et M. Sébillot un mégalithe breton, à brins de laine, pour ne parler que de la France !

A mon avis, l'habitude de PENDRE *aux* ARBRES des objets SACRÉS, c'est-à-dire offerts et consacrés aux Dieux, remonte très haut, puisqu'on en trouve la trace dans le Mythe de la *Toison d'Or*, qui date de 2.500 ans avant J.-C. — Phrixos pendit à un ARBRE, consacré à MARS (*La Petite Ourse* anthropomorphisée), la Toison d'Or [Dépouille du BÉLIER = *Grande Ourse*, quand le pôle terrestre passait dans le *Dragon*], pour apaiser la colère du Dieu, qu'il avait joué, grâce à Mercure [Dieu Soleil Levant du Solstice d'Été].

L'Arbre, en l'espèce, n'est que l'ARBRE SACRÉ, l'ARBRE DE VIE DE CHALDÉE [La Vigne] [Symbole de l'Equinoxe d'Automne], transporté au Pôle [c'est-à-dire dans le domaine de Mars] ou encore aux Enfers] ; c'est l'Arbre aux *Pommes d'Or* [Pommes de pin = Grappe de raisin] *du Jardin des Hespérides*, auquel fut suspendu la Toison d'Or, sous la garde précisément du dit *Dragon*.

En ce qui concerne les *Cailloux* de Saint-Ortaire, ces minuscules pierres remplacent les Rochers, qui guérissent — en prenant leur maladie — ceux qui les manient et les ramassent ! Mais ils rappellent aussi les cailloux du *Petit-Poucet* (c'est-à-dire les *Etoiles* de la voûte céleste *polaire*) ; ce qui rapproche bien les Cupules des Pierres et des Mégalithes thérapeutiques.

Je rappelle, en terminant, une anecdote authentique. En fouillant, avec M. L. Rousseau, le Dolmen de la *Pierre qui vire*, à Cheffois (Vendée), nous trouvâmes, dans la Chambre, un PAPIER bleu, sur lequel il y avait écrit ces mots : « J'offre ce papier à la *Pierre qui tourne* ! »

C'était sans doute parce que l'on savait que ce papier était fait avec des chiffons...

(1) *Bull. Soc. Anthr.* Paris, 1889, 21 février, p. 112. — Discussion, p. 118.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les Ex-Voto en Pattes d'Oiseaux [Epoque Gallo-romaine] (1).

PAR M. LE D[r]

Marcel BAUDOUIN (Paris).

On a trouvé, à Vichy (Allier), comme partout dans les environs, de petites Statuettes d'OISEAUX, dont la majorité se rapporte à des COQS ou à des POULES, à des COLOMBES, à des CYGNES et à des PAONS.

J'en ai vu un certain nombre dans des collections locales, et en particulier au Musée de Moulins; mais je n'en parlerai pas ici.

Je ne veux aujourd'hui insister que sur les COLOMBES.

A. PATTES DE COLOMBES. — Il faut remarquer tout d'abord que, à côté de ces statuettes, il y a une autre sorte de pièces, bien distinctes, qui sont des espèces de Jetons ou plutôt de *Tessères, perforées* ou non. — D'ordinaire, elles sont en forme de QUART DE SPHÈRE CREUSE.

a) *Variétés*. — Ce n'étaient pas là, en réalité, des *Supports* (*Piédouches*) d'ex-voto ornithomorphes, quoiqu'on y voie toujours une PAIRE *de Pattes* d'Oiseaux.

Ce ne sont, en somme, que des sortes de « SCULPTURES PÉDIFORMES de *Pattes d'Oiseaux* », c'est-à-dire de vrais Ex-voto, spéciaux, plus ou moins analogues aux Ex-voto pédiformes, de type *humain*, que j'ai décrits ailleurs (2).

Ces pièces sont *toujours* ENTIÈRES (3). Je n'en ai pas rencontré une seule *brisée* (4)! — Elles semblent, en réalité, pour la plupart, avoir été déposées en offrandes, indépendamment des corps mêmes

(1) Extrait de : *L'Origine de Vichy* (ses sources sacrées fécondantes à l'époque gauloise; nouvelle indication thérapeutique des eaux; par M. le D[r] Marcel BAUDOUIN. — Paris, 1917, in-8°, 60 pages, avec une figure et deux planches hors texte.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les Sculptures et Gravures de Pieds humains sur rochers.* — Paris, A. F. A. S., 1914, in-8°, 121 p., 80 figures.

(3) J'en ai eu sous les yeux, provenant de la collection Bertrand (de Moulins), exactement NEUF. — Or aucune n'est brisée! — Sur les neuf, *quatre* seulement sont *perforées* au centre d'un *trou*, unique, central ou presque (*Fig.* 1 et 2).

Un seul, parmi les nons perforés, pourrait avoir servi de support; mais je ne le crois pas pourtant.

Le diamètre de ces objets varie de 0[m]025 à 0[m]035. La corde du segment de sphère n'a guère que 0[m]010 à 0[m]015. — Poids moyen : 4 à 5 grammes.

(4) Par opposition aux *Vases*.

des Oiseaux, qui ne leur correspondaient sûrement pas dans tous les cas (1) (*Fig.* 1 et 2).

Ce sont donc des Ex-voto très particuliers, du type *pédiforme animal*, et en particulier, de celui des ex-voto en forme de *Sabot d'Equidé*, que j'ai aussi étudiés déjà (2).

J'incline à penser qu'on pouvait parfois les souder *deux* à *deux*, par leur base, pour obtenir une sorte de *Boule creuse*. Sans cela, je ne comprendrais pas l'existence des trous (*Events*), que présente la moitié des exemplaires. Mais j'avoue que je n'ai pas pu, matériellement parlant, constater cette soudure (3).

Les supports d'oiseaux, semi-sphériques, ne portent pas de traces des pieds des volatiles qu'ils auraient eu à supporter. Quand on rencontre ces derniers isolément, ils sont dépourvus de pieds, comme ceux des Vénus; et tous sont moulés dans un moule, qui ne donnait qu'un support, privé de pieds (Communication Fr. Pérot).

2° Certes il existe quelques variétés, qui ne se trouvaient peut-être pas dans ce cas (4); par exemple le bel exemplaire de la collection Fr. Pérot (de Moulins), qui provient, chose curieuse, de Vichy même, et qui est constitué par un petit *socle* carré, ou plutôt rectangulaire, presque plat (5), à deux pattes, présentant chacune deux petits *trous*. C'est d'ailleurs là l'unique cas connu pour ce modèle [Poids : 6 grammes].

3° La collection Fr. Pérot présente aussi, chose plus rare, des *Moules* de ces Pieds d'Oiseaux : ce qui prouve qu'on fabriquait bien, à Vichy même, ces Ex-voto.

b) *Nature*. — Puisqu'il s'agit de Pieds d'*Oiseaux*, il est évident qu'on ne peut pas rapprocher ces pièces des *Bras* et des *Pieds humains* (Ex-voto pathologiques ou non), trouvés à Vichy même. — Il n'y a rien là de médical...

Il doit donc s'agir d'*Objets* purement *Cultuels*.

(1) Ces petits socles isolés, *cuits à part*, qui sont bien des objets complets, ne sont pas toujours aussi sphériques que ceux décrits à la note 3 (p. 486).

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les Rochers à Sabots d'Equidés*, etc. — *Congr. int. Arch. et Anth. préh.*, Genève, 1912, t. II, p. 158-159, 27 figures.

(3) En effet, jusqu'à présent, personne n'a jamais constaté la réalité d'une soudure, comparable à celle des deux moitiés des Oiseaux, laquelle est constante.

(4) En effet, la collection Fr. Pérot (Moulins) en renferme un, de Saint-Aubin-en-Charollais (S.-et-L.) (très loin de Vichy), qui est *absolument plat*, plus plat même que celui ci-dessous décrit, et cependant absolument circulaire. Il présente deux pattes, avec deux trous. — Cet objet a été *colporté, isole*. — C'est donc bien une pièce indépendante de toute autre.

(5) La forme *plate* n'exclut pas forcément l'idée, émise plus haut, à savoir l'accolement possible de deux pièces semblables, car les trous n'*etaient pas destines à la suspension*. En effet, il y en a souvent *deux* (l'un au moins inutile); et d'ailleurs jamais ils ne sont *usés*, comme lorsqu'une cordelette ou un cordon a passé par de tels offices.

Ces objets devaient être jetés dans la source et *percés*, peut-être aussi pour ne pas y flotter, quand ils étaient *accolés*...

Symboles Cultuels du Bassin de l'Allier. Les Ex-voto en forme de Pattes d'Oiseaux. — Rondelles Bombées [*Face supérieure*].

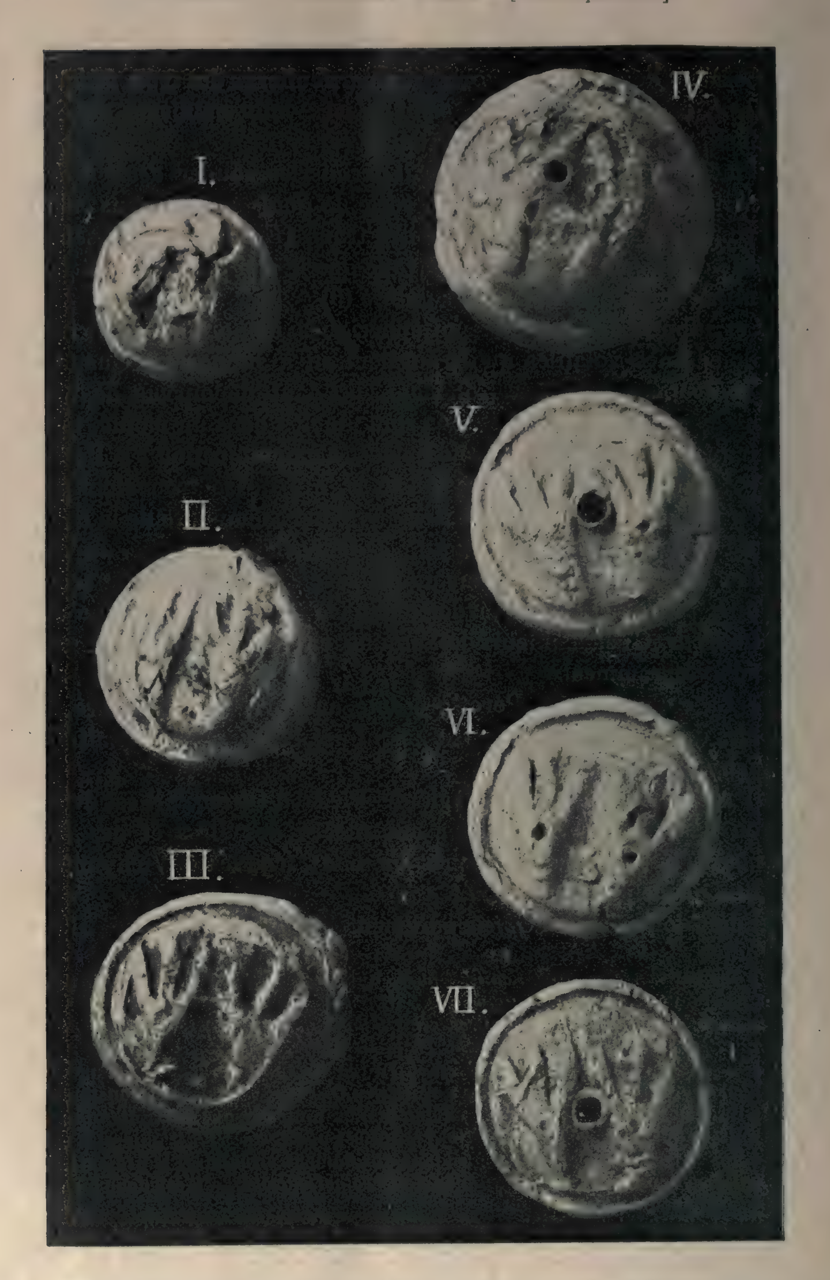


Fig. 1. — Rondelles bombées, en Céramique (Argile cuite blanche), à Pattes d'Oiseaux, des environs de Vichy et de l'Allier. — *Echelle* : A peu près grandeur naturelle.

Légende : I à VII, *sept* pièces, vues par la *face supérieure* ; — I à III, Rondelles sans aucune perforation; — IV, V et VII, Rondelles à grand trou central ; — Les nos V, VI et VII présentent une petite *Cupulette* ; — VI, Rondelle à 2 petites *Cupulettes*.

RONDELLES BOMBÉES [*Face Inférieure*]. — EX-VOTO DU BASSIN DE L'ALLIER.

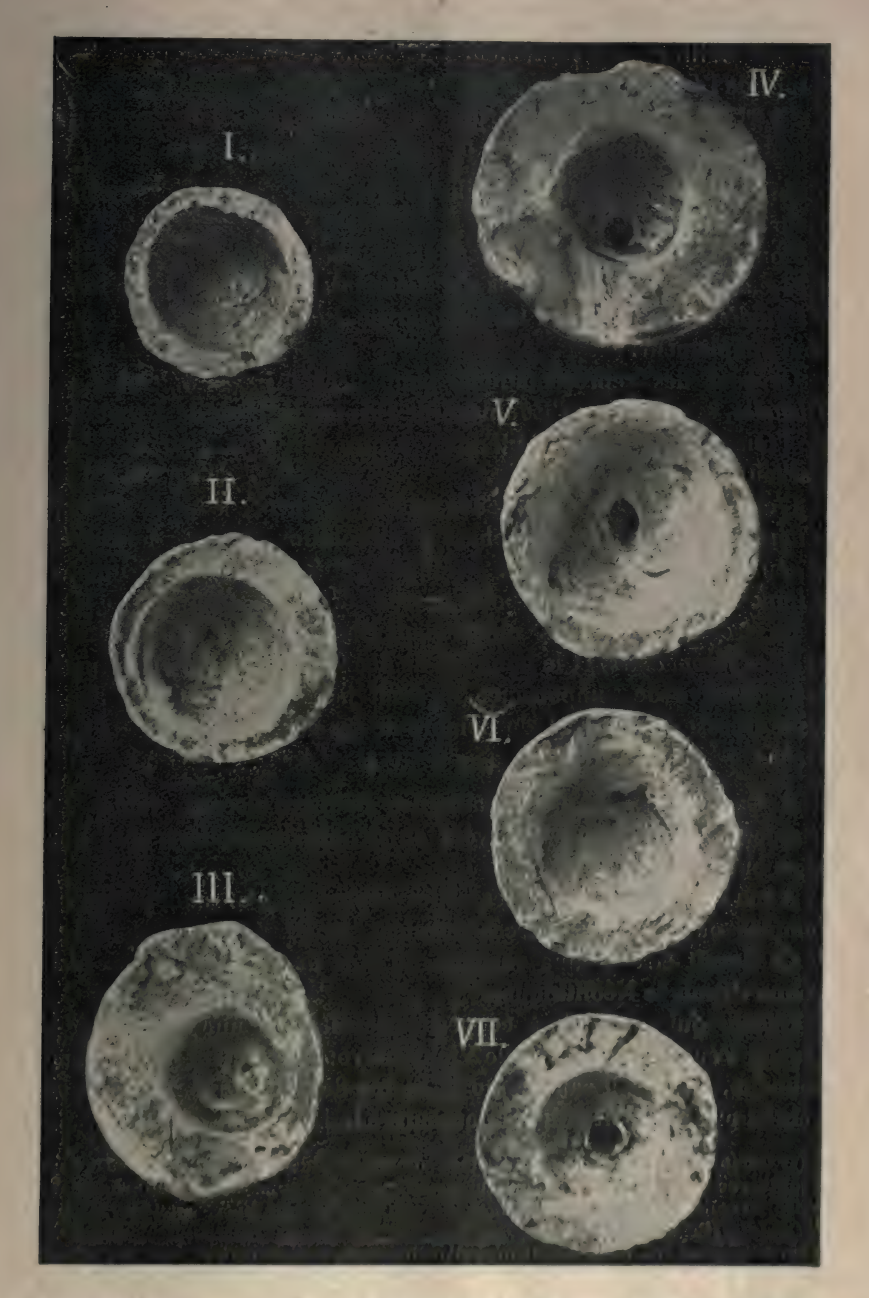


FIG. 2. — Face INFÉRIEURE des RONDELLES BOMBÉES DE LA PLANCHE I — *Echelle* : A peu près grandeur naturelle.

LÉGENDE : Même légende que celle de la Pl. I (*Fig.* 2). — A noter : la différence des *Rondelles à Trous* et des *Rondelles sans Trous* ; la position des *Trous*, qui est souvent non centrale (n° IV et V) ; l'absence de traces des *Cupulettes* de la face supérieure (N°s V, VI et VII).

D'après la forme des pattes et des doigts, il ne peut être question que de Gallinacés et nullement du Cygne (Palmipèdes) des Fontaines de l'époque du Bronze.

J'y vois, jusqu'à nouvel ordre, des PATTES de COLOMBES, en raison de leurs dimensions assez petites.

c) *Signification.* — Que signifie cet Ex-voto, d'un type assez inférieur?

Pour les spécialistes en Sculptures pédiformes, le symbole est très clair. — Ici, les Pieds de *Colombes* remplacent les *Sabots d'Equidés* Néolithiques et les *Ex-voto* de *Pieds Humains* ultérieurs, tout simplement!

Ce sont des représentations, simplifiées (1), de *Colombes* des *Pleïades*, symboles de l'Equinoxe de Printemps et de la Fécondité, de l'Oiseau cher à Aphrodite, c'est-à-dire de *Vénus* : symbole dont j'ai fait ailleurs l'histoire.

C'est une variété de Statuettes de Vénus, encore à l'état *zoomorphique*, qui caractérise une phase de l'évolution du *Culte des Astres*, et, en l'espèce, la dernière. — Mais c'est un EX-VOTO nettement d'importation *romaine*, au point de vue Idée religieuse.

La fréquence de ces objets dans la région de Vichy (Eaux sacrées *fécondantes*) et le bon état de leur conservation est la meilleure preuve de l'importance qu'avait jadis dans cette région la belle Déesse romaine et du nombre de ses adorateurs en cette contrée.

B. COLOMBES. — Au contraire des Pattes d'oiseaux, toutes les Statuettes de Colombes, trouvées en dehors des ateliers, sont BRISÉES ou *décollées* (2).

A mon avis, presque toutes celles déposées en offrandes dans les temples ou près des sources devaient être *cassées* au préalable.

Ce devait être là une variante du *Rite du Bris des Pots*, bien connu depuis le Néolithique.

L'idée, qui présidait à ce geste, devait être une *Vengeance*... Quand Vénus et les Eaux de Vichy ne vous donnaient pas l'Enfant souhaité, on brisait sans doute la Statue de la Divinité invoquée en vain et on s'en allait ailleurs poursuivre le but de ses efforts...

(1) Comme les *Pieds humains*, et les Sabots d'Equidés, sculptés sur rochers au Néolithique, sont la *réduction* ou la *simplification* du Dieu-Soleil anthropomorphisé, et celle du *Cheval des Pléïades*, devenu, après avoir passé au Pôle, le *Cheval Solaire* (Pégase).

(2) Elles sont, en effet, constituées d'ordinaire par *deux moitiés*, *moulées* séparément, et collées suivant le plan médian. Mais presque jamais une moitié, après isolement préalable, n'est entière ; il y manque toujours soit la queue, soit la tête.

Je n'ai eu sous les yeux que deux moitiés intactes sur une trentaine de pièces.

Je n'ai pu retrouver qu'un débris des supports (Communication Chapelet). — D'ailleurs je ne crois pas que les pièces décrites ci-dessus étaient les *supports* de ces oiseaux.

Et c'est pourquoi il y a tant de Coqs (1), de Poules et de Colombes, dont on a cassé les reins, dans le Bassin de l'Allier...

Les Colombes paraissent à Vichy moins fréquentes que les Poules; elles sont d'ailleurs plus difficilement reconnaissables, car elles sont presque toutes brisées (2).

Il y en avait d'ailleurs de toutes formes et de toutes dimensions, à cause des variétés infinies de Pigeons, même à cette époque éloignée, le Pigeon étant de la part des Romains l'objet d'une Ornithoculture intensive (3). — Ce sont là les Colombes des Pleïades (4) et d'*Aphrodite* (5), indiscutablement (6).

Découverte d'un Polissoir à Cupule, à La Veillerière, de Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

PAR LE Dr

E. BOISMOREAU (Saint-Mesmin-le-Vieux, Vendée).

J'ai découvert, d'une façon fortuite, en 1916, un Polissoir, en granite, dans la commune de Saint-Mesmin. — J'en donne aujourd'hui la description, car il est intéressant pour plusieurs motifs.

Découverte et localisation. — La métairie de La Veillerière (7), dont le propriétaire est M. de Fontaines, de Réaumur (Vendée), est située dans la vallée de la Sèvre Nantaise, à quelques centaines de mètres du *Gué* de Veillerit (8). Il s'agit d'une construc-

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La Préhistoire du Caducée.* — *Médecine internationale*, Paris, 1917, septembre, novembre et décembre.

(2) Sous un piédouche, en forme de demi sphère creuse, j'ai constaté l'existence, au centre, d'un petit trou, qui est un *event*, pour l'assemblage des deux moitiés de moules, dont est constitué l'Oiseau.

(3) On se souvient de l'aventure du Christ à Jérusalem, contemporaine de l'époque *Gauloise* chez nous, où il renversa les chaises des femmes, porteuses de *Pigeons*, qui se trouvaient dans le Temple et se servaient de cet Oiseau comme emblème de leur profession.

(4) En Sicile, la démonstration est faite que le Pigeon était assimilé à *Vénus*.

(5) La preuve de l'Association de VÉNUS avec la COLOMBE est fournie par une pièce *française*, figurée par Tudot (Planche 31, fig. 48).

Il s'agit d'une statuette, d'allure spéciale, montrant une Déesse-mère, avec trois *filles* nues [qui pourraient bien être les trois *Grâces*] et divers symboles, dont, au centre, une *Colombe*, avec un Soleil et des Etoiles.

(6) Un moule de Colombe de la Collection Pérot porte sur la partie supérieure : « SACRILLOS. AVO. F. ».

(7) Veillerière ou Vallerière : les deux se disent ; mais je crois plus juste l'appellation Veillerière, analogue à Veillerit. Je ferais de Veillerière, sans aucune prétention, deux radicaux différents, veille dérivant de vieux, vieille, et rière transformation de rivière. On dit également, dans le pays, pour distinguer deux bras de la Sèvre, la vieille Sèvre, la vieille rivière.

(8) Veillerit, c'est encore Vieillerit ; mais la terminaison rit semble bien plus ancienne et dériverait peut être de ripa, rive. Je rapproche de cette dénomination le ruisseau, le Bramerit, dérivé peut être de bremein, gémir et de ripa.

tion ancienne, avec grand porche, grands murs clôturant la cour, maison aux fenêtres rares et étroites, défendues par d'épaisses barres de fer, murs épais, solides, petite tourelle flanquant un angle de la demeure à allure nettement défensive, avec meurtrières et toit pointu (1). Dans la maison les pièces sont vastes, le sol pavé de larges pierres plates, les cheminées monumentales. Bref, il s'agit d'une vieille demeure seigneuriale, soigneusement défendue pour l'époque d'autrefois (2) (*Fig.* 1).

On rencontre, du reste, un assez grand nombre de vieilles maisons bâties sur ce type, près des bords de la Sèyre Nantaise, grande voie antique de communication et d'*invasion*; quelques-unes sont typiques. Les Souterrains, dans la même région, sont très nombreux (3).

La vallée en question est également des plus intéressantes, au point de vue préhistorique. Les découvertes sont très récentes, partant incomplètes, mais témoignent que cette région constituait une voie d'accès fort ancienne.

C'est au cours d'une visite *médicale* que je découvris le Polissoir.

Il est exactement situé à l'entrée de la cour de la Métairie de La Veillerière et *constitue la base du pied-droit gauche du porche*. Le fait est assez curieux, mais connu. Souvent, dans le Bocage vendéen, on trouve des seuils de porte avec cupules, des murs avec polissoirs ou meule romaine (4). — Il ne saurait être déplacé sans compromettre la solidité de la porte cochère, ancienne et peu solide (*Fig.* 1); la chose serait peut être possible, quand même, mais avec quelques risques (5).

Usage actuel. — D'abord il remplit son rôle d'assise solide du pied droit du porche; ensuite, suivant une coutume, que je signale et qui est peu connue, il est utilisé par les cultivateurs pour nettoyer et *dégraisser* leurs pierres destinées à affuter les faulx, faucilles,

(1) Nos fournisseurs de cartes postales trouveraient là de jolies vues, bien typiques; nos artistes aussi.

(2) Un petit ruisseau longe le porche et les bâtiments; peut être, plus profond autrefois et mieux canalisé, constituait-il un fossé de défense?

(3) A ce sujet les études sont assez nombreuses. J'en ai signalé un assez grand nombre dans: Le souterrain-refuge du Bois de Bède; Congrès Préhistorique de France, 1913, pages 653-685; — Découverte, description et fouilles du Souterrain-refuge de Montboisé; Congrès préhistorique de France, 1912, pages 830 à 859, etc.

(4) Comme me le montrait mon excellent ami, M. le D[r] Baudouin, à Croix-de-Vie, où il venait de découvrir une cupule sur un seuil de porte. — Je signale une meule romaine incluse dans un mur à la Glamière de Saint-Mesmin; l'autre partie de la meule est dans ma collection. J'ai trouvé, à Combrand (Deux-Sèvres), un petit Polissoir dans des matériaux de pierres de construction.

(5) En fait ces gros blocs que forment les polissoirs sont de très bonnes pierres d'assise. Si la rainure et la cupule sont dans la partie visible du mur, est-ce à dessein? En tous les cas ces gravures n'ont pu passer inaperçues et le maçon a dû les remarquer. Mais La Veillerière est sans doute du XVI[e] ou XVII[e] siècle et alors...

serpes, et que les paysans nomment Cau ou Quau (1). — Voici une utilisation moderne de pièces préhistoriques, qui doit être peu connue ; aussi j'insiste sur le mode d'emploi. Les pierres d'affut, à la longue, deviennent plus ou moins graisseuses et n'ont pas de mordant ; les paysans les décrassent avec du sable ou mieux en les frottant, quand ils en ont un, dans la rainure d'un Polissoir.

Pour y arriver ils emploient de l'eau et du sable et frottent vigoureusement la pierre dans la rainure (2). Le résultat est parfait. Peut-être est-ce à cette coutume que l'on doit de posséder encore d'assez nombreux Polissoirs dans la région.

Je sais qu'on pourrait m'objecter que le polissoir pourrait ainsi se créer de toute pièce, c'est-à-dire que certains blocs de granite travaillée ainsi deviendraient des polissoirs ou sembleraient l'être. La chose est impossible ; pour produire avec une pierre d'affut une rainure typique de polissoir, il faudrait un laps de temps considérable et jamais un paysan n'essaierait de dégraisser sa pierre de cette façon. Il n'y est sollicité que par la présence de la rainure. C'est ceci qui créa cela. Le contraire est impossible.

Il est curieux de constater qu'à notre époque on utilise encore les Polissoirs des Néolithiques. — Qui l'eût cru !

Les paysans, du reste, sont parfaitement ignorants de l'origine de ces pièces et de leur préhistoire ; quand ils en possèdent quelques vagues notions elles ne remontent jamais plus loin que l'époque gauloise (3).

Voie d'accès. — Très faciles. Prendre la route de Saint-Mesmin à Veillerit et tourner à gauche, avant le pont, pour prendre le chemin qui conduit à La Veillerière tout droit (4).

Pétrographie. — Le Polissoir est un bloc de *granite* du pays, tout à fait semblable au granite indigène et ne présente rien de particulier (5).

Description du bloc. — Elle sera forcément incomplète, une partie du polissoir étant dans le mur, dont la surface égale un bon tiers au

(1) Je ne sais comment écrire exactement ce mot patois. Il se prononce bien Co ou Cau. C'est la pierre d'affût classique, plus ou moins lozangique et grise, verdâtre. Cau vient-il de Queue ? — Je ne retrouve ce mot dans aucun glossaire.

(2) En effectuant un mouvement de va et vient. Le travail ne demande que quelques minutes. La pierre d'affût s'use plus vite que le granite.

(3) Ainsi les haches polies sont des pierres gauloises, quand elles ne sont pas des pierres de sorcier. Les laverasses sont gauloises également ; les souterrains parfois aussi.

(4) Si l'on va jusqu'à Veillerit, on remarque un endroit assez pittoresque, surtout l'hiver au moment des crues de la Sèvre.

(5) Cf. La Pierre à Bassins et à Rigoles du Bois des Justices à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée); par E. Boismoreau. — Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1912 ; tiré à part. — A la page 6 de cette étude, j'ai donné un aperçu géologique et minéralogique du granite de la région.

moins de l'ensemble. Peut être même cette partie est elle le siège de gravures ou de rainures ?

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on est en présence du polissoir, on remarque un bloc de granite, irrégulièrement disposé, affectant la forme d'un parallélépipède rectangle très anormal, avec une surface supérieure presque plane, une inférieure, à demi enfouie dans le

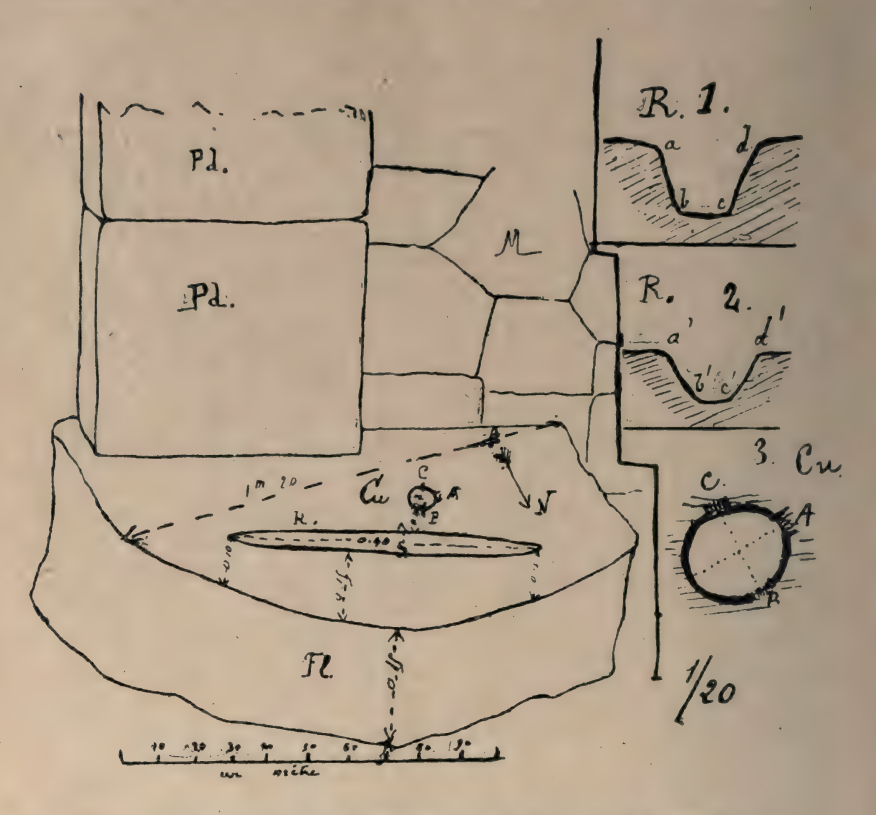


Fig 1.— Dessin schématique du Polissoir de la Veillerière. — *Echelle* : 1/20 environ. *Légende* : PS, pied droit du Porche; — M, mur;— Fl, face latérale du Polissoir; — R, rainure de polissage; — C, cupule; — NS, Nord-Sud magnétique (qui n'a pas de valeur ici).

Fig. 2. — Coupe de la Rainure en R1; — Coupe de la Rainure en R². — Détails en *a'*, *b'*, *c'*, *d'* de la Rainure R² de la *Fig*. 1.

Fig. 3. — Vuede la CUPULE de la *Fig*. 1. — A, B, C, les trois *dépressions* des bords.

sol, et quatre côtés, dont un en entier et la moitié des deux autres sont dans le mur sur lequel s'appuie le pied droit du porche (*Fig*. 1).

Ces particularités de construction expliquent qu'il est impossible d'avoir des données sur les dimensions totales du bloc et sur son poids.

Faces. — La face latérale, qui est parallèle à l'entrée, mesure de

0^{m}15 à 0^{m}20 de hauteur, ne présente rien de particulier, mais ne manifeste aucun travail de taille ou de poli.

L'inférieure semble s'enfoncer peu dans le sol, bien que le bloc soit fort solidement placé.

Seule la face supérieure est intéressante et constitue le Polissoir proprement dit.

Description de la Surface à Rainure et à Cupule. — Cette face est plane ou à peu près (1).

Sa plus grande dimension apparente est de 1^{m}20 ; elle est parallèle à l'entrée de la porte. La dimension, perpendiculaire à celle-ci, prise au milieu du polissoir, est de 0^{m}60 environ.

Pas de traces de travail autres qu'une longue Rainure et une Cupule.

1° La RAINURE, fusiforme, bien nette, bien polie, est parallèle au bord externe (*Fig.* 1). Son extrémité Est se trouve à 0^{m}10 du bord ; l'autre à 0^{m}13. Elle mesure 0^{m}40 de longueur et fait 0^{m}08 de largeur. Sa profondeur maxima est de 0^{m}025. Elle est parfaitement rectiligne ; mais le fond est en CUVETTE, si les extrémités sont en fuseau et les bords, au centre, *tombent presque* A PIC (*Fig.* 2).

La coupe de la rainure donne une impression plus nette, ainsi que le montre la figure 2. — Je compte en prendre un *moulage* prochainement (2).

Cette Rainure est très typique par ses caractères spéciaux.

2° La CUPULE est à peu près ronde. Elle se trouve à 0^{m}05 de la rainure, pas tout à fait au milieu de cette rainure, mais déportée vers l'*Ouest*. Elle fait 0^{m}03 de profondeur et présente TROIS DÉPRESSIONS, sur son périmètre. Si on la compare à un cadran de montre, il y a une dépression vers 0 heure, une vers 3 heures et une vers 6 heures. Ces dépressions sont nettes. Cette gravure est bien caractéristique, bien creusée et indiscutable (3) (*Fig.* 3).

RÉFLEXIONS. — Je ne conclus pas ; je signale des faits et je tâche d'en prendre une observation. C'est pourquoi je n'essaierai pas

(1) C'est de règle dans ces cas ; la plupart des faces supérieures des polissoirs forment une table.

(2) C'est la meilleure méthode d'observation, celle qui révèle souvent des particularités *inaperçues*, lors des constatations. Ce faisant, on étudie à fond les sculptures. — C'est la méthode de M. le Dr Marcel Baudouin ; et ma récente visite, à son Laboratoire et à ses Collections de Croix-de-Vie (V.), où j'ai pu voir un nombre imposant de Moulages de Gravures néolithiques, m'a démontré qu'avec de tels maitres la *Prehistoire* est vraiment une SCIENCE.

(3) Les cupules ne sont pas très rares dans la région ; toutes sont typiques, mais isolées, c'est-à-dire uniques sur un même rocher. J'excepte les cupules, multiples et si importantes, des rochers des Lucs, près Menomblet [Cf. *Les Sculptures sur Rochers des pierres de Saint-Roch à Menomblet* (Vendée) ; par MM. les Drs M. Baudouin et E. Boismoreau. — [Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1913].

d'expliquer le rôle et le but de la cupule. Je signale qu'il existe des laverasses à cupule (1). Ces laverasses ont pu servir accidentellement de polissoirs.

En tous les cas, il existe une LAVERASSE à CUPULE, dans ma collection, à Saint-Mesmin; une laverasse à cupule à *La Touche* (de Saint-Mesmin), à 800 mètres de La Veillerière; une *laverasse*, modernisée (c'est-à-dire approfondie il y a peu de temps) à *Bède*, commune de Pouzauges, avec également une cupule.

Comment expliquer la présence de ces gravures sur ces pièces?

En tous les cas, je ne crois pas à un *but pratique*, par exemple pour y disposer du sable ou du fin gravier. J'inclinerai à croire qu'il s'agit d'une *Gravure symbolique*, la cupule représentant peut être un culte solaire ou stellaire.

Mais ce sont là des hypothèses, qu'en l'état actuel de la science préhistorique il est difficile de vérifier.

LA VEILLERIÈRE ET VEILLERIT, STATIONS NÉOLITHIQUES. — Mais je puis prouver que cette région de la vallée de la Sèvre, près d'*un Gué*, est le centre d'une importante station néolithique. A quelques centaines de mètres, j'ai découvert, il y a quelques années, la station des Renardières [Nos 14 et 13, section Nord-ouest du cadastre], commune de Saint-Mesmin. Les silex nombreux ont été identifiés par le Dr Marcel Baudouin; il s'agit d'outils de l'époque Robenhausienne.

Dans cette même vallée, à 3 kilomètres environ, près de la Pommeraie-sur-Loire, a été découvert, il y a quelques années, un coup-de-poing *chelléen* typique (2).

AUTRES POLISSOIRS DE LA RÉGION. — J'en ai découvert quelques-uns, que je signale dès maintenant.

1° L'un se trouve à *La Baillère*, de Saint-Mesmin; c'est plutôt une *Laverasse*, avec rainure de polissage, que j'ai décrite ailleurs (3);

2° Un autre se trouve dans ma collection, possède deux profondes *rainures* et vient de la vallée de la Sèvre;

3° Je signale un Polissoir à *La Mactière*, de Combrand (Deux-Sèvres); un autre se remarque près de la porte de M. Talon, forgeron, à Cerisay (Deux-Sèvres);

(1) Cf. *Les Laverasses en granite du Bocage Vendéen*; par le Dr Boismoreau [Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1914].

(2) Cf. Dr Marcel BAUDOUIN. — *L'Acheuléen et le Moustérien en Vendée* (3e Mémoire). — *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, Congrès de Tunis, 1913.

(3) Cf. Dr BOISMOREAU. — *Les Laverasses en granite du Bocage Vendéen.* — *Loc. cit.*

4° Tout récemment, à la *Clérange*, de Saint-Pierre-du-Chemin (en Vendée), j'ai découvert un autre Polissoir.

Toutes ces trouvailles sont inédites et personnelles, sauf en ce qui concerne le Polissoir de *La Baillère.*

Réflexions sur la pétrographie de ces pièces. — Tous ces polissoirs sont en granite. Sauf le Polissoir de La Vésinière, de Cheffois (1), si bien décrit par M. le Dr Marcel Baudouin, qui est en quartz, ceux que j'ai pu examiner dans la région sont en *granite.* Le Polissoir de la collection de M. de Tinguy, de Cerières (Deux-Sèvres), provenant de la commune de Montravers, de la *Chironière* je crois, c'est-à-dire d'un endroit tout voisin de la *Veillerière,* est de même nature pétrographique. J'excepte le Polissoir de la collection de M. Gabillaud (de Moulins), trouvé près de Cerisay, à la *Goudremière,* et qui est en quartz. Le quartz est rare dans la région ; on le rencontre à 6 kilomètres au nord, vers le *Pin.* C'est peut-être un des motifs de la rareté des polissoirs de cette origine.

En fait, le granite n'est pas plus difficile à creuser que le quartz, plus facile même, surtout par *percussion* ; et le polissage obtenu est aussi parfait. Je crois cependant que les polissoirs et laverasses en granite semblent être plus fréquents dans le Bocage Vendéen qu'ailleurs.

M. Marcel Baudouin. — Le Dr Boismoreau a eu le grand mérite de découvrir la combinaison des Rainures [dites de Polissoir] avec les Bassins (*Laverasses* de La Baillière, etc.) et avec les Cupules, dans la haute Vendée [*Granite*].

Mais, dès 1912, avec M. Cousset, j'avais découvert la combinaison des Rainures [dites à tort Polissoirs] avec les Cupules, au *Rocher aux Pieds,* en Lessac (Charente) (2) [*Microgranulite*] (Moulages dans Collection personnelle).

Depuis, j'ai découvert trois petites Rainures, analogues, voisines de Cupules, au Menhir N° II des Chaumes, à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée) (3) [*Grès*].

1° A mon avis, ces Rainures ne correspondent nullement à celles des vrais Polissoirs ! — Ce sont de véritables Sculptures sur Rochers, du Type dit Rainure, creusées de *façon voulue,* et partant d'essence *cultuelle.* Leur *forme* (*Fig.* 2) le prouve.

(1) Dr Marcel Baudouin. — *Le Polissoir transporte de la Vesinière, à Cheffois.* — Extrait du *Bulletin de la Societé Prehistorique Française,* 1912.

(2) Marcel Baudouin et A. Cousset. — *Le Rocher aux Pieds du Mas d'Ile, à Lessac* (Charente). — *Mém. S. P. F.,* III, 1915. — Tiré à part, 98 p., 14 fig. [Cf. Pied N° VII].

(3) Marcel Baudouin. — *Decouverte d'un Menhir à Sculptures, etc., à Saint-Hilaire-de-Riez* (*V.*) (*Statigraphie Néolithique*). — *Rev. Anthrop.,* 1916, Nos 7 et 8.

Elles sont analogues, mais plus perfectionnée au demeurant, aux vulgaires RIGOLES [Granite] de l'Ile d'Yeu, si fréquentes, et une sorte de CANAL DE CONJUGAISON INTERCUPULAIRE (sans cupules, aux deux bouts il est vrai), terminé par des pointes effilées ou *fusiformes*.

Elles ont été, certes, exécutées en partie par le procédé du classique polissage (frottement d'un corps spécial, dur, sur le Granite, après *Percussion*). Mais elles sont *cultuelles*, car elles sont *orientées*, comme il convient, quand on les trouve sur ROCHER FIXE, comme au *Rocher aux Pieds*, par exemple.

2° D'ailleurs, la *Cupule* est ici ce que j'appelle une CUPULE À RAYONS (les trois Dépressions de l'auteur) : variété que j'ai découverte à Commequiers (Vendée), où une *Cupule à trois rayons* est typique (Moulage dans ma Collection personnelle, montré au Dr Boismoreau en 1917). — J'en connais aussi à un Rayon (*Cupule* ou *Ecuelle* dite à Bec); à *deux Rayons* (Pierre à Mulot, Vosges); etc.

Ici, il est facile de voir que les trois Dépressions de la Cupule sont à *angle droit* (90°) (1); par conséquent, les lignes stello-solaires représentées par ces rayons sont la *Méridienne* et l'*Equinoxiale*. A Commequiers, il y a une des Rigoles, qui donne la *Ligne Solsticiale* (Angle de 126°).

A la description de mon ami, j'ai DEVINÉ, *sans avoir connaissance* de la position des dépressions de la Cupule, que sa *Rainure* devait par suite être une *Méridienne* ou une *Equinoxiale*, comme à l'Ile d'Yeu et à Riez. En effet, l'examen du schéma ci-dessus (*Fig.* 1) prouve que j'avais raison.

Peut-on vraiment trouver une preuve matérielle plus évidente de la valeur de ma théorie des *Cupules* et des *Lignes Solaires*? Il faut vouloir être aveugle, pour nier désormais!

Paradoxes sur les Coups-de-Poings.

PAR M. LE Dr

Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.).

La grippe m'ayant contraint de passer plusieurs jours à la chambre, je descendis hier au potager pour donner quelques ordres au jardinier.

Dans la matinée, j'avais mis de l'ordre dans quelques casiers de ma collection, et il m'était resté dans la main un de ces beaux outils en forme d'*amande*, auxquels on a donné le nom extraordinairement

(1) En effet, l'angle entre 2 heures et 5 heures est le même que celui de 0 heure à 3 heures (5 — 2 = 3); soit le 1/4 du Cadran de 360° : 4 = 90°.

mal choisi de COUP-DE-POING, bien que ce soit le dernier objet auquel on puisse avoir recours pour administrer un coup de poing à quelqu'un (*Fig.* 1).

— Qu'est-ce que c'est que ça, dis-je à mon jardinier Antoine qui plantait des haricots de printemps, en lui montrant ce silex?

— Ça, Monsieur, me répondit Antoine après avoir tourné et retourné l'objet entre ses doigts calleux, ça, eh bien, c'est une SERFOUETTE.

Je restai un moment à réfléchir et je me dis : voilà ce que c'est que la *Kultur* ! Un homme simple et de bon sens trouve de suite ce que bon nombre d'intellectuels peuvent chercher pendant des années au milieu d'un dédale de conjectures.



Fig. 1. — Un COUP-DE-POING.

C'est que ces hommes sans culture ont l'habitude de voir les choses comme elles sont, tandis que nous autres, gens très ou trop cultivés, nous les voyons comme nous nous imaginons qu'elles devraient être ou comme nous voudrions qu'elles fussent. Y eut-il jamais gens plus cultivés que les Broca, de Mortillet, de Quatrefages, etc.., aussi ne doit-on pas être surpris qu'ils aient vu dans un très modeste outil un instrument de *meurtre*, de *crimes*, de *combats* fratricides, d'*assassinats* tragiques !

Un homme du peuple, lui, y voit de suite un instrument de JARDINAGE !

— Oui, mais, répondis-je à Antoine, votre serfouette, à vous (*Fig.* 2), a un trou; celle-ci n'en a pas.

— Oh, ça ne fait rien ; on peut s'en servir tout aussi bien.

Antoine fut chercher dans un coin un bois dont le bout était coudé et qu'il avait mis de côté pour en faire un manche de *bêche* ; il y pratiqua une *fente*, dans laquelle il introduisit le Coup-de-Poing, le fixa à l'aide d'un bout de ficelle qu'il tira de sa poche (*Fig.* 3). Il se mit alors tranquillement à continuer de tracer son sillon pour semer ses haricots.

— Elle est bien meilleure que celle du quincaillier, me dit-il, au bout d'un instant ; elle fait une rigole plus coulante !

⁂

Si j'ai rapporté ce détail, très authentique d'ailleurs, c'est que

depuis bien longtemps, après avoir rangé toutes les séries d'instruments amygdaloïdes, très abondants dans le Perche, qu'on rencontre dans les industries paléolithiques, depuis le Strépyen jusqu'au Moustérien sous des aspects assez divers, mais toujours caractérisés par cette forme typique constante, je m'étais toujours demandé quelle pouvait être la raison pour laquelle cette forme avait attiré l'attention des primitifs au milieu de tant d'autres. Il fallait qu'elle présentât pour eux un intérêt bien spécial, pour

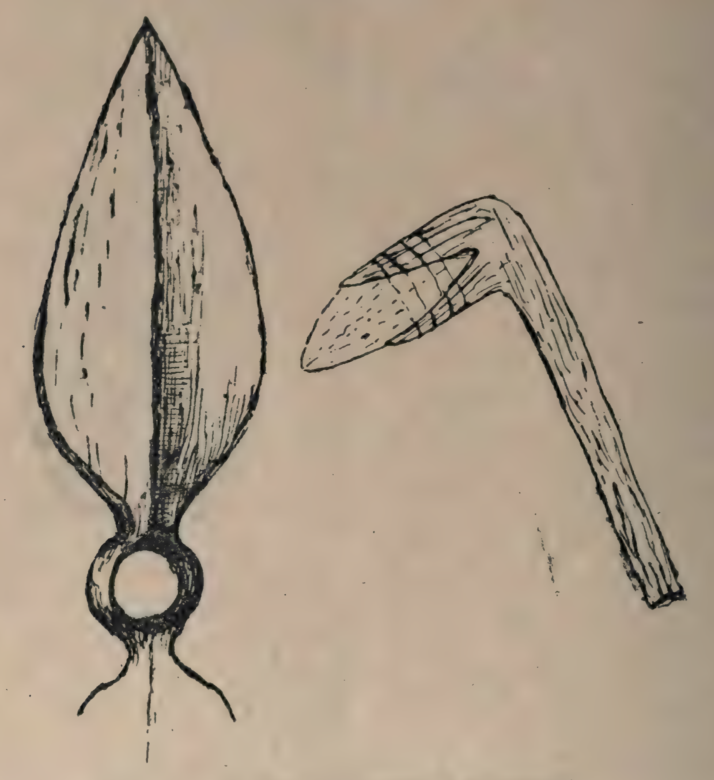


Fig. 2. — Une *Serfouette* [Instrument de jardinage].

Fig. 3. — Un mode d'emmanchement des Coups-de-Poings.

qu'ils se soient appliqués avec tant de soin et de constance à la reproduire.

Je ne parvenais pas à en saisir la raison pour ce motif, qu'ayant échafaudé là-dessus une foule d'hypothèses, j'étais devenu moi-même une intellectualité trop cultivée pour comprendre la mentalité d'un Strépyen ou d'un Acheuléen.

Antoine, au contraire, qui ne s'attarde pas dans les fictions ingé-

nieuses, est entré du premier coup dans la peau d'un ouvrier Chelléen, et a dit :

— C'est un outil de jardinage ; c'est une serfouette.

C'est qu'en effet, l'instrument amygdaloïde n'est certainement pas autre chose, et si nous passons en revue les diverses caractéristiques de cet outil, on en concluera aisément que ses variations de grosseur, de poids, de structure, sont en rapport avec l'état des terrains que les primitifs ont eu à cultiver aux différentes Epoques du Quaternaire.

Admirons seulement que depuis une antiquité tellement reculée, la même fonction, celle de semer des graines et de les couvrir de terre s'exécute encore de nos jours avec le même organe, d'abord outil amygdaloïde, puis serfouette.

Je dois prévenir d'abord que je ne prétends pas qu'en certains cas, l'outil amygdaloïde n'ait pas été employé à d'autres usages, concurremment à celui de la culture, de même que nous voyons la serfouette, de nos jours, détournée de son usage agricole pour être utilisée en maçonnerie sous forme de truelle. Ce ne sont là que des exceptions accidentelles, mais je crois que nous devons regarder l'outil amygdaloïde comme le prototype de l'instrument aratoire, devenu de nos jours la charrue, et que son principal usage a été de tracer des sillons dans le sol.

On m'objectera peut-être que des outils aussi soigneusement taillés que ceux de l'Acheuléen II ont des bords bien délicats pour le travail de la terre et qu'il semble qu'ils fussent mieux adaptés à certaines opérations comme de couper, de gratter, de percer ou de racler; mais faisons attention que l'outillage de cette époque est des plus complets. Les racloirs y sont magnifiques et innombrables, les couteaux nombreux, les perçoirs abondants et, par conséquent, l'Acheuléen n'avait nullement besoin de se fabriquer un outil amygdaloïde spécial pour racler, gratter, percer ou couper. S'il s'obstinait à tailler un amygdaloïde, c'est qu'il en avait besoin pour d'autres usages pour lesquels il ne pouvait employer ni le grattoir, ni le racloir, ni le perçoir. N'était-ce donc pas le labour, le semis de graines, le façonnage de la terre légère?

On peut admettre comme presque certain que l'outil amygdaloïde a été précédé dans les industries antérieures au Strépyien par un instrument en bois coudé analogue à celui dont se servent encore les arabes. L'outil préhistorique en bois a précédé certainement l'outil en silex. Je pense que tout le monde est d'accord sur ce point.

Dès que le sol est devenu plus résistant, on a cherché à remplacer par une matière plus dure le bois qui s'usait trop vite.

Ce sont vraisemblablement les Strépyiens qui ont opéré cette

transformation, car c'est dans leur outillage que l'on rencontre les premiers essais de fabrication d'amygdaloïdes. A partir de ce moment, nous voyons les primitifs préoccupés de conserver cette forme et de la modifier suivant leurs besoins. Ces modifications sont très intéressantes à étudier, parce qu'elles traduisent l'état des sols sur lesquels vivaient ces populations.

La stratigraphie des terrains quaternaires, la superposition des couches qui les constituent sont assez connues pour qu'on puisse établir une concordance entre les outils amygdaloïdes de chaque époque et la nature du terrain habité par les primitifs qui y ont laissé leur outillage.

Lorsque les Strépyiens sont venus s'installer au bord des cours d'eau après le creusement définitif des vallées, la crue Moséenne venait de recouvrir la basse et la moyenne terrasse d'une épaisse couche de glaises parsemées de sables et de lits caillouteux. Le sol que les Strépyens avaient à cultiver était donc compact et très pierreux, aussi nous remarquons que leurs outils amygdaloïdes sont très massifs, peu pointus, lourds et mal taillés. Cet état de grossièreté massive convient donc très bien à la nature d'un sol glaiseux et caillouteux.

A l'Epoque Chelléenne qui suit, la massivité excessive de l'outil amygdaloïde Strépyien se modifie sensiblement. Il s'affine, devient moins trapu, plus élancé, et aussi moins robuste, mais entre ces deux époques, il s'était déposé sur le sol des dépôts sableux dûs aux oscillations de la crue campinienne. Le terrain était donc plus meuble, pouvant se cultiver avec des outils plus légers, avec des pointes plus dégagées, sans être encore très fragiles. Toutefois, les Chelléens avaient hérité des Strépyiens de l'habitude de fabriquer de s outils amygdaloïdes d'assez forte dimension.

Il est à noter que ces deux industries se suivent à peu de distance, et dans bien des cas offrent des pénétrations. On peut faire la même remarque entre le chelléen et l'acheuléen.

L'industrie Acheuléenne qui vient ensuite, nous apporte une modification intéressante dans la facture de l'outil amygdaloïde.

Les bords de l'outil Chelléen n'avaient jamais été bien tranchants. Il n'en était pas besoin, on les avait même garnis d'ondulations destinées à avoir plus de prise sur le sol.

Avec l'Acheuléen apparaît un outil bien plus léger, plus plat, moins bombé, mais plus aigu, et surtout dont les bords sont devenus tranchants. Le sol sur lequel travaillaient ces populations est un limon gris à points noirs ligniteux. C'est un limon assez dense, mais dépourvu de cailloutis et peu glaiseux. On comprend alors l'utilité d'un outil coupant propre à entamer et à diviser pour la culture ce genre de terrain assez dense, mais homogène.

Après l'interruption qu'on remarque dans les dépôts de la crue hesbayenne, le nouveau sol est le limon rouge fendillé. Sa consistance est à peu près la même que celle du limon gris sous-jacent, quoique pourtant plus argileux. Le même outil pouvait donc servir à la culture.

Si nous passons maintenant au Moustérien, nous voyons l'Outil amygdaloïde subir une éclipse et finir par disparaître complètement. Il est remplacé, il est vrai, par un instrument qui lui ressemble beaucoup au point de vue fonctionnel et dont la forme se prête aux mêmes usages agricoles, c'est la pointe moustérienne. Elle aussi a encore la forme de serfouette.

On objectera que beaucoup de ces pointes ont servi de racloirs et portent des traces d'utilisation sur l'un ou l'autre bord. Je n'en disconviens pas, mais je ferai la même observation que précédemment, ce ne sont pas les racloirs qui manquent dans le Moustérien. Ils abondent, et on ne voit pas qu'il soit besoin de fabriquer des pointes triangulaires spéciales pour racler. La pointe moustérienne avait donc un autre usage, c'était fort probablement celui de tracer des sillons dans le sol. Elle s'emmanche admirablement, ayant presque toujours un talon assez plat. Dans ce cas, le sol à travailler est l'Ergeron, limon sableux léger que le moindre outil suffit à écorcher.

Quant aux industries supérieures au Moustérien, elle se trouvent presque toutes dans et sur l'Ergeron. L'outil amygdaloïde disparaît; mais c'est l'époque de la grande utilisation du bois de Renne sous forme de pics, et la culture peut se contenter de cet outil, puisqu'il est assez robuste pour creuser des galeries dans le calcaire. Il n'était donc pas besoin de recourir à une matière aussi dure que le silex, pour écorcher un sol très meuble.

Le Néolithique nous réserve quelque surprise, mais qui rentre précisément dans notre sujet. Il débute par une industrie déconcertante de grossièreté, le Flénusien. Il n'est plus question d'amygdaloïdes, mais d'outils ovoïdes, trappus, massifs, taillés à grands coups et dans lesquels on n'observe aucun tranchant. Aussi, le mot de haches dont on s'est servi pour les désigner est tout à fait impropre.

Que sont ces instruments ? Evidemment des sortes de hoyaux destinés au travail de la terre. Ici il n'y a pas d'erreur possible, parce qu'ils ne peuvent être utilisés à autre usage. Silex à peine dégrossis, lourds, massifs, capables de résister à un fort travail.

C'est que le Flénusien a établi son campement sur la terre à briques, limon argileux compact, dur quand il est sec, plus pénible encore à travailler quand il est mouillé. L'instrument aratoire est donc encore ici très bien adopté au genre de travail.

Il ne peut y avoir de doute, non plus pour les grands Silex du Pressigny. Ces langues de bœuf ne peuvent avoir d'autre usage que le travail du sol, elles constituent d'excellentes pioches, et nous retrouvons sur leurs bords cette disposition ondulée que nous avons déjà remarquée dans le Chelléen et qui est destinée à empêcher l'outil de s'empâter trop vite de terre argileuse, lorsqu'on fouille le sol.

Plus nous avançons vers l'époque moderne, plus la culture du sol devient intense et se perfectionne ; la serfouette, le hoyau se multiplient et revêtent toutes les formes.

Ce sont les haches taillées du Campignyen, les haches polies du Robenhausien. On ne peut nier que beaucoup d'entre elles n'aient servi à des usages agricoles. La forme d'herminette de beaucoup d'entre elles le démontre, et fait digne de remarque, lorsqu'apparaît le bronze, ses premiers essais sont de petites haches plates bien faites pour être emmanchées et pour bécher la terre à la manière d'une pelle. La hache à talons n'est venue qu'ensuite, adaptée à d'autres usages.

Cette manière d'interpréter une portion très importante de l'outillage préhistorique n'offrirait peut-être qu'un intérêt secondaire si elle ne jetait de la lumière sur l'état des populations primitives. La Préhistoire n'a pas pour but, du moins à mes yeux, la formation de collections somptueuses ; son seul et unique objet est de prolonger au delà des documents que l'histoire nous fournit la connaissance des débuts de l'humanité, de ses besoins, et de la mentalité des primitifs, laquelle est fort éloignée d'être celle de notre xxe siècle.

Si l'on considère comme nous venons de le faire l'outil amygdaloïde comme représentant, avec une persistance remarquable un instrument de culture agricole, nous n'avons pas de peine à nous expliquer pourquoi notre système dentaire, malgré un usage bien prolongé de la viande, est resté celui d'un herbivore. J'entends herbivore dans le sens de frugivore et granivore. Cette persistance ne peut se comprendre qu'en admettant que dans les âges primitifs de la préhistoire dont la durée fut immense, l'alimentation humaine fut essentiellement herbivore. Nos ancêtres ne furent pas d'abord chasseurs ; mais dès le début, ils ont éprouvé le besoin de multiplier les végétaux qui leur semblaient les meilleurs pour leur alimentation. De là vint le besoin de récolter des graines, de les semer et de travailler la terre.

Ce n'est que dans la suite des âges que le primitif compléta son alimentation par la chasse et la pêche.

Un outil de culture propre à diviser le sol est forcément pointu. On en a inféré que c'étaient des armes ; rien ne le prouve. Tout peut devenir une arme : un simple bâton, par exemple.

J'estime que tous ces outils pointus allongés que nous avons baptisés de poignards (mot qui fait bon effet), étaient plus simplement des instruments de plantation qu'on tenait à la main, tandis que l'outil amygdaloïde s'emmanchait toujours pour servir de serfouette.

Cette manière d'apprécier les choses paraîtra à quelques-uns un peu simpliste ; mais je me suis toujours refusé à introduire dans la pénombre de ces temps si lointains la lumière de notre mentalité actuelle. Je pense que plus une interprétation est simple, plus elle est naturelle et vraisemblable, plus elle a de chances d'être exacte.

Aussi l'explication si claire d'Antoine me fait-elle répudier les visions horrifiques dont notre imagination a peuplé l'histoire de ces premiers âges par des entassements de meurtres et d'assassinats. Je ne puis croire que nos ancêtres fussent d'aussi féroces bandits que nous le sommes devenus par le fait de la civilisation.

Il est plus vraisemblable de les regarder comme des hommes doux et paisibles, occupés seulement à se procurer de la nourriture et des vêtements. A ces choses se bornait leur mentalité. Ils ne portaient pas leurs regards au delà de ces besoins essentiels de l'existence.

M. Marcel Baudouin. — Je me borne à rappeler ici que j'ai été l'un des premiers à apporter (1) une preuve, *matérielle*, de l'emploi de la *Hache polie* comme Dent de Herse, à l'Epoque Robenhau-

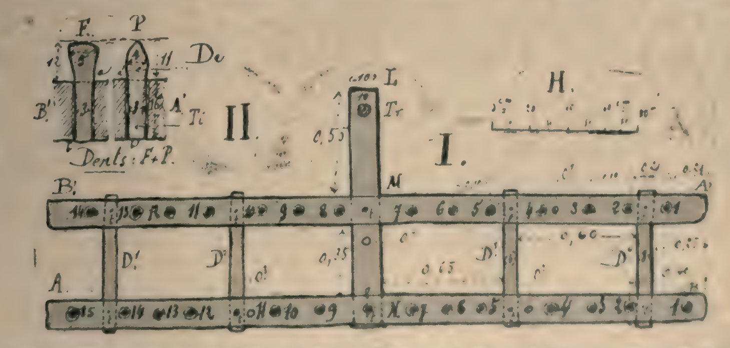


Fig. 3. — Herse agricole, à Dents de Bois, en forme de Haches polies [*Propriété* de la *S. P. F.*], achetée en Vendée.

sienne ; que la *Société Préhistorique Française* est *propriétaire* de la Herse a Dents, en Bois, en forme de Haches polies (puisqu'elle l'a

(1) Marcel Baudouin. — *Utilisation possible de certaines Haches polies en Diorite comme Dents de Herse en Agriculture. Bull. S. P. F.*, 1913, 23 octobre. Tiré à part, 1913, in-8°, 12 p., 5 fig. — *Bull. et Mem. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1913, 5 juin. Tiré à part, 1913, 6 p. p., 2 fig.

achetée jadis), qui a servi à ma démonstration (*Fig.* 3) ; mais que cet outil, très encombrant, n'a pas pu être amené encore à Paris, parce qu'il ne pourrait pas *rentrer* (1) dans notre Musée ! — Or la Hache polie n'est que la suite de la *Hache taillée* du Campignien, et celle-ci des *pseudo haches* paléolithiques...

Encore aujourd'hui, des ECLATS DE SILEX sont utilisés, on le sait,

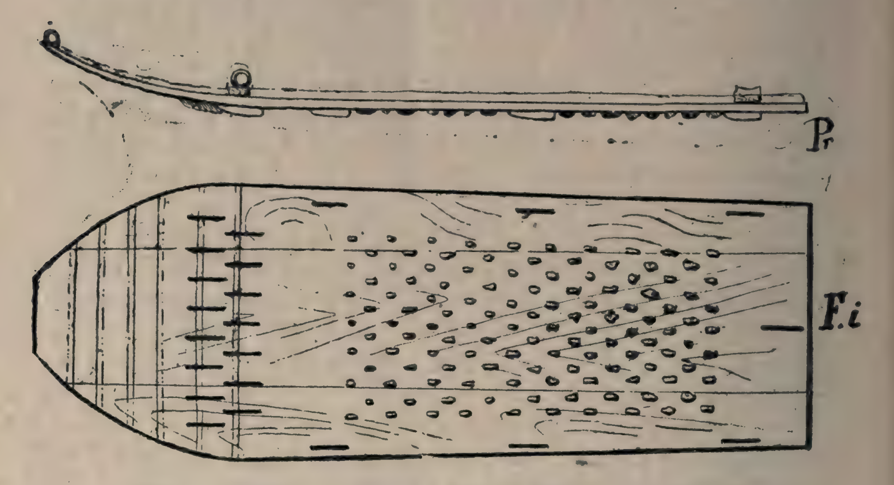


Fig. 4. — TRIBULUM de Tunisie, à Eclats de Silex (Cliché L. Jacquot).

pour des appareils en bois à battre le blé, en Asie et en Afrique, comme le montre la figure 4, semblables à ceux des Romains.

Je me borne à rappeler la discussion de 1913, où MM. Michel, Barbier, Schleicher, Jacquot, Pagès-Allary, etc., ont soutenu de telles idées qui, aujourd'hui, n'étonnent plus personne...

(1) Des *Moulages* de ces DENTS existent, par contre, dans notre Musée.

I

Hache en schiste portant une Croix et divers Signes gravés sur ses faces.

PAR

Francis PÉROT (Moulins, A.).

L'arrondissement de La Palisse est trop pauvre en documents préhistoriques, pour ne pas décrire et faire connaître ce qui s'y découvre. Un jeune instituteur, ardent chercheur, s'est passionné des études préhistoriques. Heureux dès ses débuts, M. B. Clément a bien voulu nous montrer ses découvertes et nous autoriser à les communiquer à la *Société Préhistorique Française*, avec les dessins relevés sur les originaux.

Toutes les époques se rencontrent sur ce sol ingrat et montagneux, mais sporadiquement depuis le Chelléen jusqu'au Bronze. Les roches employées proviennent de l'Auvergne ou des galets roulés de la Loire, tels que coups-de-poing, hachettes, lames, grattoirs, racloirs, flèches, mais en nombre infime ; ces divers objets sont d'une facture rudimentaire.

La hache que nous allons décrire a été trouvée par M. Clément lui-même, sur la commune de Sanssat ; elle est en schiste gris, polie sur les deux faces et dans un parfait état de conservation. Elle mesure $0^{m}160$ de hauteur, sur une largeur de $0^{m}057$; son poids est de 625 grammes ; le tranchant est vif ; il a été obtenu par un biseau égal sur les deux faces.

Cette hache nous paraît être plus une consécration votive qu'un instrument de travail ; elle ne porte aucune trace d'usage ; seule l'extrême pointe est écrasée.

Sur l'une de ses faces se voit une Croix gravée, légèrement penchée à gauche, cette croix est formée de traits parallèles évasés à leur partie supérieure et se réunissant en forme de V à la base, et produits à l'aide d'un ciseau vif et tranchant ; cette gravure est faite à main levée, sans prétention ; elle mesure $0^{m}072$ de hauteur sur $0^{m}040$ de largeur. En outre de cette croix, se voient une série de Signes gravés peu profondément. La face opposée est ornée d'abord d'une longue ligne, pratiquée longitudinalement sur les deux tiers environ de la hache ; d'autres traits légèrement gravés s'y voient également ainsi que deux lignes se rejoignant à leur sommet et figurant un *Lambda* ; puis à gauche est une ligne droite avec trois lignes perpendiculaires parallèles et régulières (*Fig.* 1).

La hache est d'un type robuste, épais, ayant $0^{m}048$ environ d'épaisseur au milieu. Le schiste gris dont elle est formée paraît appartenir au Dévonien de Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).

Jusqu'ici la Croix n'a point été rencontrée sur des haches ; sa présence constituerait un fait nouveau, tandis qu'on la rencontre sur les roches à pétroglyphes en France, en Italie, etc.

On la rencontre comme signe symbolique dans les peintures des dolmens de la principauté de la Beira en Portugal (1) ; ces peintures sont considérées comme étant des conceptions magiques ; la figure G donne une croix latine.

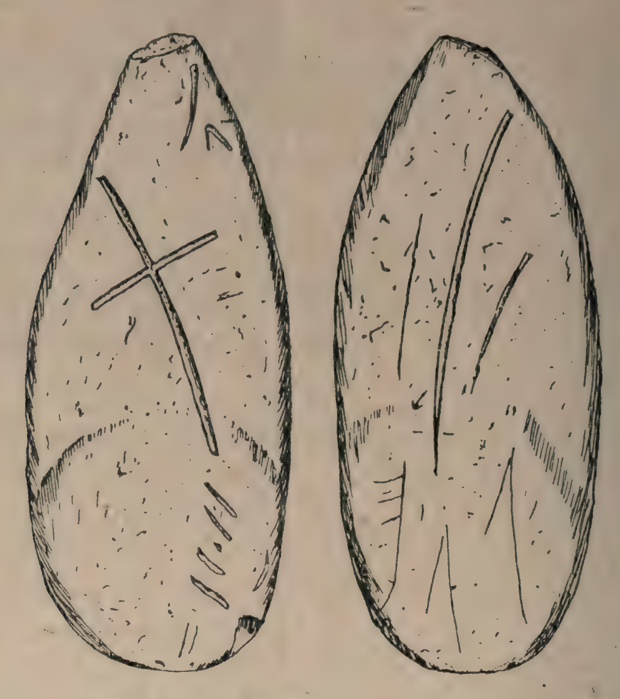


Fig. 1. — Signés gravés sur une HACHE, EN SCHISTE, gris [CROIX ; — LIGNES, etc.]. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

Nous avons reproduit plusieurs figurations de la croix latine gravées sur plusieurs rochers de la Bretagne (2).

De l'opuscule de M. H. Lizeray [La *Trinité chrétienne*], nous extrayons le passage suivant (3) : « Mercure figure en forme cubique, lequel, réduit, devint la croix. — Les Hermès sont également représentés en forme de croix. »

(1) L'*Homme Préhistorique*, 5e année, N° 2, Février 1907, Pl. 1, p. 33 [Vasconcellos].

(2) F. PÉROT. — *Pierres Idéographiques, Archéologie préhistorique de la Bourgogne.* — 3e éd., gr. in-8°. Mâcon, 1916, p. 7, fig. 3.

(3) Paris, 1887, in-8°, p. 11-17.

C'est ainsi que ce dieu est représenté ayant la forme d'une croix dans le célèbre ouvrage du P. de Montfaucon (1). « Hermès y est représenté par une base carrée que l'on voit sur les médailles ». Les latins le nommaient *Terminus* ; il servait à borner les héritages ; les figures IV et VIII le représentent sous la forme d'une croix latine.

La Pierre Levée de l'île d'Aland, en Suède, qui est reproduite dans l'*Histoire populaire de l'Art, première année* (page 65, *Fig*. 147), porte une croix pattée, entourée d'une longue inscription en caractères runiques. Ces runes étaient l'écriture symbolique et mystique des anciennes populations scandinaves et dont l'invention était attribuée à Odin.

On peut voir la croix grecque, latine, ansée, gammée, cantonnée de points et le swastika sur les nombreux groupes de Lockmariaker (H. P., 08, *Fig*. 152).

Déjà, Gabriel de Mortillet avait publié un sérieux ouvrage qui fit sensation : *La Croix avant le Christianisme*. Il donne à ces signes une valeur purement conventionnelle.

Mgr Crosnier donne, dans son *Iconographie chrétienne* (2e édition, la dernière, à Tours, Mame, 1876, p. 113), une étude sur la Croix avant J. C.

Platon représente le Christ suspendu à la croix et les Ecritures déclaraient maudit celui qui devait mourir pendu à une croix (2).

Joseph annonce au Pannetier Pharaon qu'il mourrait du dernier des supplices attaché à une croix (3).

Aman a expié sur la croix, son indignité envers Mardochée et la nation juive (4).

Le Tau, ou croix primitive était un signe qui fût imprimé sur le front des justes (5).

Le grec, Orus Apollo, qui écrivait deux siècles avant J. C., disait : « Deux lignes, l'une horizontale, l'autre perpendiculaire, se coupant à angle droit, est le *symbole de la vie, le signe du salut* ; *et toute raison de ce symbole reste cachée* dans les secrets de Dieu (6). »

Le Tau des Egyptiens ou Nilomètre symbolisait la clef du Nil ; il était la mesure de l'étiage auquel s'élevaient ses eaux.

La Croix est en grande vénération dans toute l'étendue de la Chine.

Les Thibétains l'appellent le signe de Dieu, de la Divinité.

Les Grecs comme les Romains regardaient la croix comme étant le signe de la vie. Tertullien disait aux Païens : « Votre Pallas, notre Cérès de Paras, ne sont que le tronc d'une croix. »

(1) *Antiquité expliquée*. Paris, 1722, In-fol., T. I, p. 138, Pl. LXXVIII.
(2) Deutéronome, XXII, 23.
(3) Génèse, XL, 19.
(4) Esther, V, 14.
(5) Ezéchiel, IX, 4.
(6) Orus Ap., p. 217.

La Croix trouve donc ses origines dans une haute antiquité ; elle était un symbole reconnu de l'Orient à l'Occident ; il n'est donc point étonnant de la retrouver gravée sur plusieurs monuments mégalithiques, comme sur la face d'une hache polie.

Edouard Piette publia dans l'*Anthropologie* (1) un album in-folio, représentant une nombreuse série de galets plats, naturels, dont la surface était ornée de peintures à l'ocre rouge et noire qui ont résisté aux injures de longs siècles, et qu'il a découverts au Mas-d'Azil. Parmi ces galets peints à l'âge du renne, plusieurs sont ornés de Croix grecques, latines, potencées, engrêlées, notamment ceux figurés sur les Planches XIX, XV, XVI et XVII. C'est encore là une preuve bien évidente de la valeur de ce symbole, employé par nos ancêtres dès l'Epoque paléolithique.

Les preuves en sont si abondantes que nous devons les restreindre à celles que nous avons fournies.

Mais, à notre connaissance, c'est la première fois que l'on rencontre en Bourbonnais ce symbole si nettement gravé, avec d'autres signes symboliques, sur une hache polie dans laquelle nous voyons un fétiche (*I ig.* 1).

II

Signes cabalistiques gravés sur une Amulette en schiste de l'Age du Bronze.

La seconde pièce, qui nous a été communiquée par M. Clément, est un noyau provenant de l'évidement d'un bracelet en schiste noir dur compact, de l'atelier de bracelets de Malbruno, à Montcombroux (Allier) (2). Ce noyau, dont il ne reste que la partie gravée, provient d'une plaque de schiste destinée à produire un bracelet en schiste houiller du bassin de Bert-Montcombroux, arrondissement de La Palisse. Ce schiste est superposé au dépôt houiller du bassin de Bert, dont le charbon est encore exploité.

L'atelier de Malbruno (mauvaise pierre noire) a été découvert par M. A. de Bure, dans sa propriété des Berthelots. Une fosse d'environ 2m30 de longueur sur 1m50 de largeur et de 1m90 de profondeur environ, et qui devait être protégée par un toit de gazon, formait ce petit atelier; tout à côté était la fosse aux rebuts, entièrement remplie de débris de fabrication. Plaques préparées, ébauchées, bracelets fragmentés, taillés et polis ; et surtout des milliers de

(1) Juillet-août, 1896.

(2) Francis PÉROT. — *L'Atelier de bracelets en schiste de Montcombroux. Rev. scientifique du Bourbonnais.* T. V, 1892, Planches. Tirage à part. Moulin, Auclaire, 6 p. Epuisé ; — et 2° *Notice sur l'atelier de bracelets en schiste de Montcombroux, Age du Bronze.* Autun, Dejussieu, 1894, g. in-8° de 16 p., Planches en héliogravure. Epuisé.

noyaux taillés en biseau sur les deux faces, de petits polissoirs pour le polissage intérieur des bracelets et un large polissoir avec rainures parallèles pour le polissage extérieur; les petits polissoirs mobiles sont formés de baguettes en grès fin et sont cylindriques.

Bien qu'aucune parcelle de métal n'ait été trouvée dans cet atelier nous l'attribuons à l'Age du Bronze. Il a du être en activité pendant très longtemps, à en juger par les milliers de noyaux que l'on trouve à Malbruno et dans toute l'étendue du domaine des Berthelots.

Le noyau, découvert par M. Clément, a été rencontré par lui à 50 mètres de la gare de Peublanc, commune de Sorbier, limitrophe de celle de Montcombroux, canton de Jaligny ; il est en schiste très noir, mesurant 0m056 de diamètre; son poids est de 31 grammes. Il porte sur la face quatre caractères magiques, profondément gravés sur une même ligne. La figure 2 reproduit cette amulette aux deux tiers de sa grandeur naturelle.

Ces quatre signes sont nettement gravés; on y voit une flèche la pointe en bas, la moitié d'un swastika, un tau et une croix de saint André, dont l'une des branches est prolongée d'un trait à angle droit Autant de signes magiques, cabalistiques qui font un talisman, une amulette, de cet objet singulier et parfaitement conservé. Ce serait vainement que l'on chercherait la valeur de ces signes. Le sorcier de ce temps, il en existait même antérieurement, avait consacré ce talisman qui pouvait être un spécifique guérissant, ou bien un préservatif pour l'avenir, une pierre de conjuration, un porte-bonheur peut-être.

Ce talisman est le second que nous connaissons en cette matière, formée d'un nodule de bracelet; ce dernier faisait partie des collections de C. Grégoire, ancien Juge de Paix. Ces collections ont été récemment dispersées aux enchères, et le talisman est aujourd'hui perdu pour notre province ; il portait la légende suivante, gravée au trait sur deux lignes: DEA-VRINATA, en capitales romaines de 0m004 de hauteur.

Par la forme des caractères, cette inscription a été gravée à l'époque gallo-romaine. Nous supposons que ce talisman est un spécifique contre les maladies des voies urinaires, employé par les empiriques de cette époque.

Dans la même collection, nous avons vu un autre noyau, plat, et percé d'un trou de suspension sur le bord, destiné à le suspendre et à être porté en amulette; le trou était oblong, perforé par le rodage sur les deux faces ; le lien qui le supportait avait usé le bord. Ces deux noyaux avaient été trouvés sur le territoire de Montcombroux.

Voici donc trois de ces nodules qui avaient été utilisés dans les pratiques magiques, de sorcellerie, superstitieuses ou cultuelles, ces objets si bien caractérisés deviennent tout particulièrement intéres-

sants. Nous ne doutons pas que d'autres nodules aient échappé aux archéologues, qui n'ont pu prendre la peine de les examiner avec attention, tant leur nombre est grand ; c'est ainsi que les milliers de ces nodules, conservés par M. de Bure, n'ont point été examinés un par un.

Rien de semblable n'a été constaté dans l'atelier de bracelets en schiste récemment découvert à Buxières-les-Mines, arrondissement de Moulins.

Le talisman de Sorbier est très patiné ; il a été certainement porté et enfermé dans un sachet de cuir ou de toile. Cette patine est brune, brillante, tandis que le fond des caractères gravés est resté



Fig. 2. — AMULETTE, faite d'un noyau en schiste, provenant de l'évidement d'un Bracelet en schiste noir. — *Echelle* : 2/3 Grandeur.

noir et mat, et dépourvu de patine ; ce qui indique bien que cette pièce a été frottée, même usée, par son séjour dans un sachet protecteur.

On retrouve chez les Elfes des flèches en silex même gravées, enchassées dans une monture d'argent ; on les nomme les *Dards des Fées;* sur l'une d'elles, on lit : **I ∘ I ∘ R ∘ 8** (1). Ces flèches se portaient au cou, comme talismans.

On trouve, en Ecosse, des balles, des billes ornées, gravées et qui sont de l'âge du bronze, ayant des projections saillantes. Nous possédons une bille en pierre, trouvée au domaine des Bardets, à Gennetines, près de Moulins (Ateliers, habitats Paléolithiques, Néolithiques, époques du fer et gallo-romaine) ; elle mesure $0^{m}110$ de

(1) John EVANS. — Les âges de la Pierre. Paris, 1873, grand in-8°, fig.. p. 338, et p. 271.

diamètre, et pèse 3 grammes; sa matière est un schistoïde très dur du dévonien, elle est couverte de signes cabalistiques gravés.

Nous trouvons, dans le savant ouvrage de Cartailhac (1), plusieurs indications que nous reproduisons, à cause des conséquences que l'on peut tirer de leur comparaison.

Page 24. Description et dessin d'une pendeloque, en forme de hachette, perforée au sommet pour être suspendue. La page 25 donne, sous les figures 4, 5 et 6, trois hachettes en serpentine ou en trapp, également trouées au sommet à l'aide de la rencontre de deux cônes renversés, qui étaient le mode le plus pratique pour la perforation de roches dures. Ces pendeloques proviennent de l'Allée couverte de Vauréal (Orne) et du Dolmen d'Auvernier en Suisse.

Nous possédons, sous le N° 1718, une amulette pendeloque en serpentine noire, parfaitement polie sur toutes les faces, ayant la forme d'une hachette, mais sans tranchant, et trouvées à Verneuil (Allier). Citons aussi, dans le même ordre d'idées, les *Cidaris coronata*, fossiles de notre collection, troués au centre, pour être suspendus comme talismans.

A la page 17 sont figurés sous les figures 8 et 9, deux supports de l'Allée couverte de Gavrinis (Morbihan), ornés de gravures représentant des cônes, des haches, des lignes courbes concentriques; ainsi que la stèle avec figures de haches emmanchées et autres ornements gravés du dolmen de Manné er Roech (Morbihan).

Page 28, figure 10, ce même auteur cite les haches en jade, en serpentine, gravées d'inscriptions, de signes et même de personnages, ainsi que la représentation de haches-marteaux gravés d'inscriptions et de signes parmi lesquels se voit une flèche semblable à celle de la rondelle de Montcombroux (page 34, figures 18-19). Une hache en pierre du Danemark porte sur le plat, trois caractères gravés que nous rapprochons de ceux du même noyau en schiste (page 35, figure 20).

Deux marteaux en pierre de New-Jersey (Amérique) portent des inscriptions et des signes gravés, se rapportant à ceux de l'amulette en schiste que nous décrivons. Ces rapprochements sont des plus suggestifs.

Nous aurions pu citer plusieurs inscriptions et gravures inscrites sur les rochers à pétroglyphes du nouveau et de l'ancien monde, et surtout ceux de l'Italie qui offrent tant de curieuses gravures.

Remarquons en outre que des inscriptions runiques sont gravées au trait sur des lames de javelots en bronze de la Scandinavie et qui sont reproduites dans un article de M. Chodykiewicz, publié par la Revue Archéologique. Ces lames ont été découvertes à

(1) L'Age de Pierre dans les Souvenirs et superstitions populaires. Paris, 1878, in-8°, nomb. planches et figures.

Kowel et à Münchebery (1). Le Musée de Torcello, gros bourg des lagunes de Venise, possède également un javelot en bronze, sur les faces duquel sont gravés des sigles et des inscriptions au pointillé ; on y remarque plusieurs formes du swastika.

Nous retrouvons également des sigles fétichistes sur nos *Pierres Idéographiques*, et dont plusieurs se rapprochent de ceux gravés sur le noyau en schiste de Peublanc-Sorbier, et reproduits dans notre dernière édition (2).

Nous avons donné la technique de la fabrication des bracelets en schiste de l'atelier de Malbruno. Une fois la plaque de schiste préparée, le noyau était enlevé à l'aide d'un ciseau étroit en silex, actionné par un percuteur, puis une fois le bracelet détaché, il était usé sur un polissoir en grès à rainures parallèles, et par de minces polissoirs allongés, puis polis par le frottement de grès très fins, de quartzite, etc.

Le noyau gravé, que nous reproduisons figure 2, est un très remarquable spécimen de Talismans. — Fétiches, gravé de signes cabalistiques, et que nous rapportons à l'Age du Bronze. Il ne manque pas de valeur pour l'histoire des croyances superstitieuses en Bourbonnais, à cette époque reculée.

III

Sur une anse en terre cuite, décorée d'un vase Gréco-Romain.

Nous devons encore à l'extrême obligeance de M. Clément, instituteur à La Palisse, la communication d'une anse en terre cuite, d'une forme et d'une fabrication des plus singulières, laquelle par son genre devait s'adapter à un vase du genre Ecuelle, c'est-à-dire ayant deux anses au sommet de son bord extrême.

Cette anse a été trouvée isolément dans un champ cultivé à la Grolière, dans le voisinage et non loin de Montcombroux, arrondissement de La Palisse (Allier), et près des mines de charbon.

Elle mesure $0^{m}061$ de longueur, $0^{m}045$ de largeur et $0^{m}006$ environ d'épaisseur ; la terre est grise, couverte d'une engobe noire, lustrée, enfumée, et qui a pénétrée l'épaisseur de l'anse. Son poids est de 19 grammes.

Par sa facture et par son genre de décoration, ce fragment de

(1) *Rev. Arch.*, Année 1884, tome IV, page 54 et suiv.

(2) Pierres Idéographiques de la Bourgogne. — 3e Edition, Mâcon, Protat, in-8° de 16 pages, nombreuses figures.

poterie est complètement étranger à notre région. Rien de semblable n'y a encore été rencontré. Nous supposons que cette anse a dû appartenir à un vase d'origine Phénicienne ou Gréco-Romaine, et probablement antérieur à la conquête des Gaules.

Cette anse a été façonnée à la main, sans l'aide d'un moule quelconque; le contour a été obtenu à l'aide de l'ébauchoir. La partie qui s'adaptait au vase est légèrement concave; celui-ci pouvait avoir un diamètre d'environ 0m20. La partie supérieure est décorée de trois tiges feuillées en haut-relief. Ces tiges sont méplates, les feuilles qui en sont détachées sont parfois rondes ou losangées, appliquées peut-être séparément les unes et les autres et touchant à peine aux tiges. Ce genre de décoration aurait pu être fait en application de barbotine, d'une épaisseur de 0m002 à 0m003, et formant un assemblage d'autant de petites pièces séparées, découpées préalablement, puis appliquées avec habileté sur le fond qu'elles devaient orner.

Il pourrait très bien se faire aussi que cette ornementation plate ait été obtenue par l'enlèvement du fond et par le ménagement des parties ornementales en taille d'épargne, l'une et l'autre manières de procéder sont compatibles.

Ce sont ces diverses particularités qui nous ont incité à faire connaître ce fragment, unique en son genre, et perdu dans une région où les officines des plasticiens abondaient, mais à une époque plus tardive, du premier au second siècle de l'Ere Chrétienne, tandis que cette anse paraît antérieure de un ou deux siècles avant J.-C.

Des vases, des poteries, des statuettes d'origine Phénicienne, Gréco-romaines et même Chypriotes, ont été découverts dans le centre de la Gaule, notamment dans les cités thermales de Vichy, de Néris, de Clermont-Ferrand, de Royat, du Mont-Dore, dont plusieurs ont été recueillis par MM. Esmonnot, Bertrand et Fr. Pérot; mais la plupart ont été dispersés. On en peut voir quelques spécimens au Musée départemental de l'Allier, et aussi dans nos collections. Nous possédons en outre, une anse d'amphore, trouvée dans l'avenue Charras, à Clermont-Ferrand, portant un sigle avec encadrement autour : ΔΕΜΕΤΡΙΟΥ; et une anse en verre bleu, trouvée à Vichy, et portant les deux inscriptions suivantes :

ΑΡΓΑ ΣΙΔΩΩ	ΑΡΓΑΣ ΣΙΔΟΝ

Démonstration de l'existence d'une Nécropole à Puits funéraires gallo-romains, à Vichy (Allier).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Au cours de recherches spéciales, qui sont exposées dans un travail d'ensemble déjà publié (1), j'ai pu établir qu'il avait existé, à VICHY (Allier), une très importante *Nécropole à Puits funéraires gallo-romains*, restée jusqu'ici totalement incomprise, même des Archéologues locaux. — C'est donc exactement le même cas qu'à NÉRIS-LES-BAINS (Allier).

Je crois, par suite, utile de reproduire ici, avec en plus quelques détails nouveaux, ce que j'ai écrit ailleurs sur cette trouvaille, inopinée et fort précieuse, pour la reine des Villes d'Eaux médicinales de notre pays.

C'est, d'ailleurs, la preuve archéologique la plus intéressante de l'existence d'un Vichy *gaulois* que cette constatation, à Vichy, de *Puits funéraires,* du type de ceux de la Vendée ! — On connaît déjà en effet les suivants.

*
* *

a) *Les Puits.* — N° 1. — PUITS de 1866, dit de M. Grancher (Fouilles 1864-65) [villa Saint-Jules, près de l'ancien Cimetière et de la *Voie Romaine*]. — On y trouva des *vases* presque intacts et une Minerve, de 0m80, accompagnée d'un fragment d'une *Divinité à Cheval* (Epone). Il y avait aussi de nombreux petits *Bustes*, en *terre cuite* ; divers débris de marbre, etc.

Ce puits se trouve près de la Cachette fameuse des *Ex-Voto* en *Arbres* (Bractéoles en Argent) (*Fig.* 1 ; Px).

Il devait n'être que *Gaulois.*

N° 2. — PUITS DE L'ÉTABLISSEMENT DU Dr LEJEUNE (à 30 mètres plus loin). — *Puits* découvert en 1883, situé rue dite du Moustier, c'est-à-dire aussi dans la primitive Nécropole.

Ce puits est l'un des plus importants de Vichy, car on y a trouvé : 1° *Tuiles à rebords* ; 2° *Poteries nombreuses* ; 3° Le fameux

(1) Marcel BAUDOUIN. — *L'Origine de Vichy ; ses Sources sacrées fécondantes à l'Epoque Gauloise ; nouvelle indication thérapeutique des eaux.* — Paris, *S. P. F.*, in-8°, 1907, 60 p., 3 Fig.

Anneau de bronze, dédié à *Mars* ; 4° *Soixante petites Monnaies gauloises*, en bronze, anépigraphes (Collection Antonin Chassaing, juge, au Puy) (*Fig*. 1 ; Z).

N° 3. — PUITS DE L'AVENUE VICTORIA. — Avenue Victoria,

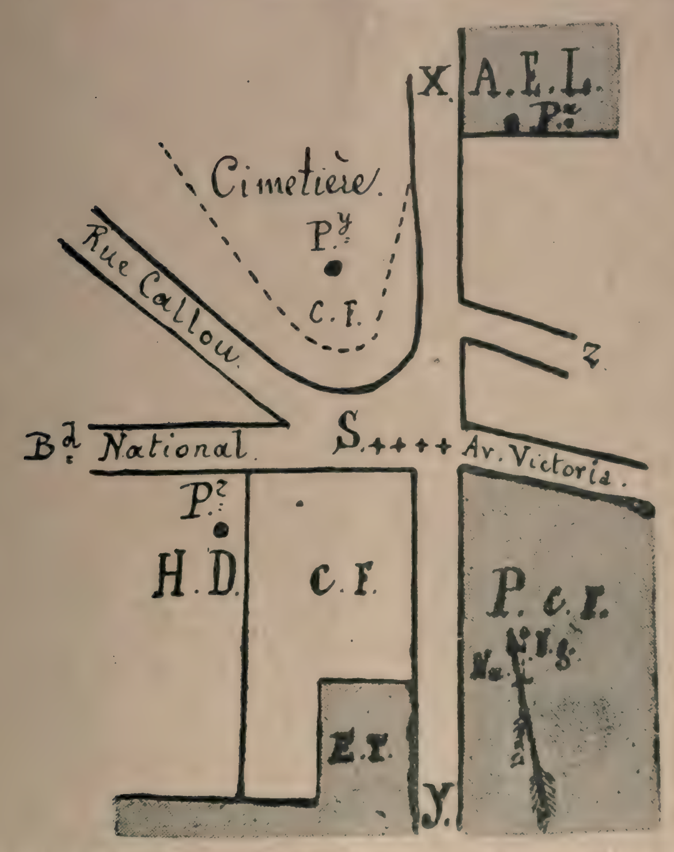


Fig. 1. — Les Environs de la NÉCROPOLE GAULOISE A PUITS FUNÉRAIRES de Vichy. — Ancien quartier du *Moustier*.

Légende: C. F., Terrain de la Compagnie fermière de Vichy (Bains de 3e classe, à construire). — E. T., Établissement Thermal ; — P. c. F., Pastillerie de la Compagnie fermière ;— A. E. L., Z., ancien Établissement Lejeune ; — S. Sépultures *mérovingiennes*, découvertes aux cours des travaux par la Compagnie fermière, dépendantes de l'ancien Cimetière du Moustier ; — X, Y, grande rue de l'Établissement Thermal ; — Nm, Nord magnétique ; — N. G., Nord géographique ; — *Z*, Rue du *Moustier* ancien Monasterium ; — P^x, Puits n° 1, trouvé près de l'Établissement Legendre. — Z, Puits n° 2 de la rue du Moustier ; — P^z, Puits, inédits, qui auraient été trouvés sous l'Hôtel Desfarges (H. D.). — P^y, Puits indiqué par Bertrand, non fouillé (Puits n° 9).

M. Chambron a découvert un Puits antique, sorte de cavité de laquelle on retira des *moules de statuettes* ; des vases et des débris de vases. Le puits fut curé à fond. On y trouva des débris de vases informes, des tuiles à rebords, quelques débris de statuettes,

dont l'atelier devait être très proche de ce puits (F. Pérot) (*Fig.* 1 ; près de S).

4° PUITS DE M. TOUZIN. — Cité par M. Bertrand, il n'a pas été décrit, à ce que je sache.

5° PUITS DU BOULEVARD VICTORIA. — Non décrit encore.

6° PUITS DE LA RUE DE LA GLACIÈRE (1).

7° PUITS DE LA RUE BEAUPARLANT.

8° PUITS DE LA RUE DESBREST. — Il a donné le buste d'*Apollon* et des statuettes blanches (2).

9° D'après M[lles] Desfarges, on aurait trouvé cinq à six PUITS, alignés Nord-sud, devant leur hôtel, sur le Boulevard National et dans leur *hall*. La Nécropole s'étendrait donc sous tout l'Hôtel Desfarges.

Lors d'une construction récente [cuisine d'hiver de l'hôtel], on aurait mis à découvert une *Sépulture par Inhumation*, avec squelette allongé et orienté *Est-ouest*. — Il est probable qu'il s'agit ici par suite d'une inhumation d'époque *mérovingienne*.

D'ailleurs, on sait qu'on a trouvé des sarcophages en pierre, un peu à l'Est de cet hôtel (*Fig.* 1; S).

10° Au milieu de l'enceinte de l'ancien *Cimetière*, il y aurait un autre Puits, connu de A. Bertrand en 1886, mais qu'on n'aurait pas encore *vidé*, paraît-il (*Fig.* 1; P^y).

Comme spécialiste de fouilles pour Puits funéraires, je me suis mis à la disposition de la C[ie] fermière de Vichy, pour la direction de ce travail, puisqu'il est possible de l'exécuter encore.

De Beaulieu a écrit dès 1851 :

« Quant aux Puits antiques, ils sont très *nombreux*. On les reconnaît à leur diamètre étroit (3), ainsi qu'aux pierres de petit appareil, qui ont été employées à leur construction. Au *fond* de plusieurs, on a trouvé des objets d'antiquité [*statuettes* et vases en *bronze*].

« On en a curé *plusieurs*, qui servent aujourd'hui aux habitants de Vichy et dont le diamètre n'excède guère 0m80.

« Il n'est pas rare de trouver, au fond, des tessons de poterie, etc. »

* * *

(1) Un puits est cité par de Beaulieu, près de La Glacière, sur le chemin de *Mesdames* (Plan, n° 20), au *nord de la Croix des Renards* et de la voie Romaine Est-ouest. — La voie a dû traverser cette autre Nécropole, *déjà constituee*, comme en Vendée.

(2) C'est le Puits de la Maison Vexénat [rue Desbrest, n° 30], fouillé par Aymé Rambert, qui a donné « *le Malade tenant un gobelet* », du Musée du Louvre. — Ce puits est sûrement romain.

(3) En effet, c'est la règle (0m70 à 0m90, cf. Vendée).

b) *Les deux Nécropoles.* — En dehors du *Vieux Cimetière* (Nécropole *gauloise*), les puits ont été rencontrés surtout à la Croix des Renards, c'est-à-dire à l'Est de la *Source Lucas*.

C'est donc là où devait être la principale *Nécropole à Incinération* de la période Gallo-romaine : ce qui se comprend, puisque les sources et la ville étaient vers l'Ouest de cette source entre le Sichon et l'Allier, au Moustier.

Ce n'est donc qu'à l'époque gallo-romaine et des Mérovingiens que le Cimetière s'est déplacé, après la fondation du premier Centre Chrétien, et s'est rapproché du fleuve, du côté du Moustier.

c) *Topographie.* — Les Nécropoles gallo-romaines à Puits funéraires, qui remontent à la *fin* de l'époque *gauloise*, sont presque toujours situées au Confluent d'une grande Rivière et d'un petit Affluent (1).

Ici la rivière est l'*Allier* et l'affluent le *Sichon*, puisque le premier Cimetière gaulois de Vichy se trouve à l'embouchure du Sichon, entre la rue de l'Établissement thermal et l'Allier (rue Callou, rue Chomel, etc., etc.), sur la rive gauche (*Fig.* 1). — On est donc tout à fait dans la règle.

Le deuxième Cimetière gallo-romain a été, par contre, édifié plus à l'Est, entre la rue de Ballore et la Gare (rues Desbrest, Beauparlant, de la Glacière, etc.) ; il s'éloigne un peu du confluent (2).

Mais la Nécropole mérovingienne, après la destruction du Vichy romain, s'est reconstituée au Moustier, aux alentours du premier Temple élevé par les Chrétiens, c'est-à-dire sur l'emplacement gaulois primitif, par retour simple à la tradition d'origine, les divers envahisseurs ayant disparu de la région, où ne persistaient plus alors que les autochtones ayant échappé aux invasions.

L'embouchure du Sichon devait être, à l'époque gauloise, encore très large, en tout cas bien plus considérable qu'à l'heure actuelle ; elle devait presque correspondre à l'espace qui s'étend aujourd'hui entre le confluent et le petit canal artificiel des moulins. En effet, à ce niveau, les dépôts (α^2) de l'Allier sont *très bas* et à peine élevés de 2 mètres à 3 mètres au-dessus du niveau des basses-eaux d'été. Leur *altitude* est d'ailleurs de 260 mètres ; mais les alluvions anciennes (α^1) voisines sont à 272 mètres.

(1) Par exemple :

Apremont (Vendée) : *La Vie*, Fl. — Affluent : R. de la Tudérière.
Le Fenouiller (Vendée : *La Sie*. Fl. — Affluent : R. de Romanguy.
Le Bernard (Vendée) : *Le Troussepoil*, Fl. — Affluent : *Le Jabriau*.

(2) Les rues Desbrest et Beauparlant sont à une altitude qui doit atteindre 272m, par rapport au quartier du Moustier (270m), plus élevées de 2 à 3 mètres au moins. D'ailleurs les Romains s'établissaient toujours sur les *hauteurs*, pour éviter les inondations.

En outre, à ce moment, l'Allier devait passer notablement *à l'ouest de la rive* Est *actuelle* (1). En effet, depuis 50 ans, le fleuve a rongé plus de 100 mètres de terrain, d'après le Cadastre. Il est d'ailleurs facile de voir, par les dépôts de sable du lit actuel, que, malgré le barrage de l'Allier, au sud du Sichon, ces îlots se forment *de l'Ouest vers l'Est*.

Actuellement, le fleuve enlève donc petit à petit la rive Est et se rapproche de plus en plus de la Nécropole gauloise. Jadis, celle-ci, située au sud de la vaste embouchure du Sichon, devait donc être à une notable distance à l'orient du fleuve, peut-être à plus de 500 à 800 mètres de ce point.

Aujourd'hui l'Allier attaque les alluvions anciennes (α^1) (2), pour en former de récentes (α^2) du côté de l'ouest.

d) *Conclusions*. — Ainsi, on connaît l'existence, à Vichy, d'au moins *Neuf Puits funéraires*, en deux Nécropoles : 1° *Le Moustier* ; 2° *La Croix des Renards*.

Et on peut désormais classer ainsi les Puits connus dans ces deux Cimetières.

A) N. du Puits Carré ou du Cimetière Mérovingien [*Quartier du Moustier*] (*Fig*. 1).

1° *Puits Granché* (1866) ;

2° *Puits de l'Etablissement Lejeune* (1883) ;

3° *Puits de l'Avenue Victoria* ;

4° *Puits du Cimetière* (Bertrand), non fouillé (C[ie] de Vichy).

5° *x Puits de l'Hôtel Desfarges*.

Elle était surtout allongée du *Nord au Sud* (Puits I à Puits IV) et s'étendait très peu à l'Est. — Ce qui est la règle pour les Nécropoles *gauloises*.

Les Puits semblent d'ailleurs alignés sur la Méridienne terrestre, là comme ailleurs.

B) N. de la Croix des Renards [*Source Lucas* et *Haute Ville*].

1° *Puits de M. Touzin* ;

2° *Puits de la rue Beauparlant* ;

3° *Puits de la Rue Desbrest* ;

4° *Puits de la Rue de la Glacière*.

Cela est suffisant pour qu'on puisse y affirmer l'existence, comme je l'ai prouvé pour Néris (3), d'abord d'une vaste Nécropole a Inci-

(1) Le même phénomène a été observé pour la Creuse, près de Barroux (I.-et-L.), où une Nécropole à Puits a été mise à découvert, lors de l'attaque de la berge ouest par le fleuve.

(2) Ce qui explique que les Gaulois ont pu y creuser des Puits, sans être gênés par les infiltrations de ce cours d'eau.

(3) Marcel Baudouin. — *La Nécropole à Puits funéraires de Néris-les-Bains* (Allier). — Bull. Soc. franç., Paris, 1910, t. VII, p. 826-514.

NÉRATION, puis d'une CITÉ GAULOISE, *importante*, là comme à Néris.

J'ai montré ailleurs que ces Puits, quoiqu'à mobilier gallo-romain, sont caractéristiques cependant de la CULTURE GAULOISE *pré-romaine*, parce que : 1° il y a des Puits à mobilier purement *gaulois*, dans l'Ouest de la France, et datés là d'avant l'arrivée des Romains (50 ans av. J. C.) ; 2° parce qu'à la belle époque gallo-romaine en France (IIe-IVe siècle), cette coutume des Puits a déjà disparue en partie, pour être remplacée par celle de la simple FOSSE ; 3° et parce qu'enfin on trouve, dans ces Sépultures, des *Divinités* purement *Gauloises* [comme par exemple *Epone* (la Déesse à cheval) ; les *Déesses-Mères* ; etc.], sans parler des *Monnaies* et de la *Céramique* pré-romaine, tout à fait caractéristiques.

*
* *

Le problème est donc résolu aujourd'hui. Il y a eu jadis, à Vichy, une petite VILLE GAULOISE, que les Romains connurent de suite (malgré le silence de J. César, lequel n'est que trop explicable), et qu'ils se chargèrent vite de développer, d'ailleurs, avec tout le brio qui leur était familier...

En somme, la Nécropole gauloise d'origine était immédiatement au Nord du PUITS CARRÉ, emplacement qui correspondant aujourd'hui à l'Etablissement thermal de 1re classe et à la plus ancienne Source chaude du Vichy moyenageux.

Ce choix semble donc avoir été voulu, près des *Sources* d'une part, et d'autre part près de l'Embouchure du *Sichon* dans l'Allier.

A l'époque romaine, au contraire, le Cimetière fut reporté vers la *Source Lucas* [*Les Acacias*], parce qu'à ce moment c'était surtout cette source, qui était considérée comme la meilleure de l'Endroit, malgré sa faible thermalité [Source *fécondante*].

D'ailleurs la Source Lucas était plus à l'Est que le Puits carré.

Il semble que les *Vases samiens* sont plus abondants dans cette seconde nécropole : ce qui est tout à fait typique, puisqu'elle est la plus récente (1).

(1) Un très curieux Puits funéraire a été découvert, en outre, dans l'Allier, à Issangy, commune d'Hérisson. — J'en possède la *maquette en plâtre*, surmoulée sur celle du Musée de Moulins, établie avec beaucoup d'art par Esmonnot.

Dans ce Puits furent trouvés : *a*) Un *Vase*, à moitié *brisé* volontairement (exactement comme dans le Puits de Saint-Martin-de-Brem, Vendée) ; des *fers d'âne* ; trois *monnaies* de Domitien, César, et Vespasien [ce qui le date de la fin du Ier siècle après J. C.] ; et surtout trois bizarres Cailloux ronds, posés au fond, dont j'ai aussi l'un des moulages. — Il n'y avait pas dans ce Puits de *Céramique blanche* : qui prouve bien qu'il n'est presque que *Gaulois*, au point de vue mobilier (en dehors des pièces de monnaies) et antérieur à cette poterie spéciale, plus tardive.

TABLE DES AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES



